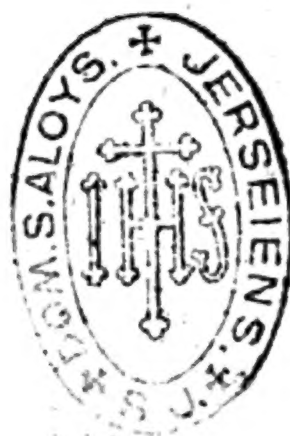
D.O.M. S. ALOYS. JERSEIENS. S. J.
IHS

DISCOURS
ET
DISSERTATIONS
SUR TOUS LES LIVRES
DU NOUVEAU
TESTAMENT.

PAR LE R. P. D. AUGUSTIN CALMET,
Religieux Benedictin de la Congregation de S. Vanne, & de S. Hydulphe.

TOME SECOND.

Sur l'Imprimé
A PARIS,
Chez PIERRE EMERY, Quay des Augustins, au Coin de la ruë Gist-le Cœur, à l'Ecu de France.

M. DCC. XV.

AVEC APPROBATION.

TABLE
DES DISCOURS
ET
DISSERTATIONS

Contenuës dans ce cinquiéme Tome.

DISCOURS SUR L'APOCALYPSE. Pag. 583

ARTICLE PREMIER

VIES DE QUELQUES EMPEREURS. Pag. 619

DIOCLETIEN.

des Discours & Dissertations sur les livres de l'Ancien & du Nouveau Test.

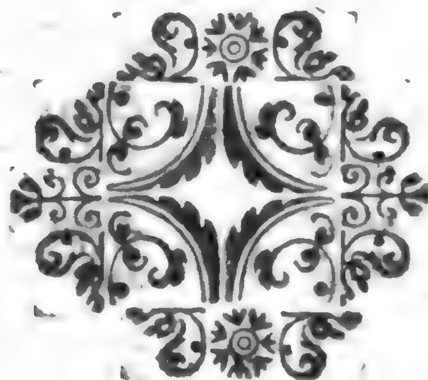

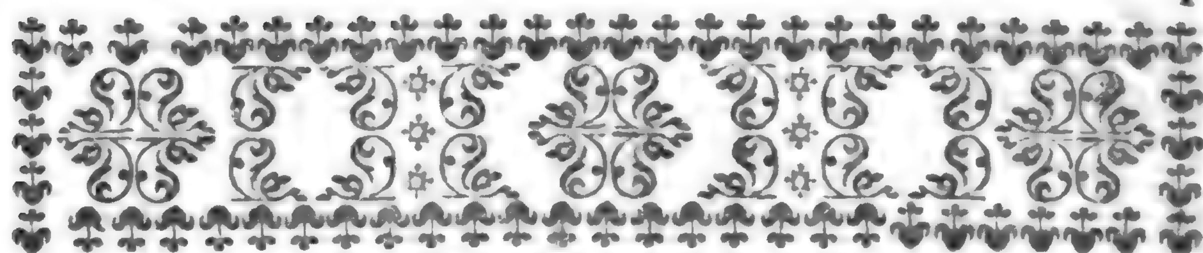

DISCOURS
SUR LA
PREMIERE EPITRE
AUX CORINTHIENS.

CORINTHE étoit la plus célébre ville, & la plus riche de l'Achaïe; sa situation entre la mer Egée à l'orient, & la mer Ionienne à l'occident, l'avoit renduë fameuse pour le trafic, & lui avoit acquis des richesses immenses. Elle s'étoit livrée à tous les vices qui ont accoûtumé d'accompagner l'opulence, & le grand commerce des étrangers, qui sont l'orgueil, la volupté, la bonne chere, & les autres désordres qui en sont des suites. L'on y étoit si peu en garde contre l'impudicité, que la prostitution y étoit en quelque sorte en honneur, & faisoit partie de la religion; puisque dans les priéres publiques, on employoit les courtisannes, & que quelques-uns voüoient à la Déesse Venus de nouvelles prostituées. Le nombre en étoit si grand, & le desordre si public, qu'il étoit passé en proverbe.

L'Apôtre vint à Corinthe vers l'an 52. de JESUS-CHRIST; il y passa dix-huit mois, fortifié de l'apparition du Sauveur, *a* qui lui témoigna qu'il avoit un grand peuple dans cette ville. En effet, saint Paul y fit un nombre de conversions considerables, tant des

a *Act.* XVIII. 10.

Juifs que des Gentils. Mais il eut beaucoup à y souffrir, a sur tout de la part des Juifs incrédules, & jaloux de ce qu'il annonçoit l'Evangile aux Gentils. Saint Paul fut obligé de les abandonner à leur endurcissement, & de leur dire, c en secoüant ses vêtemens sur eux : *Que vôtre sang retombe sur vôtre téte, pour moi j'en suis innocent, & je m'en vais désormais vers les Gentils.*

De Corinthe saint Paul alla à Ephése, où il prêcha pendant trois ans. Durant cet intervale, Apollon, & apparemment saint Pierre, ou quelqu'uns de ses disciples, vinrent à Corinthe, où ils firent un nombre de disciples. Les Corinthiens accoutumez à la distinction des différentes sectes de Philosophes, qui regnoient dans la Gréce, crurent que dans l'Eglise, il en étoit à peu prés de même, & que Paul, Pierre, Apollon, & les autres Prédicateurs, formoient autant de sectes à part, avoient chacun leur parti, & leurs disciples, qui se qualifioient du nom de leurs maîtres. De plus, quelques fideles abusant de la liberté chrétienne, qui nous apprend que tout est pur à ceux qui sont purs ; & portant à l'excés certains principes, par exemple, que les idoles ne sont rien, & qu'elles ne peuvent ni consacrer, ni soüiller ce qui leur est offert, usoient indifféremment de toutes sortes, de viandes, & même de celles qui étoient immolées aux faux-Dieux, sans se mettre en peine ni du scandale qu'ils causoient aux Hébreux convertis, & à leurs freres encore foibles, & scrupuleux ; ni du mauvais exemple qu'ils donnoient au Payens, qui s'étonnoient de leur liberté.

D'autres habituez de longue-main à voir dans Corinthe les plus honteuses impudicitez, non-seulement tolérées, mais aussi permises & autorisées, avoient peine à y renoncer. Il s'étoit même trouvé un Chrétien qui étoit tombé dans un inceste, avec sa belle-mere, femme de son pere. De plus, il y avoit parmi eux des pro-

a *Vide* 1. *Thessal.* III. 7. 2. *Cor.* XI. 9. *Et* 1. *Cor.* II. 3. | b *Act.* XVIII. 6.

cés, qu'ils ne feignoient pas de porter devant les Tribunaux séculiers. Quelques-uns étoient trop passionnez pour l'éloquence, & pour la philosophie, & il s'en trouvoit aussi qui nioient la résurrection des morts. Dans les assemblées où l'on se trouvoit pour entendre la parole de Dieu, & pour participer aux sacrez Mystéres, les riches au lieu d'apporter leur souper dans l'Eglise, ou mangeoient chez eux, sans rien contribuer pour les pauvres; ou mangeoient dans l'Eglise, mais seuls, & sans y inviter ceux qui étoient dans l'indigence.

Enfin, il y avoit un autre abus, qui avoit sa source dans la vanité. Ceux qui avoient reçû de Dieu des dons surnaturels de parler des langues inconnuës, & de prophétiser, ou de prêcher en public, vouloient parler tous à la fois, & faisoient parade du don des langues, quoique personne de l'assemblée ne les entendît. Les femmes mêmes paroissoient dans l'Eglise sans voile, & avoient la presomption de parler en public & d'enseigner les autres, sous prétexte qu'elles avoient reçû aussi des dons extraordinaires du S. Esprit. De plus, il y avoit quelques difficultez sur l'état des vierges, & du mariage, & sur les devoirs des personnes mariées, qui partageoient les sentimens de l'Eglise de Corinthe.

Saint Paul étoit à Ephése, lorsqu'il fût informé de toutes ces choses, ou par Stephanas, Fortunat, & Achaïque, qui l'y étoient venus voir de Corinthe; *a* ou par ceux de la maison de Chloë, *b* qui lui écrivirent par ces trois personnes que nous venons de nommer; ou par des Lettres qui lui furent renduës de la part des principaux de l'Eglise de Corinthe: *c* ou enfin par toutes ces personnes ensemble, les uns l'ayant instruit d'une chose, & les autres d'une autre. C'est donc d'Ephése, *d* & non de Philippes, comme le marquent les

a *Vide* 1. *Corinth*. XVI. 15. 16. 17. 18. *& Chrysost. & Theodoret. ibid.*

b 1 *Cor.* I. 11.

c *Vide Chrysost. homil* 44. *&* 1. *Cor.* VII. 1. *& sequ.*

d *Chrysost. Theodoret. Athan. in Synops. Oecumen. Syrus Tremellii, Arab. Latina. inscriptiones ad caput hujus Epist. Capell. Grot, Ham. Baron. alii. passim.*

inscriptions qui se lisent à la fin des exemplaires Grecs, que cette Epître fut écrite. L'Apôtre dit expressément au ch, XVI. ℣. 8 de cette Lettre, *qu'il demeurera à Ephése jusqu'à la Pentecôte* ; ce qui insinuë qu'il y étoit alors actuellement. Il saluë l'Eglise de Corinthe de la part des Eglises d'Asie, & en particulier d'Aquilas, & de Priscille, *a* que l'on sait certainement avoir demeuré à Ephése. *b* Les Exemplaires Latins portent communément, qu'elle fut Ecrite d'Ephése. Plusieurs bons Exemplaires Grecs le lisent de même, & la souscription qui porte qu'elle fut écrite de Philippes, ne se lit ni dans le Manuscrit Alexandrin, ni dans le Grec & Latin de Clermon, ni dans le Grec de Saint Germain, (quoiqu'il se lise dans le Latin du même Manuscrit,) ni dans quelqu'autres trés-considerables. Il est inutile de rapporter ici ce que saint Paul ordonne sur chacun des articles dont on a parlé ; on peut lire l'Epître entiére. On la trouvera courte, si on fait attention au grand nombre de choses, qui y sont traitées ; & on y admirera la force, les lumiéres, la sagesse, la charité, le zéle, la moderation de l'Apôtre.

Cette Epître est antérieure à celle des Romains. Celle-ci, fut écrite l'an 56. de JESUS-CHRIST; & celle aux Romains en l'an 58. Les abus que l'Apôtre reproche aux Corinthiens, ne furent pas entiérement guéris par cette Epître. On voit par celle que saint Clément Pape, disciple de saint Pierre leur écrivit quelques années aprés, qu'ils ne s'étoient pas encore bien corrigez. Le saint Pape reprend encore leur vanité, leur orgueil, leurs contestations, leurs procés, leurs divisions.

Quelques-uns *c* ont crû que l'Apôtre avant cette Lettre aux Corinthiens, leur en avoit écrite une premiere, qui est perduë. On fonde ce sentiment sur ce qui est dit au Ch. v. 9. *Je vous ai écrit dans ma Lettre*,

a 1. *Cor.* XVI. 19.
b *Act.* XVIII. 19. 24. 26.

c *Est. Justin. Bez. Para. Ligfoot. Grot. Lud. de Dieu.*

de ne vous point mêler avec les impudiques ; ce que je n'ai point entendu des impudiques de ce monde, .. autrement il vous en faudroit sortir. Mais ce que je vous ai écrit, c'est que si quelqu'un, qui passe pour être de nos freres, impudique, ou avare, . . vous ne mangiez pas même avec lui. Mais on peut aisément rapporter ces paroles à ce que saint Paul a dit auparavant dans la même Epître : a par exemple au même Ch. v. 1, *Retranchez du milieu de vous celui qui a commis l'inceste.* Et au ℣. 6. *Ne savez vous pas qu'un peu de levain corrompt toute la pâte.* D'ailleurs, on n'a jamais connu dans l'antiquité aucune autre Epître de saint Paul aux Corinthiens, que les deux que nous avons. Celle-ci fut renvoyée par les mêmes Stephanas, Fortunat, & Achaïque, qui étoient venus trouver l'Apôtre à Ephése, & qui lui avoient apporté des Lettres de Corinthe.

DISSERTATION

SUR LE BAPTEME POUR LES MORTS, dont il est parlé, 1. Cor. xv. 29.

QUOIQUE le Dogme de la résurrection des Morts, ait été de tous tems la consolation des vrais Fidelles, quoiqu'il ait été crû d'une maniere explicite dans la vraye Religion, toutefois il a toûjours trouvé des adversaires, non seulement au dehors, mais au-dans même de l'Eglise. Dés avant JESUS-CHRIST il y avoit parmi les Juifs une secte entiére qui faisoit profession de ne la pas croire. Le Sauveur n'a pris à tâche d'inculquer aucune verité d'une maniere plus pré-

a *Chrysost. Theodoret. Ieronymia?. Tir. in 1. Cor. v. 9. Glass. Sud. Capell.*

cise, que celle de sa Résurrection, & celle de tous les hommes qui doit arriver à la fin des siécles. Sa Résurrection étoit la preuve décisive de la Religion qu'il venoit établir, & le gage le plus certain de la résurrection future de ceux qui croyoient en lui. Les Apôtres dans leur prédication insistoient sur tout à prouver ce fait important, que JESUS-CHRIST est ressuscité; & le Démon dans les premieres Héresies qu'il suscita dans l'Eglise: fit tous ses efforts pour le détruire, ou au moins pour le rendre douteux, & incertain.

Saint Paul écrivant aux Corinthiens, se plaint que quelque-uns d'entr'eux ne croyent pas la Résurrection: *a quomodo quidam dicunt in vobis, quoniam resurrectio mortuorũ non est?* Il avertit Timothée *b* qu'*Hymenée & Philete se sont éloignez de la vérité, soûtenant que la résurrection est déja faite.* Et nous savons que les Disciples de Simon le Magicien, *c* les Nicolaïtes, *d* les Gnostiques, *e* les Arcontiques, *f* quelques Chrétiens, *g* les Valentiniens, *h* les Marcionites, *i* les Marcosiens *k* les Caïnistes, *l* Saturnin, *m* Basilide, *n* Appelle, *o* Bardesane, *p* Ménandre, *q* en un mot presque tous les Hérétiques des deux ou trois premiers siécles, nioient la résurrection des corps, & ne reconnoissoient point d'autre résurrection, que celle qui se fait dans le Baptême par la grace de la justification. Une partie de ces erreurs étoient déja nées du tems de l'Apôtre saint Paul, & souvent dans ses Epîtres il y fait attention, appuyant sur les preuves de la Résurrection générale, & prémunissant ses Disciples contre les surprises des faux Docteurs, qui couroient

a 1. *Cor.* xv. 12.
b *Timoth.* II. 18.
c *Epiph. hæres.* 21. *August. hæresi* 1.
d *August. hæres.* 18.
e *Epiph. hæres.* 25. *cap.* 15.
f *Epiph. hæres.* 40. *cap.* 2.
g *Epiph. hæres.* 28 *cap.* 6.
h *Tertull. Præscrit. cap.* 33.
i *Iren. lib.* 1. *cap.* 19.
k *Epiph. hæres.* 45.
l *August. hæres.* 18.
m *Tertull Præscript. cap.* 46.
n *Tertull. Præscript. cap.* 46.
o *Epiph. hæres.* 44.
p *Epiph. hæres* 56.
q *Tertull. Præscrip.* 46. & *Iren. lib.* 1. *c.* 21.

par tout le monde, pour y répandre cette erreur.

Le Chapitre xv. de la premiére Epître aux Corinthiens, est un de ceux où il s'applique avec plus de soin à combattre ceux qui nient la Résurrection. Il la prouve premiérement en général, par les Ecritures, & les Prophéties, qui nous parlent de la Résurrection de JESUS-CHRIST. 2. Par le témoignage des Apôtres qui l'ont vû aprés sa Résurrection; il se cite lui-même comme témoin de ce fait, ayant vû JESUS-CHRIST lorsqu'il lui apparut sur le chemin de Damas, au moment de sa conversion. a 3. Il infere la résurrection des hommes, de ce que JESUS-CHRIST est ressuscité: *S'il n'y a point de Résurrection, Jesus-Christ n'est point ressuscité.* 4. Il dit que si JESUS-CHRIST n'est point ressuscité, c'est en vain que les Apôtres prêchent; ils sont des menteurs & des faux témoins. 5. Si ce fait n'est pas certain, la Foi des Chrétiens est illusoire, & ils n'ont pas reçû le pardon de leurs péchez par le Baptême. 6. Ceux qui sont dans le Christianisme sont perdus, & leur esperance est vaine. 7. Si cela est nous sommes les plus malheureux de tous les hommes, puisque dans cette vie, nous n'avons que des maux. 8. Enfin *b si les morts ne ressuscitent point, que feront ceux qui reçoivent le Baptême pour les morts? A quoi bon recevoir le Baptême pour les morts?*

Voilà les principales raisons que saint Paul apporte en cet endroit, pour prouver la Résurrection. Les premiéres sont toutes fort sensibles, & fort convaincantes; mais la derniére souffre des difficultez, que nous nous sommes proposez d'éclaircir dans cette Dissertation. Si nous nous étions engagez à ne dire rien que de nouveau, il faudroit demeurer ici dans le silence, car je ne connois guere de question sur laquelle on ait plus écrit, & qui soit pour ainsi dire plus épuisée que celle-ci; mais comme le public demande que nous lui rendions au moins compte de ce que les principaux

a *Act.* 1x, 6. 7. | b 1. *Cor.* xv. 29.

Ecrivains pensent sur chaque passage de l'Ecriture, nous essayerons de le satisfaire ici, en rapportant les diverses explications de ce passage, avec leurs preuves, & des réflexions sur chacune ; aprés quoi nous prendrons nôtre parti dans cette dispute.

I. Les plus anciens Interprétes de cet endroit, croyent que saint Paul parle d'une sorte de gens, qui reçoivoient *le Baptême pour les morts*, ou en la place des morts ; s'imaginant que ceux qui avoient été enlevez par la mort ; avant que d'avoir pû recevoir ce Sacrement, étoient soulagez, & recevoient dans l'autre vie le pardon de leurs péchez, par le mérite du Baptême que recevoient pour eux, leurs parens ou leurs amis vivans. De même que nous croyons que les priéres & les aumônes que l'on fait pour les morts, leur servent pour l'expiation de la peine de leurs péchez, qui n'ont pas été suffisamment expiez dans cette vie. La premiére lecture des paroles du Texte semble conduire naturellement à ce sens. La force du texte Grec lui est encore plus favorable que ne l'est le Latin ; le Grec signifie proprement le *Baptême en faveur des morts*, au profit des morts ; de même qu'en cent endroits de l'Ecriture il dit que JESUS-CHRIST est mort *pour tous les hommes*, c'est-à-dire, pour leur salut, pour leur bonheur. C'est la même construction dans l'un & dans l'autre passage.

Quelques-uns croyent que l'Apôtre raisonne ici contre ceux des Corinthiens qui nioient la Résurrection, par un raisonnement qu'on appelle *ad hominem*. Il suppose que les Corinthiens par une dévotion peu éclairée recevoient ce Baptême pour les morts. Je n'ai garde d'approuver cet usage, ni de loüer vôtre conduite ; mais si les morts ne réssuscitent point, comme vous le prétendez, à quoi bon se faire baptizer pour eux ? On sait certainement que les Cérinthiens, & les Marcionites qui nioient la Résurrection, ne laissoient pas de prendre le Baptême pour les morts.

Ces Hérétiques ne raisonnoient pas mal, en supposant, comme ils faisoient, que la Résurrection ne consistoit que dans le renouvellement à la grace, & dans la justification que nous recevons au Baptême. *a*

Comme Jesus-Christ avoit distinctement promis que les morts resusciteroient, il étoit naturel de conclure qu'ils pouvoient recevoir la grace justifiante, & par conséquent le Baptême, qui est le Sacrement de la rémission des péchez. *b* Et comme les morts ne pouvoient le recevoir par eux-mêmes, ceux qui étoient en vie, & qui s'interessoient à leur salut, avoient raison de s'empresser à leur procurer cette Resurrection, en le recevant à leur place & à leur profit, comme des enfans qui payent la dette de leurs peres.

Saint Paul combat ici ces erreurs, & prouve invinciblement dans ce même Chapitre, *c* la résurrection réelle des morts, au jour du Jugement: mais pour vaincre ses adversaires par leurs propres armes, il leur dit que leur conduite est vaine & ridicule, si les morts ne réssucitent point. Il n'avoüe pas qu'elle seroit bonne s'ils réssuscitoient; mais s'ils ne ressuscitent point, elle est absurde. Pourquoi laver un corps mortel qui ne doit jamais réssusciter, pour un autre corps déja mort, & corrompu, qui ne retournera jamais à la vie? De quelle utilité ce Baptême peut-il être à l'un ou à l'autre de ces deux corps? si la Résurrection ne consiste que dans la justification, dans l'innocence, dans le rénouvellement de la vie, & dans le dépoüillement du vieil homme; comment cette Résurrection peut-elle se communiquer à un homme mort, qui n'a aucune part au Baptême que vous recevez, ni par son corps, ni par sa foi, ni par sa volonté? Si vous admettiez une Résurrection réelle des morts, vous pourriez dire, je reçois

a *Epiphan. hæres.* 28. *Iren.* l. 1. *cap.* 19.

b *Matth.* xxviii. 19. *Marc.* xvi. 16. *Marc.* I. 4. *&c.*

c 1. *Cor.* xv. 4. 13. 14. *& seq.*

ce Baptême pour lui procurer une heureuse résurrection. C'est comme un grain planté dans la terre que j'arrose, afin qu'un jour il germe, *a* & qu'il se reproduise par la résurrection : & encore dans cette supposition, il faudroit l'arroser, & le baigner lui-même. Mais le baptizer pour un autre, qui n'a plus d'espérance aprés cette vie, c'est visiblement une action ridicule.

La grande difficulté consiste ici à montrer qu'au tems de saint Paul, il y avoit des Hérétiques qui soûtenoient les erreurs dont nous venons de parler, & qui étoient dans la pratique de se baptizer pour les morts. Nous supposons avec de trés-habiles gens, que la premiére Epître aux Corinthiens, dont est tiré le passage que nous examinons ici, est écrite de la deuxiéme année de Néron, *56.* de JESUS-CHRIST, *25.* ans aprés la Résurrection du Sauveur. Pour les preuves de cette datte, on peut consulter nos plus habiles Chronologistes, Usserius, Pearson, M. de Tillemont, & les autres. Dés ce tems-là les sectes de Simoniens, des Gnostiques, & des Nicolaïtes, qui nioient la Résurrection étoient formées ; celles des Cérinthiens, qui baptizoient les hommes vivans pour les morts, subsistoit aussi. Les Marcionites qui suivoient cette même pratique, *b* avoient puisé leurs erreurs dans l'école des Gnostiques, qui comme on en convient, subsistoient dés le tems que saint Paul écrivit cette Epître.

Tertullien insinuë assez clairement que les Marcionites se faisoient baptizer pour les morts, lorsqu'il montre que l'Apôtre n'a ni établi, ni confirmé cet usage : *c Noli Apostolum novum Autorem aut confirmatorem ejus denotare*, & que s'il a fait mention de ceux qui recevoient le Baptême pour les morts, ce n'a été que pour prouver contre eux-mêmes la résurrection des

a *Epiphan. hæres. 28. n. 6.*

b *Tertull. contra Marcion. lib. 5. c. 10. & Chrysost. in 1. Corinth. homil. 40. pag. 450.*

c *Tertull lib. 5. contra Marcion. cap. 10.*

morts : *Ut tantò magis sisteret carnis résurrectionem, tantò illi qui vané pro mortuis baptizarentur, fide résurrectionis hoc facerent.* Le même Tertullien, dans le Livre de la résurrection de la chair, *a* reconnoît que du tems de saint Paul, il y avoit des personnes qui recevoient un second Baptême pour les morts, dans l'espérance qu'il serviroit aux autres pour la Résurrection. *Certé illa præsumptione hoc eos instituisse contendit, quia alii etiam carni ut vicarium baptisma profuturum existimarent ad spem Resurrectionis.*

Saint Chrysostome est plus exprés ; *b* il dit que lorsqu'il est mort quelqu'un des Cathécuménes des Marcionites, ils couchent une personne vivante sous le lit du mort, & puis s'approchant du corps, ils lui parlent, & lui demandent s'il veut reçevoir le Baptême ; le mort ne répond rien, mais celui qui est sous son lit, répond pour lui, & dit qu'il souhaite fort d'être baptizé : ainsi ils le baptizent au lieu du mort, par une momerie plus digne du théâtre, que d'un Mystére si sacré.

Saint Epiphane *c* dit que les Marcionites recevoient le Baptême non seulement une fois, mais deux & trois fois, & aussi souvent qu'on le vouloit. Tertullien *d* insinuë la même chose, lorsqu'aprés avoir parlé de l'usage qu'avoient les Marcionites de se faire baptizer pour les morts ; il dit que cette pluralité de Baptêmes est déja condamnée par saint Paul : *Habemus illum alicubi unius baptismi définitorem.*

A l'égard des Cérinthiens, saint Epiphane *e* est formel ; Il enseigne expressément que plusieurs d'entr'eux nioient absolument la résurrection des morts, & que ce sont ces Hérétiques que saint Paul avoit en vûë, en établissant ce dogme dans sa lettre. Ce sont eux apparemment aussi que Saint Polycarpe *f* attaque dans son

a *Tertull. de Resurrectione carnis. cap.* 48.
b *Chrysost. homil* 40. *pag.* 450. *in* 1. *Corinth.*
c *Epiphan. hæres.* 42.
d *Tertull. lib.* 5. *contra Marcion. cap.* 10.
e *Epiph. hæres.* 28. *cap.* 6.
f *Polycarpi Epist. ad Philippens.*

Epître, & qu'il traite d'antrechrists, qui combattoient l'Incarnation de JESUS-CHRIST la Résurrection, & le Jugement. Enfin saint Epiphane dit qu'il tient par la tradition, *a* que les Cérinthiens se faisoient baptizer au nom de ceux d'entre eux qui étoient morts sans Baptéme. Je sai que suivant plusieurs Auteurs, les Cérinthiens n'ont paru proprement que du tems de Domitien ; toutefois saint Epiphane dit que Cérinthe fut fait Chrétien dés le tems du Baptéme de Corneille : *b* & saint Polycarpe, saint Irénée, *c* Eusebe, *d* Philastre, & saint Jérôme *e* reconnoissent qu'il a vécu du tems des Apôtres ; & quand on le mettroit du tems de Domitien, sous saint Jean l'Evangéliste, il suffiroit pour soûtenir nôtre hypothese, de dire avec saint Iréné, *f* que les erreurs des Cérinthiens avoient été enseignées long-tems auparavant par les Nicolaïtes, qui du consentement de tous les Ecrivains, sont dés le commencement de l'Eglise.

Ces Héresies n'étoient, ni obscures, ni renfermées dans un petit nombre de personnes. Elles étoient au contraire, fort étenduës : & les faux Apôtres, contre lesquels saint Paul s'éleve si souvent dans ces Epîtres, étoient de ces Simoniens, ou des Gnostiques, ou des Cérinthiens ; ils alloient par les provinces, & répandoient leur venin avec beaucoup d'empressement ; ils avoient des Apôtres à proportion comme l'Eglise Catholique, & il paroît par saint Paul même qu'ils ne faisoient que trop de progrez, puisqu'il se plaint que quelques-uns de ses Disciples même, étoient tombez dans leur Hérésie, *g* en niant la Résurrection. Il ne doit donc pas paroître surprenant qu'écrivant aux Corinthiens, où ces erreurs commençoient à se répandre, & où il y avoit de ces gens qui se baptizoient pour les

a *Epiphan. hæres.* 28. *cap.* 6.
b *Epiphan. ibidem.*
c *Iren. l.* 3. *c.* 3. *ex Polycarpo*
d *Euseb. l.* 3. *c.* 28. *Hist. Eccles.*
e *Ieronym d. Viris Illustrib. c.* 9.
f *Iren. lib.* 3. *cap.* 11.
g 1. *Cor.* XV. 12 & 2. *Timoth.* II. 18.

morts, il se serve contre eux de ce raisonnement. *Si les morts ne ressuscitent point, à quoi bon recevoir le Baptême pour les morts?*

Ce sentiment, comme nous l'avons dit a été suivi par les plus anciens Peres, qui ont expliqué ce passage, comme Tertullien *a* Hilaire Diacre, *b* le Traducteur Syrien, l'Arabe Haimon d'Alberstad, Valafride Strabon, *c* S. Anselme, ou l'Auteur du Commentaire imprimé sous son nom, Pierre Abbé de Cluny, Théophylacte, S. Thomas, la Glose ordinaire, & plusieurs nouveaux Commentateurs, tant Catholiques que Protestans, écrivans sur la premiere Epître aux Corinthiens, comme Clarius, Zégérus, Erasme, Titelman, M. Godeau, Grotius Trémellius, Diodati, Scultet, Calovius, Danhayer, Cameron, Schligtingius; & d'autres encore comme Bochart, *d* Justelle, *e* Daillé, *f* Isaac Casaubon, Joseph Scaliger, Pelican, Musculus, & quelqu'autres.

L'Ambrosiaster, *g* ou Hilaire Diacre, Tertullien, Pierre le Venerable *h* Abbé de Cluny, dans son Epître contre les Petrobrusiens, Joseph Scaliger dans sa Dissertation sur cet endroit, croyent que non-seulement ces Héretiques se faisoient baptizer pour les morts, mais que dans l'Eglise même; il y avoit quelques fidelles qui par simplicicité usoient de même, s'imaginant que ce Baptême servoit au salut de ceux qui ayant été enlevé par une mort précipitée, n'avoient pas eu le loisir de le recevoir. L'Apôtre sans approuver cette pratique, dit Pierre le vénerable, loue la bonne volonté de ceux qui la suivoient dans la droiture de leur intention. Tertullien marque le premier jour de Février, comme le jour destiné particulierement à cette sorte de Baptême: *Viderit*

a *Tertull. de Resurrect. carnis, cap. 48.*
b *Ambrosiast. in 1. Cor. xv. 29.*
c *Valafr. Strab. de Ritib. Eccles.*
d *Boch. Differt. singulari a t. 2. Geograph. pag. 1026.*
e *Justell. not. ad Can. XII. Neocesar.*
f *Daillé l. 1. de Satisfactione.*
g *Ambrosiast. ad 1. Cor. xv. 29.*
h *Petrus Cluniacens. Epist.*

institutio ista calendæ si fortè Februariæ respondebunt illi, pro mortuis petere. Et Joseph Scaliger croit qu'on avoit choisi ce jour en mémoire du Batême de JESUS-CHRIST, que l'on a crû pendant quelque tems avoir été baptizé ce jour-là. Mais doit-on si fort s'étonner que dans ces commencemens, une tendresse & une devotion mal-entenduë, & mal réglée, ait porté quelques fidelles à cette pratique superstitieuse, puisque dans des tems plus éclairez on a vû quelquefois baptizer même les morts : c'est ce qu'on remarque dans plus d'un endroit des Conciles d'Afrique, *a* qui défendent cet abus; dans d'autres endroits on leur donnoit la sainte Eucharistie aprés leur mort, *b* ou on la mettoit dans leur bouche, ou sur leur poitrine. Tout cela prouve admirablement la foi de la résurrection : mais l'Eglise n'a jamais approuvé ces usages.

II. Saint Chrysostome, Oecumenius, Photius, Théophylacte sur cet endroit, Herménopolus, *c* Zonare, & Balsamon, *d* Pierre Martyr, Forbésius, *e* Hammond, & quelques autres ont crû que saint Paul en cet endroit faisoit allusion à la céremonie qui se pratiquoit autrefois avant le Baptême, où le Cathécuméne récitoit sa profession de foi, par laquelle il déclaroit qu'il croyoit la remission des péchez, & la resurrection des morts; comme si saint Paul raisonnoit ainsi : A quoi sert de faire cette confession de foi, & de descendre dans l'eau, comme pour marquer l'esperance de la résurrection future, si les morts ne resuscitent pas? N'est-ce pas là une momerie, & une vaine représentation? Pourquoi les obligeons-nous à croire, & à professer ce qui n'est point, & qui ne doit jamais avoir son execution? Ainsi en cet endroit *être baptisé pour les*

a *Concil. Cartag. c. 18. seu 19. Et Concil. 3. can. 6.*

b *Concil. Carthag. can 18. & Concil. in Trullo, can. 82. & l. 2. Dialog. Sancti Greg. Papæ, cap. 24.*

c *Harmenopul de hæres. Marcion*

d *Zonar. & Balsam. ad can. 18, Concil Carthag.*

e *Forbes. Institut. Theolog. lib. 13. c. 13.*

morts, eſt la même choſe, qu'*être baptiſé pour nos corps mortels*, pour faire une profeſſion ſolemnelle de leur réſurrection future.

Mais l'embarras, & l'obſcurité dont ce ſyſtême eſt enveloppé, & le tour forcé qu'il eſt obligé de donner au Texte ne previennent nullement en ſa faveur. C'eſt trop prêter au Texte, qui porte : *Pourquoi ſe faire baptiſer pour les morts* ? de lui faire dire : *Pourquoi ſe faire baptiſer pour un corps ſujet à la mort, qui reçoit le baptême dans l'eſperance de la reſurrection* ? D'ailleurs, ſaint Chryſoſtome ſuppoſe une choſe qui n'eſt peut-être pas bien certaine, que dés le tems de ſaint Paul, on obligeoit ceux qui vouloient recevoir le baptême, à faire une profeſſion de foi expreſſe & ſolemnelle, touchant la remiſſion des péchez, & réſurrection des morts.

III. Le même ſaint Chryſoſtome, Théodoret, Zonare, Balſamon, Cajetan, & quelqu'autres, *d* lui donnent encore un autre ſens aſſez approchant de celui qui vient d'être propoſé, ils diſent, qu'*être baptiſé pour les morts*, eſt équivalent à *être baptiſé pour les œuvres mortes du péché* ; entrer dans l'eau du baptême, comme s'ils étoient morts, ainſi que dans un tombeau, pour en ſortir nettoyez du péché, par une eſpéce de réſurrection, qui repréſente celle qui nous doit arriver réellement à la fin du monde. On dit dans le langage ordinaire, être laiſſé pour morts, être pris pour un autre ; être abandonné comme incurable ; ainſi on pourroit dire à peu prés de même : *Etre baptiſé pour morts*, ou comme morts; repreſentant ceux qui ſont morts, en repréſentant en nous même la mort de Jesus-Christ, & ſa ſepulture, lorſque nous entrons dans le bain ſacré.

Mais je crains que ces manieres de parler, qui ſont aſſez conformes au génie de nôtre langue, ne ſe trou-

a *Primaſ. Sedul. Haymo. D. Thom. Lyr. Rigalt. not. in Ter. tull. Molinaus, in aquir Siloë. Cornel à Lapide, Chamier. t. 3. lib. 26. cap. 19. n-7. Epiſcopius in hunc locum. Knatebull.*

vent pas de même proportionnées au génie de la langue Grecque. La prépoſition Grecque *hyper*, ſignifie preſque toûjours *en faveur*, ou au profit d'un autre ; ainſi dans l'Evangile, & dans ſaint Paul, il eſt dit trés-ſouvent, que JESUS-CHRIST eſt mort pour nous, *hyper emôn* ; mais je ne remarque pas que cette même façon de parler ſe mette dans le ſens qu'on voudroit lui donner ici : *Etre baptisé pour morts*, comme ſi l'on étoit mort. De plus, cette expreſſion, *être baptiſé pour les morts*, ne peut naturellement s'entendre ainſi : être baptiſé pour éffacer le péché, qui eſt la mort de l'ame, ou pour expier les œuvres mortes du péché, ou pour figurer la réſurrection des morts, ou pour mourir au vieil homme. Ces explications pourroient tout au plus tenir rang parmi des moralitez ; mais on ne peut les prendre pour des explications littérales.

IV. Saint Iſidore de Damiette, *a* & l'Auteur du Commentaire ſur les Epîtres de ſaint Paul, imprimé ſous le nom de S. Jerome, *b* croyent que l'Apôtre a voulu marquer en cet endroit, ſous le nom de morts, nos corps mortels, & que nous recevons le baptême pour leur procurer l'immortalité. Qu'eſt-il beſoin de baptiſer la chair, ſi elle ne reſſuſcite point ? Pourquoi laver dans l'eau cette partie de nous-même, qui eſt ſujette à la mort, ſi elle doit mourir pour toûjours. L'Apôtre appelle nôtre chair, *la morte*, parce qu'elle ſeule eſt mortelle, & que l'ame ne meurt point avec elle. *Carnem noſtram mortuam apellat, quoniam hac morte anima non moritur.* Mais cette acception *des morts*, pour marquer *nos corps mortels*, eſt trop violente & trop obſcure, pour croire que l'Apôtre ait voulu l'employer dans cette rencontre, où il s'agit de prouver une vérité ſi eſſentielle à la Religion, & ſi importante.

V. Saint Epiphane, *c* & aprés lui pluſieurs Interpré-

a *Iſidor. Peluſ. l. 1. Ep. 221.*
b *Hieronymiaſter. in 1. Cor. xv. 29.*
c *Epiphan. hæreſ. 28. cap. 6.*

tes *a* traduiſent ainſi le paſſage de ſaint Paul : *Que deviendront ceux qui ſe font baptiſer au tems de la mort ;* dans la maladie, lorſqu'ils ſont déja, pour ainſi dire, morts ; qui dans l'eſperance de la réſurrection, & d'une meilleure vie, ſe font baptiſer dans leurs lits ? Tout le monde ſait qu'autrefois, il y avoit pluſieurs Chrétiens qui attendoient à l'extremité à ſe faire baptiſer. On les appelloit Cliniques, par dériſion. Cette ſorte de baptême n'a jamais été entiérement rejettée ; mais auſſi l'Egliſe a toûjours témoigné quelque eſpece de mécontentement contre la négligence de ceux qui ne ſe faiſoient ainſi baptiſer qu'à la fin de leur vie, ou dans le danger d'une maladie ; elle les excluoit du Clergé, s'ils revenoient en ſanté.

On dit contre ce ſentiment, 1. Que la traduction eſt dure & obſcure, de mettre *les morts*, pour *la mort*, & de vouloir que ce qui ſignifie naturellement, *être baptiſé pour les morts*, ſe traduiſe par ; *être baptiſé en danger de mort*. 2. Le raiſonnement de ſaint Paul n'auroit point eu de force particuliére pour prouver la réſurrection, puiſque ceux qui ſe faiſoient ainſi baptiſer, pouvoient n'avoir point d'autre deſſein que de ſe purifier de leur péché, pour éviter la damnation, ſans ſonger préciſément à la réſurrection.

VI. Pluſieurs Commentateurs Proteſtans *b* ont prétendu que l'Apôtre vouloit parler d'un uſage ancien dans l'Egliſe, qui étoit de ſe faire baptiſer aux tombeaux des Martyrs. Les termes de l'original Grec ſe peuvent aſſez bien traduire par, *c être baptiſé ſur les morts*, ſur les tombeaux des illuſtres morts, dans les cimetiéres des Chrétiens. Mais ſi cet uſage a été aſſez commun

a *Ita Jacob. Capell, Calvin. Petr. Martyr. Hyperius, Vide & Fostium, & Heſſel. in* 1. *Petri* IV. *& Galen. Cathech.* 3. *& Eromond hic.*

b *Luther. Hammond. Balduin Meiſner. Hutter. Chemnit, Gerhart. Piſc. Gerard. Joh. Voſſ. diſput.* 2. *de Reſurrect. Amyrald. in* 1. *Cor.* XV. 29. *Glaſſ. Gramm.* 3. *parte l.* 3. *cap.* 14. *alii plures.*

c βαπτιζόμενοι ὑπὲρ τῶν νεκρῶν.

dans les siécles second, troisiéme, & quatriéme, il n'est nullement probable qu'il le fût du tems que saint Paul écrivoit cette Epître. Où trouver alors dans Corinthe des tombeaux des Martyrs, des oratoires, des cimetiéres destinez aux seuls Chrétiens ?

VII. Heinsius *a* traduit de cette sorte le passage en question : *Que feront ceux qui se font baptiser en faveur*, ou *en considération des morts ?* Il croit que saint Paul fait allusion à l'usage d'imposer aux baptisez des noms de personnes mortes depuis long-tems, par exemple de quelque Patriarche, ou de quelqu'autre Saint du nouveau Testament.

Mais sans parler de la dureté de la traduction, & de la foiblesse du raisonnement de saint Paul, s'il l'eût entendu en ce sens, pour prouver la résurrection future, il faudroit montrer deux choses : La premiére, que l'on imposoit toûjours le nom au Baptême, ce qui n'est vrai au plus que des enfans, que l'on baptisoit alors rarement en si bas âge : La seconde, que l'on donnoit aux baptisez de noms de personnes mortes. On leur donnoit certainement quel nom on vouloit, celui du pere, de l'ayeul, du parrein : Cela se pratiquoit du tems de saint Chrysostome, *b* comme il s'en plaint ; & cela se pratique encore aujourdhui parmi nous. Et lorsqu'on baptisoit les adultes, pour l'ordinaire on leur laissoit leur ancien nom, encore qu'assez souvent ces noms fussent fort peu convenables à des Chrétiens, puisque le nom des divinitez payennes y entroient, comme dans Diodore, Diotrephe, Apollo, Apollodore, Aphrodisius, Hermés, Posidonius, & ainsi des autres.

VIII. Loüis de Dieu croit que les vivans *sont baptisez pour les morts*, en ce qu'en recevant le Baptême, ils confirment les promesses de la résurrection, qui ont été faites aux morts, & dont ils attendent eux-

a *Heins. Exercit. sacris in hunc locum* 1. *Cor.* xv.

b *Chrysost. homil.* 11. *in Genes.* 6.

mêmes dans l'autre vie le parfait accomplissement.

On trouve cette explication un peu trop subtile, & trop tirée. Les Saints qui sont dans le Ciel, n'ont que faire de ce témoignage de ceux qui se font baptiser, pour espérer la résurrection : & la plûpart de ceux qui reçoivent le Baptême, ne pensent nullement à fournir des preuves de la résurrection, à ceux qui l'attendent dans l'autre vie, non plus par les lumiéres de la foi, mais par une entiére assurance, fondée sur la vision qui anéantit la foi.

IX. Arias Montanus veut que *le Baptême pour les morts*, ou *pour prouver la résurrection des morts*, soit celui que reçoivent ceux qui avant le Baptême avoient déja reçû le saint Esprit, & qui ne recevoient le baptême de l'eau, que pour professer publiquement, qu'ils tenoient la résurrection future, dont le Baptême étoit le symbole.

Mais 1. ni Corneille, ni saint Paul, ni les autres qui avoient reçû le saint Esprit avant leur Baptême, n'étoient pas pour cela dispensez de recevoir le baptême d'eau. 2. L'Apôtre se seroit expliqué ici d'une maniére presque inintelligible, s'il eût voulu exprimer ce que veut Arias Montanus. 3. Enfin le raisonnement de l'Apôtre n'auroit eu, que trés-peu de force pour prouver ce qu'il vouloit. Car combien d'autres motifs pouvoient avoir ceux qui se faisoient ainsi baptiser, sans avoir celui de confirmer le dogme de la Résurrection future ?

X. Jean Cloppenbourg a veut qu'*être baptisé pour les morts*, signifie recevoir le Sacrement de Baptême en mémoire, & en l'honneur des morts, & sur tout des Martyrs, de qui les cathécuménes avoient reçû la connoissance de la Religion. Le recevoir pour honorer leur mémoire, & pour imiter leurs exemples.

Mais de quoi auroit pû servir à saint Paul la conduite de ces personnes, pour prouver la résurrection fu-

a *Jan. Cloppenbourg. Syntagm. Selectar. disp.* 9.

ture des morts ? De plus, c'est trop limiter l'intention de ceux qui recevoient le baptême, que de dire qu'ils le recevoient pour les morts, pour les honorer, ou pour les imiter.

XI. M. Spanhem *a* l'explique ainsi : *Que feront ceux qui se font baptiser pour les morts* ? C'est-à-dire, qui ayant vû la constance, la fermeté, la joye que témoignoient ou les Martyres, ou les parfaits Chrétiens, au moment de la mort, dans la ferme espérance de la resurrection future, se portoient à recevoir le Baptême, pour avoir part au même bonheur,

Je crains qu'on ne trouve que cette explication est tirée de trop loin, & que ce ne soit beaucoup prêter à l'expression de saint Paul, de lui faire dire ; qu'arrivera-t'il à ceux qui se font baptiser, touchez de la fermeté de ceux qui meurent dans l'esperance de la résurrection ? Cela paroît un peu forcé.

XII. Le P. Hardoüin *b* paraphrase ainsi le passage de S. Paul : *De quoi servira à ceux qui demandent le Baptême, & qui le reçoivent, à l'occasion des morts, si les morts ne ressuscitent point ?* C'est-à-dire, qui voyant le grand nombre de personnes qui mourroient parmi les Corinthiens, ausquels saint Paul écrivoit, se hâtoient de recourir au Baptême, de peur d'être enveloppez dans le malheur, & d'être privez de l'immortalité, & de la résurrection, s'ils étoient prévenus de la mort, avant que d'avoir reçû ce Sacrement. De quoi leur servira cet empressement, si les morts ne ressuscitent point ? Le Baptême ne les garantira pas de la mort temporelle ; ils attendent donc une autre vie aprés la résurrection.

Ce Pere montre fort bien par saint Paul même, que Dieu avoit frappé de mort plusieurs Corinthiens, principalement de ceux qui s'approchoient indignement des

a *Friderici Spanhem. Exercit. in 1. Cor. xv. 29. tom. 3. novissi editionis operum ejus. sect. 5.*

b *Harduin de Triplici Baptismo, 217. nov. edit. earum Amstel. 1709.*

Sacremens : *a Ideo inter vos multi infirmi & imbecilles, & dormiunt multi.* Il fait voir auſſi par divers traits de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique, & des Peres, que ſouvent dans les calamitez publiques, on accouroit en foule au Baptême, chacun voulant ſe mettre en bon état avant que de ſortir de ce monde, & de paroître devant Dieu.

On peut objecter contre cette explication : Que les morts fréquentes dont parle ſaint Paul, n'étoient que dans l'Egliſe, & pour les Chrétiens, qui s'approchoient indignement de choſes ſaintes. Ce n'étoit point de ces mortalitez, & de ces malheurs publics dont il eſt parlé dans l'hiſtoire, & qui engageoient les peuples à recourir avec empreſſement au Baptême. Or ces maux particuliers dont étoient frappez les mauvais Chrétiens, bien loin de porter les Juifs, & les infidelles, & même les cathécuménes, à ſe hâter d'entrer dans l'Egliſe, & à recourir au Baptême, devoient au contraire les en éloigner. Pourquoi s'empreſſer d'approcher des Sacremens, qui devenoient funeſtes a tant de gens ? Il vaut mieux, auroient-ils pû dire, attendre à recevoir le Baptême à la fin de ma vie lorſque je ſerai malade, & réduit en danger de mort.

XIII. Béze, & pluſieurs autres aprés lui *b* ont crû que l'Apôtre faiſoit ici allusion, à ce qui ſe pratiquoit parmi les Juifs, où ceux qui avoient touché un mort, étoient cenſez impurs pendant ſept jours, & étoient obligez de ſe purifier par des lotions, & des cérémonies preſcrites dans la Loi. *c* C'eſt ce que l'Auteur de l'Eccléſiaſtique appelle, *d Baptizari à mortuo.* Cette ſorte d'ablution étoit, dit-on, un ſymbole de la réſurrection. En effet, quel autre motif pouvoit engager à pratiquer

a 1. *Cor.* XI. 30.

b *Ligfoot. Hor, Hebr. in* 1. *Corinth.* XV. & *Vaſquez.* 3. *parte, tom* 2. *qu.* 69. *diſp.* 157. *c* 3. *n.* 48. 51. *C. Bertram. Lacubrat. Francork. cap.* 8. *Job. Cocceius, in Hebr.* IX. 13. 14. *Franciſ. Burman. Chamier. Pāſtratiā Catholicā. tom.* 3. *lib.* 26. *c.* 19. *n.* 35. *Alii apud Nebriſſenſem. Spanhem.*

c *Num.* XIX. 11. 12.

d *Eccli.* XXXIV. 30.

cette cerémonie aprés avoir touché un mort ? Si c'étoit pour nettoyer la soüillure sensible & corporelle, pourquoi attendre à s'en nettoyer au bout de sept jours ?

XIV. D'autres *a* croyent que S. Paul veut parler de l'usage ancien, pratiqué non-seulement chez les Hébreux, mais aussi presque chez tous les peuples Infidéles, de laver les corps morts, avant que de les enterrer, ou de les brûler, suivant les differens usages des nations. Quelle nécessité de laver ainsi les corps morts, s'ils ne devoient point ressusciter ? Il faut plûtôt les jetter dans la terre ; ou les consumer dens les flammes, comme des objets d'horreur, & des masses de corruption. Il est certain que le respect & la considération que l'on a pour les corps morts, ne sont fondez que sur ce qui leur étoit dû, lorsqu'ils étoient vivans, ou sur quelqu'autre vûë supérieure, qui semble regarder la résurrection future. On ne s'étend point ici à prouver qu'anciennement on lavoit les corps morts, & qu'on les oignoit souvent, ou qu'on les embaumoit chez plusieurs peuples. On peut voir les anciens Historiens, & les nouvelles Rélations.

Pour réfuter les deux sentimens qu'on vient de proposer, il n'y a qu'à faire remarquer, 1. La dureté de cette explication : *Se faire baptiser pour les morts*, ou *sur les morts*, pour dire, *se laver aprés avoir touché un mort;* ou bien *laver un corps mort.* 2. Ni les Juifs, ni les Payens, qui ont lavé: ou oint & embaumé les corps de leurs morts, n'ont pas prétendu enseigner la resurrection des morts. Les Payens ne la croyoient point ; & si les Juifs y pensoient, comme en effet quelques-uns de leurs Rabbins *b* remarquent que cette cérémonie représente la résurrection ; on n'en peut pas inférer que cette pratique n'ait été instituée que dans cette vûë là ni que les Hébreux en ayent voulu faire une preuve de leur sentiment sur la résurrection. Les peuples qui

a *Paraus, & Bullinger hîc.*
b *Rabb. Bechai. & lib. Zochar, citati à Ligfoot. Hor. Hebr. in hunc locum.*

ne la croyoient pas, & ceux des Hébreux qui la nioient, n'étoient par moins religieux que les autres à laver leurs morts, & à conserver leurs cadavres. 3. L'argument de saint Paul auroit été fort foible, s'il eût dit : *Que feront ceux qui lavent les corps morts parmi les Juifs, s'il n'y a point de résurrection ?* On auroit pû lui répondre : Et que feront ceux qui les lavent parmi les Infidéles ? Ceux-ci attendent-ils la résurrection des morts, comme l'attendent les Juifs, & les Chrétiens ?

XV. Sébastien Scumid a qui a travaillé exprés sur ce passage, croit aussi-bien que ceux que nous venons de citer, que l'Apôtre fait allusion à la coûtume des Juifs, de se purifier aprés avoir touché un mort. Mais il en rend une autre raison. Moyse considérant la maniére indigne dont certains peuples traitoient les morts, en jettant leurs corps à la voirie, pour servir de pâture aux chiens, aux vautours, & aux autres animaux carnaciers, ou en les jettant dans le fumier, comme des immondices, ordonna qu'on ne les toucheroit qu'avec respect, & sous peine de contracter une soüillure pareille à celle que contractent ceux qui touchent des choses sacrées, dans un état d'impureté, lesquels sont par-là rendus incapables de s'approcher des choses saintes, de même que ceux qui touchent des choses soüillées.

L'unique fondement de cette deffense de toucher les morts, étoit, dit-il, appuyé sur la foi de la résurrection qu'ils attendoient ; & lorsqu'ils se lavoient, aprés s'être approchez d'un mort, ils prioient Dieu, au moins d'une maniére implicite, qu'il ne leur imputât point cet attouchement, parce qu'ils ne l'avoient point fait par mépris ; & que comme ils se lavoient extérieurement, pour effacer la soüillure légale, il lui plût de les nettoyer intérieurement de leur impureté cachée, & de leurs péchez.

a *Sebast. Schmid. Disput in* 1. *Cor.* xv. 29. *Argentor. an.* 656.

Ce ſentiment tombe dans les mêmes inconveniens que la plûpart de ceux que nous avons examinez. 1. Il ſuppoſe, ſans preuves, que le but de Moyſe étoit d'éloigner les Hébreux de la maniére pleine de mépris & de barbarie, dont quelques autres peuples traitoient leurs morts. Les Egyptiens chez qui les Hébreux avoient vécu ſi long-tems, alloient plûtôt dans l'excez contraire, & les Patriarches dont ils étoient deſcendus, avoient toûjours eû un grand ſoin des ſépultures. Les Juifs eux-mémes avant la Loi, étoient pleins de reſpect pour les corps des perſonnes décédées. 2. Si Moyſe n'avoit eu intention que d'établir le ſentiment de la réſurrection, pourquoi étendre la loi de l'impureté contractée par l'attouchement d'un corps mort, même à celui des bêtes? Vouloit-il qu'on crût auſſi l'immortalité de leur ame, & leur réſurrection future? 3. Enfin le raiſonnement de ſaint Paul, quand même on accorderoit que ſon Texte peut ſouffrir le ſens que lui donnent ces Auteurs, ne prouveroit rien du tout contre les Gentils, mais ſeulement contre les Juifs. Or ſaint Paul propoſe icy un argument general. On ſait qu'à la vérité quelques peuples Gentils *a* croyoient que toucher un mort, imprimoit quelque ſoüillure à un homme vivant, ils employoient pour ſe purifier certaine luſtration à proportion comme les Juifs: mais ils ne penſoient nullement à la réſurrection future.

XVI. Eſtius, *b* & quelques autres croyent que les Juifs, lorſque l'un d'eux mouroit dans le tems de ſon impureté, & avant que les jours preſcrits pour ſa purification fuſſent accomplis, un autre pour lui ſe faiſoit purifier ſelon la loi, & l'on croyoit que la purification de celui-cy influoit ſur le mort. Tout cela dans la ferme perſuaſion où ils étoient de l'immortalité de l'ame, & de la réſurrection.

a *V. de Priorium notis, in l. 5. Tertull. contra Marcion alios.*

b *Eſtius hic. & Quid. apud Hugon. Cardinal. Vide & Salmer. & Juſtinian. & Turrian. l. 4 pro Epiſt. Pont. c. 14.*

Mais on conteſte le fait ſur lequel eſt fondé cette hypotheſe ; il n'eſt appuyé ſur aucun texte exprés des Auteurs Juifs ; & quand il le ſeroit, il ne pourroit ſervir qu'à convaincre le commun des Juifs, leſquels au moins pour la plûpart, ne nioient pas la réſurrection ; cette preuve n'auroit de rien ſervi contre les Corinthiens convertis, dont un grand nombre étoient venus du Paganiſme dans l'Egliſe.

XVII. Denis le Chartreux, Catharin, Gagnæus, le Cardinal Hugues, Turrien, Stapleton, Becan, Bellarmin, & quelques autres, *a* ont pris ici le terme du Baptême dans un ſens métaphorique pour les ſouffrances, les afflictions, la croix, le martyre. Le Sauveur lui-même a quelquefois employé ce terme dans ce ſens : *Pouvez-vous être baptiſé du Baptême dont je dois être baptiſé ?* C'eſt-à-dire, être pour ainſi dire, ſubmergé comme moi ſous les eaux des afflictions, être noyé dans la douleur, & dans les larmes. De quoi vous ſert de vous baptiſer pour les morts, ſi les morts ne reſſuſcitent point ? A quoi bon ces jeûnes, ces aumônes, ces macérations, ces larmes, & ces prieres pour le ſoulagement des ames détenuës en Purgatoire, ſi les morts ne reſſuſcitent point ?

Nous ſommes trés-perſuadé de l'utilité des priéres pour les morts, & de tout ce que l'Egliſe Catholique nous enſeigne ſur le Purgatoire. Ce n'eſt point icy le lieu d'établir ce dogme ; mais nous ne croyons pas que la vraye explication littérale du paſſage de ſaint Paul ſoit celle que l'on vient de propoſer. 1. C'eſt une regle reçûë par tous les Commentateurs qu'on ne doit recourir au ſens métaphorique, que quand le ſens littéral & naturel nous manquent, ou qu'ils nous preſentent quelque abſurdité, quelque contradiction,

a *Vallenburgenſ. Fratres de unitate Eccleſ. lib. 13. cap. de Purgatorio n. 84. Tirin. Juſtinian. Salmer. Sa, Henriquez, Tanner. Bail. Fevardent. Coſter. & alii. V. de, ſi lubet. Henric. Muller, Diſſert. in hunc loc. pag 16.*

ou quelque blasphême : or ici il n'y a rien de semblable. 2. On ne peut pas montrer dans l'Ecriture que le verbe *se baptiser*, ou recevoir le Baptême, se prenne jamais dans le sens des macérations volontaires, & des œuvres de pénitence.

XVIII. Maldonat, *a* Guillaud, Gagnée, *b* Bence, *c* Tilenus, Tarnovius, Ligfoot, Sclaterus, Vorstius, l'ont entendu ainsi : *Que deviendront ceux qui sont baptisez dans leur sang* par le Martyre, *pour soûtenir la vérité de la résurrection*, ou *dans la foi de la résurrection*, si les morts ne ressuscitent point ? en vérité leurs souffrances sont bien vaines, & leurs esperances bien mal fondées.

XIX. Alexandre Morus *d* l'explique ainsi : *Que feront ceux qui se font baptiser pour le mort*, c'est-à-dire, pour Jesus-Christ, si Jesus-Christ n'est pas ressuscité, & si les morts ne ressuscitent point ? car s'il n'y a point de résurrection des morts, on doit dire que Jesus-Christ n'est pas ressuscité. Le texte Grec lit *: pour les morts* : mais on prétend qu'il y a icy un nombre pour un autre, que le pluriel est mis pour le singulier.

XX. Mademoiselle Schurman *e* si célebre par sa profonde érudition, dans une de ses lettres, donne ce sens au passage dont il s'agit icy : *Que feront ceux qui sont baptisez pour les morts* ? C'est-à-dire, qui sont tous les jours exposez aux souffrances *pour les morts*, c'est-à-dire, pour les fidéles, qui sont en quelque sorte déja considerez comme morts dans le monde s'ils n'ont point d'esperance pour la résurrection, pour l'autre vie. En effet qu'étoit-ce que la vie des Chrétiens d'alors, si non une mort continuelle, & quelle satisfaction avoient-ils dans

a *Maldonat. in Matt.* xx. 22. *&* *Luc.* xii. 50.

b *Guillaud Doctor. Paris. in hujus locum.*

c *Gagna. & Bence, in hunc locum.*

d *Rivet. & Alexander. Morus, in hunc locum.*

e *Anna Maria Schurman. Epist. Responsoria ad Jacob. Lydium.*

le monde, s'ils n'eſperoient point l'immortalité & la réſurrection ?

Ces trois opinions ont deux inconvéniens conſiderables. Le premier qu'elles s'éloignent du ſens propre & littéral de ſaint Paul, en prenant le Baptême pour les ſouffrances, & en recourant à un ſens métaphorique & figuré, ſans aucune neceſſité. Le ſecond qu'elles expliquent le terme de *morts* d'une maniere fort inuſitée, ou pour *l'eſperance de la reſurrection* des morts ; ou *pour Jeſus-Chriſt mort* ; ou *pour les fidèlles expoſez à la mort*. Et ſi c'eſt cela que l'Apôtre a voulu exprimer, on ne conçoit pas pour quoi il a choiſi des termes qui expriment ſi peu ſa penſée, & qui nous laiſſent tant à deviner.

XXI. François Junius & quelques autres *a* l'entendent ainſi : s'il n'y a point de réſurrection à eſpérer, pourquoi nous expoſons-nous tous les jours au Baptême des afflictions, des travaux, des perſecutions, du martyre pour des morts ? *b* pour les fidelles qui ſont paſſez à une autre vie ? pourquoi nous fatiguer à ſoûtenir leur foi, pourquoi nous expoſer à toute ſorte de dangers pour une eſperance auſſi vaine, & auſſi incertaine ?

Cette explication eſt ſujette au même inconvenient que toutes les autres qu'on a déja vû, qui prennent le nom de Baptême en un ſens métaphorique & figuré, dans un endroit où il n'y a nulle néceſſité de le prendre de cette ſorte. On peut voir ce qui a été remarqué ſur les articles 18. 19. 20.

XXII. M. le Clerc *c* dit que ceux que *l'on baptiſoit pour les morts*, étoient les fidéles qui recevoient tous les jours le Baptême dans l'Egliſe pour ſucceder à ceux

a *Franciſ. Joan. in Bellarm. contra 6. de Purg.*

b *Rambourt. Profeſſ. Sedan. apud Boch. Diſſert. in hunc locum pag.* 1028. *Tarno Exercit. Bibl. pag. 649. Tilen. p. 2. diſp. 65. Apud Henric. Mull. Diſſert. ſingul. in hunc locum.*

c M. Le Clerc remarques ſur cet endroit, & Notes ſur Hammond

qui y étoient morts. L'Apôtre montre dans le Chapitre 15. de son Epître, où se rencontre le passage que nous expliquons icy, que tous ceux qui entrent dans le Christianisme sont persuadez de la résurrection, & il le prouve, parce qu'aprés avoir vû que ceux qui sont morts, sont morts assez malheureux, selon l'idée du monde, ils ne laissent pas de recevoir le Baptême pour leur succeder dans une si triste esperance, si elle eût été bornée dans une vie si courte, & si misérable. Il ne prétend pas prouver la resurrection future par une preuve directe, il prouve simplement que telle est la foi de toute l'Eglise, & de tous ceux qui y entrent, qui sans cela seroient les plus misérables de tous les hommes, comme le dit l'Apôtre, *a* si l'on ne consultoit que les sentimens de la chair & du sang.

Cette explication est une des plus ingenieuses que l'on ait encore proposée. La phrase Grecque *b* peut fort bien souffrir le sens qu'on lui donne en suivant cette hypothése; quoique la construction en soit assez extraordinaire, & qu'on n'en ait, que je sache, aucun exemple dans le nouveau Testament. Je n'y remarque qu'une chose, qui me fait de la peine: c'est qu'on fait raisonner saint Paul, comme s'il tiroit sa preuve de la conduite générale de toute l'Eglise, au lieu qu'il propose un exemple particulier de quelques personnes, qui suivoient une pratique differente de celle du commun des fidéles. Si tous les Chrétiens sans exception recevoient le Baptême dans la Foi de la résurrection, comme on le suppose, le raisonnement de saint Paul ne conclut rien: *Que sera-ce de ceux qui reçoivent le Baptême pour les morts? si les morts ne ressuscitent point, à quoi bon recevoir le Baptême pour les morts*; Il auroit dû dire: *Pourquoi recevez-vous*, ou *pourquoi recevons-nous tous le Baptême pour les morts*, & pour succeder aux

a 1. *Cor*. xv. 19.

b 1. *Cor*. xv. On jugea à propos de lever de nouveaux soldats, en sa place de ceux qui étoient morts dans la guerre contre ceux d'Antium.

qui fideles ſont paſſez dans un autre vie ?

XXIII. Brochmandus *a* croit que l'Apôtre ne veut dire autre choſe par ces paroles : *Que feront ceux qui ſont baptiſez pour les morts ?* Que ce qu'il dit aux Theſſaloniciens : *b Nous ne voulons pas que vous vous abandonniez à la triſteſſe , comme les autres hommes qui n'ont point d'eſpérance.* C'eſt, dit-il, cette triſteſſe immoderée pour la mort de nos proches, qu'il appelle un Baptême pour les morts ; & voici ſon raiſonnement ; que dirons-nous à ceux qui ſont inconſolables ſur la perte de leurs proches, ſi les morts ne reſſuſcitent point ? comment modérerons-nous leur douleur, s'il n'y a point de félicité à eſperer aprés cette vie ? s'il n'y a point de réſurrection ?

Si le verbe *baptiſer* mis abſolument & ſans addition, ſe prenoit quelquefois dans l'Ecriture, pour le Baptême des larmes & de la douleur, on pourroit peut-être admettre cette explication ; mais on ne le trouve jamais en ce ſens ; à moins qu'il n'y ſoit déterminé par quelque autre terme qui en détourne la ſignification au ſens métaphorique ; de plus cette maniére d'expliquer renverſe, ou du moins affoiblit le raiſonnement de ſaint Paul. Il dit : *Que feront ceux qui ſont baptiſez pour les morts ?* & on lui fait dire : *Que ferons nous*, ou que dirons-nous *à ceux qui* s'affligent immodérément de la perte de leurs proches ?

XXIV. Henri Müller qui a fait imprimer une Diſſertation ſur ce ſujet à Roſtoch en 1656. aprés avoir rapporté dix-ſept opinions diverſes ſur ce paſſage, & aprés les avoir examinées & cenſurées les unes aprés les autres, propoſe enfin ſa conjecture de cette ſorte : *Que feront ceux qui ſont baptiſez pour les morts ?* c'eſt-à-dire, pour la défenſe des morts, pour appuyer l'eſpe-

a *Brochmand. P. III. Syſtem. Theol. art. de mort. c. 2. Apud Henric. Mull. Diſſert. in hunc loc. Huic ſubſcribit Joh. Tobias major. orat. pro defunctis, contra Ger. c. 2.*

b 1. *Theſſal.* IV. 13.

rance de la résurrection, dans laquelle ceux qui l'ont précedé sont morts. Comme si l'Apôtre disoit, si vous ne croyez pas la résurrection, pourquoi défendez-vous par vôtre Baptême les sentimens de ceux qui l'ont confirmée, puisque vous ne recevez le Baptême que pour mériter que la promesse de la résurrection dans laquelle ils sont morts, vous soit aussi appliquée.

Ce sentiment revient assez à celui de Loüis de Dieu & de Cloppenbourg que nous avons exposé n°. VIII. & X. Il faut donner à la phrase de l'Apôtre un sens trop forcé, il faut trop prêter au Texte pour lui faire dire, ce que ces Messieurs veulent qu'il ait entendu: *Se faire baptiser pour les morts*, ou si l'on veut, *pour la défense des morts*, ne veut pas dire recevoir le Baptême, pour confirmer la foi & la promesse de la résurrection. De plus cela rend le raisonnement de saint Paul rampant & languissant: *Que feront ceux qui se font baptiser pour soûtenir la foi que les morts ont euë en la résurrection*? Cela ne presse point.

Aprés ce long étallage d'opinions diverses, dont les unes sont défectueuses, parce quelles prennent le nom de *Baptême* dans un sens figuré, impropre, & forcé; & les autres en ce qu'elles expliquent le terme de *morts* d'une maniére encore plus violente; celles-ci, en ce qu'elles sont fondées sur des faits douteux, & incertains, ou sur des suppositions trés-contestables, & celles-là parce qu'elles expliquent le texte Grec d'une maniére contraire au génie de cette Langue, nous croyons sans prétendre prévenir le jugement du public, que l'explication qui a été suivie par Tertullien, par Hilaire Diacre, & par les plus fameux Critiques de nos jours, est la plus juste & la mieux fondée. 1. On ne sauroit lui contester la clarté du Texte; dés la premiere lecture tout le monde le prend dans le sens que nous l'entendons: *Que feront ceux qui se font baptiser pour les morts*? en faveur des morts, au profit des morts? pour leur mériter le pardon, & l'expiation de leurs pé-

chez ? Si l'on n'avoit point conçû d'inconvenient à ſuivre ce ſentiment, il n'y a aucun des Commentateurs qui ne l'eût embraſſé. Or en matiére d'explication, celle qui frappe d'abord les Lecteurs généralement parlant, eſt toûjours préférable à toutes les autres, à moins qu'il n'y ait d'autres raiſons qui obligent à la quitter.

2. Cette explication conſerve au raiſonnement de ſaint Paul toute ſa force, ſoit qu'on veüille avec Tertullien, Hilaire Diacre, Pierre le Vénerable, Scaliger, & pluſieurs autres, que l'uſage de ſe baptiſer pour les morts, étoit fréquent, même parmi les fidéles, dont toutefois la pratique n'étoit pas ſans quelques abus ; ſoit qu'on ſuppoſe que cet uſage n'étoit que pour les Hérétiques qui nioient la réſurrection, & que ſaint Paul raiſonne icy contre eux par un argument : *Ad hominem. Que feront ceux qui ſe font baptiſer pour les morts, s'il n'y a point de réſurrection* A quoi peut ſervir ce Baptême reçû par un vivant, pour aider un mort, ſi ce mort eſt mort pour toûjours, & ſans eſpérance d'une nouvelle vie ? le vivant peut-il lui communiquer la grace, quand même il la recevroit dans le Baptême ? Ce ne peut donc être que pour marquer l'eſpérance de la reſurrection, & pour obtenir de Dieu que comme ce corps vivant eſt régénéré & reſſuſcité en quelque ſorte par le Baptême, ainſi celui qui eſt paſſé à une autre vie, puiſſe un jour reſſuſciter.

3. Le fait ſur lequel eſt fondé cette explication, a été bien prouvé cy-devant : nous avons montré que la plûpart des premiers Hérétiques qui vivoient du tems de ſaint Paul, nioient la reſurrection, & que quelques-uns d'entr'eux ſe faiſoient baptiſer pour les morts. J'avoüe qu'on ne peut pas montrer de même, que les fidéles ſe ſoient faits baptiſer, mais ni les anciens ni les modernes que nous avons citez, n'y ont point trouvé de difficulté, & la choſe eſt bien plus croyable, que ce que l'on ſait des fidéles d'Afrique, qui encore

au quatriéme siécle baptisoient même les morts.

4. Les inconveniens que l'on a crû remarquer dans le sentiment que nous soûtenons, & qui ont empêché les Commentateurs de s'y rendre, ont quelque chose d'assez apparent; mais au fond ils n'ont rien de solide. On dit par exemple, que saint Paul sembleroit approuver l'usage de se faire baptiser pour les morts, n'étant pas probable qu'il dût tirer un argument en faveur de la resurrection future, d'une chose qu'il croyoit mauvaise & superstitieuse; ç'auroit été ou authoriser les Fidéles à continuer dans cette pratique, s'il est vrai qu'ils y fussent, ou donner du crédit aux Hérétiques, qui sans admettre le dogme de la resurrection des morts, pratiquoient cette maniére de baptiser. De plus, le raisonnement de saint Paul, ne concluoit ni contre ces Hérétiques, qui nioient la résurrection, ni contre les Fidéles qui la croyoient: ni contre ceux qui se faisoient baptiser pour les morts, ni contre ceux qui ne le faisoient pas.

Les hérétiques Cérinthiens, & les Marcionites qui recevoient le baptême pour les morts, auroient répondu à saint Paul, lorsqu'il les pressoit en disant: *Que feront ceux qui reçoivent le Baptême pour les morts? S'il n'y a point de résurrection, à quoi bon se faire baptiser pour les morts?* Ils auroient répondu: Ce Baptême que nous recevons est utile aux morts, en ce qu'il leur mérite la rémission de leurs péchez, qui est la vraye résurrection dont parle JESUS-CHRIST, & dont vous, Paul, parlez si souvent dans vos Epîtres, en relevant la dignité du Baptême, & le comparant à la Résurrection du Sauveur. Seroit-il de la justice de Dieu, qui veut sauver tout le monde, de n'avoir pas preparé des remédes de salut à ceux qu'une mort précipitée a enlevé du monde, avant que d'avoir pû recevoir le Baptême? Et quel autre reméde plus convenable, que de faire recevoir par d'autres à leur intentention, ce Sacrement de la régeneration?

La

La preuve de saint Paul ne concluoit point non plus contre les Fidéles, qui pouvoient avoir quelque doute sur la résurrection future ; ils lui auroient dit : nous ne nous informons point de ce que font les Hérétiques, & peut-être quelques simples d'entre les Fidéles. Nous avons appris de vous-même, qu'il n'y a qu'une Eglise, & qu'un Baptême : ainsi il faut d'autres raisons pour nous convaincre. On ne prouve pas les véritez de la Réligion par des pratiques absurdes & ridicules ; autrement on diroit que les Payens ont crû bien des articles de nôtre foi, s'il étoit permis d'inférer leur croyance, de plusieurs de leurs pratiques superstitieuses & extravagantes. Enfin dans toute rigueur on ne peut pas même conclure la résurrection de ce que pratiquent les Hérétiques en recevant le Baptême pour les morts, quoiqu'il semble qu'on en peut assez bien inférer qu'ils croyoient l'immortalité de l'ame. Mais il y a bien de la distance de ce dernier dogme, au premier.

Mais nous répondons à ces raisons : Que saint Paul n'approuve par son raisonnement, ni la pratique des Hérétiques, ni celle des Fidéles, qui pouvoient par simplicité recevoir le Baptême pour les morts. Il argumente contr'eux, comme on l'a déja dit, *ad hominem.* Ce n'est point aux Fidéles éclairez que sain Paul en a en cet endroit ; ils ne nioient pas la résurrection, & n'avoient garde d'imiter ceux qui se faisoient baptiser pour les morts. Mais il prouve invinciblement contre les Hérétiques, & contre les Fidéles ignorans & superstitieux, que leur usage même, tout absurde qu'il est, est une raison qui devroit les persuader de la résurrection ; puisqu'enfin il est trés-inutile de s'inquiéter des morts, s'ils ne doivent point ressusciter, & s'ils ne subsistent plus dans un autre vie ; que s'ils subsistent dans l'autre vie, & que l'ame soit immortelle, il est aisé d'en conclure, que les hommes ressusciteront. Dieu ne récompenseroit, ou ne puniroit qu'une partie de l'homme, s'il ne récompensoit, ou ne pu-

nissoit que son ame. Il n'est pas juste que le corps qui a eu sa part au bien, ou au mal que l'homme a fait, n'en reçoive pas aussi la peine, ou la récompense. Ainsi l'Apôtre prouve par là qu'au moins indirectement les Hérétiques par cette sorte de Baptême, reconnoissent la résurrection future.

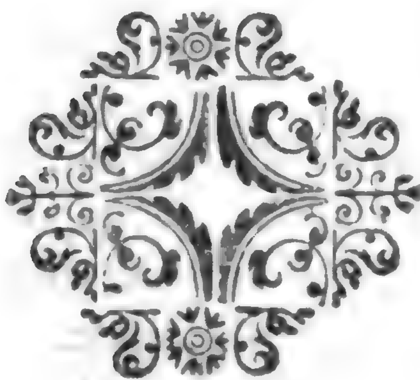

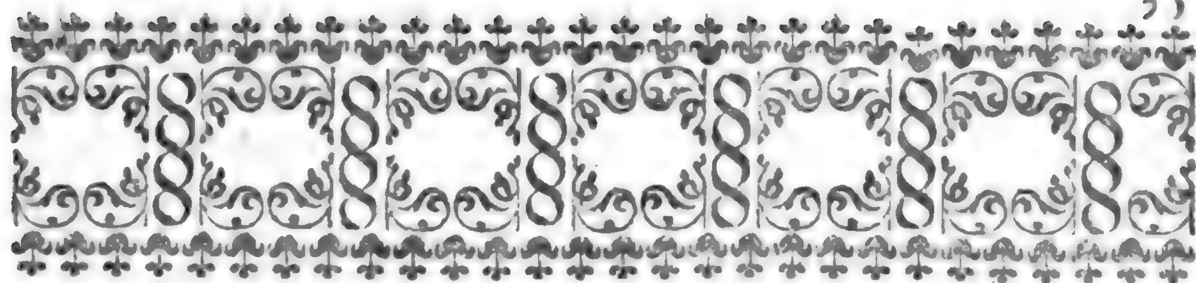

ARGUMENT DE LA II. EPISTRE DE SAINT PAUL AUX CORINTHIENS.

SAINT Paul étoit en peine de l'effet que sa premiére Lettre auroit produit dans l'esprit des Corinthiens. Il leur envoya Tite avec un autre Disciple, qui n'est point connu, *a* pour en apprendre des nouvelles. Lorsque Tite fut arrivé à Corinthe, les Fidéles le reçûrent avec un respect mêlé de crainte, tant la premiére Epître de S. Paul les avoit ébranlé, & avoit réveillé leur vigilance, & leur attention à mériter son estime, & son affection. Pendant ce tems Paul fut obligé de sortir d'Ephése, par une sédition des Orfévres, excitée par un Ephésien, nommé Démétre. Il vint d'Ephése à Troade, sur les côtes de l'Hellespont, esperant y rencontrer Tite de retour de Corinthe; mais il ne l'y trouva pas, l'inquiétude où il étoit du succez de sa premiére Lettre, ne lui permit pas de s'y arrêter, quelque heureuse disposition qu'il y trouvât pour l'Evangile.

Il passa donc la mer, & vint en Macédonie, où il eut beaucoup à souffrir: *b* Mais Dieu qui console les humbles, & les affligez, le consola par l'arrivée de Tite, qui lui rapporta le bon état de l'Eglise de Corin-

a 2. *Cor.* XII. 18. | *b* 2. *Cor.* VII. 5

the. Tous les Fidéles s'étoient séparez de l'incestueux, & demandoient à saint Paul, qu'il lui pardonnât. Ils avoient éloignez, ou du moins réprimez les autres de la division ; & on avoit commencé chez eux à ramasser les aumônes que l'on devoit envoyer à Jérusalem. *a* Mais si ces bonnes nouvelles le réjoüirent, il eut la douleur d'apprendre que l'Eglise de Corinthe n'étoit pas encore bien purgée des désordres de l'impureté. *b* Que de faux Apôtres venus de parmi les Juifs, y faisoient de grand ravages, & détruisoient ce qu'il avoit édifié avec tant de soin : Ils enseignoient qu'il falloit observer la Loi de Moyse, & le décrioient lui-même, comme un destructeur de la Loi, & un homme qui n'avoit ni caractére, ni mission ; disant qu'il n'avoit pas été envoyé par JESUS-CHRIST, ni par les premiers Apôtres. *c*

Saint Paul comprit par ce récit, la nécessité d'apporter un prompt rémede à ces maux. Il écrivit donc cette seconde Lettre aux Corinthiens, & pria saint Tite de la leur porter. Il lui donna pour ajoints deux freres, dont il reléve le mérite par de grands éloges. *d* Il témoigne d'abord aux Corinthiens, que s'il n'est pas venu les voir aussi-tôt qu'il l'avoit promis, c'est que sa tendresse ne le lui avoit pas permis, craignant qu'il ne fût obligé d'user envers quelques-uns d'eux, de plus de sévérité qu'il n'eut voulu. *e* Il leur marque ensuite la satisfaction qu'il a de la conduite qu'ils ont tenuë envers l'incestueux, & dit, qu'à leur considération, il lui pardonne volontiers. *f* Il fait sa propre Apologie contre les faux Apôtres, d'une maniére si sage, & si modeste, que le témoignage qu'il se rend, tombe moins sur sa personne, que sur ses collégues, & sur le ministére dont il étoit chargé. Il exhorte les Corinthiens, *g* à contribuer aux aumônes que l'on de-

a 2. *Cor.* VIII. 6. IX. 12.
b 2. *Cor.* XII. 21
c 2. *Cor.* XI. 31. 22. *&c.*
d 2. *Cor* VIII. 18. 22.
e 2 *Cor.* I. 15. 23.
f 2. *Cor.* II. 13. *&c.*
g 2. *Cor.* VII. 2. 6.

voit porter à Jérusalem ; & il les y porte par toutes les considérations qui les pouvoient toucher. *a* Enfin il reprend sa defense contre les faux Docteurs ; il les fait connoître pour ce qu'ils sont, & traite la sotte crédulité de ceux qui les écoutoient, avec une véhémence & une liberté toute Apostolique. Il est obligé pour sa justification, de parler de lui-même avec avantage ; mais il le fait d'une maniere qui fait bien voir la violence qu'il faisoit à sa propre humilité, & à sa modestie.

On croit que l'Epître fut écrite de Philippes en Macédoine. C'est ainsi que le marquent la plûpart des Exemplaires Grecs. Quelques Exemplaires Latins portent, que ce fût de Troade, dans l'Asie Mineure. Mais il est certain que ce fut de Macédoine. *b* Quoiqu'il n'y ait aucune autorité certaine qui nous oblige à croire que ce fut à Philippes, plûtôt que dans une autre ville de ce païs. Les souscriptions qui se lisent à la fin des Epîtres de saint Paul, n'étant ni authentiques, ni uniformes. *c* De trés-anciens Manuscrits ne les lisent point. D'autres portent que ce furent Tite & saint Luc qui la portérent. D'autres, Tite seul. D'autres Tite & Timothée. D'autres, Tite, Barnabé & Luc. On sait certainement que Tite fut accompagné par deux Disciples fort recommandables. On croit que l'un étoit saint Timothée ; mais pour l'autre on ignore son nom, & ses qualitez.

Ce fut vers le milieu de l'année 57. de JESUS-CHRIST que cette Lettre fut écrite, prés d'un an aprés la premiére.

a 2. *Cor.* XIII. IX.

b 2. *Cor.* VII, 5. 6. VIII, 1, 5. 8. 11.

c Voyez les varietez de Leçon de M. Mille.

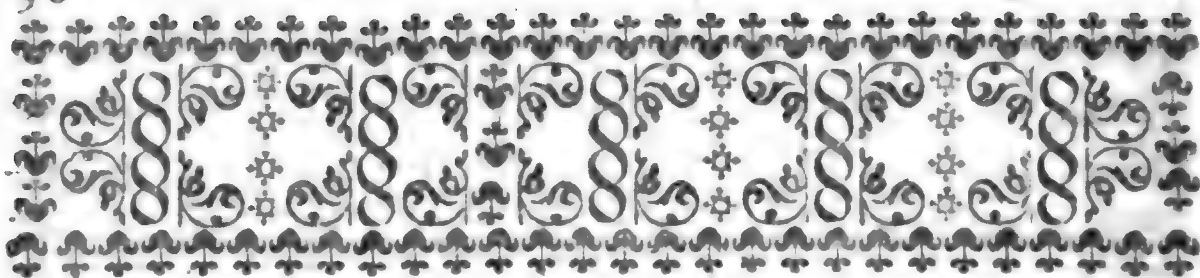

DISCOURS
SUR L'EPITRE
DE SAINT PAUL
AUX GALATES.

LES Galates sont originaires des Gaules. Quelques troupes de Gaulois s'étant répanduës dans la Gréce, & ensuite dans l'Asie Mineure, sous la conduite de Brennus, fixérent enfin leur habitation entre la Cappadoce, & la Phrygie, dans une Province, qui de leur nom fut appellée Galatie. *a* Saint Paul y prêcha plus d'une fois, *b* & y forma une Eglise considérable. La prémiere fois qu'il y vint, il y fut reçû comme un Ange de Dieu, & comme JESUS-CHRIST même quoiqu'il fût alors dans une grande humiliation, *c* soit à cause de quelque maladie corporelle, dont il étoit attaqué, ou à cause des persécutions qu'il y souffrit. *d* Il paroît certain que cet Apôtre fut le premier qui y prêcha l'Evangile aux Gentils : *e* Mais on a lieu de croire que saint Pierre avant lui y avoit prêché aux Juifs, comme on le peut inférer de l'inscription de son Epî-

a *Vide Liv l.* 38. *Justin. l.* 25. *Usser. ad an Mundi* 3728. *&* 4130 *Periodi Juli.*

b Premiérement en l'an de J. C, 51. *Act.* XVI. 6. & puis en l'an 54. *Act.* XVIII. 23.

c *Galat.* IV. 13. 14.

d *Vide Hieronym. & Theod. in eum loc.*

e *Theodoret, in Galat. prolog.*

tre, qui eſt adreſſée aux Juifs de la Diſperſion, du Pont, de la Galatie, de la Cappadoce, de l'Aſie, de la Bithynie. *a* Or il ne peut pas y avoir prêché qu'aprés avoir fondé l'Egliſe d'Antioche, & avant ſon premier voyage à Rome. *b*

Ce furent apparemment les Juifs convertis par S. Pierre, qui cauſérent parmi les Gentils convertis les troubles qui donnérent occaſion à ſaint Paul de leur écrire cet Epître. Il ne paroît pas que ces nouveaux Docteurs fuſſent venus d'ailleurs. Ils étoient zelez pour les obſervances légales. Ils mettoient ſaint Paul fort au deſſous de ſaint Pierre, & ſe prévaloient fort de l'autorité de ce Prince des Apôtres, pour décrier ſaint Paul, auquel ils conteſtoient même ſa qualité d'Apôtre, Enfin ils enſeignoient hautement la néceſſité de la circonciſion, & de la Loi de Moyſe, ainſi que ſaint Pierre, & les autres Apôtres l'obſervoient. Il y en avoit un entre autres, *c* qui ſe diſtinguoit par ſes emportemens, & qui ſema dans cette Egliſe un levain de Doctrine qui ne venoit pas de Dieu. Les Galates, peuple ſimple, & groſſier, ſe laiſſérent perſuader à ſes diſcours. Une partie d'entre eux reçût ou reſolut de recevoir la circonciſion. Ces autres s'oppoſérent à cette nouveauté, & en donnérent avis à S. Paul, qui étoit peut-être alors à Ephéſe. Cette contrariété de ſentimens produiſit dans cette Egliſe les diviſions, dont parle l'Apôtre ſur la fin de ſa Lettre. *d*

Pour arrêter le cours de ce mal, l'Apôtre écrivit aux Galates convertis du Paganiſme, avec la force, & la véhémence que demandoient un changement ſi important, & un ſi grand abus. Il établit puiſſamment ſon Apoſtolat, comme ayant été appellé de JESUS-CHRIST même. Il raconte ſa converſion miraculeuſe, ſa miſſion, ſans aucune dépendance, ni permiſ-

a 1. *Petri* 1. 1.
b *V de Euſeb. l.* 3. c. 1. & Tillemont, t. 1, art. 28. de S. Pierre, & note 26.
c *Galat.* v. 7. 10.
d *Galat.* v. 11.

sion ni instruction des autres Apôtres. Il insiste à montrer que saint Pierre non-seulement ne s'étoit point opposé à sa prédication, & n'avoit rien trouvé à reprendre dans sa Doctrine ; mais qu'il l'avoit loüée, & approuvée avec les autres Apôtres, dans le Concile de Jérusalem ; qu'il l'avoit lui-même pratiquée, en mangeant indifféremment avec les Gentils : Qu'à la vérité il usoit de ménagement, & ne le faisoit pas devant les Juifs, qui en auroient été scandalisez ; mais qu'un jour étant à Antioche, & s'étant laissé aller à quelque dissimulation, lui Paul avoit été obligé de le reprendre en face, & de lui reprocher sa foiblesse, parce qu'il étoit reprehensible. Il dit tout cela, pour fermer la bouche à ces faux zélez Disciples de saint Pierre, qui abusoient du nom, & de l'autorité de ce grand Apôtre, pour décrier saint Paul son collégue.

Il vient ensuite au fond de la question ; savoir si la circoncision, & les observances légales sont nécessaires au salut. Il montre par diverses preuves tirées de l'Ecriture, que ni la circoncision, ni la Loi de Moyse ne servent de rien ; que les bénedictions promises à Abraham, sont pour les fidelles qui ont crû en JESUS-CHRIST ; que ce divin Sauveur, & ses Disciples sont les vrais enfans d'Abraham, & les héritiers des bénedictions, des promesses ; que les Juifs charnels sont figurez par Agar, & Ismaël, & au contraire les Chrétiens par Sara, & Isaac ; que par la foi nous sommes entrez dans la liberté des enfans de Dieu ; que les Hébreux n'ont été que des esclaves ; que la Loi ne leur a été donnée que pour arrêter leurs transgressions ; que tous ceux qui vivoient sous la Loi, étoient soumis à la malediction ; que JESUS-CHRIST nous avoit delivrez de cette malediction par la mort de la croix, qu'il avoit bien voulu souffrir : Enfin il les fait ressouvenir que c'est par la foi, & non par la Loi, qu'ils ont reçû les dons surnaturels du Saint-Esprit ; ce qui étoit à leur égard une preuve sans replique que la Loi n'étoit nullement

néceſſaire, pour recevoir la grace de la juſtification.

Aprés avoir fait ainſi ſon apologie, il donne aux Galates des inſtructions importantes ſur leurs devoirs. Il les avertit de ne pas abuſer de la liberté que l'Evangile leur donne, en ſuivant leurs deſirs. Il marque l'eſprit, & la chair, la concupiſcence, & la raiſon éclairée de la grace, comme les deux principes de nos actions. Il donne le dénombrement de œuvres de la chair, & de celles de l'eſprit. Il exhorte les Galates à avoir entre eux une charité réciproque; & ſi quelqu'un étoit tombé dans le péché, d'uſer envers lui de condeſcendance. Il veut qu'ils contribuënt libéralement à la ſubſiſtance de ceux qui les conduiſent, & qui les enſeignent. Enfin il déclare que dans le Chriſtianiſme ce n'eſt ni la circonciſion, ni l'incirconciſion qui procurent le ſalut, & qu'ils menent à la perfection; mais que c'eſt d'être en JESUS-CHRIST un homme nouveau, une nouvelle créature.

Dans certains endroits de cette Lettre, ſaint Paul parle aux Galates comme s'ils avoient autrefois été Juifs: *a Comment voulez-vous de nouveau vous aſſujettir à des élemens foibles, & imparfait?* Et encore: *Demeurez fermes, & ne vous mettez pas de nouveau ſous le joug de la ſervitude.* Mais tout le reſte de l'Epître montre aſſez qu'ils étoient convertis du Paganiſme. Il leur dit au même endroit, *b* qu'autrefois *ils ne connoiſſoient point Dieu, & qu'ils adoroient des Divinitez qui ne ſont pas dignes de porter ce nom.* Et enſuite *c* il leur dénonce que s'ils reçoivent la circonciſion, ils ſeront tenus d'obſerver toute la Loi. Ils n'étoient donc pas circoncis, & ne l'avoient jamais été.

Grotius *d* a crû que les faux Apôtres contre leſquels ſaint Paul s'éléve ici avec tant de force, n'étoient pas des Juifs, mais des étrangers, qui avoient vêcu dans

a Voyez *Galat.* IV. 8. 9 & V. 1.
b *Galat.* IV. 8.
c *Galat.* V. 2.
d *Grot. prolog. in Epiſt. ad Galat I a & Hamm.*

la Judée, & dont le Chef étoit Cérinthe : Qu'ils enseignoient la néceſſité d'obſerver la Loi, non par un principe de pieté, mais pour mériter des honneurs, & du profit de la part des Juifs, & pour éviter les perſécutions auſquelles les Chrétiens commençoient à être expoſez, comme compoſant une ſecte nouvelle, preſqu'également oppoſée aux Juifs, & aux Payens. Mais ce ſentiment me paroît aſſez réfuté par le Texte même de ſaint Paul ; & il eſt certainement contraire à celui de tous les autres Commentateurs.

On eſt fort partagé ſur le tems auquel cette Epître a été écrite, & ſur le lieu d'où elle a été envoyée. Saint Grégoire le Grand, *a* Loüis Capel, *b* Uſérius, *c* Péarſon, *d* & pluſieurs autres, croyent qu'elle fut écrite d'Ephéſe. *e* Les anciennes inſcriptions Latines le portoient ainſi, dit Eſtius. Ce ſentiment paroît le plus probable. On voit par le Chapître 1. 6. qu'elle fut écrite bien-tôt, c'eſt-à-dire, trois, ou quatre ans, aprés leur converſion : *Je m'étonne*, dit l'Apôtre, *que vous abandonniez ſi tôt celui qui vous a appellez à la grace, pour ſuivre un autre Evangile.* Or s'il l'eut écrite de Rome, durant ſa priſon, ç'auroit été plus de dix ans aprés. Saint Chryſoſtome *f* croit qu'elle a précedé celle que ſaint Paul écrivit aux Romains. Il ne jugeoit donc pas qu'elle eut été écrite de Rome, puiſque ſaint Paul n'alla à Rome que quelques années aprés qu'il leur eût écrit ſon Epître.

Les ſouſcriptions Grecques *g* ſont uniformes pour marquer qu'elle fut écrite de Rome. Saint Jérôme *h* croit que ſaint Paul l'écrivit dans ſes liens. Théodoret *i*

a *Gregor. Mag, Moral in Job. l. 30. c. 8.*

b *Ludovic. Capell. Hiſt. Apoſtol.*

c *Uſer. ad an. 58.*

d *Pearſon. Annal. Paul. p. 15.*

e Tillemont ſur S. Paul, art. 29. *Mill. not. in hujus Epiſtolæ; alii.*

f *Chryſoſt in Rom. prolog.*

g Πρὸς Γαλάτας ἐγράφη ἀπὸ Ῥώμης.

h *Hieronym. in Galat. vi. 11.*

i *Theodoret. in Paul. prolog. pag. 5.*

veut que ce ſoit la premiere de celles qu'il écrivit de cette ville. C'eſt apparemment ce que dit ſaint Paul, Chap. VI. 17. *Que perſonne ne me faſſe de peine ; car je porte les ſtimagtes*, les marques *de* JESUS-CHRIST *ſur mon corps*, qui a fait juger qu'il étoit dans les liens lorſqu'il écrivit. Mais ne porta t'il pas pendant toute ſa vie la mortification de JESUS-CHRIST ſur lui-même, *a* & ne fut-il pas en cent occaſions expoſé aux coups, aux violences, aux bleſſures, aux dangers ? Les ſouſcriptions Grecques ne ſont nullement authentiques, du conſentement des meilleurs Interprétes. Elles ne ſe liſent pas dans les trés-anciens Manuſcrits de S. Germain, & de Clermont, & dans quelqu'autres. L'opinion qui tient qu'elle fut envoyée d'Ephéſe vers l'an de JESUS-CHRIST 55. eſt celle que nous ſuivons comme la mieux fondée.

a 2. *Cor.* IV. 10.

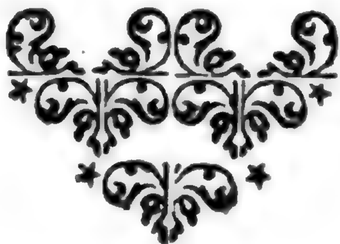

DISSERTATION

Où l'on examine si Céphas repris par saint Paul à Antioche, est le même que saint Pierre. Voyez Galat. II. 10.

LA difficulté que nous allons examiner, n'est pas nouvelle. Elle a partagé les Anciens dés les premiers siécles. On cite pour l'affirmative, comme pour la négative, des Ecrivains de réputation, & de la plus haute antiquité. La question est importante, & intéressante, tant par rapport à la Religion Chrétienne, que par rapport à la personne de saint Pierre, & de saint Paul; puisque les ennemis du Christianisme en ont voulu inférer que saint Pierre étoit un prévaricateur, saint Paul un présomptueux, & un jaloux, & nôtre Religion douteuse, & incertaine. Il faut avant toutes choses établir la question de fait, savoir si celui que saint Paul reprit publiquement à Antioche, est saint Pierre, ou non; aprés quoi on examinera la question de droit, & les conséquences que l'on en tire.

Voici le Texte sur quoi roule toute la question, saint Paul dans son Epître aux Galates, a dit que *quatorze ans aprés le voyage qu'il avoit fait à Jérusalem*, trois ans aprés sa conversion, b ou simplement, *dans le voyage qu'il y fit quatorze ans aprés* sa conversion, c *il vint de nouveau à Jérusalem, suivant une révélation qu'il en avoit eüe. Je conferai* dit-il, *avec les Apôtres sur l'Evangile que je prêchois aux Gentils. & j'en conferai en particulier avec*

a *Galat* II. 10. 13.
b *Vide Galat*. I. 18. *Act.* IX. 25. 26. 27.
c *D. Thom. Cajet. Peter in Epist. ad Rom. Baron. an. J.C.* 51. *Harduin. Dissert. in hunc loc. Estius, &c.*

ceux qui paroiſſoient être quelque choſe ; de peur que je ne couruſſe, ou que je n'euſſe couru en vain. Ces Apôtres ayant reconnu que Dieu m'avoit confié la prédication de l'Evangile aux Gentils comme Pierre le prêchoit aux circoncis ; & que celui qui avoit donné l'Apoſtolat à Pierre pour les circoncis, me l'avoit auſſi donné pour les incirconcis ; ayant, dis-je, *reconnu la grace que Dieu m'avoit faite, Jacque, Céphas, & Jean qui paſſoient pour être les colomnes de l'Egliſe, nous donnérent les mains à Barnabé, & à moi, afin que nous prêchaſſions aux Gentils, comme eux prêchoient aux incirconcis.... Or Céphas étant venu à Antioche, je lui réſiſtai en face, parce qu'il étoit répréhenſible... Je dis à Céphas devant tout le monde, &c.*

La lecture de ce paſſage, où dans l'eſpace de cinq, ou ſix lignes, on lit deux fois de ſuite *Pierre*, aux ✝✝. 7. & 8. & puis trois fois *Céphas*, aux ✝✝. 9. 11. 14. a embaraſſé les Interprétes. Les uns ont crû que c'étoit la même perſonne qui étoit indifféremment appellée *Pierre* & *Céphas* dans ces divers paſſages ; d'autres ont prétendu le contraire : les premiers ont ſoûtenu que ſaint Paul avoit réſiſté à ſaint Pierre en face, parce qu'il l'avoit trouvé répréhenſible : & les autres, que la perſonne qui avoit été repriſe par ſaint Paul, étoit un Diſciple nommé *Cephas*, fort différent du Prince des Apôtres. Ce dernier ſentiment n'a trouvé qu'un aſſez petit nombre de défenſeurs ; mais l'opinion contraire a été ſuivie par preſque tous les Peres, & les Interprétes, tant anciens, que modernes.

Saint Jérôme *a* reconnoît même que perſonne ne ſe ſeroit aviſé de diſtinguer ſaint Pierre, de Céphas repris par ſaint Paul à Antioche, ſans les reproches de nos ennemis, qui vouloient ſe prévaloir de cette diviſion des deux premiers Apôtres, pour attaquer la vérité de la Religion qu'ils prêchoient. En effet, Porphyre accuſoit ſaint Pierre d'erreur, ſaint Paul d'or-

a *Hieronym. in Galat.* II. 10.

güeil, tous les deux de mensonge, & toute l'Eglise d'une vaine crédulité; il inferoit de cet endroit, que les deux Chefs du Collége Apostolique ne s'accordoient point même entre eux sur les choses qu'ils prêchoient: a *Volens & illi (Petro) maculam erroris inurere, & huic (Paulo) procacitatis, & in commune ficti dogmatis accusare mendacium, dum inter se Ecclesiarum Principes discrepent.* Ce dangereux ennemi de la Religion Chrétienne, dépeignoit saint Paul, comme un homme envieux de la grandeur de saint Pierre, comme un insolent, & un présomptueux: il vouloit qu'on regardât cette quérelle comme une dispute puérile; *b* ne sachant pas de quelle importance il étoit alors à la Religion, que les Fidéles, tant Juifs, que Gentils convertis, fussent bien persuadez de l'inutilité des œuvres cérémonielles de la Loi, & de leur insuffisance pour le salut.

C'est dans la même vûë de répondre aux calomnies de Porphyre, suivant la remarque de saint Jérôme, *c* qu'Origenes, & les autres anciens Interprétes Grecs, *d* avoient pris le parti de dire qu'à la vérite saint Paul avoit repris saint Pierre; mais que cette répréhension n'étoit ni sérieuse, ni une preuve de la divrsité de leur sentiment, ou de leur pratique, mais qu'elle s'étoit faite de concert, & par une espece de feinte; saint Pierre étant convenu que saint Paul le reprendroit devant tout le monde, afin que les Juifs comprissent que si lui qui étoit le Prince des Apôtres, souffroit sans se plaindre, qu'on le reprit comme autorisant par son exemple la nécessité des observances légales, il falloit

a *Porphyr apud Hieronym prolog. in Epist. ad Galat.*

b *Chrysost. tom. 5. homil. 64. p. 706.*

c *Hieronym. Ep. ad Augustin. p. 75. nov. Edit Oper. S. Aug.*

d Saint Jerome cite pour ce sentiment Origénes, Didyme, Apollinaire, Eusebe d'Edesse, Theodore d'Héraclée, S. Chrysostome, Theodoret, & les autres Grecs qui les ont suivis. Cassien Collat. 17. a embrassé le sentiment des Peres Grecs.

qu'il fût bien convaincu de leur inutilité, & de la liberté où étoient les Fidelles, tant Juifs, que Gentils de ne les plus observer.

Saint Jérôme dans son Commentaire sur l'Epître aux Galates, avoit adopté le sentiment des Peres Grecs; & avoit avancé que toute la dispute entre les deux Apôtres, étoit un trait de ménagement, & d'une sainte politique, concerté entre saint Pierre, & saint Paul pour guérir les Juifs attachez trop opiniatrément à leurs céremonies. Saint Augustin *a* ayant lû l'explication de saint Jérôme sur cet endroit, ne pût l'approuver. Il lui écrivit pour lui en faire remarquer les inconvéniens; il lui montra qu'il donnoit lieu aux Payens de soupçonner nos Ecritures de déguisement, & nos Ecrivains sacrez de mensonge, ce qui alloit à renverser toute la Religion. Car si la répréhension que saint Paul a faite à saint Pierre est feinte, & palliée, il n'est pas vrai que saint Pierre ait été répréhensible, & s'il n'a pas été répréhensible, c'est à faux que saint Paul l'accuse de l'avoir été. Saint Augustin, & saint Jérôme étoient bien convaincus, l'un & l'autre que Pierre, & Céphas, nommez dans l'Epître aux Galates, n'étoient qu'une même personne. Ils convenoient dans la question de fait; mais ils disputoient sur le droit.

Saint Augustin *b* prétendoit que l'on pouvoit fermer la bouche à Porphyre, & ses semblables, en justifiant la conduite de saint Paul, que de lui chercher de mauvaises excuses, & de fournir par là de nouvelles armes à ses accusateurs: *Magis fuerat adversus calumniantem Porphyrium deffendenda, quàm ut ei daretur obtrectandi major occasio.* Qu'au fond saint Pierre, & saint Paul sont plûtôt dignes de loüanges, qu'ils n'ont besoin d'excuse, puisque saint Paul a fait paroître dans cette occasion une juste & loüable liberté, & saint Pierre une sainte, & solide humilité; le premier en usant de la

a *August. Epist.* 28. 40. & 71. *nov. Editioni.*

b *Aug. Ep.* 82. *nov. Edit.*

liberté que la charité inspire, & le second en recevant humblement une répréhension qui étoit juste. *Est itaque laus justa libertatis in Paulo, & sancta humilitatis in Petro.*

Les Auteurs Latins qui ont écrit depuis saint Augustin sur cette question, sont entrez dans ses sentimens, & saint Jérôme lui-même *a* écrivant quelque tems aprés contre les Pélagiens, reconnut que saint Pierre avoit péché en cela, & que saint Paul avoit eu raison de le reprendre. Qui osera se fâcher de ce que l'on ne le croit pas impeccable, dit ce Pere, puisque le Prince des Apôtres même n'a pas crû avoir ce privilége? *Quis indignabitur id sibi denegari, quod Princeps Apostolorum non habuit?*

Saint Augustin citoit pour son sentiment, saint Cyprien dans son Epître à Quintus. *b* On peut aussi alléguer pour lui Tertullien, *c* & Hilaire Diacre; *d* & depuis ce tems saint Gregoire le Grand, *e* saint Thomas, *f* & les meilleurs Commentateurs modernes, se sont déclarez en sa faveur; de sorte que l'on peut regarder cette dispute comme finie, puisque l'on ne connoît plus personne qui s'interesse à soûtenir le parti des anciens que saint Jérôme avoit suivi. Mais il n'en est pas de même de la question de fait, qui consiste à savoir si l'on doit distinguer Céphas, de saint Pierre; ce qui fait le principal objet de cette Dissertation. Un savant Homme *g* a écrit depuis peu pour relever cette opinion, qui paroissoit abandonnée, & pour montrer que Céphas, & saint Pierre sont deux personnes distinctes; & un autre Savant *h* l'a combattu dans un Ouvrage

a *Hieronym. Dialog. contra Pelagg. l. 1. c. 8. Vide & Aug. Ep. 160. ad Oceanum.*

b *Cyprian. Ep. 71. ad Quint.*

c *Tertull. l. 5. contra Marcion, c. 3.*

d *Ambrosiast. seu Hilar Diacon. in Galat* II.

e *Gregor. Mag. l. 28. Moral. c. 12, & lib. 18. in Ezech.*

f *D. Thom in Galat.* II. & *in Summa* I. 2, *qu.* 103. *art.* 4. *ad* 2. & 2. 2. *q.* 33. *art.* 4 *ad* 2.

g Le R. P. Harduin, Dissert. sur le passage *Galat.* II. 10.

h M. Boileau Chanoine de la Sainte Chapelle, *Disquisit. Theolog. in Galat.* II. 10. *Paris.* 1713.

fait

fait exprés. Nous allons proposer les raisons de l'un, & de l'autre.

Saint Clément d'Aléxandrie *a* dans le cinquiéme Livre de ces Hypotyposes, est le premier Auteur de nôtre connoissance, qui ait soûtenu que Céphas repris par saint Paul à Antioche, étoit différent de saint Pierre. Et Eusébe qui rapporte son passage, ne le contredit point en cela. Au quatriéme siécle, Dorothée de Tyr *b* met un Céphas au nombre des septante Disciples, qui est, dit-il, celui à qui saint Paul resista en face à Antioche. Saint Chrysostome *c* est témoin que de son tems quelques-uns croyoient encore que ce Céphas étoit différent de saint Pierre. Saint Jérôme *d* témoigne la même chose, aussi-bien que saint Grégoire le Grand, *e* pour le tems auquel ils vivoient. Il est vrai, que ni saint Chrysostôme, ni saint Jérôme, ni saint Grégoire n'approuvent pas ce sentiment; mais ils font voir au moins qu'il n'étoit pas nouveau, ni inconnu parmi les Auteurs de leur siécle.

L'Auteur de la Chronique d'Aléxandrie, *f* qui écrivoit au septiéme siécle, sur l'année 30. de JESUS-CHRIST; faisant le dénombrement des septante & deux Disciples, met au troisiéme lieu *Céphas contre qui saint Paul s'éleva à cause du Judaïsme.* On voit bien qu'il veut marquer la dispute arrivée entre saint Paul, & saint Pierre à Antioche. Oecuménius, qui vivoit au dixiéme, & onziéme siécle, parle de l'opinion qui distingue Céphas, de saint Pierre, comme d'une opinion probable: enfin l'Auteur du Commentaire sur les Epîtres de saint Paul, sous le nom de saint Anselme, écrit vers le douziéme, ou treiziéme siécle, recon-

a *Clem. Alex, apud Euseb. l.* 1. *c.* XII.

b *In Chronico Paschali Edit. Cang.*

c *Chrysost. tom.* 5. *homil* 64. *p.* 719. 720.

d *Hieronym. in Epist. ad Galat.* II.

e *Greg. Mag. in Ezech. homil.* 18.

f *Chronic. Alex. p.* 213.

noît qu'il y avoit encore quelques Ecrivains qui doutoient que Céphas repris à Antioche par saint Paul, fût le même que saint Pierre. Voilà les principales autoritez dont on appuye ce sentiment. Venons aux autres preuves.

Le Pere Hardoüin *a* croit que saint Paul fut converti l'an 35. de JESUS-CHRIST, qu'il vint à Jérusalem pour la premiére fois depuis qu'il eut embrassé le Christianisme, l'an 38. de l'Ere vulgaire, trois ans aprés sa conversion. Il y revint encore onze ans aprés ce premier voyage, & quatorze ans aprés sa conversion, l'an 49. de JESUS-CHRIST, & il y vint pour conférer avec les principaux de cette Eglise, *b* sur la conduite qu'il avoit tenuë jusqu'alors dans la prédication de l'Evangile. Jacque, Céphas, & Jean, trois Disciples particuliers, fort differens des trois Apôtres de même nom, lui donnérent les mains, *c* le reconnurent pour Apôtre des Gentils, & il s'en retourna à Antioche avec Barnabé, & Jean.

Saint Pierre cependant étant demeuré à Jérusalem, Céphas le Disciple dont on vient de parler, les suivit à Antioche quelque tems aprés, c'est-à-dire, aprés Pâques; & se joignit à Paul, & à Barnabé, prêchant, & vivant avec eux, & avec les Fidéles convertis du Paganisme, à qui l'on avoit promis que l'on ne leur imposeroit point le joug de la Loi. Durant cet intervalle, arrivérent de Jérusalem des Juifs convertis, envoyez de la part du Disciple Jacque, différent de l'Apôtre, lesquels prétendirent que les Gentils qui embrassoient la foi, devoient se faire circoncire, & pratiquer les cérémonies de la Loi. Céphas craignant de déplaire à ces Juifs, se retira de la compagnie de Paul, & des Gentils convertis, avec lesquels il mangeoit auparavant; & Barnabé même se laissa aller à cette dissimulation,

a *Harduini Dissert, in Galat.* II. 10. *Edit. Amstelodam. an.* 1706. *p.* 920.

b *Galat.* II. 1. 2. 3.

c *Galat.* II. 9.

suivant son exemple. Mais Paul voyant les conséquences de cette dangereuse dissimulation, reprit Céphas devant tout le monde, & lui résista en face, parce qu'il étoit répréhensible.

Ensuite de cette dispute, Paul & Barnabé furent deputez à Jérusalem pour consulter saint Pierre sur cette affaire. Ils partirent vers les mois de Juillet, ou d'Aoust; & ayant raconté ce qui étoit arrivé, on assembla pour terminer ce différent, le Concile de Jérusalem. a Saint Paul y exposa ce que Dieu avoit opéré par son moyen dans la conversion des Gentils : saint Pierre, & les autres de l'assemblée approuvérent sa conduite, & ordonnérent que l'on n'imposeroit point le joug de la Loi aux Gentils qui entreroient dans l'Eglise. Ce qui étoit donner gain de cause à Paul contre Céphas, qui étoit demeuré à Antioche.

Paul, & Barnabé revinrent dans cette ville avec Jean, Judas, & Silas, qui portoient la Lettre des Apôtres, qui décidoit la question; b ainsi les Gentils convertis demeurérent dans la liberté que saint Paul leur avoit prêchée.

Quelque temps aprés, Paul partit pour la Syrie, & la Cilicie, & *Céphas* allant en Galatie, & à Corinthe; car le Pere Hardoüin croit que celui qui prêcha à Corinthe, & à l'occasion duquel les Corinthiens se divisérent, en disant : c *Pour moi, je suis à Paul, & moi à Apollon, & moi à Céphas*, étoit tout différent de saint Pierre & le même contre qui S. Paul avoit eu une dispute à Antioche. Voilà donc l'ordre dans lequel cet Auteur dispose les événemens que nous venons de rapporter. Or il est impossible, selon cet arrangement, que saint Paul ait résisté en face à saint Pierre, à Antioche, puisque saint Pierre étoit alors à Jerusalem.

Saint Paul dans l'Epître aux Galates n'a point fait mention du voyage qu'il fit à Jérusalem à l'occasion de

a *Act* xv. 1. 2. 3. *&c.*
b *Act.* xv. 22. *& seq.*
c 1. *Cor.* 1. 12.

cette altercation avec Céphas, ni du Concile de Jérusalem qui en fut la suite; ce qui est fort digne d'attention dans cette dispute, à cause que dans le systême qui veut que saint Pierre soit le même que Céphas, on soûtient que c'est justement du Concile de Jerusalem, dont saint Paul parle dans l'Epître aux Galates, *a* lorsqu'il dit qu'ayant conferé avec Jacque, Céphas, & Jean, qui passoient pour être les colomnes de l'Eglise, ils lui donnerent les mains, & convinrent qu'il continuëroit de prêcher comme il avoit fait jusqu'alors aux Gentils, sans les obliger à prendre la circoncision. Et à l'égard du troisiéme voyage de saint Paul, *b* dont parle le Pere Hardoüin, ceux qui lui sont opposez soûtiennent qu'il est insoûtenable. Mais nous n'en sommes pas encore à prendre parti sur cela.

Voici comme le P. Hardoüin continuë : Jean, Judas, & Silas, qui avoient apporté la Lettre des Apôtres à Antioche, s'en retournérent quelques jours aprés à Jérusalem, vers ceux qui les avoient envoyez, *c* *dimissi sunt cum pace à fratribus ad eos qui miserant ad illos*; & par consequent vers saint Pierre, qui étoit donc encore à Jérusalem. Or cet endroit est proprement ce qui fait le nœud de la difficulté. Car au fond tout le systême qui veut que Céphas ne soit pas saint Pierre, n'est fondé que sur la prétention que saint Pierre n'étoit pas alors à Antioche : Ce qu'on examinera ciaprés.

Un autre argument qu'on employe pour distinguer Pierre, de Céphas, est que si saint Pierre étoit celui qui fut repris par saint Paul, il s'ensuivroit que saint Pierre seroit tombé dans l'hérésie. Or c'est ce qu'on ne peut avancer sans impiété ; ce n'est donc pas lui qui fut trouvé réprehensible par saint Paul. On prouve qu'il seroit

a *Galat.* II. 9. 10 Comparez à *Act.* XV, 1. 2. 3. *&c.*

b On ne parle pas du voyage de Paul, & de Barnabé à Jerusalem, dont il est Parlé *Act.* XI. 29. 30. parce qu'il ne fait rien à cette affaire.

c *Act* XV. 30. 31. 32. *&c.*

tombé dans l'hérésie, parce qu'il auroit approuvé, & enseigné par son exemple, & par sa conduite, que la circoncision, & les autres pratiques céremonielles de la Loi, sont nécessaires pour le salut. Or c'étoit-là une vraye hérésie, sur tout depuis la décision contraire du Concile de Jérusalem, auquel saint Pierre avoit présidé. C'étoit-là proprement contraindre les Gentils convertis d'observer les cérémonies légales: *Quomodo Gentes cogis Judaizare?* a comme le dit saint Paul à Céphas.

Non-seulement le crime d'hérésie est injurieux, & incompatible avec la personne de saint Pierre, mais il est même contre toute sorte de probabilité. Quoi cet Apôtre aprés avoir décidé avec les autres dans le Concile de Jerusalem, qu'on ne devoit point obliger les Gentils qui embrassoient la foi, à se circoncire, aprés avoir long-tems auparavant donné le Baptême à Corneille, & mangé avec lui, sans l'obliger à prendre la circoncision: aprés avoir genereusement répondu aux Fidéles de Jerusalem, qui trouvoient mauvais qu'il eut communiqué avec un Gentil; b *si Dieu a fait aux Gentils la même grace qu'a nous, qui avons crû en Jesus-Christ, qui étois-je, pour m'opposer à Dieu?* Comment le même Apôtre auroit-il eu la foiblesse à Antioche de se séparer des Gentils convertis, de peur de déplaire aux Juifs?

Si saint Pierre a pû tomber dans une pareille erreur, que pouvons-nous penser de lui, de sa doctrine, de sa vie, & de sa conduite? S'il est tombé une fois dans l'erreur, ou dans l'hérésie, pourquoi pas deux, trois, & quatre fois? pourquoi pas cent fois? Et s'il a été capable de faire de pareilles chûtes, qu'elle peut être l'assûrance de nôtre foi, qui est fondée sur le témoignage, & sur les écrits, & sur la prédication de ce Prince des Apôtres; Saint Paul lui même sera t'il plus privilégié, & plus infaillible que saint Pierre? Que

a *Galat.* II. 14. | b *Act.* XI. 17.

fond pouvons nous donc faire sur leurs paroles, & sur leur témoignagne ? Voila, dit-on, à quoi on s'expose, en voulant soûtenir que saint Pierre a été trouvé répréhensible par saint Paul, *parce qu'il ne marchoit pas droit dans la vérité.*

Saint Paul dans l'Epître aux Galates, Chap. II, ℣. 7. & 8. appelle saint Pierre de son nom ordinaire, & en parle avec le respect convenable : *Ceux qui paroissoient être quelque chose, ne m'instruisirent de rien ; mais ayant vû que Dieu m'avoit confié le soin de prêcher l'Evangile aux Gentils, comme à Pierre celui de le prêcher aux Juifs, (car celui qui a confié à Pierre l'Apostolat des circoncis, m'a aussi confié celui des incirconcis,) Jacque, Céphas, & Jean ayant donc connu la grace que Dieu m'avoit faite, eux qui paroissoient être les colomnes de l'Eglise, me donnérent les mains, &c.* Est-il croyable qu'aprés l'avoir appellé deux fois du nom de Pierre en deux versets de suite, il l'appelle ensuite *Céphas* au ℣. suivant, & qu'il le mette, non à la tête de ceux dont il parle, mais aprés saint Jacque, qui ne lui a jamais contesté la premiére place ? Ce changement de nom, ce déplacement ne semblent-ils pas insinuër quelque espéce de mépris de la part de saint Paul ? Auroit-il ainsi traité un Apôtre son ancien, & le Chef du Sénat Apostolique ? Il y a dans les Exemplaires Grecs, quelque variété de leçon sur cet endroit, que l'on examinera ci-aprés.

Le Texte de l'Epître aux Galates *a* insinuë que saint Paul consideroit Céphas qui fut repris à Antioche, comme beaucoup au-dessous de Barnabé, & même en quelque sorte, au-dessous des deputez qui étoient venus de Jérusalem ; puisqu'il dit qu'aprés l'arrivée de ces deputez, Céphas ne voulut plus avoir de commerce avec les Gentils convertis ; en sorte que les autres Juifs qui jusques-là mangeoient librement avec eux, imitérent son déguisement ; & Barnabé lui-même s'y

a *Galat.* II.

laissa entrainer par eux ; *Ita ut & Barnabas duceretur ab eis in illam simulationem.* Remarquez *ab eis*, il y fut entraîné, non par Céphas, il n'avoit pas assez d'autorité pour cela, mais par les députez de Jérusalem. Or peut-on soupçonner saint Barnabé de s'être regardé comme supérieur à saint Pierre, ou saint Paul de l'avoir voulu mettre au-dessus du Prince des Apôtres.

Le maniere dont saint Paul reprit Céphas, fournit encore une preuve au P. Hardoüin, pour montrer que Céphas n'étoit pas saint Pierre. Il le reprit avec autorité, & sans suivre le précepte que JESUS-CHRIST nous donne dans l'Evangile *a* sur la correction fraternelle. Le Sauveur veut qu'on la fasse d'abord en particulier, & en sécret, avant que de la faire en public, & avec éclat. Mais saint Paul reprit Céphas hautement ; & devant tout le monde, comme un maître qui corrige son inférieur. Or personne ne croira que saint Paul se soit jamais consideré comme supérieur à saint Pierre, & comme ayant sur lui une autorité, ni aucun droit de le reprendre, sans observer les régles saintes prescrites par JESUS-CHRIST, même.

Le P. Hardoüin *b* conjecture que Céphas est l'un des deux Disciples ausquels le Sauveur apparut, allant de Jérusalem à Emmaüs ; & c'est lui aussi qui troubloit les Galates, & qui vouloit leur persuader la nécessité de recevoir la circoncision : Que c'est contre lui que l'Apôtre assûre son autorité, & son Apostolat, en disant à la tête de son Epître aux Galates : *Paul Apôtre, non par les hommes, ni de la part de l'homme, mais de la part de* JESUS-CHRIST. En cela saint Paul n'avoit aucun avantage sur saint Pierre ; mais il en avoit beaucoup sur Céphas, qui n'avoit point reçû de mission immédiate, & qui n'avoit point eu JESUS-CHRIST pour Maître.

Saint Paul parlant de la division qui arriva à Co-

a *Mat.* XVIII. 15.

b *Dissert. in hunc loc. paragr.* 9. 10. *p.* 927.

rinthe, à l'occasion de Céphas, & d'Appollon, qui y avoient prêché aprés lui, met toûjours Céphas le dernier, & même aprés Apollon; a *Ego quidem sum Pauli ego autem Apollo; ego verò Cepha.* Or s'il parloit de l'Apôtre saint Pierre, en useroit-il de la sorte? Mais il se regardoit avec raison comme Apôtre du premier rang, & beaucoup au-dessus de Céphas, & d'Apollon, dont le premier étoit un simple Disciple, & l'autre un simple Prédicateur.

Le même Apôtre parle encore ailleurs *b* de Céphas, comme d'un homme qui n'étoit pas du nombre des premiers Apôtres: *Ne nous est-il pas permis*, dit-il, *de mener avec nous une de nos sœurs, comme font les autres Apôtres, & les freres du Seigneur, & Céphas?* N'est-il pas visible qu'il met Céphas dans un rang au-dessous & & des Apôtres, & des freres du Seigneur, lesquels eux-mêmes n'étoient pas Apôtres?

Cephas, auquel JESUS-CHRIST apparut, comme il est dit dans la premiére aux Corinthiens, *c* n'est pas apparemment non plus l'Apôtre saint Pierre, selon l'Auteur dont nous exposons les preuves, Saint Luc dit que le Seigneur *apparut à Simon*; *d* mais non pas avant qu'il se manifestât aux onze Apôtres. Saint Paul dit au contraire que JESUS-CHRIST apparut d'abord à Céphas, & aprés cela aux onze Disciples: *Quia visus est Cephæ, post hac undecim.* Il apparut à Céphas, en allant à Emmaüs; & le même soir, il se fit voir aux onze Apôtres enfermez dans une chambre à Jérusalem. Céphas est donc différent de saint Pierre.

Tout le monde sait que Nôtre Seigneur, la premiére fois qu'il vit Simon frere d'André, lui dit: *e Vous êtes Simon fils de Jona; vous vous appellerez Céphas; ce qui signifie Pierre.* L'intention du Sauveur étoit donc que saint Pierre fût appellé *Céphas* par ceux qui parle-

a 1. *Cor.* 1. 12. & III. 22. & 6.
b 1. *Cor.* IX. 5.
c 1. *Cor.* XV. 5.
d *Luc.* XXIV. 34.
e *Joan.* 1. 42.

roient, ou écriroient en Syriaque; *Petros* par les Grecs; & *Petrus* par les Romains. Or les Auteurs du nouveau Teſtament ont écrit en Grec. Ils n'ont donc eu garde de l'appeller *Céphas*. Ils lui ont toûjours donné le nom de Pierre. Céphas dont il s'agit ici, n'eſt donc pas ſaint Pierre.

Mais ce qui eſt plus fort que tout ce qu'on vient de dire, c'eſt que l'Egliſe Romaine, & Catholique a abandonné les Peres, & les Auteurs, qui ont entendu ici ſaint Pierre ſous le nom de Céphas. En voici la preuve. Les Peres, & les Commentateurs qui ont entendu cet endroit de ſaint Pierre, ne l'ont pû faire qu'en y liſant *Petrus*, au lieu de *Céphas*. Or cette premiére leçon a été abandonnée par l'Egliſe. L'Egliſe a donc auſſi rejetté l'opinion, qui en eſt une ſuite naturelle, & néceſſaire. On prouve que l'Egliſe a abandonné cette leçon, parce qu'elle a approuvé dans le Concile de Trente la Verſion Vulgate, qui porte *Céphas* en ces deux endroits, & non pas *Petrus*, comme portent les Exemplaires Grecs imprimez.

On dit enfin que les Hérétiques ont abuſé de ce paſſage expliqué de ſaint Pierre, pour affoiblir l'autorité du Souvérain Pontife, & pour montrer que la déciſion du Chef de l'Egliſe n'eſt point irréformable, & qu'un ſimple Evêque peut quelquefois s'oppoſer à ſon ſupérieur, quand il n'y a perſonne au-deſſus qui le puiſſe faire.

Voilà les principales raiſons que le P. Hardouin apporte, pour ſoûtenir que ſaint Paul a repris à Anthioche, non l'Apôtre ſaint Pierre, mais Céphas, un des Diſciples, qui ſoûtenoit opiniâtrément la neceſſité de la circonciſion, & des œuvres de la Loi cérémonielle. Voyons maintenant les preuves du ſentiment contraire.

1. On remarque qu'il s'en faut beaucoup que les Anciens qu'on allégue pour ce ſentiment, n'ayent porté les choſes au point où l'on veut les porter dans le

systême que nous venons de proposer. Ils se sont contentez de dire, & encore la plûpart avec doute, que Céphas, qui fut repris par saint Paul, n'étoit pas le Prince des Apôtres. Mais nul ne s'est avisé de dire que saint Pierre n'est nulle part appellé Céphas, sinon dans le seul endroit de saint Jean, où il est dit: *a Vous êtes Simon fils de Jona; vous serez appellé Céphas; c'est-à-dire, Pierre*; & que par tout ailleurs, oû le nom de Céphas se trouve, il s'agit d'un Disciple de ce nom, tout différent de saint Pierre.

2. Le Livre des Hypotyposes cité par Eusébe, *b* dans lequel saint Clément d'Aléxandrie disoit que Céphas étoit un des septante Disciples, est aujourd'hui entiérement perdu. Il n'en est fait aucuue mention dans les Livres que l'on ne conteste point à saint Clément, ni dans les Ecrivains qui ont vêcu avant Eusébe; Eusébe même ne le nomme pas Clément d'Aléxandrie, mais seulement Clément. Il est vrai que Photius en parle dans sa Bibliotéque, & par conséquent que cet Ouvrage subsistoit encore au neuvieme siécle. Mais il ne dit pas un mot de ce sentiment particulier de saint Clément, sur la personnne de Céphas; il remarque seulement que les Hypotyposes qu'il avoit lûës, *c* étoient un Ouvrage rempli de fautes, & d'erreurs grossiéres, de fables, & de sentimens impies; ce sont les termes de Photius, & il en rapporte quelques exemples, qui ne font que trop voir qu'il avoit raison. M. l'Abbé Boileau, qui a écrit exprés pour réfuter le systême que nous venons d'expôser, *d* semble douter que ce Livre des Hypotyposes soit de saint Clément d'Aléxandrie; sentiment qui lui est particulier. Il est certain au moins que cet Ouvrage, tel que nous le décrit Photius, n'est nullement propre à établir un fait de la consequence de celui-ci; & que c'est mal débuter que de le fonder sur

a *Joan.* 1. 42.
b *Euseb. Hist. Eccl. l.* 1. *c.* 12.
c *Photius Bibliot Cod* 109.
d Boileau *Disqui. Theolog. in hunc. locum. Paris* 1713. *n.* 10. *pag.* 57. *& seq.*

une autorité aussi fragile, & aussi ruineuse que celle des Hypotyposes.

Je suis étonné que ni les défenseurs, ni les adversaires du sentiment qui distingue Céphas, de saint Pierre, n'ayent pas cité S. Chrysostome, qui est si formel contre ceux qui doutoient que Céphas ait été saint Pierre. Il auroit été aussi bon à citer, que saint Jérôme, qui n'allégue ce sentiment, que pour le combattre; & on auroit pû s'en servir utilement pour l'affirmative, si l'on eût voulu opposer autorité à autorité. Voici donc ce que dit sur cela saint Chrysostome: a *Comment quelques-uns se tirent-ils de cet embarras? Ils disent que ce Pierre*, car c'est ainsi qu'il lisoit, *n'est pas le Prince des Apôtres, celui a qui* Jesus-Christ *a confié ses brebis; mais un autre homme du commun, méprisé, sans nom. Ce qui suit confirme cette opinion; en sorte que Barnabas lui-même se laissa entrainer dans la même dissimulation; expression qui marque qu'il est plus surprenant que Barnabé se soit laissé surprendre, que non pas cet homme appellé Pierre. Or certainement Barnabé n'étoit pas au-dessus du Prince des Apôtres.*

Saint Chrysostome répond à cette objection, en disant que ce qui rendit la dissimulation de Barnabé plus surprenante dans cette occasion, n'est pas qu'il fût au-dessus de ce Pierre, mais qu'étant le compagnon de saint Paul, & ayant été comme lui destiné à prêcher l'Evangile aux Gentils, n'ayant rien de commun, ni rien à ménager avec les Juifs, il se soit toute fois laissé aller à imiter saint Pierre, & les autres, qui vivoient continuellement avec les Juifs, & qui étoient particuliérement destinez à leur prêcher l'Evangile. Mais, continuë saint Chrysostome, ce qui démontre que tout ceci doit s'expliquer de saint Pierre, c'est que tout ce qui précéde, & ce qui suit, le regarde manifestement.

Tout le monde convient que saint Jérôme n'est point favorable au sentiment qui nie que Céphas soit l'Apô-

a *Chrys. homil. 61. t. 5 p. 719. 727*

tre saint Pierre ; il s'en explique clairement : a *Sunt qui Cepham, cui hîc in faciem Paulus restitisse se scribit non putent Apostolum Petrum, sed alium de septuaginta Discipulis isto vocabulo nuncupatum.* Mais il répond qu'il ne connoît point d'autre *Céphas*, que celui qui dans l'Evangile, & dans les Epîtres de saint Paul, est appellé tantôt *Pierre*, & tantôt *Céphas*. *Quibus primùm respondendum alterius nescio cujus Cephæ nescire nos nomen, nisi ejus qui & in Evangelio, & in aliis Pauli Epistolis, & in hac quoque ipsa, modò Cephas, modò Petrus scribitur.* Il ajoûte que si pour répondre aux blasphêmes de Porphyre, on étoit obligé de chercher un autre Céphas, de peur d'estre obligé d'avoüer que saint Pierre a erré il faudroit encore effacer une infinité d'autres passages de l'Ecriture, que cet ennemi de l'Eglise n'attaque que parce qu'il ne les entend pas.

Il est inutile de rapporter ici le jugement de saint Augustin ; tout le monde convient qu'il étoit fort persuadé que Céphas repris par saint Paul, étoit le même que saint Pierre, & nous avons vû ci-devant quel a été son sentiment sur la question de droit, & sur les motifs que saint Paul a eu en le reprenant.

Quant au témoignage de Dorothée de Tyr, ceux même qui le citent en leur faveur, sont trop abiles critiques pour en faire grand cas. C'est un Auteur extrémement décrié par ses fables puériles, & que les Savans n'alléguent presque jamais que pour le réfuter, ou au plus pour prouver que certaines opinions fausses, & fabuleuses, étoient déja connuës, & dans quelque espece de réputation au quatriéme siécle. Ce Dorothée veut que Céphas, prétendu Disciple du nombre des septante, ait été Evêque de *Conia*, peut-être Icone, ou de quelque autre ville qu'apparemment il ne connoissoit pas lui-même. Car tout son Livre est un tissu de faits douteux, & apocryphes.

a *Hieronym. in Galat.* II., 244. *nov. Edit.*

Saint Gregoire le Grand, *a* qui avoit certainement autant d'interêt que personne, à soûtenir les prérogatives de saint Pierre, non-seulement n'a pas fait difficulté de reconnoître qu'il étoit tombé dans la dissimulation, *non solum culpam, sed quod est majus, hypocrisim*; que saint Paul l'avoit repris, & qu'il l'avoit repris avec raison : il réfute même ceux qui prétendoient le justifier, en disant que ce n'étoit pas le Prince des Apôtres, mais un autre de même nom qui avoit été trouvé répréhensible. *Sunt nonnulli qui non Petrum Apostolorum Principem, sed quemdam alium eo nomine, qui à Paulo sit reprehensus, accipiunt.* Mais, ajoûte t'il, s'ils avoient bien lû les paroles de l'Apôtre, ils en parleroient autrement. *Qui si Pauli studiosius verba legissent, ista non dicerent.* Il releve l'humilité de saint Pierre, qui louë, & qui admire la sagesse des Epîtres de saint Paul, où l'Apôtre dit que lui-même a été répréhensible. Il les avoit lûës sans doute ces Lettres, continuë saint Grégoire, puisqu'il les cite, & qui les louë, & il y avoit vû ce qui y est dit de lui : mais ami de la vérité, il l'a aimée lors même qu'elle l'a repris : *Amicus ergo veritatis laudavit etiam quod reprehensus est.* Il a voulu être le premier dans l'exercice de l'humilité, comme il l'étoit dans la dignité de l'Apostolat. *Quatenùs qui primus erat in Apostolatûs culmine, esset primus & in humilitate.*

Pour continuer la chaîne de la tradition des Auteurs qui ont crû que Céphas étoit différent de saint Pierre, on cite Oecuménius, *b* qui vivoit au siécle onziéme, & qui dit qu'Eusébe de Césarée avance que Céphas est un des septante Disciples ; *& ce sentiment*, dit-il *est probable.* Ce témoignage n'ajoûte rien à celui des Auteurs des Hypotyposes. Et Oecuménius fait assez voir le peu de cas qu'il en faisoit, puisqu'il se contente de dire qu'il est probable.

a *Greg. Mag. l. 18. Moral. in Job. n. 9. 10. 11.*

b *Oecum. in Galat. II*

Le Comentaire qui a été long-tems cité sous le nom de saint Aselme, est selon les uns, a l'ouvrage d'Hervée de Dol en Bretagne, qui vivoit selon Bellarmin dans son Livre des Ecrivains Ecclésiastiques, en 1325. Le Pere Gerberon attribuë ce Commentaire à Hervée Moine de Bourgueil. On convient qu'il n'est point de saint Anselme, & qu'il est plus récent que lui. Cet Auteur ne dit rien de nouveau. Il remarque, comme font presque tous les bons Commentateurs, qu'il y a quelques Ecrivains qui croyent que ce Céphas n'est pas le Prince des Apôtres. Mais il n'en donne aucune preuve nouvelle, & n'adopte pas même cette opinion.

Au petit nombre d'Ecrivains qui ont approuvé, ou seulement proposé l'opinion qui distingue Céphas de saint Pierre, nous opposons le consentement de tous les siécles, depuis le commencement de l'Eglise, jusqu'aujourd'hui, celui des Commentateurs qui ont écrit sur ce passage, celui de plusieurs Exemplaires Grecs trés-anciens, qui lisoient même *Petrus*, au lieu de *Céphas*, en cet endroit, tant ils étoient persuadez qu'il s'agissoit de saint Pierre. C'est ainsi que Tertullien, b saint Jérôme, saint Augustin, Hilaire Diacre, saint Grégoire le Grand ont lû. C'est la leçon qu'on trouve dans les Exemplaires de l'ancienne Vulgate, & qui se voit encore dans les fameux Manuscrits nommez de Clermont, & de S. Germain des Prez, & dans celui dé M. Bornier, cité dans la nouvelle Edition du nouveau Testament de M. Mille, donnée par M. Kuster.

Ces Manuscrits, Tertullien, saint Jérôme, l'Ambrosiaster, ou Hilaire Diacre, & Théodoret lisent même au ℣. 9. *Petrus*, *Jacobus*, *& Joannes*, au lieu que la Vulgate, & le Grec imprimé lisent: *Jacobus*, *Céphas*, *& Joannes*. Et au ℣. 11. ils sont semblables au Grec imprimé, & portent *Petrus*, au lieu que la Vul-

a *Harduin. & Boileau locis citatis.*

b *Tertull. l. 5. contra Marcion. c. 3.*

gate, & plusieurs excellens Manuscrits Grecs, *a* & notamment le Manuscrit Aléxandrin, à qui l'on donne treize cens ans d'antiquité; & plusieurs Exemplaires Latins, lisent *Céphas*, & il faut avoüer que cette derniére leçon, est la vraye, & ancienne qui se voit dans plusieurs excellens Manuscrits Grecs, & notamment dans l'Aléxandrin donné par Cyrille Lucar au Roi de la grande Bretagne, & dans plusieurs Manuscrits Latins, C'est ainsi qu'on lisoit du tems de saint Clément d'Aléxandrie, d'Euthalius, & d'Eusébe de Césarée, comme il paroît par le passage des Hypotyposes que l'on a cité; & sans cela auroit-on jamais formé de doute sur la personne de Céphas?

Prétendre que les premiers Auteurs de ces variétez, quels qu'ils soient étoient des hérétiques mal-intentionnez contre le S. Siége, & que ceux qui les ont suivis ont été ou des corrupteurs malicieux, ou des écrivains imprudens, qui sans y penser, ont favorisé les hérétiques, c'est former une accusation atroce, ce me semble sans aucune raison, ni aucun fondement, contre un trés-grand nombre de saints Peres, & de trés-savans Interprétes. Toute l'antiquité a crû qu'il s'agissoit ici de S. Pierre, elle a crû que S. Pierre, & Céphas étoient la même personne. Pour lever l'équivoque, le Manuscrit Aléxandrin a mis *Képhas*, même aux endroits où les Textes Grecs, & Latins lisent *Petrus*; & les autres ont mis *Petrus*, où les Textes anciens, Grecs, & Latins, lisoient *Céphas*; tout cela dans le même esprit, & uniquement pour prévenir l'erreur des lecteurs, & peut-être pour arrêter le progrés de l'opinion de ceux qui, comme l'Auteur des Hypotyposes, vouloient introduire un Céphas différent de saint Pierre, inconnu à toute l'antiquité, & dont il n'est pas dit un mot dans l'Ecriture.

Venons à la difficulté tirée de la Chronologie. Elle

a *Steph. in Cod Alex. Barb. 2. Petit. 3. Colb. 7. Cor. Cepht. Velca.*

est la plus importante, & si elle subsistoit, toutes les autres raisons qu'on pourroit apporter contre ce sentiment, perdroient toute leur force; car si S. Pierre n'a pû être à Antioche; lorsque l'Apôtre s'y trouva, & reprit Céphas, certainement Céphas est différent de S. Pierre.

On n'est pas d'accord sur le tems de la tenuë du Concile de Jérusalem. Les uns le mettent en l'an 49. & les autres en l'an 51. de JESUS-CHRIST. Mais tout le monde tire l'époque de ce Concile, de l'Epître aux Galates, ou saint Paul dit qu'il alla à Jérusalem *quatorze ans aprés*; *a* ce que les uns expliquent en disant qu'il y alla quatorze ans aprés sa conversion, & ceux-là fixent le Concile en l'an 49. & les autres qu'il y alla quatorze ans aprés le premier voyage, qu'il y avoit fait trois ans aprés sa conversion, *b* & ceux-là placent ce Concile en l'an 51. de JESUS-CHRIST.

De plus, il y a difficulté sur le Concile de Jérusalem, savoir s'il se tint aprés, ou avant la dispute entre saint Paul, & Céphas. Saint Augustin, *c* & quelques autres *d* ont crû qu'il s'étoit tenu aprés cette dispute; d'autres le placent auparavant. Il est indubitable qu'on n'a aucune preuve décisive sur cela, & ainsi qu'on n'en peut tirer aucune certitude sur le fait dont il est ici question. Ce qui est trés-important dans cette dispute. Car si la preuve fondamentale du parti qui soûtient que Céphas n'est pas saint Pierre, est réduite à une simple conjecture, le parti opposé est bien sur de la victoire, ayant pour lui le consentement des Peres, des Interprêtes, & même des Textes de l'Ecriture, qui lui sont tellement favorables, que leur évidence seule a entraîné toute la foule de ce côté-là.

Puis donc qu'il ne s'agit que d'un arrangement chro-

a *Galat.* II. 1.
b *Galat.* 1. 18.
c *Aug. Ep.* 82. *nov. Edit. p.* 193. *d.*
d *Pelag. II. Papa t.* 5. *Concil. pag.* 662. *I. a Harduin. Vorst. Piscat. Grot.*

nologique

nologique fondée sur l'Ecriture, quant à son fonds; mais arbitraire, quant à ses circonstances; voici comme nous supputons les années depuis la conversion de S. Paul: Cet Apôtre fut converti l'an 34. de JESUS-CHRIST, un an aprés la résurrection. Il vint à Jérusalem trois ans aprés, comme il le dit lui-même; a c'est-à-dire, l'an 37. de JESUS-CHRIST. Il y revint encore en l'an 44. apporter les aumônes des Chrêtiens d'Antioche. *b* Etant retourné à Antioche, il y fut établi Apôtre des Gentils, & alla prêcher en Cypre, en Pamphylie, en Pisidie, en Lycaonie, en Galatie, & ailleurs; il fut à ces voyages jusqu'en l'an 51. qu'il revint de nouveau à Jérusalem, pour conférer avec les Apôtres sur l'Evangile qu'il avoit jusqu'alors prêché aux Gentils, sans les contraindre à recevoir la circoncision. *c* Ce fut dans cette rencontre, & à l'occasion du bruit qu'avoient fait à Antioche certains Juifs convertis & zélez pour la Loi, qui soûtenoient qu'on ne pouvoit se sauver sans l'observer, *d* que se tint le Concile de Jérusalem. Le Concile ayant donc décidé cette célébre question, d'une maniére favorable à la doctrine, & à la prédication de Saint Paul, cet Apôtre s'en retourna à Antioche avec les Deputez des Apôtres, qui étoient chargez d'une Lettre, par laquelle les Apôtres mandoient aux Fidéles de cette Eglise, ce qu'ils avoient décidé à Jérusalem. Nous supposons que ce Concile se tint aprés la Pentecôte, ou si l'on veut vers le mois de Septembre, ou d'Octobre.

Quelque tems aprés Céphas, ou saint Pierre Prince des Apôtres, vint lui-même à Antioche. Nous ne décidons pas si ce fut avant, ou aprés le retour des Députez qu'on y avoit envoyez: mais il est plus croyable que ce ne fut qu'aprés leur retour, à cause de ces paroles de saint Luc dans les Actes: *e* *Ayant demeuré*

a *Galat.* II. 18.
b *Act.* XI. 29. 30.
c *Act.* XV. 1. 2. 3. *& seq.*
d *Act.* XV. 1. 2. 3. *& seq.*
e *Act.* XV. 33.

quelque tems à Antioche, les freres les renvoyérent en paix à ceux qui les avoient députez. Saint Pierre donc ayant appris l'heureux ſuccés du voyage de ces Députez, & le bon effet qu'avoit produit la déciſion du Concile, voulut lui-même aller à Antioche. Il y vint, vêcut quelque tems avec les Gentils convertis, & incirconcis, ſans faire aucune difficulté de communiquer, ni de manger avec eux. Mais pendant cet intervale, quelques freres étant venus de la part de Saint Jacques à Antioche, *b* Céphas ſe ſépara de la compagnie de Gentils, craignant les Juifs circoncis, qui ſuivoient toûjours la Loi de Moyſe avec l'Evangile.

Et c'eſt apparemment cette conduite de ſaint Pierre qui a donné lieu à quelques-uns de croire que le Concile de Jéruſalem ne ſe tint qu'enſuite de cela; car, diſent-ils, ſi la choſe eût été ſolemnellement décidée, S. Pierre auroit-il eu honte de ſuivre dans la pratique, ce que lui-même avoit ordonné dans le Concile, avec S. Jacque, & S. Jean? Et les freres de Jéruſalem auroient-ils pris du ſcandale d'une action ſi autentiquement permiſe, & décidée depuis quelques mois?

Mais on répond ſur le même ton: Si la choſe eût été indéciſe, & douteuſe, l'Apôtre ſaint Pierre auroit-il expoſé les Fidéles du nombre des Juifs d'Antioche, au ſcandale, mangeant indifféremment avec les Gentils convertis? Et ſaint Paul auroit-il pris la liberté de le reprendre en face devant tout le monde, lui qui étoit ſi humble, & qui n'ignoroit pas la primauté de ſaint Pierre?

Quoiqu'il en ſoit, car pour cet article nous avoüons qu'il eſt problématique, ſaint Paul voyant que l'exemple de ſaint Pierre n'alloit à rien moins qu'à détruire tout ce qu'il avoit enſeigné juſqu'alors, puiſque par ſa conduite il faiſoit entendre aux Fidéles circoncis, que les pratiques des cérémonies de la Loi étoient d'une

a *Galat.* II. 12.

obligation indeſpenſable , il ſe crut obligé de le reprendre devant tout le monde, parce qu'il étoit répréhenſible.

Quant au voyage de Jéruſalem à Antioche, il ne faut pas s'imaginer que ce ſoit une affaire qui demande un ſi long-tems. Il n'y avoit pas plus de cent vingt-cinq lieuës de France , que l'on pouvoit faire en moins de quinze jours. Ainſi ſaint Pierre y a pû venir aprés le retour de ſes Députez , avant Pâque de l'an de JESUS-CHRIST 52. vers lequel tems, ou même un peu plûpôt, ſaint Paul, & ſaint Barnabé partirent d'Antioche, pour aller prêcher aux Gentils. a Voilà un arrangement de faits bien marquez dans les Actes , & dans les Epîtres aux Galates, dans lequel on ne ſauroit montrer aucun defaut incompatible avec la verité de l'hiſtoire, & l'ordre des tems. Par conſequent la preuve qu'on a voulu tirer de la pretenduë abſence de S.Pierre ; tombe d'elle-méme.

Les abſurditez, & les inconvénie ns prétendus , qui ſuivent du ſentiment qui veut que ſaint Pierre ait été repris par ſaint Paul, ne ſont d'aucune conſideration. Perſonne n'a jamais prétendu que ſaint Pierre fût impeccable. Les Souverains Pontifes, ſucceſſeurs du Prince des Apôtres , n'ont jamais aſpiré à l'inpeccabilité. Or la faute de ſaint Pierre étoit une faute de pure fragilité. Il fut toûjours fortement perſuadé de ce qu'il avoit décidé avec les autres Apôtres au Concile de Jéruſalem. Il n'y avoit ſur le ſujet des cérémonies légales, ni erreurs dans ſon eſprit, ni attachement opiniàtre à un ſentiment erroné, ni diverſité de jugemens entre ſaint Paul & lui.

Il n'y eut donc jamais d'héreſie, ni rien qui doive paroître ſi injurieux à la perſonne de ſaint Pierre, ni à celles des Souverains Pontifes ſes ſucceſſeurs. Saint Pierre ne fit pas ſur le champ les réflexions néceſſaires ſur les conſéquences de ſon action.Saint Paul fut plus clair-

a *Act*, xv. 36.

voyant, & la vûë du danger le rendit hardi. *Paulus sané reprehendit Petrum* : dit Tertullien a, *non ob aliud tamen, quam ob inconstantiam victûs, quem pro personarum qualitate variabat, non ob aliquam Divinitatis perversitatem.* Saint Pierre regardoit cette action du côté de la condescendance & de la discretion, qui veulent qu'on s'abstienne même des choses permises dans certaines occasions, pour ne pas choquer les foibles; & saint Paul l'envisageoit du côté des conséquences que les Fidelles pouvoient tirer de la conduite de saint Pierre, pour s'autoriser à dire que l'observation des céremonies légales étoit nécessaire au salut.

De l'aveu que l'on vient de faire que l'Apôtre saint Pierre n'étoit pas impeccable, on ne peut pas inférer que les dogmes qu'il a prêchez, & que les Ecrits qu'il nous a laissé, ne sont pas d'une certitude infaillible, & que nous ne devions pas les considerer comme la Doctrine, & la parole de Dieu même. Jesus-Christ qui a envoyé les Apôtres, qui les a rempli de son Esprit, qui nous a ordonné de les écouter, & qui a confirmé leur Doctrine par une infinité de miracles, s'étoit engagé de leur mettre dans la bouche ce qu'ils devroient dire, c lorsqu'ils parleroient en son nom; mais il ne leur avoit pas promis l'impeccabilité, ni l'exemption de toute sorte de fautes, même des plus petites, dans leur conduite particuliere.

L'argument qu'on tire du nom de *Pierre*, donné à saint Pierre dans les versets 7. & 8. de la seconde Epîtres aux Galates; & ensuite du nom de *Céphas*, qui est marqué aux versets 9. 11. & 14. du même Chapître est tout des plus foibles. Une personne qui a deux noms, peut-être appellé dix fois dans la même page de l'un, & dix fois de l'autre nom, sans conséquence. Or on ne peut nier que saint Pierre n'ait eu deux, ou trois noms; Simon, Céphas, & Pierre. L'ordre que saint Paul tient

a *Tertull. l. 5. contra Marcion. c. 3.*

b *Matth. x. 19.*

en nommant *Céphas* entre Jacque, & Jean, ne décide pas contre le respect, & la primauté de saint Pierre. Il n'en étoit pas question en cet endroit. Les Auteurs sacrez, non plus que les Ecrivains ordinaires, ne suivent pas toûjours en parlant, l'ordre que demande la dignité des personnes, sur tout lorsqu'il n'y a point de regle fixée sur cela. Les Apôtres nomment quelquefois nôtre Seigneur JESUS-CHRIST avant Dieu le Pere. *a* Saint Paul nomme souvent *Prisca* avant *Aquilas* son époux. *b* D'autres fois il la nomme aprés. *c* Dans la Génése, Sem, est toûjours nommé le premier des fils de Noé, quoi qu'il ne soit apparemment que le second; Moyse est toûjours avant Aaron, quoique moins agé que lui. Dans les anciennes souscriptions des Conciles, il y a plusieurs jeunes Evêques qui souscrivent avant de plus anciens, Ces raisons suffisent pour répondre à tous les endroits, où l'on employe la même objection.

Saint Chrysostome dans le passage que nous avons rapporté de lui, *b* a répondu à l'objection qu'on tire du Texte des Actes, où il est dit que *Barnabè lui-même se laissa aller à la dissimulation, à l'exemple des autres;* comme s'il eut été plus que saint Pierre, ou Céphas, & que les autres Juifs qui l'imitérent, en se retirant de la compagnie des Gentils. La maniere de parler de saint Luc, ne regarde point le rang de saint Barnabé comparé à celui de saint Pierre; mais seulement l'engagement particulier où étoit Barnabé, en qualité de compagnon de saint Paul, de soûtenir d'une maniere indispensable, que les Gentils ne devoient point être assujettis aux joug de la Loi, puisque lui, & saint Paul étoient ordonnez par une destination particuliere Apôtres des Gentils.

Si saint Paul a repris saint Pierre avec vigueur, &

a *Galat-* I. 1. *Sed per Jesum Christum.*, *& Deum Patrem.* I. *Joan* II. 24.

b *Rom.* XVI. 3. *Salutate Priscam & Aquilam.* *Ita* 2. *Timoth.* IV. 19. *Vide & Act* XVIII 18. *&* 26.

c 1. *Cor.* XVI. 19. *Act.* XVIII. 2.

d *Chrysost.* t. 5. p. 719. 720.

avec quelque eſpece d'autorité , on ne doit pas l'imputer ni à un eſprit d'orgueil, ni a préſomtion ; mais à un ardent àmour de la vérité, & à la crainte bien fondée qu'il avoit que l'exemple du Prince des Apôtres ne tirât à conſéquence, & ne fit croire aux Fidéles d'Antioche, que la circonciſion, & les autres céremonies légales, étoient néceſſaires au ſalut. C'eſt ce que ſaint Auguſtin *a* & S. Gregoire le Grand *b* ont fort bien expliqué, comme on l'a vû ci-devant.

Ce que l'on avance de l'apparition faite à Céphas, comme differente de celle qui fut faite à Simon, ou a ſaint Pierre, paroît contraire au Texte mêmes des Evangeliſtes. Saint Luc *c* raconte que les deux Diſciples de retour d'Emmaüs à Jéruſalem, vinrent dire aux onze Apôtres ce qui leur étoit arrivé en chemin, Les Apôtres, & ceux qui étoient aſſemblez avec eux, leur dirent qu'ils ſavoient certainement que le Seigneur étoit reſſuſcité, & qu'il avoit apparu à Simon. Commme les deux voyageurs racontoient encore ce qui s'étoit paſſé dans le chemin, JESUS ſe trouva au milieu d'eux. Voilà juſtement ce que ſaint Paul a voulu dire, lorſqu'il a aſſûré que JESUS-CHRIST *s'étoit manifeſté à Céphas, & aprés cela aux onze Apôtres. d* Ce paſſage de ſaint Paul eſt un vrai Commentaire de celui de ſaint Luc. On ne ſait pas diſtinctement à quelle heure JESUS-CHRIST apparut à ſait Pierre, mais on ſait certainement qu'il lui étoit apparu avant qu'il ſe fit dans l'aſſemblée des onze Apôtres On doit faire ici attention que S. Paul cite ordinairement l'Evangile ſelon S. Luc.

L'approbation que le Concile de Trente a donné a la Verſion Vulgate ne doit pas nous faire conclure que l'Egliſe ait voulu abandonner ni le Texte Grec, ni les Auteurs anciens qui l'ont ſuivi, ni qu'elle ait pré-

a *Aug Ep. olim* 8 *nunc* 28 *Ita Ep.* 40. & 71. & 93.
b *Greg. Mag. l.* 28. *Moral. c.* 12. *homil.* 18. *in Ezech.*
c *Luc.* XXIV. 34.
d 1. *Cor.* XV. 5.

tendu canoniser les fautes qui peuvent se rencontrer encore dans la Version Latine ; comparée aux Textes originaux ; ni réciproquement qu'elle entende qu'en toute occasion on doive réformer la Vulgate sur les Originaux qui sont entre nos mains. Il faut user de beaucoup de prudence, & de discernement dans tout cela. Mais il est indubitable que l'intention de l'Eglise n'a jamais été d'affoiblir, ou de ruiner l'autorité des Textes primitifs : elle agiroit contre ses propres interêts, & contre ses intentions & donneroit par-là atteinte aux Versions, qui en sont tirées. Une version quelque autentique & quelque canonique qu'elle soit, est toûjours Version, & l'Original sera toûjours Original. *a* On ne nous persuadera jamais que l'Eglise ait voulu abandonner les Peres de l'Eglise qui ont lû *Petrus*, au lieu de *Céphas*, ni quelle ait prétendu désaprouver celle des Commentateurs anciens, & modernes, qui ont entendu *Céphas*, de *saint Pierre* ; cela iroit à dire quelle a désapprouvé, & quelle désapprouve la meilleure, & la plus saine partie de ses Docteurs, & de ses défenseurs, qui l'ont entendu ainsi dans tous les siecles de l'Eglise.

Si les ennemis de nôtre Religion, comme Porphyre, si les anciens hérétiques, si les nouveaux, si ceux qui cherchent à affoiblir l'autorité du S. Siege, ont abusé du passage qui fait le sujet de cette Dissertation, on ne doit pas s'en étonner. Où est le passage de l'Ecriture, dont les impies, les libertins, les hérétiques n'ayent pas abusé ? *b* Tandis qu'ils ne le prendront que dans le sens que nous avons proposé, ils n'en pourront faire aucun abus. *c* l'Eglise Catholique, & Romaine n'a jamais crû que les Chefs que Dieu lui a donnez, soient exemts dans leur conduite particuliere des fautes journalieres ausquelles la foiblesse humaine, & l'inadvertence, sont sujettes dans les personnes les plus saintes, les plus éclairées, & le plus privilégiées.

a *Vide Aug. l. 2. c. 15. de Doctr. Christ.*

b *Hieronym in Galat* II.

c *Matt.* XVI, 18.

A la tête de l'Epître aux Galates, nous avons proposé nôtre conjecture sur la personne de ceux contre qui saint Paul assure son Apostolat, & releve sa dignité d'Apôtre envoyé immédiatement par JESUS-CHRIST. *a* Nous supposons que S. Pierre, le vrai S. Pierre, & non le prétendu Céphas l'un des septante disciples, avoit prêché en Galatie, & la Lettre qu'ils ecrivit a la dispersion du Pont, de la Galatie, de la Cappadoce, &c. en est une assez bonne preuve. Saint Paul y prêcha, ou avant, ou aprés lui; mais des Juifs convertis, qui se disoient disciples du Prince des Apôtres, y étant venus aprés S. Pierre, & S. Paul, commencérent à y décrier saint Paul, comme un homme sans autorité, & mission; qui détruisoit la Loi, & enseignoit une doctrine éloignée de celle des autres Apôtres. Saint Paul montre contre eux qu'il est vraiement Apôtre, non de la part de l'homme, ni par la mission des hommes, mais par celle de JESUS-CHRIST.

Et à l'égard de Céphas, ou S. Pierre dont ces prédicateurs juifs affectoient de relever le rang, & l'autorité, sans toûcher aux prérogatives incontestables de la primauté, & de la supériorité de S. Pierre, l'Apôtre montre qu'il n'a rien reçû de lui, & que sa doctrine, & sa prédication ont été aprouvées par Céphas lui-même dans un assemblée solemnelle à Jérusalem. Si donc S. Paul dans l'Epître aux Galates ne releve pas beaucoup la dignité de S. Pierre, c'est quil n'en étoit pas question. Mais on ne peut pas dire qu'il ait voulu la ravaler, ni qu'il ait témoigné ni mépris, ni indifférence pour sa personne.

Pour conclure toute cette Dissertation, on peut dire que Céphas qui fut repris par Saint Paul à Antioche, n'est nullement different de saint Pierre; que l'on n'a aucune preuve solide de l'existence d'un prétendu Céphas du nombre des septante Disciples, & diffé-

a *Galat.* 1. 1.

rent du Prince des Apôtres; que l'action, ou la dissimulation de S. Pierre, ne fait rien contre sa primauté; que la répréhension de S. Paul ne favorise en aucune sorte les prétentions de Porphyre, & des autres ennemis de nôtre Religion. Que le tempérament que les anciens Peres Grecs avoient pris pour excuser S. Pierre, & S. Paul, est sujet à de trés-grands inconveniens, & que la maniére dont s'y est pris saint Augustin, est sans comparaison plus propre pour les excuser l'un, & l'autre, & pour mettre nôtre Religion à couvert des reproches de ses ennemis.

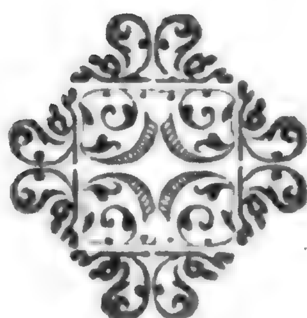

DISSERTATION
SUR L'ANTE-CHRIST.

ARTICLE PREMIER.

Divers ſentimens ſur l'Ante-Chriſt.

QUICONQUE s'oppoſe à la vérité, à la piété, à la juſtice, eſt un Ante-Chriſt, puiſqu'il s'oppoſe à JESUS-CHRIST, qui eſt la juſtice, & la vérité eſſentielle; & que le nom *a* d'*Ante-Chriſt*, ſelon ſon étymologie, ſignifie *un ennemi de* JESUS-CHRIST. En ce ſens il y a eu des Ante-Chriſts dans tous les ſiecles, avant, comme aprés la venuë du Sauveur, & il y en aura dans tout les tems, juſqu'à la fin du monde, & juſqu'à la venuë de celui qui réünira dans ſa perſonne tous les caractéres de malice, & d'impiété des différens ennemis de JESUS-CHRIST. *b* En ce ſens les perſécuteurs de l'Egliſe, les faux Prophétes, les Hérétiques, les mauvais Chrétiens ſont autant d'Ante-Chriſts. Dés le tems de ſaint Jean l'Evangéliſte, il y en avoit beaucoup de cette ſorte: *Et nunc Ante-Chriſti multi facti ſunt.* Les Peres de l'Egliſe ont remarqué des caractéres de cet homme de péché, de cet enfant de perdition, dans Simon le Magicien, dans Néron, dans Caïus Caligula, dans Apollone de Thyane, dans Barchochebas, dans Domitien, Dioclétien, Julien, l'Apoſtat, & tant d'autres ennemis de JESUS-CHRIST, & de ſes Diſciples. Et ſous l'ancien Teſ-

a Ἀντι-Χριστός.
b *Aug. in Pſalm.* 1. ℣. 6. n. 24.
c 1. *Joan.* 11, 18.

tament, les Nabuchodonosors, les Cambyses, les Antiochus Epiphanes, les Hérodes n'étoient ils pas autant de précurseurs, de figures, & de suppôts de l'Ante-Christ ? Dieu sembloit les avoir suscitez dans sa colere, comme pour nous faire juger quel devoit être celui qui doit les surpasser tous en cruauté, en impiété, & en malice.

Les Juifs aussi-bien que les Chrétiens, attendent un Ante-Christ, & les Mahométans un Anti-Mahomet. Mais les Juifs confondent ce qui est dit du Messie libérateur dans son premier avenément, avec ce qui est dit du Messie vengeur dans sa venuë à la fin du monde. Ils prétendent *a* qu'Elie, ou un autre Prophéte viendra avant le Messie, pour réünir les esprits des peres avec leurs enfans, & pour préparer les voies au Messie. *b* Aprés cela le Messie paroîtra lui-même en personne, rassemblera tous les Israëlites dans la terre promise, rétablira la ville, & le Temple de Jérusalem, & fera goûter à ses peuples le bonheur de la paix, & de l'abondande. Mais Gog, & Magog, deux nations puissantes, viendront troubler cette paix, ayant à leur tête l'Ante-Christ. Le Messie le combattra, & le détruira par une infinité de prodiges, qu'il fera paroître dans le Ciel, & sur la terre. Ces guerres ne se feront pas, sans qu'il en coûte bien du sang, & des peines aux fidéles ; & ce sera apparemment alors que l'on verra *les douleurs du Messie*, dont les Rabbins nous parlent, & qui seront telles, qu'ils s'écrient : *c Ah, qu'il vienne ; mais que je ne le voye pas ! Que ferons-nous, pour nous garantir des douleurs du Messie ?*

Quelques-uns d'entre eux *d* enseignent que l'Ante-Christ, qu'ils appellent *Armillus*, naîtra de la conjonction abominable des nations avec la statuë d'une vierge, qui se voit à Rome. Cet Armillus sera d'une

a *Vide Maimonid. de Rege Messiah. c. 2.*
b *Isai* XL. 3.
c *Gemar. Sanhedrin* §. 35.
d *Hulsius de Theolog. Jud. lib. 1. parte 1. p. 52.*

taille prodigieuſe. Il ſe dira le Meſſie, & le Dieu qu'on doit adorer. Toute la race d'Edom ; c'eſt ainſi qu'ils appellent les Romains ; ſe joindra à lui, & ſe rangera ſous ſes Loix. Mais Néhémie, fils de Joſeph, & de la race d'Ephraïm, le premier des deux Meſſies que les Juifs attendent, lui fera la guerre, à la tête de trente mille Juifs. Armillus ſera vaincu, & deux cens mille hommes périront dans le premier combat. Il retournera à la charge, & livrera une ſeconde bataille ; mais aprés avoir vû tailler en piéces un nombre infini de ſes troupes, il tuëra, ſans le ſavoir, le Meſſie Néhémie, dont on vient de parler ; & alors les Juifs prendront la fuite, & ſeront chaſſez, & perſécutez en tous lieux.

L'Archange ſaint Michel ſonnera de la trompette, & au premier ſon paroîtra le ſecond Meſſie, de la race de David, accompagné du Prophéte Elie. Alors les Juifs diſperſez reprendront cœur, & ſe raſſembleront de toutes parts autour de lui. Armillus effrayé, marchera contre'eux, livrera la bataille, & ſera vaincu, & mis à mort. Alors commencera le regne heureux du Meſſie, tant vanté dans les Prophétes. Toute la terre deviendra pour les Hébreux un jardin d'Eden. On ne verra plus ni guerre, ni maladie. Voila l'idée que les Juifs ſe ſont faite de l'Ante-Chriſt. Il y a parmi eux ſur ce ſujet quelques variétez de ſentimens: mais nous n'avons pas envie d'entrer ſur cela dans un plus grand détail,

Entre le commencement de ces guerres, & leur fin ; entre le ſiécle préſent, & le ſiécle futur, comme parlent les Hébreux, il s'écoulera un tems conſidérable, que les uns fixent à quarante, les autres à ſoixante & dix, & les autres à quatre cens ans. D'autres y mettent un bien moindre eſpace. Mais il eſt conſtant, ſelon eux que la réſurrection des morts, le regne parfait du Meſſie, & des bienheureux n'arrivera qu'aprés la mort de l'Ante-Chriſt : En quoi ils ſont aſſez d'accord avec nous. Mais la plûpart de nos Ecrivains ne com-

ptent que trois ans & démi *a* pour l'empire, les guerres, & les persécutions de l'Ante-Christ.

Quant aux Mahométans, *b* ils attendent leur Anti-Mahomet, qu'ils appellent *Dejal*, c'est-à-dire, *imposteur*. Ils le dépeignent comme un géant monstrueux, n'ayant qu'un œil, & un sourcil au milieu du front. Ils croyent que Mahamed Mehdy, le douziéme de leurs Imans, que Dieu, disent-ils, a enlevé du monde tout en vie, & qu'il conserve dans un lieu de délices inconnu, & inaccessible aux hommes, reparoîtra à la fin du monde pour combattre le *Dejal*. Il fera à l'égard de l'Anti-Mahomet, ce que nous croyons que doit faire Elie à l'égard de l'Ante-Christ. Ils croyent que JESUS-CHRIST sera le Généralissime des armées de l'Iman, & qu'il reviendra au monde pour faire la guerre à l'Anti-Mahomet. Aprés l'avoir vaincu, & avec lui Gog, & Magog, il se mariera, & gouvernera l'univers pendant trente, ou quarante ans; non pas toutefois en Maître absolu, mais comme Intendant de l'Iman Mahamed Mehdy. Aprés quoi il mourra, & sera enterré auprés du tombeau de Mahomet, pour ressusciter à la fin des siécles avec tous les Justes. Enfin il fera le Jugement universel; car c'est à JESUS-CHRIST que ce Jugement est réservé. On voit au travers de ces fables, combien la créance de la venuë de l'Ante-Christ avant la fin des siécles, a jetté de fortes racines dans la plûpart des nations du monde.

Quelques Auteurs Juifs, entre autres le célébre Manassé ben Israël, *c* & quelques Ecrivains Protestans *d* ont prétendu que l'Ante-Christ, de la maniére dont les Chrétiens l'attendent, ne paroîtra jamais. Ils mettent ce dogme parmi les fables dont on repaît, disent-

a Voyez *Daniel*. vii, 25. & xii. 11. *Apoc*. 2. 3.

b Chardin., Voyage de Perse, t. 3. p 192. Voyez aussi Kessæus, & Iba Abassi.

c *Menasse ben Israël de resurrect. l*. 3. *c*. 5. *p*. 290.

d *Centuriatores Magdeburg. Ita & Beza in* 2. *Thessal*. 11. & *Grot in Apocal* XIII. 18.

ils, les ames crédules de la Communion Romaine. Grotius *a* avance que saint Paul lui-même croyoit que la fin du monde arriveroit peu aprés la ruine de Jerusalem, & que Caligula étoit le précurseur de l'Ante-Christ, & Simon le Magicien l'Ante-Christ. Enfin la plûpart des Auteurs Protestans *b* ont soûtenu que le Pape, Chef visible de l'Eglise Catholique, étoit l'Ante-Christ; que la Communion Romaine étoit Babylone; que l'autorité que les successeurs de saint Pierre exercent sur les Fidéles, étoit le regne, & la domination de l'Ante-Christ. Excés, & emportement que les plus sages de leur Communion ont désapprouvez, & qu'on ne peut regarder dans ceux qui les aprouvent que comme des effets d'une passion aveugle.

ARTICLE II.

Qualitez de l'Ante-Christ.

C'Est un usage constant des Ecrivains sacrez, dit saint Jérôme, *c* qu'ils nous annoncent les événemens futurs, sous des types, & des figures; & qu'ils enveloppent les véritez, sous des similitudes, & des paraboles. Ainsi comme Jesus-Christ a les Davids, & les Salomons, qui le représentent, & qui nous promettent sa venuë, ainsi l'Ante-Christ a ses précurseurs, & ses figures dans la personne des Antiochus Epiphanes, dans celle des Nérons, & des Domitiens, & de leurs semblables. Pour donner donc le portrait de cet homme de péché qui n'a pas encore paru, nous ne pouvons mieux faire que de rapporter ici les

a *Grot. in 2. Thessal præfat. & de Anti-Christo. in 2. Thess. II.*
b *Vide Malvend. l. 2. c. 1.*
c *Hieronym in Dan. XI. 24.*

caractéres de ceux qui nous sont offerts dans l'Ecriture, comme des modéles, & des figures de ce que doit être un jour cet ennemi de Dieu a *Hac autem sub Antiocho Epiphane in imagine præcesserunt, ut Rex sceleratissimus, qui persecutus est populum Dei, præfigurarer Anti-Christum ... unde & multi nostrorum putant ob sævitiæ, & turpitudinis magnitudinem Domitium Neronem Anti-Christum fore.*

Les Peres & les Interprétes, tant Juifs, que Chrétiens, ont expliqué des persécutions de l'Ante-Christ contre les Saints, tout ce qu'Ezéchiel *b* nous a dit des guerres de Gog, & Magog contre la terre d'Israël; & S. Jean dans l'Apocalypse *c* nous conduit à ce sens, lorsqu'il dit qu'aprés un regne de mille ans, Satan sortira de sa prison, séduira plusieurs peuples, les engagera à faire la guerre aux Saints, & à assiéger la ville bien aimée. Qu'il assemblera les peuples de Gog, & Magog des quatre coins du monde, & en composera une armée aussi nombreuse que le sable de la mer. Mais le Seigneur fera tomber sur eux le feu du Ciel, qui les consumera, & le Démon qui les a assemblez, & le faux Prophéte qui les a séduits, seront précipitez dans l'étang de feu, & de souffre, où est la bête, & ils y seront tourmentez dans tous siécles.

Que la prédiction de la guerre de Gog, & de Magog contre la terre d'Israël. prédite par Ezéchiel, ait eu, si l'on veut, son accomplissement littéral, & historique dans la persécution que Cambyses, ou Holofernes, ou Antiochus Epiphanes firent aux Hébreux, il est certain que celle qui nous est décrite dans l'Apocalypse, regarde principalement les maux que l'Ante-Christ fera à l'Eglise du Sauveur avant la fin des siécles.

Daniel *d* dans le portrait qu'il nous a laissé d'Antiochus Epiphanes, a parfaitement représenté l'enfant de

a Idem in *Dan.* XI.
b *Ezech.* XXXVIII, XXXIX.
c *Apoc.* XV. 7.
d *Dan.* XII. 19. 20. *& seq.*

perdition marqué dans saint Paul. a *Je vis*, dit-il, b *une corne qui avoit des yeux, & une bouche qui proféroit de grandes choses. Elle faisoit la guerre aux Saints, & remportoit sur eux de grands avantages, jusqu'à la venuë de l'ancien des jours, qui rendit la justice aux Saints du Trés-haut, & jusqu'au tems du regne des Justes.* Il fut dit au Prophéte que le Prince qui étoit representé par cette corne, proféreroit des blasphêmes contre le Trés-haut, fouleroit aux pieds ses Saints, & croiroit changer les tems, & les loix. Mais que le souverain Juge détruiroit sa puissance, le feroit périr, & l'extermineroit pour toûjours.

Dans un autre vision, c le même Antiochus Epiphanes lui fut représenté sous l'idée d'une petite corne, qui s'élevoit extraordinairement, & qui portoit son insolence juqu'à attaquer le Ciel, dont il abattoit les étoiles, & les fouloit aux pieds. *Il fit la guerre au Roi de la force*, (à Dieu même,) *& abolit son sacrifice perpétuel, & renversa le lieu qui lui étoit consacré. Dieu permit tout cela pour punir les péchez de son peuple. La vérité fut bannie de la terre; l'ennemi réüssit en tout, & fit tout ce qu'il voulut durant l'espace de deux mille trois cens jours.* On sait de quelle maniere l'événement vérifia ces prophéties sous le regne d'Antiochus Epiphanes, mais on ne doute pas que dans un sens plus relevé, on ne doive encore en voir un plus parfait accomplissement sous les persécutions de l'Ante-Christ. Daniel lui même e nous le marque assez, lorsqu'il dit qu'à tous les malheurs causez au peuple de Dieu par cette corne, succédera la résurrection des morts, & le bonheur éternel des Fidéles: *Multi de his qui dormiunt in terra pulvere evigilabunt; alii in vitam aternam, alii in opprobrium ut videant semper.* Expressions que l'on ne peut sans violence expliquer à la lettre, d'un simple retour à une meilleure fortune.

a 2. *Thessal.* II.
b *Dan. loco citato.*
c *Dan.* VIII. 9. 10. 24. 25.
d *Dan.* XII. 1. 2. 3.

Zacharie

Zacharie *a* représente l'adversaire du Messie sous l'idée *d'un Pasteur insensé, qui ne visite point son troupeau abandonné; qui ne cherche point celui qui est dispersé, qui ne guérit point celui qui est blessé, & qui ne nourrit point celui qui a besoin de nourriture pour s'entretenir. Il mangera les chairs de brebis grasses, il brissera la corne de leurs pieds; ô pasteur, ô phantôme, qui abandonne son troupeau! L'épée tombera sur son bras, & sur son œil droit. Son bras se dessechera, & son œil droit sera couvert de ténébres.* Tel sera le caractére de l'Ante-Christ, & telle sera sa domination. Regne cruel, regne injuste, non-seulement contre les étrangers, mais même contre ses propres sujets.

Ces descriptions que les Auteurs du nouveau Testament nous ont laissées de l'Ante-Christ, sont tout autrement claires, que celles que nous venons de voir. Le Sauveur dans l'Evangile. *b* nous avertit qu'avant le dernier jour, il viendra plusieurs imposteurs qui se diront le Messie, & qui séduiront bien du monde. on n'entendra parler que de guerres, de pestes, de famines, de révoltes, & de tremblemens de terre. Mais tout cela n'est que le commencement des douleurs. Alors les justes seront livrez aux méchans, qui les outrageront, & les feront mourir, plusieurs des gens de biens tomberont dans le scandale. On verra l'abomination de la désolation dans le lieu saint. Les maux seront si extrêmes, que s'ils n'avoient été abregez, nul n'auroit été sauvé; mais en faveur des Elûs ces jours seront abrégez. On verra alors de faux Christs, & de faux Prophétes, qui feront des signes, & des prodiges, capables d'induire à erreur, s'il étoit possible, même les Elûs. Aprés tout cela, le Fils de l'homme paroîtra dans sa Majesté. Tel sera le tems du regne de l'Ante-Christ.

Saint Paul *c* écrivant aux Thessaloniciens, dit que

a *Zachar.* XI. 16. 17.
b *Matth.* XXIV. 4. 5. 11. 12.
c 2. *Thessal* II. 3. 4. 5. *&c.*

cet homme de péché, cet enfant de perdition, cet ennemi de Dieu s'élevera au-dessus de tout ce qui est appellé Dieu, & de ce qui est adoré; jusqu'à s'asseoir dans le Temple de Dieu, voulant lui-même recevoir les respects qui ne sont dûs qu'à la Divinité, & passer pour un Dieu. Il ajoûte : *Vous savez bien ce qui empêche qu'il ne paroisse; car le mystére d'iniquité se forme dès à présent... Alors se découvrira l'impie que le Seigneur* JESUS *détruira par le souffle de sa bouche, & qu'il perdra par l'éclat de sa presence. Cet impie qui doit venir accompagné de la puissance de Satan, avec toutes sortes de miracles, de signes, & de prodiges trompeurs, & avec toutes les illusions qui peuvent porter les hommes a l'iniquité, parce qu'ils n'ont pas reçû, & aimé la vérité.*

C'est à ces marques que l'on reconnoitra l'Ante-Christ, & c'est sans doute les caractéres de ressemblance que l'on a remarqué entre ce portrait, & la vie de Néron, qui ont fait croire à tant d'Anciens, *a* que ce Prince étoit l'Ante-Christ, ou du moins son précurseur. Ils lui appliquoient ce que dit saint Paul, *b* que *le mystére d'iniquité s'opére déja*; & ils croyoient que l'Ante-Christ paroîtroit bien-tôt aprés lui : *c Jam enim mysterium operatur iniquitatis, hunc habet sensum*, dit saint Jérôme, *multis malis atque peccatis quibus Nero mundum premit, Anti-Christi parturitur adventus, & quod ille operaturus est postea, in isto ex parte completur.* Il y en eut même plusieurs qui crûrent qu'un jour ce Prince ressusciteroit, & seroit l'Ante-Christ si souvent marqué dans les Ecritures. *d*

Saint Augustin *e* assûre que plusieurs ne vouloient pas croire qu'il fut mort, mais soûtenoient qu'il étoit encore vivant, & caché dans quelque lieu inconnu,

a *V. Victorin. in Apocalyps. Ambrosiast. in 2. Thessal. 11. Chrysostom. homil. 4. in 2. Thessal. Hieronym. ad Algas. qu. 11. Aug. de civit. l. 20. c. 19.*

b 2. *Thessalon.* 11.

c *V. de Malvend. de Anti-Christo, l. 2. c. 3. p. 65.*

d *Hieronym. in Dan.* XI.

e *Aug. de Civit l. 19. c. 19.*

& inaccessible, conservant toute sa vigeur, & toute sa cruauté, pour reparoître de nouveau quelque jour, & remonter sur le trône de l'empire. Victorin de Petau fameux Commentateur de l'Apocalypse, *a* qui vivoit au troisiéme siécle, explique de Néron ce qui est dit dans ce Livre : *J'ai vû une des têtes de la bête comme blessée à mort mais sa blessure a été guerie.* Il croit aussi que c'est Néron dont parle saint Paul aux Thessaloniciens : *b Que celui qui tient* l'empire, *le tienne, jusqu'à ce qu'il soit mis à mort ; & alors paroîtra ce méchant, dont la venuë sera accompagnée de toute la puissance de Satan.*

Sévére Sulpice fait dire à saint Martin, *c* qu'avant la fin du monde, Néron, & l'Ante-Christ doivent paroître; le premier dans l'Occident, où il rétablira le culte des Idoles ; l'autre dans l'Orient, où il relevera le Temple, & la ville de Jérusalem, pour y fixer le siége de son Empire. Qu'a la fin l'Ante-Christ se fera reconnoître pour le Messie, declarera la guerre à Néron, & le fera périr. Le même Auteur dans un autre endroit *d* parle avec quelque doute, en disant que Néron aprés avoir été le premier persécuteur de l'Eglise, sera peut-être encore le dernier, puisque plusieurs croyent que c'est lui qui est l'Ante-Christ qui doit venir. *Dignus extitit qui persecutionem in Christianos primus inciperet ; nescio an & postremus explebit, si quidem opinione multorum receptum sit, ipsum esse Anti-Christum venturum.*

Les Payens mêmes au rapport de Suétone, & de Tacite, firent courir le bruit que Néron n'étoit pas mort. On produisit souvent des Edits sous son nom, comme s'il eut été vivant, & qu'il dût bien-tôt reparoître au grand malheur de ses ennemis. *Modó edicta proferrent quasi viventis & brévi magno inimicorum malo reversuri,* dit Suétone. *e* Il s'éleva quelques années aprés un fameux

a *Victorin. Petav. in Apoc.* XIII. 13.
b *2. Thessal.* II. 6. 7.
c *Sever. Sulpi. Dialog. 2. de vita sancti Martini.*
d *Sever. Sulpit. l. 2. histor.*
e *Sueton in Nerone, c. 57.*

Néron, *a* qui trompa bien du monde, & qui fut suivi par plusieurs séditieux. Mais Calphurnius Asprenas, à qui Galba avoit donné le gouvernement de la Galatie & de la Pamphylie, oú cet imposteur avoit principalement paru, le fit mourir, & envoya sa tête à Rome, & dans les Provinces pour désabuser les peuples.

Mais retournons à ce que l'Ecriture nous apprend des caractéres de l'Ante-Christ. Saint Jean dans sa premiere Epître, *b* nous dit *que celui qui renonce le Pere, & le Fils, est un Ante-Christ.* Et aillieurs: *c Que tout esprit qui divise* JESUS, (c'est-à-dire, qui dit que JESUS n'est pas le Messie, ou n'est pas Dieu, & homme,) *est l'Ante.Christ, duquel vous avez oüi dire qu'il va venir, & des-à-present il est dans le monde.* Le même saint Evangeliste dans son Apocalypse, *d* désigne cet homme de péché sous le nom *de bête* qui monte de l'abîme, *& qui met à mort les deux témoins*, (Enoch, & Elie) *qui fait la guerre aux Saints, les fait mourir, & laisse leurs corps exposez dans les places publiques de la grande cité, qui dans le langage mystique s'appelle Sodome, & Egypte, & où le Seigneur a été crucifié.* Il le décrit ensuite *e* comme *une bête qui sort de l'abîme, ayant dix cornes, & dix diadêmes sur ses cornes, & des noms pleins de blasphêmes sur ses têtes. Le Dragon*, ou le Diable *lui a donné sa force, & son pouvoir. On adora le Dragon, & la bête; & on lui donna une bouche pour proferer des blasphêmes, & le pouvoir de faire la guerre aux Saints pendant quarante deux mois. La bête prévalut, & fut adorée par toute la terre.*

Il y auroit sans doute de la témerité à soûtenir que tous les passages que nous venons de rapporter, doivent s'entendre précisement à la lettre de l'Ante-Christ; nous reconnoissons que plusieurs de ces expressions sont figurées;

a *Tacit. l. 17. & 18. Annal Vide & Sueton. in Nerone.*
b 1. *Joan.* II. 18. 19.
c 1. *Joan.* IV. 3. 3. & 2. *Joan.* ℣. 7.
d *Apoc.* XI. 7.
e *Apoc.* XIII.

& comme l'Ante-Christ n'est point encore venu, nous ne pouvons juger qu'elle étenduë on doit donner aux prophéties qui le regardent. On n'en sera exactement assûré qu'aprés l'execution ; comme on n'a bien connu le sens des prophéties qui regardent nôtre Sauveur, qu'aprés sa venuë, sa mort, & sa résurrection. Mais on peut assûrer hardiment sur le portrait géneral que l'Ecriture nous en fait, que ce sera un monstre en toute sorte de crimes, de cruauté, & d'impieté; en sorte que les Galigulas, les Nérons, les Domitiens, les plus grand scélerats, dont l'Histoire ait conservé les noms, étoient des saints comparez à lui. Et ce qu'il y aura de plus extraordinaire, c'est qu'il saura si bien se contrefaire, que plusieurs le prendront pour le Messie, & le regarderont comme une divinité; ce qui fait croire aux Peres *a* qu'il sera le plus grand hypocrite, & le plus grand trompeur qui ait jamais été. On lui applique ces paroles de Job : *b Il fait regner l'hypocrite, à cause des péchez du peuple.*

Il faudra qu'il soit grand magicien pour faire tous les prodiges dont nous parle l'Ecriture; car il ne les fera que par la vertu, & l'operation de Satan, comme le dit l'Ecriture. *c* Les Peres, & les Interprétes lui appliquent aussi ce qui est dit dans Daniel *d* des grandes richesses d'Antiochus Epiphanes, & soûtiennent qu'il les surpassera de beaucoup, parce qu'il portera ses conquêtes bien plus loin, qu'il sera plus heureux en guerre, & qu'il n'épargnera, ni Temple, ni lieux sacrez. On dit même qu'il découvrira par le moyen du Démon une infinité de trésors cachez; enfin on avance qu'il se plongera dans toutes sortes de dissolutions, & d'impudicitez.

a *Vide Hyppot. Mart. lib. de Anti-Christo, Cyryl. Jerosol. Catech.* 15. *Greg. Mag. l.* 31. *in Job. c.* 17. *Damascen. l.* 4. *de fide orthod. c.* 27.

b *Job* XXXIV. 30.

c 2. *Thessal.* II. *Vide Iren. l.* 5. *c.* 28. *Vide & Interpretes ad Apocal.* XI. *& Malvend. l.* 6. *de Anti Christo. c.* 4.

d *Dan.* XI. 2.

e *Apoc.* XIII. 17. 18.

Tout cela fondé ſur certains Textes de Daniel, qui s'entendent littéralement d'Antiochus Epiphanes, dont on a coûtume de faire l'application à l'Ante-Chriſt. Mais ſur tout cela, je ne voudrois rien aſſûrer trop legerement; on riſque toûjours beaucoup, quand on ſe mêle de deviner, & de parler des évenemens futurs, ſans en avoir une révelation particuliere.

ARTICLE III

Nom, ou Caractére de l'Ante-Chriſt.

SAINT Jean dans l'Apocalypſe *a* nous dit que *la Bête obligera tout le monde, les grands, & les petits, les riches, & les pauvres, les perſonnes libres, & les eſclaves, de porter le caractére de ſon nom ſur la main droite, ou ſur le front; enſorte que perſonne ne pourra ni vendre, ni acheter, à moins qu'il ne porte ce caractére, ou le nom de la Bête, ou le chiffre de ſon nom. C'eſt ici où il eſt beſoin de ſageſſe. Que celui qui a de l'intelligence, ſuppute le nom Grec de la Bête; car c'eſt un nombre d'homme,* & ordinaire, *ſon nombre eſt de ſix cens ſoixante & ſix.* C'eſt ici où les Ecrivains donnent carriere à leur imagination. Le ſentiment le plus ordinaire, eſt que ce nombre de ſix cens ſoixante & ſix, eſt celui des lettres qui doivent compoſer le nom propre de l'Ante-Chriſt, en prenant ces lettres ſelon leur valeur numérales; car en Hébreu, en Grec, & en Latin, les lettresde l'alphabet ont une certaine valeur. Par exemple, enLatin I. vaut une, V. vaut cinq, X. vaut dix, C. vaut cent, IↃ. cinq cens, & CIↃ. vaut mille.

La premiére eſt de ſavoir dans quelle langue on doit chercher le nom de l'Ante-Chriſt; ſi c'eſt en Hébreu, ou en Syriaque, ou en Latin, ou en Grec, ou en quelque autre langue; car on ne ſait pas trop bien quelle ſera la langue de l'Ante-Chriſt; enſuite ſi ce ſera le nom

a *Apoc.* 13. 17. 18.

de sa personne, ou de sa dignité, ou le nom qu'il portera, ou celui que lui donneront ses sujets, ou celui que lui imposeront ses amis; ou enfin le nom que ses crimes, & ses cruautez mériteront. Ou si cet endroit doit s'entendre à la lettre de la personne de l'Ante-Christ; ou s'il doit se vérifier dans la personne de ceux qui sont les figures, & les avant-coureurs de cet ennemi de Dieu. Il y en a qui doutent si ce n'est pas plûtôt le chiffre de 666. qui sera imprimé sur le front des sectateurs de l'homme de péché, que le nom de l'Ante-Christ lui-même; enfin il y en a d'autres qui veulent que son caractére soit une certaine marque, un monograme, ou un chiffre, ou enfin quelques lettres, ou quelques sentences; comme anciennement les maîtres en imprimoient quelquefois sur le front des esclaves fugitifs.

Au milieu de tant de diversitez d'opinions, il n'est pas aisé de prendre son parti. Toutefois en suivant les plus anciens, & le plus grand nombre des Ecrivains, on peut dire que le nombre de 666. se rencontrera, ou dans le nom de l'Ante-Christ, ou dans le nom de quelques insignes persécuteurs de l'Eglise, comme Dioclétien, ou Julien l'Apostat. Diverses personnes ont fait des essais dans les langues Hébraïques, Grecques, & Latines pour trouver le nombre de 666. dans certains noms qu'on a inventé. Par exemple, en Hébreu: *Elion*, *Adonaï*, *Jehova*, *Hakkadosch*; c'est-à-dire, *le Trés-haut*, *le Seigneur*, *Dieu*, *le Saint*. Ou, *Abinu*, *Hakkadosch*, *Appipi*; nôtre S. Pere, le Pape; ou *Romiit* la Romaine. Quelques-uns l'ont cherché dans le nom de l'hérésiarque Luther écrit en Hébreu & il ne seroit pas mal-aisé d'en inventer d'autres.

Mais ce seroit abuser de son loisir, que de vouloir deviner une chose nécessairement incertaine, & qu'on ne saura jamais sans une révélation particuliére, jusqu'à ce que l'événement nous ait rendu plus savans sur

tout cela. Ajoûtez que les Savans en Hébreu *a* croyent que du tems de S. Jean l'Evangéliste, l'usage de donner une certaine valeur numérique aux lettres de l'alphabet Hébreu, n'étoit point introduit ; qu'il ne l'est que depuis qu'il a plû aux Cabalistes de chercher des mystéres sous les nombres des lettres combinées les unes avec les autres. Invention dont on ne voit aucune trace dans le Texte ancien de la Bible ; tous les nombres y étant toûjours écrits au long, & jamais par des lettres numériques.

Pour les Grecs, ils nous ont produit des noms prétendus de l'Ante-Christ en plus grand nombre, mais avec tout aussi peu de certitude. Saint Irenée en a proposé trois savoir : *b Evanthas*, Fleuri ; *Lateinos*, Latin, & *Téitan*, un Titan, un Géant. Tous ces noms, en comptant la valeur numérique de leurs lettres, font la somme de 666. Primasius, & le faux Hippolyte proposent, *Arnoumé* ; *c* Je renonce. Un autre nous donne *d Lampetis* ; Brillant ; ou *e O Niketés*, le Vain-

a *Mercer. & Bertram thesaur. radic. Malvenda l. 8. c. 17. p. 433. de Anti-Christo.*

b *Iren. l. 5. c. 3.* Ε Υ Α Ν Θ Α Σ Evanthas.
5. 400. 1. 50. 9. 1. 200 *Floridus.*
Total, *666.*

Λ Α Τ Ε Ι Ν Ο Σ. *Latinus.*
30. 1. 300 5. 10. 50, 70, 200. Latin.
Total. *666.*

Τ Ε Ι Τ Α Ν. *Titan.*
300. 5. 10. 300. 1. 50, Geant.
Total *666.*

c Α Ρ Ν Ο Υ Μ Ε *Arnoumé.*
1. 100. 50. 70. 400. 40. 5. Je renonce.
Total *666*

d Λ Α Μ Π Ε Τ Ι Σ. *Lampetis.*
30. 1. 40 80. 5. 300. 10. 200. Brillant.
Total *666.*

e Ο Ν Ι Κ Η Τ Η Σ. O *Niketes.*
70. 50. 10. 20. 8. 300. 8. 200. Le Vainqueur.
Total. *666.*

queur ; ou *Kakos odêgos*, *a* le mauvais Guide ; ou *Alethés blaberos*, vraiment nuisible ; ou *Pala bascanos*, envieux depuis long-tems ; ou *Amnos adikos*, Agneau injuste. Tichonius, & aprés lui Primasius, proposent *Antemnos*, qui signifie proprement rien. D'autres, comme Clictovée, Genebrard, Hentenius, ont trouvé le nombre 666. dans le nom de *Mahometis*, écrit en Grec. D'autres dans celui de Genséric, *Gensericos*, Roi des Vendales en Afrique. Grotius l'a remarqué dans *Oulpios*, *b* qui est le nom de Trajan. Vaines occupations, & frivoles remarques qu'on nous saura peut-être mauvais gré d'avoir seulement ramassées ici.

Les Latins ont aussi forgé des noms de la valeur de 666. Haimo, Anselme de Laon, Rupert, & quelques autres lisent : *Dic lux.* Comme si l'Ante-Christ devoit dire : Je suis la lumiére. M. Bossuet Evêque de Meaux, expliquant historiquement l'Apocalypse, applique à Dioclétien, ce que nous entendons de l'Ante-Christ ; il lit, *Dioclos Augustus*. *c* Il est certain que Dioclétien avant qu'il fût élevé à l'Empire, s'appelloit *Diocles*. M. de la Chetardie écrivant de même sur l'Apocalypse, lit ; *d* *C. F. Julianus Cæsar Atheus*, ou *Anti-Christus*. On peut aussi lire plus simplement : *e* C. F JULIANUS CÆS. AUG. qui est la maniére dont on écrivoit le nom de cet Empereur dans les monnoyes, & dans les inscriptions. Tous ces noms pris selon la valeur des chiffres Latins ; font 666. Mais a-t'on quelque assûrance que saint Jean qui écrivoit en Grec, ait voulu

a Κ ΑΚ Ο Σ Ο Λ Η Γ Ο. Σ *Kakhos Odegos*.
20. 1. 20. 70. 200. 70. 4. 8. 3. 70. 200 Mauvais Guide.
Total *666*.

b Ο Υ Λ Π Ι Ο C. *Ulpius*.
70. 400. 30. 80. 10. 70. 6.
Total. *666*.

c *DIOCLES AVGVSTVS*. DCLXVI.

d *C. F. JVLIANVS CAESAR ATHEVS*. DCLXVI.

e *C. F. JVLIANVS CÆS. AVG.* ICCLVVVI.

nous parler de la valeur des lettres d'un nom Latin, ſans nous en avertir ?

Ceux qui croyent que le caractére de la Bête, ou de l'Ante-Chriſt, ne ſera point ſon nom propre : *a* mais quelque ſymbole, quelque ſigne qui marquera, & qui diſtinguera ceux qui le ſuivront, & qui lui appartiendront, ne ſont point encore d'accord entre eux. Les uns veulent que ce ſoit quelque parole; par exemple ; Je renonce le Créateur, je renonce le Baptême; ou quelque ſigne contraire au ſigne de la croix, qui eſt le ſigne du Chrêtien, uſité depuis le commencement de l'Egliſe, juſqu'au-jourd'hui. D'autres croyent que l'Ante-Chriſt inventera des armoiries, ou quelque marque honorable qu'il mettra dans ſon cachet : dans ſes enſeignes, ſur les armes de ſes ſoldats, ou qu'il imprimera ſur le front de ſes ſectateurs, pour les diſtinguer des autres ; à peu-prés comme les Empereurs Chrêtiens mirent dans leur *Labarum*, le monograme de *Chriſt*, en entrelaſſant le X. & le P. qui ſont les deux premiéres lettres du nom Grec *Chriſtos*.

Mais certainement tout cela eſt fort douteux ; car les Auteurs dont nous venons de rapporter les conjectures, ne nous apprennent pas comment on y trouvera le nombre de *666*. qui fait la principale difficulté du paſſage. Concluons donc avec S. Irénée, *b* qu'il vaut mieux attendre l'avénement de toutes ces prédictions, que de s'amuſer à propoſer des conjectures incertaines & à deviner des noms qu'on ne pourra jamais ſavoir qu'aprés coup. Car quand on auroit aſſez de bonheur pour bien rencontrer, on ne pourra faire paſſer ſa conjecture pour certaine, & on ne pourra jamais s'en aſſûrer ſoi-même, ſans une révélation particuliére. Or toute connoiſſance dont nous ne pouvons ni nous aſſûrer nous-même, ni en perſuader les autres, ne peut pas paſ-

a *Vide, ſi lubet, Malvend. lib.* 8 *cap.* 18. *de Anti-Chriſto. pag.* 438. *& ſeq.*

b *Iren. l.* 1. *c.* 30.

ser pour vraie connoissance. L'ignorance vaut souvent mieux qu'une telle science. La premiére au moins n'est par sujette à la présomption, qu'accompagne souvent une découverte dont on se flatte, toute douteuse, & toute incertaine qu'elle est.

ARTICLE IV.

Quand l'Ante-Christ viendra-t'il ?

DEs le tems de saint Paul, il y avoit des imposteurs qui effrayoient les Fidéles, en voulant leur persuader que le jour du Seigneur étoit proche : a *Nous vous prions, mes freres*, dit-il aux Tessaloniciens, *par l'avênement de nôtre Seigneur Jesus-Christ, & par nôtre réünion avec lui, que vous ne vous laissiez pas légérement ébranler, & que vous ne vous troubliez pas sur quelque prophétie prétenduë, ou sur quelque discours, ou quelque Lettre que l'on supposeroit venir de nous, comme si le jour du Seigneur étoit prêt d'arriver. Que personne ne vous séduise en quelque maniére que ce soit ; car il ne viendra point que la révolte, & l'apostasie ne soient arrivées auparavant, & qu'on n'ait vû paroître cet homme de péché, cet enfant de perdition, cet ennemi de Dieu, qui s'élévera au-dessus de tout ce qui est appellé Dieu, &c.* Saint Jean b dans sa premiére Epître, disoit à ses Disciples : *Mes chers enfans, il est la derniere heure ; & comme vous avez appris que l'Ante-Christ va venir, aussi il y a dés-à-présent plusieurs Ante-Christs ; ce qui nous fait croire qu'il est la derniére heure.* Et ailleurs : c *Tout Esprit qui divise Jesus, n'est point de Dieu ; c'est-là l'Ante-Christ, duquel vous avez oüi*

a 2. *Thessal.* II. I. 2.
b I. *Joan.* II, 18. 19.
c *Jean.* IV. 3.

dire qu'il doit venir ; & dés-à-présent il est déja dans le monde. On voit par-là l'attente où étoient les premiers Fidéles de l'avénement de JESUS-CHRIST, & de l'apparition prochaine de l'Ante-Christ.

Les Eglises de Vienne, & de Lion dans les Gaules, voyant la cruauté de la persécution excitée par Marc Aurèle contre l'Eglise au deuxiéme siécle, *a* écrivoient aux Eglises d'Asie, que le Démon commençoit déja à persécuter les Saints, & faisoit, pour ainsi dire, l'essai de ses forces, & de sa malice, qu'il devoit bientôt déployer toute entiére contre les Chrétiens ; Nous voyons déja comme les préludes du combat qu'il doit bien-tôt nous livrer.

Un ancien Auteur Ecclésiastique, *b* nommé Judas, qui vivoit sous l'Empereur Sévére, écrivant sur Daniel, & voyant la violence avec laquelle ce Prince persécutoit les Fideles, avança que l'Ante-Christ devoit bientôt paroître. Tertullien *c* qui vivoit dans le même tems, croyoit aussi que l'Ante-Christ viendroit bien-tôt: *Anti-Christo jam instante, & in sanguinem, non in pecunias biante.* Saint Cyprien, *d* qui vivoit sous les Empereur Gallus, & Volusien, exhorte les Fidéles à la patience dans la persécution, & les avertit que la fin du monde étant proche, & l'Ante-Christ prêt à paroître, ils ne devoient plus penser qu'à l'éternité : *Scire debetis, & pro certo tenere, occasum sæculi, atque Anti-Christi tempus appropinquasse ; ut parati omnes ad prælium stemus, nec quidquam nisi gloriam vitæ æternæ, & coronam confessionis dominicæ cogitemus.*

Saint Hilaire *e* voyant le progrés de l'Arrianisme, & les violences des Arriens, ne doutoit point que l'An-

a *Apud. Euseb. l. 5. Hist. Eccl. c. 1.*

b *Judas Syrus apud Euseb. l. 6. Eccl. Hist c. 6.*

c *Tertull. de fuga in persecutione, cap. 2.*

d *Cyprian. Ep. 66. ad Tibaritanos Vide & ad Fortunatum. Ep. 53. Et in fine, atque consommatione mundi Anti-Christi tempus infestum appropinquare nunc cœpit, &c.*

e *Hilar. contra Auxentium, n. 5. p. 1265.*

te-Christ ne fût proche: *Necesse est in ipsam nos ætatem Anti-Christi incidisse.* Saint Basile le Grand, *a* & saint Ambroise *b* ont été à peu prés dans les mêmes sentimens, quoi-qu'ils s'expriment d'une maniere un peu moins positive, & plus douteuse. Saint Jérôme *c* frappé des malheurs qui arrivérent de son temps à l'Empire Romain, ne fait pas difficulté de dire que l'Ante-Christ approche, cet homme de péché, que nôtre Seigneur JESUS doit faire mourir par le souffle de sa bouche. Sulpice Sévére *d* fait dire à saint Martin que de son tems l'Ante-Christ étoit déja né, & qu'il n'attendoit que l'âge convenable pour se manifester, & pour prendre possession de son Empire. La fin du monde n'est pas éloignée, disoit saint Chrysostome; *e* les guerres les malheurs, les tremblemens de terre, le refroidissement de la charité, sont comme les avant-coureurs, & les présages de ce terrible événement. Le monde présent est comme un moribond accablé de douleurs, & frappé de terreur aux approches de la mort.

Le Pape saint Grégoire le Grand *f* étoit si prévenu de la pensée que le monde devoit bien-tôt finir, qu'il en témoigne son appréhension en plus d'un endroit. Tout nous annonce ce dernier malheur, disoit-il la peste, les guerres, les tremblemens de terre, les soulevemens des nations, les calamitez publiques. Le monde nous fuit, & nous le poursuivons avec autant d'empressement que si lui, ou nous devions demeurer éternellement. Saint Bernard, *g* le dernier des Peres de l'Eglise dans l'ordre du tems, ne pouvoit croire

a *Basic. Ep. 71*

b *Ambros. lib. x. in Luc. c. 3. & orat. de obitu fratris sui Satyri: Raptus est ne totius orbis excidia mundi finem videret.*

c *Hieronym. ad Ageruchiam.*

d *Sulpit Dialog 2. Non esse autem dubium quin Anti-Christus malo spiritu conceptus, esset etiam in annis puerilibus constitutus, ætate ligitimâ sumpturus imperiũ.*

e *Chrysost. homil 33. in Joan. circa finem.*

f *Gregor. Magnus l. 4. Ep. 34. & Ep. 38. & homil. 1. in Evangel.*

g *Bernard. in Ps. xc serm. 6.*

que la fin du monde fut éloignée, en voyant tant d'abus, & de désordres dans l'Eglise. L'ancienne tradition, qui vouloit que le monde ne dût durer que mille ans aprés la venuë du Messie, porta plusieurs personnes vers le dixiéme siécle, à faire des fondations de Lieux saints, & de Monastéres, pour se dépoüiller de leurs biens avant ce dernier jour, & pour paroître devant le souverain Juge plus dégagez des choses de cette vie.

Pascal II. *a* assembla l'an 1105. un Concile à Florence, où se trouvérent trois cens quarante Evêques, dans lequel on condamna Fluentius Evêque de la même ville, qui soûtenoit que l'Ante-Christ étoit déja né. L'Abbé Joachim, qui vivoit au douziéme siécle, prétendoit que l'Ante-Christ paroîtroit dans soixante ans de-là. Arnaud de Villeneuve avoit fixé la venuë de l'Ante-Christ à l'an 1326. de JESUS-CHRIST. Pierre D'Ailly, Cardinal, & Evêque de Cambray, avoit crû remarquer par ses Observations Astronomiques qu'il paroîtroit en 1789. Le Cardinal Nicolas de Cusa semble l'avoir fixé à l'an 1700. ou 1734. Jean Pic de la Mirande, en 1994. François Melet, en 1530. ou 1540. Jean de Paris, en 1560. Jérôme Cardan, en 1800. quelques Fanatiques d'Allemagne, en 1533. Saint Vincent Ferriéres, qui vivoit au quinziéme siécle, *b* écrivant à Benoît XIII. qu'il tenoit pour Pape légitime, lui dit que l'Ante-Christ paroîtra certainément bien-tôt, dans trés-peu de tems; & qu'il avoit appris il y avoit neuf ans d'un saint Hermite que l'Ante-Christ étoit déja né. Il confirme la même chose par le témoignage de diverses autres personnes qu'il avoit oüies, & par la confession forcée qu'en avoient faite plusieurs Démons, lorsqu'on exorcisoit des possédez.

a Voyez Jerôme Vielm. *Lectione 6. de sex diebus conditi orbis, & Malvend. de Anti-Christo*, *l.* 1. *c.* 37. & 38.

b La lettre est datée du 27. Juillet 1412.

Mais l'événement a déja suffisamment réfuté la plûpart de ces opinions ; & il y a toute apparence que celles qui ne sont pas encore parvenuës au terme marqué par leurs Auteurs, n'auront pas un meilleur succés, n'étant pas appuyées sur un fondement plus solide. C'est ce qui a obligé le dernier Concile de Latran *a* à défendre à tous les Prédicateurs présens, & à venir de déterminer les tems, & les momens de la venuë de l'Ante-Christ, ou de la fin du monde ; puisqu'ils ne le pourroient faire que par une présomption condamnable, & contraire à l'Ecriture, qui dit : *b* Ce n'est point à vous de connoître, les tems, dont le Pere s'est réservé la connoissance.

Saint Paul *c* nous dit que le mystére d'iniquité s'operoit déja de son tems ; & nous avons vû que plusieurs Anciens *d* croyent que Néron étoit celui dont l'Apôtre vouloit parler en cet endroit, à cause des crimes, & des desordres dont il déshonora son regne. L'Apôtre ajoûte que les Fidéles ausquels il écrit, savoient à quoi il tenoit que l'Ante-Christ ne parût enson tems. *Il faut* dit-il, *premierement que la révolte*, ou *l'apostasie arrive* : Ce que les uns entendent de la revolte des peuples contre l'Empire Romain, & de la ruine même de cet Empire ; & les autres, de la revolte des Chrétiens contre l'Eglise leur mere, par l'apostasie, par le schisme, & par l'héresie ; enfin ; il faut selon nôtre Sauveur, que l'Evangile ait été prêché par tout le monde. *e* *Prædicabitur hoc Evangelium regni in universo orbe, in testimonium omnibus gentibus, & tunc veniet consummatio.*

Nous savons que les Peres, & les Interprêtes sont partagez sur le sens de ces paroles, *le mystére d'iniquité s'opére déja*, & sur celles-ci : *Il faut que la revolte*, ou l'apostasie *arrive avant toutes choses*, & enfin sur celles

a *Concil Lateran. c.* II. *Supernæ Majestatis, &c.*
b *Act.* 1. 7.
c 2. *Thessal.* II. 3. 4. *& seq.*
d *Hieronym. in Dan.* XI. *Aug. l.* 20. *de civit. c.* 19. *Victorin. in Apoc.* XIII *alii.*
e *Matt.* XXIV. 14.

nent presque par tout. Voilà, ce semble, le mystére d'iniquité bien marqué dans l'Eglise. Mais peut-on dire qu'il soit encore au point où JESUS CHRIST permettra qu'il arrive, & où saint Paul a prédit qu'il arriveroit? Il est commencé dés le tems de cet Apôtre; mais qui nous a dit quand il sera consommé? Il y a encore dans l'Eglise de JESUS-CHRIST un grand nombre d'ames saintes, dans qui la foi, & la charité sont trés-vivantes,& qui ne prennent nulle part aux désordres du siécle? Il y a bien des hommes de Dieu qui n'ont point fléchi le genoû devant Baal. Si l'héresie, & le schisme, si la séduction de mahomet ont arraché beaucoup de Fidelles à l'Eglise, la Providence y en a fait entrer une infinité d'autres dans la découverte de l'Amerique, par la conversion des peuples barbares de cette partie du monde. L'héresie a fait refleurir la science Ecclésiastique, & a ranimé le zéle des Pasteurs, & la devotion des Fidelles. Ainsi à cet égard on ne peut encore rien conclure pour la prochaine venuë de l'Ante-Christ.

A l'égard de l'Empire Romain, quoiqu'il soit fort affoibli, & qu'une infinité de peuples, de Provinces, & de Royaumes se soient soulevez contre lui, & ayent secoüé le joug de sa domination, on ne peut pas dire qu'il soit entiérement anéanti. Il subsiste dans l'Empire d'Allemagne, dont les Empereurs sont les legitimes successeurs des anciens Césars. Dieu ne nous a point revélé si cet Empire devoit être entierement supprimé avant la venuë de l'Ante-Christ, ni combien d'intervalle il y auroit entre la suppression de l'un, & la venuë de l'autre, enfin supposé qu'il doive simplement être affoibli, jusqu'où doit aller cet affoiblissement, & cette décadence, pour qu'on puisse juger que l'Ante-Christ est proche? Dans tout cela, ni la revélation, ni la tradition, ne nous fournissent rien qui puisse entierément fixer nos doutes, & nous tirer d'inquietude.

Enfin quoiqu'il paroisse que l'Evangile a été prêché

dans toutes les parties du monde qui nous ſont connuës, on ne peut pas aſſûrer toutefois qu'il n'y ait aucun peuple qui ait échappé à nos découvertes, & à notre connoiſſance. On prétend qu'il y a encore de grand pays à découvrir au de-là des mers du midi. Mais quand il n'y auroit point d'autres terres que celles qui nous ſont connuës, qui peut aſſûrer que nos Prédicateurs ont pénetré dans tous les recoins de l'Afrique, & de l'Aſie ; On convient que nos Géographes n'ont pas de connoiſſance d'une infinité de lieux écartez, & qui n'ont pas été frequentez par les voyageurs. Ces Lieux ont-ils été éclairez par la predication des Miſſionaires ? De plus, qui nous a dit juſqu'à quel point le Sauveur vouloit que ſon Evangile fut prêché, connu, & pratiqué par tous les peuples du monde ? Suffit-il qu'il leur ait été prêché, ſans qu'ils l'ayent reçû, ou que la plûpart l'ayent reçû, & les autres non ? Ou enfin faut-il que tout l'ayent reçu, & pratiqué pendant un certain tems, en ſorte que tous ceux qui étoient prédeſtinez parmi les peuples, ſoient arrivez au bonheur éternel ? Il faut donc conclure, nonobſtant les préſages que l'Ecriture nous donne de la venuë de l'Ante-Chriſt, que le tems de ſon avénement nous eſt encore trés inconnu, & qu'on ne peut ſans une trés-grande témerité fixer, je ne dis pas l'année precise, mais même le ſiécle où il paroîtra.

ARTICLE V.

Origine, Naiſſance, Education de l'Ante-Chriſt.

C'EST un ſentiment commun, & géneral parmi les Peres, & les Interprétes, que l'Ante-Chriſt ſortira de la race des Juifs. De même que le CHRIST eſt ſorti des Juifs, ainſi l'Ante-Chriſt ſortira du milieu d'eux, dit l'Auteur imprimé ſous le nom de ſaint Hyp-

polyte. *a* Il ſera circoncis, dit Hilaire Diacre, *b* & naîtra parmi les Juifs, afin que cette nation s'attache à lui, & prenne en lui une entiére confiance. Saint Jérôme *c* expliquant ces paroles de Daniel : *Il ſortira d'un petit peuple*, dit que l'Ante-Chriſt ſortira des Juifs : *Conſurgere debet Anti-Chriſtus de modica gente, id eſt, de populo Judæorum.* Cette nation n'a jamais produit de Roi qui ait regné ſur tout le monde ; mais l'Ante-Chriſt qui ſortira d'elle, dominera ſur toute la terre : *Nullus Judæorum, abſque Anti-Chriſto, in toto unquam orbe regnavit*, dit le même Pere. *d*

On tient communement qu'il naîtra de la tribu de Dan. Les Peres l'enſeignent ainſi d'un conſentement unanime. Ils ſe fondent ſur quelques paſſages de l'Ecriture : par exemple, Jérémie ; *e Nous entendrons de Dan le bruit de ſes courſiers, & le henniſſement de ſes chevaux. La terre en ſera ébranlée. Il viendra, & dévorera la terre avec ſes habitans.* Jacob en parlant de Dan : *f Dan jugera ſon peuple, auſſi bien qu'une autre tribu d'Iſraël. Dan deviendra comme un ſerpent caché dans le chemin, comme un baſilique dans le ſentier ; il mordra la corne du cheval, & fera renverſer le cavalier.* Enfin on veut que ſaint Jean l'Evangéliſte *g* ait omis exprés la tribu de Dan dans le dénombrement qu'il a fait dans l'Apocalypſe des Tribus d'Iſraël, parce qu'il ſavoit que l'Ante-Chriſt en devoit naître.

Ces raiſons, & ces Textes ne ſont certainement pas fort exprés, ni fort convaincans : & ſans le conſentement des Peres, on pourroit croire qu'ils n'ont aucun rapport à l'Ante-Chriſt. Bellarmin *h* prétend même que nonobſtant cela, on ne peut donner ce ſentiment

a *Pſeudo Hippolyth, de conſummat. mundi.*
b *Ambroſiaſt. in 2. Theſſal,* II
c *Hieronym. in Dan* XI.
d *Hieronym. ibidem.*
e *Jerem.* VIII. 16.
f *Geneſ* XLIX, 16.
g *Apoc.* VII. 5. *& ſeq.*
h *Bellarm. l. 3. c. 12. de ſummo Pontifice, Vide & Suarez tom. 2. diſput. 54. ſect. 2.*

que comme une opinion probable, & comme une explication allégorique des passages alléguez. On peut voir saint Irenée, *a* le prétendu saint Hippolyte, *b* saint Ambroise, *c* saint Augustin, *d* Théodoret, *e* S. Grégoire le Grand, *f* l'Auteur du Traité de l'Ante-Christ parmi les œuvres de saint Augustin, saint Prosper, *g* qui soûtiennent que l'Ante-Christ tirera son origine de la tribu de Dan; & Arêtas, Béde, Primasius, Rupert, Haimon, & plusieurs autres écrivant sur l'Apocalypse, Chap. VII. qui prétendent que l'omission que saint Jean y a faite du nom de Dan, est fondée sur ce que l'Ante-Christ doit naître de cette Tribu. *h*

Pour confirmer ce sentiment on avance que la tribu de Dan est encore aujourd'hui presqu'entiére au-delà de l'Euphrate, & à Babylone, ou dans la Babylonie, & que c'est là où l'Ante-Christ naîtra, & sera élevé. Jaint Jérôme *i* avance cela comme le sentiment des Peres, & des Ecrivains Catholiques: *Nostri interpretantur hæc omnia de Anti-Christo, qui nasciturus est de populo Judæorum, & de Babylone venturus.* C'est ce qui a été suivi par tous les Auteurs Latins qui sont venus depuis saint Jérôme. Arétas, *k* dont on a le Commentaire Grec sur l'Apocalypse, le fait aussi venir de delà l'Euphrate. Mais

a *Iren, l. 5. advers. hæres. c. 38. Hieremias tribum ex qua veniet manifestavit dicens: De Dan audivimus vocem velocitatis equorum ejus, &c.*

b *Pseudo Hippolyt. orat. de consum. mundi. Ille certè Anti-Christus nasciturus est ex tribu Dan.*

c *Ambros. l. de Benedict. Patriarch. c. 7. & in Psalm. 31.*

d *Aug qu. 22, in Josue: Talia dixit de isto Dan, ut de ipsa tribu existimetur exsurrecturus Anti-Christus.*

e *Theodoret, qu. 109. in Genes.*

f *Greg. Magn. lib. 31. in Job. c. 18. Nonnulli enim de tribu Dan venire Anti-Christum ferunt, &c.*

g *Prosper de promission. parte 4.*

h *V. de Malverd. l. 2. c. XI. & seq. de Anti-Christo, ubi citat Eucher in Genes. XLIX. Alcuin. qu. in Genes. Raban Opuscul. de Anti-Christo, alios plurimos.*

i *Hieronym. in Dan. XI.*

k *Aretas in Apoc. IX.*

la ville de Babylone étant pour ainſi dire anéantie, & tellement enſevelie ſous ſes propres ruines depuis plus de mille ans, qu'on ne ſait pas même aujourd'hui où elle étoit autrefois, il faut que ceux qui le font naître dans cette ville, ſuppoſent qu'elle ſera un jour rebâtie; ou peut-être que ſous ce nom, ils ayent entendu la Babylonie dans un ſens myſtique, & figuré. Lactance dit ſimplement que l'Ante-Chriſt viendra de Syrie. *Orietur ex Syria malo ſpiritu genitus, everſor ac perditor generis humani.*

On n'eſt pas d'accord ſur le Pere de l'Ante-Chriſt. Il y en a *a* qui croyent qu'il ſera engendré d'un Démon, & d'une femme trés-corrompuë. Ce ſentiment ne doit pas fort ſurprendre; pluſieurs Anciens *b* ont crû que le Démon étoit capable d'engendrer, & qu'il avoit en effet engendré pluſieurs perſonnes. On ſait ce que quelques Peres ont dit de l'amour dont les Anges avoient été tranſportez pour les filles des hommes, & la créance où ils étoient que les Géans d'avant le déluge; étoient ſortis de ces alliances ſi honteuſes, & ſi monſtreuſes. Une infinité d'Auteurs anciens, & modernes parlent des Démons incubes, & ſuccubes, qui font illuſion pendant la nuit aux hommes, & aux femmes: & on connoît de fort habiles Ecrivains qui leur attribüent même le pouvoir d'engendrer; non par eux-même, mais en tranſportant ſubtilement une matiére propre à engendrer, d'un corps étranger, dans celui où il veulent produire un homme.

Il ne ſeroit peut-être pas mal-aiſé de réfuter cette opinion par les principes de la Philoſophie, ſi cette

a *Lactant l. 16, c. 17. Alter Rex. orietur ex Syria, malo ſpiritu genitus. Sulpit. Dialogo 2 de ſancto Martino Hieron. in Iſai* XVII. *Conſummato Anti-Chriſto, & parente ejus Diabolo Bedi in Apoc.* VIII. *Autor lib. de Anti Chriſto, inter Opera ſancti Auguſtini.*

b *Vide Bellarm. l. 3. de Rom Pontif. c. 12. Malvend de Anti Chriſto, l. 2. c.* 8 *Valleſ. de ſacra Philoſoph. c.* 8.

matiére étoit de nature à entrer dans une Dissertation comme celle-ci ; mais sans recourir à la Physique, on peut faire voir que cette supposition anéantit, ou affoiblit extrémement le miracle de la naissance de nôtre Sauveur d'une Mere Vierge. Car enfin, si sans un fort grand miracle le Démon peut produire un homme dans le sein d'une femme, sans qu'elle ait commerce avec aucun homme, pourquoi un Ange ne le pourra-t'il pas aussi ? Si l'Ange, & le Démon réduisent en acte le pouvoir qu'ils ont à cet égard, que deviendra la preuve que nous tirons pour la divinité de JESUS-CHRIST, & pour sa qualité de Messie, de ce qu'il est né d'une Vierge ? Miracle qui est tel, selon saint Augustin, *a* que ni le Démon, ni aucun faiseur de miracles, n'y peut parvenir. Il n'y a donc nulle apparence que le Démon puisse produire un homme de la maniére que le supposent ces Auteurs, ni par conséquent que l'Ante-Christ soit né d'une mere, sinon vierge, du moins qui n'ait eu aucun commerce avec aucun homme.

D'autres prétendent que l'Ante-Christ, sera non pas un homme, mais un Démon incarné, *Unus de hominibus, in quo Satanas habitaturus sit corporaliter.* *b* D'autres qu'il sera homme, & Démon tout ensemble, ayant véritablement la nature humaine, composée d'un corps, & d'une ame, & véritablement Démon, parce que Satan le possédera, & l'animera en quelque sorte, comme l'ame fait le corps. Et de méme que JESUS-CHRIST s'étant incarné, a prouvé sa Divinité par les prodiges qu'il a fait, dit Hilaire Diacre, *c* ainsi Satan apparoîtra dans l'Ante-Christ, & tâchera de faire croire qu'il est Dieu, par les faux miracles qu'il opérera. Enfin le faux Hippo-

a *Aug. Ep. olim* 3 *nunc* 137. *c.* 4. *n.* 13.

b *Hieronym. in Dan.* VII. *Ita & Beda in Apoc.* XIII.

c *Ambrosiast. in* 2. *Thessal.* II.

lyte *a* dit que comme nôtre Sauveur est né d'une Vierge, ainsi le Démon prétendra être né d'une Vierge ; mais au lieu que le Fils de Dieu a pris une vraye chair, & s'est rendu semblable à nous en toutes choses, hors le péché, Satan, ou l'Ante-Christ ne prendra qu'une chair phantastique, & apparente, & ne sera rien moins qu'un homme.

Il faudroit de longs discours pour réfuter ces diverses opinions, qui sont toutes fondées sur le faux principe que les Démons, de même que les Anges, peuvent s'incarner ; sentiment que l'on voit dans Philon, *b* dans Origénes, *c* dans Tertullien, *d* dans les Rabbins, *e* & dans quelques autres; mais sans s'engager dans cette discussion, qui n'est nullement nécessaire, il vaut mieux s'en tenir au sentiment de l'Eglise, proposé, & appuyé par saint Chrysostome, *f* Théodoret, Téophylacte, Rabin Maur, *g* & une infinité de Théologiens, qui est que l'Ante-Christ sera un vrai homme, qui servira d'organe au Démon pour exercer contre les Fidéles toute sa malice. Et de même que JESUS-CHRIST pour procurer nôtre salut, a voulu prendre la nature humaine, & se revêtir de nos infirmitez ; ainsi Satan choisira parmi les hommes, celui qui lui paroîtra, le plus propre à exécuter ses desseins, à tromper les hommes, & à se faire passer pour le Messie.

Ceux qui prétendent que l'Ante-Christ naîtra d'une mere la plus corrompuë, & la plus perduë d'honneur, & de réputation qui ait jamais été ; *h* ou d'un inceste

a *Hippolyt. de consummat. mundi.*

b *Philo de Gigantib, p. 280. &c.*

c *Origen. tom. 2. in Joan. Vide & Hieronym in Agg. 1.*

d *Tertull. l. 3. contra Marcion. c. 9. & de Carne Christi, cap. 3.*

e *Vide Lyran. in Josue 11. 4. &c.*

f *Chrysost. in 2. Thessal 11 Theophyl. ibidem. Theodoret.*

g *Raban, Opusculo de Anti-Christo.*

h *V de pseudoHyppolyt. Orat. de Consumm. mundi. Ephram. Syr. serm. de Anti-Christo, Damascen. l. 4. de fide. c. 27.*

du pere avec sa fille, ou du fils avec sa mere, où d'une sœur avec son frere, raisonnent contre leurs principes, & font agir & le Démon, & l'Ante-Christ contre leurs propres intérêts: Car si cet homme de péché veut se faire passer pour le Messie, il faut qu'il persuade le monde qu'il est né d'une vierge: Et comment le lui persuadera-t'il, si sa mere est telle qu'on vient de le dire? Prétendre qu'il sortira d'un homme, & d'une femme obligez à la virginité par des vœux solemnels, & par l'engagement de leur profession, c'est encore une autre absurdité, puisque l'Ante-Christ doit naître au milieu des Juifs, où l'on sait que ni la profession de virginité, ni l'état religieux ne sont point connus.

Il est vrai que quelques-uns *a* ont prétendu aller au-devant de ces objections, en disant que la mere de l'Ante-Christ se retirera dans un lieu désert, où elle saura si bien se déguiser, que ni ses parens, ni ceux au milieu desquels elle vivra, ne sauront rien de sa conduite sécrette. Elle y vivra séparée du monde, dans une retraite, & une sainteté apparente, qui sera l'ouvrage de la séduction du Démon. Elle s'y abandonnera dans un commerce honteux à quelques hommes inconnus, qui l'y viendront voir en sécret, & elle concevra l'homme de péché, sans savoir qui en sera le pere. Le Démon aura soin de la formation, & de la naissance de ce fruit de malédiction; il le possédera, & le gouvernera; & sa mere vivant toûjours à l'extérieur d'une maniére fort retirée, & fort séparée du commerce des hommes, soûtiendra que le fils qu'elle a produit, n'est du fait d'aucun homme, & qu'elle a toûjours gardé une exacte virginité. Mais où trouvera-t'elle des dupes, pour la croire sur sa parole? Si la virginité de la Mere de JESUS-CHRIST n'eût été fondée que sur de pareils fondemens, auroit elle trou-

a *S. Hillegardis ex Christi revelatione.*

vé créance parmi les Juifs qui crurent au Sauveur ?

Raban Maur *a* croit que l'Ante-Christ naîtra à la maniére des autres hommes, d'un pere, & d'une mere qui n'auront rien de singulier ; mais il sera conçû dans le péché, & par le péché ; il sera formé, & comme paîtri dans le crime ; il naîtra, & sera dans le péché, pour vérifier son horoscope, qui porte qu'il sera un homme de péché. Dieu permettra que le Démon se saisisse de lui dés l'instant de sa conception, & qu'il ne l'abandonne pas dans tous les momens de sa vie, jusqu'à sa mort. Et de même qu'à la conception de nôtre Sauveur, le Saint Esprit couvrit la Sainte Vierge de son ombre, la combla de ses graces, forma dans elle le germe de la vie, & de la sainteté, en sorte que le fruit qu'elle produisit, fut la sainteté même ; ainsi à proportion le mauvais Esprit remplira la mere de l'Ante-Christ, afin que le fils qui en naîtra, soit un fruit de malédiction, un enfant de perdition.

Voilà les différentes conjectures que l'on forme sur la naissance, & sur l'origine de l'Ante-Christ ; conjectures d'où l'on ne peut tirer que trés-peu de lumiére. Nous ne trouvons pas plus de certitude dans ce que l'on dit de son éducation. Mais qu'elle idée peut-on avoir de l'éducation d'un homme conçû dans le crime, formé par le Démon même, pour lui servir d'organe, & d'instrument dans tous les maux qu'il doit faire dans le monde ; né avec les dispositions les plus mauvaises de corps, & d'esprit ? Le Démon qui doit le gouverner, le posséder pendant tous les momens de sa vie, & qui doit être le principal maître qui le formera au crime, n'oubliera rien sans doute pour en faire un éléve digne de lui, & de ses grands, & pernicieux desseins ; ce disciple trop docile, & trop diligent ne manquera pas de faire tout le progrés que l'on

a *Raban Maur Opuscul. de Anti-Christo.*

peut s'imaginer. On prétend qu'il fera paroître de bonne-heure toutes les mauvaises qualitez de son ame, & toutes ses perverses inclinations ; en sorte qu'il ne sera pas mal-aisé de reconnoître par de tels commencemens, ce qu'il deviendra dans la suite, & de découvrir qu'il est le premier des disciples, & des Enfans du Démon. *a*

Mais je crains qu'en voulant d'abord rendre l'Ante-Christ si odieux, & le dépeindre si méchant dés son enfance, on ne contredise ce qui a été dit ailleurs, & ce qui est avancé par les Peres, que cet homme de péché sera le plus grand hypocrite qui ait jamais été, & qu'il séduira principalement les Fidéles par ses apparences de piété, & par son horreur apparente du crime, & de l'idolâtrie. En effet on ne voit guéres qu'il puisse réüssir par une autre voye à se faire recevoir comme le Messie, ni à se faire adorer comme un Dieu, Le Démon n'est pas assez malhabile pour découvrir tout d'un coup tout le mal qu'il a dessein de faire par le moyen de cet enfant d'iniquité. Il est de son intérêt qu'on le prenne pour un enfant de lumiére, pour un germe de Sainteté. Sa grande application doit être de lui donner tous les dehors de la religion, & de la vertu, sans qu'il en ait la vérité, & la réalité.

Qu'il devienne habile dans les arts, & qu'ils paroisse les apprendre sans travail, & sans maître ; qu'il fasse de tems en tems admirer sa pénétration extraordinaire, qui le fasse passer pour un homme miraculeux ; qu'il apprenne tous les sécrets de la magie, & & que de tems en tems il en fasse des essais, qui disposent les hommes à le regarder comme quelque chose de plus qu'humain ; tout cela peut entrer dans le plan du Démon, qui a sur lui des vûës de séduction, & de tromperie envers tous les hommes. Qu'il sache les saintes Ecritures, pour en tirer des preuves favorables

a *V. de Malvend. l. 2. c. 19. & sequ. de Anti-Christo.*

à ses desseins ; qu'il connoisse les opinions des Théologiens, les systêmes des Philosophes, les divers dogmes des Religions du monde, sur tout des Chrétiens, des Juifs. & des Mahométans ; mais non pas qu'il fasse éclatter de si bonne-heure sa cruauté, sa malice, & son impiété. Ce seroit le moyen de rüiner tous les desseins de Satan son maître, & son gouverneur, & d'aliéner tous les esprits, & tous les cœurs.

Au reste quand on dit que l'Ante-Christ sera formé, instruit, & possédé du Démon, on ne doit pas l'entendre, comme s'il devoit être réduit à l'état des énerguménes, & des possédez, qui n'ont plus l'usage de leur esprit, de leur raison, & de leur liberté. Cet enfant de perdition aura tout son esprit, & tout son libre-arbitre, & n'en fera mauvais usage que parce qu'il le voudra bien. Les impressions de Satan ne feront sur lui aucune violence. Dieu l'abandonnera à tout son mauvais cœur ; & le Démon ne trouvera ni de la part de la grâce, & de la lumiére du Ciel, ni de la part de la volonté de ce méchant, aucune résistance à sa malice. Saint Thomas [a] suivi de quelques Théologiens, croit qu'il aura un Ange Gardien, qui empéchera le Démon de faire par lui tout le mal qu'il voudroit : mais d'autres Théologiens croyent que son bon Ange l'abandonnera, lorsqu'il le verra incorrigible, & parvenu à vouloir passer pour le Messie, & à prétendre aux honneurs qui ne sont dûs qu'à Dieu seul.

a *D. Thom. 1. parte, q. 113. art. 4. ad 3.*

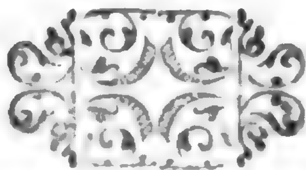

ARTICLE VI.

Empire, Guerre, Fin de l'Ante-Christ.

ON eſt aſſez d'accord ſur le lieu où l'Ante-Chriſt commencera à exercer ſon empire. *a* Comme on croit qu'il naîtra à Babylone, ou dans la Babylonie, on croit auſſi qu'il y jettera les fondemens de ſa vaſte Monarchie. Il mettra en œuvre toute ſon adreſſe, ſa politique, ſes preſtiges, ſa magie, ſes faux miracles, pour uſurper une autorité qui n'eſt dûë ni à ſa naiſſance, ni à ſes mérites. *b* Les Juifs ſeront les premiers qui ſe déclareront en ſa faveur, & qui reconnoîtront ſa domination; & il affectera de les combler d'honneurs, & de careſſes. Il fera en leur préſence tant de miracles, ſaura ſi bien les ſéduire par des apparences de bonté, de douceur, de piété, de clémence, de juſtice, par ſon éloignement apparent de l'idolâtrie, & de tous les déſordres groſſiers *c* que bien-tôt ce peuple aveugle, & crédule le prendra pour le vrai Meſſie, & ſe flattera de voir rétablir le Royaume d'Iſraël dans la terre promiſe.

Bien-tôt ce nouveau Roi formera le deſſein de faire la conquête de tout le monde. Il lévera une armée prodigieuſe, & ſous le ſpécieux prétexte de délivrer l'Univers de l'oppreſſion des tyrans, de mettre les peuples en liberté, & de rétablir la vraye Religion, il entreprendra de renverſer toutes les Monarchies; ſur tout l'Empire Romain, qui ſera alors partagé entre

a *V de Hieronym in Dan. xi. Lactant. l. 7. c. 17. Aretam in Apoc ix. 14. Alii.*

b *Cyrill. Jeroſol. Catech. 5. Hieronym Theodoret. Strab. Alii in Dan. xi.*

c *Hippolyt Orat de conſummat. mundi. Ephram, ſerm. de Anti Chriſto.*

dix Rois puiſſans. *a* Entre ces dix Rois, les plus fameux ſeront ceux d'Egypte, de Lybie, & d'Ethiopie. L'Ante Chriſt attaquera ces trois derniers Monarques, & rüinera leur Empire. *Il attaquera la terre d'Egypte*, dit Daniel, *a & elle ne lui échappera point. Il ſe rendra maître des tréſors d'or, & de toutes les richeſſes de ce pays. Il portera auſſi ſes armes dans la Lybie, & dans l'Ethiopie.* La chûte de ces trois Royaumes entraînera celle des ſept autres. Les Princes, & les peuples viendront en foule ſe ranger ſous l'obéïſſance du nouveau Conquérant.

Quelques Anciens *b* ont prétendu que l'Ante-Chriſt ſera nourri, & élevé dans la Paleſtine, que Betzaïde, & Corozaïm ſeront le lieu où il établira ſon Empire. Que c'eſt de là qu'il partira pour porter ſes conquêtes par tout le monde. On fonde ce ſentiment ſur la malédiction que le Sauveur prononça autrefois contre ces deux villes, en diſant; *c Malheur à toi, Corzaïm, malheur à toi, Betzaïde; parce que ſi les miracles qui ont été faits au milieu de vous, avoient été faits dans Tyr, & dans Sidon, il y a long-tems qu'elles auroient fait pénitence dans le ſac, & dans la cendre.* Mais certainement on ne peut rien de plus foible que cette raiſon. Ce paſſage ne conclut nullement pour la demeure de l'Ante-Chriſt dans aucune de ces deux villes; & la plûpart des Anciens croyent qu'il ne viendra dans la Paleſtine qu'en dernier lieu, & aprés avoir réduit toute la terre à demeurer dans le ſilence en ſa préſence.

De toutes les parties du monde les Juifs accourront ſous les étendarts de l'Ante-Chriſt, ne doutant point que ce ne ſoit le Meſſie attendu depuis tant de ſié-

a *Vide Hieronym. in Dan* VII. & *Theodoret, in Dan.* VII. & XI.

b *Dan.* XI. 42.

c *Vide. Method. Martyr. ſeu alium ſub ejus nomine. Anſelm. in Elucidar, Raban. Opuſcul de Anti Chriſto.*

d *Matt.* XI. 21.

cles. Il marchera à leur tête contre la Paleſtine, dont il ſera aiſément la conquête. Il établira le ſiége de ſa monarchie à Jéruſalem. Mais avant qu'il puiſſe exécuter ce projet, il apprendra que les Rois Gog, & Magog avec de trés-puiſſantes armées marchent contre lui; il ſe préparera à les combattre, il entrera en Judée, où il leur livrera la bataille. L'avantage demeurera tout entier de ſon côté *a* La défaite de ces Rois ſera générale. Toute la Judée s'enrichira de leurs dépoüilles. Aprés cela l'Ante-Chriſt ſe regardera comme le ſeul Monarque de l'Univers, tournera toute ſon application à détruire le Royaume de JESUS-CHRIST, & à perſécuter les gens de bien. Il ſe donnera pour le vrai Meſſie, *il s'élêvera ſur tout ce qui eſt adoré. b* Il rétablira le Temple de Jéruſalem, & y recevra un culté de latrie. *c* Quelques-uns *d* croyent même qu'il s'aſſéyra dans les Egliſes des Chrétiens, & qu'il y recevra les adorations d'un grand nombre d'apoſtats, qui renonceront à la foi de JESUS-CHRIST.

Ce ne ſera pas toutefois ſans contradiction qu'il établira ſon empire; le Seigneur ſuſcitera Enoch, & Elie, pour s'oppoſer à ſes entrepriſes, & pour ſoûtenir les Juſtes dans la plus dangereuſe tentation, où ils ayent jamais été expoſez. Soit que ces deux témoins doivent paroître avant la manifeſtation de l'Ante-Chriſt, comme l'ont enſeigné quelques anciens; *e* ſoit qu'ils doivent ſeulement s'élêver lorſqu'il commencera à regner, comme le croyent le plus grand nombre des Peres, il eſt certain qu'ils oppoſeront de vrais miracles, aux faux miracles de l'Ante-Chriſt, & qu'ils réſiſteront de toute leur force à ſes efforts, & à ſes preſtiges. Voici comme

a *Vide Ezech.* XXXVIII. XXXIX.
b 2. *Theſſal.* II.
c *Vide Iren. l* 5. *c.* 25. *Hilar. in Matth.* XXIV. *Cyrill. Cathec* 15. *Pſeudo. Hyppolyt. &c.*
d *Hieronym. Ep ad Agaſiam, qu.* II. *Oecumen. in* 2. *Theſſal* II. *&c.*
e *Victorin in Apocalypſ. Raban. Opuſc. de Anti-Chriſto, pſeudo-Hippol. Beda, Primaſ. &c.*

en parle saint Jean dans l'Apocalypse: a *Je donnerai mon Esprit,*& ma force *à mes deux témoins,*à Enoch & à Elie,b *& ils prophétiseront pendant deux mille deux cens soixante jours, c vêtus de sacs; ils sont les deux oliviers, & les deux chandeliers qui sont dans la présence du Souverain Seigneur de toute la terre. Si quelqu'un veut leur nuire, il sortira de leur bouche un feu qui dévorera leurs ennemis; ils ont le pouvoir de fermer le Ciel, & d'empêcher qu'il ne pleuve tout le tems qu'ils prophétiseront. Ils ont aussi reçu la puissance de changer les eaux en sang, & de frapper la terre de toute les playes qu'ils voudront. Et lorsqu'ils auront consommé le tems de leurs témoignage, la Bête qui est sortie de l'abîme* (le Démon qui posséde, & qui anime l'Ante-Christ.,) *leur déclarera la guerre, les vaincra, & les fera mourir. Et leurs corps demeureront trois jours & demi sans sepulture dans les places de la ville qui est appellée dans le sens spirituel Sodome, & Egypte, & où leur Seigneur a été crucifié* (c'est Jérusalem) *mais aprés trois jours & demi, l'Esprit du Seigneur entrera dans eux; ils se leveront sur leur pieds à la vûë de leurs ennemis, qui en seront frappez de frayeur. Et ils entendront une voix du Ciel qui leur dira: Montez ici; & ils y monteront sur une nuée.*

Le culte, & la religion que l'Ante-Christ établira, ne sera point l'Idolatrie d ce seroit le moyen de le décréditer. L'idolâtrie grossiere est trop décriée. Il combattra les anciennes superstitions, & les nouvelles. Egalement opposé au Judaïsme, au Christianisme, & au Mahométisme, il fondera une Religion toute singuliere dont il voudra devenir l'Auteur & l'objet; il entera pour ainsi dire, le Judaïsme ancien, sur un nouveau Judaïsme, qui consistera à le recevoir pour Messie, & à le reconnoître pour Dieu

a *Apoc.* XI. 2. 3, 4. *&c.*
b *Ita PP. & Interpp. passim.*
c C'est-à-dire, trois ans & demi, & tout le tems de la persecution de l'Ante-Christ,
d *Chrysost. in* 3. *Thess.* 11, 4. *& alii in eumd. loc. pseudo-Hippol. Iren. Cyrill. Jerosol.*

Si l'on me demande des preuves de ce que j'ai dit dés le commencement, & des progrez de la domination de l'Ante-Christ; de ses conquêtes sur l'Egypte, sur la Lybie, & sur l'Ethiopie? de la guerre qu'il doit faire contre Gog, & de la victoire qu'il doit remporter sur eux, j'avouë que je n'en ai point de bien expresses. On a coûtume de citer pour cela des Textes tirez de Daniel, & d'Ezéchiel, qui regardent dans le sens historique, & littéral, ou Antiochus Epiphanes, ou quelqu'autre Prince; mais que les Peres ont communément adopté à l'Ante-Christ. C'est donc principalement l'autorité des Peres qui nous guide dans cette matiere. Cette autorité est sans doute d'un grand poids, puisqu'elle nous fait connoître l'ancienne tradition des Eglises sur le sujet de ces prophéties. Et quand on se tromperoit dans quelques circonstances, ou dans l'arrangement de quelques faits, on ne peut au moins douter que l'Ante-Christ ne doive être un trés-puissant Monarque, & un des plus insignes imposteurs qui ayent jamais été. On ne sait au juste ni le nombre de ses ennemis, ni la grandeur de ses conquêtes, ni l'étenduë de son Empire : mais on ne peut ignorer qu'il ne doive être revêtu de toute la puissance de Satan, & qu'il ne doive employer la ruse, les prestiges, les prodiges, & la violence pour établir son Empire.

Rien n'est plus remarqué dans l'Ecriture que les miracles qu'il doit faire : a *Il viendra avec toute sorte de pouvoir, faisant de faux miracles, & de faux prodiges, accompagné de tout ce que l'iniquité peut employer pour séduire ceux qui se perdent, parce qu'ils n'ont pas donné entrée à la vérité pour être sauvé.* Saint Jean dans l'Apocalypse b nous donne trois exemples des miracles qu'il doit produire. Le premier, *qu'il fera descendre le feu du Ciel*; comme autrefois Elie. c Le second, *qu'il animera, & fera parler l'image de la Bête.* Il fera rendre apparem-

a 2. *Thessal.* II. 9. 10.
b *Apoc.* XIII. 13. 14.
c 4. *Reg.* I. 10. 12. *&* *seq.*

ment

ment des oracles en ſa faveur ; ou il animera certaines figures magiques, & les fera parler pour ſéduire les ſimples. Le troiſiéme, *il fera vivre la figure de la Bête, même aprés qu'elle aura été miſe à mort par le glaive.* A quoi on peut ajoûter cet autre paſſage du même Livre : *a J'ai vû une des têtes de la Bête comme miſe à mort ; mais ſa playe mortelle a été guerie, & toute la terre a été dans l'admiration, & a ſuivi la Bête.* La plûpart des Peres, & des Interprêtes *b* l'entendent de la mort de l'Ante-Chriſt, & de ſa reſurrection prétenduë. Il ſera frappé à mort, il ſera tenu pour mort ; mais aprés quelque tems, il paroîtra reſſuſcité, & attirera par-là une infinité de perſonnes à ſa ſuite.

Le miracle de la reſurrection de JESUS-CRIST eſt trop éclatant pour n'être pas contrefait par ſon antagoniſte. Mais la mort de JESUS-CHRIST eſt indubitable. Son côté a été ouvert, & il a été bleſſé à mort même aprés ſa mort. Mais pour l'Ante-Chriſt, il eſt marqué ſimplement qu'il a été bleſſé d'une bleſſure qui a paru mortelle. Lui-même a paſſé pour mort. Mais enfin il a été guéri, & a paru reſſuſciter. Sa réſurrection n'eſt qu'un jeu, & un preſtige.

A l'égard des autres miracles qu'on lui attribuë, & qu'on lit dans les Auteurs Eccléſiaſtiques, on ne peut guéres y faire de fond. On dit, par exemple, *c* qu'il nettoyera les lépreux, qu'il fera marcher les paralytiques, qu'il chaſſera les Démons prédira les choſes éloignées & à venir comme ſi elles étoient préſentes, qu'il reſſuſcitera les morts, qu'il tranſportera les montagnes à la vûë de tout le monde, qu'il marchera à pied ſec ſur la Mer, qu'il fera deſcendre le feu du Ciel, qu'il changera le jour en ténébres, & la nuit en jour ; qu'il fera tourner le ſoleil où il voudra, & diſpoſera des élemens

a *Apoc.* XIII. 3.
b *V. de Greg. Magn. l.* XI. *Ep.* 3. *Primaſ. & Bedam. in Apocalyp. Item Haimon, Anſbert, Richard. Rupert. Anſelm. Strab. Thom. &c.*
c *Hippolyt. de Anti-Chriſto.*

à ſa volonté. Tout cela ſe dit par conjectures; nous ne doutons point aprés ce que l'Ecriture nous en dit, qu'il ne doive faire tous les plus ſurprenans prodiges; en ſorte que la plûpart de ceux qui en ſeront témoins en ſeront ébranlez, & croiront y remarquer le doigt, & la puiſſance de Dieu; & qu'ils ſeront capables d'induire à erreur, s'il étoit poſſible, même les Elûs. *a*

Nous ne decidons pas ſi tous ſes miracles ſeront vrais ou faux; ſi ce ſeront des effets ſurnaturels, ou de ſimples preſtiges, qui n'ayent que l'apparence de vrais miracles. Saint Paul s'eſt expliqué ſur cela d'une maniere qui n'eſt point déciſive: *b Signis, & prodigiis mendacibus;* ce que l'on peut entendre de prodiges faux, & trompeurs, avec pluſieurs Interprêtes; *c* ou de miracles vrais en eux-mêmes; mais qui n'ont pour objet que de tromper les hommes, & de les induire à erreur. *d* Ce qui eſt certain c'eſt que les Peres *e* reconnoiſſent ſans difficulté que les méchans peuvent quelques fois faire de vrais miracles; ainſi il ny a aucun danger de reconnoître que l'Ante-Chriſt en fera un grand nombre de trés-réels, quoique pour une trés-mauvaiſe fin.

La durée du regne de cet homme de péché n'eſt pas bien marquée dans l'Ecriture; mais ſeulement celle de ſes perſecutions, qui doit être de trois ans & demi. *f* Toutefois pluſieurs Peres *g* ſemblent avoir meſuré la durée de ſa domination, ſur celle des violences qu'il exercera contre les Saints: Et certes trois ans & demi peuvent ſuffire pour faire la conquête du monde de la maniére dont l'Ante-Chriſt la doit faire, & pour exer-

a *Matth.* XXIV. 24.

b 2. *Theſſal.* II. 9.

c *Cyrill. Jeroſol Cathecheſ.* 15 *Theodoret. in 2. Theſſal.* II.

d *Ambroſiaſter in 2. Theſſal.* I. *&* *Chryſoſt. ibidem. Vide Aug. de civit. lib* XX. *c.* 19. *n.* 4.

e *V. de Aug. de diverſ. quæſt* LXXXII, *qu.* 79. *n.* 4. 5.

f *Apocalypſ. Dan.* XI. 2. 3 VII, 25. *&* XII. II.

g *Iren. Cyrill Jereſol Theodoret. Hieronym. & Aug. de civit. l.* XX. *c.* 13.

cer une infinité de maux contre les serviteurs de Dieu. Il semble même que selon la promesse du Sauveur, les jours de ce Maître cruel doivent être abregez à cause des Elûs *a* autrement qui pourroit resister à ses séductions, & à ses violences? Elles seront telles, que saint Jean dans l'Apocalypse *b* nous dit que l'Eglise, qu'il représente sous l'idée d'une femme, *se retirera dans la solitude, où Dieu lui a preparé un lieu de retraite, où il la nourrira pendant mille deux cens & soixante jours. Le serpent la poursuivra, & lâchera aprés elle comme un fleuve d'eau, pour la noyer, & pour l'entraîner: mais la terre ouvrira sa bouche, & absorbera l'eau que le serpent avoit répanduë contre la femme. Le dragon entrera dans une grande colére, & il reviendra faire la guerre aux autres enfans de la femme, qui gardent les Commandemens de Dieu, & qui ont en eux-mêmes le témoignage de* JESUS-CHRIST.

Nul de ceux qui sont à Dieu, ne pourra se mettre à couvert de la tentation de ces jours malheureux. L'Ante-Christ les poursuivra par lui-même, ou par ses suppôts, & il mettra tout en œuvre, pour les séduire, & pour les perdre; tourmens, promesses, caresses, ménaces, prodiges. Daniel dit qu'il n'y aura qu'Edom, Moab, & Ammon qui se sauveront de ses mains. *c* Et comment s'en sauveront-ils; Si ce n'est en acquiesçant à toutes ses volontez, en le reconnoissant sans contradiction pour le Messie, & pour le Fils de Dieu, & en lui rendant les adorations qui ne sont dûës qu'à l'Etre souverain. Sous le nom de Moab, d'Ammon, & d'Edom, on doit entendre tous les impies, qui se rendront à l'Ante-Christ sans résistance.

Quelques anciens Millénaires ont crû que la guerre de l'Ante-Christ contre les Saints, durera pendant tout le tems de mille ans que ceux-ci vivront sur la terre; qu'il y aura une division continuelle entre les Justes, & les sectateurs de JESUS-CHRIST d'une part, &

a *Matt.* XXIV. 22.
b *Apoc.* XII. 6. 14.
c *Dan.* XI. 41.

les méchans attachez au parti de l'Ante-Christ, de l'autre. Mais le sentiment le plus commun, & le mieux appuyé, est que les Justes joüiront d'une paix profonde pendant tout ce tems-là, & que ce sera seulement à la fin des mille ans que le Démon sera délié, qu'il sortira de l'abîme, *a* & qu'il viendra faire la guerre aux Saints. *b* Alors *il sortira, & séduira les nations qui sont au quatre coins de la terre; il armera Gog & Magog, & formera une armée aussi nombreuse que le sable de la mer.* c *Cette armée se répandra sur la terre, & assiégera la Cité bien-aimée, & le Camp des Saints. Alors le feu descendra du Ciel; & les dévorera; & le Démon qui les séduisoit, sera précipité dans un étang de feu, & de souffre, où la Bête, & les faux Prophétes seront tourmentez nuit & jour, dans toute l'éternité.*

Daniel *d* nous décrit le même événement par ces paroles : *En ce tems-là s'élevera Michel, le grand Prince du peuple de Dieu, qui est le protecteur, & le défenseur des Saints. Il viendra un tems, qui sera tel, qu'on n'en a jamais vû de pareil. Alors tous ceux qui se trouveront écrits au livre de vie, seront sauvez. Et plusieurs de ceux qui sont endormis dans la poussiére de la terre, ressusciteront; les uns, pour la vie éternelle; & les autres, pour voir leur propre confusion dans toute l'éternité.* Plusieurs *e* rapportent au même tems le combat dont parle saint Jean dans l'Apocalypse: *f Il y eut une grande bataille dans le Ciel. Michel, & ses Anges combattoient contre le Dragon; & le Dragon, & ses Anges combattoient. Mais ils furent vaincus, & leur place ne se trouva plus dans le Ciel. Le grand Dragon, cet ancien Serpent, qui s'appelle le Diable, & Satan, & qui séduit toute la terre, fut précipité du haut du Ciel sur la terre, avec tous ses Anges. Alors j'oüis une*

a *Apoc.* xx. 1. 2. 3. 4 *&c.*
b *Vide Aug. l.* 20. *de civit. c.* 13.
c *Apoc.* xx. 7. 8. *& seq.*
d *Dan.* xii. 1.
e *Gregor. homil.* 14. *in Evang. Victorin. Aretas, Haimo, Ribera, alii in Apoc.* xii.
f *Apoc.* xii. 7. 8. *&c.*

voix qui crioit du haut du Ciel : A présent salut force, & empire à nôtre Dieu, & puissance à son Christ ; parce que l'accusateur de nos freres, qui les accusoit nuit & jour devant le trône de Dieu, a été précipité dans l'abîme.

Toutes ces expressions sont figurées, & regardent plus directement la ruine de l'empire du Démon, que celle de la domination de l'Ante-Christ, quoique l'on considére avec raison l'une comme inséparable de l'autre. Mais pour dire quelque chose de plus précis sur la ruine de la personne de l'Ante-Christ, nous remarquerons que les Peres, & les Interpretes *a* enseignent que cet ennemi de Dieu viendra jusqu'au sommet du mont des Oliviers, & qu'il y sera mis à mort dans sa propre tente, & sur son propre trône ; que nul ne lui donnera secours, suivant cette parole de Daniel : *b Il dressera sa tente à Apadno, entre les mers, sur la montagne sainte, & illustre. Il viendra jusqu'à son sommet, & il ne trouvera personne qui lui donne du secours.* Ce qui s'explique à la lettre de la mort d'Antiochus Epiphanes, arrivée à Tabes au delà de l'Euphrate. Mais on l'entend aussi da la mort de l'Ante-Christ.

Lactance *c* raconte sa fin malheureuse dans un plus grand détail. L'homme de péché voyant que tous les Justes se sont séparez des méchans, & se sont retirez dans la solitude sur une montagne, viendra avec toute son armée pour les y assiéger, & pour les faire tous périr par le fer, ou par le feu. Alors les Justes imploreront à haute voix le secours du Ciel, & Dieu leur envoyera JESUS-CHRIST pour les délivrer. Au milieu de la nuit on verra le Ciel s'ouvrir ; d'où une épée tombera sur la terre, comme pour donner le signal de la descente prochaine du souverain Juge, & vengeur de ses serviteurs. Il descendra accompagné de ses Anges,

a *Hieronym. in Dan. xi. Theodoret. in Daniel. xi Haimo, Strabus ibidem. & S. Thom. & Anselm. in 2. Thessal. ii. alii. passim.*

b *Dan.* xi. 45

c *Lact. l. 7. de divino præmio. c. 17. 16. & in Epiome*

& précédé d'une flamme que rien ne pourra éteindre. Les Anges livreront entre les mains des Justes toute la multitude des méchans qui les assiégeoient. Ils en feront un si grand carnage depuis la troisiéme heure, ou neuf heures du matin, jusqu'au soir, que leur sang coulera comme un torrent dans la plaine.

L'Ante-Christ ne se rendra pas à ce premier combat; il reviendra souvent attaquer l'armée des Saints : mais enfin au quatriéme combat, il sera entiérement défait, & tombera entre les mains du vainqueur, qui le fera comparoître en sa présence, avec les Princes, & les Tyrans qui ont affligé le monde sous son malheureux empire. JESUS-CHRIST leur reprochera leurs excés, & leurs crimes, & les condamnera tous au feu éternel. Nous ne savons d'où Lactance avoit puisé ces particularitez : mais il y a assez d'apparence que la tradition sur le genre, & les circonstances de la mort de l'Ante-Christ, n'étoit pas uniforme dans l'Eglise de son tems, comme elle ne l'est pas encore aujourd'hui.

Ce qui est certain, c'est que cet impie sera mis à mort; comme le dit S. Paul, *a par le souffle de la bouche du Seigneur* JESUS; soit qu'on l'explique d'un souffle réel, ou de sa parole toute-puissante, ou de son ordre, ou de la terreur qu'il lui imprimera par sa présence. La mort de l'homme du péché rendra la paix à l'Eglise, & couvrira de confusion ceux qui seront attachez à lui. Les Juifs voyant que ce séducteur les a surpris, & désespérant de voir jamais paroître ce Messie, qui a été de tout tems l'objet de leur attente, ouvriront enfin les yeux, se tourneront vers JESUS-CHRIST; Dieu leur ouvrira le cœur, & ils se convertiront, selon les Ecritures. *b*

Il est tems de finir cette Dissertation, qui n'est déja que trop longue; mais on l'a trouvera courte si l'on fait attention à la grandeur, & à l'importance du sujet. Le

a 2. *Thessal.* II. | b *Osee* III. 4. *Rom.* XI. 25.

Pere Malvenda Dominicain Eſpagnol a fait un aſſez gros Volume in folio ſur l'Ante-Chriſt. Ceux qui veulent ſavoir les choſes plus à fond, peuvent le conſulter; nous nous contentons de donner un précis, ou un abrégé de ce que l'on en trouve dans cet Ecrivain, & dans les autres qui ont traité le même ſujet. On a vû que ſur l'Ante-Chriſt, il y a une infinité de choſes douteuſes, & problématiques parmi un aſſez petit nombre d'articles certains, & indubitables. Le tems précis de ſa venuë, ſon pays, ſon origine, ſes parens, ſon enfance, ſon nom, la durée de ſon regne, le genre de ſa mort, ſont choſes ſur leſquelles il eſt permis de diſputer.

Mais il eſt indubitable qu'il viendra à la fin des ſiécles, qu'il regnera, qu'il ſéduira la plus grande partie du monde, qu'il fera la guerre aux Saints, qu'il ſe voudra faire paſſer pour le Meſſie, & pour un Dieu; & qu'aprés un regne aſſez court, il ſera mis à mort par la parole de Dieu, par ſon ordre, par ſon ſouffle. Que dans tous les ſiécles il y a eu des Ante-Chriſts, des figures, & des précurſeurs de cet homme de péché, qui ont perſécutez les Saints., & qui ont attaqué la vérité, & l'union de l'Egliſe; & ainſi, quoique nous ne vivions pas au tems de cet ennemi de Dieu, nous devons toûjours vivre dans la vigilance, & nous armer de force, & de conſtance contre les ſéductions, les preſtiges, & les violences des Démons, & des méchans, qui cherchent à nous faire quitter le parti de la verité, de la piété, & de la juſtice.

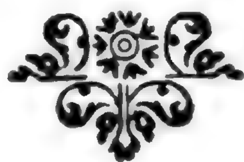

DISSERTATION

Sur la fin du monde, & sur l'état du monde aprés le dernier Jugement.

LA Philosophie a été partagée sur la corruptibilité & sur la durée du monde. Les uns ont crû qu'il étoit éternel, incorruptible, *a* animé, *b* qu'il étoit Dieu méme. *c* D'autres l'ont crû créé, nouveau, corruptible, périssable. *d* Les Rabbins *e* se sont aussi divisez sur cette question. Les Cabalistes croyent tous que le monde périra, & sera anéanti; les autres Rabbins croyent qu'il ne finira jamais; la plûpart soûtiennent qu'il ne finira que pour être réduit en un état meilleur, & plus parfait.

La foi, & la Religion Chrétienne fixent nos doutes, & nos sentimens sur ces grandes questions. Elles nous apprennent que le monde, je veux dire la terre, & ce qui l'environne, l'air, & les élémens, doivent un jour finir par le feu. C'est ce terrible changement qui doit faire le sujet de cette Dissertation. Nous y examinerons premiérement la maniére, & 2. le tems de la fin du monde. 3. Si le monde sera anéanti, ou seulement changé. Et 4. Supposé qu'il soit seulement changé, qu'elle sera sa forme, & son état aprés le Jugement dernier?

L'Ecriture nous parle ordinairement du monde,

a *Vide Philon. lib. Utrùm mundus sit incorruptibilis. Laërt. l. 7.*

b *Zeno apud Laërt. l. 7.*

c *Laërt. l. 7 in Zenone: Senec. Ep 97. Totum. hoc quo continemur, & unum est, & Deus est, Manil. lib. 1.*

Quâ pateat mundùm divino Numine verti.
Atque ipsum esse Deum.

d *Stoïci apud Laërt. l. 7. p. 454.*

e *Vide Menasse ben Israël de Resurrect. mort. l. 3. c. 4.*

non pas ſelon ce qu'il eſt en lui-même,mais ſelon ce qu'il paroît à nos ſens, & ſelon ce qu'il eſt à nôtre égard. La terre que nous habitons, nous eſt repréſentée comme la plus conſiderable partie de l'univers,& tout le reſte comme acceſſoire à la terre, & à l'homme. Ainſi quand l'Ecriture nous dit que le monde finira, qu'il ſera conſumé par le feu, qu'il y aura de nouveaux Cieux,& une nouvelle terre,on peut fort bien, ſans donner atteinte à la vérité desLivres ſaints,l'entendre ſeulement de la terre que nous habitons, qui eſt trés-ſouvent dans l'Ecriture, & même chez les Auteurs Profanes appellée du nom du monde; quoique dans la rigueur elle ne faſſe qu'une trés-petite partie de l'Univers, & du monde pris dans toute ſon étenduë. Voyez S. Auguſtin liv. xx. de la Cité de Dieu, ch. 24.

ATICLE PREMIER.

Que le monde finira par le feu.

LES paſſages qui prouvent que le monde finira, & qu'il finira par le feu,ne ſont ni obſcurs,ni en petit nombre. *Les Cieux ſe diſſiperont comme la fumée*, dit Iſaïe, *a & la terre s'en ira en pouſſiére, comme un vêtement tout uſé*. Et ailleurs : *b Toute la milice du Ciel ſechera* de frayeur, , *les Cieux ſe rempliront comme un volume, & toute leur armée*; toutes leurs étoiles *tomberont, comme on voit tomber les feüilles de figuier, & de la vigne*. Et le Pſalmiſte : *c Seigneur, les Cieux périront; mais pour vous, vous ſubſiſtez éternellement. Ils ſont ſemblables à un vêtement, qui à force de ſervir, s'uſe; mais pour vous, vous êtes toûjours le même*. Saint Pierre dit : *d Que le*

a *Iſai* LI. 6.
b *Iſai.* XXXIV. 4.
c *Pſalm.* CI. 27. 28.
d 2. *Petri* III. 10. 11. 12. 13.

jour du Seigneur viendra comme un voleur, & qu'alors les Cieux passeront avec grande impétuosité. Ils seront embrasez, & fondus par le feu, & les élémens se dissoudront par l'ardeur de la flamme; la terre, & tout ce qu'elle contient, sera consumée par le feu.

Isaïe parle clairement en plus d'un endroit d'un Ciel nouveau, & d'une terre nouvelle: *a Je vais créer de nouveau Cieux, & une terre nouvelle, & on ne se souviendra plus des premiers: il n'en sera plus fait de mention.* C'est à quoi S. Jean fait allusion dans l'Apocalypse; *b Je vis de nouveaux Cieux, & une terre nouvelle: car les premiers Cieux, & la premiére terre sont passez, & la mer n'est plus.* Nôtre Sauveur dans l'Evangile parle souvent de la consommation des siécles, & de son second avénement; *c* & saint Paul nous en décrit plusieurs circonstances dans sa seconde Epître aux Thessaloniciens. *d*

Il est superflu d'entasser ici des passages des Auteurs Juifs, & Chrétiens qui rendent témoignage à cette vérité. Elle fait un des principaux articles de leur créance, & de la nôtre. Les Philosophes mêmes l'ont reconnuë, Héraclite *e* croyoit que le monde seroit un jour embrasé par les flammes, & qu'en-suite il renaîtroit du milieu du feu. Les Stoïciens soûtinrent dans la suite le même sentiment; & Cicéron l'a marqué d'une maniére trés expresse dans son second Livre de la nature des Dieux: *f Ex quo eventurum ut ad extremum omnis mundus ignesceret, cum humore consumpto neque terra ali posset, neque remearet aër, cujus ortus, aquâ omni exhaustâ, esse non posset: ita relinqui nihil præter ignem: à quo rursùm animante, ac Deo, renovatio mundi fieret, &c.* Lucain *g* l'a exprimé de même,

a *Isai.* LXV. 17. LXVI. 21.
b *Apoc.* XXI. 1.
c *Matt.* XIII. 39. XXIV. 3. XXVIII. 20. *&c.*
d 1. *Thessal.* V. 1. 2. *sequ.* 2. *Thessal.* II. 2. 3. *& seq.*
e *Simplicius Comment. in Aristot. lib. de Cœlo, l.* 1. *c.* 9.
f *Tull. l.* 2. *de nat. Deorum.*
g *Lucan. l.* 7.

en apoſtrophant Jules Céſar : Il eſt inutile, ô Prince, de s'empreſſer à brûler ces corps. Le tems viendra qu'ils ſeront conſumez par les flammes, avec le reſte de la terre.

Hos, Caſar, populos ſi nunc non uſſerit ignis.
Uret cum terris, uret cum gurgite ponti.
Communis mundo ſupereſt rogus.

Et Lucréce *a* fait remarquer à Ménémius, que le monde étant composé de trois élémens auſſi contraires que le ſont l'eau, la terre, & les Cieux, ſera un jour détruit, & renverſé.

, ... Tria talia texta,
Una dies dabit exitio ; multoſque per annos
Suſtentata ruet moles, & machina mundi.

Ovide *b* parle de l'ancienne tradition des peuples qui croyoient qu'un jour la terre, la mer, & les Cieux ſeroient embraſez, & que toute la machine du monde ſeroit prête à retourner dans ſon chaos.

Eſſe quoque in fatis reminiſcitur adfore tempus,
Quo mare, quo tellus, correptaque regia Cœli
Ardeat, & mundi moles operoſa laboret.

Les Phyſiciens, & les Aſtronomes *c* trouvent même dans la nature, des preuves, ou du moins des apparences de cette terrible révolution, dont l'Univers eſt menacé. Ils remarquent dans la terre des dérangemens

a *Lucret. l. 4.*
b *Ovid. Metamorph. 1.*
c *Columel. l. 1. c. 1. de Re ruſt. Multos jam memorabiles Autores comperi perſuaſum habere longo ævi ſitu qualitatem Cœli, ſtatumque mutari; eorũque conſultiſſimum Aſtrologiæ Profeſſorem Hipparchum prodidiſſe tempus fore, quo cardines mũdi loco moverentur; idque etiã non ſpernendus Author Rei ruſticæ Saſerna videtur ad credidiſſe.*

trés-notables, & des preuves sensibles de la vieillesse, & de la caducité du monde. *Scire debes senuisse jam mundum*, dit saint Cyprien, a *non illis viribus stare, quibus steterat, nec vigore, & robore eo valere, quo ante prævalebat. Hoc mundus ipse jam loquitur, & occasum sui rerum labentium probatione testatur.*

Copernic, Joachim Rhætius, Gemma Frisius *b* trouvent que le soleil se rapproche trop de la terre. S'il arrivoit sur la terre des excez de chaleur aussi grands, & aussi continus, que l'ont été les excez du froid que nous avons ressentis en l'an 1709. & que les feux souterrains, que le froid, & l'humidité retiennent concentrez sous la terre, s'échappoient comme ils ont fait quelquefois par les monts Etna, & Vésuve, & que joints aux feux qui sont sur la terre, ils embrasassent les matiéres inflammables qui sont répanduës au-dehors, & au-dedans de cet élément, bien-tôt on verroit les flammes dominer sur tout ce qui a vie, & sur tout ce qui peut leur servir de pâture. *Omni flagrante materiâ, uno igne quicquid nunc ex disposito lucet, arbit. c*

Mais la fin du monde que nous attendons, n'est pas un simple effet naturel, qui dépende du concours des causes secondes, c'est la merveille du pouvoir de Dieu, qui dans les tems marquez par sa Providence, & lorsque le nombre de ses Elûs sera rempli, & que ses desseins sur le genre humain seront accomplis, permettra que les élémens, dont l'harmonie, & l'union conservent le monde en l'état où nous le voyons, entrent en guerre, & causent le renversement de son propre ouvrage. *d* Alors *les créatures qui attendent avec ardeur la manifestation des enfans de Dieu, parce qu'elles sont assujetties malgré elles à la vanité, & n'y demeurent*

a *Cyprian. ad Demetrianum.*
b *Vide apud Grot. not. in l. I. de verit Relig. Christ. art. XXII. p. 120.*
c *Senec. ad Marciam, versus finem.*
d *Rom.* VIII, 19. 20. 21.

soumises, qu'à cause de celui qui les y a assujetties, seront heureusement délivrées de cet assujettissement; pour participer à la liberté de la gloire des enfans de Dieu.

Puis donc que, selon saint Pierre, *a les Cieux, & la terre d'aprésent sont réservez pour être brûlez par le feu, au jour du Jugement, & de la ruine des impies*, on demande si ce feu précédera, ou suivra le Jugement dernier? Les sentimens des Docteurs sont partagez sur cela. Les uns soûtiennent qu'il le précédera, d'autres qu'il suivra, d'autres prenent un milieu, & prétendent qu'il commencera avant le Jugement dernier, qu'il continuëra pendant cet intervalle, & qu'il achévera de consumer le monde aprés que Dieu aura jugé les vivans, & les morts. C'est ce qu'il faut montrer plus au long.

Pour prouver que le feu précédera le Jugement dernier, on se sert de ce passage du Pseaume: *b Le feu marchera devant lui, & il embrasera au tour de lui tous ses ennemis. Ses foudres ont paru sur la terre, la terre les a vûs, & en a été troublée. Les montagnes se sont fonduës comme la cire devant le Seigneur. Les Cieux ont annoncé sa justice, & tous les peuples ont vû sa gloire.* De plus, saint Paul *c* dit que *le feu éprouvera, & fera voir quel est l'ouvrage de chacun, & que le jour du Seigneur fera voir quel il est, parce qu'il sera découvert par le feu, & que le feu mettra à l'épreuve l'ouvrage de chacun.* Voilà un feu bien marqué qui met à l'épreuve les œuvres de chaque personne avant qu'elle paroisse au Jugement de Dieu.

Saint Thomas *d* cite encore ces paroles de l'Epître aux Romains: *e Les créatures attendent avec grand désir la manifestation des enfans de Dieu, parce qu'elles sont assujetties à la vanité, quoique malgré elles, & elles espérent d'être délivrées de cet asservissement à la corrup-*

a 2. *Petri*, III. 7.
b *Psalm.* XCVI. 3. 4. 5.
c 1. *Cor.* I 1. 13.
d *D. Thom. in* 4. *dist.* 47. q. 2. *art* 3.
e *Rom.* VIII 19. 20. 21.

tion, pour participer à la liberté de la gloire des enfans de Dieu. Ce qui insinuë que les créatures, à l'imitation des corps des bienheureux, seront renouvellées; & cela avant le Jugement final. Enfin on se sert de cet autre passage: *a Si l'ouvrage de quelqu'un est brûlé; il en souffrira la perte; toutefois il ne laissera pas d'être sauvé, mais comme en passant par le feu.* Il faudra donc que nos œuvres soient & éprouvées, & purifiées par les feu, avant que nous puissions aller dans les airs au-devant de JESUS-CHRIST, qui viendra pour juger le monde. Saint Pierre *b* dit *que le Ciel, & la terre d'aujourd'hui sont réservez pour être embrasez au jour du Jugement, & de la perte des impies.* Et saint Paul, *c* *que le Seigneur Jesus se manifestera du Ciel avec les Anges qui sont les Ministres de sa puissance, lorsqu'il viendra au milieu des flammes se vanger de ceux qui ne connoissent point Dieu.*

De tous ces passages on conclut que le feu précédera le Jugement dernier; & ce sentiment est suivi par saint Thomas, *d* par le Maître des Sentences, par Paludanus, Durand, Major, Richard, Gabriel, Sotus, & plusieurs autres. *e* Toutefois saint Augustin a crû le contraire. Il a prétendu que le feu ne devoit paroître qu'aprés le Jugement, & la Résurrection des morts. On verra, dit-il, premierement Elie, puis la conversion des Juifs, la persécution de l'Ante-Christ, le Jugement de JESUS-CHRIST, la Résurrection des morts, la séparation de bons, & des mauvais; & enfin l'incendie, & le renouvellement du monde. *f* Et ailleurs *g* il dit qu'aprés le Jugement, le Ciel, & la terre que nous voyons, ne seront plus, & que l'on ver-

a *1. Cor.* III. 15.
b *2. Petri.* III. 7.
c *2. Thessal.* I. 78.
d *D. Thom. in* 4. *dist.* 47.
e *Vide Tenan in Epist. ad Hebr. c.* 1. *difficult.* 13. *sect.* 6. *& Cornel à Lapid. in* 2. *Petri* III. 7.
f *Aug. de Civit. l.* 20. *c.* 30 *n.* 5.
g *Idem de Civit. l.* 20. *c,* 14.

ra alors un Ciel nouveau, & une terre nouvelle, suivant ces paroles de saint Jean dans l'Apocalypse: a *Je vis un grand trône tout blanc, & un Juge qui y étoit assis; & le Ciel, & la terre s'enfuirent de devant sa face.*

Il marque cette fuite du Ciel, & de la terre, comme une chose qui doit suivre le Jugement: *Peracto quippé Judicio; tunc esse desinet hoc Cœlum, & hac terra, quando esse incipiet Cælum novum, & terra nova.* Et dans le même Livre de la Cité de Dieu, il se fait cette objection: a Si le monde n'est embrassé qu'aprés le Jugement, & si ce feu précéde la production du Ciel nouveau, & de la terre nouvelle, que deviendront les Saints ressuscitez avec leur corps durant cet incendie géneral? Il répond qu'ils pourront se retirer dans les parties supérieures de l'air, ou ce feu n'arrivera pas; de même qu'au déluge, les eaux ne montérent pas plus de quinze coudées au-dessus des plus hautes montagnes: Car leurs corps seront de telle nature, qu'ils seront par tout où ils voudront être: Et d'ailleurs ce feu qui brûlera le monde, n'agira point sur des corps incorruptiles, & immortels: *Talia quippé illis inerunt corpora, ut illic sint, ubi esse voluerint; sed nec ignem conflagrationis illius pertimescent, immortales, atque incorruptibiles facti.*

Loüis Tena, *c* & Cornelius à Lapide *d* pour concilier ces deux sentimens, croyent que d'abord Dieu allumera le feu qui doit embraser le monde; soit qu'il le fasse sortir des enfers, selon quelques-uns, ou qu'il le fasse descendre du Ciel, comme autrefois sur Sodome, & sur les autres villes criminelles, selon d'autres; ou enfin qu'il allume sur la terre par le ministére des Anges, qui se serviront des matieres combustibles, qui s'y trouvent, comme le croyent communément les Sco-

a *Apoc.* xx. 11.
b *Aug. de Civit. l.* xx *c.*18.
c *Tena in Ep ad Hebr. c.* 1. *difficult.* 13. *sect* 7.
d *Cornel. in* 2. *Petri* III. 7.

lastiques. *a* Ce premier feu, qui embrasera d'abord toute la superficie de la terre, & qui fera mourir tous les hommes, & les animaux, *b* se répandra par tout le monde, & n'épargnera que cette partie de la terre, où le Seigneur exercera son Jugement, & qui sera comme le théatre de sa Justice. Aprés le Jugement, les parties les plus subtiles de ce feu retourneront dans leur lieu naturel, qui est, dit-on, au-dessus de l'air, dans la region du feu; & la partie la plus grossiére suivra les damnez dans l'enfer. Mais il est bon de se souvenir que tout ce détail est de l'invention des Spéculatifs, & des Scolastiques; & il vaut certainement beaucoup mieux se taire sur une matiere aussi inconnuë que celle-là; que d'en parler témérérement, & au hasard.

Plusieurs anciens Peres ont enseigné que le feu qui doit emflammer le monde, sera l'instrument de la justice de Dieu sur tous les hommes. Tous passeront par ce feu, & l'ouvrage de chacun d'eux y sera éprouvé. Les Justes s'y purifieront de toutes les soüillures qui peuvent leur rester à expier; ensorte qu'aprés le dernier jour, il n'y aura plus de purgatoire. Ceux qui n'auront rien à expier, sortiront de ce feu plus purs, & plus glorieux, comme les métaux les plus précieux passent par le creuset, sans souffrir aucune diminution, ni altération.

Origénes *c* croit qu'*aprés la Résurrection, nous aurons besoin d'un Sacrement, pour nous purifier, & pour nous laver; parce que personne ne resuscitera sans défauts.* Et quel est ce baptême, qui nous purifiera dans l'autre vie, si ce n'est le feu par où nous passerons? C'est

a *Acosta, & Scolastici apud Tenam loco citato.*

b *D. Thom. in 4. dist. 47. & Bonavent. ibidem, & Less. de Divin. attribut. l. 13. c. 20.*

c *Origen. in Lucam homil 14. Vide & homil. 3. in Psalm.* XXXVI.

ainsi

ainsi que l'entend saint Ambroise *a* aprés Origéne : *Omnes oportet per ignem probari, quicumque ad paradisum redire desiderant ; ... Omnes oportet transire per flammas, &c.* *b* Il croit que ce feu étoit figuré par l'Ange qui tenoit un glaive étincellant à l'entrée du Paradis terrestre. On lit dans deux Sermons attribuez autrefois à saint Augustin, *c* que tous les hommes passeront par le feu aprés le jugement ; mais que les flammes en quelque sorte raisonnables, & éclairées, n'agiront sur nous qu'autant que le demanderont nos péchez : *Quanta fuerit peccati materia & pertranseundi mora ; quantùm exegerit culpa, tantum sibi ex homine vindicabit quadam flamma rationalis disciplina.* Le même Auteur en parlant du Patriarche Jacob, *d* dit que Dieu l'a purifié en ce monde de toutes ses taches, afin qu'en l'autre vie ce feu intelligent ne trouvât rien à brûler dans lui : *Ab illo omnes maculas peccatorum absterfit, ut in eo ignis ille arbiter quod exureret, invenire non posset.*

Saint Hilaire *e* en plus d'un endroit, parle de ce feu que tous les hommes, & les Justes mêmes doivent subir aprés cette vie. Qui osera desirer ce jour terrible, auquel nous serons obligé de rendre compte même de nos paroles oiseuses, & auquel nous devons subir ce feu terrible qui expiera nos péchez ? *An cùm ex omni otioso verbo rationem simus prestituri, diem Judicii concu-*

a *Ambros. in Psalm* XXXVI. *n.* 26. *Va mihi si opus meum arserit, & laboris hujus patiar detrimentum! Et si salvos facit Dominus servos suos, salvi erimus per fidem ; sic tamen salvi quasi per ignem, & si non exurimur, tamen uremur, &c. Vide & in Psalm.* CXVIII. *ser.* 3. *n.* 14. *Est etiam baptismum in paradisi vestibulo, quod anteà non erat ; sed posteaquam peccator exclusus est, cœpit esse romphea ignea quam posuit Deus, &c.*

b *Ambrof. in Psal.* CXVIII. *ser.* 20. *n.* 12.

c *August. serm. olim.* 16. *ex homil* 50. *nunc* 252. *in append. n.* 3.

d *Serm. olim.* 82. *ad tempore nunc* 15. *in append tom* 5. *nov. Edit. n.* 4.

e *Hilar. in Psalm.* CXVIII *litt.* 3. *n.* 12.

piscemus, in quo nobis est ille indefessus ignis subeundus? &c. Il donne à ce feu le nom de baptême. *a*

Saint Basile *b* fait aussi mention de ce baptéme de feu, qui nous nettoyera de nos simples soüillures au jour du Jugement; & Lactance *c* dit que les bons, & les méchans passeront par le feu; mais avec cette difference que les bons n'en souffriront aucune incommodité. Le feu les épargnera leur; innocence les mettra à couvert de son ardeur: *Tanta enim virtus est innocentiæ ut ab ea ignis ille refugiat innoxius, qui accepit á Deo hanc potestatem ut impios urat, Justis obtemperet.* Les méchans au contraire en seront brûlez, sans en être consumez. Le feu en les pénetrant, leur rendra autant de leur substance qu'il en ôtera par son activité. Leur corps renaîtra, pour ainsi dire, au milieu des flammes: *Divinus ignis unâ, eâdemque vi, atque potentiâ, & cremabit impios, & recreabit. Et quantùm è corporibus absumet, tamtùm reponet; ac sibi ipse æternum pabulum subministrabit; quod Poëtæ in vulturem Tityi transtulerunt.*

Saint Thomas, *d* saint Bonaventure, *e* Lessius, *f* & plusieurs autres croyent que le feu qui précédera le Jugement dernier, fera mourir tous les hommes qui se trouveront alors en vie, tant les bons, que les méchans, & qui causera aux uns, & aux autres des douleurs proportionnées à ce qu'il trouvera dans eux de mal, & d'imperfections. Les Justes, dans qui il n'y aura rien à purifier, n'en sentiront aucune douleur. Les autres en souffriront chacun suivant ses demerites. En ce sens, rien n'empêche qu'on n'admette avant le jour du Seigneur un feu qui éprouve & les personnes, & les œuvres de tous les hommes qui se trouveront

a *In Psalm.* CXVIII. *litterâ.* 3. *n.* 4.

b *Basil in Isai* IV. *p.* 124.

c *Lactant. l.* 7. *de vera sap. c.* 21.

d *D.Thom.* 2 *in* 4.*distinct.* 47.

e *Bonavent. en* 4.*distinct.* 47.

f *Lessius lib.* 13. *de Divin. attribut. c.* 20. *V de & Cornel. in* 2. *Petri* III. 10. *& Tenam loco citato.*

alors en vie, & même ceux qui se trouveront dans le purgatoire. Mais la foi de l'Eglise ne nous permet point d'y assujettir les Bienheureux, qui joüissent depuis long-tems de la béatitude, ni les Justes dont l'innocence est entiére.

ARTICLE II.

Quand le monde finira-t'il?

C'EST une question que l'on a souvent faite, & que l'on n'a jamais resoluë. Les Egyptiens *a* croyent qu'aprés une révolution d'années, qu'ils fixoient à trente-six mille cinq cens vingt-cinq, tous les astres se rencontroient au même point, & qu'alors le monde se renouvelleroit, ou par un déluge, ou par un embrasement général ; en sorte que le déluge repondoit en quelque sorte à l'hyver, & l'embrasement à l'été de nos années ordinaires. *b* Ils se figuroient que le monde avoit déja été renouvellé plus d'une fois de cette sorte, & qu'il devoit encore se renouveller dans la suite des siécles.

Les Stoïciens, *c* & avant eux héraclite d'Ephése, avoient embrassé ces sentimens. Aristarque cité dans Censorin, croyoit que cette révoluion étoit de *deux mille quatre cens quatre-vingt quatre ans.* Arêtés de Dyrrachyum, de *cinq mille cinq cens cinquante-deux ans.*

a *Vide, si placet. Marsham Canon. Ægypti, p. 10. 11.*

b *Aristot. Meteor. l. 1, c. 14. Censorin. de Die natali, c. 18. Est preterea annus, quem Aristoteles maximum potius, quam magnum appellat, quem solis, & lunæ, vagarumque quinque stellarum orbes conficiunt, tùm ad idem signum: ubi quondam simul fuerunt, unà referuntur cujus anni hyems summa est, quam nostri diluvium vocant; æstas autem, quod est mundi inmundi incendium.*

c *Origen. contra Cels. l. 5.*

Héraclite, & Linus de *mille & huit cens*, ou de *dix-huit mille ans*. Dion, de *dix mille huit cens quatre-vingt-quatre*. Orphée, de *cent mille & vingt ans*. Cassandre de *trois mille six cens mille ans*. D'autres enfin ont prétendu que ce retour du Ciel, & des astres au même point, étoit infini, & imposible. Joseph *a* semble attribuer à Adam la découverte de ces révolutions. Il dit que ce premier homme ayant prédit que le monde périroit deux fois, l'une par l'eau, & l'autre par le feu, les enfans de Seth pour prévenir ce malheur, firent graver leur observations astronomiques, & leurs découvertes sur deux colomnes, l'une de briques pour resister aux feu, & l'autre de pierres pour resister à l'eau. Mais cet Auteur ne donne à la grande année, que six cens ans.

Saint Augustin *b* remarque que Platon, & toute son Ecole, aussi-bien qu'Origénes, étoient dans cette fausse persuasion, que divers mondes se succéderoient les uns aux autres. Il les réfuta, en montrant que si le monde, les hommes, & les animaux périssoient tous par le feu, ou par le déluge, il seroit impossible qu'il en revint d'autres, à moins d'une création toute nouvelle, que les Philosophes n'auront garde d'admettre dans la nature. Et en effet, pourquoi, détruire toute l'espece des hommes, si elle doit être reparée peu de tems aprés ? Cette revolution continuelle de divers mondes qui périssent, & qui reparoissent de nouveau, ne nous donne-t'elle pas une certaine idée d'inconstance, qui ne convient pas à la Divinité ? Origénes *c* employoit pour prouver le sentiment de la pluralité, & de la succession des mondes, ces paroles de l'Ecclésiaste : *d Qu'est-ce qui a èté ? ce qui sera. Et qu'est-ce qui a été fait ? ce qui sera fait. Rien n'est nouveau sous le so-*

a *Joseph, Antiq. l. 1. c. 3.*
b *Aug, l. XII, de Civit c. 11, & 13.*
c *Origen. l. 3. c. 5.*
d *Eccle. 1. 9.*

leil : Qui peut dire : Voilà qui eſt nouveau ? Il a déja été dans les ſiécles qui ont été devant nous.

Le Rabbin *Barbyhia a* dit que les Philoſophes conviennent aſſez que le monde perira, ou ſera renouvellé aprés un certain nombre d'années : mais qu'ils ne ſont pas d'accord ſur leur nombre précis ; les uns mettent quatre milions trois cent vingt mille ans, à la fin deſquelles chaque choſe doit retourner au premier point de ſa création. D'autres donnoient au monde cinquante-ſix mille ans, juſqu'au retour de tous les aſtres au même point, où ils étoient à leur création. D'autres croyoient que le monde dureroit trois cens ſoixante mille ans ; d'autres quarante-neuf mille ans ; d'autres ſept mille ans ; aprés quoi le monde demeureroit dans le chaos, puis ſe rétabliroit, & ſe retrouveroit au même état qu'auparavant. Ce Rabbin remarque fort bien qu'apparemment ces Philoſophes avoient reçû de leurs peres quelque tradition de la fin du monde, mais que mal-à-propos ils en rapportoient la cauſe au cours des planétes, & des aſtres, dont l'aſpect, & le mouvement n'ont aucune influence ſur la durée, ni ſur la nature des choſes d'ici-bas.

En effet, ſelon les Philoſophes, le monde devoit être renouvellé par des cauſes purement naturelles, comme dans nos années ordinaires, l'été, & l'hyver, le jour, & la nuit ; ſe ſuccédent naturellement l'un à l'autre. Mais les Ecritures nous donnent une autre idée de la fin du monde. Elles nous la repréſentent comme le moment de la vengeance du Seigneur, & comme un jour qui ſera précédé, & accompagné de toutes les marques de ſa colére ; jour inconnu aux hommes, & aux Anges mêmes, *b* & qui viendra nous ſurprendre commme un voleur pendant la nuit. *c* Les

a *Rab. Arab. Barbyhia, in lib. Megillat. Hamegila, apud Menaſſe Ben-Iſraël, loco cit. l. 2, cap 1.*

b *Marc.* iii. 32.

c 2. *Petri* iii. 10.

Disciples ayant un jour demandé à JESUS-CHRIST quand arriveroit la fin du monde, & le jour de sa venuë, il leur dit que cet événement étoit de ceux dont le Pere Eternel s'étoit réservé la connoissance, que les Anges mêmes dans le Ciel ne le savoient pas, & qu'il n'étoit pas du nombre des choses que le Pere lui eût permis, de révéler aux hommes, a *De die autem illo, vel horâ nemo scit, neque Angeli in Cœlo, neque Filius nisi Pater.*

Malgré ces déclarations si précises, plusieurs Anciens ont fixé la durée du monde à six mille ans : savoir deux mille ans sans Loi, sous l'état de nature ; deux mille ans sous la Loi, & deux mille ans sous le Messie. De maniere que suivant la Chronologie qui est la plus suivie aujourd'hui, & qui place la venuë de JESUS-CHRIST à l'an quatre mille aprés la création du monde il ne resteroit d'aujourd'hui jusqu'à la fin du monde, qu'environ trois cens ans

Cette opinion n'est fondée que sur une tradition Judaïque assez ancienne ; *b* & attribuée à Elie, non le grand Prophéte de ce nom, mais un autre qui a vêcu cent cinquante-quatre ans aprés le rétablissement du Temple, & le retour de la captivité. On lit dans le Talmud, *c* que *le monde durera six mille ans, & qu'il sera détruit dans un ;* ce que plusieurs Rabbins *d* expliquent d'un septiéme millénaire, durant lequel le monde retombera dans son ancien chaos ; aprés cela on verra un nouveau monde, lequel aprés pareil nombre de six mille années, retournera encore dans le chaos ; & qu'ainsi par une révolution continuelle, on verra plusieurs mondes paroître, & disparoître, jusqu'aprés quarante-neuf mille ans. Qu'alors le Ciel, & la terre,

a *Marc, XIII. 32.*

b *G[illegible] Abod. Zara c. 1.* *Vide, si placet, Malvend. l. 1 c. 28 & 29. & 30. de Anti-Christo.*

c *Talmud.*

d *V. de Menasse ben Israël, l. 3. de Resurrect. mortuorum, c. 4. p. p. 271.*

& tout ce qu'ils contiennent, seront réduits au néant. Ils tâchent de prouver cette opinion par l'Ecriture; car telle est la méthode des Rabbins; ils n'avancent rien sans l'appuyer de quelque Texte, bien, ou mal allégué.

Ils disent donc que de même que le monde a été créé en six jours, ainsi le monde durera six mille ans; parce que devant Dieu, mille ans ne sont que comme un jour, *a* De plus la lettre *Aleph*, qui se prend pour mille, se trouve six fois dans le premier verset de la Génése. Enfin le Seigneur ordonne dans sa Loi *b* de cultiver la terre pendant six ans, & de la laisser reposer pendant un an; & qu'au bout de sept semaines d'années, c'est-à-dire, à la cinquantiéme année, on célébre le Jubilé. Les six ans marquent les six mille de la durée du monde; & l'année du Jubilé, la derniére révolution, & l'entier dépérissement de l'univers.

Mais comme le Messie, selon leur tradition, & leur supputation, devoit paroître ou au commencemennt, ou enfin dans le cours des deux derniers millénaires, & que le sixiéme est aujourd'hui fort avancé, sans qu'ils voyent aucun changement dans leur condition, ni aucune apparence qu'elle doive devenir meilleure dans la suite, les Cabalistes en sont venus à rejetter absolument l'opinion qui ne donne au monde que six mille ans, & qui croit qu'il finira au bout de ce terme. *c*

Quelques Peres ont appuyé l'opinion qui veut que le monde ne dure que six mille ans; & elle a été renouvellée par quelques Savans du dernier siécle. Saint Cyprien, *d* Lactance, *e* saint Ambroise, *f* saint Jerôme *g* & saint Augustin *h* ont suivi ce sentiment, aussi-

a *Psalm.* LXXXIX. 4.

b *Exod* XXIII. 11. 12.

c *Vide R. Mos. de Leon in Sepher, Hammischal, & alios apud Menasse Ben-Israël lib* 3. *de Resurrect. mort. c.* 4.

d *Cyprian, ad Fortunat. de exhor. ad martyrium.*

e *Lactant. l.* 7. *c.* 14.

f *Ambros. in Luc. l.* 7. *c.* 2.

g *Hieronym Ep. ad Cyprian.*

h *Augustin de Civit. l.* 20. *c.* 7.

bien que saint Irenée, *a* saint Hilaire, *b* saint Gaudence de Bresse, *c* l'Auteur des Questions aux Orthodoxes, sous le nom de saint Justin le Martyr, *d* Victorin sur l'Apocalypse, *e* Raban Maur sur le Deutéronome, *f* Germain Archevêque de Constantinople, Julius Hilarion, saint Isidore; & un trés-grand nombre de nouveaux Auteurs, citez par Cornelius à Lapide sur l'Apocalypse, Chap. xx, ℣. 5. Et cet Auteur soûtient que ce sentiment est trés-probable, pourveu toutefois que l'on ne prenne pas les six mille ans dans une précision rigoureuse, & mathématique, mais simplement dans une acception morale; en sorte que le monde ne passera pas le septiéme millénaire, & n'ira guéres au-delà du sixiéme. Bellarmin, *g* Génébrard, *h* Feuardent, *i* & plusieurs autres paroissent assez favorables à cette opinion; du moins ils n'osent ouvertement se déclarer contre.

Mais saint Augustin que l'on cite pour l'opinion affirmative, qui tient que le monde finira au bout de six mille ans, s'explique ailleurs *k* assez fortement contre la témérité de ceux qui ont osé asûrer que le monde ne dureroit que six mille ans, quoiqu'ils sçûssent que le Sauveur dans l'Evangile a prononcé que le Pere seul s'est réservé la connoissance des tems, & des momens de ce dernier jour. *l* Arétas de Créte écrivant sur l'Apocalypse, *m* rapporte le sentiment des Millénaires, qui croyoient qu'au bout de six mille ans, arriveroit la premiére résurrection des seuls Justes; &

a *Irenæ*, 5. *c. ult.*

b *Hilar. Canon* 17. *in Matth. seu cap.* 17, *p.* 693. *nov. Edit. Vide notas Contantii ibidem.*

c *Gaudent. Brixiens. tract.* 10.

d *Justin quæst.* 71.

e *Victorin. in Apoc.* xx. 5.

f *Raban in Deut. l.* 1. *c.* 11.

g *Bellarm. l.* 3. *Romano Pontif. c.* 3.

h *Genebr. l.* 1. *Chronographia p.* 2.

i *Feuardent notis in S. Irenæum.*

k *Aug. in Psalm.* LXXXIX.

l *Act.* 1. 6, 7. *Matt.* XXIV. 36.

m *Andreas, & Aretas in Apoc.* XX.

qu'aprés un regne de mille ans ſur la terre, on verroit la ſeconde réſurrection générale de tous les hommes. Mais Arétas rejette ce ſentiment, comme n'ayant pas été reçu, ni autoriſé par l'Egliſe. Béde en plus d'un endroit, le rejette de même, & le traite de vaine, & de frivole opinion ; & il eſt ſuivi par un aſſez bon nombre de nouveaux Auteurs, dont les uns le mépriſent abſolument, comme faux, & inſoutenable ; *a* d'autres l'abandonnent, comme dénué de preuves, & d'autorité ; *b* & d'autres ſuſpendent leur jugement, & croyent qu'on doit laiſſer cette queſtion à décider par l'événement. *c*

Appollinaire de Laodicée, cité dans ſaint Jérôme, *d* prétendoit que quatre cens trente-quatre ans aprés l'année huitiéme de l'Empereur Claude, le Prophéte Elie viendroit, & que l'on verroit rebâtir le Temple, & la ville de Jéruſalem dans l'eſpace de trois ans & demi ; & qu'enfin l'Ante-Chriſt paroîtroit. D'autres, dont parle S. Philaſtre, *e* croyoient que le monde ne dureroit que trois cens ſoixante cinq ans depuis l'Incarnation du Sauveur. D'autres : citez dans ſaint Auguſtin, *f* ne mettoient que quatre, ou cinq cens ans depuis l'Aſcenſion de JESUS-CHRIST, juſqu'à la fin des ſiécles. D'autres y mettoient mille ans. D'autres prétendoient que la Religion Chrétienne ne ſubſiſteroit que trois cens ſoixante-cinq ans.

Saint Vincent Ferriére *g* dit qu'il y avoit certaines gens qui donnoient au monde, depuis la Naiſſance de

a *Malvendi l. 1. de Anti-Chriſto, c. 30. Procul dubio aſſertio eſt falſiſſima, & intolerabilis, graviorum cenſuram, ut par eſt, ſacro Eccleſiæ tribunali reſervantes.*

b *Suarez tom. 2. diſput. 53. ſect. 4. Soto 4 diſt. 43. q. 2. art. 2.*

c *Gelatin l. 4. c. 20. Finx. l. 5. Annot. 190.*

d *Apollinar. Laodicen. apud Hieronym. in Dan. IX.*

e *Philaſt. de hæreſ.*

f *Aug. de Civit. l. 18. c. 55.*

g *Vincent Ferer. Ep. ad Benedictum XIII.*

JESUS-CHRIST, jusqu'à la consommation des siécles, autant d'années qu'il y a de versets dans le Pseautier. (Il y en a environ deux mille cinq cens trente-sept.) D'autres *a* prétendoient que le monde dureroit autant depuis JESUS-CHRIST, jusqu'au dernier Jugement, qu'il avoit duré depuis le commencement du monde, jusqu'au déluge; c'est-à-dire, seize cens cinquante six ans. Enfin il y en avoit d'autres qui lui donnoient une bien plus grande durée, puisqu'ils croyoient que depuis la venuë de JESUS-CHRIST, jusqu'à la fin du monde, il y auroit autant d'années, que depuis la création du monde, jusqu'à la venuë du Messie; c'est-à-dire, au moins quatre mille ans. Ils se fondoient sur ces paroles d'Habacuc: *b Seigneur, vous manifesterez vôtre ouvrage au milieu des années.* Chrétien Drutmare, *c* Moine de Corbie, qui vivoit au neuviéme siécle, rapporte une tradition, qu'il disoit avoir été laissée par écrit par les Anciens, qui est que le monde avoit été créé le huitiéme jour d'avant les Calendes d'Avril; c'est-à-dire, le 25. de Mars; que nôtre Sauveur s'étoit incarné, & étoit mort le même jour; & & qu'enfin le monde finiroit aussi le 25. de Mars. Mais il est inutile de s'arrêter à combattre sérieusement des conjectures aussi frivoles que celle-là.

Plusieurs Anciens ont avancé que le monde finiroit la nuit, & que JESUS-CHRIST viendroit juger les vivans, & les morts, lorsqu'on s'y attendroit le moins comme un voleur, qui vient percer la muraille pendant la nuit. Ils se fondent sur ces paroles de saint Pierre: *d Le jour du Seigneur viendra comme un voleur pendant la nuit.* Et sur ces autres de l'Evangile: *e Au milieu de la nuit on oüit un grand bruit: voici l'Epoux qui vient, allez au devant de lui.* Sur quoi saint Jérôme remarque

a *Apud Perer. in Genes. l-ad finem.*
b *Abac.* III.
c *Christian. Drutmar. in Matth.* XVI.
d 2. *Petri* III. 10.
e *Matt.* XXV. 6.

que c'est une tradition Apostolique que le Seigneur viendra la nuit ; d'où vient qu'à la nuit de Pâque, que l'on passoit dans l'Eglise, l'Evéque ne congédioit le peuple pour retourner dans sa maison, qu'aprés minuit parce qu'on croit que le Sauveur doit venir en ce même tems, auquel autrefois il frappa les premiers-nez de l'Egypte. Lactance *a* dit aussi que JESUS-CHRIST paroîtra au milieu de la nuit, que le Ciel s'ouvrira, & que le Sauveur descendra précedé d'une grande clarté pour combattre l'Ante-Christ. *Tunc Cœlum intempestâ nocte pate fiet, & descendet Christus in virtute magna, & antecedet enim claritas ignea.* Saint Chrysostome, *b* Théophylacte, Euthyme, rendent témoignage à la même Tradition, & on la voit aussi dans d'anciens vers attribuez à une Sybille. *c*

D'autres pretendent que le Sauveur viendra au point du jour, comme on le voit dans ces vers de Prudence, *d* que l'Eglise employe dans ses prieres :

Et mane illud ultimum
Quod præstolamur cerni,
In lucem nobis effluat
Dum hoc canore concrepat.

Que le dernier matin que nous attendons avec frayeur nous trouve occupez à chanter vos loüanges. Saint Thomas, *e* Tostat, *f* Suarez, *g* croyent que le jugement se fera en plein jour, & c'est de quoi il n'est pas permis de douter, puisque la lumiere, le feu, la Majesté qui accompagneront le souverain juge, rendront la nuit même aussi éclattante que le jour.

Quelques-uns croyent que le monde ne finira pas tout d'un coup, mais dans la suite d'un milier d'an-

a *Lactant. Instit. Epitom. & l. 7. de divin. prœm, c.* 19.
b *Chrysost. in Matt* xxv.
c *Sybilla apud Lactant. l.* 7. *c.* 19.
d *Prudent. hym, Cathemer.*
e *D. T.* 3, *parte in supplemento*, *q.* 77. *art.* 3.
f *Tostat, in Matt.* 25.
g *Suarez* 3. *parte tom. disput.* 57. *V. de Cornel. à Lapide in* 2. *Petri* III 10.

nées; c'est ce que nous avons vû dans le Talmud. *a* Mais quelques Docteurs Juifs *b* soûtiennent qu'il finira en un jour, ou même en un moment; & c'est ainsi qu'ils expliquent ce mot *en un*. Mais ce que nous savons certainement, est que le monde finira par le feu, *c* que le Seigneur viendra lorsqu'on s'y attendra le moins, que dans un moment, dans un clin d'œil les morts ressusciteront, & seront changez. *d* Que le jour, & le moment précis de la fin du monde, & du second avénement de JESUS-CHRIST, sont entiérement inconnus aux hommes; *e* & qu'il est superflu, & témeraire d'en vouloir marquer le tems, & la maniére, puisque Dieu ne nous l'a point voulu revéler. *f* *Et tamen ausi sunt homines præsumere scientiam temporum, quod scire cupientibus Discipulis Dominus ait: Non est vestrum scire tempora, quæ pater posuit in sua potestate.*

ARTICLE III.

Le changement qui arrivera au monde à la fin des siécles, sera-t'il substantiel, ou accidentel? Le monde sera-t'il anéanti, ou seulement changé?

L'ON peut dire que jusqu'ici cette question est demeurée problématique, ni les expressions de l'Ecriture, ni les sentimens des Peres, & des Théologiens ne paroissant pas d'accord sur cette matiére. Quel-

a *Talmud tract.* 4. *Sanhedrin*.

b *Rab. Isaac. Loria Cabalista insignis apud Menasse Ben Israel. loco cit.*

c *Psalm.* XCVI. 3. 1. *Cor.* III. 13. & 2. *Petri* III, 7, 12.

d *Matt.* XXIV. 36. 42 43. 2. *Petri* III. 10.

e 1, *Cor*, XV, 52.

f *Marc*, XIII. 23.

g *Vide S. Aug. in Psalm.* LXXXIV. 4.

quefois les Auteurs parlent de la fin du monde comme d'un anéantissement réel ; par exemple : a *Les Cieux se dissiperont comme la fumée, & la terre s'usera comme un vétement.* Et saint Jean dans l'Apocalypse : b *l'Ange jure par celui qui vit dans tous les siécles, & qui a créé le Ciel, & la terre, que le tems ne sera plus.* On sait que le tems est la mesure des choses créées. Des qu'il n'y a plus de tems il n'y a plus de créatutes sensibles, plus de successions, plus de mouvement local. Le même Apôtre dit ailleurs : c *Je vis un nouveau Ciel, & une nouvelle terre, parce que le premier Ciel, & la premiere terre ont disparu, & que la mer n'est plus.* Et JESUS-CHRIST dans S. Matthieu : d *Le Ciel, & la terre passeront, mais mes paroles ne passeront pas.* Expressions qui se trouvent en plusieurs endroits du nouveau Testament.

Dans les Pseaumes e il est dit expressément que les Cieux périront, *ipsi peribunt, & mutabuntur* ; ; qu'ils vieilliront comme un habit ; mais que le Seigneur subsistera éternellement. L'opposition que l'on met entre le Seigneur qui subsiste éternellement, & les Cieux qui doivent perir, insinuë un anéantissement réel ; de la part de ceux-ci. Saint Pierre, f dit clairement qu'au dernier jour *tous les élémens étant embrasez par le feu se dissoudront se fondront, & que la terre avec ce qu'elle contient, sera consommé par le feu* Et dans Isaïe ; g le Seigneur dit qu'il *crée de nouveaux Cieux, & une terre nouvelle* ; comme pour les substituer aux anciens Cieux, & à l'ancienne terre qui ne subsisteront plus, mais qui seront absolument détruits, & anéantis.

Les Cabalistes parmi les Hébreux tiennent tous l'anéantissement futur du monde. h Porphyre i se railloit des

a *Isai* LI. 6.
b *Apoc.* X. 6.
c *Apoc.* XXI. 1
d *Matt.* XXIV 35
e *Psalm.* CI. 27 26.
f 2. *Petri* III. 10 12.
g *Isai.* LXV. 17
h *Apud Menasse Ben Israël de Resurrect. mort.* l. 3. c. 4.
i *Apud Aug.* t. 7. l. 20. c. 24. *de Civit.*

Chrétiens qui tenoient la destruction du monde, *Porphyrius Christianos ob hoc arguit maximé stultitiæ; quod istum mundum dicunt esse periturum.* Si les Chrétiens n'eussent prétendu autre chose, sinon que le monde devoit prendre une nouvelle forme, ils n'auroient rien dit que les Philosophes n'enseignassent publiquement. Les Chrétiens soutenoient donc que le monde periroit réellement, & c'est en effet l'opinion des plus anciens Peres.

L'Auteur du Livre des Récognitions, *a* fait dire à saint Pierre, qu'il y a deux sortes de Cieux; les uns sont invisibles, & c'est le lieu de la demeure des Bienheureux : ces Cieux sont éternels, & immuables. Les autres sont exposez à nôtre vûë; nous y voyons briller les astres; ceux-là sont sujets à la corruption, & ils seront en effet corrompus, & détruits, lorsque les hommes, pour lesquels ils ont été créez, ne seront plus sur la terre. Et dans le Livre suivant, l'on fait ainsi raisonner saint Pierre : De même que la coque de l'œuf, toute propre qu'elle paroisse, doit toutefois être rompuë, afin que le poulet qui y est enfermé, en puisse sortir, puisqu'elle n'est faite que pour ce poulet; ainsi le monde qui subsiste aujourd'hui, doit disparoître, afin que le bonheur du Royaume des Cieux soit manifesté.

Saint Basile *b* réfute ceux qui vouloient inférer que le monde étoit éternel, & qu'il ne finiroit jamais, de ce qu'il a une figure ronde, ou sphérique : il montre que le monde ayant eu un commencement, doit aussi avoir une fin; & il le prouvre par l'Ecriture, qui dit que *la figure de ce monde passe*, & que *le Ciel, & la terre passeront*. St. Ambroise *c* a imité la même pensée de saint Basile; *Quæ autem initium habent, & finem habent; & quibus*

a *Recognitionum l.* 2.
b *Basil. homil.* 1. *in Hexaëmer.*
c *Ambros. in Hexaëmer.*

finis datus, initium datum constat. Il ajoûte que les parties du monde étant corruptibles, & périssables, on ne peut douter que le monde lui-même dans son tout, ne soit aussi sujet à la corruption. *Cujus partes corruptioni, & mutabilitati sujacent, hujus necesse est universitatem iisdem passionibus subjacere.* Saint Grégoire de Nysse *a* employe les mêmes raisons que saint Basile son frere, pour prouver que le monde doit périr.

Saint Justin le Martyr, *b* ou l'Auteur que l'on cite sous son nom, dans les Questions Orthodoxes, dit que le Ciel, & la terre qui seront aprés la résurrection, seront fort différens de ceux d'aujourd'hui; qu'on verra alors la fausseté de l'opinion des Philosophes, qui tiennent les Cieux incréez, & incorruptibles; les Cieux d'alors seront d'autres Cieux, une autre terre, d'autres élémens. Ce sentiment se trouve dans plus d'un Auteur Catholique, *c* & dans plusieurs Auteurs Protestans, comme Luther, Mélanction, Brentius, Bucer, Béroalde, Vorstius, Gerhardus, &c.

Le sentiment qui tient que le monde ne sera pas anéanti, mais seulement perfectionné, & changé en mieux, est bien plus autorisé dans les Peres, & dans les Théologiens. L'Ecriture même lui est fort favorable. Elle dit, par exemple, dans l'ancien, & dans le nouveau Testament, *d* que *le Seigneur fera de nouveaux Cieux, & une nouvelle terre.* Elle ne dit pas d'autres Cieux, & d'autres terres; mais de nouveaux Cieux, & une nouvelle terre, pour marquer leur renouvellement. *Non dixit alios Cœlos, & aliam terram videbimus,* dit saint Jérôme, *e sed veteres, antiquos in melius*

a *Greg. Nyssen. de creatione hominis c.* 14.

b *Justin. seu alius, quæst ad Orthodox qu.* 93. 94. 95.

c *Catharin. Salmeron, Serarius, Hieron. Magius, Franc. Vallesius, Lud Molina; & alii apud Cornel. à Lapide in Isai.* XXXIV. 4. *&* 2. *Petri* III. 10.

d *Isai.* LXV. 17. LXVI 22. *Apoc.* XXI. 1.

e *Hieronym. in Isai* LI. *&* LXV

commutatos. Lorſqu'un enfant devient jeune homme, que de jeune homme il devient homme fait, & que d'homme fait il devient vieillard, on ne dit point qu'il périt à chaque fois que ſon âge ſe change. C'eſt toûjours le même homme, mais accru, & paſſé d'un état à antre.

Il en eſt de même lorſqu'un Architecte d'une ancienne maiſon, en fait une nouvelle; ou lorſque le laboureur défriche un terrain inculte, & abandonné, & le rend par ſes ſoins, fertile, & riant. Quand le Pſalmiſte *a* parle de la deſtruction des Cieux, il la marque ſous l'idée d'un vêtement qui s'uſe, & qui ſe change: mais cela eſt fort différent de ce qui eſt réduit au néant. *Ipſi peribunt, & omnes ſicut veſtimentum veteraſcent, & ſicut opertorium mutabis eos.* Iſaïe *b* décrivant l'état du monde aprés la reſurrection, dit que le ſoleil, & la lune s'y verront comme auparavant, mais dans un éclat infiniment plus grand. La lune, dit-il, brillera comme le ſoleil, & le ſoleil aura ſept fois plus de clarté qu'il n'en a aujourd'hui.

Saint Paul *c* dit que toutes les créatures ſe voyent avec douleur ſoumiſes à la vanité, qu'elles gémiſſent dans l'attente de leur délivrance, qu'elles eſpérent d'être délivrées de cette corruption, & d'avoir part à la gloire des enfans de Dieu. Elles ſouhaitent donc leur renouvellement, & leur affranchiſſement, mais non pas leur anéantiſſement, ni leur deſtruction quant à la ſubſtance. Le Sauveur dans l'Evangile *d* nous dit *que le Ciel, & la terre paſſeront*: & l'Apôtre, *e* *que la figure*, ou l'apparence *de ce monde*: *Præterit figura hujus mundi*: Ils ne diſent pas que le monde périra quant à ſa ſubſtance, ni que les Cieux, & la terre retourneront dans leur néant; mais ſim-

a *Pſalm.* CI. 27. 28.
b *Iſai* XXX 26.
c *Rom.* VIII. 19. 19. 20.
d *Matt.* XXIV. 35. & v. 18. *Luc.* XXI. 32.
e 1. *Cor.* VII. 31.

plement

plement qu'ils passeront de l'état où nous les voyons, dans un autre plus parfait, & plus beau. Saint Pierre *a* dans l'endroit le plus formel que nous ayons sur ce sujet, dit simplement *que le jour du Seigneur viendra comme un voleur, qu'alors les Cieux passeront avec beaucoup de bruit*, & d'impetuosité, *que les élémens seront dissous par la chaleur, que la terre sera brûlée avec ce qui est en elle*. Or rien de tout cela ne prouve l'anéantissement.

Dieu nous a révélé la création de l'Univers; il nous a dit qu'il l'avoit tiré du néant; mais il ne nous a déclaré en aucun endroit qu'il dût réduire son ouvrage au néant. Nous avoüons qu'il peut l'un, comme il a pû l'autre: mais nous ne voyons point dans ses Ecritures, que ce soit là son dessein. L'anéantissement même, est une chose que nous ne comprenons pas.

Salomon *b* nous assûre qu'il a appris que tout ce que le Seigneur a fait, doit demeurer éternellement: *Didici quod omnia opera quæ fecit Deus, perseverent in perpetuum*. C'est ce que saint Grégoire le Grand *c* explique fort bien, en conciliant l'Ecriture avec elle-même, lorsqu'elle dit d'un côté que la terre demeure éternellement, & de l'autre que les Cieux, & la terre passeront; ils passeront quant à leur figure, mais non quant à leur essence. *Per eam quam nunc habent imaginem transeunt, sed tamen per essentiam sine fine subsistunt*. Et quand l'Ecriture parle de nouveaux Cieux, & de terre nouvelle, elle n'entend pas que Dieu en créera de nouveaux, mais il renouvellera les anciens: *Non alia condenda sunt sed hæc ipsa renovantur*. Il compare ce changement à celui que nous voyons arriver tous les ans dans la révolution des saisons. L'hyver succéde à l'été, & le printems à l'hyver. La terre change de face dans ces différentes saisons, mais elle est toûjours la même quant à sa substance.

a 2. *Petr.* III. 10.
b *Eccle* III. 14.
c *Gregor. Mag. l.* IV. *moral. in Job cap.* 5.

L'Auteur de l'Epître de saint Barnabé *a* ne dit pas que Dieu détruira mais *qu'il changera* le soleil, la lune, & les astres. Philon, ou l'ancien Auteur que l'on a sous son nom, dans le Livre qui a pour tître, *si le monde est corruptible*, montre fort au long que le monde ne peut être corrompu, ou détruit, mais seulement changé dans quelques-unes de ses parties.

Saint Irenée, & tous les Anciens qui ont soûtenu l'opinion des millénaires, supposoient qu'aprés la premiere résurrection, le monde subsisteroit, & que la terre seroit la même, à cela prés qu'elle seroit plus feconde, & que l'on n'y verroit plus ces changemens, & ces vicissitudes, qui y causent aujourd'hui tant de dérangemens. Saint Justin le Martyr, *b* que nous avons cité ci-devant pour la totale destruction du monde, ne veut autre chose que refuter l'opinion des Philosophes qui soutenoient que le monde étoit éternel, & incorruptible. Pour lui, il reconnoît de nouveaux Cieux, & une nouvelle terrre, où les bons, & les méchans recevront la récompense, ou la peine qui leur seront dûës. Il dit avec l'Ecriture, que le Ciel, & la terre passeront, mais non pas qu'ils seront anéantis. Saint Basile de même prouve fort bien que le monde finira, mais il ne prétend pas qu'il sera réduit au néant. Il dit que ces paroles de l'Ecriture: *La figure de ce monde passe*; & celle-ci: *Le Ciel, & la terre passeront*, prouvent également ces deux véritez, & la consommation du monde & son changement en mieux. *c*

Mais personne ne s'est expliqué sur cette matiére d'une façon plus expresse, & plus claire que saint Augustin; *d* il dit que le feu qui brûlera le monde au dernier jour, changera les qualitez des élémens corruptibles, & que ce qui convenoit à nos corps sujets à la corruption, sera changé en d'autres qualitez, qui con-

a *Epist. Barnab. p.55.*
b *Justin seu alius, quæst. 95. ad Orthodox.*
c *Basil. homil. 1. in Hexaëmer. p. 4.*
d *Aug. l. XX. de Civit. c. 16.*

viendront à nos corps incorruptibles ; en ſorte que le monde ainſi proportionné à la nature des hommes reſuſcitez. *Ut ſcilicet mundus in melius innovatus apté accommodetur hominibus , etiam carne in melius innovatis.* Dans un autre endroit, *a* il dit que le Ciel, & la terre ſeront renouvellez aprés le Jugement ; qu'ils paſſeront, mais qu'ils ne periront pas. *Mutatione namque rerum, non omni modo interitu tranſibit hic mundus... Figura ergo præterit , non natura.* Il compare le feu qui doit embraſer le monde à la fin des ſiécles , aux eaux du déluge ; *b* & il fait le paralléle des expreſſions dont ſe ſert l'Ecriture pour exprimer l'un & l'autre de ces deux grands événemens. Dans le premier il eſt dit que *le monde périt, c* de même que l'on dit qu'il périra dans le ſecond. Mais comme on ſait que par ce terme *périr* , l'Ecriture n'a voulu marquer qu'un changement extraordinaire, ainſi dans la conſommation des ſiécles , lorſqu'elle dit que le monde périra , cela veut dire qu'il ſera ſeulement changé quant à ſes qualitez , mais qu'il ſubſiſtera quant à ſa ſubſtance.

Saint Epiphane *d* cite Proclus , & Méthodius , qui tenoient qu'il n'y auroit dans le monde qu'un changement accidentel , & un mouvement des choſes ſublunaires. Oecuménius *e* prouve au long le même ſentiment. Il ſoûtient que la terre , & les élémens ſeront détruits ; que de même que nous faiſons paſſer les métaux par le feu , pour les rendre plus purs , & plus précieux , ainſi lorſque Dieu menace de détruire le monde par le feu , il n'a nulle envie de l'anéantir. Il détruira ſimplement les choſes qui ne ſervent qu'à l'uſage de cette vie mortelle , & périſſable , les animaux , les plantes , les arbres , & tout ce qui n'a aucun rapport à l'état d'immortalité , & d'incorruption où nous ſerons aprés la réſurrection des corps ;

a *Aug l. xx. de Civit. c. 14.*
b *Idem Ibidem c. 18.*
c *2. Petri III 6. cœli erant priùs & terra de aqua, & per aquam conſiſtens Dei verbo : per quæ ille tunc mũdus aquâ inundatus periit.*
d *Epiphan. hæreſ. 64.*
e *Oecumen in 2. Petri III.*

mais il conservera tout le reste dans un état plus parfait, & plus heureux, pour l'ornement, & la beauté de ce Ciel nouveau, & de cette terre nouvelle qui nous sont promis, & pour contribuer à la béatitude des Justes qui vivront alors. De même, dit-il, que celui qui bâtit une maison neuve, ne la bâtit pas de rien : ainsi Dieu formera les Cieux nouveaux, & la terre nouvelle d'aprés le Jugement, de la matiére des Cieux, & de la terre qui subsistent aujourd'hui, mais qu'il réduira en un état plus parfait. Voyez aussi saint Cyrille sur Isaïe. *a*

On dispute si les élémens qui subsistent aujourd'hui, & qui composent tous les êtres corporels, subsisteront de même aprés la résurrection ? Saint Pierre *b* nous dit que les élémens seront dissous, & fondus par la chaleur ; & S. Jean dans l'Apocalypse, *c* que la mer ne sera plus, *mare jam non est*. En effet, de quoi serviroit la mer, puisqu'il n'y aura plus de poissons, plus de pluïe plus de navigations? Béde le Vénérable sur cet endroit de l'Apocalypse, & encore sur la seconde Epître de saint Pierre, Chap. III. dit nettement que la mer ne subsistera point apés le Jugement dernier, André de Créte, & Arétas semblent croire la même chose, aussi-bien qu'Haymon, Rupert, & saint Anselme, ou l'Auteur du Commentaire qui lui est attribué sur l'Apocalypse. Saint Augustin en parle d'une maniére plus douteuse : *d* *Utrum maximo illo ardore siccetur, an & ipsum vertatur in mellius, non facilè dixerim.*

Saint Thomas *e* traitant cette question, dit qu'il y a sur cela deux sentimens. Les uns croyent que tous les quatre élémens subsisteront, quant à la substance, mais non pas quant à leurs qualitez naturelles. D'autres soûtiennent qu'il n'y aura que le feu, & l'eau qui doivent périr, & que l'air, & la terre subsisteront, mais

a *Cyrill. l.* 4. *in Isai cap,* 11.
b 2. *Petri* III. 10.
c *Apoc,* XXI. 1.
d *Aug. lib.* XX. *de Civit. c.* 19
e *D. Thom. in* 47. *qu.* 2. *art.* 2.

dans un état plus parfait. Saint Thomas n'adopte aucun de ces deux ſentimens. Il prétend qu'il n'y a pas de raiſon d'avancer que le feu & l'eau ſeront plûtôt détruits, que l'air, & la terre; puiſque les quatre élémens ſont également néceſſaires pour la perfection, & le complément de l'univers. Il ne croit pas non plus que les quatre élémens ſoient alors privez de leurs qualitez naturelles, ni qu'ils ſubſiſtent ſimplement quant à leur ſubſtance. L'Ecriture ne le dit en aucun endroit; & il n'y a aucune raiſon de croire que les êtres que Dieu a créez au commencement, & qu'il a tirez du chaos, doivent être dépoüillez de leurs qualitez ſimples, & eſſentielles. De plus il dit que le feu qui conſumera ce qui eſt ſur la terre, ne parviendra pas juſqu'à la region du feu, qui eſt au-deſſus de l'air; & par conſequent, que le feu élémentaire ne ſouffrira rien de cet incendie qui brûlera le monde.

Saint Auguſtin, *a* comme on l'a pû remarquer en paſſant un peu plus haut, croit en effet, & c'eſt auſſi le ſentiment des plus habiles Théologiens, *b* que quand il eſt dit *c que les Cieux paſſeront avec impétuoſité*, & avec roideur, ou avec grand bruit, cela ne doit s'entendre que des Cieux qui ſont autour de la terre, des Cieux aëréens de l'air, qui eſt ſouvent appellé Ciel; comme quand on dit, *les oiſeaux du Ciel*. Mais la raiſon que la plûpart des Ecrivains en donnent, ne paroît pas convaincante. Ils diſent 1. Que de même que les eaux du deluge ne s'élevérent que quinze coudées au-deſſus des plus hautes montagnes, ainſi le feu qui brûlera le monde, ne ſe fera pas ſentir plus haut que cela. 2, Que les Cieux ſupérieurs, le firmament, le Ciel, où ſont les aſtres, étant incorruptible, inalterable, ſelon

a *Aug de Civit l*, 20. *c*. 14. 16. 18. 24.

b *V de Gregor. Mag. l.* 17. *Moral. c.* 5. *Damaſcen. l.* 2. *de fide*, *c*. 6. *Scolaſtici in* 4. *Sentent. diſt*. 47. 48. *Tena in c.* 1. *ad Hebr. Interpp. ad* 2. *Petri* III. 10.

c 2. *Petri* III. 10.

Aristote ; a ils ne seront donc point endommagé par le feu. Les 3. Cieux supérieurs, dont on vient de parler, n'ont point eu de part à la corruption des hommes, à leurs crimes, à l'abus qu'ils ont fait des creatures, ils ne doivent donc pas passer par le feu.

On peut répondre à cela 1. Que l'on n'a aucune preuve que le feu qui doit consumer le monde, ne doive pas passer au de-là de quinze coudées par-dessus le sommet des plus hautes montagnes. Si cela étoit, l'atmosphere méme ne seroit pas purifiée par les flammes ; ce qui est contre l'hypothése de ceux qui croyent que les Cieux aërëens passeront par le feu. 2. Il est encore plus douteux que les Cieux supérieurs soient inalterables. Les nouveaux Philosophes croyent avoir des preuves démonstratives du contraire. 3. Si l'abus que les hommes ont fait des creatures, des élemens, des métaux, étoit un motif pour croire qu'au dernier jour ils doivent être purifiez par le feu, n'en peut-on pas dire autant des astres, du soleil, de la lune, du Ciel, du firmament, dont les hommes ont si étrangement abusé, en leur rendant des honneurs divins ?

Il est vrai que les preuves que l'on apporte de l'opinion contraire, qui veut que les Cieux supérieurs, que les astres doivent être alors purifiez par les flammes, ne sont pas meilleures que celles que nous venons de réfuter. Aussi ne prétendons-nous pas l'adopter, ni la defendre comme une chose certaine. L'autorité des Philosophes qui l'ont soûtenuë, ne nous touche que peu, La matiere dont il s'agit ici, ne doit pas se décider par leur suffrage. L'autorité des Peres est plus digne de respect. Mais il y en a peu qui ayent soûtenu ce sentiment. Il n'a jamais été décidé dans l'Eglise ; & le partage seul des opinions suffit pour nous dispenser de les suivre sans examen. ils n'ont proposé sur cela que de simples conjectures. Le systême du monde qu'ils sui-

a *Aristot. l.* 1. *de generatione,*

voient, passe aujourd'hui pour faux chez la plûpart des Philosophes. On ne croit plus les Cieux solides, & massifs capables de se fondre comme une glace, ou de resister au feu, comme feroit une voute de bronze.

Pour expliquer donc les expressions de l'Ecriture, & pour satisfaire aux difficultez, il nous suffit de dire que la terre, & tout ce qu'elle contient, passera par le feu, qu'elle sera reduite en un état plus pur, & plus parfait qu'elle n'est aujourd'hui; que les Cieux, c'est-à-dire, l'air, ou l'atmosphére, seront embrasez comme le reste; qu'aprés la résurrection, ni la terre, ni l'air ne seront plus sujets aux alterations, & aux changemens que nous y remarquons, & qui ne conviennent qu'à l'état de corruption, & de mortalité où nos corps sont aujourd'hui: *a Ut mundus in melius innovatus, aptè accommodetur hominibus etiam carne innovatis.*

ARTICLE IV.

Quel sera l'état de la terre aprés la Resurrection.

CETTE question ne regarde que ceux qui croyent qu'aprés la Résurrection, la terre sera simplement changée selon ses qualitez, & non pas selon sa nature. S. Thomas *b* croit qu'alors l'eau sera comme le chrystal, l'air aussi pur que le Ciel, & le feu aussi brillant que les astres, & que le soleil: Que la terre dans sa superficie sera aussi claire, & aussi transparente que le verre. Il ne dit pas ce qu'elle sera dans sa profondeur: Mais d'autres Scolastiques soûtiennent qu'elle sera toute claire, & transparente dans toute sa profondeur, à l'exception du lieu où sera l'enfer, qui demeurera opa-

a *Aug. de Civit. l. 20. c. 16.* | *q. art. 48. 4.*
b *D. Thom. in c. 4. distinct. 24.*

que, & ténebreux, pour le tourment des damnez. Paludanus, a & Suarez b veulent que la transparence de la terre s'étende jusqu'aux limbes, où sont les enfans mort sans baptéme. Autrement disoient-ils, leur condition seroit trop dure, s'ils devoient demeurer éternellement dans les tenébres.

Les mêmes Ecrivains croyent que les Cieux ne seront plus en mouvement comme aujourd'hui, que l'on ne verra plus cette vicissicitude de saisons de nuit, & de jour. Les Cieux, & les élemens demeureront dans un état fixe, & invariable, suivant ces paroles d'Isaïe: c *Le soleil ne vous éclairera plus durant le jour, ni la lune durant la nuit, mais le Seigneur lui même sera vôtre lumiere pendant toute l'éternité. Vôtre soleil ne se couchera plus, & vôtre lune ne souffrira plus de diminution, parce que le Seigneur vous éclairera éternellement.* Et saint Jean dans l'Apocalypse: d *La nouvelle Jérusalem n'a besoin ni du soleil, ni de la lune pour l'éclairer, parce que l'agneau les éclairera* Et encore: e *Il n'y aura plus de nuit, & l'on n'aura plus de besoin de la lumiere de la lampe, ou de celle du soleil, parce que le Seigneur lui-même les éclairera, &c.* Toute fois Isaïe dans un autre endroit, f dit *qu'alors la lumiere de la lune sera comme celle du soleil, & que celle du soleil sera sept fois plus grande qu'elle n'est à present.* Ainsi la terre sera toûjours également éclairée, & dans une température toûjours égale. Les astres, & les élemens toûjours semblables en eux-mêmes, & à nôtre égard, sans aucunes des imperfections que nous y remarquons à present. Saint Jérôme g croit que le soleil ne sera plus sujet aux éclypses, aux obscurcissemens, & aux vicissicitudes, ausquelles il est soûmis aujourd'hui.

Le sentiment qui veut qu'aprés la résurrection le

a *Paludan. in 4, distinct.* 28
b *Suarez 2. tom, 3. part. disp 56. sect.* 2.
c *Isai* LX 19.
d *Apoc* XXI. 25.
e *Apoc*. XXII. 5.
f *Isai* XXX 26.
g *Hieronym. in Abac* III.

ſoleil ne ſe couchera pas, & ne ſera plus comme aujourd'hui ſon tour au tour de la terre, pouvoit peut-être paroître plauſible à ceux qui nioient les Antipodes, ou à ceux qui ne croyent pas que le ſoleil fit réellement le tour de la terre; mais ce ſentiment ne peut plus ſe ſoûtenir aujourd'hui, puiſqu'il s'enſuivroit que les hommes qui ſont aux Antipodes, & qui doivent reſſuſciter comme nous, ne joüiroient jamais de la lumiere du ſoleil; & que ces vaſtes regions ſeroient condamnées à demeurer dans des tenébres éternelles.

On ne met point au nombre des imperfections des élemens, leur épaiſſeur, ou leur rareté, leur péſanteur, ou leur legereté, puiſqu'enfin il faudra qu'ils gardent entre eux quelque ordre dans l'univers. Ils conſerveront auſſi leurs qualitez actives, comme la chaleur, le froid, l'humidité, la ſéchereſſe: car ſans cela il ne ſeroient plus élémens. Mais ces qualitez ne produiront plus leurs effets ſur les corps comme auparavant, parce qu'alors il n'y aura ni géneration, ni corruption Dieu ſuſpendant leur activité, par un miracle qui deviendra en ce tems-là comme naturel, à cauſe de l'état ou ſera le monde. C'eſt ainſi que du tems de Joſué le ſoleil, & la lune demeurent ſans mouvement, & que l'activité du feu de la fournaiſe de Babylone, fut ſuſpenduë pendant quelques heures, en faveur de trois jeunes Hébreux.

Quoique la terre doive être depoüillée de ſes plantes, & de ſes animaux, & de tous les corps mixtes, qui en font aujourd'hui la beauté, & l'ornement, comme le dit ſaint Pierre: *a Terra, & quæ in ipſa ſunt opera exurentur.* On ne pourra pas dire toutefois qu'elle ſoit imparfaite, ſans beauté, & ſans ornement, puiſqu'elle aura alors tout ce qui peut contribuer à ſa perfection dans l'état de ſtabilité, & d'incorruption où elle ſera, quoiqu'elle n'eſt plus certaines beautez, qui lui conve-

a 2. *Petri* III.

noient dans son premier état d'imperfection. Les ornemens qui convenoient à la maison d'un particulier, ne lui conviennent plus dés qu'on en a fait le palais d'un grand Prince. Les Saints ne goûteront plus le plaisir du boire, & du manger, mais ils n'en seront pas pour cela moins heureux. Ce plaisir qui est une suite de nôtre besoin, & de nôtre foiblesse, sera bien recompensé par d'autres delices plus pures, & plus relevées,

Les Millénaires croyoient que les Justes resusciteroient avant le Jugement dernier, que ces Justes resuscitez, & ceux qui seroient alors vivans, regneroient sur la terre avec JESUS-CHRIST descendu du Ciel, pendant mille années, dans une nouvelle ville de Jérusalem; que pendant tout ce tems, ils joüiroient de tous les plaisirs permis, du boire, du manger, & de l'usage du mariage. Que la nouvelle Jérusalem seroit un séjour agréable, que la terre fourniroit abondamment toutes sortes de fruits, que les animaux vivroient ensemble dans une entiere union, & parfaitement soûmis aux hommes. Saint Irénée *a* rapporte une circonstance qu'il pretendoit avoir apprise des disciples de saint Jean, d'une multiplication de grains, & de fruits, que la terre devoit produire avec une abondance incroyable. Tertullien *b* s'est imaginé que la nouvelle Jérusalem devoit descendre du Ciel toute batie, & toute ornée; il raconte qu'on en avoit vû de son tems pendant quarante jours un modele suspendu en l'air.

On voit par-là que ces anciens Peres avoient une idée de la terre aprés la resurrection, bien differente de celle de nos Scolastiques, que nous avons rapportée ci-devant. Mais il ne croyent pas que la terre, dont ils parlent, & dont ils nous donnent la description, eut encore passé par le feu. Toutefois Lactance *c* qui préten-

a *Iren. l.* 5. *c.* 33.

b *Tertull. l.* 3. *c.* 24. *contra Marcion.*

c *Lactant. de divino præmio, l.* 7. *c.* 24. *collatum cum Epitome*, *c.* 11.

doit que la résurrection des morts, & le Jugement dernier, & l'incendie du monde precederoient le regne de mille ans sur la terre, n'a pas laissé de faire une description de la terre à peu-prés pareille à celle que nous venons de voir. Il dit que l'on bâtira une ville pour la demeure des Saints au milieu de la terre, où Dieu regnera avec ses serviteurs, qui vivront dans l'innocence, dans la justice, & dans l'usage de toutes sortes de plaisirs. Ils auront mêmes des enfans. Il croit que le feu qui se repandra sur la terre, sera un feu tout miraculeux, qui n'endommagera point les plantes : *a Sine ullo virescentium corporum detrimento, aduret tantum, ac sensu doloris afficiet.* Alors le monde sera delivré de toutes sortes de maux, & de disgraces; plus de nuit, ni de ténébres; la lune sera aussi brillante que le soleil, & ne souffrira plus aucune diminution. Le soleil sera sept fois plus brilant qu'il ne l'est aujourd'hui. La terre produira toute sorte de fruits, les rochers découleront de miel, le vin coulera dans les ruisseaux, les fleuves au lieu d'eau donneront du lait. Les bêtes farouches quitteront leur férocité; le lion, & le veau mangeront dans la même crêche, les enfans se joüeront avec les aspics; enfin on verra alors ce que les Poëtes nous ont appris de l'âge d'or sous le regne de Saturne. Comme nos Prophétes ont accoûtumé de parler des choses futures comme si elles étoient passées, les Poëtes qui ignoroient ce langage, ont pris, dit-il, leurs expressions, comme si elles regardoient un tems passé.

Cela arrivera, dit Lactance, six mille ans aprés la création du monde, & ce regne heureux durera mil ans entiers. Aprés ce terme, le Prince des Démons sera délié, & il fera la guerre aux Saints. Ceux-ci se cacheront sous la terre pendant trois jours, & Dieu fera éclater sa vengeance par une infinité de prodiges contre les ennemis de son nom. Puis la terre s'ouvrira, &

a *Lactant. de divino præmio* l. 7, c. 21.

les montagnes s'affaisseront de tous côtez ; les corps seront rassemblez dans une profonde vallée, où Dieu les resuscitera. Il renouvellera le monde, le Ciel sera plié comme un rouleau que l'on enveloppe, la terre sera changée, & Dieu transformera les hommes en Anges ; ils seront aussi blancs que la neige, ils démeureront éternellement en la presence du Seigneur ; ils lui offriront des sacrifices, & le serviront durant toute l'éternité. Alors se fera la seconde résurrection, dans laquelle les méchans mêmes réssusciteront pour être éternellement tourmentez dans les enfers. Voilà ce que Lactance donne comme la foi des Chrétiens.

Mais il ne faut pas s'imaginer que toutes ces particularitez ayent jamais été crûës universellement, & uniformement dans l'Eglise. On y croit la fin du monde, la venuë de JESUS-CHRIST, le Jugement dernier, la resurrection des morts, la récompense, ou le regne des Justes, & le supplice des méchans, le renouvellement du monde. Mais le tems, la maniere, les circonstances de la plûpart de ces choses, nous sont certainement trés-inconnus. C'est la conclusion que l'on doit tirer de tout ce que nous venons de dire dans cette Dissertation.

Quoique les Docteurs Hébreux ne conviennent pas entre eux du tems, ni des autres circonstances de la résurrection, & du regne des Justes, ni de l'état de la terre aprés la résurrection, on ne laisse pas de trouver dans leurs écrits plusieurs choses qui ont rapport à la matiére que nous traitons. L'Auteur du quatriéme Livre d'Esdras, *a* qui est de la fin du premier, ou du commencement du second siécle de l'Eglise, dit que les hommes ressuscitez & les Justes qui se trouveront sur la terre, y joüiront d'un bonheur temporel. Les Saducéens dans la question qu'ils font à JESUS-CHRIST, *b* supposent que le commun des Juifs croyoient que dans l'autre

a 4. *Esdr.* IV. VI. | b *Matt.* XXII. 14. *& seq.*

vie les hommes vivroient ſur la terre, dans la joüiſſance de toute ſorte de plaiſirs ſenſuels. Le fameux Menaſſé Ben Iſraël *a* nous donne une deſcription de ce qui doit arriver au renouvellement, ou à la réparation du monde, qui répond à ce qui arriva au commencement de la création de l'Univers.

Au premier jour Dieu créa la lumiére non la lumiere du ſoleil qui ne fut créée qu'au quatriéme jour; mais la lumiére ſurnaturelle, que Dieu reſerva pour les Saints au ſiécle futur. Ce ſera cette lumiére divine qui leur tiendra lieu de ſoleil.

Le ſecond jour Dieu fit le Firmament, qui n'eſt autre que l'air, ſelon pluſieurs ſavans Interprétes. Dans le ſiécle futur, l'air ſera beaucoup plus ſain, plus pur, & plus doux qu'il n'eſt aujourd'hui. C'eſt cet air purifié que l'Ecriture appelle un Ciel nouveau, ſelon Abenezra, & Menaſſé Ben Iſraël. Le même jour furent créez les Démons avec l'enfer, ſelon pluſieurs anciens Hébreux. Dans le ſiécle futur ils ſeront détruits, & exterminez, comme occaſions de l'idolâtrie.

Le troiſiéme jour la terre, & les plantes furent produites. Le péché d'Adam leur attira la malédiction de Dieu. Dans le monde nouveau, dont nous parlons, Dieu donnera à la terre, & aux plantes une bénédiction toute nouvelle, qui leur fera produire leurs fruits comme elles faiſoient du tems d'Adam, c'eſt-à-dire, tous les jours, ſelon quelques-uns; ou tous les mois ſelon d'autres. Cette idée des arbres qui portent des fruits tous les mois, eſt priſe d'Ezéchiel: *b* *Sur les bords du torrent il y aura des arbres des deux côtez, & leurs fruits meuriront tous les mois.*

Le quatriéme jour le ſoleil, la lune, & les autres aſtres furent créez. Dans le ſiécle futur Dieu les per-

a *Menaſſe Ben Iſrael L.* 3. *de Reſurrect. mortuorum*, *c.* 6.

b *Ezech.* XLVIII. 12.

fectionnera, & augmentera si considerablement leur lumiére, que le soleil rendra quarante-neuf fois plus de clarté qu'il n'en rend aujourd'hui, ainsi que le marque Isaïe, a & les autres astres à proportion.

Le cinquiéme jour les oiseaux, & les poissons furent créez. Dans le monde nouveau ils seront rétablis dans un état beaucoup plus parfait. Ce sera alors que l'on verra cette paix, cette union, dont parlent les Porphétes, & cette alliance entre l'homme, & les animaux, & cette paix des animaux entre eux, qui fera que l'un ne nuira plus à l'autre, & que toutes les bêtes les plus feroces seront apprivoisées, & parfaitement soûmises à l'homme. Alors se fera le fameux repas dont Dieu régalera les Elûs, avec les chairs de trois animaux d'une grosseur prodigieuse, le poisson Leviathan, le bœuf Béhémoth, & l'oiseau dont les pieds sont sur la terre, & dont la tête s'éléve jusqu'au Ciel. Dieu doit tuër ces trois animaux pour en faire un festin à tous ses Elûs. Quelque grand que soit leur nombre, la chair de ces animaux leur suffira pour les rassasier.

Le sixiéme jour fut celui de la création d'Adam. Le corps de ce premier homme étoit tout brillant, tout transparent, & d'une taille trés-avantageuse. Mais par le péché il perdit l'un, & l'autre de ces deux avantages. A la résurrection il les recouvrera. Il sera & plus beau, & plus grand, & plus éclattant, & plus transparant, qu'il n'étoit à sa création. Et cela sans aucune crainte de perdre jamais ces prérogatives, parce qu'il ne sera plus sujet au péché.

Voilà les proportions, & les rapports de ressemblance; que les Docteurs Hébreux remarquent entre la premiére création du monde & sa reformation, ou son renouvellement aprés sa résurrection. Mais on n'y remarque trois differences : la premiére, que le premier monde fut tiré du néant, & que le second sera fait d'une

a *Isai.* xxx. 26.

matiére déja existente. La seconde, que le premier monde ne se fit qu'en l'espace de sept jours, que le second sera rétabli dans un moment. 3. Enfin l'ancien monde commença par la nuit, & le second commencera par le jour, suivant cette parole de Zacharie: *a Au soir sera la lumiére.*

Pour conclure cette Dissertation, il est bon de faire trois remarques; la premiére, que plusieurs des ces passages que l'on a cité comme contenant la description de ce qui arrivera à la fin du monde, sont des descriptions figurées de l'état des Juifs aprés leur retour de Babylone, & de l'état de l'Eglise depuis la venuë de JESUS-CHRIST; & qu'ainsi on ne doit point insister à les prendre à la lettre; par exemple, ce qui est dit de la lumiére de la lune, qui égalera celle du soleil, & de celle du soleil, qui sera 49. fois plus grande que celle qu'il a aujourd'hui; & ce que dit le Prophéte Isaïe des animaux venimeux, & farouches, qui quitteront leur férocité, & leur venin. Tout cela ne marque que la conversion des Gentils. La seconde chose est qu'on ne peut sans témérité fixer le tems, la maniere, ni les autres circonstances de la fin du monde, à l'exception de celles qui sont clairement sans équivoques, & sans figures marquées dans l'Ecriture; & celle-là sont en trés-petit-nombre, la plûpart des autres qui y sont exprimées, étant des expressions hyperboliques, dont on ne peut exactement fixer le vrai sens, & la juste étenduë. 3. Que la foi ne nous oblige de croire sur cela que ces trois articles; le premier, que le monde finira; le second, qu'il finira par le feu; le troisiéme, que le monde ne sera pas anéanti, mais seulement changé, & perfectionné, & par consequent tout ce que l'on dit sur la durée du monde, sur la nature, & les qualitez du feu qui doit brûler le monde, s'il précedera, ou s'il suivra le Jugement, sur la forme, & les autres qualitez de la terre, & des éle-

a *Zach.* XIV. 7.

mens aprés le Jugement, que tout cela eſt problématique, & douteux, Or on doit compter pour beaucoup de ſavoir douter à propos.

DISSERTATION

DISSERTATION

Sur la Resurrection des Morts.

LE dogme de la resurrection des morts, est le point capital de nôtre créance, dit saint Augustin : *a Resurrectio mortuorm præcipua fides Christianorum.* C'est le principal objet de nos esperances, & de nôtre consolation au milieu des traverses de cette vie. *b* Otez la resurrection, vous détruirez tout d'un coup le Christianisme. Nulle erreur n'est plus contradictoirement opposée à la Religion de JESUS-CHRIST, que celle qui nie la résurrection. *c* Si JESUS-CHRIST n'est point ressuscité, la predication des Apôtres est fausse, nôtre foi est vaine, nos esperances sont sans fondement. *d* Mais aussi s'il est resuscité, la resurrection est possible ; la resurrection des hommes est infaillible, puisqu'elle est fondée sur la promesse de JESUS-CHRIST, qui nous a donné sa resurrection comme un gag , & une preuve que nous ressusciterons un jour. Les Juifs conviennent avec nous dans le fond de ce dogme, quelques Philosophes mêmes ont admis une maniére de resurrection ? mais la foi des Chrétiens sur cet article, est fort differente, & des opinions des Philosophes, & de la créance des Hébreux.

Les Payens en géneral regardoient la resurrection des morts, comme un sentiment ridicule. Lorsque saint Paul parlant dans l'Aréopage, *e* eut seulement dit que

a *Aug. serm.* 150. *nov. Edit n.* 2.

b *Idem, in Psalm.* CI. *ser.* 2. *n.* 7.

c *Aug. in Psalm.* LXXXVIII. *serm.* 2 *n.* 5 *In nulla re sic contradicitur fidei Christianæ, sicut de carnis. Resurrectione.*

d 1. *Cor,* XV. 14.

e *Act.* XVII, 32.

JESUS-CHRIST étoit ressuscité, la plûpart s'en moquérent; la Religion Chrétienne ne fut pas plûtôt sortie du berceau, qu'elle fut attaquée par une foule d'hérétiques qui nioient la resurréction, comme les Disciples de Simon le Magicien, les Cérinthiens, les Gnostiques, les Nicolaïtes, les Valentiniens, les Marcionites, les Manichéens, les Séleuciens, & plusieurs autres. Dés le tems de l'Apôtre saint Paul, *a* il y en avoit parmi les Corinthiens qui la contestoient: & dans son Epître à Timothée, *b* il nomme en particulier Hymeneus, & Philétes, qui prétendoient que la résurrection étoit déja faite; confondant la résurrection naturelle qui consiste dans la géneration, & la propagation des hommes; ou la résurrection morale, qui consiste dans la régeneration à la grace, & à la justice, avec la résurrection réelle que nous attendons au dernier jour, & qui se fera de nos corps naturels, en un état de gloire, & d'immortalité.

Quelques anciens Philosophes paroissent avoir crû une espéce de résurrection; par exemple, les Pythagoriciens, qui admettoient la métempsycose, & le passage d'une ame d'un corps dans un autre. Aristote *c* en passant reproche à Thalés de dire qu'il n'y a aucune répugnance que les corps ne ressuscitent; mais il ne nous enseigne pas en quoi consistoit cette résurrection marquée par Thalés. Les Caldéens tenoient aussi la résurrection, selon Théopompe, *d* & c'est apparemment d'eux que Démocrite, qui avoit été à leur Ecole, *e* avoit pris ce sentiment: *f* *de Similis & de asservandis hominum corporibus, ac reviviscendi promissa Démocrito vanitas, qui non revixit ipse.*

Platon en quelques endroits *g* enseigne la résurrec-

a 1. *Cor.* XV. 12.
b 2. *Timot.* II. 18.
c *Aristot. l.* 3. *de anima*, *c.* 6.
d *Theopomp. Philippic.* VIII. *apud Laërt. in proemio:*
e *Laërt. in Democrito.*
f *Plin. l.* 7. *c.* 55.
g *Plato in Politico.*

tion, & saint Augustin *a* nous apprend que les Platoniciens croyoient que les ames passoient continuellement des corps qu'elles avoient animez, dans un état de liberté, & que de là elles rentroient dans les corps qui se formoient, & qu'elles animoient de nouveau : *Alternantibus vicibus indesinenter vivos ex mortuis, & ex vivis mortuos fieri.* En sorte que, selon ces Philosophes, le sage ne differe du commun des hommes, qu'en ce qu'aprés sa mort, il se réünit à l'astre qui lui convient, & qu'aprés y avoir été attaché quelque tems, vaincu par le désir d'animer un autre corps, il en déscend, & s'attache de nouveau au corps organisé d'un enfant. Les méchans au contraire ne sont pas plûtôt sortis du corps, qu'ils en cherchent un autre proportionné à la vie qu'ils ont menée dans les précédens, & qu'ils entrent, ou dans une bête, ou dans quelque corps humain gâté par de mauvaises dispositions.

Le même S. Augustin remarque que Porphyre, qui a vêcu depuis la naissance du Christianisme, ayant hérité des sentimens de son maître Platon, les abandonna en ce point, & prétendit que les ames des hommes ne déscendoient jamais dans le corps des bêtes, & que celles des sages étant une fois séparées de leurs corps, n'y retournoient jamais, mais demeuroient éternellement bienheureuses en Dieu. Ainsi il reconnoissoit avec les Chrétiens la béatitude des ames des Justes dans le Ciel, mais il s'éloignoit des sentimens du Christianisme, en ce qu'il soûtenoit que les ames des gens de bien ne seroient jamais réünies à leurs corps, & que les corps n'auroient aucune part au bonheur de leur ame.

Le sentiment de Platon sur le sujet du retour de ames dans les corps, avoit fait du progrés même parmi les Juifs qui croyoient la résurrection. Joseph qui étoit Pharisien, & Philon qui suivoit la Philosophie

a *Aug. de Civit. l, 13, c, 19. & l. 22, c. 12. n. 2.*

de Platon, croyent que les ames des Justes en sortant du corps, retournent dans l'air, ou dans la sphére d'où elles sont sorties; & qu'aprés cela, elles reviennent animer des corps comme auparavant. *a* Ils ne parlent pas si distinctement de la résurrection réelle des morts à la fin des siécles; mais on trouve ce dogme bien marqué dans les Livres sacrez de l'ancien Testament, *b* dans le second des Maccabées; *c* & il est indubitable par l'Evangile, & par les Actes des Apôtres, *d* que les Pharisiens, & le commun des Juifs soûtenoient ce sentiment contre les Saducéens. Ce qu'il y a de fort particulier, c'est qu'alors ils ne regardoient point le dogme de la résurrection comme un article fondamental de leur Réligion, puisqu'ils n'excluoient point les Saducéens de leur communion, de leur assemblée, & des principales charges de l'Etat, & Joseph *e* nous assûre qu'on en avoit même vû qui avoient été grands-Prêtres. Aujourd'hui ils sont plus rigoureux; ils traitent les Saducéens d'hérétiques, & d'Epicuriens, & soûtiennent qu'ils n'ont aucune part au siécle futur. *f*

Quelques Juifs enseignent que tous les hommes ne ressusciteront pas, mais seulement les Israëlites; & encore avec quelque exception; parce que les grands scélérats d'entre eux n'auront pas part à cette prérogative. D'autres croyent que généralement tous les hommes ressusciteront. Il y en a qui veulent que les hommes une fois ressuscitez, ne seront plus sujets à la mort. D'autres *g* enseignent le contraire, & que les ames

a *Vide Philon. de Gigantib. p. 222. 223. & de confusione. Linguar p. 270 Joseph. l. 3. de Bello Jud. c, 14. in Lat. p. 852. & alibi non semel.*

b *Vide Job.* XVI. 12. XIX. 25. *& Ezechiel.* XXXVII. 1. 2. *&c. Sap.* III. 13. 6. IV. 15.

c 2. *Macc.* VII. 9. 14. 23. 36.

d *Act.* XXIII. 6. 8.

e *Joseph. Antiq l.* 18. *c.* 2. Voyez aussi *Act. Apost.* V. 17.

f *Vide Menasse Ben Israël de Resurrect. mort l.* 1. *c* 1.

g *Abrabanel, & Mos. Ægypt. apud Menasse Ben Isr. l.* 3. *c.* 11.

seules joüiront de la béatitude éternelle. Ainsi on ne peut pas dire que leur foi sur cet article soit entiérement fixée.

On a vû aussi dans l'Eglise Chrétienne quelques variétez de sentimens sur cet article. Plusieurs anciens Peres *a* ont reconnu une double résurrection. La premiére précedera le regne du Messie qui dominera mille ans sur la terre. La seconde suivra ce regne ; & commencera le regne éternel des Saints dans le Ciel : Sentiment qu'ils avoient tiré des Juifs, puisqu'on le trouve dans le quatriéme Livre d'Esdras, *b* dans le Testament des douze Patriarches *c* dans plusieurs Rabbins, & que Cérinthe demi-Juif, le soûtenoit dés le premier siécle. Etienne Gobattre, dont Photius nous a conservé des Extraits, *d* traitoit la matiére de la résurrection d'une maniére problématique & soûtenoit le pour & le contre ; par exemple, qu'à la resurrection nos corps seront au même état de corruptibilité où ils sont aujourd'hui Il enseignoit aussi le contraire. Il disoit que nous ressusciterons en la même forme, & au même âge que nous mourrons. Puis il disoit au contraire, que les enfans resusciteront dans un âge parfait ; que nous ne ressusciterons pas tout à la fois, mais en divers tems ; que nos corps resuscitez, seront subtils, aëriens spirituels ; puis il avançoit qu'au contraire, ils seront terrestre, épais, & tout semblables à ceux d'aujourd'hui. Que les justes ressuciteront les premiers, & aprés eux tous les autres animaux, & qu'aprés la resurrection, ils vivront sur la terre, mangeant, bûvant, & engendrant. Qu'ils demeureront en cet état de paix, & de plaisir pendant mille ans, aprés quoi viendra la résurrection générale. Et au contraire, que les Justes ne

a *Papias, apud Euseb. l. 3. Hist. c. 39. Justin. dialog. cum Tryphone, Irena l. 5. c. 33. Tertull. l. 3. contra Marcion &c.*

b 4. *Esdr.* IV. 35. & VI. 18. & *seq.*

c *Test.* XII. *Patriarch. Test. Juda. n.* 25. & *Zabulum, n.* 10. *Dan, n.* 5. & *Levi, n.* 18.

d *Photius Cod.* 232.

ressusciteront pas avant les autres, & qu'on ne verra point sur la terre le regne de mille ans. Enfin il traitoit de la même maniére, & établissoit le pour, & le contre au sujet du Paradis, en disant que les Justes aprés la résurrection, y demeureront, & n'y demeuront pas; que ce lieu de delices, n'est ni sur la terre, ni dans le Ciel, mais dans un lieu mitoyen.

Les Livres de Moyse ne nous fournissent pas de preuves bien expresses de la résurrection future, & génerale. Le Sauveur dans l'Evangile, *a* se sert de ces paroles de l'Exode: *b Je suis le Dieu d'Abraham, le Dieu d'Isaac, & le Dieu de Jacob*; d'où il infere: *Or Dieu n'est pas le Dieu des morts, mais des vivans*. Son raisonnement ne prouve directement que l'immortalité de l'ame, & l'existence des Patriarches aprés leur mort. Mais il est aisé d'en inferer la résurrection future des corps; car si les anciens justes subsistent dans leur ame, & qu'ils n'ayent point reçû dans ce monde la recompense qui est dûë à leur bonne vie, il est de la justice de Dieu qu'ils la reçoivent dans l'autre vie, non seulement quant à l'ame, mais aussi quant au corps, qui a été l'instrument de leurs bonnes actions. Autrement leur recompense ne seroit ni entiere, ni parfaite. L'ame d'Abraham n'est pas tout Abraham.

Le Rabbin Sammaï *c* prouvoit la résurrection par cet autre passage du même Livre: *d J'ai apparu à Abraham, à Isaac, & à Jacob;... & Je leur ai promis avec serment de leur donner la terre de Canaan*. Or ils n'ont jamais joüi de l'effet de ces promesses; ils ressusciteront donc pour pouvoir en joüir. Ce Rabbin raisonne suivant le principes des Hébreux qui admettoient un regne des Justes, & des Patriarches sur la terre, aprés la résurrection. Mais nous ne croyons pas que ni Abraham, ni Isaac doivent ressusciter pour posseder réelle-

a *Matt.* xxii 23. 29. 30.
b *Exod* III. 15.
c *R. Schammaï. Perek Helec.*
d *Exod.* VI. 3.

ment la terre de Canaan, dont ils n'auront alors ni envie, ni besoin, mais pour joüir de la terre des vivans dans l'éternité bienheureuse, dont le païs de Canaan n'étoit que la figure. Menassé Ben Israël *a* convient que les Juifs ne tirent des Livres de Moyse que des argumens de vraisemblance pour prouver la résurrection future.

Isaïe *b* la marque distinctement par ces paroles : *Mes morts ressusciteront : les corps de mes morts retourneront à la vie. Levez-vous, & chantez, vous qui reposez dans la poussiere. Vôtre rosée, est une rosée de lumiére & la terre rendra les morts qu'elle retient.* Les Docteurs Juifs *c* enseignent que cette rosée aura une vertu créatrice, qui donnera à la terre la fécondité, & qui lui fera produire tout envie les corps morts qui sont enfermez dans son sein. Ils comparent cette résurrection à ce qui arrive dans la production des hommes. Cette rosée est comme le pere, la terre est la mere, les morts qui ressuscitent, sont comme les enfans qui sont engendrez, & qui naissent.

Ezéchiel *d* n'est pas moins exprés. Il fut conduit en esprit dans une campagne toute remplie d'ossemens de morts. Dieu envoya dans ces os un esprit de vie : ils commencerent à se remuer, à se réünir, à se charger de chair, de nerfs, & de peau ; & enfin on vit des hommes s'élever, & ressusciter. Il y eut autrefois une grande dispute entre les Ecoles de Sammaï, & d'Hillel, savoir si la résurrection se feroit dans l'ordre marqué dans Ezéchiel, c'est-à-dire, si elle commenceroit par les os, & les nerfs, pour s'achever par la chair, & la peau. Sammaï étoit pour l'affirmative. Mais Hillel soûtenoit que cela se feroit de la maniére dont Job parle de la formation du fœtus dans le sein de la mere : *e Vous m'avez*

a *Menasse Ben Israël l. 1. c. 1. ad finem, de Resurr. mort.*
b *Isai* XXVI. 19.
c *Joseph Alba, & Viri Synag. magna.*
d *Ezech.* XXXVII. 1. 2. *& seq.*
e *Job.* X. 11.

revêtu de peau, & de chair, & vous m'avez couvert d'os & de nerfs. Dispute frivole, puisque saint Paul nous assûre que la résurrection se fera tout d'un coup, & en un moment.

Quelques autres Rabbins *a* ont prétendu que ces os que vit Ezéchiel, étoient ressuscitez véritablement, & que ces hommes étoient revenus à Jérusalem, & y avoient eu des enfans depuis leur retour. Le Rabbin Juda se vantoit de tirer d'eux son origine, & d'avoir reçû de son pere quelque Téphilim (ce sont certaines bandes qu'ils mettent sur le front pendant leurs prieres) qui venoient de ces anciens ressuscitez. Mais nos Interprétes enseignent communément que tout ce que raconte Ezéchiel, ne se passa qu'en esprit, & que sa prophétie, de même que celle d'Isaïe que nous venons de voir, avoit deux objets. L'un qui étoit le retour des Hébreux de la captivité dans la terre de Canaan; l'autre, la résurrection des morts. Le premier étoit le gage, le symbole, & l'assûrance du second.

Job est regardé avec raison comme l'Evangéliste de la résurrection. Tout son Livre est plein d'expressions qui prouve l'attente où il étoit de cette heureuse métamorphose. Le changement qui arriva à sa fortune, à sa santé, à sa personne, étoit une figure trés-expresse de la résurrection future. *Je sai*, dit-il, *b que mon Rédempteur est vivant, & qu'au dernier jour je ressusciterai du fond de la terre, que je serai de nouveau revêtu de ma peau, & que dans ma chair je verrai mon Dieu. Oüi je le verrai moi-même, & mes yeux le considereront: moi, & non pas un autre; & cette esperance est cachée au fond de mon sein.* Le Psalmiste est encore bien formel pour la résurrection: *c Le Sauveur tirera mon ame du tombeau, aprés qu'il m'aura retiré à lui par la mort.* Et ail-

a *Rab Juda & alii. apud Menassi Ben Israel, l. 2. c. 11. de Resurr.*

b *Job.* XIX. 25.

c *Psalm.* XLVIII. 16.

leurs : *a Toutes vos créatures ne subsistent que par vous ; vous retirez d'elles vôtre Esprit, & elles meurent, & retournent dans la poussiére, d'où elles avoient été tirées. Vous leur renvoyez vôtre Esprit*, où vôtre souffle, *& elles sont créés* de nouveau ; *& vous renouvellez la face de la terre.* Le Prophéte Osée *b* marque bien aussi l'espérance de la résurrection par ces termes : *C'est le Seigneur qui nous a frappé, & qui nous guerira ; il nous rendra la vie dans deux jours, il nous ressuscitera le troisiéme jour, & nous vivrons en sa présence.*

Le sentiment de la résurrection se remarque d'une maniére encore plus expresse dans les Livres écrits depuis la captivité de Babylone. L'Auteur du Livre de la Sagesse la marque ordinairement sous le nom de *visite. Les Justes se reposent en paix, & leur espérance est pleine d'immortalité... c Ils brilleront dans le tems où Dieu les visitera, & ils jugeront les nations, &c.* L'Auteur de l'Ecclésiastique *f* parlant des Juges d'Israël, prie Dieu que *leur mémoire soit en bénédiction, & que leurs os refleurissent du fond de leurs sepulcres,* Ce qui a rapport à ces autres expressions d'Isaïe : *e Vos os germeront comme l'herbe.* Et à celles-ci du Psalmiste : *f Vos os germeront comme l'herbe de la terre.* Daniel parlant de ce qui devoit arriver aprés la persécution d'Antiochus Epiphanes, dit que *g plusieurs de ceux qui dorment dans la poussiére de la terre, se leveront,* ou ressusciteront, *les uns pour recevoir la vie éternelle, & les autres pour souffrir un opprobre qu'ils auront toûjours devant les yeux.*

L'Auteur du second Livre des Maccabées s'exprime sur cet article avec autant de précision, que nos Evangélistes, & que saint Paul même. Un des sept freres Maccabées, parlant à Antiochus, lui dit : *h Vous nous*

a *Psalm.* CIII. 29.
b *Osee* VI. 2. 3.
c *Sap.* III. 1. 2. 3. *&c.* Voyez aussi Chap. IV. & V.
d *Eccli.* XLVI. 14.
e *Isai.* LXVI. 14.
f *Psalm* LXXI. 16.
g *Dan.* XII. 2.
h 2. *Macc.* VII. 9.

faites perdre la vie par les tourmens, mais le Roi du monde nous ressuscitera, puisque nous donnons nôtre vie pour ses Loix. Le quatriéme des mêmes freres lui tient ce discours : *a Il vaut mieux attendre la recompense du Seigneur dans la résurrection, que d'obëir à vos ordres ; car pour vous, vous ne ressusciterez point à la vie.* Et la mere de ces sept freres leur dit : *b Le Créateur du monde qui a formé l'homme dans son origine, vous rendra un jour l'ame, & la vie que vous méprisez pour ses Loix.* Et l'Auteur aprés avoir raconté que Judas Maccabée avoit envoyé au Temple une somme considérable, afin de faire offrir des sacrifices pour ceux qui étoient morts dans le combat, fait cette réfléxion : *c* Qu'il auroit été fort inutile de prier pour les morts, & d'offrir pour eux des sacrifices, s'ils ne devoient pas ressusciter. Et que Judas Maccabée n'auroit eu garde de faire cela, s'il n'eût été bien persuadé de la résurrection future. L'Auteur du quatriéme des Maccabées, que plusieurs ont attribué à Joseph l'Historien, & qui se trouve parmi ses œuvres sous ce titre : *De l'empire de la raison*, est absolument dans les mêmes principes.

Nous ne croyons pas devoir entasser ici un plus grand nombre de preuves sur cette matiére. Le dessein de cette Dissertation n'est pas de prouver le dogme de la résurrection ; mais d'examiner le tems, la maniére, & les autres circonstances de ce grand événement, qui peuvent nous être connuës. Il nous suffit de savoir que du tems de nôtre Seigneur, c'étoit le sentiment commun de toute la nation Juive, si l'on en excepte les Saducéens. JESUS-CHRIST l'a confirmé dans l'Evangile en plusieurs endroits. Saint Paul, & les autres Apôtres l'ont enseigné, & l'ont prouvé non-seulement contre les Saducéens, & les hérétiques de leur tems, mais aussi contre les Philosophes. L'Eglise Chrétienne en a toûjours fait un des principaux articles de

a 2. *Macc.* VII. 14. | b *Ibidem* ℣. 23. | c 2. *Macc.* XII 44.

ſa créance. Ainſi la choſe eſt entiérement hors de doute.

On a vû ci-devant que quelques Juifs *a* croyoient que la réſurrection ne ſeroit pas univerſelle ; mais qu'elle ne ſeroit que pour les juſtes, & les bons Iſraëlites. L'Auteur du premier Pſeaume paroît favoriſer ce ſentiment, lorſqu'il dit *b* que les impies ne reſſuſciteront point au Jugement. Et un des ſept freres Maccabées dit au Tyran : *Nous eſpérons qu'un jour Dieu nous reſſuſcitera : mais pour vous, vous ne reſſuſciterez point à la vie.* Les Anciens qui ont admis une double réſurrection, *c* & un regne de mille ans pour les Juſtes ſur la terre, n'admettoient point les méchans à ce bonheur, ni à la gloire de cette premiére réſurrection. Mais cette premiére réſurrection prétenduë, & ce regne de mille ans, ne ſont point reconnus dans l'Egliſe ; & le Sauveur marque diſtinctement que les bons, & les méchans reſſuſciteront, *d* & paroîtront devant ſon Tribunal : les uns, pour être éternellement heureux ; & les autres, pour ſouffrir des ſupplices éternels. C'eſt auſſi la Doctrine de ſaint Paul, & des autres Apôtres.

Le reſpect ſuperſtitieux que les Juifs ont pour la terre de Canaan, leur a fait croire que ce ſera dans ce païs que s'opérera la réſurrection. De-là leur envie de ſe faire enterrer dans ce païs, & d'y aller paſſer les derniers jours de leur vie. De-là l'opinion ſi commune parmi eux, que les morts doivent s'y rendre, en roulant par-deſſous la terre, afin de s'y rencontrer au jour de la réſurrection. *e* Ils rapportent à cela les éloges que l'Ecriture donne aux païs de Ca-

naan

a *Kimchi in Pſalm.* 1. *Maimon. Abarbanel Joſeph Alpo. Vide Bruxtorf. Synag. Jud. c.* 1. *& Muis in Pſalm.* 1. *&c.*

b *Pſalm.* 1. 6.

c 2. *Macc.* VII, 14.

d *Iren. l.* 5. *c.* 32. *Quid pud. Aug. l.* XX. *c.* 7. *de Civit Vide & Hieronym, in Iſai* 18.

c *Joan* v. 29.

d *Vide Talmud, Babyl. Cetuboth. c.* 13. *& Jeroſolym. Chilai c.* 9. *&c.*

naan, & les promesses que Dieu leur a faites de le leur donner pour toûjours, & à eux, & à leur postérité. C'est-là où ils espérent de passer les mille ans de vie sous l'heureux regne du Messie, avant la seconde résurrection, & le Jugement universel, qui se doit faire, disent-ils, dans la vallée de Josaphat, entre la ville de Jérusalem, & le mont des Oliviers. Mais ce sentiment n'est pas universel parmi eux. Il y en a plusieurs *a* qui croyent comme nous, que la résurrection se fera dans toutes les parties du monde, & tout à la fois, par tout où il y aura des corps morts. D'autres *b* soûtiennent que la résurrection commencera par la Terre sainte, & se continuëra successivement, mais avec beaucoup de rapidité, dans tous les autres païs du monde.

Le tems précis de la résurrection est incertaine. JESUS-CHRIST *c* a déclaré que les Anges mêmes n'en savoient rien; & il ne jugea pas à propos de le découvrir à ses Apôtres, losqu'ils le lui demandérent avec instance. On sait seulement que ce sera à la fin des siécles, & au second avénement du Fils de Dieu. La tradition qui a eu cours pendant si longtems, & qui vouloit que le monde ne dût durer que six mille ans, est aujourd'hui presqu'abandonnée. La durée du monde est de ces choses dont le pere Céleste s'est réservé la connoissance. *d* Le Sauveur nous avertit que ce jour terrible viendra comme un voleur, & surprendra les hommes, lorsqu'ils y penseront le moins.

Saint Paul *e* dit qu'alors il y aura encore un grand nombre d'hommes qui seront en vie, & qui passeront de la vie à la mort, & de la mort à la résurrection,

a *Menasse Ben Israël de Resurr. l.* 2 *c.* 2.

b *Vide Bereschit Rabba Parasch* 27. *&* 96. *& Semoth Rabba Parac.* 32.

c *Marc.* XIII. 32.

d *Act.* 1. 7.

e *Matt.* XXIV. 43. 1. *Thessal.* V. 2, 3. 4.

avec tant de promptitude, qu'il ne donne pas à leur trépas le nom de mort, mais celui de changement, ou de passage : *Mes freres*, dit-il, *a je vais vous dire un mystére : Nous ressusciterons tous ; mais nous ne serons pas tout changez* ; ou suivant le Grec, & les meilleurs Exemplaires, *b nous ne mourrons pas tous ; mais nous serons tous changez. Dans un moment, dans un clin d'œil, au son de la derniére trompette, car la trompette sonnera ; & les morts ressusciteront, & nous serons changez ; Car il faut que ce corps corruptible soit revêtu de l'incorruptibilité, & que ce corps mortel soit revêtu de l'immortalité*. Nous ressusciterons donc dans le même moment que nous serons morts ; & cette mort sera comme un léger sommeil, qui se terminera au changement de nôtre corps mortel, en un corps incorruptible, & immortel.

Il y a même un bon nombre d'Interprétes, sur tout parmi les Grecs, *c* qui soûtiennent que ceux qui se trouveront alors en vie, ne mourront point du tout, mais éprouveront simplement le changement dont parle saint Paul. Et les Docteurs Juifs *d* sont à peu prés dans la même incertitude que nos Interprétes sur cette question. Les uns soûtiennent que ceux qui ne seront pas morts au moment de la résurrection, ne mourront point, mais passeront tout d'un coup de la vie à l'incorruption, & à l'immortalité : Mais d'autres veulent que tous les hommes meurent, avant que d'avoir part au siécle futur. Il est indubitable que l'arrêt prononcé contre tous les descendans d'Adam, de souffrir une fois la mort *e* sera exécuté : *Statutum est hominibus semel mori, post hoc autem Judicium.* Mais d'autre part le Texte de saint Paul aux Corinthiens

a *Vide* 1. *Cor.* XV. 51. 52 53.

b Πάντες μὲν οὐ κοιμηθησόμεθα, πάντες δὲ ἀλλαγησόμεθα.

c *Vide Chrysost. Theodoret Theophylact. in* 1. *Cor* XV. 51. 52. *Tertull. de Resurrect. c.* 41. 42. *Hieronym. ad Marcellam.*

d *Menasse Ben Israël l.* 2. *c.* 13. *de Resurrect.*

e *Heb.* IX. 27.

paroît décisif pour l'autre sentiment, en lisant avec les Exemplaires les plus corrects : *Nous ne mourrons pas tous ; mais nous serons tous changez.*

Il y a encore quelque difficulté à concilier saint Paul avec lui-même sur le même moment de la résurrection. En un endroit *a* il dit que nous ressusciterons en un moment, en un clin d'œil, au son de la trompette ; & ailleurs *b* il enseigne que chacun ressuscitera en son rang, *unusquisque in suo ordine ;* c'est-à-dire, ou suivant son mérite, ou suivant l'ordre de sa naissance, & de son âge : en sorte que par exemple, les Sts. ressuscitent avant les réprouvez, & les anciens Patriarches avant ceux qui ne sont venus qu'aprés eux : Enfin les Chrétiens avant tous les autres : *Primitiæ Christus : deinde ii qui sunt Christi.* Mais on peut concilier cette diversité en deux maniéres. La premiére, en disant que l'Apôtre en cet endroit parle d'une primauté d'ordre, plûtôt que d'une primauté de tems. *c* Les Elûs, & les Disciples de JESUS-CHRIST ressusciteront les premiers ; c'est-à-dire, ils seront fort distinguez des autres hommes par l'éclat qui les accompagnera, & par les autres circonstances glorieuses de leur résurrection. Ou : *Ils ressusciteront les premiers*, c'est-à-dire, *d premiérement*, & avant que d'aller au-devant de JESUS-CHRIST, qui doit venir dans les nuës : au lieu que les réprouvez, qui ressusciteront dans le même tems, seront couverts d'un opprobre éternel, & n'oseront paroître devant leur souverain Seigneur, qui viendra pour les juger, & pour les condamner au supplice de l'enfer.

Saint Jérôme *e* assûre que la tradition des Juifs étoit que les morts ressusciteroient la nuit, ou au point du jour, vers le même tems que nôtre Sauveur sortit du

a 1. *Cor.* xv. 2.

b 1. *Cor.* xv. 23.

c *Vide Tertull. de Resurrect. carnis.*

d Ἀναστήσονται πρῶτον. *V. de Chrysost. Theophyl. in* 1. *Thess*, iv, 15. *Ita & Grot. Est. Pagn. Vat. Erasm. Men. Tirin. &c.*

e *Hieronym. in Matt.* xxv. 6.

tombeau ; & que cette tradition passa de la Synagogue à l'Eglise, comme on l'a montré ailleurs. Au moment de la résurrection, saint Paul nous avertit que l'on entendra *a* le son de la trompette, & la voix de l'Archange : qui réveilleront ceux qui étoient endormis dans leurs tombeaux. Et le Sauveur dans l'Evangile, *b* dit que *le tems est venu que ceux qui sont dans les tombeaux, entendront la voix du Fils de l'Homme & que ceux qui l'auront entendu, vivront.* Et ailleurs : *c Que le Fils de l'Homme envoyera ses Anges avec la trompette, & une voix éclattante.* Dans presque tous les lieux où il est parlé de ce dernier jour, l'Ecriture marque toûjours le son de la trompette ; & les Interprétes conviennent assez que la trompette sonnera, ou du moins qu'on entendra un son pareil à celui de la trompette ; mais d'une trompette de Dieu, *in tuba Dei*, c'est-à-dire, d'un son extraordinairement fort, & perçant, comme celui qui se fit entendre an mont Sinaï, lorsque le Seigneur y descendit pour donner la Loi à Moyse. *d* Son terrible, & éclattant, que les Hébreux ne purent supporter, & qui les obligea à prier Moyse de leur parler lui-même, & que le Seigneur ne leur parlât plus, de peur qu'il ne mourussent,

D'autres croyent que cette trompette n'est autre que la voix de l'Archange, qui appellera tous les hommes, ou même que la voix de Dieu, que son tonnerre, que son ordre, sa volonté toute puissante, qui leur commandera de sortir de la poussiére, & qui leur donnera la vie, & l'immortalité ; c'est le même *fiat* qui les a tiré autrefois du néant, & qui les tirera alors du tombeau. Saint Paul insinuë que la trompette sonnera plusieurs fois, puisqu'il dit que les morts ressusciteront à la derniére trompette, *in novissimâ tubâ ; e* & saint

a 1. *Thessal.* IV. 15. 16.
b *Jean.* V. 28.
c *Matt.* XXIV 31.
d *Exod.* XX. 18.
e *V. de* 1. *Cor.* XV. 52 & *Chrysost.* & *Theophyl. in* 1. *Thess.* IV. 16.

Chryſoſtome, & Théophylacte l'entendent à la lettre : ils croyent que ce grand Juge ne deſcendra qu'au dernier coup de la trompette.

Les Hébreux prenant à la lettre cette parole d'Iſaie que nous avons raportée ci-devant : *a Levez-vous, vous qui repoſez dans la pouſſiére ; vôtre roſée eſt une roſée de lumiére, &c.* croyent que cette roſée ſera vivifiante, & deviendra une ſource de vie aux corps qui ſont cachez au fond de la terre. D'autres *b* enſeignent que Dieu reſſuſcitera les morts, par le moyen d'un petit os qu'ils appellent *luz*, placé dans l'épine du dos, & qui eſt, diſent-il, incorruptible, & inaltérable. Ils ſe fondent ſur ce paſſage du Pſalmiſte : *Dieu conſervera tous les os du Juſte ; un ſeul ne ſera pas briſé. c* Ce ſeul os qui ne ſera pas briſé, ni corrompu, eſt celui dont nous parlons. L'Empereur Adrien ſe moquant un jour de la réſurrection, & ſe raillant d'un Juif qui vantoit la vertu de cet os, en voulut faire l'expérience devant lui. On prit l'os, on le mit ſous la meule, & il ne fut point écraſé ; on le jetta au feu, il ne fut point endommagé;on le battit ſous l'enclume,& il ne fut point briſé.C'eſt, diſent-ils, autour des os que doivent ſe réünir dans la réſurrection,toutes les autres parties du corps. Ce ſera comme le centre de leur réünion : ou, comme dit un Rabbin, un levain qui ranimera toutes les parties du corps réduit en pouſſiére, ou comme le grain de froment jetté en terre qui produit le froment. Nous ne réfutons point ſérieuſement cette prétention fabuleuſe des Hébreux. On voit toûjours dans ceci leur eſprit. L'exiſtence de cet os pretendu n'a jamais été prouvée.

Les mêmes Auteurs agitent la queſtion, ſavoir quand l'ame ſera réünie au corps ? Sera-ce pendant que le corps eſt encore dans le tombeau, ou aprés qu'il en ſera ſorti, & qu'il ſera rétabli dans ſon premier état ?

a *Iſai*, XXVI. 19.
b *Bereſchit, Rabba Paraſch.* 28. *& Zoar.*
c *Pſalm.* XXXIII. 21.

L'opinion

L'opinion la plus suivie , *a* est que l'ame ne rentrera dans son corps que quand il sera parfaitement organizé C'est ce qui est assez marqué par Ezéchiel : *b J'ouvrirai. vos sépulcres, & vous en sortirez ; je mettrai dans vous mon esprit, & vous vivrez.* Mais si la résurrection se fait tout d'un coup, & dans un moment, comme nous l'avons montré, cette question est tout-à-fait frivole, & inutile.

Ils racontent que la Reine Cléopatre demanda un jour au Rabbin Méïr , *c* si les morts ressusciteroient nuds, ou habillez. Il répondit qu'à l'exemple du grain de froment, qu'on jettte nud dans la terre, & qui est reproduit revêtu , & couvert de plusieurs enveloppes dans l'épi ; ainsi les Justes sortiront du tombeau couverts d'habits. Et quels seront ces habits ? Les mêmes avec lesquels ils ont été ensevelis. *d* Ce qui se prouve par l'habit dans lequel Samuël apparut à la Pythonisse. *e* Et de la vient le soin qu'ont eu les plus fameux Rabbins de se faire habiller proprement aprés leur mort. D'ordinaire on les revêt d'habits blancs, qui est une couleur de joye, & de fête. Dieu dans leur résurrection, leur donnera donc ou les mêmes habits qu'ils ont apportez dans le tombeau, ou il leur en créera de nouveaux. Mais à quoi bon ces habits ? Est-ce pour les garantir du froid , ou du chaud , ou pour couvrir leur nudité ; ou enfin pour orner un corps si parfait, si beau, si glorieux ? Non sans doute. Il faut donc dire qu'ils ressusciteront nuds. Mais comme les Juifs attendent aprés la résurrection un regne de mille ans sur la terre, où ils méneront une vie toute plongée dans les délices, il n'est pas surprenant qu'ils donnent des habits aux hommes ressuscitez.

De ce sentiment ils tombent dans un embarras bien

a *Vide Menasse Ben Israel. L. 2.7. de Resurrr.*
b *Ezech.* XXXVII.
c *Vide Tract. Sanhedr. Rabi Jonathan in Cohel. Rabbn.*
d *Talmud. JerosolChilaï c.9.*
e 1. *Reg.* XXVIII. 14.

plus grand, quand il s'agit de trouver sur la terre assez d'espace pour loger tous ceux qui ressusciteront, & qui y joüiront d'une béatitude naturelle. Cette difficulté presse particuliérement ceux qui tiennent que tous les hommes ressusciteront, & que plusieurs mêmes des Payens, qui ont vêcu loüablement, joüiront de cette félicité. *a* Pour y répondre, ils disent que la terre sera alors fort différente de ce qu'elle est aujourd'hui. Il n'y aura ni désert, ni terre inculte, & inhabitable; tout y sera plein, fertille, habité: De sorte qu'il y aura de quoi loger tous ceux qui auront mérité de joüir du bonheur qui suivra la premiére résurrection. Les Millénaires devoient penser sur tout cela à peu prés de même que les Juifs.

La métempsycose, qui a été tenuë par plusieurs Juifs, paroît incompatible avec l'idée de la résurrection universelle, & même avec la résurrection particuliére; Car la même ame ayant animé successivement plusieurs Justes, à qui on ne peut réfuser la grace de la résurrection, comment pourra-t'elle alors les animer tous? ou n'en animera t'elle qu'un, & laissera-t'elle tous les autres dans la poussiére, sans les ressusciter? Et aprés cela, lequel de ces corps animera-t'elle? Sera-ce le premier, ou le dernier qu'elle a animé, ou celui qui aura le plus mérité la résurrection? Les uns *b* croyent qu'elle se réünira au premier; & les autres *c* au dernier des corps qu'elle a autrefois animez. De sorte que les autres corps ausquels elle aura été unie, seront regardez comme des arbres stériles, qu'on abandonne au milieu de la campagne. Ils croyent en général qu'il n'y a point d'ame qui n'ait passé successivement au moins dans trois corps; afin que si l'un est d'une humeur incommode, elle en rencontre un autre d'un

a *V. de Rab. Mosen, & Rab. Mosen Gabay-Talmud, apud Menasse Ben Israël, l. 2. c. 9. de Resurrect.*

b *Abarbanel apud Menasse Ben Isr. l. 2. c. 18. de Resurrect.*

c *Rab. Hiskiah. in Zochar.*

tempérament plus aisé ; & que si elle a offensé Dieu dans l'un, elle puisse l'appaiser dans un autre. Mais le sentiment de la métempsycose est abandonné par le commun des Hébreux, & par tous les Chrétiens. Ainsi on ne s'interesse nullement à résoudre les difficultez qui naissent de cette opinion.

On forme une infinité d'autres questions curieuses sur l'état des hommes aprés leur résurrection : Qu'elle sera la nature de leurs corps, leur grandeur, leur âge, leur sexe : Ressusciteront-ils avec leurs defauts naturels ? dans l'âge décrépit, dans l'âge parfait ; ou enfin dans l'âge où ils étoient lorsqu'ils sont morts ? Les monstres, les enfans ressusciteront-ils dans l'état d'enfance, d'infirmité, ou de difformité ? L'Ecriture ne nous en dit pas assez pour résoudre la plûpart de ces difficultez ; & quelques-unes sont de nature à n'être jamais decidées. Mais nous tâcherons au moins de rapporter ce qu'on en dit, & de choisir ce qu'il y a de meilleur parmi les diverses opinions des Ecrivains. JESUS-CHRIST dans l'Evangile *a* nous dit que les corps des bienheureux seront comme les Anges de Dieu ; & saint Paul nous assûre que nos corps seront immortels, & incorruptibles. *b* Les Peres nous enseignent que les corps ressuscitez seront revêtus de gloire transparens, légers, lumineux. C'est à peu prés tout ce que l'on peut dire de certain sur cela, & à quoi l'on peut s'en tenir.

Saint Augustin *c* réfute l'erreur de certaines personnes, qui pour prouver qu'aprés la résurrection, on verroit Dieu des yeux du corps, soûtenoient qu'alors la chair seroit transformée en la substance de Dieu, & qu'ainsi étant en quelque sorte divinisée, elle deviendroit capable de voir Dieu d'une maniére sensible. Mais en traitant ce sentiment avec tout le mépris qu'il mérite, il le réfute avec beaucoup de solidité. Dans

a *Matt.* XXII. 30.
b 1. *Cor.* XV. 53.
c *Aug. Epist. olim* 6. *nunc* 92. *n.* 5.

un autre endroit, *a* il rapporte l'opinion de ceux qui croyoient que le corps deviendroit esprit, & qu'alors nous verrions Dieu des yeux du corps: Sentiment qui semble détruire la réalité de la résurrection, en voulant trop la relever. L'Ecriture *b* nous promet un corps spirituel; mais non pas un changement substantiel de la nature de nôtre corps, en celle de l'esprit. Nôtre résurrection ne sera pas certainement plus parfaite que celle JESUS-CHRIST; & toutefois JESUS-CHRIST fait voir à ses Disciples aprés sa résurrection, qu'il a un corps réel, un corps palpable, composé de chair, & d'os. *c*

Les corps des Bienheureux seront revêtus de gloire, & de lumiére; *ils brilleront comme le soleil*, dit le Sauveur; *d* Dieu leur donnera une forme nouvelle, jusqu'à les rendre semblables à l'éclat de sa clarté, dit saint Paul: *e Reformabit corpus humilitatis nostræ configurantum corpori claritatis suæ*. Et ailleurs *f Nous devons un jour voir la gloire de Dieu à face découverte, transformez dans sa ressemblance, nous avançant de clarté en clarté, ou de gloire en gloire, par l'Esprit du Seigneur.* Saint Augustin *g* compare la vivacité, & la promtitude des corps glorieux, à la pénétration des rayons visuels qui, selon l'ancienne Philosophie, portent les objets à nos yeux, ou qui vont de nos yeux aux objets avec une célerité presque inconcevable. Telle sera la promtitude, & la pénétration des corps ressuscitez. Et de même que le Corps du Sauveur aprés sa résurrection, pénétra dans le lieu où étoient les Apôtres, quoique les portes fussent fermées; ainsi les corps glorifiez, & ressuscitez pénétreront dans les lieux les plus cachez, & les plus impénétrables. Rien ne résistera à leur activité, & à leur mouvement.

a *Idem. Ep.* 147. *c.* 21. & *Ep.* 205. *n.* 10.
b 1. *Cor.* XV. 44.
c *Luc.* XXIV. 39.
d *Matt.* XIII. 43.
e *Philipp.* III. 21.
f 2. *Cor.* III. 18.
g *Aug. serm.* 277. *n.* 12.

Les Hébreux *a* enseignent que l'ame tandis qu'elle est dans son état glorieux, & séparée du corps, se nourrit de la lumiére supérieure, dont elle est pénétrée, & revêtuë ; & lorsqu'à la résurrection, elle sera réünie à son corps, elle y rentrera avec cette même lumiére ; & alors son corps sera aussi éclattant que le Ciel, suivant l'expression de Daniel. *b Fulgebunt quasi splendor firmamenti, ... & quasi stellæ ad perpetuas æternitates.*

Quelques personnes, du tems de saint Augustin, *c* prétendoient que les hommes ressusciteroient avec leurs défauts corporels, de même que JESUS-CHRIST est ressuscité avec les cicatrices des cloux qui avoient percé ses pieds, & ses mains. Mais ce saint Docteur soûtient que nos défauts ne ressusciteront point, & que si nôtre Sauveur a voulu paroître avec ses cicatrices aprés sa résurrection, c'est par un effet de sa puissance, & non par une suite nécéssaire de sa résurrection : *Hoc potestatis fuit, non necessitatis.* C'est qu'il vouloit s'en servir pour convaincre l'incrédulité de ses Disciples, & qu'elles devoient contribuër à l'éclat de sa gloire. Il dit ailleurs *d* que les corps des Saints ressusciteront sans aucun défaut, sans difformité, sans besoin, sans pésanteur, sans incommodité, sans foiblesse.

Les plus anciens Docteurs Hébreux *e* ont été persuadez que les morts ressusciteront dans la même taille, avec le même tempéramment, les mêmes qualitez, les mêmes défauts qu'ils avoient eu durant leur vie. L'aveugle, selon eux, ressuscitera aveugle ; le boiteux, boiteux ; le mélancolique, mélancolique. Mais Dieu dans la suite les perfectionnera, les guérira, & les rétablira dans un état plus glorieux. Ils confirment ce

a *Rab. Levi Midres Hancho-*
b *Dan.* XII. 3.
c *Aug. serm. olim* CXLVII. *nunc* CCXLII. *n.* 3. 4. *& serm* CXL. *c.* 3.
d *Aug. Enchirid. de fide, spe. & charitate, c.* 91.
e *Bereschit Rabba Parasch.* 95. *Gemar Sanhedrin, & Jalkut Rabbati.*

sentiment par ces paroles de l'Ecclésiaste : a *La génération passe, & la génération vient* ; & par l'histoire de l'apparition de Samuël à la Pythonisse. b Ce saint Viellard lui apparut sous la même forme, & avec le même habit qu'il avoit eu pendant sa vie.

Isaïe parlant de la résurrection, c insinuë aussi que Dieu corrigera alors nos défauts corporels : *Je dirai à l'aquilon : Fais venir mes enfans ; & au midi : N'empêche point mes fils, & mes filles... Je ramènerai ce peuple qui est aveugle, & le voilà clair-voyant ; qui est sourd & le voilà qui a les oreilles ouvertes.* Dieu guérira donc leur aveuglement, & leur surdité. Mais ce privilége n'est que pour les Justes. Les méchans demeureront éternellement dans toute leur difformité, Ils raisonnent suivant leurs principes : Puisqu'ils croyent devoir vivre de nouveau sur la terre, où ils se réüniront à leurs Tribus, où ils boiront, ils mangeront, ils se marieront, il faut qu'ils soient en état de faire toutes ces choses agréablement, & commodement. Mais comme nous sommes dans des principes fort éloignez de ceux des Juifs, rien ne nous oblige d'admettre leurs sentimens, ni de recourir à leurs explications sur l'état des corps ressuscitez.

Les Payens, & les incrédules du tems de saint Augustin, d formoient plusieurs questions embarrassantes sur la résurrection des enfans. Ils demandoient aux Chrétiens : Comment les enfans ressusciteront-ils? S'ils revivent grands, ils seront ce qu'ils n'ont jamais été ; & ce ne sera plus le même homme qui est mort, & qui ressuscitera. S'ils ressuscitent petits, foibles, contrefaits, & tels qu'ils étoient dans le sein de leur mere, ou dans les premiers momens de leur naissance, quel avantage, qu'elle gloire, quel plaisir pourront-ils trouver dans leur résurrection ; Ne vaudroit-il pas

a *Eccle.* i. 4.
b 1. *Reg.* xxviii. 14.
c *Isai* xviii. 6.
d *Vide Aug. serm.* 147. *nunc* 242. *c.* 3. *n.* 4. & *Epist*, 167. *nov.* & *lib.* 22. *de civit. c.* 14.

mieux pour eux qu'ils n'eussent jamais vû le jour, & qu'ils ne parussent jamais aux yeux des hommes, que d'y paroître dans une forme si humiliante, & dans un état si rabaissé ?

Saint Augustin n'ose décider s'ils ressusciteront dans la forme de l'enfance, & dans la petitesse de leurs corps parce que l'Ecriture ne s'exprime pas sur ce sujet : mais il ne doute nullement de leur résurrection future. Il croit beaucoup plus probable qu'ils ressusciteront dans un âge parfait, & dans un corps proportionné à cet âge : *Credibilius plenas ætates resurrecturas, ut reddatur munere, quod accessurum erat tempore.* Il ajoûte : Et quand on accorderoit qu'ils ressusciteront dans l'état de l'enfance, s'en suivroit-il qu'ils dussent être foibles, difformes, & imparfaits ; N'y a-t'il pas une certaine beauté, & une certaine perfection qui convient à l'enfance ? Et Dieu ne peut-il pas revêtir un petit corps de l'éclat de sa gloire ? Enfin conclut-il, ôtez l'incorruption des corps ressuscitez, & ajoûtez ce qu'il vous plaira. *Postremò corruptionem tolle, & quod vis adjice.* Ailleurs, a en parlant des enfans qui sont morts avant que de voir le jour, il dit que personne n'oseroit nier que la résurrection ne doive donner aux corps ressuscitez toute la perfection qu'ils auroient euë, s'ils avoient eu le tems de croître ? de même qu'elle leur ôtera tous les défauts qu'ils auroient pû contracter en grandissant : *Ut non desit perfectio quæ accessura erat tempore ; quamadmodum non erunt vitia quæ accesserunt tempore.*

Ceux qui n'ont pas crû *b* que les enfans dans le sein de leur mere fussent animez de l'ame raisonnable, mais seulement de l'ame sensitive, ou végétative, ne sont pas dans la peine de chercher en quel état ces enfans ressusciteront. Il est visible que n'ayant jamais été animez, ils ne doivent pas être compris au rang des hom-

a *Aug. Enchirid. de fide, spe, & charitate, c. 85. & lib. 24. de civit. c. 13.*

b *Bereschit Rab. Parasc. 34. Talmud Parasc Pinide. & Nida. c. 3.*

mes, ni par conséquent ressusciter. Mais comme le sentiment commun est que ces petites créatures reçoivent l'ame raisonnable, au moins dés que leur corps est formé, suffisamment organisé, il faut dire aussi qu'ils ressusciteront comme les autres hommes. Quant à la maniere, c'est à Dieu, qui a promis qu'un cheveu de nos têtes ne periroit point, ou de leur donner avec une promtitude miraculeuse la grandeur, & la taille qu'ils auroient dû avoir s'ils avoient vêcu, ou d'achever dans eux ce qui y est déja ébauché, & de développer ce qui est renfermé dans ce petit corps; ou enfin de présenter en grand, les traits, & la figure qui y sont déja en abregé. *Creatori qui creavit cuncta de nihilo, quomodo deesse posset, unde adderet quod addendum esse mirus artifex nosset?* dit saint Augustin. *a*

Plusieurs Interprétes *b* anciens, & modernes fondez sur ces paroles de saint Paul: *Jusqu'à ce que nous arrivions tous dans l'état d'un homme parfait, à la mesure de l'âge complet de* JESUS-CHRIST, ont avancé qu'à la ressurrection, tous les hommes paroîtroient à l'âge ou JESUS-CHRIST est mort, c'est-à-dire, vers l'âge de trente trois, ou de trente-sept ans; ensorte que, & les enfans, & les Vieillards seroient, les uns avancez, & les autres reculez jusqu'à cet âge, pour se rencontrer tous *à la mesure de l'âge complet de* JESUS-CHRIST. L'Apôtre n'a pas dit que nous arriverions à la taille de JESUS-CHRIST, mais à son âge, suivant la remarque de saint Augustin; autrement il faudroit que les plus grands perdissent quelque chose de leur grandeur, ce qui paroîtroit contraire à la promesse que le Sauveur à faite à ses Disciples, qu'un cheveu de leur tête ne périroit point, mais il ne s'est point obligé à ne pas ajoûter quelque chose à ceux à qui il manqueroit, par exemple, de la taille, ou de l'âge.

a *Aug. lib 22. de civit. c. 14.*
b *V de August. l. 22. de civit. c. 15. & seq. Anselm. D. Thom. hic, & Hieronym. in Epitaph. Paulæ, c. 12. Est. alii.*

Cette explication toute commune qu'elle soit n'est pas toutefois sans difficulté. Les Grecs, *a* & plusieurs Latins *b* donnent un autre sens au passage de saint Paul. Saint Augustin *c* lui-même, saint Jérôme, *d* & saint Thomas reviennent ailleurs au sens des Grecs, qui l'entendent du progrés que les Fidéles font dans la foi, & dans la vertu avec le secours des Prédicateurs; ensorte qu'ils parviennent à un âge parfait, c'est à dire à un état de force, de vigueur, & de perfection spirituelle.

A l'égard des monstres, on ne peut douter non plus qu'ils ne doivent un jour retourner à la vie, mais non pas avec ce qui les rend monstrueux. Dieu corrigera en eux tout ce qu'il y avoit de difforme. *e Nec resurrectura negabuntur; nec ita resurrectura sunt, ac non potius correctâ emendataque naturâ.* Tout ce qui doit mourir, doit aussi ressusciter; tout ce qui est homme aura part à la résurrection. Si le monstre est double, & qu'il ait deux ames, il ressuscitera deux personnes distinctes, & separées; s'il n'a qu'une ame, il ne ressuscitera qu'une personne. Les Harmophrodites ressusciteront dans leur sexe le plus apparent. Ceux qui seront monstrueux par leur grandeur, ou par leur petitesse, seront rétablis dans un état parfait. Lorsqu'un potier de terre travaille à un vase qui ne réüssit pas, ou qui par hazard se casse, & se renverse, il reprend la même argile, la remanie, & en forme un vase nouveau, parfait, beau, proportionné. Ce qu'il y avoit de trop, ou de trop peu dans un endroit du vase, à la premiére fois, est répandu, & partagé sur le tout dans la seconde; & de cette sorte, ce qui causoit sa difformité, concourt à sa beauté. Il en sera de même à proportion dans la résurrection de nos corps, toutes ses parties seront comme refonduës en une seule masse. Le Créateur prendra ce qui

a *Chrysost. Theophyl. Oecumen.*
b *Ambrosiast. Haymo. Sasbold alii plures.*
c *Aug. l. 22. de civit. c. 18.*
d *Hieronym. in Ephes. IV. 13.*
e *Aug. Enchirid. de fide, spe, & charitate c. 85.* Voyez aussi *lib.* XXII. *de civit c. 19.*

excéde en un endroit, pour suppléer à l'autre; & ainsi on verra dans le corps une parfaite régularité. C'est ce qu'enseigne saint Augustin : *a Nulla ibi erit difformitas ubi & quæ prava sunt, corrigentur, & quod minus est quàm decet, unde creator novit, inde supplebitur. Et quod plus est quàm decet, materiæ servatâ integritate detrahetur.*

On ne doit pas douter que dans la résurrection, il ne doive y avoir une trés-grande difference entre le corps des damnez, & celui des Bienheureux. Mais il est fort inutile de se fatiguer à rechercher s'ils ressusciteront avec leurs défauts naturels, puisque nous savons trés-certainement que leur damnation est éternelle : *b Neque enim fatigare nos debet incerta eorum habitudo aut pulchritudo, quorum erit certa, & sempiterna damnatio*, dit saint Augustin. Et il est superflu de nous objecter que leur corps ne sera pas incorruptible, s'il est sujet à la douleur, ou qu'il ne sera pas incorruptible s'il n'est pas sujet à la mort. Car qu'elle est cette incorruption, où l'on est rongé par une douleur infinie, & toûjours nouvelle?Et quelle est cette vie, où l'on est toûjours malheureux ? *Non est enim vera vita; nisi ubi feliciter vivitur; nec vera incorruptio, nisi ubi salus nullo dolore corrumpitur.* L'intégrité, la force, l'incorruptibilité de leurs corps, ne servira qu'à les rendre plus malheureux. Ils demeureront immortels, & incorruptibles, pour pouvoir souffrir éternellement: *c Resurgent incorrupti integritate membrorum, sed tamen corrumpendi dolore pœnarum.*

Saint Fulgence *d* ne croit pas que les corps des méchans doivent être changez à la résurrection. Ce changement dont parle saint Paul, *e & nos immutabimur*, est une prérogative réservée aux seuls Justes. Les impies ressusciteront comme les Justes, mais ils n'auront point de part à cet heureux changement. Ils demeure-

a *Aug. l.* XXII. *c.* 19. *de civit.*
b *Aug. Enchirid, c.* 92.
c *Aug. Ep.* 126 *n.* 15, *nov. Edit & serm.* 362.
d *Fulgent. lib de fide ad Petrum, c.* 3. *n.* 37
e 1. *Cor.* XV. 52.

ront dans l'état de foiblesse, & de corruption qu'ils ont reçû dans leur naissance; & s'ils ne succombent pas à la violence de leurs tourmens, c'est afin de les pouvoir souffrir plus long-tems. Le ver qui les ronge, ne meurt point; & le feu qui les brûle, ne s'éteint point. Ce feu est comme un sel qui les conserve, & qui les rend en quelque maniére incorruptibles. a *Omnis enim igne salietur, & omnis victima sale salietur.*

Saint Augustin, & saint Fulgence n'ont pas crû que l'incorruptibilité, & la douleur fussent compatibles; & c'est ce qui les a conduits dans les sentimens qu'on vient de proposer. Je ne vois pas toutefois que ces deux choses soient si fort opposées, en supposant que la douleur ne réside que dans l'ame. On sait que l'ame est de sa nature immortelle, quoique sujette à la douleur; & quand on la supposeroit unie à un corps incorruptible, qui empêche qu'elle ne ressente de la douleur, à l'occasion de ce qui arrive à ce corps, quoiqu'elle n'ignore pas qu'il est incorruptible; il y a certains maux de corps, qui causent à l'ame une trés-vive douleur, quoiqu'elle sache que ces maux ne donneront pas la mort au corps; comme par exemple, la douleur de la goutte, & le mal des dents.

Il y a long-tems qu'on dispute dans l'Eglise si les femmes ressusciteront dans leur propre sexe. Plusieurs Anciens b ont soûtenu la negative, fondez principalement sur ces paroles de saint Paul: c *Jusqu'à ce que nous arrivions dans l'état d'un homme parfait, à la mesure de l'âge complet de* J E S U S-C H R I S T. Et ailleurs: d *Pour être rendus conformes à l'image du Fils de Dieu.* Et principalemment sur ces paroles du Sauveur: e *Dans la résurrection, ils ne se marieront point, & n'épouseront*

a *Matt.* IX, 48.
b *Origen. in Matt.* XXIII, 30. *Hilar. & Hieronym. in eùdem loc. Basil. seu alius in Psal.* CXIV. *Athanas. serm.* 3. *contra Arian. allii apud August. l.* 22. *c.* 17. *de civit.*
c *Ephes.* IV. 13.
d *Rom.* VIII. 29.
e *Matt.* XXIII. 30.

point de femmes; mais ils seront comme les Anges de Dieu. On ajoûte à ces Textes quelques raisons Théologiques, & Philosophiques; par exemple, que l'homme seul a été créé de la terre, & que la femme a été tirée de l'homme. Le fameux Scot dit de plus que la femme n'est que comme un accident de l'homme; que ce n'est que par occasion; que la femme est ce qu'elle est. La nature tend toûjours à produire un homme; mais elle n'y réüssit pas toûjours, à cause de l'indisposition de celui qui engendre, ou de celle qui conçoit; & alors contre sa premiére intention, elle ne produit qu'une femme. C'est ce que l'on dit de plus plausible pour cette opinion.

Mais Tertullien, *a* saint Jérôme, *b* saint Augustin, *c* & la plûpart des Théologiens, croyent que la femme n'est pas moins parfaite en son genre, que l'homme; qu'elle est comme lui dans la premiére intention du Créateur; qu'elle est sa créature, & necessaire pour la propagation du genre humain; en un mot, que ce n'est rien moins qu'un défaut dans la nature: *Non est enim vitium sexus fœmineus sed natura*, dit saint Augustin. Et si l'on veut considérer la maniére dont la femme a été produite, on trouvera qu'elle est en quelque sorte plus parfaite que celle de l'homme; puisque celui-ci fut simplement formé de la terre, & celle-là la fut de la substance même de l'homme. Il est inutile de demander à quoi servira la distinction des sexes aprés la résurrection. Cette objection conduit à dire que l'homme même ne ressuscitera pas dans son sexe; conséquence qui est contraire à l'intention de celui qui feroit l'objection.

Il n'y aura alors ni mariage, ni géneration, ni subordination de l'épouse au mari. Nous serons tous comme les Anges de Dieu, sans infirmité, sans besoin,

a *Tertull. de Resurrect. carnis c. 60. 61.*
b *Hieronym. Epitaph. Paulæ & Ep. ad Pammach. contra errores Joan. Jerosol.*
c *Aug. l. 22. de civit. c. 17.*

ſans honte, ſans concupiſcence. Nos premiers parens dans le Jardin d'Eden, étoient nuds, & ne rougiſſoient point; parce qu'ils étoient dans l'innocence. Il en ſera de même dans le Ciel, aprés la reſurrection. Les Bienheureux tout occupez de la grandeur, de la ſageſſe, & de la bonté de Dieu, ſeront dans une pureté, & une innocence, infiniment plus parfaite, que ne pouvoit être celle de nos premiers peres avant leur chûte.

Ces paroles mêmes de JESUS-CHRIST: *Dans la réſurrection ils ne ſe marieront pas, & n'épouſeront point de femmes*, fourniſſent à ſaint Jérôme *a* un argument, pour en conclure qu'alors il y aura une diſtinction des ſexes; car on ne dit pas que ce qui n'a nulle aptitude, nulle proportion, nul rapport au mariage, ne ſe mariera pas, & n'épouſera point de femme. On ne le dit pas du bois, & de la pierre, par exemple; parce qu'ils ne ſont pas de nature à le pouvoir faire: *Non enim de lapide, & ligno dicitur: Non nubent, neque nubentur, quæ naturam nubendi non habent; ſed de iis qui poſſunt nubere.* Tertullien prouve la même choſe, par la promeſſe abſoluë que JESUS-CHRIST fait à tous les hommes de reſſuſciter. Quand on dit que l'homme entier reſſuſcitera, on entend qu'il reſſuſcitera avec tous ſes membres, qui, quoiqu'inutiles alors aux uſages à quoi ils ſervent aujourd'hui, ſeront toûjours neceſſaires pour la beauté, & l'integrité du corps. On peut voir à peu prés les mêmes ſentimens, & les mêmes preuves dans les Queſtions aux Orthodoxes, imprimées ſous le nom de ſaint Juſtin le Martyr; *b* & dans Gennade, *c* au Traité des Dogmes Eccléſiaſtiques, imprimé parmi les Oeuvres de ſaint Auguſtin. Saint Irenée *d* inſinuë de même aſſez clairement que tous les hommes reſſuſciteront dans le ſexe qui leur eſt propre.

Les prétendus eſprits forts forment une infinité d'ob-

a *Hieronym. loco citato.*
b *Reſponſ. ad qu. 53. ad Or-*
c *Gennad. de Eccleſ. Dogmat. c. 43.*
d *Irena. l. 2, c. 23. & l. 5. 13.*

jections contre le dogme de la résurrection. Comment une ame bienheureuse peut-elle conserver du penchant pour un corps, qui ne lui a causé que des peines ? Comment ce corps rongé des vers, consumé par les flammes, réduit en poussiére, qui a, si l'on veut, servi de pâture aux animaux carnaciers, aux vautours, ou aux poissons pourra-t-il retourner en vie ? Comment les parties du corps, qui par une transpiration insensible, se dissipent continuellement, pourront-t'elles se réünir dans ce même corps ? Comment les peuples qui se nourrissent de chair humaine, pourront-ils ressusciter dans leur propre chair, puisque parmi eux la chair de l'un, est si souvent devenuë la chair de l'autre ?

Mais on peut répondre à tout cela, que la résurrection n'est pas de ces choses qui dépendent de l'enchaînement des causes naturelles. C'est une merveille de la toute-puissance de Dieu, *a* dont on ne doit pas esperer d'expliquer ni les causes, ni les moyens naturels. Il ne s'agit que de s'assurer de la verité de la chose. Que la fragilité humaine ne présume donc pas de décider témerairement sur la nature des corps ressuscitez, de peur de perdre par une vaine curiosité, le merite de la foi, & celui de la résurrection bienheureuse, dit saint Augustin. *b* Nous avons dans les Livres sacrez de l'ancien, & du nouveau Testament des preuves certaines de la future résurrection, nous en avons des gages, & des assûrances dans la résurrection du Sauveur, dans celle du Lazare; & dans celle des Saints qui ressusciterent avec Jesus-Christ. *c* Il est donc superflu de former des difficultez contre la certitude des promesses du Fils de Dieu, & contre la verité d'un fait si indubitable.

Que la substance de nos corps soit réduite en cendre en poussiére ; qu'elle soit dissipée par la transpiration ; qu'elle soit devenuë la substance d'une bête carnaciere, ou d'un homme barbare, qui s'en sera nourri, Dieu

a *V. de Athenagor. de Resurr. mort. p.* 43.

b *Aug. serm.* 287. *n.* 13.

c *Matt.* XXVII.

ſaura la recuëiliir, & la ramener au corps auquel elle appartient. Il n'a que faire pour cela du conſeil, ni du ſecours de l'homme. Les difficultez qui nous paroiſſent inſurmontables, ne ſubſiſtent point à ſon égard. S'il a pû crééer l'homme en un moment par ſa parole, d'une matiére étrangére, ne pourra-t'il pas le rétablir, & lui rendre ſa propre matiére ? Il ne faut pas croire que toutes les parties qui ont composé nos corps depuis le commencement de nôtre naiſſance, juſqu'à nôtre mort, doivent reſſuſciter avec nous. Cela formeroit un corps monſtrueux par ſa groſſeur. Il ſuffit qu'il en reſſuſcite dequoi former un corps proportionné, tel qu'il étoit, ſi l'on veut à l'âge de trente ans, ou ſimplement au temps de nôtre mort. Saint Auguſtin *a* compare la reſurrection des morts à une ſtatuë de métal, qui ayant été briſée, & fonduë, & ne conſervant plus aucune trace de ſon ancienne forme, le fondeur qui veut la rétablir, la refond de nouveau, mêle toutes les parties du métal dans ſon fourneau, & les faiſant couler dans un moule ſemblable au premier, en forme une ſtatuë toute ſemblable à celle qui avoit été rompuë.

Soit donc que Dieu veüille nous reſſuſciter tous au même état où nous étions au ſortir de cette vie; ſoit qu'il veüille que nous reſſuſcitions tous comme à l'âge de trente ans; ou enfin tous égaux, de méme taille, & de même groſſeur, qui peut l'empêcher de le faire, en ôtant ce qui eſt ſuperflu dans les uns, & en ſuppléant de leur abondance à ce qui manque aux autres: *b Ita modificabitur illa in unoquoque materies, ut nec aliquid ex ea pereat; & quod aliqui defuerit, ille ſuppleat, qui etiam de nihilo potuit quod voluit operari.* On peut rappeller encore ici l'exemple du fondeur, qui de pluſieurs ſtatuës de différente forme, & groſſeur, briſées, mélées, fonduës enſemble, en veut compoſer un pareil nombre d'égale grandeur, & de ſemblable forme. En-

a *Auguſt. Enchirid. de fide, ſpe, & charit. c.* 89. *& lib.* xxii. *de civit. c.* 19.
b *Aug. Enchirid. c.* 70.

fin quelque parti que nous prenions dans cette question, nous ne devons point être embarrassez, puisque c'est Dieu qui s'engage à nous ressusciter, & à faire tous les changemens nécessaires pour y parvenir. Au reste il nous paroît bien plus croyable que chacun ressuscitera dans la forme, dans le sexe, & dans la taille qui lui sont propres. Il faut que chacun se reconnoise, & se retrouve dans l'état où il étoit pendant sa vie. Ce seroit plûtôt une création qu'une résurrection, si les hommes ressuscitoient différens de ce qu'ils ont été dans ce monde.

L'Objection qui se tire des corps humains qui ont été devorez par d'autres hommes, paroit la plus embarrassante. Car pour ceux qui ont été mangez par les animaux carnaciers, elle embarrasse moins, puisque les animaux ne doivent point ressusciter; & qu'ainsi ce qui leur a servi de pature, sera sans conséquence rendu à celui à qui il appartient. Les Rabbins *a* croyent qu'aprés la fin de ce siécle, & sous le regne temporel du Messie les animaux subsisteront, dans un état plus parfait qu'ils ne sont aujourd'hui; qu'ils seront rétablis dans l'état où ils étoient avant la chûte d'Adam. Ils est vrai qu'ils ne ressusciteront point: mais la difficulté subsiste toute entiére, au moins à l'égard des animaux carnaciers, qui ayant mangé la chair des Justes avant la résurrection se trouveront encore en vie aprés cette résurrection. Que deviendra la chair du Juste incorporé avec celle de l'animal dont nous parlons? C'est à ceux qui soûtiennent ce sentiment à satisfaire à cette question.

Pour nous, nous nous bornons à répondre à la difficulté qui se tire des *anthropophages*, ou mangeurs d'hommes. On demande à qui apartiendra le corps qui aura été mangé; à celui qui l'a devoré, & converti en sa substance, où à celui qui aura été mangé? S. Augustin *b* ne doute point qu'il ne doive être rendu a qui il appartenoit

a *Vide, si placet. Philonem de præmiis, & pœnis, p. 924. & Semoth Rabba, & Menasse Ben Isr. l. 3. c. 6. p. 303.*

b *Aug. l. 22. c. 19. de civit.*

originairement:

originairement : *Reddetur caro illa homini, in quo esse caro humana primitùs cœpit.* Celui qui l'aura mangé, ressuscitera en sa propre substance, de même que celui qui aura été mangé.

Athénagore *a* aprés s'être proposé la même difficulté qu'on vient de voir, y répond, en disant que la chair humaine n'étant pas une nourriture propre à l'homme, elle ne peut servir à sa subsistance, ni se convertir en sa substance ; & qu'ainsi encore qu'elle entre dans le corps de l'homme, elle y est, ou dissipée par la transpiration, ou rejettée avec les superfluitez. Elle n'y demeure point, & ne forme point de chair, n'étant pas une nourriture solide ; ainsi à la résurrection, elle ne peut proprement composer le corps de celui qui doit ressusciter. Mais je doute que cette raison soit du goût de nos Philosophes. La chair humaine n'est pas à la vérité une nourriture ordinaire, & naturelle à l'homme, parce que Dieu lui a deffendu d'en user. Mais ceux qui en usent, la digérent, & la convertissent, en leur propre substance, de même que toute autre nourriture. C'est un vol qu'ils seront obligez de restituer au tems, & à la maniére que Dieu l'ordonnera, comme dit saint Augustin. La sagesse du Créateur saura alors distribuer la matiére de nos corps, & en faire une dispensation, qui sauvera, & la verité de sa parole, & la beauté de son ouvrage.

Mais il est tems de conclure cette Dissertation. Nous y avons vû une des plus grandes veritez de la Religion Chrétienne, appuyée sur les Textes les plus exprés de l'ancien, & du nouveau Testament, fondée sur les promesses de Jesus-Christ, assurée, & renduë croyable par l'exemple de sa résurrection, & de celles des autres hommes à qui il a rendu la vie. Mais combien de ténébres sont encore répanduës sur ce mystére? Quand, comment, dans quelle forme, à quel âge res-

a *Athenagor. lib. de Resurrect. mort.*

ſuſciteront-nous? C'eſt ce que la curioſité humaine recherche inutilement. Nous ſavons que nous reſſuſciterons à la fin des ſiécles ; qu'il n'y aura qu'une réſurrection, qu'elle ſe fera dans un moment, dans un clein d'œil ; que les corps des Elûs ſeront incorruptibles, glorieux, immortels. Mais quel ſera l'état de ceux des méchans ; des réprouvez ? Comment accorder leur immortalité, & leur incoruptibilité, avec des tourmens, & des douleurs infinies, & continuelles ? Comment reſſuſciteront les enfans, en qu'elle forme, en qu'elle grandeur ? Comment reſſuſciteront les monſtres, & ceux qui n'ont jamais vû le jour ? Dieu ſeul s'eſt reſervé ces connoiſſances ; il s'eſt contenté de nous apprendre ce qui nous eſt utile, & important de ſavoir, qui eſt que tous les hommes reſſuſciteront, & paroîtront devant le Tribunal du ſouverain juge, pour recevoir la peine, ou la recompenſe du bien, ou du mal qu'ils auront fait en cette vie.

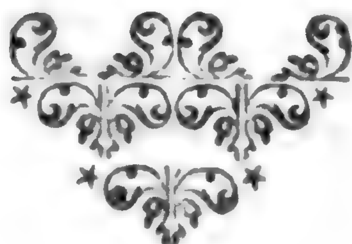

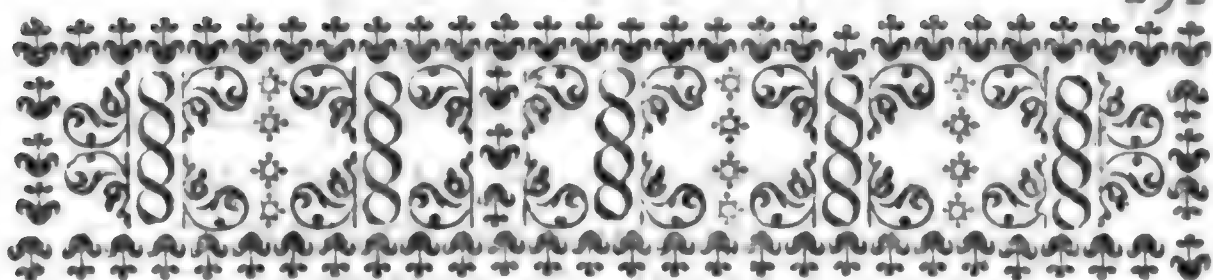

DISCOURS SUR L'EPITRE DE SAINT PAUL AUX EPHESIENS.

EPHESE la Métropole de l'Asie Mineure, étoit une ville fort adonnée à l'idolâtrie, & sur tout au culte de Diane, qui y avoit un Temple fameux ; on voit aussi par les Actes que les Ephésiens étoient fort superstitieux, & fort adonnez à la magie, puisque saint Paul *a* fit brûler en un jour pour la somme de cinquante mille deniers *b* de livres magiques. La débauche, & le libertinage étoient grands dans toute l'Asie, & Ephése qui en étoit la Capitale, l'emportoit encore par-dessus toutes les autres villes.

Saint Paul y vint pour la premiére fois prêcher l'Evangile vers l'an de JESUS-CHRIST 54. *c* Ayant prêché dans la Synagogue des Juifs, ils le priérent de demeurer quelque tems avec eux : mais il s'en excusa disant que si c'étoit la volonté de Dieu, il reviendroit. Il y laissa Aquila, & Priscille, qui avoient été ses premies hôtes à Corinthe, & qui l'avoient accom-

a *Act*, XIX. 19.

b Les cinquante mille deniers font vingt-cinq mille livres en ne prenant le denier que sur le pied de dix sols de France, qui est la valeur ordinaire du dernier Romain.

c *Act*. XVIII. 19. 22.

pagné à Ephése. Peu de tems aprés le départ de saint Paul, un Juif d'Aléxandrie, nommé Apollon *a* homme éloquent, & habile dans les Ecritures, zélé pour la foi Chrétienne, quoiqu'il n'eût reçû que le baptême de Jean, vint à Ephése, & commença à y prêcher Jesus-Christ. Il fut instruit par Aquila, & Priscille, & passa ensuite à Corinthe, où il arrosa ce que saint Paul avoit planté. *b*

Sur la fin de l'année cinquante-quatre, saint Paul revint à Ephése, & y demeura trois ans. *c* On dispute si saint Jean l'Evangéliste y avoit été avant lui. Saint Chrysostome, *d* & quelqu'autres semblent croire que saint Jean l'Evangéliste y avoit le premier annoncé Jesus-Christ. Mais saint Irenée, *e* & Théodoret *f* soûtiennent avec beaucoup de raison, que saint Paul y planta le premier l'Evangile, & qu'il suivit à l'égard de cette Eglise, la régle qu'il s'étoit prescrite, de ne pas bâtir sur le fondement d'autrui, & de ne prêcher qu'aux lieux où Jesus-Christ n'étoit pas encore connu. *g* Il souffrit de trés-grands travaux dans cette ville, tant de la part des Juifs, que de la part des Gentils. Il fut obligé d'en sortir à l'occasion d'une sédition causée par un orfévre, nommé Démétrius, dont tout le trafic consistoit à faire des niches ou des petits temples de Diane d'Ephése. *f*

De là saint Paul passa dans la Gréce; il fut quelque tems à Corinthe, & enfin s'embarqua pour Jérusalem, où il porta les aumônes qu'il avoit recüeillies dans l'Asie, & dans la Gréce. Ayant été arrêté dans le Temple par les Juifs, le Capitaine des Troupes Romaines le tira de leurs mains, & l'envoya à Césarée; d'où il passa à Rome, & y demeura dans les

a *Act.* XVIII. 24. 25.
b I. *Cor.* III. 5. 6.
c *Act.* XIX. 1. XX.
d *Chrysost. prolog. in Ep. ad Ephes.*
e *Iren. l.* 3. *c.* 3.
f *Theodoret ad Ephes. prolog.*
g *Rom.* XV. 20. 21.
h *Act.* XIX. 24.

liens pendant deux ans, depuis l'an 61. de JESUS-CHRIST, jusqu'en l'an 63. C'est de-là que nous croyons qu'il écrivit cette Epître aux Ephésiens, vers l'an 62. de JESUS-CHRIST. Les souscriptions qu'on lit dans les Exemplaires Grecs à la fin de cette Epître, marquent qu'elle fut écrite de Rome, & saint Paul y parle souvent de ses liens. *a*

Mais comme il y a été deux fois dans les chaînes; la premiére, aprés sa prise par les Juifs à Jérusalem, la septiéme année de Néron; & la seconde, lorsqu'étant venu à Rome, il y fut arrêté par les ordres du même Empereur la douziéme année de son regne, & y souffrit le martyre un an aprés. Les Interprétes ne conviennent pas de laquelle de ces deux prisons saint Paul parle dans cette Epître. Les uns *b* croyent que c'est de la premiére; & ce qui nous fait pancher vers ce sentiment, c'est que l'Apôtre ne dit rien de sa mort prochaine, & qu'il prie les Ephésiens de l'aider auprés de Dieu par leurs priéres, afin que le Seigneur lui donne la force, & la confiance de prêcher l'Evangile avec liberté; *c* ce qui insinuë qu'il avoit encore espérance d'être délivré, & de prêcher l'Evangile comme auparavant. De plus, il envoye cette Lettre, de même que celle aux Colossiens, par le Diacre Tychique; & dans l'une, & dans l'autre il se sert des mêmes termes pour recommander ce Disciple aux Ephésiens, & aux Colossiens à la fin de l'une, & de l'autre Lettre. *d* Or celle aux Colossiens est constamment du premier voyage de saint Paul à Rome; donc celle aux Ephésiens en est de même.

D'autres, comme Baronius, Estius, & M. de Tillemont, la placent sous le second voyage de saint Paul à Rome, un an avant sa mort. Ils veulent at-

a *Ephes.* III, 1. IV. 1, VI. 20.
b *Theodoret. Grot. prolog.*
c *Ephes.* VI. 19.
d Comparez *Ephes.* VI. 21. 22. *&* *Coloss.* IV. 7. 8.

tirer saint Jérôme dans ce sentiment, sur ce qu'il témoigne quelque doute si saint Paul n'avoit pas déja été en Espagne, avant que d'écrire cette Lettre aux Ephésiens. Ils ajoûtent qu'Onésime n'est point ici joint à Tychique, comme dans celle aux Colossiens, & que Timothée n'y est point nommé dans le titre, avec saint Paul, comme il l'est dans celle aux Colossiens, & dans toutes les autres qui sont écrites du premier voyage de saint Paul à Rome. Voilà leurs raisons.

Quelques Anciens *b* ont crû que saint Paul n'avoit pas encore été à Ephése, lorsqu'il écrivit cette Lettre, & que tout ce qui est raconté dans les Actes de sa prédication, & de ses voyages dans cette ville, n'arriva que quelque tems aprés qu'il leur eut écrit celle-ci. Ils expliquent les liens de saint Paul, ou de quelque autre prison, que de la premiére où il fut arrêté à Rome, ou dans un sens spirituel, de la prison de son corps, *c* suivant cette parole du même Apôtre: *d Malheureux que je suis, qui me délivrera de ce corps de mort ?* Mais ce sentiment est entiérement abandonné aujourd'hui; quoiqu'il y ait quelques passages dans cette Epître, qui lui paroissent favorables, par exemple: *e C'est pourquoi ayant appris vôtre foi en* JESUS-CHRIST, *& vôtre charité à l'égard de tous les Saints, je rends sans cesse des actions de graces à Dieu pour vous, &c.* Ce qui est trés-semblable à ce qu'il disoit aux Romains lorsqu'il leur écrivit, *f* dans un tems où il ne les connoissoit que de réputation. Et ailleurs: *g C'est*

a *Hieronym. in Ephes.* III. Voyez la nôte 48. de M. de Tillemont sur saint Paul. Mais le même saint Jerome sur le Chap. III. ℣. 1 dit expressement que cette Epître a été écrite de Rome en même-tems que celles à Philemon, aux Colossiens, & aux Philippiens, lesquelles sont indubitablement de son premier voyage à Rome.

b *Vide Theodoret prolog. ad Ephes.* I. 15. *& Oecumen. prolog.*

c *Hieronym. in Ephes.* III. *initio.*

d *Rom,* VII. 24.

e *Ephes.* I. 15.

f *Rom.* I. 8, 9. 10.

g *Ephes.* II, III. I. 2.

pour cela que moi Paul, je suis prisonnier pour Jesus-Christ, *à cause de vous autres Gentils, si toutefois vous avez entendu parler du ministère de la grace de Dieu qui m'a été confié par rapport à vous.*

Marcion *a* prétendoit que cette Epître étoit adressée, non aux Ephésiens, mais aux Laodicéens. Il avoit retranché ce mot *Ephesi*, du premier verset, *b* & ce retranchement étoit passé des Exemplaires des Marcionites, dans ceux des Catholiques; ensorte que le grand saint Basile, *c* cite de fort anciens Livres, où il lisoit simplement: *Paul Apôtre de* Jesus-Christ *par la volonté de Dieu, aux saints qui sont, & aux fidelles en* Jesus-Christ: au lieu de, *aux Saints qui sont à Ephése*. Saint Jérôme *d* fait aussi mention en passant de cette diversité, & il censure en passant l'opinion de S. Basile, en disant que quelques-uns faisoient une remarque plus curieuse que solide sur ces paroles: *Aux Saints qui sont*, comme si l'Apôtre vouloit marquer que les Ephésiens étoient en quelque sorte essentiellement saints, comme il est dit de Dieu, *e je suis celui qui est.* Saint Epiphane *f* dit que Marcion reconnoissoit une Epître aux Ephésiens, & un autre à ceux de Laodicée. Mais le passage qu'il rapporte comme cité par les Marcionites de l'Epître aux Laodicéens, se trouve dans celle aux Ephésiens Chap. IV. ℣. 5. 6.

Grotius *g* croit que saint Paul avoit écrit aux Laodicéens une Epître qui étoit toute semblable à celle-ci, & que Marcion la citoit sous le nom d'Epître aux Lao-

a *Tertull. l. 5. contra Marcion. c. 11. Pratereo & de alia Epistola, quam nos ad Ephesios prascriptam habemus, heretici vero ad Laodicenos.*

b *Tertull. l. 5. contra Marcion c. 17. Ecclesia quidem veritate Epistolam istam ad Ephesios habemus omissam, non ad Laodicenos: sed Marcion ei titulum aliquando interpolare gestiit, quasi & in isto diligentissimus explorator.*

c *Basil. l. 2. ad versus Eunom.*

d *Hier nym in Ephes.* I.

e *Exod.* III. 14.

f *Epiphan. haeres.* 42. *c.* 9. *p.* 310. & 371. 374.

g *Grot prolog. in Ep ad Ephes.*

dicéens, sur la foi apparemment de l'Eglise de Laodicée; car il n'avoit nul interêt de mentir en cela. Grotius ajoûte qu'il croit que c'est celle-là dont saint Paul parle, comme ayant été écrite à ceux de Laodicée, *Coloss.* IV. 16. Ussérius n'est pas éloigné de la pensée de Grotius. a Il suppose que cet Epître étoit circulaire, & pour toutes les Eglises d'Asie; ensorte que saint Paul n'avoit pas rempli le nom de l'Eglise à laquelle elle étoit adressé s'étant contenté de marquer, *Paul Apôtre de* JESUS-CHRIST, *aux fideles de.* b Mais que comme Ephése étoit la Métropole de la Province, l'Epître demeura sous son nom dans la plûpart des Exemplaires: ce qui n'empêcha pas qu'il ne s'en trouvât encore du tems de Saint Basile, qui ne portoient le nom d'aucune Eglise, & que les Laodicéens ne prétendissent qu'elle leur étoit adressée; c'est-là peut-être ce qui avoit donné lieu à Marcion de soûtenir qu'elle étoit effectivement adressée aux Laodicéens, & de la citer sous leur nom.

Ces conjectures sont ingenieuses, & ne manquent pas de probabilité, mais il y a dans cette Epître des traits qui paroissent propres à ceux d'Ephése. On sait, par exemple, qu'ils avoient été fort adonné à la magie, Saint Paul y fait allusion au Chap. II. 2. *Vous étiez autrefois morts par vos égaremens, & par vos péchez, dans lesquels vous avez vécu selon le Siécle, au gré du Prince des puissances qui sont en l'air, de l'esprit qui agit maintenant sur les incredules.* Voyez aussi Chap. I. 21. & Chap. V. 11. 12. & VI. 12. & la Préface de saint Jérôme sur le premier Livre de son Commentaire sur cette Epître. Saint Ignace le Martyr c dit que saint Paul leur rend témoignage dans toute cette Epître; il ne doutoit donc pas qu'elle ne les regardât toute entiére en particulier. De plus Saint Paul y attaqua le libertinage, d qui n'étoit que trop commun dans Ephése, il condamne les

a *Usser. ad an.* 64.
b *Act.* XIX. 19.
c *Ignat. ad Ephes. p.* 24.
d *Ephes* IV. 19. 22. V. 3. 4. 5.

discours trop libres, & bouffons, il les précautionne contre les dangereux principes de certains Philosophes, *a* qui traitoient la plûpart des actions deshonétes, d'actions indifferentes. Ephése étoit une ville de delice, où les Philosophes étoient en grand crédit.

Quelques-uns *b* ont crû autrefois que saint Paul avoit déja écrit une autre Lettre aux Ephésiens avant celle-ci, fondez sur ces paroles du Ch. III. ℣. 3. *Ce mystere m'a été découvert par une révelation particuliére, ainsi que je vous l'ai écrit auparavant en peu de mots.* Mais les Commentateurs prétendent que l'Apôtre fait attention à ce qu'il leur avoit dit dans le Chapitre précedent du mystére de leur vocation à la Foi, & de leur justification sans les œuvres de la Loi.

Les Peres, *c* & les Interprétes reconnoissent que cette Epître est une des plus difficiles, & peut-être la plus difficile de toutes les Epîtres de saint Paul. Le style en est embarrassé, l'expression dure, les périodes excesivement longues; ajoutez à cela la grandeur, & l'élevation de la matiére qui y est traitée. L'Apôtre y expose les principaux mystéres de nôtre foi, la redemption, & la justification par la mort de JESUS-CHRIST; la prédestination; & la vocation des Gentils à la Foi; la réünion des peuples qui étoient étrangers à l'alliance d'Abraham, avec les Juifs, qui étoient les premiers héritiers des promesses. C'est ce qu'il traite avec assez d'étenduë dans les trois premiers Chapîtres.

On croit qu'il avoit en vûë d'y combattre non seulement les Chrétiens qui Judaïsoient, mais aussi ceux qui étoient convertis du Paganisme, & qui n'étoient pas entiérement guéris de leur penchant à l'idolâtrie, à

a *Ephes. v. 5. 6. 7.*

b *Quidam apud Theodoret. ad Ephes. III. 3.*

c *Chrysost. prolog. in Ep. ad Ephes. Hieronym. prolog. in lib 1. & in lib 3. & pag. 369. in cap. IV. Non vobis molestum sit, si diu in obscurioribus immoremur; causati enim in principio sumus inter omnes Pauli Epistolas hanc vel maximè & verbis, & sensibus involutam.*

la magie, aux arts curieux, aux désordres du libertinage. Ces derniers déreglemens étoient appuyez par les Gnostiques, hérétiques qui vivoient alors, & par certains Philosophes, qui traitoient les impuretez audessus de l'adultére, de choses indifferentes. Il employe les trois derniers Chapîtres, à prescrire aux Ephesiens des regles pour le réglement de leurs mœurs; il les exhorte à l'union, à la paix, à éviter les désordres dont on vient de parler; il donne aux maris, & aux femmes, aux peres, & aux enfans, aux maîtres, & aux serviteurs d'excellens préceptes pour leur conduite. Il finit en leur demandant leurs priéres, afin que Dieu lui accorde le courage, & la liberté pour annoncer comme il faut l'Evangile, malgré les persecutions ausquelles il est exposé.

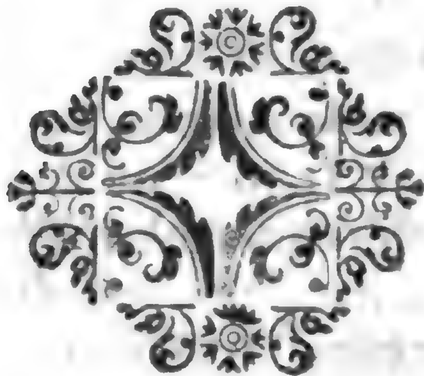

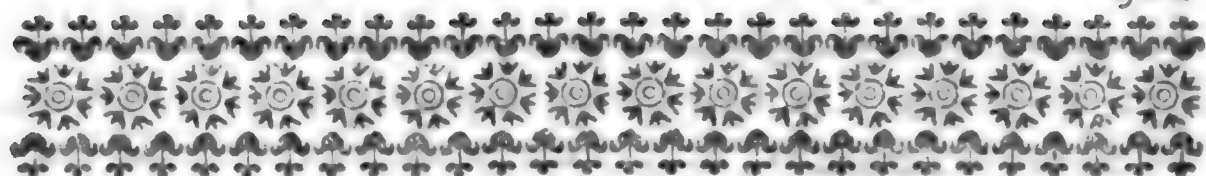

DISCOURS SUR L'EPTIRE DE SAINT PAUL AUX PHILIPPIENS.

SAINT Paul ayant été appellé de Dieu en Macédoine, l'an 52. de JESUS-CHRIST, s'embarqua à Troade, vint à Samothrace, le lendemain aborda à Naples, ville maritime de Macédoine, & de la à Philippes, colonie Romaine, & capitale de cette partie de la Macédoine. a Il y séjourna, & y convertit d'abord une marchande de pourpre, nommée Lydie. Quelques jours aprés ayant chassé le Démon du corps d'une jeune Pythonisse, qui étoit d'un grand profit à ses maîtres, ceux-ci accusérent Paul devant les Magistrats de vouloir introduire dans la ville une Religion nouvelle. Les Magistrats le firent battre de verges lui, & Silas, & les envoyérent en prison. Durant la nuit il se fit un tremblement de terre qui ébranla le lieu où ils étoient jusqu'au fondemens. Les portes de la prison furent ouvertes, & les liens des prisonniers se rompirent. Le geolier étant accouru, & croyant que les prisonniers s'étoient sauvez, vouloit se percer de son épée. Mais saint Paul le rassura, le convertit, & le baptiza avec toute sa famille. Le jour étant venu, les Magistrats envoyérent dire au geolier de laisser aller Paul, & Silas. Mais saint Paul leur fit dire qu'on ne traitoit point de cette sorte

a *V. de Act.* XVI. 11, 12. *& seq.*

des citoyens Romains, & qu'ils vinssent eux-mêmes les tirer de prison. Les Magistrats donc vinrent à la prison, lui firent des excuses, & le prierent de se retirer de leur ville. Paul alla de Philippes à Thessalonique.

L'Apôtre conserva toûjours beaucoup de tendresse, & de bonté, pour les Philippiens. Il dit lui-même qu'il se souvenoit toûjours d'eux dans ses priéres. *a* De tous ceux à qui il avoit prêché la parole de salut, & qu'il avoit convertis aucuns n'avoient témoigné plus de reconnoissance, & de génerosité envers lui que les Philippiens. Ils furent les seuls qui lui envoyérent des secours d'argent dans les lieux où il prêchoit. *b* Ils lui enfirent tenir jusqu'à deux fois à Thessalonique. *c* Et c'est eux apparemment qui lui en apporterent encore à Corinthe. *d* Enfin ils firent la même chose long-tems aprés, vers l'an 62. de JESUS-CHRIST, lors qu'il étoit prisonnier à Rome. Aussi-tôt qu'ils eurent appris qu'il étoit dans les liens, ils lui députérent Epaphrodite leur Evêque, ou simplement Ministre de leur Eglise, car on ne convient pas des qualitez d'Epaphrodite, tant pour lui porter de l'argent, que pour l'aider de sa personne en leur nom. *e*

Epaphrodite étant arrivé à Rome, chercha saint Paul, & le servit au péril de sa vie. *g* Il tomba dangereusement malade, & fut obligé de demeurer assez long-tems à Rome. Les Philippiens ayant été informez de sa maladie, en furent fort affligez : C'est pourquoi il se hâta de s'en retourner à Philippes. Saint Paul en le renvoyant, le chargea de la Lettre que nous allons expliquer. Elle est adressée *aux Evêques, & aux Diacres de Philippes*. On croit que sous le nom d'Evêque, il entend, ou les Prêtres de cette Eglise, ou l'Evêque de

a *Philip.* 1. 4.
b *Philip.* IV. 15.
c *Philip.* IV. 16.
d 2. *Cor.* XI. 9.
e *Philipp.* II. 26.
f *Philipp.* II. 27. 28. 29. 30.
g *Vide Hammond. ad Philip.* 1. *pag.* 210. 211.

Philippes, & ceux des Eglises voisines. *a* Il joint Timothée avec lui dans le titre de la Lettre, & fait esperer aux Philippiens de le leur envoyer, aussi-tôt qu'il aura vû quelques jours dans ses affaires; *b* se flatant d'aller aussi lui-même les voir dans quelque tems *c* car on voit par toute cette Epître, qu'il ne doutoit point que Dieu ne le tirât de ses liens, & qu'il ne fût remis en liberté. Saint Chrysostome *d* croit même que Dieu lui avoit laissé le choix de vivre, ou de mourir.

Cette Epître est d'un style plus coulant, & plus aisé, écrite avec un esprit plus ouvert, & plus content que les autres, quoique saint Paul fut alors dans les liens. Il y découvre toute la bonté de son cœur, avec une entiere effusion. Il ne mêle ici ni reproche, ni réprimande, ce qui est une marque, dit saint Chrysostome, *e* que les Philippiens étoient d'une vertu consommée. Ils avoient eu l'avantage, non seulement de croire JESUS-CHRIST, mais aussi de souffrir pour lui. *f* Il les console, en leur disant que ses liens devroient être leur joye, & leur gloire, comme ils sont la sienne, & qu'il seroit ravi que son sang pût servir comme de libation au sacrifice qu'ils offrent à Dieu de leur foi. Il les avertit que ses liens n'ont servi qu'à la plus grande gloire de Dieu, & au progrés de l'Evangile. *g* Les faux Apôtres avoient été à Philippes, aussi-bien qu'aux autres villes, ils prêchoient par tout la nécessité d'observer les loix cérémonielles, & de recevoir la circoncision. Saint Paul s'éléve ici contre eux avec beaucoup de véhémence, & ne les épargne en aucune sorte; il les appelle des chiens, de mauvais ouvriers, qui ne prêchent que par intérêt, ou par ambition, & qui font leur Dieu de leur ventre.

a *Philipp.* 11 '19 23. 24.
b Il y vint en effet deux ans aprés, en la 64. année de J.C Voyez *Philipp.* 11. 24.
c *Chrysost. homil.* 3. *p* 30.
d *Chrsost. in Philipp. Prolog.*
e *Philipp.* 1. 29.
f *Philip.* 11. 17.
g *Philip.* 1. 12.

Il exhorte les Philippiens à l'union, & souhaite sur tout qu'on ait soin de la réconciliation de deux femmes de mérite, Evodie, & Syntyche, qui avoient beaucoup travaillé avec lui dans la prédication de l'Evangile. Il parle des secours d'argent que les Philippiens lui avoient envoyé, d'une maniére qui fait voir la grandeur de sa charité, & de son désintéressement. *a* Il les en remercie d'une maniére trés gracieuse; mais il leur dit qu'il fait bien moins de cas de leur don, que du mérite qu'ils se sont acquis par-là devant Dieu. Que pour lui, il est fait à tout, à vivre dans l'abondance, & dans la derniére disette, enfin à se contenter toûjours dans quelque état qu'il se trouve; qu'il peut tout avec le secours de Dieu qui le fortifie. Mais qu'enfin il a été bien-aise de voir leur ancienne libéralité refleurir de nouveau à son égard, & prendre avec ardeur cette occasion qui s'est présentée de le soulager dans son affliction. Il les saluë de la part des Fidéles de Rome, & en particulier de ceux de la Cour de l'Empereur; *b* ce qui fait voir qu'il avoit prêché même dans le palais, *c* & qu'il y avoit fait des Disciples.

Saint Polycarpe dans l'Epître qu'il écrivit aux Philippiens, semble dire que S. Paul leur avoit écrit plusieurs Lettres. *d* Je ne me flatte point, dit-il de pouvoir vous parler, aprés ce que le bienheureux, & le glorieux Paul vous a écrit par sa sagesse; il vous a instruit de paroles étant présent, & étant absent, *par les Lettres qu'il vous a écrites, dans lesquelles vous pourrez trouver dequoi édifier vôtre foi, qui est la mere de toutes les vertus.* Il y a un endroit dans cette Epître qui pourroit favoriser la pensée de saint Polycarpe. C'est

a *Philipp.* IV 10. 11. 12. 13.
b *Ibidem.* ℣. 22.
c *Philipp.* I. 13.
d *Polycarp. Ep. ad Philipp.* Hamm. sur le Chap. IV. des Colossiens, croit que les deux Epîtres aux Thessaloniciens étoient aussi pour les Philippiens, & que c'est pour cela que saint Polycarpe parle des Epîtres aux Philippiens en nombre plurier.

au commencement du Chap. III *Au reste mes freres, réjoüissez-vous au Seigneur*; ou, je vous dis adieu dans le Seigneur : *Il ne m'est point pénible de vous écrire les mêmes choses, & il vous est avantageux*, ou nécessaire *que je vous les écrive.* Ce qui semble insinüer qu'il leur avoit déja écrit quelque chose de pareil à ce qu'il va leur répéter; toutefois nous ne connoissons qu'une seule Lettre de saint Paul aux Philippiens, aucun des anciens, ni des nouveaux Commentateurs n'en a reconnu plus d'une. Et le Texte de saint Polycarpe n'emporte pas nécessairement l'idée de deux Lettres : puisqu'en Grec, & en Latin, & même en François, on parle souvent d'une Lettre au plurier.

Grotius croit que les Chapîtres III. & IV. sont une espéce d'addition à la Lettre aux Philipiens. L'Apôtre n'avoit pas eu dessein d'abord de leur en dire plus que ce qui est contenu dans les deux premiers Chapitres, mais ensuite il ajoûta ce que nous lisons depuis le troisiéme, jusqu'à la fin. Cet Auteur croit aussi que les faux Apôtres, dont l'Apôtre fait ici une si laide peinture, étoient, non des Juifs convertis, ou des Chrétiens Judaïsans mais des Gentils, qui par une prudence toute charnelle vouloient persuader aux Gentils convertis, de se déclarer Juifs, & de prendre la circonsion, afin d'éviter les persécutions ausquelles étoit exposée la Religion Chrétienne. Nous avons déja réfuté ce sentiment sur l'Epître aux Galates. Saint Paul montre assez clairement qu'il avoit affaire à des Juifs dans tout ce qu'il dit ici Chap. III. 2. 3. 4. 5. 6. *Gardez-vous des chiens; gardez-vous des mauvais ouvriers, gardez-vous des faux circoncis : c'est nous qui sommes les vrais circoncis. . . Si quelqu'un ose prendre quelque avantage du côté de la chair, je le puis aussi, ayant été circoncis au huitiéme jour, étant de la race d'Israël, de la tribu de Benjamin, né Hébreu, de peres Hébreux.*

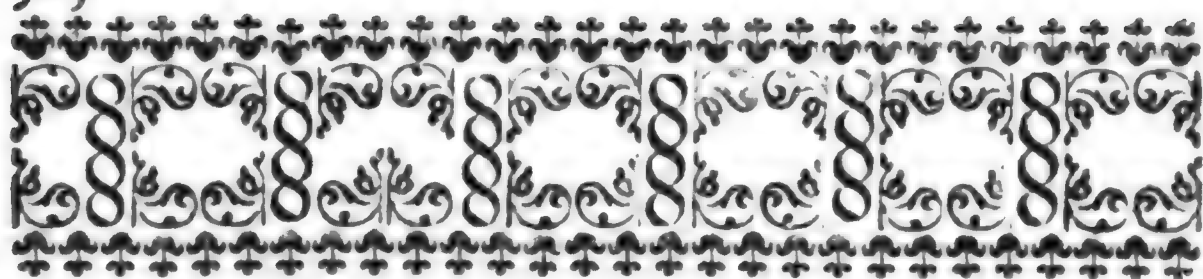

DISCOURS SUR L'EPITRE DE SAINT PAUL AUX COLOSSIENS.

LA ville de Colosses étoit une des principales de Phrygie, assez prés de Laodicée, qui étoit la Capitale de cette Province. On dispute si son vrai nom étoit *Colosses*, ou *Colasses*. Allatius, *a* & quelques autres *b* soûtiennent qu'il faut lire *Colasses*; & il est certain que de trés-bons,& de trés-anciens Manuscrits lisent de cette sorte. *c* Saint Chrysostome, Oecuménius, & Théodoret lisent de même, aussi-bien qu'un grand nombre d'excellentes Editions Grecques. *d* Mais Strabon: *e* Hérodote, *f* Xénophon, *g* Pline *h* lisent *Colosses*. Théophylacte lit de même, & dit que de son tems cette ville s'appelloit Chônes. Plusieurs bons Manuscrits lisent

a *Allat. observat in Geograph sacr. Caroli à sancto Paulo. p* 141. 142.

b *Ita Bodin. de abditis rerum sublimium arcannis. Thom. de Pinedo.*

c *Codex Vatic, admiranda vetust. & alius minor apud Allat. Clarom. & S. Germ. & alii passim.*

d *Ita Editio Roberti Steph. in fol.* 1550. *& alia in* 8. 1549. *Edit. Millii. & alia quamplurima.*

e *Strabo l.* XII. *sub finem.*

f *Herodot. l.* 7. *c.* 30.

g *Xenophon l.* 1. *Expedit. Cyri junioris.*

h *Plin. l.* 5. *cap. ult.*

aussi

aussi *Colosses*. *a* Cellarius *b* ne marque qu'un seul monument géographique qui porte *Colase*. C'est une Notice de l'Empire d'Orient, attribuée à Hiérocle, & imprimée sur un Manuscrit du Vatican. Les Latins ne varient point du tout; ils portent uniformément: *Les Colossiens*: Et il s'est même trouvé des Auteurs Grecs, & des Latins, *c* qui se sont imaginez que saint Paul avoit écrit cette Epître aux Rhodiens, fameux par leur Colosse du soleil. Mais il est certain par toute la suite de l'Epître, qu'elle est adressée aux Colossiens de Phrygie.

Presque tous les Commentateurs *d* conviennent que saint Paul n'avoit point prêché à Colosses, quoiqu'il eût été dans la Phrygie. Il insinuë assez qu'il n'avoit jamais vû les Colossiens, lorsqu'il leur dit; *e Je suis bien-aise que vous sachiez combien est grand le soin que j'ai pour vous, pour ceux de Laodicée, & pour tous ceux qui ne m'ont point vû.* Théodoret, & Baronius ont crû le contraire: mais leur sentiment a trés peu de sectateur. On croit que c'est Epaphras qui les avoit instruits, & convertis à la foi. L'Evangile y avoit produit beaucoup de fruits. Les Colossiens étoient remplis de charité envers tous les Saints, & avoient embrassé la vérité avec une ardeur toute spirituelle. *f*

Les faux Apôtres convertis du Judaïsme, qui couroient par toutes les Eglises des Gentils, pour y faire des prosélytes, vinrent à Colosses, & y prêchérent la nécessité de la circoncision, & des observances légales; & mêlant la Philosophie Platonicienne avec le Judaïsme, ils inspirérent à ces Fidéles encore simples, & nouvel-

a *Borner. G. L. Steph & alii apud Mill.*
b *Cellar. l. 3. c. 4. Geogr. antiq. p. 63.*
c *Suidas Zonar. Glycat. Eustat. Ca ed. Munst.*
d *Hieronym. in Ep. ad Philem. ỷ. 22. Chrysost. Theophyl. Athanas. in Synopsi. Est. Zanch. Cornel. hic.* Tillemont no e 68. *alii.*
e *Coloss.* ii. 1.
f *Coloss.* 1. 6. 7. 8.

lement convertis, un culte superstitieux des Anges, & des sentimens d'une fausse humilité, en leur faisant entendre que Dieu étant infiniment au-dessus de nous, il falloit adresser nos priéres non à Dieu, ni à JESUS-CHRIST, mais aux Anges, par la médiation desquels Dieu avoit autrefois donné la Loi à Moyse; & qu'il continuoit sous l'Evangile par leur moyen, de recevoir nos priéres, & de nous accorder les effets de ses miséricordes.

Saint Paul ayant appris tous ces abus, ou de la bouche d'Epaphras, qui étoit alors à Rome dans les liens avec lui, ou par une Lettre que ceux de Laodicée lui avoient écrite, & dont il parle au Chap. I. v. ℣. 16. de cette Epître, ordonnant qu'on la lise dans l'Eglise de Colosses; il crut qu'en qualité d'Apôtre des Gentils, il devoit employer son autorité, & ses lumiéres à soûtenir la foi des Colossiens, & à réprimer la hardiesse des faux Apôtres, qui répandoient par tout leurs pernicieuses maximes. Il reléve d'abord la grandeur de JESUS-CHRIST, qui est l'image du Pere, le médiateur, & le réconciliateur des hommes avec Dieu, le Chef de l'Eglise, qui répand dans tous ses membres l'action, le mouvement, l'esprit, & la vie. Il leur dépeint les faux Apôtres, & leur montre que JESUS-CHRIST est le seul Auteur de leur salut, qu'en lui subsiste la Divinité essentiellement, qu'il est au-dessus de toutes les puissances, & de toutes les vertus célestes; que dans lui ils ont reçû la vraye circoncision du cœur; qu'ils out été crucifiez, ensevelis; & qu'enfin ils sont ressuscitez avec lui par le Baptême. Il infére de tout cela l'inutilité des cérémonies légales, & la nécessité de vivre d'une maniére toute divine, comme des hommes ressuscitez avec JESUS-CHRIST, & dont le Chef est déja dans le Ciel, où il les attend pour les couronner. Il veut qu'ils se dépoüillent du vieil homme, & qu'ils se revêtent de l'homme nouveau. A l'occasion de ces véritez, il leur débite la plus solide, & la plus sublime morale.

Il envoya cette Lettre par Tychique ſon fidéle miniſtre ; & par Onéſime, qui lui avoit été renvoyé par Philémon. Saint Paul étoit alors à Rome *a* dans les liens, l'an 62. de JESUS-CHRIST, au premier voyage qu'il y fit, & un peu avant ſa délivrance. Il avoit auprés de lui Epaphras, priſonnier comme lui pour l'Evangile, Timothée, nommé dans le titre de la Lettre, Ariſtarque, Jean Marc couſin de Barnabé, ſaint Luc, Démas, Jéſus ſurnommé le Juſte, qui étoient toute ſa conſolation.

Saint Chryſoſtome *b* remarque avec beaucoup de raiſon, que de toutes les Epîtres de ſaint Paul, les plus belles & les plus touchantes, ſont celles qu'il a écrittes dans les liens ; comme celles aux Ephéſiens, au Philippiens, à Philémon, à Timothée, & celle-ci en particulier. Elle eſt pleine de ſentimens, & d'expreſſions vives, nobles, relevées, & de maximes d'une morale toute divine. Saint Chryſoſtome compare ſaint Paul, qui écrit dans ſes liens, à un Général victorieux, *c* qui envoye ſes dépêches au milieu des trophées, & des monceaux de corps morts de ſes ennemis.

a *S. Greg. l. 30. c. 8. moral. in Job*, croit qu'il l'écrivit d'Epheſe, ou il étoit en priſon Le Cophte dit qu'il l'écrivit d'Athénes : Mais ces opinions ſont inſoutenables.

b *Chryſoſt. prolog. in Ep. ad Coloſſ.*

c *Ὡς ἂν εἰ ἀριστεὺς σφαγὰς μεταξὺ καὶ τρόπαια ἱστὰς ἐπιστέλλοι: Οὕτω δὴ ἐποίει καὶ αὐτός.*

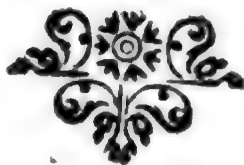

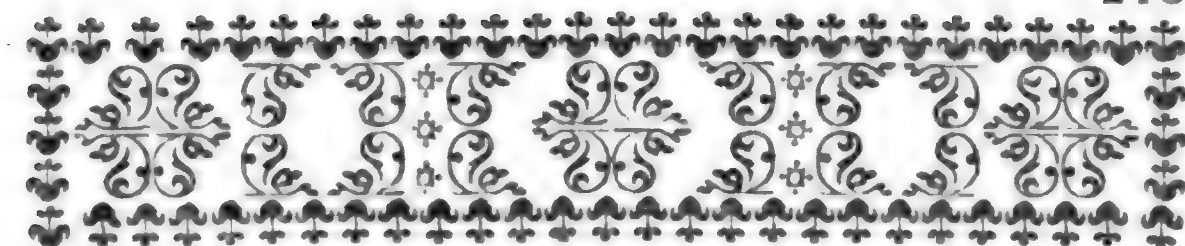

DISCOURS SUR LA I. EPITRE DE SAINT PAUL AUX THESSALONICIENS.

L'Epitre que nous allons examiner, est la prémiére de toutes celles que l'Apôtre ait écrites aux Eglises. *a* On croit communement que ce fut l'an 52. ou 53. de Jesus-Christ qu'elle fut écrite. On est partagé sur le lieu d'où elle fut envoyée. Les anciennes souscriptions Grecques, le Syriaque, l'Arabe, le Cophte, Théodoret, l'Auteur de la Synopse sous le nom de saint Athanase, les inscriptions Latines qui se lisoient à la tête de cette Epître portent uniformément qu'elle a été écrite d'Athénes; & c'est apparemment ces paroles du Chapitre III. *b* qui ont donné lieu à ce sentiment: *Ne pouvant demeurer davantage, nous avons jugé à propos d'attendre seul à Athénes.*

Mais les plus habiles *c* soûtiennent que c'est non à Athénes, mais à Corinthe, qu'elle a été écrite; & il est aisé de le démontrer par l'histoire des Actes, & par le Texte même de cette Epître. Saint Paul ayant prêché quelque tems avec beaucoup de succez à Thes-

a *Crys. Theod. ret. alii.*
b 1 *Thessal.* III. 1.

c *Oecumen. Est. Aaron, Tillemont, alii plures.*

ſalonique, *a* fut obligé de quitter cette ville, par la malice & la jalouſie des Juifs, qui l'accuſérent de rébellion, & de prêcher un nouveau Roi, qui étoit JESUS. De Theſſalonique l'Apôtre alla avec Silas à Bérée. Il y prêcha, & y fit quelques converſions: Mais les Juifs de Theſſalonique en ayant été informez, y vinrent pour les en faire ſortir, ſous les mêmes faux prétextes qu'ils avoient employez à Theſſalonique. Les freres conduiſirent donc ſaint Paul juſqu'à la mer, & de-là le menérent juſqu'à Athénes. Silas, & Timothée demeurérent à Bérée, pour confirmer la nouvelle Egliſe qui venoit d'y être fondée.

D'Athénes ſaint Paul écrivit à Silas, & à Timothée de le venir trouver inceſſamment: mais avant leur arrivée, il ſortit d'Athénes, & alla à Corinthe où il les attendit. Il étoit cependant dans d'extrêmes inquiétudes ſur l'état des nouveaux convertis qu'il avoit fait en Macédoine, & qu'il n'avoit pas eu le tems d'élever, ni de fortifier. D'ailleurs il ſouffroit à Corinthe beaucoup de néceſſitez, & de travaux. *b* Enfin Silas, & Timothée arrivérent de la Macedoine, *c* & le comblérent de joye & de conſolation, en lui apprenant l'état des Fidéles de Theſſalonique, & de toute la Province. Ils lui raportérent qu'ils perſévéroient conſtamment dans la foi, & dans la charité, malgré leurs ſouffrances, & les perſécutions qu'on leur ſuſcitoit; *d* en ſorte qu'ils avoient ſouffert de la part de leurs concitoyens, les mêmes traitemens que les Fideles de la Judée avoient ſoufferts de la part des Juifs.

Ils lui dirent auſſi qu'il y en avoit parmi eux qui s'affligeoient trop de la mort de leurs proches, & qui n'étoient pas bien inſtruits ſur ce qui regarde l'avénement du Seigneur, & le Jugement dernier. *e* Il paroît auſſi par ſa Lettre, que quelques-uns vivoient

a *Act.* XVII. 1. 2. 3. *& ſequ.*
b 1. *Theſſal.* III. 7. 1. *Cor.* II.
c *Act.* XVIII. 5.
d 1. *Theſſal* 1. 6. II. 14.
e 1. *Theſſal.* IV. 12. 13. *& ſeq.* & V. 1. 2.

dans l'oiſiveté, *a* curieux, inquiets. Il les reprend d'une maniére pleine de prudence, mêlant toûjours des traits de douceur, & de loüange, avec les répréhenſions qu'il employe. Il les exhorte à vivre dans la chaſteté, & à éviter toutes ſortes de ſoüillures, & d'impuretez. Il les inſtruit ſur le Jugement dernier, & ſur la maniére dont les Chrétiens doivent s'affliger à la mort de leurs proches. Il leur témoigne par tout une trés-grande affection, & un ardent déſir de les aller voir.

Les Marcionites avoient altéré les deux Epîtres aux Theſſaloniciens, ſelon ſaint Epiphane: *b* mais il ne nous apprend pas préciſément quels endroits ils avoient corrompus. Grotius *c* prétend que la premiére Epître aux Theſſaloniciens eſt fauſſement nommée la premiere; mais qu'elle eſt véritablement la ſeconde & la ſeconde la premiére. On examinera, & on réfutera ſes raiſons à la tête de la ſeconde aux Theſſaloniciens.

a 1. *Theſſal.* IV. 11.
b *Epiphan. hæreſ.* 42.
c *Grot. prolog. in* 1. *Theſſal.*

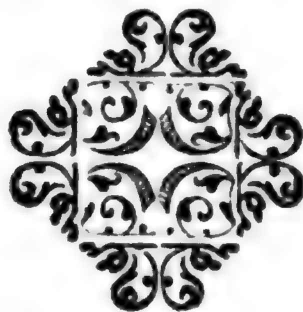

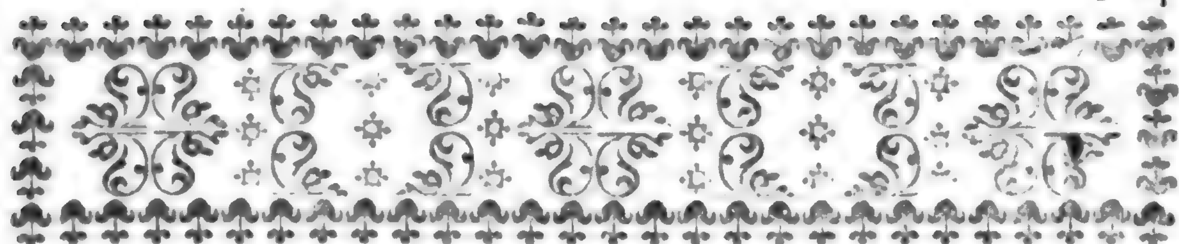

DISCOURS SUR LA I. EPITRE DE SAINT PAUL A TIMOTHÉE.

SAINT Timothée étoit de Lycaonie, & apparemment de la ville de Lystres. *a* Origénes *b* a crû qu'il étoit parent de saint Paul, sur ce que cet Apôtre saluë les Romains de la part *de Timothée le compagnon de ses travaux, de Luce, de Jason, & de Sosipatre ses parens.* Timothée pouvoit être son parent du côté d'Eunice sa mere, laquelle étoit Juive : mais le passage de saint Paul aux Romains, ne le prouve point du tout. Quoi qu'il en soit, Timothée avoit été élevé dans l'étude des saintes Lettres dés son enfance, *c* & il étoit déja du nombre des Fidéles avant que saint Paul arrivât à Lystres. *d* Les freres rendoient un témoignage avantageux de Timothée, & saint Paul souhaita de l'avoir pour disciple, & pour compagnon de ses voyages. Comme il n'avoit pas encore reçû la circoncision, à cause que son pere étoit Gentil, saint Paul le prenant avec

a *Vide Act.* XVI 1. 2. *Chrys in Rom. homil.* 19. *& in* 2. *Timot. homil.* 8. *& Theodoret. in Rom.* XVI. 21. Tillemont note 1. sur saint Timothée.

b *Origen. in Rom, p.* 632. B.

c 2. *Timot.* III. 16.

d *Act.* XVI 1 *Ecce Discipulus quidam, nomine Timotheus; huic testimonium bonum reddebant, qui in Lystris erant, & Iconio fratres.*

lui, le circoncit à Lystres, *a* afin de ne pas irriter les Juifs; qui auroient trouvé fort mauvais, qu'il prit avec lui un incirconcis.

Timothée reçut l'ordination Episcopale, ensuite d'une prophétie, & d'un ordre particulier du Saint-Esprit; *b* & ce fut saint Paul lui-même qui lui imposa les mains. *c* On ne sait pas distinctement le tems de son ordination. Mais on sait que s'étant une fois attaché à l'Apôtre, il ne le quitta plus que par ses ordres; & qu'il travailla avec lui à la prédication de l'Evangile, comme un fils avec son pere. *d* Ils passerent ensemble de l'Asie, en Macédoine; & lorsque saint Paul fut obligé de quitter Berée, pour aller à Athénes, il laissa Silas, & Timothée en Macédoine. Aussi-tôt que l'Apôtre fut arrivé à Athénes, il leur manda de le venir promtement trouver. Timothée y étant venu, saint Paul le renvoya d'Athénes à Thessalonique, *e* pour y confirmer les Fidéles dans les persécutions qu'ils souffroient alors. Peu de tems aprés il revint trouver saint Paul qui étoit allé à Corinthe. *f*

Il y a assez d'apparence qu'il accompagna son Maître dans le voyage qu'il fit de Corinthe à Jérusalem, & à son retour de Jérusalem à Ephése. Cet Apôtre l'envoya d'Ephese en Macédoine, & en Achaïe, avec Eraste, pour y faire préparer les aumônes qu'il recüeilloit pour les Chrétiens de Jérusalem. Timothée vint quelque tems aprés retrouver saint Paul à Ephése & lui rendit compte de son voyage; ils partirent ensuite d'Ephése; & allérent ensemble en Macédoine, & à Corinthe, d'où saint Paul revint en Asie, pour de là passer en Jérusalem. On ne sait pas précisément si Timothée l'accompagna dans tout son voyage, mais on apprend de saint Paul même, qu'il demeuroit à Rome avec lui, lorsqu'y étant dans les liens, il écrivit à Philémon, aux

a *Act*, XVI. 1.
b 1. *Timot*, IV. 14.
c 2. *Timot*. 1. 6.
d *Philipp*. II. 22.
e 1. *Thessal*. III. 1. 2, 3.
f *Act*. XVIII. 5.

Philippiens, & aux Colossiens, puisqu'il le nomme conjointement avec lui, dans le tître de ses trois Lettres.

Timothée avoit été mis en prison, un peu avant la délivrance de saint Paul de ses liens, sous Néron, dans son premier voyage de Rome. Cet Apôtre mande aux Hébreux, en l'an 64. de JESUS-CHRIST, que Timothée est délivré de prison, & que s'il revient bien tôt, il les ira voir avec lui. *a* On ne sait où il étoit alors, si ce n'est à Philippes de Macédoine, où l'Apôtre quelque tems auparavant, avoit promis qu'il l'envoyeroit. *b* Saint Paul étant de retour de Rome à Ephése, y laissa Timothée pour avoir soin de cette Eglise; & on voit dans l'Epître que nous allons expliquer, les ordres qu'il lui donna, & les emplois dont il le chargea. *c*

D'Ephése saint Paul passa en Macédoine, en l'an 64. d'où nous croyons qu'il lui écrivit cette premiere Epître. Il lui recommanda de veiller sur les faux Apôtres, qui semoient une nouvelle doctrine à Ephése, & dans l'Asie, & qui se piquant de subtilité, & de science, avoient fait naufrage à la foi, & repandoient l'erreur, & l'hérésie dans les Eglises. Il lui donne des avis importans pour l'ordination des Evêques, des Prêtres, & des Diacres, pour le choix, & le gouvernement des veuves, pour la conduite de toutes sortes de personnes, pour y réprendre publiquement les pécheurs, pour y juger les Prêtres, *d* pour y régler l'ordre des assemblées, & la manieré dont les hommes, & les femmes doivent s'y comporter. Il y parle des qualitez que doivent avoir les Evêques, & les Diacres, & les veuves chrétiennes. *e* Il y décrit les héretiques de ce tems-là, qu'on croit être les Disciples de Simon le Magicien, & les Gnostiques, comme des gens qui faisoient un trafic de la pieté, &

a *Heb.* XIII. 23.
b *Philipp.* II. 19. 23.
c 1. *Timot.* I. 3. 4.
d 1. *Timot.* III. v. 9. 10.
e 1. *Timot.* v. 19.

qui cachoient ſous un apparence trompeuſe, & ſous des dehors compoſez, une conſcience corrompuë, & les plus grands deſordres. *a* C'eſt ce qui avoit porté les Marcionites, *b* les Encratites, *c* & les Gnoſtiques *d* de rejetter cette Epître, ainſi que nous l'apprenent les Peres.

Nous voyons par cette Lettre, *e* que Timothée ne beuvoit que de l'eau, ce qui lui avoit fort affoibli l'eſtomach. Saint Paul lui ordonne de boire un peu de vin, afin de fortifier ſon eſtomach, & pour ſoûtenir ſa ſanté qui étoit trés foible. L'Apotre lui fait eſperer qu'il le viendra voir à Ephéſe, il y a aſſez d'apparence qu'il executa ſa promeſſe, en retournant par Ephéſe à Rome dans le dernier voyage qu'il y fit. *f* Il lui recommanda de vivre avec tant de gravité, & de ſe ſoûtenir avec tant d'autorité, de prudence, que perſonne n'ait lieu de mépriſer ſa jeuneſſe. *g* Il pouvoit avoir alors 35. ou 40. ans. Il lui mande qu'il a excommunié Hymenée, & Alexandre, *h* dont le premier diſoit que la réſurrection des morts étoit déja faite, *i* & l'autre étoit un ouvrier en cuivre, qui s'étoit perverti, & dont il eſt parlé dans la ſeconde Lettre à Timothée. Ces deux hommes étoient apparemment à Ephéſe, auſſi-bien que les héretiques, & les mauvais Docteurs, contre leſquels il prévenoit Timothée, en lui diſant d'éviter les prophanes nouveautez, & les fables qu'ils débitoient, & qu'ils vouloient faire paſſer pour des connoiſſances importantes.

Les inſcriptions qui ſe liſent à la fin des Exemplaires Grecs, portent que cette Epître fut écrite de Laodicée capitale de la Phrygie Pacatienne : *k* mais ces ſouſcrip-

a 1. *Timot.* IV. 1. 2, 3 - 7. VI. 3. 4. 20 21.
b *Tertull, l.* 5. *contra Marcion. c, ult.*
c *Origenes.*
d *Clem. Alex. ſtrom. l.* 1.
e 1. *Timot.* V. 23.
f 1. *Timot.* II, 14. IV. 13.
g 1. *Timot.* IV. 12.
h 1. *Timoth.* 1. 20.
i 2. *Timoth.* II. 17 18.
k Le nom de *Phrygie Pacatienne* n'a été connu que depuis l'empire de Conſtantin.

tions ne ſont par elles-mêmes d'aucune autorité, comme étant aſſez nouvelles, ayant été ajoûtées par des Auteurs ſans aveu. Il paroît aſſez par ces paroles du Chapître premier de cette Lettre, *a Je vous ai prié de demeurer à Ephèſe, lorſque je ſuis allé en Macédoine, afin que vous dénonciez à certains de ne plus enſeigner d'une maniere différente, &c.* que l'Apôtre étoit en Macédoine lorſqu'il l'écrivit, & qu'il n'y avoit pas long-tems qu'il avoit quitté Timothée. C'eſt le ſentiment qui a été ſuivi par ſaint Athanaſe *b* dans ſa Synopſe, par Théodoret, *c* & par nos meilleurs Critiques. *d* Mais il y a apparence que ce ſavant Evêque ne l'y liſoit pas, & qu'on l'y a ajoûtée depuis, ou du moins qu'il ne faiſoit aucun fond ſur cela, puiſque dans ſon Prologue ſur l'Epître aux Romains, il dit nettement qu'elle a été écrite de Macédoine. On voit la même choſe dans les inſcriptions qui ſe liſent à la tête de cette Epître dans quelques Manuſcrits Grecs, & dans quelques imprimez. *e* Baronius croit qu'elle fut envoyée par Tychique; & le Cophte, par Tyte; mais on n'a aucune preuve ni de l'un, ni de l'autre.

a 1. *Timoth.* 1. 13.
b *Athan. in Synopſi.*
c *Theodoret. Præf. in Roman.*
d *Grot. Baron. Ligf. Ham. Capell. in appendice Criticor. p.* 3919. *Tillemont. Gothofred. Mill. Eſt.*
e *Edit. Complut. & Froben. Mſſ. Lin. Laud.* 2. *Roe.* 2. *Hunt.* 1. *Vide Mill. ad calcem hujus Epiſtolæ.*

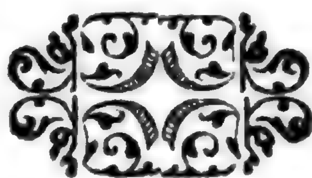

DISCOURS
SUR LA II. EPITRE DE SAINT PAUL A TIMOTHÉE

NOUS avons fait voir dans le Discours sur la premiére Epître à Timothée, que cette premiére Epître avoit été écrite de Macédoine, l'an 64. de JESUS-CHRIST: Voici ce qui est arrivé à cet Apôtre depuis ce tems, jusqu'à celui auquel il écrivit sa seconde Lettre à Timothée. Saint Paul étant donc en Macédoine, fit dessein de passer l'hyver à Nicople, *a* ville d'Epire, sur le golphe d'Embracie. D'autres l'entendent de Nicople, ville de Thrace, à l'entrée de la Macédoine, sur la riviére de Nesse. Quoi qu'il en soit, on croit que c'est de-là que l'Apôtre écrivit son Epître à Tite, où il le prie de le venir trouver en Macédoine.

L'année suivante, *65.* de JESUS-CHRIST, il passa en Asie, alla à Troade, où il logea chez Carpe, *b* & lui laissa en dépôt un habit, & des livres, De-là nous croyons qu'il alla à Ephése, où il visita saint Timothée, comme il le lui avoit fait espérer l'année précédente. *c* D'Ephése il alla à Millet, où il laissa Trophime malade ; *d* & de-là à Corinthe, où Eraste l'un

a *Timot.* III. 12,
b 2. *Timot.* IV. 13,
c 1. *Timot.* I. 1. 14, 15. IV. 13.
d 2. *Timot.* IV. 20.

de ses Disciples, demeura. *a* Saint Paul étant arrivé à Rome, s'employa avec son zéle ordinaire à la conversion des Juifs, & des Gentils. Saint Chrysostome *b* dit qu'ayant converti une concubine de Néron, ce Prince le fit arrêter. Il y a beaucoup d'apparence que ce fut alors qu'il parut devant l'Empereur, *pour sa premiére justification ; c* & que Dieu lui fit la grace de le délivrer de la gueule de ce lion.

On ne sait pas au vrai s'il fut absolument renvoyé absous, & délivré de prison; ou s'il évita simplement le danger de la mort; mais il est certain qu'il étoit dans les liens, *d* lorsqu'il écrivit à Timothée la Lettre que nous allons expliquer. Timothée étoit alors Evêque d'Ephése; & saint Paul étoit proche de son martyre, & se consideroit comme une victime déja arrosée des libations, & prête à être consumée. *e* Aussi S. Chrysostome regarde cette Lettre comme le testament de l'Apôtre. *f* Il prie Timothée de le venir trouver à Rome au plûtôt, & avant l'hyver; d'amener avec lui Marc, & d'apporter l'habit, & les livres qu'il avoit laissez chez Carpe, en passant à Troade.

On ignore si Timothée arriva à Rome avant la mort de l'Apôtre: Car depuis cette Epître, l'Histoire ne nous fournit rien de bien assûré, ni de la vie, ni de la mort de ce Disciple. On dit que sous Neron, *g* saint Jean étant encore en exil à Patmos, les Payens d'Ephése firent le 22. Janvier une Fête, dans laquelle ils conduisoient leurs Dieux comme en procession, & commettroient mille insolences. Saint Timothée se jetta au milieu d'eux, pour empêcher cette Fête impie. Mais les Payens s'étant saisis de lui, le battirent à coups de pierres & de massuës: en sorte qu'il fut laissé pour mort sur la place. Ses Disciples l'emporterent sur une

a 2. *Timot.* IV. 20.
b *Chrys. in Acta, homil.* 46.
c 2. *Timot.* IV. 16.
d 2. *Timot.* 3. 8. 16. & II. 9.
e 2. *Timot.* IV 6. 8. 18.
f *Crysost. homil.* II. *p.* 625.
g *Vita Timoth. apud Boll.* 14. *Januar.*

montagne

montagne voisine, où il mourut bien-tôt aprés. Il fut enterré au même lieu. Les Grecs, & les Latins marquent sa Fète au 22. de Janvier.

Pour revenir à l'Epître dont il s'agit ici, saint Paul l'écrit non-seulement pour appeller saint Timothée auprés de lui, mais aussi pour l'encourager au milieu des peines, & des travaux de l'Episcopat, & des persecutions ausquelles il étoit exposé. Il l'exhorte à ranimer dans lui-même le feu du saint-Esprit, qu'il avoit reçû dans son ordination; *a* cet Esprit de force, & d'intrépidité, & non de crainte, & de foiblesse. Il lui donne divers avis sur les faux Docteurs, & les Héretiques de ce tems-là, les Simoniens, les Gnostiques, & ceux qui devoient venir aprés eux, dont saint Paul lui fait une vive peinture. *b* Il lui dit de les éviter, & de ne point se laisser ébranler, s'il y a tant de personnes qui abandonnent la voie de la vérité; mais de continuer à la prêcher avec ardeur, & de s'opposer sans crainte à ceux qui la combattent, & qui ne cherchent que des nouveautez, & des choses curieuses, propres à chatoüiller leurs oreilles, & à flatter leurs passions.

Il lui parle de la chûte de Démas, *c* & de l'apostasie de Philet, d'Hyménée, *d* qui avoient abandonné la foi, & avoient séduit plusieurs personnes, assûrant que la Résurrection étoit déja faite. Il se plaint des maux que lui a fait Aléxandre l'ouvrier en cuivre, *e* & loüe la bonne volonté, & les services d'Onésiphore. *f* Il fait mention de Loïde ayeule, & d'Eunice mere de Timothée, *g* lesquelles l'avoient élevé dans la pieté, & dans l'étude des saintes Lettres, dés l'enfance. *h* Il l'exhorte à la lecture des Ecritures inspirées, qui

a 1. *Timot*, 1 6.
b 2, *Timot*. III. 1. 2. 3. 4. 5. 6.
c 2. *Timot*. IV. 9.
d 2. *Timot*. II. 16. 17.
e 2. *Timot*. IV. 14.
f 2. *Timot*. I. 16. 18. IV. 19.
g 2. *Timot*. I. 5.
h 2. *Timot*. III. 15.

sont propres à instruire, à corriger, à reprendre. [a] Il le saluë de la part d'Eubule, Pudent, Lin, Claudie, anciens Chrétiens de Rome, & que Timothée pouvoit avoir connus à Rome, dans le premier voyage qu'il y fit avec l'Apôtre, en l'an 62 de JESUS-CHRIST.

Le Cophte, & le Manuscrit Aléxandrin portent que cette Lettre fut écrite de Laodicée, & le Cophte ajoûte qu'Onésime en fut le porteur. Mais tous les autres conviennent qu'elle fut écrite de Rome; & on ne sait pas qui l'apporta à Timothée. Ce que dit saint Paul au Chapitre IV. ℣. 12, *qu'il a envoyé Tychique à Ephése*, a fait croire à quelques-uns qu'alors Timothée n'étoit pas dans cette ville. Mais ce Texte ne me paroît pas convaincant, pour le prouver.

a 2. *Timot.* III. 16. 17.

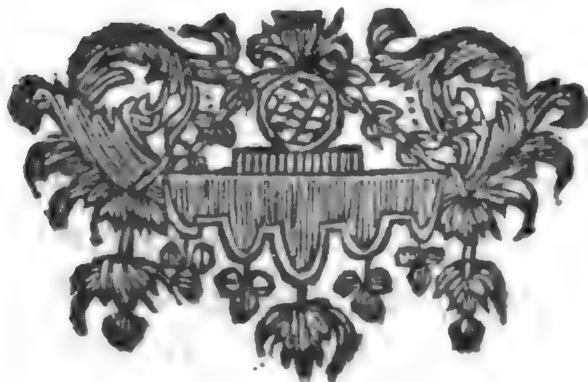

DISCOURS SUR L'EPITRE DE SAINT PAUL A TITE.

TITE étoit Gentil de naissance. *a* Il s'attacha de bonne-heure à saint Paul ; & saint Jérôme croit qu'ayant été appellé fort jeune *b* à la foi, il garda toute sa vie la continence, & demeura vierge jusqu'à la mort. L'Apôtre l'appelle son fils : *c* Ce qui fait croire que c'étoit lui qui l'avoit converti. Saint Jérôme dit qu'il étoit son Interpréte. *d* Il est certain qu'il avoit en ce cher Disciple une parfaite confiance, & que souvent il l'employa pour diverses fonctions, & qu'il le prit fréquemment en sa compagnie dans ses voyages.

Quelques-uns ont crû que Tite étoit de Corinthe, & que c'est lui qui est appellé *Tite le Juste* dans les Actes des Apôtres : *e Intravit in domum cujusdam, nomine Titi Justi colentis Deum.* Saint Chrysostome, *f* & Grotius *g* ont appuyé ce sentiment : Mais il est abandonné de tous les autres Interprétes ; tant de ceux qui ont écrit sur les actes que de ceux qui ont commenté l'Epître à Tite. Tite à qui saint

a *Galat.* II. 3. *Sed neque Titus, qui mecum erat, cùm esset Gentilis, compulsus est circumcidi.*
b *Hieronym. in Tit.* ℣. 7.
c *Tit.* I. 4.
d *Hieronym. Ep.* 150. *qu.* II.
e *Act.* XVIII. 7.
f *Chrysost. homil.* I. *in Tit.*
g *Grot. in Tit prolog.*

Paul écrit, étoit son Disciple avant le Concile de Jérusalem *a* tenu en l'an 51. de JESUS-CHRIST, & par conséquent avant la venuë de saint Paul à Corinthe, qui ne fut que l'année suivante. De plus on sait que quelque tems aprés que saint Paul fut sorti de Corinthe, Tite y fut envoyé de sa part, à l'occasion des divisions qui y étoient survenuës, *b* & y fut reçû avec beaucoup d'honneur, & de respect. Il ne voulut rien recevoir des Corinthiens, quoiqu'il eût droit de vivre de l'Evangile. Il conçut pour eux dans ce voyage beaucoup de tendresse, & s'employa à leur priére auprés de saint Paul, pour obtenir le pardon de l'Incestueux. Il y fit encore un second voyage, & ce fut lui qui fut chargé de la seconde Epître que saint Paul leur écrivit. Tous ces caractéres, & ces particularitez que nous avons tirées des deux Epîtres aux Corinthiens, nous persuadent que Tite le Juste bourgeois de Corinthe, & hôte de saint Paul, étoit fort différent de Tite son Disciple, dont il s'agit ici.

Saint Paul aprés son premier voyage de Rome, ayant été mis en liberté, l'an de JESUS-CHRIST 63. revint en Orient, & prêcha, à ce qu'on croit, dans l'Isle de Créte, *c* ou de Candie, & y jetta les fondemens de la foi. Il n'eut pas le loisir d'y demeurer assez long-tems pour donner aux Eglises toutes les instructions nécessaires, ni pour établir dans toutes les villes des Evêques, ou des Prêtres pour les gouverner. Il y laissa Tite son Disciple, l'ordonna Evêque, & lui donna commission de suppléer à ce qu'il n'avoit pû faire par lui-même; aprés quoi il passa apparemment dans la Judée, comme il l'avoit promis aux Hébreux dans la Lettre qu'il leur écrivit. *d* Il revint ensuite en Asie,

a *Galat.* II. I.
b 2 *Cor.* XIX. 18.
c *Hieronym. in Tit.* III. 12. *Theodoret. in Psal.* CXVI. *Vide Tit.* I. 5.
d *Heb.* XIII. 23. *Vide Chrys. prolog. in Epist. ad Hebræ.*

a d'où il se rendit en Macédoine. *b* Il résolut de passer l'hyver à Nicople, ville de Thrace, à l'entrée de la Macédoine, suivant les Peres Grecs; *c* ou dans la ville de Nicopolis, dans l'Epire, sur le golphe d'Ambrasie, selon saint Jérôme, & la plûpart des nouveaux Critiques. *d*

Il étoit déja à Nicopolis, suivant saint Jérôme, & les Auteurs des Inscriptions qui se lisent à la fin de cette Epître, *e* lorsqu'il écrivit à Tite. Le Texte de saint Paul, dont on se sert pour prouver cette opinion, n'est nullement formel; il porte seulement: *f* *Je vous prie de venir promtement me trouver à Nicoplis; car je compte d'y passer l'hyver:* Ce qui insinuë, ce me semble, simplement qu'il étoit en chemin pour y aller. Quelques-uns *g* croyent qu'il envoya cette Lettre par Zene, & par Apollon. Ces deux Disciples étoient certainement alors en Créte; soit que saint Paul les y eût laissez en passant; soit qu'il les y eût envoyez depuis; soit enfin qu'ils y fussent allez de leur propre mouvement. Mais ce qui fait juger que l'Apôtre avoit eu quelque part à leur voyage, c'est qu'il recommande à Tite de les lui renvoyer, & d'avoir soin qu'il ne manquent de rien pour leur voyage. *h*

De peur que l'Isle de Candie ne demeurât sans Evêque, en l'absence de Tite, l'Apôtre l'avertit de n'en pas partir, que Tychique, ou Artemas qu'il lui envoyoit, n'y soient arrivez, *i* pour suppléer à son absence, & pour tenir sa place dans le gouvernement de cette Isle. Saint Tite est consideré comme le premier Evêque de

a 2. *Timot.* iv. 13. *Philem.* ℣. 22.

b *Philipp.* II. 24. *Vide Chrys. prolog. in Philipp. p.* 2.

c *Chrys. Theophyl Theodoret. Oecumen. alii,*

d *Hieronym. in Epist. ad Tit. Grot. Est. Erasm. Baron. Usser.*

e *Hieronym. in Tit.* III. 12. *Athanas. in Synops. Subscriptiones Græcæ ad calcem hujus Epistolæ, Est. alii nonnulli.*

f *Tit.* III. 12.

g *Ita Syr. & Capell. p.* 66.

h *Tit.* III.

i *Tit.* III.

Créte. On croit qu'il y est mort, & enterré. L'Eglise Cathédrale de l'Isle est dédiée sous son nom, & on y montre son Chef tout entier. On ne sait ni le tems, ni le genre de sa mort.

Le sujet de cette Epître est de marquer à Tite quelles sont les qualitez que doit avoir un Evêque. Comme la principale fonction qu'il devoit exercer dans cette Isle, étoit d'y établir des Evêqves, il étoit important qu'il sçut les bien choisir. L'Apôtre y rêpéte presque toutes les mêmes choses qu'il avoit dites à Timothée dans une conjoncture pareille. Il y joint divers avis pour toutes sortes de personnes; pour les viellards, les femmes âgées, les jeunes gens de l'un, & de l'autre sexe, les esclaves mêmes. Il exhorte Tite à prendre beaucoup d'autorité sur les Crétois, à les traiter avec force, & à les reprendre avec séveritê, comme gens menteurs, méchans, paresseux, gourmands.

Il y avoit dans cette Isle beaucoup de Juifs, dont plusieurs s'étoient convertis : mais ils avoient apporté dans l'Eglise tous leurs défauts, leurs entêtemens pour leurs céremonies, pour leurs traditions, pour leurs pratiques. L'Apôtre veut que Tite s'oppose à eux, & qu'il exhorte son peuple à mépriser les fables Judaïques, & les traditions humaines, pour s'attacher à la verité. Qu'il leur enseigne que la distinction des viandes ne subsiste plus, que tout est pur pour ceux qui sont purs, & que rien n'est pur pour ceux qui ont l'ame soüillée. Il lui dit d'exhorter les Fidéles à la paix, & à la soumission aux puissances temporelles, à éviter les disputes, les quérelles, les médisances; il veut qu'il se sépare d'un héretique aprés une premiere, & une seconde correction; que les Crétois s'occupent à des métiers, & à des occupations honnétes, afin qu'ils ne soient à charge à personne. Enfin il dit à Tite de le venir trouver à Nicopole, aussi-tôt qu'Artemas, ou Tychique seront arrivez à Candie.

L'Epître à Tite a toûjours été reconnuë pour canoni-

que dans l'Eglise. Les Marcionites ne la recevoient pas, *a* non plus que les Basilidiens , & quelqu'autres héretiques. *b* Mais Tatien chef des Encratites, la recevoit, & la préferoit à toutes les autres. *c* L'on ne sait pas précisément, ni le lieu d'où cette Lettre fut écrite, ni par qui elle fut envoyée, ni en quel tems elle fut composée. Il y a toutefois beaucoup d'apparence que ce fut sur l'automne de l'an 64. de JESUS-CHRIST, & dans la Gréce, ou la Macédoine, saint Paul étant en chemin pour se rendre à Nicopole en Epire.

a *Tertull. contra Marcion. l. 5. c. ult.*

b *Hieronym. prolog. in Ep. ad Tit.*

c *Idem ibidem.*

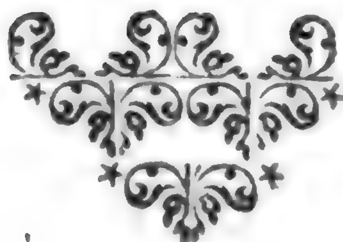

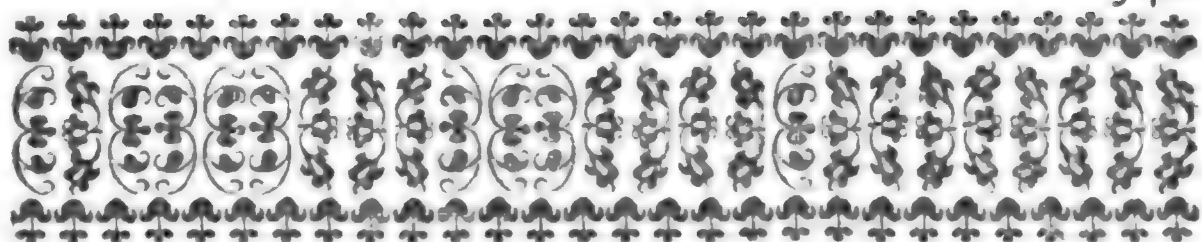

DISCOURS SUR L'EPITRE DE SAINT PAUL A PHILÉMON.

PHILÉMON étoit un riche Bourgeois de Colosses, qui avoit été converti par Epaphras Disciple de St. Paul. Onésime esclave de Philémon, s'étant enfui de la maison de son maître, & lui ayant même enlevé quelque chose, *a* alla à Rome où saint Paul étoit prisonnier pour la premiere fois. Comme Onésime le connoissoit de réputation, il fit tant qu'il le trouva, lui conta ce qu'il avoit fait, & lui rendit tous les services qu'auroit pû lui rendre Philémon lui-même, s'il eût été à Rome. Saint Paul répresenta à Onésime la faute qu'il avoit faite; & l'ayant trouvé disposé à écouter la parole de l'Evangile, il l'instruisit, le baptisa & peu de tems aprés le renvoya à Philémon son maître avec la Lettre que nous allons expliquer, qui est toute entiére employée à lui demander grace pour l'esclave fugitif, devenu fidéle, & converti par saint Paul.

C'est en ce genre un chef-d'œuvre d'éloquence. *b*

a *Vide Philem.* ℣. 18. *Chrysost. prologo, alii.*

b *Scultet. hic: Si quid in genere suasorio admirandum est, certè hic Epistolion est. In ista enim brevitate singulis ferè verbis singula argumenta sunt subjecta,*

Rien n'eſt plus tendre, plus preſſant, plus perſuaſif, plus animé. Il y mêle les priéres avec l'autorité, les loüanges avec les recommandations, les motifs de Religion avec ceux de l'honnêteté, & de la reconnoiſſance : Enfin il met tout en œuvre pour réconcilier Onéſime avec Philémon. Il y réüſſit comme il le ſouhaitoit. Philémon non-ſeulement reçut Onéſime dans ſes bonnes graces ; mais il le renvoya peu de tems aprés à Rome auprés de l'Apôtre, afin qu'il continuât à lui rendre toute ſorte de ſervices dans ſa priſon. Saint Paul employa dans la ſuite Onéſime à porter quelques-unes de ſes Lettres. Ce fut lui qui apporta celle aux Coloſſiens avec Tychique. Ils étoient chargez d'apprendre aux Coloſſiens l'état de l'Egliſe de Rome, & celui de l'Apôtre en particulier. Il étoit encore dans les liens ; mais il en ſortit bien-tôt.

Saint Philémon, à qui ſaint Paul écrit cette Lettre, avoit fait de ſa maiſon une Egliſe, par la piété de ſes domeſtiques, qui avoient tous embraſſé la foi, auſſi-bien qu'Appie ſon épouſe. Saint Paul louë la foi, la charité, & la libéralité de Philémon envers tous les Saints. Il étoit la reſſource, & la conſolation des Chrêtiens de ces quartiers-là. Les Martyrologes, & les Ménologes *a* portent qu'il fut martyriſé ſous Néron à Coloſſes, le 22. de Novembre, avec Appie ſa femme, & Ariſtarque ſon ami. Du tems de Théodoret, *b* on montroit encore la maiſon de Philémon à Coloſſes.

Theodoret *c* veut que Philémon ait été inſtruit par Archippe : mais nous croyons bien plus probable qu'il l'avoit été par ſaint Epaphras Evêque de Coloſſes ; à moins qu'ils ne demeurât à Ephéſe, comme le veut Grotius ; *d* auquel cas il auroit pû être inſtruit par ſaint Paul lui-même. Ce qui eſt encore inſinué ici, ℣. 18. où l'Apôtre lui dit ; *Pour ne pas dire que vous vous devez*

a *V. de Caniſ. t. 2. p. 918. Martyrol. Rom. 22. Nov.*
b *Theodoret in Philemon. prolog.*
c *Theodoret. ad* ℣. 1.
d *Grot. ad Philem.* ℣. 1.

tout à moi. Du moins Philémon pouvoit y avoir demeuré, lorsque S. Paul y prêchoit; ou l'avoit oüi dans quelque autre endroit qu'à Colosse, *a* où il ne paroît pas que S. Paul ait été avant ce tems-ci, & où il semble que Philémon étoit résident, lorsque l'Apôtre lui écrivit cette Lettre.

Quant à Onésime, depuis que Philémon l'eut comme abandonné à saint Paul, ainsi qu'une conquête qu'il avoit faite dans ses liens, l'Apôtre l'employa dans le ministére de l'Evangile. D'esclave qu'il étoit, il devint Diacre, ou Ministre de l'Eglise de JESUS-CHRIST. *b* Les Constitutions des Apôtres *c* portent que saint Paul le fit Evêque de Bêrée en Macedoine. Quelques Martyrologes veulent que ce soit Onésime, dont parle saint Ignace le Martyr, en l'an 107. de JESUS-CHRIST, comme de l'Evêque d'Ephése; mais ce sentiment n'a aucun fondement solide. *d* Les Auteurs des Martyrologes lui donnent le nom d'Apôtre, & nous apprenent qu'il finit sa vie par le martyre.

Saint Jérôme *e* croit qu'Onésime portoit en même-tems cette Epître à Philémon, & celle aux Colossiens. Mais Théodoret, *f* & les autres Commentateurs croyent plus vraisemblablement que celle aux Colossiens, ne fut apportée qu'aprés le second voyage d'Onésime à Rome. Les Marcionites recevoient cette Epître toute entiere, dit Tertullien *g* pendant qu'ils tronquoient, ou corrompoient toutes les autres: *Soli huic Epistolæ brevitas sua profuit, ut falsarias manus Marcionis evaderet.* Saint Jérôme dit la même chose presqu'en mêmes termes *h* toutes fois saint Epiphane *i* se plaint que les

a *Cajet Est. ad* ℣. 18.
b *Hieronym. Ep. 62. c. 2.*
c *Constitut. l. 7. c. 46.*
d Voyez M. de Tillemont not. 70. sur S. Paul.
e *Hieronym. ad* ℣. 1.
f *Theodoret. ad* ℣. 14.
g *Tertull. l. 5. contra Marcion c. ult.*
h *Hieronym præm. in Philem. Pauli Epistolam ad Philemonem, saltem. Marcione autore, doceantur; qui cum cæteras Epistolas ejusdem vel non susceperit, vel quædam in his mutaverit, atque corroserit. in hanc solam non est ausus manus mittere; quia sua illam brevitas defendebat.*
i *Epiphan. contra hæres l. 1. c. 41. n. 9.*

Marcionites l'avoient entierement corrompuë,

Quelques-uns *a* autrefois doutoient de l'autenticité de cette Epître. Ils prétendoient que ſaint Paul l'avoit écrite par ſon propre eſprit, pour une affaire particuliere, & qui ne regardoit point l'Egliſe: Que peut-être même elle n'étoit point de lui; & qu'enfin elle n'étoit d'aucune importance, ne contenant qu'une ſimple recommandation d'un eſclave fugitif à ſon maître. Mais les Peres ont ſolidement répondu à ces foibles objections, & ont fermé la bouche à ces eſprits critiques, par l'autorité de l'Egliſe, qui l'a toûjours reconnuë pour un ouvrage de ſaint Paul: & un Ecrit inſpiré en montrant que Marcion lui-même n'avoit osé la rejetter du nombre des Epîtres de l'Apôtre: Que ce n'eſt pas la grandeur des Piéces qui fait leur autenticité; puiſque dans l'ancien Teſtament nous avons des Prophétes dont les Ecrits ne ſont pas plus longs que cette Epître: Que l'eſprit ſaint n'animoit pas moins ſaint Paul, lorſqu'il ſaluoit les Fideles, & qu'il s'acquittoit de ce que l'honnêteté, ou la reconnoiſſance demandoient de lui, que quand il écrivoit les plus hauts myſtéres. S'il falloit rejetter toutes les lettres, où il parle de ſes affaires particulieres, & où il entre dans certains détails, qui ne regardent que ſa perſonne, il y en auroit peu qui fuſſent réſervées. Enfin on trouve ici pluſieurs excellentes leçons pour les maîtres, & pour les ſerviteurs. Les Evêques y voyent le ſoin qu'ils doivent avoir de tous ceux qui ſont confiez à leurs ſoins, & tous les Fidelles y rencontrent pluſieurs ſujets de conſolation, & d'édification pour eux-mêmes.

a *Quidam apud Hieronym, alii apud Chryſ. & Theophyl. proœm. in Epiſt ad Philem, Ita &c.*

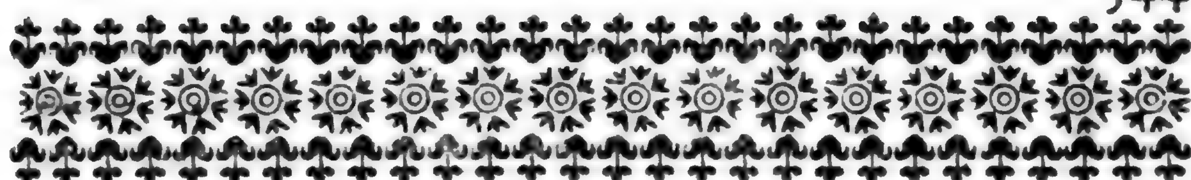

DISCOURS SUR L'EPITRE DE SAINT PAUL AUX HEBREUX.

L'Epitre aux Hébreux est un des plus beaux, & des plus precieux monumens que possede l'Eglise Chrétienne. La grandeur des choses, & l'importance de la matiére, y sont par tout soutenuës par la noblesse des expressions, & par l'élevation du style. Nul autre n'a donné plus d'exercice aux interprétes, & n'a fourni plus de matieres à la contestation. Nulle autre n'a été plus combatuë, & n'a été exposée à plus de jugement divers. On a douté de son autenticité, & de son Auteur; on l'a contestée à saint Paul, & on l'a attribuée à saint Clément Pape, où à saint Luc, ou à Apollon, ou à Bernabé; on a disputé sur la langue dans laquelle elle a été écrite, si c'est en Grec, ou en Hébreu. Enfin on a formé des dificultez sur le lieu d'où elle a été envoyée; sur le tems auquel elle a été écrite, sur le rang qu'elle doit tenir parmi les Epîtres de saint Paul, & sur les personnes à qui elle est adressée. Nous allons examiner chacun de ces points, & aprés avoir rapporté les raisons pour, & contre, nous prendrons le parti qui nous paroîtra le plus raisonnable, selon nôtre méthode ordinaire.

ARTICLE PREMIER.

De l'Auteur de l'Epître aux Hébreux.

ORIGE'NES *a* aprés avoir balancé tout ce que l'on disoit de l'Auteur de cette Lettre, avouë que Dieu seul en connoît le véritable. Auteur. Il dit que les uns l'attribuoient à saint Clément Pape, qui a vêcu avec les Apôtres, & d'autres à l'Evangéliste saint Luc. Pour lui il croit que le fond des pensées est de S. Paul; mais que le style, la composition, & l'arrangement, sont de quelque autre, qui étant rempli des sentimens de l'Apôtre, les a rédigez par écrit dans cet Ouvrage. Il soutient, & il en prend à témoin tous ceux qui ont lû les Ecrits de saint Paul, & qui sont capables d'en juger, que le style, & le tour en sont plus beaux, & plus poli, que ceux de ses autres Lettres. Les sens, & les pensées en sont admirables, & comparables à tout ce que les Apôtres ont écrit de plus grand, & de plus instructif.

Ceux qui du tems d'Origénes attribuoient cette Epître au Pape saint Clément, se fondoient premiérement sur la ressemblance du style, *b* qui se remarque entre cette Epître, & celle de saint Clément aux Corinthiens, & ensuite sur ce que ce saint Pape emprunte souvent, & les pensées, & les tours de phrases, & même les propres paroles de l'Epître aux Hébreux, sans toutefois la nommer. Ce qui semble insinuër qu'il la regardoit comme son propre ouvrage. *c Multis de*

a *Origen. homil in Epist ad Hebræos; apud Euseb l. 6. c. 25 Hist Eccl.*

b *Idem Ibidem.*

c *Hieronym. in Catalogo voce Clemens. Euseb. Hist. Eccl. l. 3. c. 38. Vide Clem. Epistol, paragr. 17. 36. 43. 58.*

Epistola quæ sub Pauli nomine ad Hebræos fertur, non solum sensibus, sed juxta verborum quoque ordinem abutitur: dit saint Jérôme, aprés Eusébe de Césarée.

Ce dernier quoiqu'il ait fort bien remarqué la conformité du style de ces deux Epîtres, & les morceaux de l'Epître aux Hébreux que saint Clément avoit inséré dans sa Lettre aux Corinthiens, n'ose pas dire toutefois qu'il ait composé celle aux Hébreux, il témoigne seulement qu'on lui imputoit de l'avoir traduite de l'Hébreu en Grec. *a* Mais nous espérons renverser cette opinion par son fondement, en faisant voir ci-aprés que l'Epître aux Hébreux ne fut jamais écrite en Hébreu. A l'égard de la ressemblance du style, elle ne paroît pas assez sensible pour pouvoir en inférer que ces deux Epîtres soient du même Auteur. *b* Il est vrai que saint Clément a copié quelques passages de l'Epitre aux Hébreux, sans la citer; mais souvent il en use ainsi, de même que saint Polycarpe, & saint Ignace: ils employent les paroles des Apôtres, & de nôtre Seigneur, comme si c'étoient leurs propres discours, soit qu'ils en usent ainsi pour orner leur discours, soit pour donner du poids à leur raisonnement. De plus, toutes les circonstances qui se remarquent dans cette Epître, ne conviennent nullement à saint Clément, lequel d'ailleurs n'a jamais passé dans l'Eglise pour un Auteur inspiré, comme a fait l'Auteur de cette Epître dés le commencement du Christianisme.

Les Peres qui paroissent les plus favorables à saint Clément, n'ont pas osé la lui attribuer absolument; ils parlent avec doute; ils reconnoissent que plusieurs la donnoient à saint Luc, les uns croyant que saint Luc en étoit le véritable, & premier Ecrivain, & les autres qu'il n'en étoient que le traducteur, ou au plus que le sécrétaire, qui rendoit en Grec d'un style plus pur, & plus poli, ce que Saint Paul lui dictoit à sa manié-

a *Eusib. Hist. Eccl. l. 3. c. 38.*

b *Spanhem de Authore Epist ad Hebr. parte 1. c. 7. n. 7. 8.*

re, d'une diction moins élégante, & moins correcte. On fait aussi valoir ici la conformité du style, & on ajoûte l'attachement de saint Luc à saint Paul, & la confiance de saint Paul en saint Luc, comme des motifs propres à persuader qu'il est au moins traducteur de cette Piéce.

Mais de toutes ces raisons, celle de la ressemblance du style est la seule qui mérite qu'on s'y arrête. Or je trouve sur cela bien de la diversité. Saint Clément d'Aléxandrie *a* croyoit voir ses mêmes caractéres, le même goût, la même couleur, comme il parle, que dans les Ecrits de saint Luc. Grotius *b* trouve dans l'Epître aux Hébreux plusieurs maniéres de parler qui sont familiéres à saint Luc; & quoiqu'il avouë que cette Epître est d'un style beaucoup plus relevé, que ni l'Evangile, ni les Actes; il remarque que saint Luc n'est pas toûjours égal dans son style, & que dans les endroits où il peut donner un peu plus de liberté à son discours, comme quand il n'est pas contraint de rapporter les propres paroles de JESUS-CHRIST, & qu'il s'abandonne à son génie, il est beaucoup plus éloquent. Erasme *c* reconnoit aussi dans l'Epître aux Hébreux, le même style, ou un style fort approchant de celui des Actes des Apôtres. *Ne Lucas quidem ipse in Actis Apostolicis parum abest, ab hujus Epistolæ eloquentia.* Malgré tout cela il n'ose l'attribuër à saint Luc; il aime mieux la donner au Pape saint Clément. *Admodum probabile est quod subindicavit D. Hieronymus, Clementem Romanum Pontificem à Petro quartum, authorem hujus Epistolæ fuisse.* Mais Grotius va plus loin; il ne se contente pas de dire que saint Luc l'a traduite, ou qu'il lui a donné son style avec l'agréement de saint Paul, il veut qu'il l'ait composée, & envoyée de son chef.

a *Clem. Alex. l. hypotypos. apud Euseb. Hist. l. 6. c. 14.*

b *Grot in Epist. ad Hebræos. præf.*

c *Erasm. sub finem, annot. in Epist. ad Hebr.*

M. Spanhem

M. Spanhem prétend au contraire que cette Piéce n'est point l'ouvrage de saint Luc, principalement à cause de la différence du style ; le langage de saint Luc, selon lui, est plus Grec que celui de cette Epître. a *Stilus Epistolæ à dictione, & phrasi Lucæ magis Græcanicâ longissimé distat.* Jacque Capelle soutient de même qu'il y a une trés-grande difference entre le style de saint Luc, & celui de l'Auteur de la Lettre aux Hébreux. b *Cum hujus Epistolæ stilus stilo Lucæ sit dissimillimus.* Aprés des sentimens si opposez, quel fond peut-on faire sur les jugemens des plus habiles Critiques touchant la prétenduë conformité, ou différence des styles ?

Venons à ceux qui l'ont attribuée à saint Barnabé. Tertullien est le premier auteur de cette opinion : c *Extat & Barnabæ titulus ad Hebræos.* Et ce qui est remarquable, il la lui attribuë sans témoigner aucun doute, & comme si ç'eût été le sentiment commun de l'Eglise d'Afrique, où il étoit, & de l'Eglise Romaine qu'il attaquoit. Saint Jérôme en plus d'un endroit, d & aprés lui saint Philastre Evêque de Bresse, e rapportent la même opinion, mais sans l'approuver. Caméron f entre les modernes, en a entrepris la défense, & par un goût assez bizarre, il la croit la plus probable de toutes.

On ne fait pas valoir ici la conformité du style. On reconnoît qu'il y a bien de la différence à cet égard entre l'Epître aux Hébreux, & celle qui est attribuée à saint Barnabé. Mais comme on doute que cette dernié-

a *Spanhem. loc. citato, parte 2. c. 7. & parte 3. c. 1. n. 9.*

b *Jac. Capel præf. in Epist. ad Hebr.*

c *Tertull. de Pudit. c. 20.*

d *Hieronym in Catalog. in voce Paulus: Epistola quæ fertur ad Hebræos, non Pauli creditur propter styli, sermonisque distantiam; sed vel Barnabæ, juxta Tertullianum: vel Lucæ Evangelistæ juxta quosdam; vel Clementis, Romanæ postea Ecclesiæ Episcopi.*

e *Philastr. hæres. 41.*

f *Camero quæst. 2, in Epist ad Hebr.*

re piéce soit de saint Barnabé, on n'en peut tirer aucun argument certain dans la question dont il s'agit ici. On ne peut pas se prévaloir non plus de l'autorité des Anciens. Nul des Peres Grecs, qui ont vêcu avant, ou aprés Tertullien, ou de son tems, n'a donné à saint Barnabé l'Epître aux Hébreux. Il n'y a aucun fondement de cette conjecture ni dans la Lettre même, ni dans la vie de saint Barnabé, ni dans l'Histoire Eclésiastique. On ne sait d'où Tertullien avoit puisé cette opinion, si ce n'est peut-être qu'ayant oüi parler d'une Lettre de saint Barnabé, qu'il ne connoissoit que de réputation, & voyant que quelques-uns contestoient celle-ci à saint Paul, il se sera imaginé que c'étoit celle de saint Barnabé: & ayant ensuite hazardé cette conjecture avec la confiance qui lui étoit assez ordinaire, elle a été recüeillie par d'autres, dont elle a frappé l'attention par sa singularité. Quant aux preuves dont Caméron s'efforce de l'appuyer, elles sont si peu solides, qu'on croiroit perdre le tems en les rapportant. *a*

Le Martyr saint Hippolyte, *b* dans son Livre contre les héresies, & saint Irenée dans Etienne Gobar Trithéïte, cité dans Photius, *c* disoient que Paul Auteur de l'Epître aux Hébreux, étoit un certian Paul différent de l'Apôtre. Mais on ne nous donne aucune preuve d'une opinion si singuliére. Qui étoit ce Paul? d'où étoit-il, quand vivoit-il? Un homme du mérite, & de la capacité de cet Ecrivain, quel qu'il soit, seroit-il demeuré enseveli dans l'oubli?

Quelques-uns *d* ont attribué cette Epître à Apollon, ce Juif converti, dont S. Luc fait une si honorable mention dans les Actes, *e* & Saint Paul dans la pre-

a On peut les voir refutées dans Spanhem. *Tract. de Auth. Epist. ad Hebr. parte* 2. *c.* 8.

b *Hyppolyt. lib. contra hæres. apud Phot. Cod* 121.

c *Photius Cod.* 232.

d *Luther in, Genes.* XLVIII. 20. *Beza in Epist. ad Hebr.*

e *Act.* XVIII. 28.

miere Epître aux Corinthiens. *a* C'étoit un homme éloquent, puissant dans les Ecritures, rempli de zéle, & en fort grande réputation dans les Eglises. Si l'on avoit dans l'antiquité Ecclésiastique dequoi appuyer la conjecture dont nous venons de parler, il n'y auroit peut-être aucun homme qui méritât mieux qu'on lui fit honneur de cette excellente Piéce. Mais les Auteurs qui la lui attribuënt, sont nouveaux, & ils n'ont pas des preuves assez solides pour oser eux-mêmes se déclarer assertivement sur ce sujet ; ils n'en parlent qu'avec doute, & en hésitant.

Ceux qui l'ont attribuée à saint Marc, *b* sont encore moins fondez. Mais ceux qui ont voulu la donner à Tertullien, *c* sont réfutez par Tertullien même, qui veut en faire Barnabé l'Auteur, & par tous les anciens, qui ont vêcu avant Tertullien, & qui citent cet Ouvrage comme un monument du tems des Apôtres, ou comme ayant été écrit par saint Paul même.

Reste à examiner le sentiment commun des Eglises Grecques, & Latines, qui croyent aujourd'hui unanimement que l'Epître aux Hébreux, est l'ouvrage de saint Paul. Tout concourt à nous faire embrasser ce sentiment. L'autorité des anciens, les caractéres mêmes de cette Epître, les circonstances de la vie de l'Apôtre, & enfin la foiblesse des raisons que l'on apporte pour l'attribuër à d'autres. Si elle n'est d'aucun des Auteurs que l'on vient de dire, il y a toute sorte d'apparence qu'elle est de saint Paul.

La premiere preuve que l'on apporte pour nôtre sentiment, est l'autorité de l'Apôtre saint Pierre, *d* qui au jugement de quelques Savans, *e* a voulu parler de l'Epître aux Hébreux dans ces paroles de sa secon-

a 1. *Cor.* 1, 12.
b *Quidam apud Spanhem, loc. cit. part.* 2. *c.* 9.
c *Quid apud Sixt. Sen. Bibliot. l.* 7. *c.* 8.
d 2. *Petri* III. 15.
e 2. *Petri an.* 66. *Pearson. Oper. posth. p.* 58. *Spanhem*, *alii.*

de Epître, écrite peu de tems avant sa mort, & plus d'un an aprés celle aux Hébreux. *a Paul nôtre frere bien-aimé vous a écrit sur ces choses, suivant la sagesse qui lui a été communiquée, ainsi qu'il le fait dans toutes ses Lettres, dans lesquelles il y a certaines choses difficiles à entendre, ausquelles des personnes peu instruites, & peu constantes donnent un faux sens, de même qu'aux autres Ecritures, pour leur propre ruine.*

Ces Ecrivains trouvent dans ces paroles quatre caractéres qui les portent à croire que saint Pierre y parle de l'Epître aux Hébreux. 1. Il dit que saint Paul a écrit aux mêmes personnes que ceux à qui il écrit lui-même, qui sont certainement des Juifs convertis, comme il paroît par ces paroles du Chap. III. I. *Voici la seconde Lettre que je vous écris*, comparées à celles-ci de la premiere Lettre; *b Pierre Apôtre, à ceux qui ont été choisis, & qui sont dispersez hors de leurs pays, dans la Cappadoce, dans l'Asie, dans la Bithynie, &c,*

2. Il dit que saint Paul a fait paroître dans cette Lettre la sagesse dont il est rempli; or la sagesse de saint Paul, & la sublime connoissance qu'il avoit des secrets de Dieu, & des mystéres de nôtre Religion, ne paroissent nulle part ailleurs avec plus d'évidence, que dans son Epître aux Hébreux.

3. Il y a dans cette Epître plusieurs choses difficiles à entendre, & dont les esprits mal-faits peuvent abuser, & dont ils ont abusé en effet; comme sont ce qu'il dit de l'impossibilité qu'il y a que ceux qui ont une fois été illuminez, *c* soient de nouveau renouvellez à la pénitence.

4. Enfin saint Pierre dit que saint Paul leur a écrit sur le même sujet que lui: *Loquens in eis Epistolis de his.* Or saint Pierre dans sa seconde Lettre exhorte les

a Nous mettons l'Epitre aux Hèbreux en l'an 63. de J. C. & celle de S. Pierre en l'an. 65.

b *1. Petri* I. I.

c *Heb.* VI. 4. 6. X. 26. 27. XII. 15. 16.

Fidéles à la pureté de vie, à l'attente des jugemens de Dieu, à la pénitence. Saint Paul traite le même sujet dans l'Epître aux Hébreux. *a* Il n'y a aucune autre de ses Epîtres où il traite ces choses; nulle autre à qui tous ces caractéres conviennent; c'est donc l'Epître aux Hébreux dont saint Pierre a voulu parler. Car ce que quelques-uns ont voulu dire que cette Epître de saint Paul, dont parle saint Pierre, est perduë, se dit en l'air, & sans aucune apparence.

L'Epître aux Hébreux a un caractére d'autorité, qui ne peut convenir qu'à un Apôtre; & toutefois elle n'est d'aucun de ceux qui ont été formez immédiatement par JESUS-CHRIST, mais d'un homme instruit par les Apôtres, & témoin des œuvres merveilleuses qu'ils avoient faites parmi les Juifs pour confirmer la vérité de leur prédication. *b* *Ab eis qui audierunt in nos confirmata est.* Quelques-uns *c* ont voulu inférer de ce passage, que saint Paul n'en étoit pas Auteur, parce que par tout ailleurs *d* il paroît fort jaloux de l'honneur qu'il a eu d'être enseigné immédiatement par JESUS-CHRIST même, duquel il déclare qu'il a reçû sa mission, non pas de la part des hommes, ni de la part des autres Apôtres.

Mais on doit bien distinguer ce que saint Paul a reçû par la révélation immédiate de JESUS-CHRIST, & ce qu'il a appris par le canal des Apôtres, & des Disciples qui avoient vû, & connu le Seigneur. JESUS-CHRIST lui a rêvelé les principaux mystéres de la Religion, & les véritez les plus importantes du Christia-

a *Hebr.* IX. 19, *& sequ. &c.* XII. XIII. *Item* X. 25. 37. VI. 12.

b *Hebr.* II. 3.

c *Quid apud Oecumen, præfat. in Ep. ad Hebr. Vide Calvin. in Heb.* II. 3. *Grot. alios ibidem.*

d *Galat.* I. 11. 12. *Evangelium, quia non est secundùm hominem; neque enim ego ab homine accepi illud, neque didici, sed per revelationem. Vide & Ephes.* III. 3. *&* 1. *Cor.* XV. 2. 3.

nisme : mais pour ce qui est du détail des actions, des maximes, des miracles de nôtre Seigneur, des circonstances de sa mort, & de sa résurrection, c'est des Apôtres, & des Disciples qu'il les a reçûës immédiatement.

Une autre preuve que cette Epître est de saint Paul, c'est la promesse qu'il fait aux Hébreux de les aller voir, & de mener avec lui Timothée son cher frere. *a* Circonstances qui ont fait tant d'impression sur l'esprit de quelques savans Critiques, *b* qu'ils ont crû qu'elles suffisoient seules pour lui assûrer cette Epître. Il y fait mention de ses liens, comme dans toutes celles qu'il a écrites d'Italie. *c* On remarque dans cette Epître, comme dans les autres de saint Paul, la même méthode, la même maniére de citer, & d'interpréter l'Ecriture, les mêmes allusions, & applications des passages. On y voit regner le grand dessein dont il étoit rempli, & qu'il ne perd jamais de vûë, qui est de montrer l'inutilité des cérémonies légales, l'abrogation du sacerdoce d'Aaron, des sacrifices sanglans; l'abolition de l'ancienne alliance, & l'établissement de la nouvelle, la durée passagére de la premiére, & l'éternité de la seconde. La maniére dont il conclut cette Lettre, est la même que celle qui se voit dans l'Epître aux Romains, & dans les deux aux Thessaloniciens. Les vœux qu'il fait, les priéres qu'il demande aux Hébreux, le salut qu'il leur donne, & vingt autres particularitez qui se font sentir à ceux qui sont accoûtumez à son style, sont aussi des preuves capables de persuader que cet Ouvrage est de lui.

L'autorité, & le consentement des Eglises, des Pe-

a *Heb.* XIII, 22. Il lui donne aussi le nom de frere. 2. *Cor.* 1. 1. *Coloss.* 1. 1 1. *Thess.* III, 2. *&c.*

b *Pearson*, *Du Pin*. *Tillement*, *Mill*

c *Hebr.* x. 34. La vulgate porte *Nam & vinctis compassi estis* : Vous avez eu compassion des prisonniers. Mais le Grec lit: Vous avez eu compassion de mes liens.

res, & des Commentateurs qui conſpirent à donner cette Epître à l'Apôtre, ſont encore un des plus forts argumens dont on ſe ſerve pour la lui attribuër. L'Egliſe Grecque a toûjours été perſuadée de cette vérité & ſi l'Egliſe Latine a balancé quelque tems à la mettre parmi celles de ſaint Paul, elle s'eſt réünie ſur ce point d'aſſez bonne heure aux Peres Grecs, & depuis le quatriéme ſiécle nous voyons ſur cet article une parfaite conformité de ſentimens entre l'une, & l'autre Egliſe.

Saint Clément d'Aléxandrie la cite ſouvent ſous le nom de ſaint Paul, quoiqu'il ſuppoſe qu'elle a été traduite par ſaint Luc. *a* Origénes dont nous avons rapporté ci-devant le témoignage, la cite aſſez ſouvent ſous le nom de ſaint Paul. *b* Et quoiqu'ailleurs il témoigne quelque doute ſur ſon Auteur, il avouë toutefois qu'elle renferme les ſentimens de cet Apôtre; que ſi quelque Egliſe la tient ſous ſon nom, elle doit conſerver cette tradition; *car ce n'eſt pas en vain*, dit-il, *que les Anciens l'ont attribuée à ſaint Paul.* *c* Euſébe de Céſarée en plus d'un endroit ſe déclare pour le même ſentiment. *d* La Lettre de ſaint Denys d'Aléxandrie, & celle du Concile d'Antioche à Paul de Samozate, celle d'Aléxandre Evêque d'Aléxandrie, ſaint Athanaſe, ſaint Cyrille de Jéruſalem, ſaint Baſile, ſaint Grégoire de Nazienze, ſaint Grégoire de Nyſſe, ſaint Amphiloque ſaint Epiphane, le Concile de Laodicée, en un mot, tous les Grecs depuis ceux-là, la reconnoiſſent unanimement comme de S. Paul. *e*

a *Clem. Alex hypotipoſ. apud Euſeb. Hiſtor. Eccleſ. lib. 6. c.* 14. *& ſtrom. lib.* 2. *p.* 420. *& lib* 4. *p.* 514. *& alibi.*

b *Orig. lib.* 3. *contra Celſ. p.* 143. *Philocal. p* 17. 55 *Protrept. ad Mart & l. de orat p.* 89. 97. 99. *hom.* 1. 2. 3. 4. *in Cant. Comm. in Joan. p.* 56. 58. 416. *& alibi paſſim.*

c *Idem. apud Euſeb lib.* 6. *Hiſtor. Eccl. cap.* 5. *E.*

d *Euſeb. Hiſtor. Eccleſ. lib.* 3. *cap.* 3 *&* 32. *& alibi.*

e On peut voir les témoignages ramaſſez dans Spanheim, *Tract. de Autore Ep. ad Hebr. part.* 1. *cap.* 6. Tillemont notte 72. ſur S. Paul *Mill. prolog. in Ep. ad Hebr.*

Les sentimens des Peres Latins ne sont pas tout-à-fait si uniformes. Caïus, Prêtre de l'Eglise de Rome, qui vivoit au commencement du troisiéme siécle, ne reconnoissoit que treize Epîtres de saint Paul, & il disoit que la quatorziéme, qui est celle aux Hébreux, n'étoit point de lui : *a Epistolas quoque Pauli tredecim tantùm enumerans, decimam quartam, quæ fertur ad Hebræos, dicit ejus non esse.* Saint Jérôme ajoute qu'encore de son tems les Romains doutoient qu'elle fût de cet Apôtre : *Sed & apud Romanos usque hodie quasi Pauli Apostoli non habetur.* Et lorsqu'il cite cette Epître, il témoigne ordinairement quelque doute sur son sujet, en disant, par exemple: Si toutefois on la reçoit comme de saint Paul : *b Si quis tamen ad Hebræos Epistolam suscipit ;* ou bien : Quoique plusieurs des Latins doutent qu'elle soit de saint Paul : *Licet de ea multi Latinorum dubitent quæ scribitur ad Hebræos : c* Ou enfin : Lisez l'Epître de saint Paul aux Hébreux, ou si vous aimez mieux l'attribuer à quelque autre : *Relege ad Hebræos Epistolam Pauli Apostoli, sive cujuscumque alterius eam esse putas. d* Cependant le même Pere dans l'Epître à Dardanus, *e* dit qu'elle est reçûë comme de saint Paul par toutes les Eglises, tant de l'Orient, que de la Gréce ; que si quelques Latins ne la reçoivent point, pour lui il déclare qu'il aime mieux la recevoir, & s'attacher en ce point aux Anciens.

Quoique saint Augustin reconnoisse *f* que de son tems quelques-uns nioient que cette Epître fût de saint Paul, & que d'autres craignoient *g* de l'admettre dans le Canon, parce que le nom de saint Paul ne s'y trouve pas,

a *Hieron. catal. de Caïo, & Euseb. lib. 6. cap. 14.*

b *Hieron. in Ezech.* XXVIII.

c *Idem in Matth.* XXVI.

d *Idem in Ep. ad Tit. cap.* II.

e *Idem Ep. 129. Hanc Epistolam, quæ inscribitur : Ad Hebræos, non solum ab Ecclesiis Orientis, sed ab omnibus retro Ecclesiis, & Græci sermonis Scriptoribus, quasi Pauli Apostoli suscipi,*

f *Aug. l. 16. de civit cap. 22.*

g *In Ep. ad Rom. Exposit. inchoata, p. 931. n.* II.

toutefois il dit *a* qu'il aime mieux ſuivre l'autorité des Egliſes d'Orient, qui la reçoivent comme cannonique, auſſi-bien que les autres Epîtres de ſaint Paul. Il la cite quelquefois ſous le nom de ſaint Paul; mais plus ſouvent ſous le ſimple nom d'*Epître aux Hébreux*.

On ne trouve aucun Pere Latin dans les trois premiers ſiécles, qui l'ait citée expreſſément comme de ſaint Paul. Elle eſt alléguée dans quelques Ouvrages fauſſement attribuez à ſaint Cyprien, comme dans le Livre des Oeuvres Cardinales, & dans l'Expoſition du Symbole; mais jamais dans les Ouvrages inconteſtables de ce Pere. Euſébe de Céſarée *b* dit qu'encore de ſon tems l'Egliſe Romaine ne convenoit pas qu'elle fût de ſaint Paul. Saint Philaſtre *c* dit que pluſieurs la lui conteſtoient; mais il marque cette opinion comme un ſentiment hérétique. Saint Iſidore de Séville dans ſon Ouvrage des Offices Eccléſiaſtiques, & Rabban Maur dans ſon Livre de la maniére d'élever les Clercs, ſoit qu'ils copient ſimplement les Anciens, par exemple, ſaint Jérôme, ſoit qu'ils nous expriment le ſentiment de quelques Auteurs de leur ſiécle, aſſûrent que pluſieurs Latins doutoient encore que cette Epître eût été écrite par l'Apôtre, à cauſe de la différence du ſtile *Ad Hebræos Epiſtola pleriſque Latinis ejus eſſe incerta eſt, propter diſſonantiam ſermonis.*

Voilà ce que l'on peut apporter de plus fort contre nôtre ſentiment. Mais on peut oppoſer à ces autoritez celle de tous les Peres Latins, depuis les quatriéme, & cinquiéme ſiécles, qui l'ont citée comme de ſaint Paul: *d* Par exemple, ſaint Hilaire, ſaint Ambroiſe, Fauſtin Prêtre Romain, ſaint Gaudence Evêque de Breſſe Rufin, ſaint Paulin, le Pape Innocent premier dans ſon Catalogue des Livres ſacrez, Idace, Bacchiarius,

a *De peccat. merit. lib.* 1. *cap.* 27.
b *Euſeb. lib.* 3. *hiſt. cap.* 3.
c *Philaſtr. hæreſ* 41.
d *Vide apud Spanhem, tract. de Auth. Epiſt. ad Hebr. parte* 1. *c.* 7.

Sedulius, Caſſien, Cerealis, Fauſte de Riez, Victor d'Utique, ſaint Grégoire le Grand, & une infinité d'autres : Car on peut dire que c'eſt le ſentiment géneral de tous les Peres qui ont vêcu, & des Conciles qui ſe ſont tenus depuis ce tems.

Quant aux Modernes nous n'en connoiſſons qu'un aſſez petit nombre qui ayent la-deſſus des ſentimens particuliers. Grotius la donne à ſaint Luc; *a* Eraſme à ſaint Clément Pape; *b* Luther, *c* & Beze *d* à Apollon; Caméron *e* à ſaint Barnabé. Calvin l'attribuë à ſaint Luc, ou a ſaint Clément; Joſeph Scaliger *f* à un Helléniſte. Louis Vivez, *g* le Cardinal Cajetan, *h* Eraſme Schmit, Tanegui, le Févre, *i* Saumaiſe, *k* & peut-être quelques autres ont douté qu'elle appartint à ſaint Paul. Mais queſt-ce que ce petit-nombre de Critiques, en comparaiſon d'une foule d'Ecrivains de tous les âges, de toutes les Societez, & de toutes les Communions, qui s'accordent à dire qu'elle eſt de ſaint Paul?

Il n'eſt pas mal-aiſé de ſatisfaire aux objections que l'on fait contre le ſentiment que nous venons d'établir; & on y a déja en quelque ſorte répondu dans tout ce que l'on a dit, en réfutant les opinions qui lui ſont contraires. La principale raiſon de nos adverſaires ſe tire de la diverſité du ſtyle de cette Epître, comparée à celle qui ſont indubitablement de ſaint Paul. Je ne veux pas conteſter ici cette diverſité; elle me paroit ſenſible : mais ſaint Paul n'a-t'il pas pû, ce qui nous arrive tous les jours, diverſifier ſon ſtyle, & écrire differemment une Lettre, un Traité, une Diſſertation? Il n'eſt pas bien certain ſi cette Piece eſt une Lettre, ou un Livre. Elle ne commence point à la maniere des

a *Grot. in Epiſt. ad Hebr.*
b *Eraſm. in cap.* XII. *ad Hebr.*
c *Luther. in Geneſ* XLVIII 20.
d *Beza in Ep. ad Hebr.*
e *Cameron qu. 2. in Ep. ad Heb.*
f *Joſ. Scalig. in excerpt. voce Helleniſta.*
g *Lud Vivez in lib.* 16. *c.* 22. *D. Aug. de civit.*
h *In Epiſt ad Hebr.*
i *Tanaq. fab. lib. 2. Ep.* 14.
k *Salmaſ. de Primatu Papæ apparat, p.* 19.

Lettres, & l'Auteur s'y excuse sur la bréveté de son Ecrit. *a* Si c'est un Livre il est assez court; mais si c'est une Lettre elle est bien longue.

De plus saint Paul n'a t'il pas pû employer la plume de saint Luc; ou de saint Clément pour donner le tour à cette Piece, & pour la mettre en style, *b* comme il arrive tous les jours que l'on fait retoucher ses ouvrages par ses amis, qui y réforment certaines manieres de parler moins correctes, ou qui nous avertissent de certaines fautes de langage, ou d'exactitude, qui échapent au plus attentif. Sans rien faire perdre au sens, & aux pensées de saint Paul dans ses autres Epîtres, on pourroit sans doute leur donner beaucoup plus de clarté, & d'élégance. Pourquoi ne l'auroit-on pas fait dans celle-ci? Je ne parle pas de l'opinion qui veut que l'Apôtre ayant d'abord écrit cette Lettre en Hébreu, elle ait ensuite été traduite en Grec par quelqu'autre. Nous allons faire voir que ce sentiment est insoûtenable.

M. Spanhem qui a travaillé fort au long sur ce sujet, a montré que cette diversité de style, n'est pas si grande qu'on se l'imagine, & que l'on rencontre encore dans cette Epître un trés-grand nombre d'expressions parallèles, à celles qui se voyent dans les autres Lettres de saint Paul. Qu'on y avoit ses raisonnemens, sa méthode, ses tours mêmes, & ses hébraïsmes; moins fréquens à la vérité, & moins rudes, mais toutefois assez sensibles, pour faire comprendre qu'elle est du même Ecrivain que les autres.

a *Heb.* XIII. 22. *Etenim per paucis scripsi vobis.*

b *Origen apud Euseb. Hist. Eccl. l. 6. c. 25. Est in Epist. ad Hebr. qu. 2. Bellarm. l. 1. de verbo Dei, c. 27. Hyperius prolegom. in Ep. ad Hebr.*

ARTICLE II.

En quelle langue cette Epître a t'elle été écrite.

IL y a sur cela deux sentimens divers : les uns soûtiennent qu'elle a été écrite en Hébreu, & les autres en Grec, saint Clément d'Aléxandrie, *a* Eusébe, *b* Théodoret, *c* un Auteur Grec chez Oecuménius, *d* saint Jérôme, *e* & quelques Nouveaux, *f* conjecturent que saint Paul érivant à des Juifs, leur a écrit en leur propre langue, & que saint Luc, ou saint Clément traduisirent son Epître en Grec ; de là vient, selon saint Jérôme, qu'elle est plus éloquente, & mieux écrite que ses autres Lettres, parce que comme Juif, il écrivoit plus poliment en sa langue, qu'en une langue étrangere ; & que saint Luc qui l'a renduë en Grec, possédoit cette derniere langue beaucoup plus parfaitement que saint Paul. Ainsi d'un ouvrage bien écrit en Hébreu, il étoit naturel qu'il fit une belle traduction en Grec. L'on ne doit donc pas s'étonner si cette Piéce se trouve d'un style assez different des autres Lettres de l'Apôtre. *Scripsit ut Hebræus Hebræis Hebraïcè, id est suo eloquio disertissimé, ut ea quæ eloquenter scripta fuerant in Hebræo, eloquentius verterentur in Græcum, & hanc causam esse, quod à cæteris Pauli Epistolis discrepare videatur* C'est ce que dit saint Jérôme.

a *Clem, Alex. hypotypo. apud Euseb. l. 6. c. 14. hist Eccl.*

b *Euseb. his l. 3. c. 18.*

c *Theodoret. præf. in Ep. ad Hebr.*

d *Anonym. apud Oecumen. præf. ad Ep. Hebr.*

Hieronim catalog. in voce Paul Agobard. Ep. ad Fredegef.

f *Ambrosiast. Primas. Haymo. Tena prælud. 4. Riber. Baron. Albert. Vidmanstad, Guido Fabricius, Matth, Galenus. Cornel à Lapide, quidam Codd. Græcis apud Mill. ad calcem hujus Epistolæ, Tossan. Zanchius Salmas. de Hellenistica parte 1. alii plures apud Spankem.*

L'Original Hébreu de ſaint Paul eſt péri, dit-on, d'aſſez bonne heure, puiſqu'aucun Ancien ne témoigne l'avoir vû, ni en avoir eu connoiſſance : mais cela ne doit point trop ſurprendre, puiſque l'Evangile de ſaint Matthieu ſi reſpectable par une infinité d'endroits, & connu par Origénes, & par ſaint Jérôme, qui l'avoient vû, & conſulté, eſt toutefois abſolument inconnu depuis plus de douze cens ans. Il peut en être arrivé de même à l'Epître dont nous parlons. La traduction Grecque que l'on en avoit, & qui étoit faite, à ce qu'on diſoit, par ſaint Luc, fut cauſe qu'on ſe mit moins en peine de conſerver l'Original Hébreu, d'autant que preſque tous les Juifs convertis de la Paleſtine, & tous ceux des provinces parloient communément Grec.

Quelques Savans, comme Vidmanſtad, & Guides Fabricius, qui les premiers ont fait imprimer le nouveau Teſtament en Syriaque, ſe ſont imaginé que l'Epître aux Hébreux, que nous avons aujourd'hui en cette Langue, étoit l'Original de S. Paul ; ils ſuppoſent avec raiſon, & perſonne ne peut leur conteſter, que S. Paul ſavoit le Syriaque, qui étoit la langue des Hébreux de Judée, & de Syrie. Mais on leur conteſte que ce Texte Syriaque que nous avons de l'Epître aux Hébreux, ſoit l'Original de ſaint Paul. On a diverſes preuves tirées de ce Texte même, qui montrent qu'il a été pris ſur le Grec, & que ce n'eſt qu'ue Verſion, mais trés-ancienne. La même Epître aux Hébreux ſe trouve auſſi impimée en Hébreu, mais on convient que c'eſt une Verſion aſſez nouvelle, & faite ſur le Grec.

Le ſentiment qui veut que ſaint Paul ait écrit cette Epître en Grec, eſt moins fort en autorité, mais il l'emporte en bonnes raiſons. La plûpart des Anciens ſe ſont laiſſez entraîner par l'autorité de ſaint Clément d'Alêxandrie, d'Euſébe, & de ſaint Jérôme, qui ont crû qu'elle avoit été d'abord écrite en Hébreu. Ce dénouëment leur ſervoit à expliquer la diverſité du ſtyle, qui a toûjours été une raiſon embarraſſante pour ceux

qui l'attribuoient à saint Paul. Par-là ils sauvoient toutes les difficultez. Saint Paul, disoient-ils, a écrit aux Hébreux en leur langue, cela est naturel, Il a écrit plus éloquemment, & plus poliment en sa langue, qu'en une autre langue: cela est spécieux. On trouve de la ressemblance de style entre cette Piece, & l'Epître de S. Clément Pape, & les Actes des Apôtres. Cela n'a rien d'incompatible, saint Luc, ou saint Clément l'ayant traduite d'Hebreu en Grec.

Mais quand on examine tout cela de plus prés, il n'y a rien de plus foible, ni de moins fondé. Saint Clément d'Alexandrie ne parle pas de l'Original Hébreu de cette Epître, comme l'ayant vû, & connu. Il n'en parle que par conjecture. Origénes *a* qui étoit si instruit de ces matieres, & si curieux des vrais Originaux Hébreux, n'a eu garde d'en parler. Il reconnoît qu'elle est écrite en Grec; & pour ce qui est de la difference du style, il s'en tire, en disant que saint Clément, ou saint Luc l'ont écrite sous saint Paul, & mise en leur style. Eusébe, & saint Jérôme n'ont pas éxaminé la chose à fond, & n'ont pas connu l'Original Hébreu de cette Epître: ce qui est un grand préjugé qu'il n'existoit point, vû leur curiosité, & leur attention à déterrer ces sortes de monumens. L'Evangile Hébreu de saint Matthieu subsistoit encore de leur tems. Ils en parlent, ils le citent; mais non pas l'Epître Hébraique pretenduë aux Hébreux.

Croire que les Hébréux de la Syrie, & de la Palestine ausquels on prétend que cette Lettre étoit principalement adressée, ne parloient qu'Hébreu c'est se faire volontairement illusion. Le Grec n'étoit pas moins commun dans cette province, que l'Hébreu. *b* & si l'on suppose, avec Spanhem, *c* qu'elle étoit adressée aux

a *Origen apud Euseb. l. 6. c. 26. histor Eccl.*

b *Talmud. Megilla. fol. 71. col 2. & 3. & in Sota, fol. 21. col. 2. & in Schekalim per. 3. halac. 2.*

c *Spanhem parte 1. c. 2. de Auth. Ep. ad Heb.*

Hébreux de toutes les provinces d'Orient, il y aura encore moins de néceſſité de l'écrire en Hébreu, puiſque dans tout l'Orient où il y avoit des Iſraëlites, on parloit Grec depuis les conquétes d'Aléxandre le Grand & la plûpart des Juifs Helléniſtes qui demeuroient dans les provinces, ne ſavoient pas même le Syriaque. a Saint Pierre, ſaint Jacque, & ſaint Jean ont écrit aux Hébreux, de même que ſaint Paul, & toutefois ils leur ont écrit en Grec: pourquoi donc ſaint Paul ne leur auroit-il pas écrit en la même langue?

On s'imagine que ſaint Paul ſavoit beaucoup mieux l'Hébreu que le Grec. L'Hébreu, dit-on, étoit ſa langue naturelle, Nous parlons toûjours mieux nôtre langue naturelle qu'une langue étrangére. Il y a dans cette ſuppoſition deux fauſſetez. 1. La langue naturelle de ſaint Paul étoit la langue Grecque, que l'on parloit à Tharſe capitale de Cilicie, ville célébre, & qui ſe piquoit alors de politeſſe, & de ſcience, de même qu'Athénes, & Aléxandrie. a Saint Paul n'étoit pas ignorant en Grec. Il avoit lû les Poëtes. L'obſcurité de ſes Epîtres ne vient point tant de l'ignorance de cette langue, que de la vivacité de ſon génie, & de l'élevation, & de la multitude de ſes penſées. Il ne paroît nullement que ce ſoit la langue Hébraïque qui lui ait gâté le ſtyle. Cette langue auroit peut-être été plus propre a le rendre clair, & ſerré: la langue Hébraïque ne ſouffrant point ces tranſpoſitions, & ces renverſemens, qui rendent ſouvent ſon Grec mal-aiſé à entendre. L'Hébreu étoit donc plûtôt ſa langue d'étude, & le Grec ſa langue naturelle. 2. Il n'eſt pas toûjours vrai que nous parlions mieux nôtre langue naturelle, qu'une langue appriſe par l'étude. On a une infinité d'experiences du contraire. Ainſi quand on avouëroit que ſaint Paul n'a ſçu le Grec que par étude, il ne s'enſuivroit pas qu'il le ſçût, & qu'il le parlât plus

a *Hieronym. prœm in Ep. ad Galat.*

b *Strabo. l. 16.*

mal que le Syriaque, que l'on supposeroit être sa langue naturelle.

Mais la lecture même de cette Piéce nous fournit des preuves qu'elle a été originairement écrite en Grec. On y voit des allusions qui ne subsistent que dans cette langue. *a* Les expressions, le tour, le style sont d'un Grec pur, & original, & nullement d'une traduction; il y a moins d'hébraïsmes ici, que dans les autres Ecrits de saint Paul; au lieu que si elle étoit écrite originairement en Hébreu, ou en Syriaque, il devroit y en avoir un plus grand nombre. L'Auteur y cite les Ecritures, non selon l'Hébreu, mais selon la Version Grecque; & il fait des raisonnemens fondez sur la signification des termes Grecs dans le style des Hellénistes, ou des Grecs, qui ne prouveroient rien en conservant les mots Hébreux. *b* Par exemple, les Septante traduisent ordinairement l'Hébreu *c bértih*, par *c diathéké*: *Bérith* signifie un alliance; & *diathéké*, un testament; en sorte que dans le langage des Hellénistes, *confirmer le testament*, signifie confirmer l'alliance. L'Auteur de cette Epître sans faire attention à la signification hébraïque de *bêrith*, prend *diathéké* dans le sens de testament, & fonde sur cela un grand raisonnement, qui n'a nul rapport à la signification d'*alliance*. Enfin l'Auteur donne des interprétations *d* des noms Hébreux qu'il rapporte, par exemple, de *Melchisedech*, & fonde sur cela des raisonnemens qui seroient inutiles, & hors de propos, si la Piéce étoit en Hébreu.

Ceux des Anciens qui ont crû que cette Epître avoit été traduite par saint Clément: sentiment qui est devenu le plus commun depuis Eusébe de Césarée; n'ont pas fait attention que saint Clément n'étoit point Hébreu, & qu'on n'a aucune preuve qu'il ait sçû la langue Hébraïque. Au moins les Anciens supposent qu'il étoit

a *Vide Heb.* 1. 7, & 11. 7. 11. 12. & x 6.
b *Berith*, *fœdus*. alliance.
c *Testamentum.*
d *Hebr.* VII. 2.

Grec

Grec, ou Romain ; ainsi il n'y a nulle apparence qu'il ait traduit l'Epître aux Hébreux, d'Hébreu en Grec. Ceux qui lui donnoient toute cette Piéce, raisonnoient plus conséquemment ; mais ils supposoient faux, comme nous l'avons marqué dans l'article précédent. Cette Lettre est sûrement de saint Paul, & elle a été écrite en Grec comme toutes les autres du même Apôtre. C'est le sentiment d'Origénes, & des plus habiles Critiques d'aujourd'hui. *a*

ARTICLE III.

En quel lieu, en quel tems, à qui, & à quelle occasion a-t'elle été écrite?

Cette Lettre a été écrite avant la destruction du Temple de Jérusalem, comme il paroît par tout ce que l'Auteur dit des Prêtres, & des sacrifices de la Loi. Il marque assez qu'il étoit en Italie lorsqu'il l'écrivit, puisqu'à la fin de sa Lettre, il dit : *b Les freres d'Italie vous saluent.* Saint Chrysostome, *c* Théodoret, *d* le Manuscrit Aléxandrin, *e* & quelques autres croyent qu'il l'écrivit à Rome, *f* un peu avant, ou un peu aprés qu'il fut délivré de ses liens. D'autres croyent que ce fut plûtôt dans quelques villes d'Italie. S'il eût écrit de Rome, il n'auroit pas manqué d'en dire un mot, & il ne se seroit pas contenté de dire, *les freres d'Italie vous saluent*; mais, *les freres de Rome.*

a *Estius prolog. in Ep. ad Hebr. DuPin, Spanhem. de Auth. Ep. ad Heb. p. 2. c, 2. Mill. var. lect. in Ep. ad Heb. Grot. Pisc. Jac. Capell. Ligf. Hamm. Le Clerc, alii plures.*

b *Hebr.* XIII. 24.

c *Chrysost. in Ep. ad Rom prolog.*

d *Theodoret. prolog. in Rom.*

e *Ms. Alex. ad calcem hujus Epist.*

f *Capell. append. ad hist Apost. Spanhem parte 2. c. 4. n. 8. Baron Blondel Usser.*

Quoiqu'il en ſoit, on ne doute point qu'il ne l'ait écrite dans un tems où il avoit la liberté, ou du moins où il étoit ſûr de l'obtenir bien-tôt ; puſqu'il promet aux Hébreux de les aller voir avec Timothée, ſi celui-ci venoit vers lui aſſez-tôt ; puiſqu'il parle de ſes liens comme d'une choſe paſſée : *a Vous avez eu*, dit-il, *compaſſion de mes liens.* Nous croyons donc avec le plus grand nombre des anciens, & des nouveaux Commentateurs, & Chronologiſtes, *b* qu'il l'écrivit l'an 63. de JESUS-CHRIST, & le 10. de Néron, lorſqu'aprés avoir demeuré pendant deux ans à Rome dans les liens, ſous la garde d'un ſoldat qui le conduiſoit, il fut enfin renvoyé abſous par Néron. Il l'écrivit peu de tems aprés celle aux Philippiens, *c* & à Philémon, *d* dans leſquelles il fait eſpérer, comme dans celle-ci, qu'il ira bien-tôt voir ceux à qui il écrit.

On croit qu'il l'écrivit principalement pour conſoler les Hébreux convertis dans les perſécutions qu'ils ſouffroient de la part des Juifs incrédules, qui les affligoient par toutes ſortes de mauvais traitemens, *e* qui leur raviſſoient impunément leurs biens, *f* & les réduiſoient à la derniére pauvreté. Il les exhorte à la patience, & à l'attente du Jugement de Dieu ; il avoit auſſi apparemment en vûë de les conſoler de la mort de leur Evêque ſaint Jacque le Mineur, qui avoit été précipité du haut du Temple par l'ordre d'Ananus, environ un an auparavant. *g* C'eſt peut-être à cela qu'il fait alluſion par ces paroles : *h Souvenez-vous de ceux qui vous ont gouverné, & qui vous ont enſeigné la parole de*

a *Heb.* x. 34.

b *Chryſoſt. & Theodoret. prolog. in Epiſt. ad Rom. Theophyl. prolog. in Ep. ad Hebr. Baron. Blondel, Uſſer. Spanhem, Tillemont, alii paſſim.*

c *Philip.* 1. 26. *Per meum adventum iterùm ad vos.*

d *Philemon* ℣. 22. *Para mihi hoſpitium ; nam ſpero per orationes veſtras donari me vobis.*

e *Heb.* x. 32. 33.

f *Heb.* x. 34.

g L'an 62 de J. C. à la Fête de Pâque. Voyez *Euſeb. l.* 2. *c.* 23. *hiſt. Eccl.*

g *Heb.* XIII. 7.

Dieu, & faisant réfléxion où leur conduite a abouti ; imitez leur foi. Comme il avoit appris aussi la part qu'ils avoient prise à ses liens, ils les en remercie. *a*

Le zéle dont il brûloit de répandre par tout la lumiére de la vérité, & la forte persuasion où il étoit de l'inutilité des cérémonies légales, & des sacrifices qui se faisoient dans le Temple, l'engagent à parler d'abord de la grandeur de JESUS-CHRIST au-dessus des Anges, & de Moyse ; ensuite il établit la vertu de son sacrifice, & de son sacerdoce, d'où il infére l'abrogation du sacerdoce d'Aaron, & des sacrifices ordonnez par la Loi. Il montre aussi que les Prophétes ayant promis une alliance nouvelle, & un nouveau Testament, qui devoit succeder à l'ancien ; cette alliance, & ce Testament ne sont autre que la Religion de JESUS-CHRIST. Il prouve que la foi est ce qui nous justifie devant Dieu, par une longue induction de la vie des Patriarches, des Prophétes, & des autres Saints de l'ancien Testament, dont il reléve le mérite, & la foi.

Mais comme il savoit que son nom étoit odieux, non-seulement parmi les Juifs qui ne croyoient point en JESUS-CHRIST, mais que plusieurs même du nombre des Fidéles de cette nation, avoient conçu de fâcheux préjugez contre lui, s'imaginant qu'il étoit l'ennemi de la Loi, & des cérémonies, il a la prudence de ne pas mettre son nom, ni sa qualité d'Apôtre à la tête, ni dans le corps de cette Epître, *b* mais il propose les véritez qu'il établit, d'une maniére si convaincante, il les appuye de tant de preuves, il les expose avec tant de discrétion, que les plus entêtez, & les plus prévenus se sentent comme forcez

a *Hebr.* x. 34.

b *Clem. Alex. apud Euseb. hist Eccl. l. 6. c. 15. Hieronym Catalog. voce Paulus scribebat ad Hebraos, propter invidiam sui apud eos nominis, titulum in principio salutationis amputavit. Idem in Epist. ad Gal.* 1. *Theodoret. Ambrosiast. Chrysost. praf. in Ep. ad Hebr. &c.*

de s'y rendre. De plus, comme il n'étoit point proprement Apôtre des Hébreux, *a* il jugea à propos de ne pas intituler de ſon nom, une Piéce qu'il leur écrivoit dans la vûë de les conſoler, de les ſoûtenir, & de les inſtruire. *Principium ſalutatorium de induſtria dicitur omiſiſſè*, dit ſaint Auguſtin, *b ne Judæi qui adverſus eum pugnaciter oblatrabant, nomine ejus offenſi, vel inimico animo legerent, vel omninò legere non curarent, quod ad eorum ſalutem ſcripſerat.* On peut ajoûter avec quelques Peres, que le reſpect ſouverain qu'il avoit pour JESUS-CHRIST, dont il devoit parler dans toute cette Epître, ne lui permit pas d'y mettre ni ſon nom ni ſa qualité d'Apôtre. *c*

Je ſai que quelques-uns *d* ont prétendu inférer de ce que le nom de ſaint Paul ne paroît pas à la tête de cette Epître, qu'elle n'étoit pas de lui. Les anciens ſe ſervoient de cette raiſon pour la lui conteſter. *e* D'autres *f* ont crû que le tître en étoit perdu; mais ſans recourir à cette exception, on peut répondre avec Primaſius, *g* en retorquant l'argument contre nos adverſaires. Si l'on conclut qu'elle n'eſt point de ſaint Paul, parce qu'elle ne porte point ſon nom, on en peut conclure de même, qu'elle n'eſt de perſonne, parce qu'elle ne porte le nom d'aucun Auteur; ou plûtôt qu'elle eſt d'un Auteur inconnu, & ſans nom; mais nous avons prouvé ci-devant d'une maniére qui doit contenter les Lecteurs non prevenus, que cette Epître

a *Clem Alex apud Euſeb. l.* 6. *c.* 6. *hiſt.*

b *Aug. expoſit. inchoata ad Rom. n.* 11. *p.* 911.

c *Clem Alex loco citato. Theodoret apud Oecumen. Hieronym. in cap.* 1. *ad Galat. Non fuit congruum ut ubi Chriſtus Apoſtolus dicendus erat, ibi etiam Paulus Apoſtolus poneretur.*

d *Cajet Calvin Erarſm. Grot. Camero.*

e *Vide Athanaſ. Dialog.* 1. *de Trinit & Theodoret. prolog in Ep. ad Hebr.*

f *Ita Gerhard & Hyper. in Ep. ad Hebr.*

g *Primaſ. præfat in Epiſtol. Pauli: Si propterea Pauli non erit, quia nullus nomine titulatur. Quod ſi abſurdum eſt, ipſius magis credenda eſt, quæ tanto doctrina ſua fulget eloquio.*

a tous les caractéres qui peuvent la faire donner à saint Paul ; qu'elle lui a été attribuée de tous tems par l'Eglise Grecque, & depuis le quatriéme siécle par l'Eglise Latine ; il faut donc la lui attribuër, encore qu'elle n'en porte pas le nom.

La plûpart des anciens, *a* & des nouveaux Commentateurs ont crû que cette Epître étoit écrite aux Juifs de Jérusalem, & de la Palestine. Le nom d'Hebreux leur convient particulierement. On donne aux Juifs des autres Provinces le nom d'Hellénistes. Quand l'Apôtre promet de les venir voir, *b* il y a toute sorte d'apparence qu'il l'entend de ceux de la Palestine, & en particulier de Jérusalem : Car peut-on dire qu'il promette aux Juifs de toutes les Provinces de l'Empire, de les aller voir ? Ce qu'il dit ailleurs, *c* qu'ils ont souffert avec joye le ravissement de leurs biens, les designe aussi particulierement. Les Juifs convertis eurent plus à souffrir de la part de leurs freres en Judée, qu'en aucun autre endroit du monde ; parce que leurs ennemis y étoient plus puissans, plus animez, & plus interessez à supprimer, s'ils eussent pû, le nom de JESUS-CHRIST.

Mais s'il est vrai, comme on vient de le dire, que saint Paul ait écrit principalement aux Juifs de Jérusalem, & de la Palestine, comment soûtenir l'opinion que nous avons proposée ci-devant, que saint Pierre parle de l'Epître aux Hébreux dans celle qu'il écrit aux Juifs convertis dispersez dans les diverses provinces de l'Asie ; dans la supposition que l'Apôtre avoit écrit aux mêmes personnes ausquelles saint Pierre lui-même écrivit depuis ;

Pour se tirer de cette difficulté, Mr. Spanhem *d* répond 1. Que cette Epître aux Hébreux a pû être écrite aux Juifs de toutes les Provinces de l'Asie : Ce qui ne

a *Chrysost. Theodoret. Theophyl, Ambrosiast.*
b *Hebr,* XIII. 23.
c *Hebr.* X. 34.
d *Spanhem de Auth. Epist. ad Hebr. parte* 1. *c.* 2. *n.* 8 9.

nous paroit nullement probable, pour les raisons que nous avons alleguées ci-devant. 2. Il dit que l'Apôtre écrivit principalement aux Hébreux de la Palestine, & que c'est aussi à eux principalement que s'adresse la promesse qu'il leur fait de les aller voir au plûtôt; mais que cela n'empêche pas que son Epître ne se soit aussi répanduë dans les Provinces ausquelles saint Pierre écrivit plus d'un an aprés: & de cette maniére il leur a pû dire que Paul son frere bien-aimé, leur avoit écrit auparavant avec sa sagesse ordinaire, des choses fort difficiles à comprendre, &c. Et c'est ce qu'on peut répondre de plus plausible à cette objection, qui malgré tout cela, souffre encore assez de difficultez.

Il est remarquable que dans toute cette Epître, il ne parle qu'aux simples Fidéles d'entre les Hébreux. Il ne donne aucun avis aux supérieurs. *a* Il prie seulement les Hébreux de saluër de sa part ceux qui étoient à leur tête, de conserver pour eux beaucoup de respect, de leur rendre une parfaite obéïssance, d'imiter leur bonne conduite, & leur foi, & de faire ensorte qu'ils s'acquitent de leur devoir avec joye. C'est sans doute par un trait de sa sagesse, & de sa modestie qu'il ne voulut pas s'ériger en maître envers les Chefs de l'Eglise de Jérusalem, qui étoient ou des Apôtres, ou des Disciples immediats de JESUS-CHRIST; gens sur qui il n'avoit aucune autorité.

Il est bon de remarquer aussi que plusieurs anciens Manuscrits, *b* & presque tous ceux qu'avoit vû saint Epiphane, *c* que Théodoret, l'Auteur de la Synopse sous le nom de saint Athanase, Euthalius, le Manuscrit Alexandrin, & un autre de la Bibliothéque de Coislin, *d* qui est trés ancien, & que l'on croit être du cinquiéme, ou sixiéme siécle, sans parler de beaucoup

a *Heb.* XIII. 17. 24.
b *Alex. petit*, 3. *Roc.* 2. *Colb.* 7. *Tres. Mss. penes Bezam*, & *Cod* 29. *Bibl. Coislin.*
c *Epiphan. hæresi* 42. *Marcionis.*
d *Cod.* 202. *Bibliot. Coislin.*

d'autres, mettent cette Epître immédiatement aprés la seconde aux Thessaloniciens. Il n'est pas aisé de donner la raison de ce partage. Quelques-uns *a* ont crû que c'étoit afin de mettre tout de suite les Epîtres qui avoient été écrites à des Eglises, & de les separer de celles qui ont été écrites à des particuliers. Théodoret *b* semble croire que l'Eglise l'a mise exprés immédiatement aprés celles aux Thessaloniciens, pour montrer qu'elle la reçoit au nombre des Canoniques, & des vrais Ouvrages de saint Paul. Il accuse les Arriens de l'en avoir séparée, & de l'avoir mise aprés celles à Tite, & à Philémon, comme pour s'autoriser à nier son authenticité, & pour l'arracher à saint Paul.

ARTICLE IV.

De l'authenticité, & de la canonicité de l'Epître aux Hébreux.

APRÉS ce que nous avons dit ci-devant de l'Auteur de cette Epître, que nous avons tâché d'assurer à saint Paul; il est aisé de décider la question proposée ici, si elle est inspirée, & canonique. Personne n'a jamais contesté à saint Paul la qualité d'Auteur inspiré; & ceux qui ont voulu nier l'authenticité, & la canonicité de cette Epître, ont commencé par soûtenir qu'elle n'étoit pas de saint Paul, comme le disoient les Arriens; *c* ou par prétendre qu'elle étoit corrompuë, & tronquée, comme le soûtenoient les Marcionites. *d* Saint Clément Pape, à qui quelques-uns l'ont attribuée, n'ont jamais passé pour un Auteur divin. L'opinion qui

a *Beza. Mill.*
b *Theodoret. præfat. in Epist. ad Hebr.*
c *Vide Theodoret præfat. in Epist. ad Hebr.*
d *Epiphan. hæres. 42. Hieronym. proœm. in Epist. ad Titum.*

l'attribuë à saint Luc, ou à saint Bernabé, n'est fondée sur aucune bonne preuve. Si donc cette Epître est de l'Apôtre, comme on l'a montré d'une maniére si incontestable, il s'ensuit qu'elle est inspirée, & d'une autorité divine.

Mais outre cette canonicité, & cette autorité, qu'on peut appeller intrinséques, elle a aussi de la part du témoignage, & de l'acceptation de l'Eglise, tout ce qu'on peut désirer d'autorité. Les Grecs l'ont toûjours reconnuë pour canonique, & les Latins depuis le quatriéme, & le cinquiéme siécle, l'ont reçûë de même. Saint Clément d'Alexandrie, *a* Origenes, *b* Eusébe, *c* les Lettres de Denys d'Aléxandrie, & du Concile d'Antioche à Paul de Samosate, la Lettre d'Alexandre d'Alexandrie, au Concile de Constantinople, *d* saint Athanase, *e* saint Cyrile de Jérusalem, *f* le soixantiéme Canon du Concile de Laodicée, saint Epiphane, *g* saint Basile, *h* saint Gregoire de Nazianze, *i* saint Gregoire de Nysse, *k* saint Amphiloque, *l* saint Gregoire Taumaturge, *m* Tite de Bostre, *n* saint Ephrem, *o* & les autres l'ont admise, l'ont citée comme Ecriture divine, & ont regardé comme héretiques ceux qui la rejettoient.

Théodoret *p* reproche aux Anciens de rejetter cette Epître, contre l'autorité de l'Eglise quil 'avoit reçûë de son tems comme de S. Paul, & contre le témoignage d'Eusebe

a *Clem. Alex. apud Euseb. lib. 6. ch. 14. hist. Eccl.*

b *Origen. apud Euseb. lib. 6. c. 25. hist. Eccl.*

c *Euseb. l. 3. c. 32. hist. Eccl.*

d *Apud Theodoret l. 1. c. 3. hist. Eccl.*

e *Athanas. de Nican. Decret. de Synod Epist. ad Serapion. &c.*

f *Cyrill. Jerosol. Cachet. 4*

g *Epiphan. hæres. 52. & 59.*

h *Basil constit. mon. c. 22. & alibi.*

i *Nazianz. carm. 34. & orat 21*

k *Nyssen. de hypost. t. 3. p. 35.*

l *Amphiloch. apud Greg. Naz. car. 125.*

m *Greg. Thaumat. Exposit. fidei alterâ.*

n *Tit. Bostr. Comment in Luc. XXIII.*

o *Ephrem. Syr. de virtutib. & vit. p. 51. de tormentis inferni. pag. 204. & alibi.*

p *Theodoret. præf. in Epist. ad Hebr.*

même qu'ils regardoient comme le Patron de leur dogmes, & qui l'avoit citée comme de S. Paul, & canonique. Saint Jérôme *a* témoigne qu'elle étoit reconnuë comme canonique par toutes les Eglises d'Orient, & par tous les Peres Grecs : *Illud nostris dicendum est, hanc Epistolam quæ inscribitur ad Hebræos, non solum ab Ecclesiis Orientalibus, sed ab omnibus retrò Ecclesiis, & Græci sermonis scriptoribus, quasi Pauli Apostoli suscipi.* Et dans un autre endroit, *b* il dit nettement que tous les Grecs reçoivent l'Epître aux Hébreux : *Epistolam ad Hebræos omnes Græci recipiunt, & nonnulli Latinorum.*

A l'égard de l'Eglise Latine, elle à balancé plus longtems à la reconnoître comme étant de saint Paul, & à l'admettre dans le Canon. Nous avons cité ci-devant ce qu'Eusébe de Césarée, saint Jérôme, saint Augustin, Philastre, Isidore de Séville, Raban Maur ont écrit sur cela. Caïus Prêtre de l'Eglise Romaine disputant à Rome sous Zephirim en 210. ne compte que treize Lettres de saint Paul, & omet celle aux Hébreux. Le Commentaire sur l'Apocalypse attribué à saint Victorin, ne parle pas non plus de celle aux Hébreux. Hilaire Diacre, & Pelage, dont on a des Commentaires sur les Epîtres de saint Paul, n'en ont point fait sur celle aux Hébreux. On ne la trouve point citée dans saint Cyprien, ni dans les Peres Latins des trois premiers siécles. Eusébe *c* dit qu'encore de son tems plusieurs Egises ne la recevoient point comme de saint Paul.

Saint Jérôme *d* reconnoît que la coûtume des Eglises Latines ne l'admettoit point au nombre des Ecritures canoniques: *Quod si eam Latinorum consuetudo non recipit inter Scripturas canonicas, &c.* Et ailleurs : *e* L'Apôtre saint Paul a écrit à sept Eglises, car la huitiéme qui

a *Hieronym. Ep.* 129. *ad Dardan.*
b *Idem. Ep.* 126. *ad Evagrium.*
c *Euseb. l.* 6. *c,* 20. *hist. Eccl.*
d *Hieronym. Ep.* 129. *ad Dardan.*
e *Idem. Epist,* 103. *ad Paulin.*

est celle aux Hébreux, est mise hors du Canon par plusieurs Latins. Et dans son Commentaire sur Isaïe, *a* *Eam Latina consuetudo inter canonicas Scripturas non recipit* Et dans un autre Commentaire : *b L'Apôtre parlant de Sion, & de Jérusalem, si toutefois la Latinité ne rejette point l'autorité de la Gréce, dans l'Epître aux Hébreux, &c.* Du tems de saint Augustin, *c* plusieurs feignoient de la mettre dans le Canon des Ecritures, parce que le Canon de saint Paul ne paroissoit pas à sa tête : *Unde nonnulli eam in canonem Scripturarum recipere timuerunt* Il témoigne dans ses Livres de la cité de Dieu, que la plûpart la recevoient comme de saint Paul, & que d'autres nioient qu'elle fut de lui. *d*

Mais le même Pere dans ses Livres de la doctrine Chrétienne, *e* compte quatorze Epîtres de saint Paul, & par conséquent admet celle aux Hébreux au nombre des autres qui sont incontestables. Il la cite par tout comme canonique. Le Concile de *f* Cartage l'admet dans le catalogue des Livres sacrez. Saint Jérôme, qui lui paroît quelquefois assez peu favorable, la cite souvent comme Ecriture sacrée, il declare dans sa Lettre à Dardanus, qu'il la reçoit, *g* suivant en cela plûtôt l'autorité des Anciens, que celle de quelques Latins de son tems, qui ne la recevoient pas. *Nos tamen utraque (Apocalypsin, & Epistolam ad Hebraos) suscipimus, nequaquam hujus temporis consuetudinem, sed veterum Scriptorum authoritatem sequentes; qui plerumque utriusque abutuntur testimoniis, non ut interdum de apocryphis facere solent, sed quasi canonicis, & Apostolicis.*

Depuis le quatriéme, & cinquiéme siécle, on la trouve trés-souvent alléguée par les Peres Latins; & comme de saint Paul, & comme Ecriture canonique.

a *In Isai.* VIII.
b *In Zachar.* VIII.
c *Aug. exposit. inchoatâ in Ep. ad Rom. n.* 11.
d *Aug. l.* 16. *de civit. c.* 22. *Quamplures Apostoli Pauli esse dicunt; quidam vero negant.*
e *Aug. de Doctr' Christ. l.* 2. *c.* 8.
f *Concil. Carth.* 3. *c.* 27.
g *Hieronym. Ep.* 129. *ad Dardan.*

Saint Hilaire, *a* Lucifer de Cagliari, *b* saint Ambroise, *c* Rufin, *d* Salvien, *e* Cassien, *f* le Pape Innocent I. écrivant à Exupére, Hilaire Diacre, ou l'Ambrosiaster sur la seconde Epître à Tite, Ch. 1. Phébade, *g* Victorien, *h* & les autres que l'on a déja nommé ci-devant dans la chaîne de la tradition des Peres Latins, pour prouver que Cette Epître est de saint Paul. On peut ajoûter à cela les Conciles, & les Auteurs de l'Eglise Latine, & les Manuscrits qui nous ont donné des catalogues des Ecritures canoniques; tous ces Monumens, ces Conciles, & ces Ecrivains mettent tous quatorze Epîtres de saint Paul.

Mais dans les premiers siécles mêmes nous la trouvons citée comme Ecriture divine dans des Auteurs qui ont écrit dans l'Occident. Par exemple, saint Clément Pape emprunte souvent des expressions, & des passages de cette Epître, quoiqu'il n'en nomme pas l'Auteur. Saint Irenée s'en sert dans ses Livres contre les héréśies. *i* Tertullien *k* la cite de même, quoiqu'en un autre endroit il l'attribuë à saint Barnabé. Novatien emprunte aussi son autorité dans son Livre de la Trinité, Ch. 15. & saint Jérôme *l* semble insinuër que les anciens Latins la recevoient, puisqu'il dit qu'il l'admet, sans se mettre en peine des modernes, mais en suivant l'autorité des anciens : *Nequaquam hujus temporis consuetudinem, sed veterum Scriptorum authoritatem sequentes.* Etienne Gobare *m* n'excepte que saint

a *Hilar. l. 4. de Trinit. p. 21.*
b *Lucif. Cagl. de non conveniendo cum hæreticis.*
c *Ambros. de fide ad Gratian. l. 1. c. 4. &c.*
d *Rufin exposit Symboli. apud Cyprian.*
e *Salvian l. 4. ad Eccles. Catholic.*
f *Cassian, collat. 1. c 14.*
g *Phæbad. lib. contra Arianos*
h *Victorin Afer adversùs A. ũ l. 1. 2. & tract. de Homous.*
i *Iren. l. 2. c. 55. & l. 4. c. 21. 24.*
k *Tertull. contra Judæos c. 2. & contra Marcion l. 2. c. 8. & de pudicit. c. 20.*
l *Hieronym. ad Dardan. Ep. 129.*
m *Apud Phot. Cod 232.*

Hyppolitte & S.Irenée du nombre de ceux qui ont admis l'Epître aux Hébreux ; il met S.Clément Pape, & Eusebe au nombre de ceux qui la reconnoissent comme de saint Paul. Or on a vû que saint Irenée la citoit comme Ecriture canonique. Les Arriens mêmes ne l'ont pas rejettée dans le commencement de leurs hérésies ; & Marcion ne nioit pas qu'elle ne fût de saint Paul, mais il la croyoit corrompuë depuis lui.

On croit que ce qui a le plus contribué à faire hésiter pendant quelque tems l'Eglise Latine à l'admettre dans le Canon des Livres saints, est l'hérésie des Novatiens, qui commencérent à troubler l'Eglise à la fin du troisiéme siécle. Comme ces hérétiques abusoient de certains passages de cette Lettre *a* pour autoriser leur erreur sur la pénitence, on jugea prudemment à propos de ne pas donner trop de crédit à une piéce dont ils tiroient avantage. Les Arriens étant venus ensuite au commencement du quatriéme siécle, & se servant de quelques autres passages pour soûtenir leur sentiment contre la consubstantialité, & l'éternite du Verbe, *b* cela fut cause qu'on demeura dans la même réserve sur cette Epître. M. Spanhem croit que les Marcionites qui s'étoient jettez en Italie dés le second siécle de l'Eglise, avoient aussi contribué à entretenir l'indifférence où l'on paroissoit à l'égard de cette Lettre, dont ils contestoient la vérité. *c* Quoiqu'il, en soit, il est certain que depuis le quatriéme, & cinquiéme siécle, l'Eglise Latine est d'accord avec la Grecque sur la canonicité de cette Epitre, & qu'il y a plus de treize siécles que l'Apôtre en est en possession, dans laquelle il a été confirmé en dernier lieu par le Concile de Trente, qui l'a mise dans le Canon au nombre des Epîtres, de saint Paul.

a Voyez *Hebr* VI. 4. 6. X 26. 27. XII. 15. 16, 17.

Hed. I. 3. 4. & III. 2.

c *Spanhem de Authore Epist. ad Hebr.* 3 parte 1, c. 8. *art.* 11 12, 13. 14.

DISSERTATION

SUR MELCHISEDECH.

LES caractéres que saint Paul dans l'Epître aux Hébreux, *a* donne à Melchisédech, sont si singuliers, & si élevez ; ils paroissent si opposez entr'eux, & si difficiles à allier, que l'Apôtre lui-même reconnoît la difficulté de traiter cette matiére *b* quoiqu'il parlât à des Juifs instruits dans les Ecritures, & accoûtumez aux explications figurées des Docteurs de la Synagogue. *Nous aurions*, dit-il, *bien des choses à dire sur le sujet de Melchisédech, mais elles ne peuvent guéres s'expliquer par aucun discours.* Saint Jérôme *c* frappé de ces paroles de saint Paul, ne s'engage à traiter ce sujet, que forcé par les priéres de son ami Evagre. Il s'effraye à la vûë de la grandeur, & de la difficulté de l'entreprise. D'autres Critiques *d* aprés avoir bien examiné tout ce qu'on dit sur ce sujet, reconnoissent qu'il s'en faut bien que l'on soit venu à bout de dissiper toutes les ténébres qui l'environnent ; enfin l'extrême variété d'opinions qu'on a eu sur la person-

a *Hebr.* VII. 1. 2. 3. *& seq.*

b *Hebr.* V. 11.

c *Hieronym. ad Evagr. seu ad Evangelum ; Fateor, volui dissimulare sententiam, nec me periculoso, & miscere tractatui, in quo quodcumque dixissē reprehensores habiturus forem : sed rursùm cùm Epistolam relegerem. & invenissem in extrema pagella miris me obtestationibus adjuratum ne spernerem peccatorem, revolvi Veterum Libros &c. Et post multa : Paulus difficultatem rei prœmio exaggerat. dicens, de quo multus nobis sermo est, & interpretabilis. Si vas electionis stupet ad mysterium, & de quo disputat ineffabile confitetur ; quantò magis nos vermiculi, & pulices solam debemus scientiam inscientia profiteri.*

d *Vide Schlegell. quæst. de persona Melchi. initio, Spanhem de Auth. Epist. ad Hebr. parte* 1. *c.* 5, *n.* 3.

ne de Melchisédech, prouve plus que toute autre chose l'embarras où l'on est sur ce qui le regarde.

Les Orientaux, & les Grecs féconds en fables, & en inventions, ont trouvé moyen de déterrer une généalogie de Melchisédech, du moins ils lui en ont forgé une; ils nous donnent les noms de ses ayeux, & de ses peres, & meres. Mais comme le mensonge se trahit toûjours par lui-même, les uns racontent sa généalogie d'une maniére, les autres d'une autre. Les uns le font Egyptien, d'autres Chananéen, d'autres Assyrien. Plusieurs l'ont confondu avec le Patriarche Sem, d'autres avec Cham, & d'autres avec Enoch. On en a fait un Ange, une Vertu divine, le Saint-Esprit, le Fils de Dieu même. Ceux-ci le font sortir de Phaleg fils d'Héber; ceux-là le font pere d'une race de Préadamites; enfin il y en a qui pour expliquer ce que dit saint Paul, que Melchisédech étoit sans pere, sans mere, & sans généalogie, soûtiennent qu'il étoit d'une race obscure, & honteuse, & il s'en est trouvé qui l'ont voulu faire passer pour illégitime.

Il est bon de proposer ici ces divers sentimens & les principales preuves dont on les appuye, & aprés avoir réfuté ceux qui nous paroîtront incontestables, de mettre dans leur jour celui qui nous paroîtra le plus vraisemblable.

Dés le tems de saint Epiphane, *a* on avoit inventé des noms au pere, & à la mere de Melchisédech; on donnoit à son pere le nom d'*Héraclas*, ou Hercule & à sa mere le nom d'*Astaroth*, ou d'Astarie. La chaîne Arabique sur le Chap. IX. de la Génése, donne plus d'étenduë à cette généalogie. Héraclas, ou *Héraclim*, pere de Melchisédech, étoit, dit-on, fils de *Phaleg*, fils d'*Héber*; ou plûtôt petit-fils de Phaleg,

a *Epiphan. hæres.* 55. c, 2.

& fils d'Héber ; & sa mere étoit *Salathiel* fille de *Gomer*, qui étoit fils de *Japhet*, fils de *Noé*.

Joseph fils de Gorion *a* Historien Hébreu, qui vivoit à ce qu'on croit, *b* vers le onziéme siécle, prétend que Melchisédech s'appelloit autrement *Johoram* ou Joram ; que de son tems la ville de *Jébus*, appelée depuis *Sédech*, d'où lui vient le nom de *Melchisédech*, ou Roi de Sédech, prit enfin le nom de *Salem* ; & que l'étoile qui présida a sa naissance, s'appelloit *Sédech*. C'est ainsi que les Hébréux appellent la planette de Jupiter. Je ne m'arrête point à réfuter de pareilles choses ; il suffit de les rapporter pour en faire sentir tout le ridicule.

Michel Glycas, *c* & George Cédréne, *d* & quelques autres *e* font venir Melchisédech d'une race Egyptienne. Son pere s'appelloit *Sidon*, ou *Sida*, fondateur de la ville de Sidon, & fils du Roi *Ægyptus* ; Melchisédech fonda, dit-on *Salem*, sur le mont de Sion, & y regna treize ans, ayant vêcu dans la justice, & dans la virginité, sans laisser d'enfans. Cédréne ajoûte qu'il est dit dans saint Paul, que Melchisédech fut sans pere, sans mere, & sans généalogie, parce qu'il n'étoit pas de la race choisie, que ses parens étoient des méchans, & que lui-même regnoit dans le pays de Canaan.

Suidas *f* avoit apparemment puisé dans les mêmes sources, que les Auteurs dont nous venons de parler, c'est-à-dire, dans des livres apocryphes, ce qu'il nous dit de Melchisédech: C'étoit, dit-il, un Prêtre de Dieu, & un Roi des Cananéens, qui ayant bâti une ville sur le mont de Sion, lui donna le nom de Salem, c'est-à-dire, ville de paix. Il y regna cent treize ans, & mourut sans avoir été marié. L'Ecriture ne parle point de sa

a *Ben Gorion l. 6. c. 31.*
b Voyez *Basnage t. 7. c. 7. Edit. Paris.*
c *Glycas Annal. p. 135.*
d *Cedren. l. 1. p. 27.*
e *Simon Logothet. apud Cang. ad Chronic. Pasch. p. 500.*
f *Suidas in Melchisedech.*

effet de ſa priere, fut touché de frayeur. Il remonta ſur le Thabor, s'enfonça dans une épaiſſe forêt, y demeura nud pendant ſept ans. Ses ongles crûrent à la longueur d'une paûme; ſes cheveux le couvrirent juſqu'à la ceinture; la peau de ſon dos ſe durcit comme l'écaille d'une tourtuë; il ne mangea que quelques fruits ſauvages; il ne but que l'eau de la roſée qu'il léchoit ſur l'herbe. Aprés ce terme, Dieu dit à Abraham de monter ſur le Thabor, & d'y chercher un homme ſauvage, de le revêtir, & de lui demander ſa benediction. Abraham va, & trouve Melchisédech en l'état que nous venons de le repreſenter. Ils deſcendirent enſemble de la montagne; & trois jours aprés, Melchisédech prit une corne pleine d'huile, en oignit Abraham, le bénit, & lui changea ſon nom d'Abram, en celui d'Abraham. Quelque tems aprés, comme Abraham revenoit de la pourſuitte des quatre Rois, Melchisédech vint au devant de lui, & lui préſenta une coupe de vin, aprés y avoir jetté ſécrettement un morceau de pain. Il en donna à boire à Abraham, & aux trois cens dix-huit hommes qui l'accompagnoient, & qui figuroient les trois cens dix-huit Peres du Concile de Nicée, comme le pain, & le vin repréſentoient la ſainte oblation qui ſe fait ſur nos Autels.

Pour détruire d'un ſeul mot toute cette fabuleuſe narration, il n'y a qu'à faire remarquer ſa nouveauté. Elle parle du Concile de Nicée comme d'un évenement arrivé depuis aſſez long-tems. *a* L'Auteur ſemble dire que Melchisédech demeure éternellement Prêtre du Trés-Haut. *b* Nul Ancien n'a parlé de parens prétendus de Melchisédech; & ſi l'Ecriture en avoit dit quelque choſe, le raiſonnement de ſaint Paul tomberoit de lui-même. Enfin le ridicule, & le fabuleux de

a Οὕτως τε, καὶ οἱ ἅγιοι πατέρες· κατὰ καιροὺς εὑρεθήσαν ἐν τῇ Νικαιέων πόλει.

b Καὶ διὰ τὸ εὐαρεστῆσαι αὐτὸν τῷ Θεῷ, μένει ἱερεὺς εἰς τὸ διηνεκές.

cette mauvaiſe Piéce ſe remarquent de toute part, & dans toutes ſes circonſtances.

Venons à quelque choſe de plus ſérieux. Un Auteur *a* dont on a encore aujourd'hui l'Ouvrage, dans l'Appendice du troiſiéme Tome de la nouvelle Edition de ſaint Auguſtin, *b* avoit écrit que ce Melchisédech qui vint au-devant d'Abraham, & qui donna ſa benediction à ce Patriarche, n'étoit point un homme; mais qu'il étoit d'une nature divine; enfin que c'étoit le Saint-Eſprit, qui lui avoit apparu ſous une forme humaine.

Evagrius, ou plûtôt *Evangelus* ou *Evangelius*, *c* ayant envoyé cet Ecrit à ſaint Jérôme, le priant de lui en dire ſon ſentiment, le ſaint Docteur ſe mit à feüilleter les anciens Peres, qui avoient vêcu avant lui, dans le deſſein de réfuter ce téméraire Ecrivain. Il trouva d'abord qu'Origénes, & Didyme, aprés bien des raiſonnemens, concluoient que Melchisédech n'êtoit pas un homme, mais un Ange. Mais enſuite en conſultant ſaint Hippolyte, ſaint Irénée, Euſébe de Céſarée, Euſébe d'Eméſe, Apollinaire, & Euſtathe d'Antioche, il remarqua que tous s'accordoient à dire, quoiqu'en termes divers, & par des raiſonnemens différens, que Melchiſédech étoit Cananéen de naiſſance,

a On croit que cet Autheur eſt Hilaire, Diacre de Rome ſous Libère, & qui fut depuis ſchiſmatique Luciferien Bellarmin. *l.* 2. *de Sacram.* *c.* 10. & *lib. de Scriptor Eccleſ.* Eraſme Préface ſur cet Ouvrage, Viegas ſur l'Apocal. 11. Eſt. ſur le Chap. VII. ſur l'Ep. aux Hébreux, & pluſieurs autres croyent que c'eſt cet Ouvrage qu'Evangelus communica à ſaint Jerôme, Voyez la nouvle Edition de S Auguſtin.

b *Quæſtiones ex utroque Teſt. mixtim, pag.* 106. *e. f.* 107. 108. *Similis Dei Filio non poteſt eſſe, niſi ſit ejuſdem naturæ. Et quid incredibile videtur, ſi Melchiſedech ut homo appareat, cùm intelligatur tertia eſſe Perſona? Jam ambo ſimiles eſſe leguntur, & unius eſſe diſpenſationis, quia unius ſunt & naturæ, &c.*

c Voyez la nouvel e Edition de S Jérôme, tome 2, p. 570 où l'on remarque que tous les Manuſcrits liſent *Evangelus*, ou *Evangelius*. au lieu d'Evagrius.

& Roi de la ville de Salem, autrement Jébus, & enfin appellée Jérusalem. Et c'est en effet le sentiment le plus suivi, & le plus probable. Il prouve ensuite que Melchisédech étoit une figure trés-expresse de nôtre Seigneur JESUS-CHRIST, comme Roi de Salem, ou Roi de paix; comme Prêtre, & Roi tout ensemble; Prêtre Eternel, avant la Loi, pour désigner le Sacerdoce de JESUS-CHRIST; sans pere, sans mere, & sans genealogie; non qu'il soit descendu du Ciel, ou qu'il ait été formé immédiatement par les mains de Dieu, mais parce qu'il est introduit dans l'histoire d'Abraham, sans qu'on nous dise qui il étoit, ni qui étoient ses parens, ni le tems de sa naissance, ni celui de sa mort. Tout cela étoit mystérieux; & c'est ce mystére que l'Apôtre nous a si divinement expliqué dans l'Epître aux Hébreux.

Quant aux raisons qu'apportoit cet Auteur pour prouver que Melchisédech étoit le Saint-Esprit, on peut les réduire à trois. La premiére, qu'il devoit être d'une nature différente d'Abraham, & au-dessus de la nature de l'homme, puisqu'Abraham, qui étoit si grand en mérites, est toutefois si petit en comparaison de lui : *Sine dubio quod minimum est à meliore benedicitur*, dit l'Apôtre, *a* en parlant de la benediction qu'Abraham reçoit de Melchisédech. Les Prêtres ordinaires bénissent quelquefois des personnes meilleures, & plus justes qu'eux. Ainsi le Sacerdoce par lui-même n'éléve pas un homme aux yeux de Dieu, au-dessus d'un autre. Il falloit donc que Melchisédech fût plus grand qu'Abraham par sa nature, puisqu'il ne pouvoit l'être ni par son mérite, ni par sa justice, ni par son Sacerdoce : *Per hæc apparet Melchisedech ultra hominem esse, quia non erat unde melior esset Abraham, nisi solâ præcedat illum naturâ,*

2. Melchisedech n'a ni commencement, ni fin, ni

a *Hebr.* VII. 7.

pere, ni mere, ni genealogie ; il n'est point né, il n'est point mort ; est donc Dieu, dit nôtre Auteur. 3. Melchisedech, selon l'Apôtre, est semblable au Fils de Dieu, il demeure Prêtre Eternel : *Assimulatus Filio Dei, manet Sacerdos in æternum.* Or il ne peut être ressemblant au Fils de Dieu, qu'il ne soit de même nature. Le Fils de Dieu est le premier Prêtre Eternel ; Melchisédech est le second. Le fils est le Vicaire, & le Prêtre du Trés-Haut ; le Saint-Esprit l'est de même : & quoiqu'ils soient tous les deux de même nature, l'ordre des personnes veut que le Fils soit avant le Saint-Esprit.

Pour répondre à toutes ces raisons, on peut dire, 1. que l'Apôtre dans presque toute l'Epître au Hébreux, & particuliérement dans l'endroit où il parle de Melchisedech, traite d'une maniére allégorique, suivant la méthode des Juifs d'alors, du Sacerdoce de Jesus-Christ, comparé à celui d'Aaron. Il montre que le sacerdoce, & la personne de Melchisedech, étant des figures du Sacerdoce, & de la Personne de Jesus-Christ, celui-ci l'emporte infinement par-dessus Aaron. Il tire avantage, & des paroles, & du silence de l'Ecriture. Tout ce que les Livres saints disent d'avantageux de Melchisedech, se verifie éminemment dans Jesus-Christ. Le silence qu'ils gardent sur sa naissance, sur sa mort, sur sa genealogie, est encore mystérieux, selon l'Apôtre. Il en tire un argument pour relever Melchisédech, & en même tems Jesus-Christ au-dessus d'Aaron.

2. Le sujet auquel il en fait l'application, soutient admirablement l'usage qu'il fait de ces raisons, lesquelles en tout autre occasion, & à l'égard de tout autre sujet, ne prouveroient rien ; car comment recevroit-on ce raisonnement : l'Ecriture ne parle ni du pere, ni de la mere, ni de la naissance, ni de la mort d'Elie de Thisbi, donc il est éternel, & immortel ? De plus, l'Apôtre parloit à des Chrétiens, déja persuadez de la divinité de Jesus-Christ, & de son Sacerdoce éter-

nel, outre cela accoûtumez aux explications allégoriques, & figurées, qui à l'égard d'autres personnes n'auroient pas eu la même force. Car que l'on dise à un payen que Melchisedech est la figure du Messie, que le Messie est le Prêtre éternel, immortel, sans commencement, sans fin; en un mot, vrai Dieu, & vrai homme, tout cela lui paroîtra énigme, & il vous demandera des preuves de tout ce que vous avancez. L'Apôtre supposoit ces véritez comme prouvées, & connuës aux personnes ausquelles il parloit.

3. Il est certain, quoiqu'en puisse dire l'Auteur que nous réfutons, que celui qui benit, est toûjours plus grand que celui qui reçoit la benediction, au moins quant à cette fonction. Ainsi on ne peut nier qu'Abraham à cet égard n'ait reconnu Melchisedech comme au-dessus de lui. Il n'est point ici question de la foi, de la justice, ni du mérite intérieur d'Abraham comparé à à celui de Melchisedech; il ne s'agit que de la benediction qu'il a reçûë de ce Prêtre du Seigneur. Par là il le reconnut incontestablement comme au-dessus de lui; vouloir conclure de là que Melchisedech étoit d'une autre nature, c'est outrer le raisonnement de S. Paul. Les preuves allégoriques ne veulent point être trop poussées.

4. La ressemblance qu'a Melchisedech avec le Fils de Dieu, ne tombe pas sur sa nature, mais sur son Sacerdoce. Saint Paul n'insiste que sur cela; son intention ne va pas loin. Le Saint-Esprit n'est jamais nommé Prêtre dans l'Ecriture; jamais il n'est dit qu'il se soit manifesté visiblement aux Patriarches, ni qu'il ait donné sa benediction à Abraham, ni qu'il ait reçû de lui la dîme, ni qu'il ait regné à Salem. Tout cela ne convient qu'à un homme dans le sens propre, & historique. Pour entrer dans la pensée de l'Apôtre, il faut concevoir qu'il compare un homme à JESUS-CHRIST, & non pas qu'il lui compare une personne de la Trinité. Toute l'économie de l'ancien Testament comparé au nouveau, est fondée sur cela. On prend un personnage

où se recontrent quelques figures du Messie, & on en fait l'application à JESUS-CHRIST. Ici c'est Melchisedech, ailleurs c'est Isaac, ou Moyse, Samson, David, ou Salomon. Enfin saint Paul dit ici expressément, *a* que Melchisédech *a été fait semblable au Fils de Dieu.* Il est donc postérieur à lui. Ce n'est donc pas le Saint-Esprit qui est égal, coéternel, consubstantiel au Fils.

Théodote le changeur disciple de Théodote le corroyeur, forma au commencement du troisiéme siécle une hérésie nommée des Melchisédeciens ; *b* ces hérétiques suivoient les erreurs de Théodote le corroyeur, d'où vient que saint Epiphane *c* dit que cette secte n'étoit qu'une branche des Théodotiens, qui soûtenoient que JESUS-CHRIST n'étoit qu'un homme, quoiqu'il fut né de la sainte Vierge, par l'operation du Saint-Esprit. *d* A l'égard de Melchisédech, ils disoient qu'il n'étoit pas un homme, mais une vertu celeste, supérieure à JESUS-CHRIST même, *e* puisque Melchisédech étoit l'intercesseur, & le médiateur des Anges, au lieu que JESUS-CHRIST l'étoit seulement des hommes. Le premier étoit le modéle de JESUS-CHRIST, suivant cette parole du Pseaume : *f Vous êtes Prêtre éternel selon l'ordre de Melchisédech.* Ils ajoutoient que Melchisédech n'avoit eu véritablement ni pere, ni mere, & que son commencement, & sa fin étoient incompréhensibles.

Saint Epiphane réfute au long cette erreur. Il fait voir que Melchisédech étoit un homme, par tout ce que Moyse en raconte, & par ces paroles mêmes de l'Apôtre : *g Celui dont la généalogie n'est point au nombre des leurs, &c.* Il ne prétend donc pas que ce grand-Prêtre n'ait point eu de génealogie : mais simplement que sa

a *Hebr.* VII. 3.
b *Theodoret. hæret. fabul. l.* 2. *c.* 6.
c *Epiphan hæres.* 55.
d *Tertull. in catalog. ad finē lib. de præscript.*
e *Tertull. loco cit. Aug. hæres.* 34.
f *Psalm.* CIX.
g *Hebr.* VII. 6.

génealogie n'étoit point au nombre de celle des Hébreux De plus il montre par saint Paul *a* que Melchisédech *est devenu semblable au Fils de Dieu.* Le Fils de Dieu étoit donc avant lui, & au-dessus de lui; car on ne dit pas, par exemple, que ce soit une perfection à un Maître de devenir semblable à son serviteur, ni au supérieur de ressembler à celui qui est au-dessous de lui.

Les Melchisédeciens se servoient pour authoriser leurs erreurs, de certains livres feints, ou apocryphes dont ils étoient les auteurs, & qu'ils attribuoient à des personnes dont l'Ecriture ne parle point. *b* Cette héresie n'a pas eu beaucoup de cours; elle fut renouvellée en Egypte sur la fin du troisiéme siécle par un nommé *Hiérax*, qui soutenoit que Melchisédech étoit le Saint-Esprit. Ce fut vers ce même tems qu'Hilaire Diacre écrivit ce que nous avons réfuté ci-devant, aprés saint Jérôme. Hiérax étoit Egyptien de la ville de Léonto, fut habile dans l'Ecriture, & qui faisoit profession d'une vie fort religieuse.

Il prétendoit prouver que le Saint-Esprit étoit *Prêtre Eternel,* par ce qu'il est dit dans l'Epître aux Romains, *c* que le *Saint-Esprit intercéde pour nous par des soupirs ineffables.* Il montroit que le Saint-Esprit, non plus que le Fils de Dieu, *n'a ni pere, ni mere,* n'ayant point de mere dans le Ciel, ni de pere sur la terre; il confirmoit son sentiment par ce passage du livre apocryphe de l'ascension d'Isaïe: *L'Ange qui me conduisoit, me dit en me montrant celui qui étoit assis à la doite de Dieu: Qui est celui-là? Je lui répondis: Vous le savez, mon Seigneur. Il me dit: C'est le Fils unique, & bien-aimé de Dieu? Je lui demandai: Et qui est celui qui est à la gauche, & qui est semblable au Fils de Dieu? L'Ange répondit: C'est le Saint-Esprit qui parle en vous, & dans les Prophétes, & qui étoit semblable au Fils unique de Dieu.* Ces derniers

a *Heb.* VII. 3.
b *Vide Epiph. hæres.* 55. & *Philastr. c.* 52.
c *Rom.* VIII. 34.

mots font allusion à ce passage de l'Epître aux Hébreux : a *Assimilatus manet Sacerdos in perpetuum.*

Mais on peut dire à Hiérax, 1. qu'on ne peut pas conclure que le Saint-Esprit soit Prêtre éternel de ce qu'il intercéde pour nous par des gémissemens inéffables. Ces gemissemens ineffables, il les forme dans nous, il nous fait prier, il nous inspire de saints desirs, il nous fait meriter le pardon, & nous fait obtenir ce que nous demandons au Pere : mais ce n'est point proprement comme Prêtre. 2. Qu'il y a bien de la difference entre ce qui est dit de Melchisédech, qu'il n'a dans l'Ecriture ni pere, ni mere, ni commencement, ni fin, pour marquer que les noms de ses parens, & le tems de sa naissance, & de sa mort ne sont point marquez dans Moyse ; & ce que dit Hiérax du Saint-Esprit, qui réellement, & de fait, n'a ni commencement, ni fin, ni pere, ni mere, qui est Dieu éternel, & infini. 3. L'autorité de l'ascension d'Isaïe n'est rien à nôtre égard. Ce livre ayant pû être composé par un homme prévenu d'une erreur pareille à celle de Hiérax, & n'ayant jamais eu dans l'Eglise aucune autorité canonique.

On connoît b une autre sorte de Melchisédeciens plus nouveaux, qui paroissent être une branche des Manichéens. Ils ont pour Melchisédech une trés-grande véneration. Ils ne reçoivent pas la circoncision, & n'observent point le sabbat ; ils ne sont proprement ni Juifs, ni Payens, ni Chrétiens ; ils demeurent principalement vers la Phrygie. On leur a donné le nom d'*Atingani*, comme qui diroit gens qui n'osent toucher les autres de peur de se soüiller. Si vous leur présentez quelque chose, ils ne le recevront pas de vôtre main ; mais si vous le mettez à terre, ils le prendront ; & tout de même, ils ne vous presenteront rien avec la main : mais le mettront à terre, afin que vous le preniez. On

a *Hebr.* VI. 1, 3.

b *Vide Cedren. Zonar. Scaliger ad Euseb pag.* 241. *Timoth. Presbyter G. P. de receptione haeretic. p.* 392. *t.* 3. *Monument. Græc. Coteler.*

ne ſait pas ce qui les oblige à avoir pour Melchiſédech une ſi grande véneration.

Les Juifs au rapport de S. Jérôme, *a* & les Samaritains au rapport de ſaint Epiphane, *b* ſoutenoient que Melchiſédech étoit le même que *Sem* fils de Noé; opinion qui a trouvé grand nombre de défenſeurs parmi les modernes. *c* Nous croyons que Sem eſt né l'an du monde 1558. qu'il a vêcu en tout ſix cens ans, & qu'il eſt mort l'an du monde 2158. Abraham eſt né l'an du monde 2008. il eſt entré dans la terre de Canaan âgé de ſoixante & quinze ans, l'an du monde 2083. Il reçût la bénédiction de Melchiſédech l'an du monde 2092. & par conſéquent ſoixante-ſix ans avant la mort de Sem. Ainſi la Chronologie n'a rien d'abſolument contraire à ce ſentiment. Mais il y a d'autres raiſons qui nous empêchent de croire que Sem ſoit venu dans le partage de Cham, & que l'Ecriture qui fait ſi ſouvent mention de Sem ſous nom propre, & véritable, veüille ici le déguiſer ſans aucune raiſon apparente.

De plus, l'Apôtre nous dit que Melchiſédech étoit ſans pere, ſans mere, & ſans généalogie. Or on ſait que Sem étoit fils de Noé; on connoît ſa généalogie depuis Adam, juſqu'à lui; & depuis lui, juſqu'à Abraham, & encore bien plus avant. Moyſe nous marque, & l'année de ſa naiſſance, & celle de ſa mort. Enfin ceux qui prétendent qu'il ne pouvoit y avoir alors dans le monde de Prêtre du Trés-haut, & de ſupérieur à Abraham, que le ſeul Sem, font pluſieurs fauſſes ſuppoſitions. Ils ſuppoſent que Sem étoit l'aîné des fils de Noé, ce qui eſt trés-douteux, pour ne rien dire de plus; ils veulent que le Sacerdoce fût une prérogative attachée à la qualité de premier-né,

a *Hieronym. Ep. ad Evangel. & tradit. Hebr. in Geneſ.*

b *Epiph. hæreſ.* 55.

c *Vide Liran, Abul. Caj t. Eugub. in Geneſ.* XIV, *Rupert in Matt.* 1. *Galat. de Arcan. l.* 10 *c.* 6. *Genebr. in Chronic Torniel Annal. Moller in Pſ.* CX. *Montacut. p.* 216. *Hugo Brougton, & Job, Valleſ. Suarez . alii apud Tenam, & Schlegel.*

autre supposition trés-incertaine. Je ne répéte point ce que j'ai dit ci-dessus du mérite rélatif d'Abraham, & de celui qui lui donne sa bénédiction en qualité de Prêtre du trés-haut. Tout Prêtre comme tel, & tout homme qui donne sa bénédiction à un autre, est toûjours son supérieur, au moins en ce sens.

C'est par une suite de la supposition qui veut que Melchisédech soit le même que Sem, que plusieurs Hébreux, *a* & plusieurs Commentateurs parmi les anciens, & les modernes, *b* ont crû que Rébecca avoit été consulter Melchisédech, au sujet des deux enfans qu'elle portoit dans son sein, lorsqu'il lui fut dit : *c L'aîné sera assujetti au plus jeune.*

Un Auteur nouveau, *d* & fameux par la hardiesse de ses sentimens, a prétendu prouver que Melchisédech étoit le même que Cham ; mais comment accorder les éloges que l'Ecriture donne à Melchisedech, & les caractéres de ressemblance que saint Paul réléve entre Melchisédech, & le Messie, avec ce que Moyse nous dit de la personne de Cham, *e* qui fut maudit de Noé son pere, en la personne de son fils Chanaan, & qui est bien plus propre à nous former le caractere d'un réprouvé, que celui du Messie, & du premier des prédestinez ? Ce sentiment de M. Jurieu a été réfuté par des Auteurs qui ont écrit exprés sur ce sujet, *f* qui n'en méritoit pas beaucoup la peine.

Un autre Auteur François *g* a prétendu dans un livre intitulé, *Melchisedech réfuté*, que Melchisédech n'étoit autre que le Patriarche Enoch, qui n'est point mort, & dont il est dit ici, *neque finem vitæ habent.*

a *Jonathan Jerosol. alii Rabb. plerique.*

b *Aug. q. 72. in Genes. Theodoret qu. 76. in Genes. Cosm. Molach, l. 3. p. 2. 7.*

c *Genes.* xxv, 23.

d Jurieu Hist. Critiq. des Dogmes, &c. l. 1.

e *Genes.* ix, 22. 25. 26.

f *Lud. Borges. hist. critic. Melchisedech. c. 4. 5. Christoph. Vchmanshaus. Melchised. ab injuria deffens Philip. Olear. disput. de Cham maledicto, apud Fabric. Cod. pseudepigr. v. Test. p. 35.*

Mais il a été puissamment réfuté par le Pere Salien dans la Préface du cinquiéme tome de ses Annales.

Le Pere Pétau *a* en réfute un autre qui avoit donné un livre sous le tître d'*Epiphanie*, *b* dans lequel il prétendoit montrer que les Mages qui sont venus adorer J. C. à Bethléem, sont Enoch, Melchisédech, & Elie; aprés quoy il s'explique sur la personne de Melchisedech, en disant que c'étoit un homme céleste, dont le corps n'étoit pas comme les nôtres terrestres, & grossiers, mais d'une nature céleste, & en quelque sorte spirituelle: Qu'il avoit été créé avant la lumiére, & avant le monde même; & par conséquent avant Adam. Et comme l'Apôtre dit que Melchisédech *c a été fait semblable au fils* de Dieu, il croit que le Fils de Dieu étoit de la même nature que Melchisédech, & qu'il avoit créé un peu avant lui. Il soutient que Dieu au commencement créa des hommes de deux sortes; les uns célestes, comme le Fils de Dieu, & Melchisédech; & les autres terrestres, comme Adam: Et c'est, selon lui, ce que saint Paul a voulu marquer par ces paroles de la premiére Epître aux Corinthiens: *d Le premier homme créé de la terre, fut terrestre; & le second fut créé du Ciel, & céleste.* JESUS-CHRIST ayant d'abord été créé céleste, devint ensuite terrestre, s'étant allié avec nôtre nature, & ayant pris la chair humaine. Il est inutile de s'arrêter à réfuter un systême aussi ridicule, aprés que le P. Petau a pris la peine d'en faire voir tout le foible, & tout le danger.

Je ne parle point de la temerité de quelques Auteurs Juifs, *e* qui ont osé avancer que Melchisedech étoit illégitime, parce qu'on ne parle ni de son pere, ni de sa mere; à peu prés comme ces gens d'une naissance

a *V de Salian. præf. in tom. 5. Annal.*

b *Petavi. t. 3. Dogmat. Theo Tract. de Opificio sex dierum, l. 1. c 4. art. 3.*

c C'est Auzoles de la Peire, imprimé à Paris en 1626. *in quarto.*

d *Heb.* VII.

e 1. *Cor.* XV. 47.

f *Apud Selden curis secundis ad sect. 1. de Decimis.*

si obscure, qu'on ne connoit pas leurs parens; *Nullis majoribus ortos*, comme parle Horace; *a* ou comme dit Tite-Livre, en parlant d'Ancus Martius Roi de Rome: *b Ancus patre nullo, matre servâ.* Et Sénéque dit qu'il y a eu deux Rois des Romains, dont l'un n'avoit point de pere, & l'autre point de mere: *c Duos Romanos Reges esse, quorum alter patrem non habet, alter matrem: Nam de Servii matre dubitatur; Anci pater nullus; Numa nepos dicitur.* Mais il n'y a nulle apparence que le silence que l'Ecriture a gardé à l'égard des parens de Melchisedech, soit fondé sur une semblable raison. Saint Paul n'auroit eu garde de le relever, & d'en tirer un sujet d'éloge pour Melchisedech, & un de ses caractéres de ressemblance avec le Messie.

Quelques anciens héretiques du nombre des Melchisedéciens, croyoient que Melchisedech étoit le Fils de Dieu, qui avoit apparu sous une forme humaine à Abraham. *d* Ce sentiment a eu de tems en tems des défenseurs; & on lit que du tems de l'Empereur Théodose le jeune, un Solitaire d'Egypte, fort homme de bien, se laissa aller à cette imagination. *e* Il communiqua sa pensée à saint Cyrille Archevêque d'Aléxandrie, qui voulant le ramener doucement, & le guerir, sans lui faire de peine, lui dit de consulter Dieu sur cette affaire. Le Solitaire obéït; & aprés trois jours passez en oraison, il revint trouver saint Cyrille, & lui déclara qu'il ne croyoit plus que Melchisedech fut le Fils de Dieu, mais un simple homme; & qu'il l'avoit vû dans la compagnie des autres saints Patriaches descendus d'Adam. On cotte aussi quelques Rabbins qui ont été dans cette pensée. *f*

Mais personne ne s'est déclaré pour ce sentimennt d'une maniére plus forte, & plus étenduë que Pierre

a *Horat. l. 1. sat. 6.*
b *Liv. lib. 4. c. 3.*
c *Senec. Epist. 188.*
d *Epiphan. hæres. 55.*
e *Coteler. monum. Græc t. 1, p. 423. 424.*
f *Rab. Moses. Hadarsan.*

Cunæus *a* dans son Livre de la Republique des Hébreux. Cet Auteur le soutient avec toute l'érudition, & l'élégance dont il est capable. C'est beaucoup dire ; car cet Ecrivain est à la fois trés-habile, & trés-bien-disant, il a senti qu'une opinion aussi singuliére avoit besoin de toute sa capacité, & de tout son art. Il croit donc que c'est le Messie qui apparut à Abraham au retour de son expédition contre les quatre Rois : Que ce saint Patriarche le prit d'abord pour un homme ; mais qu'ensuite il y reconnut quelque chose de plus grand, & de plus divin ; qu'enfin il l'adora comme le Messie, qui devoit un jour paroître dans le monde pour sauver les hommes, & qu'il lui présenta des offrandes, & la dixme de tout ce qu'il avoit. Il croit que c'est le même Fils de Dieu, qui quelques années aprés, apparut à Abraham accompagné de deux Anges, qui entrérent dans sa tente, & reçûrent le repas qu'il leur offrit.

La différence qu'il y a, dit-il, entre l'apparition faite à Abraham sous le chêne de Mambré, & celle de Melchisedech au même Abraham dans le chemin, est que l'Ecriture dit expressement, en parlant de la premiére, que c'étoit le Seigneur ; & dans la seconde, elle dit simplement que ce fut Melchisedech, laissant à David, & à saint Paul le soin de développer le mystére de cette apparition. David l'a fait dans le Pseaume, *b* en disant : *Vous êtes le Prêtre Eternel selon l'ordre de*

a Petr. Cunæus de Republ. Hebr. l. 3. c. 3. *Quoniam receptæ opinioni adversari ipsa ratio mihi videtur, valentior esse omni authoritate debet veritas. Ego sic existimo, Melchisedecum non hominem utique ex hominibus genitum, sed divinioris naturæ fuisse ... Profligaverat prælio Reges impios Abrahamus, & victrices reducebat copias : Forte tunc in itinere obvium se illi tulit Filius Dei specie humanâ, habitu Sacerdotis Regisque indutus... Statim Abrahamus esse hoc majus quiddam, celsiusque sentit. Itaque quod sub imagine latebat, mente coluit, & Messiæ summo Regi, Sacerdotique, quem mortalibus olim datum intelligebat, præsenti præsens munera, decimasque obtulit.*

b Psal. CIX. 4.

Melchisedech : c'est-à-dire, de la même maniére que Melchisédech ; & saint Paul l'a expliqué plus au long dans l'Epître aux Hébreux, lorsqu'il a dit par exemple, que Melchisedech *s'étoit rendu semblable au Fils de Dieu ;* c'est-à-dire, suivant nôtre Auteur, que le Fils de Dieu prit alors la forme, la taille, & le visage qu'il eut depuis, lorsqu'il parut parmi les hommes : *Filium Dei cùm in via Abrahamo occurreret, eum vultum, eumque habitum corporis sibi finxisse, quem postea gessit in terris.*

Il ajoûte que c'est ce que le Sauveur vouloit marquer dans saint Jean, *a* lorsqu'il disoit aux Juifs : *Abraham vôtre pere eut de l'empressement pour voir le jour de ma venuë ; il l'a vû, & en a été pénétré de joie.* C'est, dit-il, cette apparition du Fils de Dieu, ou de Melchisedech à Abraham, qu'il vouloit marquer.

On lit dans la Chronique Pascale *b* une particularité touchant Melchisedech, qui a quelque rapport à ce que prêtend ici Cunæus. On y raconte qu'Abraham dit un jour à Dieu : *Seigneur, si vous devez envoyer vôtre Ange sur la terre de mon tems, faites-moi la grace que je le voye. Mais le Seigneur lui répondit : je ne vous ferai pas voir mon Ange ; mais vous verrez la figure de ce jour. Descendez, passez le Jourdain, & vous le verrez.* Il passa le fleuve, & il vit Melchisédech qui venoit au-devant de lui : il se prosterna, & l'adora, *parce qu'il vit le jour du Seigneur ; & il fut comblé de joie.*

Mais cet Ecrivain s'éloigne de l'opinion de Cunæus, en ce qu'il croit que Melchisedech est un descendant de Cham, lequel fut conduit de Dieu hors de son païs, de même qu'Abraham. Il fixa, dit-il, sa demeure au-dela, c'est-à-dire, à l'orient du Jourdain, de même qu'Abraham endeçà, c'est-à-dire, à l'occident. Mais en ce dernier point il se trompe assurément.

a *Joan.* VIII. 56.

b *Chronic Pasc. p.* 49. *Edit. Cang.*

Aucun Auteur n'a mis la ville de Salem, où regnoit Melchisédech, au-delà du Jourdain. Et à l'égard *du jour du Seigneur qu'a vû Abraham*, il y a bien plus d'apparence que le Sauveur a voulu par ces paroles, désigner, ou la naissance d'Isaac, ou sa délivrance miraculeuse lorsqu'Abraham se mit en devoir de l'immoler au Seigneur; *a* ou l'apparition des trois Anges à Abraham, lorsqu'il étoit assis à la portée de sa tente, & qu'il parla à l'un d'eux, comme s'il eût parlé à Dieu même. *b*

Mais revenons à Cunæus. Il fait le commentaire de tout ce que dit l'Apôtre de Melchisédech, & il l'adapte à son systême. Il fait sur tout beaucoup de fond sur ces paroles de saint Paul: *c* Dans la Loi *les Lévites qui reçoivent la dixme, sont des hommes sujets à la mort.* Mais dans ce passage du Pseaume: Vous êtes Prêtre Eternel selon l'ordre de Melchisédech, *on parle de Melchisedech comme d'une personne vivante.* S'il étoit vivant du tems de David, ce n'étoit certainement pas un homme mortel. Enfin l'Auteur rejette avec beaucoup de hauteur, & de mépris les autres explications qu'on donne à ces passages: *Agant se, verséntque in omnes partes ii, quos & præsens, & prior ætas tulit, nihil nisi nubes, atque inania prensabunt nequicquam, & suis se tenebris involvent.*

Pierre du Moulin *d* avoit soutenu le même sentiment que Cunæus; & depuis environ vingt-huit ans, un nommé Jacque Gaillard en a de nouveau entrepris la défense par un assez gros Traité, imprimé à Leide en 1686. Il prétend que Melchisédech n'est pas un nom propre d'homme, mais un nom générique; marquant le Messie par sa qualité de *Prince de justice*, comme ailleurs il est désigné sous le nom de Prêtre Eternel, de Roi pacifique, d'Emmanuel, ou Dieu avec nous; & que *Salem* n'est pas non plus une ville

a *Genes.* XXII.
b *Genes.* XVIII.
c *Hebr.* VII. 8.
d *Petr. Molinæus.*

particuliére, mais un nom appellatif, qui marque que le Messie sera un Roi de paix. On cite grand nombre d'autres Auteurs, qui favorisent ce sentiment. *a*

Christophe Schlégel *b* qui a écrit exprés sur la personne de Melchisédech, s'est appliqué fort sérieusement à réfuter Cunæus. Nous ne suivrons ni sa méthode, ni sa longueur, nous nous contenterons d'expliquer d'une maniére simple, & naturelle les Textes de Moyse, de David, & de saint Paul. Cette seule exposition suffira pour montrer que le parti que Cunæus a pris, n'est nullement soutenable. Il est aisé de prouver premiérement que Moyse étoit un homme. Moyse nous donne son nom, le lieu de sa demeure, son emploi. *c* *Melchisedech Roi de Salem, Prêtre du Trés-haut.* Ce Prince qui ne demeuroit pas loin de Sodome, & de Gomorrhe dont Abraham avoit si généreusement pris la defense, charmé de la magnanimité de ce Patriarche, *vint au-devant de lui comme il retournoit de la défaite des quatre Rois* liguez, il le combla de bénédictions, & lui rendit mille graces du service important qu'il venoit de rendre à tout le pays, *& lui présenta du pain, & du vin*, c'est-à-dire, toutes sortes de rafraîchissemens, à lui, & à son armée victorieuse. Abraham à son tour pénétré de respect, & de religion pour le Trés-haut, dont Melchisédech étoit le Prêtre, & de reconnoissance pour la civilité de ce Prince, lui offrit la dîme de tout ce qu'il avoit pris sur l'ennemi, & qui n'appartenoit point aux Rois de Sodome, & à ses alliez. Dans tout cela on ne voit rien de surnaturel, rien qui marque que Melchisédech ait été plus qu'un homme.

Le Psalmiste qui long-tems depuis Moyse, a prédit la grandeur, & le regne du Messie, n'en donne pas une autre idée; il dit que le Seigneur dit à son

a *Vide Acta Eruditor. Lips. an.* 1686, p. 150.

b *Schlegel Dissert. de persona Christi. ad calcem Tena in Ep. ad Hebraos*

c *Genes.* XIV. 18.

Christ :

Christ : *Vous êtes Prêtre éternel selon l'ordre de Melchisédech.* L'éternité tombe sur le Messie & non sur Melchisédech. L'ordre de Melchisédech est opposé dans cet endroit à l'ordre d'Aaron. Vous serez Prêtre éternel , non comme les Prêtres descendus d'Aaron, mais comme l'a été Melchisédech , Prêtre du Trés-haut,dont le Sacerdoce n'est point passé à ses successeurs, qui n'a pas eu comme Aaron une race qui ait possédé le Sacerdoce pendant une longue suite de générations, pour vous, vous le posséderez seul, & éternellement.

Saint Paul voulant faire le paralléle du Sacerdoce de JESUS-CHRIST , & de celui d'Aaron , & voulant relever celui du Messie par tout ce qu'il a de plus glorieux , ramasse tout ce que dit l'Ecriture à la gloire de Melchisédech, & fait voir que JESUS-CHRIST a rempli d'une maniére infiniment relevée, tout ce que Melchisédech avoit autrefois figuré dans sa personne , dans ses actions, dans ses qualitez de Roi, & de Prêtre. Il pose pour principe que Melchisédech étoit le symbole de JESUS-CHRIST: *Assimilatus Filio Dei.* Il se sert exprés de cette expression : *Melchisédech a été rendu semblable au Fils de Dieu*, pour marquer que Dieu en nous le faisant décrire dans l'Ecriture , avoit en vûë de nous tracer dans lui une image de ce que devoit être JESUS-CHRIST conversant parmi les hommes. Il ne dit pas que JESUS-CHRIST a été fait semblable à Melchisédech, de peur qu'on ne conçût Melchisedech comme existant avant JESUS-CHRIST, & comme l'original sur lequel JESUS-CHRIST se seroit formé. JESUS-CHRIST est l'Original , Mechisedech est la figure , ou la copie ; mais cette figure , cette copie a paru dans le monde avant le Messie , qui étoit l'Original , & l'objet premier de tout l'ancien Testament.

Saint Paul reléve la qualité de *Roi de Salem* , ou Roi de paix , que possédoit Melchisédech ; il trouve dans son nom de Roi de justice , *Melchisédech* , &

dans son sacerdoce, dans les décimes qu'il reçoit d'Abraham, dans la bénediction qu'il donne à ce Patriarche, des traits de ressemblance avec le Messie, & des preuves de sa supériorité au-dessus du Sacerdoce d'Aaron. Enfin il nous découvre le mystére du silence de l'Ecriture sur les peres, & meres, & sur la généalogie de Melchisédech, pour montrer que JESU-CHRIST étoit réellement sans pere sur la terre, & sans mere dans le Ciel, & Prêtre éternel de la Loi nouvelle; c'est ainsi que les anciens Peres de l'Eglise, & presque tous les nouveaux Commentateurs l'expliquent; c'est le sens que demande le but, & le dessein de l'Apôtre dans toute cette Epître.

Le passage que Cunæus croit décisif pour prouver que Melchisédech n'est pas un homme, mais le Fils de Dieu, mérite qu'on s'y arréte. Le voici: *a Ici ceux qui reçoivent la dîme, sont des hommes sujets à la mort; mais ici on parle de Melchisédech, comme d'une personne vivante.* Si l'on fait consister la différence entre Melchisédech, & les Lévites, en ce que ceux-ci sont morts, & celui-là est vivant, il est évident que Melchisédech & les Lévites ne sont pas de même nature. Mais il faut prendre tout le raisonnement de saint Paul. Il a dit au ℣. 3. que Melchisédech étoit representé dans l'Ecriture sans faire mention de son pere, ni de sa mere, ni de sa généalogie, *& dont la vie n'a ni commencement, ni fin, & que par là il est devenu semblable au Fils de Dieu, & au Sacerdoce qui subsiste éternellement.* Voilà le principe sur lequel il à établi le Sacerdoce éternel de Melchisédech; Eternité figurative dans sa personne, & réelle dans JESUS-CHRIST. Ainsi Melchisédech en recevant la dîme d'Abraham, & dans la personne d'Abraham la recevant des Lêvites ses descendans, il reçoit réellement la dîme de la personne d'Abraham, & il l'a reçoit des Lévites ses fils, dans

a *Heb.* VII, 8.

le même ſens qu'il eſt éternel, c'eſt-à-dire d'une maniére figurative. JESUS-CHRIST dont il étoit la figure, poſſéde l'éternité réelle, & véritable, & ſon ſacerdoce eſt réellement éternel, & ſupérieur à celui d'Aaron. Melchiſédech n'avoit au-deſſus des Levites qu'une ſupériorité de figure, en ce qu'il repréſentoit le ſacerdoce du Fils de Dieu.

D'autres *a* ſoutiennent que le paſſage qu'on vient de citer, regarde, non ſeulement Melchiſédech, mais JESUS-CHRIT, lequel eſt vivant, & immortel; mais l'explication que nous avons propoſée, paroit plus conforme à la lettre, & à la ſuite du raiſonnement de l'Apôtre.

Nous ne nous étendrons pas à réfuter ceux qui ont prétendu que Melchiſédech étoit un Ange. Cette opinion demeure réfutée, dés qu'on a montré que Melchiſédech étoit un homme, un Roi de la ville de Salem dans la Paleſtine. Or c'eſt ce que toute l'Ecriture, tant de l'ancien que du nouveau Teſtament, nous enſeigne; comme nous le venons de prouver. A quoi l'on peut ajoûter ce raiſonnement: Melchiſédech étoit conſtamment une figure du Fils de Dieu: *Aſſimilatus Filio Dei*, dit l'Apôtre. Or le Saint-Eſprit, ni le Fils de Dieu même apparoiſſant aux hommes ne peuvent pas être des types, ou des figures du Meſſie. Donc Melchiſédech n'étoit ni un Ange, ni le Fils de Dieu, ni le Saint-Eſprit.

L'économie que Dieu a gardée dans l'ancien Teſtament pour faire prédire, & figurer ſon Meſſie, a été, de ſuſciter des hommes comme Noé, Iſaac, David, Salomon, en qui il mettoit des caractéres qui repreſentoient les qualitez, les perfections, & les fonctions de ſon Fils; ou de ſuſciter des Prophétes, qui le depeigniſſent, & qui marquaſſent les circonſtances de ſa venuë, de ſa mort, de ſa reſurrection dans leurs diſ-

a *Heinſ. Exercit in hunc loc. Ita Ambroſiaſt. Quis eſt qui vivit? Ille etiam qui ſecundùm ordinem Melchiſedech, factus eſt Sacerdos in æternum. Ita Jacob. Capell. Knatchbull. in Heb.* v 11.

cours, & quelque fois dans leurs actions. C'est-là la voye générale qu'il a suivie dans tout l'ancien Testament ; c'est sur ce fondement que le Fils de Dieu lui-même, & ses Apôtres ont toûjours raisonné. JESUS-CHRIST ne nous cite que des paroles, où des actions de Prophêtes, & des anciens Patriarches, lorsqu'il nous veut prouver qu'il est le Messie, & qu'en lui se rencontrent les caractéres marquez dans l'Ecriture, que dans lui se vérifient les figures de la Loi, & les promesses des Prophétes. Les Apôtres dans leurs discours, & dans leurs Epîtres, en usent de même.

Si quelques anciens Peres ont trouvé JESUS-CHRIST dans les apparitions de l'ancien Testament, *a* nous n'avons garde de nous opposer à leur créance ; nous l'y reconnoissons avec eux, & dans le sens qu'ils l'y ont reconnu ; nous avouërons que celui qui reçût les adorations d'Abraham, & à qui l'Ecriture donne le nom de *Jehovah*, & de *Tout-Puissant* ; *b* que celui qui apparut à Moyse dans le buisson ardent, & qui donna la Loi sur le mont Sinaï, représentoient le Fils de Dieu, c'est-à-dire, que c'étoient des Anges, comme l'Ecriture elle-même nous l'apprend, *c* qui representoient la personne de Dieu, & qui parloient en son nom ; mais nous soutenons que la rencontre de Melchisédech, & d'Abraham, n'est nullement une apparition ; toute la narration de Moyse prouve le contraire ; & quand c'en seroit une, ce ne pourroit étre le Fils de Dieu, qui se représenteroit lui-même à Melchisédech. La figure, & la chose figurée doivent être réellement différente. Enfin quand nous avouërions que c'étoit un Ange, il n'en seroit pas moins vrai que Dieu n'a pas choisi les Anges pour en faire des types de JESUS-CHRIST. Ce n'étoit point aux Anges qu'il devoit

a *Vide Tenam in Epist. ad Hebr, c.* 1. *difficult.* 2. *sect.* 2.
b *Genes.* XVIII. 1. 2. 14. 20. 25.
c *Act.* VII. 30. 35. 52. *Galat.* III. 19. *Heb.* II 2.

s'unir par ſon incarnation, *a* mais à la nature humaine; c'eſt donc parmi les hommes qu'il devoit produire des ſujets propres à le repréſenter, & à prédire ſa venuë.

Pour conclure cette Diſſertation, nous dirons avec le plus grand nombre des Peres, *b* & des Interprétes, que Melchiſédech étoit un Roi de la race de Chanaan, qui adoroit le vrai Dieu, & exerçoit la juſtice; qui demeuroit, & qui regnoit à *Salem*, nommée autrement *Jébus*, & depuis *Jeruſalem*; qui ayant appris l'important ſervice qu'Abraham avoit rendu au pays, en pourſuivant les quatre Rois, qui avoient vaincus, & dépoüillez les Rois de la Pentapole, & des pays voiſins, vint au-devant de lui avec des rafraîchiſſemens, & lui donna ſa bénédiction, c'eſt-à-dire, le combla d'éloges, & fit des vœux pour ſa conſervation, au nom du Dieu trés-haut, dont il étoit Prêtre, Abraham de ſon côté offrit à Dieu par les mains de Melchiſédech, la dîme des dépoüilles qu'il avoit priſes ſur l'ennemi, reconnoiſſant ainſi le Seigneur comme premier Auteur de ſa victoire.

a *Hebr.* II. 16. *Nuſquam enim Angelos apprehendit; ſed ſemen Abrahæ apprehendit.*

b *Hippolyt Irenæ. Euſeb Cæſar. Euſeb, Emiſſ. Apollinar. Euſtat. apud Hieronym. Epiſt. ad Evangel. ipſe Hieronym Joſeph. lib.* I. *Antiq. c.* 11, *&* *lib.* 7. *de Bello. c.* 18. *Egeſipp. l.* 3. *c.* 9. *de Excid. Jeroſol. Philo de congreſſ, quær. Erud, Grat p.* 448. *Theodoret. q.* 63. *in Geneſ. Oecumen. in Hebr.* VII. *Chryſoſt. in Ep. ad Hebr. homil* 12. *Theophyl. Theodoret, alii paſſim.*

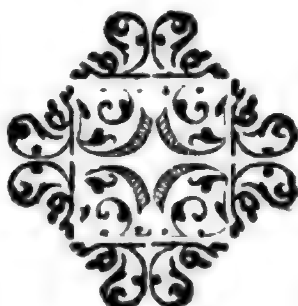

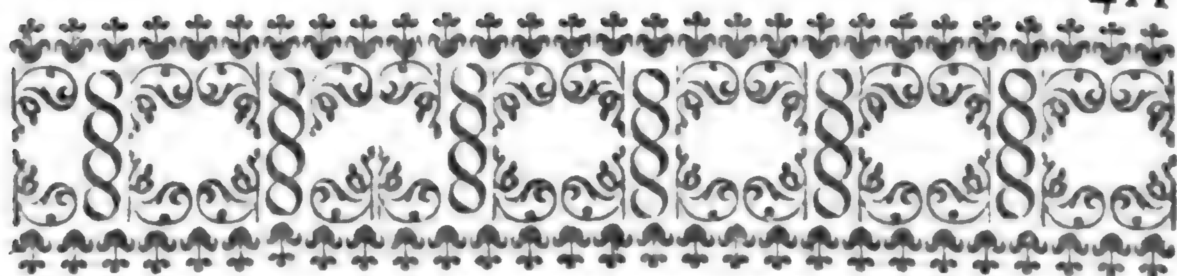

DISCOURS SUR LES EPITRES CANONIQUES.

Nous appellons Epîtres Canoniques, ou Catholiques les sept Epîtres que l'on met dans nos Bibles aprés celles de saint Paul ; sçavoir, l'Epître de saint Jacque, les deux de saint Pierre, les trois de de saint Jean, & celle de saint Jude. Le nom de *Canoniques a* qu'on leur donne, semble marquer qu'elles contiennent des régles importantes pour la conduite des mœurs, & des instructions sur les matiéres de la foi. Le mot Grec *Canon*, d'où dérive celui de *Canonique*, signifie proprement une régle.

On les appelle aussi *Catholiques ; b* & ce nom leur est affecté plus communément parmi les Anciens. C'est à peu prés, dit Théodoret, *c* comme qui diroit, *Epîtres Circulaires* ; parce que n'étant envoyées à aucune Eglise en particulier, elles sont communes à toutes celles qui professent la foi de Jesus-Christ, ou du moins à celles qui étoient composées de Juifs convertis au Christianisme, & répandus alors dans presque toutes les parties du mon-

a *Concill. Laodicen. can. 60. Cassiodor. de Institut. Divin. Litter. c. 8. Ieronym. seu alius, Prolog. in Epistol. Canonicas.*

b *Ita Patres passim.*

c *Prolog. Theodoret, in Epist. Catholic. in Edit Roberti Steph.*

de ; à quoi fait allusion le nom de *Catholique*, qui signifie proprement universel.

L'ordre que ces Epîtres tenoient entre elles n'a pas été uniforme, particuliérement parmi les Latins. L'Auteur du Prologue que l'on a sur les Epîtres Canoniques, que les Imprimez, & plusieurs Manuscrits attribuënt à saint Jérôme, & que plusieurs Savans *a* lui contestent, pendant que d'autres *b* soutiennent qu'il est de lui ; cet Auteur, quel qu'il soit, nous apprend que les Grecs Catholiques, & Orthodoxes les rangeoient autrement que les Latins. *c* Il dit que dans la Traduction, qu'il en a faite sur le Grec, il les a rétablies dans leur ordre naturel, & y a remis un passage important, que les Copistes Latins en avoient mal-à-propos retranché ; c'est le verset 7 du Chap. V. de la premiére Epître de saint Jean, qui regarde les trois témoins, qui rendent témoignage dans le Ciel : *Tres sunt qui testimonium dant in Cœlo, Pater, Verbum, & Spiritus Sanctus; & hi tres unum sunt.*

Les Grecs arrangeoient les sept Epîtres Canoniques comme nous les voyons aujourd'hui dans nos Bibles; sçavoir, 1. celle de saint Jacque ; 2. les deux de saint Pierre ; 3. les trois de saint Jean ; & 4. celle de saint Jude. C'est ce qu'on remarque dans les Peres, & dans les Manuscrits Grecs. Eusébe, *d* saint Grégoire de Nazienze, *e* le Concile de Laodicée, *f* saint Athanase, *g* saint Jean Damascéne *h* les mettent

a M. Mille, le Pere Martianay, M. Roger, M. Simon.

b Erasme, Bukentop, M. le Clerc, M. Ketner, &c.

c *Prolog, in 7. Epist. Canonic. Non idem ordo est apud Græcos qui integré sapiunt & fidem rectam sectantur, Epistolarum septem quæ Canonicæ nuncupantur, qui in Latinis codicibus invenitur. Quod quia Petrus primus est in numero Apostolorum, primæ sint etiam ejus Epistolæ, in ordine cæterarum.*

d *Euseb. lib. 2. cap. 23. Hist. Eccles.*

e *Greg. Nazian. Carm. de Can. Script.*

f *Conc. Laodic. can. 60.*

g *Athanas. Epistol. F. sti. Idem in Sinopsi.*

h *Damascen. lib. 4. de Fide Cath. cap. 18.*

toûjours dans cet ordre. Mais les Latins les arrengeoient autrement, comme on le voit dans saint Augustin, qui met d'abord les deux de saint Pierre, puis les trois de saint Jean; celle de saint Jude; & enfin celle de saint Jacque. Le fameux Manuscrit de Clermont les dispose de même. Le P. Martianay cite un Manuscrit Latin de la Bibliothéque de Colbert, *a* où les sept Epîtres Canoniques sont placées dans cet ordre: Les deux Epîtres de saint Pierre, celle de saint Jacque, les trois de saint Jean, & celle de saint Jude. Le Commentaire de saint Clement d'Aléxandrie sur les Epîtres Canoniques, que nous avons en Latin dans Cassiodore, met d'abord la premiére de saint Pierre, puis celle de saint Jude, puis la premiére do saint Jean, puis la seconde. Il ne parle ni de celle de S. Jacque, ni de la seconde de S. Pierre, ni de la troisiéme de S. Jean. Le même Cassiodore *b* donnant la division *des saintes Ecritures selon saint Jérôme* distribuë ainsi les Epîtres des Apôtres: 1. les deux de saint Pierre, puis les quatorze de saint Paul, puis les trois de saint Jean, celle de saint Jacques, celle de saint Jude; les Actes des Apôtres, l'Apocalypse. Innocent I. dans son Epître à Exupére, met les Epîtres de saint Jean les premieres, & celle de saint Jacque la derniere.

Le dernier des Canons qui porte le nom des Apôtres, *c* met premierement celle de saint Pierre, puis celle de saint Jean, celle de saint Jacque, & celle de saint Jude. Saint Augustin au Livre de la Foi, & des Oeuvres, Chap. 14. suit le même ordre. Mais dans le Livre 2. Chap. 8. de la Doctrine Chrétienne, il met d'abord les deux Epîtres de saint Pierre, les trois de saint Jean, celle de saint Jude; & enfin celle de saint Jacque. Eusébe dans un endroit de son Histoire Ecclésiastique, *d* met immédiatement aprés les Epîtres de

a *Mss. Colbert. n.* 245.
b *Cassiodor. de Institut. div. Script. cap.* 8.
c *Can. Apost. cap.* 84.
d *Euseb. lib.* 3. *cap.* 25. *Hist. Eccles.*

ſaint Paul , la premiére de ſaint Jean, & enſuite la premiere de ſaint Pierre , leſquelles n'ont jamais été conteſtées: mais ailleurs, *a* il dit expreſſément que l'Epître de ſaint Jacque eſt la premiére des Catholiques. Rufin dans l'expoſition du Symbole, le Concile de Carthage *b* en 397. Can. 47. Junilius *c* Evêque d'Afrique dans le ſixiéme ſiécle, & d'anciens dénombremens des verſets des Livres ſaints, rapportez dans les Notes de M. Cotelier ſur ſaint Barnabé, mettent l'Epître de ſaint Pierre à la tête des Canoniques.

De tout cela on peut conclure qu'anciennement l'ordre que les Epîtres Canoniques devoient tenir entre elles, n'étoit nullement fixé ni chez les Grecs, ni chez les Latins; & que l'Auteur du prologue ſur ces Epîtres, attribué à ſaint Jérôme a eu raiſon de dire que les Latins principalement mettoient l'Epitre de ſaint Pierre à la tête des autres, parce qu'il étoit le Chef des Apôtres : *Quia Petrus primus eſt in numero Apoſtolorum, primæ ſint etiam ejus Epiſtolæ in ordine cæterarum.* Les Grecs donnérent plus communément le premier rang à celle de ſaint Jacque, ſoit à cauſe qu'ils la croyoient plus ancienne que celle de S. Pierre; ou parce que ſaint Jacque fut fixé à Jéruſalem en qualité d'Evêque, avant que les autres Apôtres euſſent mis leurs ſieges dans aucune autre ville; ou enfin parce ſon Epître eſt plus Catholique, ou plus univerſel que ni celle de ſaint Pierre, ni aucune des autres, *d* comme

a *Euſeb. lib. 2. cap. 23 Hiſtor. Eccleſ.*

b Ce Concile met l'Epître de ſaint Jacque toute; la derniere, & les deux de ſaint Pierre les premieres.

c *Junil. lib. 1. de Part. Divinæ Leg. cap.* 5. Cet Auteur ne met que cinq Epitres Canoniques, celle de ſaint Jacque, la ſeconde de ſaint Pierre, celle de ſaint Jude, & les deux dernieres de ſaint Jean. Mais immediatement auparavant il avoit mis la premiere de ſaint Pierre & celle de ſaint Jean, aprés celle de ſaint Paul aux Hébreux.

d *Scoliaſt. Græc. anonym. in Epiſt. Jacobi. In Cod. Mſſ. Reg. n.* 705. *apud Mill. pag.* 542.

ayant été écrite indéfiniment aux douze tribus qui étoient dans la dispersion. Quoi qu'il en soit, cet ordre & cet arrangement est assez arbitraire ; & quand les Epîtres de saint Pierre ne seront point mises au premier rang cela ne déroge point du tout à sa primauté.

Saint Gregoire de Nazianze *a* remarque que les Anciens étoient partagez sur le nombre des Epîtres Catholiques. Les uns les recevoient toutes sept ; & les autres seulement trois ; sçavoir, celle de saint Jacque, la premiere de saint Jean, & la premiere de saint Pierre. On verra à la tête de chacune de ces Epîtres, les difficultez qu'on a formées sur leur Canonicité. Les deux dernieres Epîtres de saint Jean, quoi qu'écrites à des Particuliers, ont été reçûës au nombre des Epîtres Catholiques, apparemment pour ne les pas separer de la premiére Epître du même Evangéliste, qui est générale, & dont l'autenticité n'a jamais été contestée. Il y a méme d'assez bonnes raisons de croire que la seconde, & la troisiéme sont des especes de Lettres de créance, ou de recommendation, écrites à des Eglises particuliéres.

Le but génêral des Epîtres Catholiques est, selon la remarque de saint Augustin, *b* de réfuter les héresies naissantes de Simon le Magicien, des Nicolaïtes, & autres semblables hérétiques, qui abusant de la liberté Evangélique, & prenant à contre sens les paroles, & les sentimens de saint Paul, enseignoient que la foi sans les œuvres étoit suffisante pour le salut, quoique l'Apôtre se fut expliqué assez clairement sur cela, en disant qu'il entendoit la foi agissante par la charité : *c* *Fides quæ per charitatem operatur*. Et dans ses Epîtres il a attaqué assez souvent les faux Apôtres, qui troubloient l'Eglise, ou par leurs dogmes nouveaux, ou par leur fausse, & dangereuse liberté, ou par l'abus

a *Nazianz. Carm. de Script Canon.*
b *August. lib. de Fide & Operib. cap.* 14.
c *Galat. v.* 6.

qu'ils faisoient de ses principes, pour corrompre la morale de l'Evangile, ou pour en rendre les véritez méprisables, ou odieuses.

L'Epître de saint Jacque est visiblement contre ceux qui nioient la nécessité des bonnes œuvres; celles de saint Pierre, contre les Disciples de Simon, contre les faux Docteurs, & contre les hérétiques en général. La seconde de saint Pierre, & celle de saint Jude n'ont qu'un même objet; elles en veulent sur tout aux faux Apôtres, qui blasphémoient contre les véritez saintes, par l'abus qu'ils en faisoient, & par la pernicieuse doctrine qu'ils répandoient dans l'Eglise. Celle de saint Jude emprunte même plusieurs expressions de la seconde de S. Pierre. La premiére de saint Jean est aussi contre les mêmes hérétiques, & les novateurs; elle prouve l'obligation des actions de piété, & la nécessité de persévérer dans la foi, & dans la patience.

Saint Jérome dans l'Epître à Paulin, donne le vrai caractére de ces Epîtres, en disant qu'elles sont autant remplies de Mysteres qu'elles paroissent succintes : Elles sont abrégées dans les paroles; mais longues dans le grand sens qu'elles renferment: *Tam mysticas, quàm succinctas; & breves pariter, & longas: Breves in verbis; longas in sententiis.* Il y a peu de personnes qui ne soient éblouïes en les lisant, & qui ne s'aperçoivent que leurs lumiéres sont trop bornées pour en pénétrer toute l'étenduë, & la profondeur : *Ut rarus sit qui non in earum lectione cœcutiat.* Ceux qui voudront comparer ce que saint Pierre, saint Jacque, & saint Jean étoient avant leur Apostolat, & avant la descente du Saint Esprit, avec l'esprit, la force, la grandeur, les sentimens qu'on remarque dans leurs Lettres, ne pourront s'empêcher d'y admirer la main du Trés-Haut & le miracle de sa sagesse, & de sa puissance.

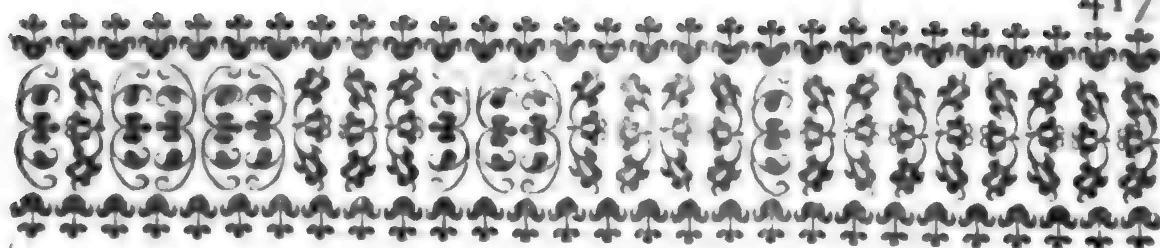

DISCOURS
SUR
L'EPITRE CATHOLIQUE
DE SAINT JACQUE.

IL y a beaucoup de diversitez de sentimens sur l'Auteur de cette Epître. Les uns l'attribuënt à saint Jacque le Majeur, fils de Zébédée, frere de Jean, qui fut décapité par Hérode Agrippa *a* l'an 44. de JESUS-CHRIST, dix ans aprés la mort de JESUS-CHRIST. D'autres la donnent à saint Jacque fils d'Alphée, surnommé le Mineur, & le frere du Seigneur. D'autres en font Auteur Jacque le Juste, Evêque de Jérusalem, dont parlent saint Clement d'Alexandrie, Hégésippe, & Eusébe. *b* Il est certain qu'Eusébe, *c* & saint Jérôme, *d* soit qu'ils parlent en leur nom, & suivant leur sentiment, soit qu'ils expriment le doute des autres, remarquent que plusieurs la croyent supposée sous le nom de saint Jacque; & ils en parlent comme doutant eux-mêmes qu'elle

a *Act. 2.XII. Occidit autem Jacobum fratrem Joannis gladio.*

b *Clem. Alex & Hegesipp. apud Euseb. lib. 2. Hist. Eccl. cap. 23.*

c *Euseb. lib. 2. cap. 23.*

d *Ieronym. de Script. Eccles. in Jacobo. Jacobus qui appellatur frater Domini unam tantùm scripsit Epistolam, quæ de septem Catholicis est; quæ & in ipsa ab alio quadam sub nomine ejus edita asseritur, licet paulatim tempore procedente obtinuerit autoritatem.*

sûr de lui. Quelques nouveaux Interprétes *a* les ont suivis, & se sont exprimez avec beaucoup moins de retenuë, dans un tems où le consentement des Eglises, & la possession d'une si longue suite de siécles, auroit dû la mettre à couvert de leurs téméraires censures.

Ceux qui l'attribuënt à saint Jacque, fils de Zébédée, croyent que ce saint Apôtre ayant prêché la foi aux Espagnols, leur écrivit cette Lettre aprés son retour à Jérusalem. L'Auteur qui a mis les titres à la Version Syriaque publiée par Vidmanstad, croit que c'est la premiére Ecriture sacrée du nouveau Testament. La Version Arabique citée par Cornelius à Lapide, l'attribuë de même à saint Jacque, fils de Zébédée : mais ni le Syriaque, ni l'Arabe imprimez dans les Polyglottes de Paris, & de Londres, ne portent rien de semblable. L'ancienne Version Italique publiée par le R. P. Martianay, *b* lit à la fin de cette Epître ces mots : *Explicit Epistola Jacobi, filii Zebedai.*

Dans le Catalogue des Ecrivains Ecclésiastiques de saint Jérôme, à la fin de l'article de saint Matthieu, on lit que Jacque, fils de Zébédée, prêcha l'Evangile aux douze tribus qui étoient dans la dispersion ; ce qui insinuë qu'il leur écrivit aussi cette Epître : mais cet endroit est une addition faite au Texte de saint Jérôme, laquelle ne mérite aucune créance. Le faux Lucius Dexter dans sa Chronique, *c* Auteur de la Vie, & de la Mort des Saints, & la Liturgie de Mozarabes appuyent ce sentiment. On le remarque aussi dans la fausse Epître de Sixte III. qui se trouve dans la Bibliothéque des Peres. Gaspard Sanchez *d* rapporte tou-

a *Luther. Hunnius Centuriatores, Cajet. Vide & Erasm.*

b *V. de Not. Martian in Epist. Jacobi pag. 191.*

c *Isidor. de Vita & Morte SS. cap. 73.*

d *Sanct. tract. 3. de Profectione sancti Jacobi in Hispan. cap. 12.*

tes ces autoritez dans ſon Traité ſur le Voyage de St, Jacque en Eſpagne, & il ne paroît pas déſapprouver ce ſentiment.

Mais ſaint Jacque, fils de Zébédée, ayant été mis à mort par Hérode dix ans aprés l'Aſcenſion du Sauveur, il eſt bien difficile que l'Evangile eût déja fait tant de progrés parmi les Juifs diſperſez par tout le monde, qu'il paroît par cette Lettre qu'il en avoit fait. De plus les Lettres de ſaint Paul aux Romains, & aux Galates, auſquelles ſaint Jacques fait viſiblement alluſion dans celle-ci, dans les inſtructions qu'il donne aux Chrétiens Hébraïzans, & dans les abus qu'il leur reproche; ces Lettres de ſaint Paul n'étoient pas encore écrites, lorſque ſaint Jacque, fils de Zébédée, fut décapité. Enfin les Auteurs qu'on nous cite ne ſont ni anciens, ni reſpectables par aucun endroit; ce ſont des Ecrivains intéreſſez à ſoutenir la miſſion de ſaint Jacque en Eſpagne, & trop nouveaux, pour mériter créance ſur un fait de cette nature. Les inſcriptions, & ſouſcriptions des Epîtres des Apôtres, que l'on trouve dans les Manuſcrits, ſont d'ordinaire trés-incertaines, & leur autorité ſeule n'eſt jamais déciſive.

Ceux qui veulent diſtinguer Jacque le Juſte, Evêque de Jéruſalem, de ſaint Jacque le Majeur, & de ſaint Jacque le Mineur, *a* ſe fondent ſur le témoignagne de ſaint Clément d'Aléxandtie, & d'Hégéſippe, qu'ils prétendent être favorables à ce ſentiment. Mais plus j'éxamine leur Texte, plus je me perſuade qu'ils ont crû que Jacque le Juſte, & Jacque, le frere du Seigneur, ne ſont qu'une perſonne: & la preuve en eſt claire. Ce ſaint Jacque le Juſte, Evêque de Jéruſalem, eſt connu par Joſeph, *b* cité dans Euſébe, comme frere de JESUS-CHRIST. Or ce Jacque, frere de JESUS, étoit l'Apôtre, ſurnommé

a *Vide Grot, & Hamm. Laurent. Eraſm.*

b *Joſeph. Antiq. lib.* 20. *c.* 8.

le Mineur ; & saint Paul lui-même *a* lui donne le nom d'Apôtre : *Alium autem Apostolorum vidi neminem, nisi Jacobum, fratem Domini.* Jacque le Juste, & le frere du Seigneur ne sont donc qu'une même personne.

Je sai qu'il y a eu sur cela assez de diversitez d'opinions parmi les Anciens. Les Grecs modernes *b* presque generalement les distinguent. Saint Chrysostome, *c* saint Grégoire de Nysse, *d* les Constitutions des Apôtres, *e* l'Ambrosiaster, *f* les anciens Martyrologes, saint Epiphane, *g* & quelques autres semblent en faire deux personnes. Saint Jérôme a fort varié sur cela. Mais plusieurs autres les mettent comme un même homme. On peut voir la Note 1. de M. de Tillemont sur saint Jacque le Mineur, où il traite cette difficulté avec son éxactitude ordinaire. Or si Jacque le Juste fils d'Alphée, different de Jacque frere du Seigneur, n'a jamais subsisté, il est visible que l'Epître que nous éxaminons ne peut être de lui.

Elle ne peut donc être que de saint Jacque le Mineur, frere du Seigneur ; & c'est le sentiment qui a été le plus commun parmi les Anciens, & qui est encore le plus suivi parmi les Modernes. Elle est citée sous son nom par Origénes, *h* par saint Athanase, *i* par saint Hilaire, *k* par saint Cyrille de Jérusalem, *l* par saint Ambroise, *m* par saint Epiphane, *n* par saint Basile, *o*

a *Ga'at.* I 19.
b *Coteler. Not, in Barnab. & alios Script. pag.* 175.
c *Chrysost. in Matt. homil.* 5. *& in Acta homil* 33.
d *Nyssen. tom.* 3 *pag.* 413.
e *Constit. Apost. lib.* 6. *c.* 12.
f *Ambrosiast. in Galat* I. 19.
g *Epiphan heres* 79. *cap.* 3.
h *Origen. in Rom* v. 1. *t.* 2. *pag.* 520. *& homil.* 3 *in Exod.*
i *Athanas. orat* 4. *in Arianos. Et de Nicanis Decretis. pag.* 252.
k *Hilar. de Trinit.* l. 4. *pag.* 20.
l *Cyrill, Jerosol Cath. Mystag.* 5.
m *Ambros. de Arbore interdicta.*
n *Epiphan heres.* 70. *cap.* 3.
o *Basi, de Baptismo, lib.* 1. *cap.* 2.

par

par saint Jérôme même en plus d'un endroit, *a* par saint Augustin, *b* & par plusieurs autres. Sixte de Sienne dit que les plus anciens Exemplaires Latins, & même quelques Grecs donnent le titre d'Apôtre à saint Jacque au commencement de cette Lettre : Ce qu'il ne faut pas entendre du Texte de la Lettre, ou le nom d'Apôtre n'a jamais été ; mais du titre, qui se lit ainsi dans la Vulgate : *Epistola Catholica Beati Jacobi Apostoli.* On lit la même chose dans quelques Exemplaires Grecs. Mais l'ancienne Italique, & plusieurs Exemplaires Grecs, & Latins lui donnent simplement le nom d'Epître de saint Jacque. D'ailleurs ces titres en eux-mêmes sont d'une assez petite autorité, sur tout lorsqu'ils varient, Ainsi on n'en peut rien inférer en faveur de St. Jacque Apôtre. Mais on a assez d'autres preuves pour la lui attribuer.

Saint Jacque le Mineur étoit fils de Marie, sœur de la sainte Vierge, fille de Cléophas, & épouse d'Alphée. Saint Jean l'appelle *Marie de Cléophas* : *c* Ce que les uns expliquent, en disant qu'elle étoit fille, & d'autres, qu'elle étoit femme de Cléophas. Plusieurs Anciens *d* ont crû que saint Jacque, surnommé le frere du Seigneur, étoit né d'une premiére femme que saint Joseph avoit euë, avant que d'épouser la sainte Vierge. Mais ce sentiment ne peut se soûtenir, puisque Marie de Cléophas, mere de S. Jacque, vivoit encore au tems de la passion de nôtre Seigneur. Saint Jacque avoit pour frere José, ou Joseph, *e* & saint Jude, *f* & peut-être saint Simon, *g* qui est nommé comme les trois autres, *freres du Seigneur* ; c'est-à-dire, cousins germains de JESUS-CHRIST par leur mere ; ou simplement ses

a *Ieronym. in Helvid. cap. 7. & in Isai 17. & Ep. 103. & de Viris Illustr.*
b *August. in Crescent. lib. 2. cap. 37. &* Ep. 29. *pag. 42.*
c *Joan.* XIX. 25.
d *Ieronym. in Helvid. Epiphan. hæres. 28. cap. 7. & 78. Euseb. lib. 2. cap. 1. Hist. Eccles.*
e *Marc.* XV. 40.
f *Judæ.* ℣. 1.
g *Marc* VI. 3.

proches parens, suivant l'opinion des hommes, s'il est vrai qu'ils fussent fils de Cléophas, que plusieurs Anciens font freres de saint Joseph.

On ne sait pas précisément ce qui a fait donner à St. Jacque le nom de *Mineur*; si ce n'est pour le distinguer de Jacque fils Zébédée, qui pouvoit être plus âgé que lui; ou peut être parce que le premier étoit d'une taille plus avantageuse. Il fut aussi surnommé *le Juste*, & *Ophlias*, qu'on prétend signifier rempart, soutien du peuple. Hégésippe dit qu'il fut consacré à Dieu dés le sein de sa mere, qu'il garda toute sa vie les régles des Nazaréens, & qu'il étoit Prêtre. *a* Il fut fait Evêque de Jérusalem aprés l'Ascension du Sauveur; & quelques Peres *b* disent que Jesus-Christ même lui confia son Trône sur la terre, & les enfans qu'il avoit convertis de la Synagogue. D'autres croyent que les Apôtres le choisirent pour remplir cette place. *c* C'est apparemment pour marquer son Episcopat, & sa qualité de Prêtre du Trés-Haut, qu'il portoit une lame d'or sur le front. *d* On remarque la même chose de saint Jean l'Evangéliste, *e* & de saint Marc. *f* Sa vie étoit trés-austére; car outre l'abstinence du vin, qu'il pratiquoit en qualité de Nazaréen, il n'usoit ni de pain, ni d'huile pour se frotter, & ne mangeoit rien qui eût eu vie; il ne portoit point de sandales, ni d'habits de Laine, mais seulement de Lin; il se prosternoit si souvent en terre pour faire oraison, que son front, & ses genoux s'étoient durcis comme la peau d'un chameau.

Sa vertu lui acquit l'estime universelle de tous les Juifs; aussi lui donna-t'on le nom de Juste par excel-

a *Vide Hegesipp. apud Euseb. lib. 2. cap. 23, Hist. Eccl.*

b *Ieronym. in Galat, Epiphan. heres. 78. cap. 7.*

c *Clem. Alex apud Euseb. l. 2. cap. 1. & lib. 2. cap. 23 Hist. Eccles. Athan. in Synopsi. Ieronym. de Viris Illustr. Ambrosiast. in Gal lib. 19.*

d *Epiphan. heres. 78. Nazaranorum.*

e *Polycrat. Ephes. apud Euseb. lib. 5. cap. 24. Hist. Eccles.*

f *Hist. Manuscr. Martyriis. S. Marci apud Vales. Not. in Euseb. lib. 5. cap. 24. pag. 104.*

lence. Il est fort connu dans le Talmud sous le nom de Jacque Disciple de Jesus le Charpentier. Joseph *a* rend un témoignage magnifique à sa vertu ; & les Anciens citent comme de Joseph, que la guerre, & tous les malheurs que les Juifs souffrirent de la part des Romains, furent regardez comme une punition de la mort qu'ils avoient fait souffrir à Jacque le Juste, frere de Jesus. *c* Ce fut Ananus, fils du célébre Ananus, ou Anne, dont il est parlé dans l'Evangile, qui le fit mourir. On le fit monter sur un endroit fort élevé du Temple, *c* & on lui demanda ce qu'on devoit croire de Jesus-Christ. Il répondit qu'il étoit Fils de Dieu, assis à la droite du Pere, d'où il devoit venir juger les vivans, & les morts. A ces mots plusieurs crurent en Jesus-Christ : mais les Docteurs, & les Pharisiens irritez de ce témoignage, montérent à l'endroit où il étoit, & le précipitérent du haut du Temple. Comme il étoit encore en vie, & qu'il prioit pour ses persécuteurs, ils le lapiderent par ordre d'Ananus. Il fut enterré auprés du Temple, au lieu même où il avoit été lapidé.

L'Epître que nous avons de lui fut écrite apparemment assez peu de tems avant sa mort, que l'on place en l'an 62. de Jesus-Christ, la huitiéme, ou neuviéme année de Néron. Il paroît faire allusion dans cette Epître à ce que saint Paul avoit écrit aux Romains l'an 58. de Jesus-Christ, & aux Galates l'an 55. sur l'abrogation de la Loi, & l'inutilité des cérémonies légales pour le salut. L'abus que plusieurs personnes faisoient du principe que saint Paul avoit établi, qui est que c'est la foi qui nous rend justes devant Dieu, engagea saint Jacque à écrire aux Juifs dis-

a *Joseph. Antiq. lib. 20, c. 8.*
b *Origen. in contra Cels. lib. 1. pag. 35. in Matth. pag. 223. Ieronym, de Viris Illustr. Euseb. lib. 2. cap. 23, pag. 65.* Mais on ne trouve pas ces paroles dans Joseph.
c *Euseb. lib. 2. cap. 23. Hist. Eccl. Ieronym. de Viris Illustr. Epiphan, &c.*

persez sur la nécessité des bonnes œuvres morales pour le salut. *a* Il y console les Fideles convertis du Judaïsme, & les exhorte à la patience dans leurs persécutions, & leurs afflictions. *b* Il réprime la témerité des nouveaux Docteurs, qui vouloient s'ériger en Maîtres, *c* n'ayant ni lumiéres, ni sagesse, ni vertu, ni mission pour cela. Il invective fortement contre les riches, *d* & contre ceux qui condamnoient legerement leurs freres *e* sur les pratiques extérieures, & sur la liberté que l'Evangile nous donne d'user indifferemment de plusieurs choses que la Loi défend. Il les exhorte à fuir les juremens, *f* la jalousie, la médisance, l'amour des richesses. Il releve la force de la priere. *g* Il parle de l'Extreme-Onction, *h* & de la Confession des péchez. *i* Il parle aussi du jour du Seigneur, & de son avenement commme prochain; *k* par où il insinuë que la ruine de la ville de Jérusalem, & du Temple, & la dispersion des Juifs étoient proches. Elle arriva huit ans aprés sa mort.

La maniere d'écrire de saint Jacque est serrée, & & sententieuse. Il ne s'astreint point à suivre son sujet, & à lier ses sentences les unes aux autres. Il enseigne la morale, comme Salomon dans les Proverbes, & comme font encore à present les Orientaux; c'est-à-dire, par maximes séparées, & non pas par raisonnemens. Il ne laisse pas d'appuyer ce qu'il dit sur l'Ecriture, & de l'orner par des similitudes, & des allusions aux paroles des Livres saints. Il cite quelques passages, *l* qui ne se trouvent pas en termes exprés dans l'Ecriture : Mais les Auteurs sacrez du nouveau Testament,

a *Jacobi*. I. 21. 22. 23, & *seq*. II. 8. 9. 10 & *sep*. 26.
b *Jacobi* I. 2, 3. 4. 12. V. 8. 9. 10. 11.
c *Jacobi* I. 19. III. 1. 2, 13. 14. 18.
d *Jacobi* V. 1. 2. 3. 4. 5. 6
e *Jacobi* IV. 11. 12. 13.
f *Jacobi* V. 12.
g *Jacob*. V. 16. 17. 18.
h *Jacob*. V. 14.
i *Jacob*. V. 16.
k *Jacob*, V. 7. 8. 8.
l Voyez *Jacobi* IV. 5.

ſur tout lorſqu'ils parlent aux Hébreux, qui ſavoient les Ecritures, & qui ſentoient tout d'un coup les alluſions qu'on y faiſoit, ne s'aſſujettiſſoient pas toûjours à citer mot pour mot. Ils ſe contentoient de rapporter le ſens, & de ſuivre l'intention de l'Ecrivain ſacré. *a*

On croit que ſaint Jacque écrivit cette Epitre en Grec. Il y cite l'Ecriture ſuivant les Septante : Par exemple, ce paſſage, qui ne ſe trouve que dans leur Verſion en ce ſens : *b Dieu réſiſte aux ſuperbes & donne ſa grace aux humbles.* Quoique les Juifs auſquels il écrivoit principalement conſervaſſent dans tous les lieux où ils étoient diſperſez, quelque uſage de la langue Hébraïque, ou Syriaque, ils parloient neanmoins communément Grec, qui étoit la Langue la plus univerſellement uſitée dans tout l'Orient, depuis l'Empire d'Alexandre le Grand. La Verſion Latine qu'on en a, & qui eſt aujourd'hui uſitée dans l'Egliſe Latine, a été faite par ſaint Jérôme. Le P. Martianay a fait imprimer celle qui étoit en uſage avant ce Pere, & dont l'Auteur eſt inconnu. Nous en avons tiré quelques variëtez de Leçons, & nous la citons ſous le nom d'ancienne Italique.

Nous avons déja remarqué aprés Euſébe, & ſaint Jérôme, que quelques Anciens avoient conteſté l'authenticité & la canonicité de cette Epître. Quelques Nouveaux la lui diſputent auſſi. Mais elle eſt miſe dans le Catalogue des ſaintes Ecritures par ſaint Athanaſe, *c* par ſaint Cyrille de Jéruſalem, *d* par le ſoixantiéme Canon du Concile de Laodicée, par le quarante-ſeptiéme du troiſiéme Concile de Carthage en 397. par ſaint Gregoire de Nazianze, *e* par S. Am-

a *Vide Joan.* vii 78. *Joan.* xii. 34 *Epheſ.* v. 14. *&c.*
b *Jacob.* iv. 6, *Ex Prov.* III. 34.
c *Athan in Synopſi*
d *Cyrill. Jeroſol. Cath.* 4.
e *Nazian. tom.* 2. *pag.* 98.

philoque, *a* par Rufin, *b* par saint Augustin, *c* par Innocent I. *d* & enfin par tous les Peres dont nous avons parlé ci-devant, qui l'attribuënt à saint Jacque Apôtre, & frere du Seigneur. Saint Jérôme s'en sert souvent, aussi-bien que saint Augustin, comme d'une Piéce indubitable. Ainsi des-lors elle passoit pour incontestablement Canonique. On avoüe avec Eusébe, *e* que les Anciens l'ont assez rarement alléguée : mais Eusébe lui-même reconnoît qu'elle avoit acquis depuis beaucoup d'autorité.

On a attribué autrefois à saint Jacque quelques Ecrits qui n'ont jamais êté reçûs dans le Canon des Ecritures. Par exemple le Pape Gélase condamne un Evangile de saint Jacque fils d'Alphée. Origénes *f* parle d'un Livre de saint Jacque qu'il joint au faux Evangile de saint Pierre. Les Ebionites, au rapport de saint Epiphane, *g* lui avoient supposé divers Ecrits. On lit dans la Synopse de S. Athanase, qu'il avoit traduit en Grec l'Evangile Hébreu de saint Matthieu. On lui attribuë encore une Liturgie que nous avons sous son nom, dans la Bibliothéque des Peres. Elle est citée dans une Oraison attribuée à saint Procle Archevêque de constantinople, *h* & dans le trente-deuxiéme Canon du Concile tenu dans la même ville, dans le dôme du Palais Imperial, en 692. Mais les Savans reconnoissent que cette Liturgie est entierement supposée, où qu'elle a été extrémement alterée dans les siécles postérieurs. Les Anciens Peres ne l'ont point connuë ; & saint Basile *i* dit que les Apôtres qui

a *Amphiloch. apud Gregor. Nazianz. tom. 2. pag. 194.*
b *Rufin Exposit. Symboli.*
c *August. lib. 2. de Doctr. Christ. c. 8.*
d *Innoc. I. Ep 3. ad Exuper. cap. 7.*
e *Euseb Hist. Eccles. lib. 2. cap. 23.*
f *Origen in Matth pag. 223. Edit. Huet.*
g *Epiphan. hæres. 30. cap. 23.*
h *Procl. orat. 22. pag. 580.*
i *Basil, de Spiritu sancto cap. 27.*

ont réglé ce qui devoit s'obſerver dans nos myſtéres, leur ont conſervé la réverence qui leur étoit dûë, ſans les publier. Il ne croyoit donc pas que les Apôtres euſſent écrit, ou publié des Liturgies.

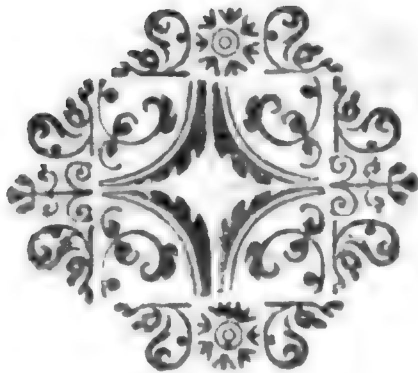

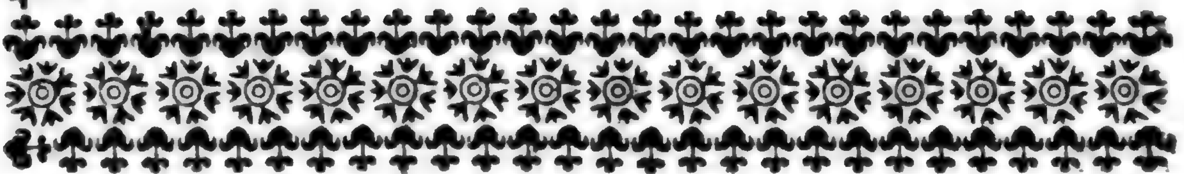

DISSERTATION

SUR LE

VOYAGE DE S. PIERRE A ROME.

Voyez 1. Petr. v. 13.

ON avoit crû sans difficulté jusqu'au seiziéme siécle de l'Eglise, que saint Pierre avoit été à Rome, qu'il y avoit écrit sa premiére, & sa seconde Epître qu'il en avoit fondé, & gouverné l'Eglise, qu'il y étoit mort; que c'étoit cette ville qu'il avoit désignée sous le nom de Babylone, en disant: *a L'Eglise qui est rassemblée dans Babylone, vous saluë:* & c'est sur cela, & sur les promesses de JESUS-CHRIST faites à saint Pierre, qu'on avoit reconnu généralement dans tout le monde Chrétien, que Rome étoit la premiére des Eglises, le centre de l'unité; & que les Souverains Pontifes, successeurs de saint Pierre, étoient les Chefs visibles du troupeau de JESUS-CHRIST. Les plus grands adversaires du Saint Siége n'avoient osé contester à Rome sa primauté; & les Payens mêmes convaincus var la voix publique, & par le respect profond que tous les Fidéles lui portoient, la regardoient comme la Capitale du monde Chrétien, & le siége de la premiére dignité, & de la plus haute autorité; & que hors de sa Communion, on ne peut être vraiment Chrétien, ni Catholique. Tertullien déja Montaniste, *b* appelle en raillant, le Pape *le Souverain Pontife, c'est-à-dire,*

a 1. *Petr.* v. 13.

b *Tertull. de Pudicitia*, c. 13.

Evêque des Evêques ; parce que les Catholiques lui donnoient ces titres. Ammien Marcellin, Auteur Payen, reconnoît que la principale autorité parmi les Chrétiens réside dans l'Evêque de Rome.

Ce n'est que depuis les derniéres héréſies, que l'on a commencé à conteſter à Rome ſes prérogatives, au Pape ſa primauté, & qu'on a révoqué en doute le voyage de ſaint Pierre, & l'établiſſement de ſon ſiége à Rome. L'engagement où l'on s'eſt trouvé de ſoutenir ce que l'on avoit avancé ſur cela, a fait auſſi qu'on a nié que le nom de Babylone, marqué dans la premiére Epître de ſaint Pierre, fût un terme figuré qui ſignifiât la ville de Rome. On a prétendu qu'il falloit l'entendre de la vraye Babylone ? Car il y a plus d'une ville de ce nom. C'eſt ſur quoi les Auteurs Proteſtans ſe ſont partagez, & ſur quoi ils ne ſont point encore d'accord aujourd'hui. Les uns ſoutiennent que c'eſt la fameuſe, la grande Babylone, ſituée ſur l'Euphrate, dans la Chaldée ; les autres, que c'eſt Babylone d'Egypte, où ils prétendent que ſaint Pierre paſſa, aprés avoir fondé l'Egliſe d'Aléxandrie. C'eſt ce que nous examinerons ci-aprés.

Pour traiter avec quelque ordre cette queſtion, que nos controverſiſtes ont déja maniée en tant de maniéres, j'établirai d'abord quelques principes, puis j'en ferai l'application au fait dont il s'agit ; aprés cela je prouverai le voyage de ſaint Pierre à Rome par les monumens anciens qui nous reſtent : Et enfin je tâcherai de ſatisfaire aux objections de ceux qui le nient.

I C'eſt une régle de critique reçûë par tout le monde, qu'un fait hiſtorique rapporté par des Auteurs contemporains, ou preſque contemporains, éclairez, & de bonne foi, & qui ne ſont contredits par aucun autre Auteur plus ancien, ou plus inſtruit, doit paſſer pour indubitable.

a *Ammian. Marcell. lib.* xv. *cap,* 7.

II. Un fait public, & qui intéresse toute l'Eglise, qui a été crû, & avoüé par tout les Fidéles, & même par les hérétiques, & les schismatiques, pendant quinze siécles, doit être reçû comme certain quand même on n'en auroit point d'autre preuve, ni d'autre monument éxistant que ce consentement, & cette tradition; sur tout si l'on peut montrer que l'on a perdu plusieurs Livres, plusieurs monumens, & plusieurs histoires, où ce fait pouvoit être exprimé formellement.

III. En matiére de fait, & d'histoire, ce ne sont pas seulement les Livres, & les Ecrits qui font foi, ce sont les monumens publics, les tombeaux érigez, les Eglises bâties, les privilêges, les biens, & les prérogatives accordez, & acquis à certains lieux, à certains peuples, à certaines Communautez. Ces sortes de choses sont des preuves aussi indubitables que les histoires les plus authentiques,

IV. Il est pour ainsi dire, du droit des Gens, & de la foi publique, de se rapporter à chaque peuple, à chaque pays, à chaque Republique, à chaque ville, de ce qui concerne son histoire, ses droits, ses prétentions: Car qui peut les mieux savoir, & qui a plus d'intérêt de les conserver?

V. Enfin pour détruire un fait avancé par des Historiens contemporains, ou presque contemporains, fondé sur une possession paisible, & sur une tradition immemoriale de tant de siécles sur une infinité de monumens publics, des tombeaux, des bâtimens, des priviléges; établi dans la créance des peuples; pour détruire un fait de cette nature, il faut des preuves plus que communes; il faut, pour ainsi dire, des démonstrations historiques.

Or le voyage de saint Pierre à Rome est de la nature de ces faits dont je viens de parler. Il est avancé par Papias Disciple de Jean l'Evangéliste, par saint Clément d'Aléxandrie, par Origénes, par Tertullien,

& par une infinité d'autres Auteurs du ſecond, & du troiſiéme ſiécle, & des ſiécles ſuivants. Il eſt reconnu par les ennemis mêmes de l'Egliſe. Il eſt atteſté par vingt monumens trés-anciens, qui ont ſubſiſté, & qui ſubſiſtent encore dans la ville de Rome. On y montroit dés les premiers ſiécles les tombeaux des Apôtres, le lieu de leur martyre, & des Egliſes bâties en leur honneur. Les Pontifes Romains ſont en poſſeſſion depuis ſaint Pierre, & ſaint Paul, de la primauté dans l'Egliſe Chrétienne, & des prérogatives attachées à cette primauté. C'eſt leur héritage; ils en conſervent, & en produiſent les titres, & les preuves. On ne doit donc pas attaquer ces faits, & conteſter ces droits, à moins qu'on ne produiſe des raiſons d'une ſolidité, d'une évidence, & d'une certitude qui l'emportent ſur tout ce que l'on vient de dire.

Je pourrois avancer que le voyage de ſaint Pierre à Rome, eſt prouvé par ſaint Pierre même, qui marque expreſſément qu'il a écrit ſa Lettre de Babylone; c'eſt-à-dire, de Rome, comme nous l'expliquons avec les Anciens. Cette preuve ſeule ſuffiroit pour trancher la difficulté : mais comme elle eſt conteſtée, nous ne pouvons nous en prévaloir, que nous n'ayons réfuté ce que nos adverſaires nous oppoſent contre ce paſſage. L'Apôtre marque expréſſément qu'il écrit de Babylone, diſent-ils; pourquoi prendre ſes expreſſions dans un ſens figuré? Eſt-ce l'uſage dans des Lettres d'un ſtile ſimple, & naturel, comme eſt la ſienne, d'employer ainſi des maniéres de parler allégoriques, & figurées, ſans y avoir auparavant préparé l'eſprit du Lecteur. Ici on ne voit rien qui conduiſe à la figure, à l'allégorie.

On répond que ſaint Pierre pouvoit avoir plus d'une raiſon d'en uſer ainſi. 1. Pour ne pas découvrir le lieu où il étoit. Les Apôtres ayant de toute part une infinité d'ennemis, il étoit de leur prudence de ne pas s'expoſer témérairement à la perſécution. 2. Il écrivoit

aux Hébreux convertis au Christianisme, accoutumez de jeunesse à certaines expressions prophétiques, & figurées. Ils exprimoient par éxemple, sous le nom de Sodome, une ville corrompuë; sous le nom d'Egypte, un pays ennemi, & abandonné à l'idolâtrie; sous le nom de Canaan, un peuple maudit; sous le nom de Babylone, une ville ennemie, & plongée dans le désordre.

3. Babylone avoit été le lieu de la captivité de leurs Peres, la Capitale de l'Empire des Chaldéens, les plus grands ennemis qu'ayent eu les Juifs, & les destructeurs de leur Monarchie. Rome étoit de même alors la Maîtresse du monde; les Empereurs Romains avoient réduit la Judée en Province, & lui avoient ôté ses plus beaux priviléges; les Fidéles étoient exposez à la haine des peuples, & aux persécutions des Empereurs; saint Pierre se trouvoit à Rome; il écrivoit aux Juifs convertis dans le Pont, dans la Galatie, dans la Bithynie, dans la Cappadoce, dans l'Asie; il étoit naturel qu'il s'exprimât comme il a fait, & qu'il leur désignât Rome sous le nom de Babylone; nom que les Juifs entre-eux lui donnoient apparemment, puisqu'on voit saint Jean dans l'Apocalypse qui la désigne sous le même nom, *a* de l'aveu même de nos adversaires, *b* & du consentement des anciens Peres. *c*

4. Papias Disciple de saint Jean l'Evangéliste, & qui vivoit au deuxiéme siécle, *d* nous dit expressément que saint Pierre écrivit de Rome sa premiére Epître, & que c'est cette ville qu'il a voulu marquer d'une maniére figurée, en disant: *L'Eglise qui est à Babylo-*

a *Apoc* xiv. 8. xvi. 19. xvii. 5. xviii. 2. 19, 21.

b Luther. a écrit un Livre de la Captivité de Babylone, voulant marquer l'Eglise Romaine.

c *Tertull. lib. 3. contra Marcion. cap. 13. Andreas & Arethas in Apoc. xvii. Ieronym. in Isai. xxiv. xlvii. Et lib. 2. contra Jovin. August. &c.*

d *Papias apud Euseb. Histor. Eccles. lib. 2. cap. 14. seu c. 15. Edit. Vales.*

ne, & qui est élûë de Dieu, aussi-bien que vous, vous saluë. Je sai que M. de Valois *a* a rapporté le nom de Papias cité par Eusébe, non au passage que nous venons de rapporter, mais au précédent, qui porte, selon lui, que Papias témoigne que saint Pierre étant venu à Rome, & ayant combattu Simon le Magicien, les Fidéles de cette ville engagérent saint Marc à leur laisser par écrit l'Evangile que saint Pierre leur avoit prêché.

Mais quand nous n'aurions pas le témoignage de Papias pour l'explication du passage particulier de l'Epître de saint Pierre, nous l'avons toûjours pour son voyage de Rome, & pour sa qualité d'Apôtre, & d'Evêque de cette ville, qui est le point essentiel dont il est question. De plus on ne peut au moins nous contester le témoignage d'Eusébe, qui ne parle que selon le sentiment des Anciens qui l'avoient précédé, ou même de Papias, ou de saint Clément, qu'il vient de citer immédiatement auparavant, qui entendoient comme lui la ville de Rome, sous le nom de Babylone.

Au reste le même M. de Valois ne peut s'empêcher de témoigner quelque indignation contre ceux qui nient que saint Pierre ait été à Rome. Il n'y a rien, dit-il, dans toute l'Histoire Ecclésiastique de plus certain, de plus clair, de plus autorisé que ce voyage: *Atqui nihil in tota Historia Ecclesiastiqua illustrius, nihil certius, atque testatius, quàm adventus Petri Apostoli in urbem Romam.* Il est attesté par Papias, par saint Clément d'Alexandrie, par saint Denys Evêque de Corinthe dans sa Lettre au Pape Soter, par le Prêtre Caïus dans sa dispute contre Procle, par saint Irénée, par Origénes, & par tous ceux qui sont venus aprés eux. Il ajoûte: Ceux qui veulent sous le nom de Babylone

a *Vales. not. in eum Eusebii loc.* Il remarque que Rufin & Musculus l'ont pris dans le sens que nous avons marqué; & il est certain que la plûpart de ceux qui l'ont cité l'ont pris de même.

entendre la Capitale de l'Empire des Assyriens, (ou plûtôt des Caldéens,) sont réfutez par le témoignage de tous les Anciens Peres. Qu'elle impudence n'est-ce pas de vouloir soûtenir ce qu'aucun des Anciens n'a jamais avancé ? Qu'ils nous produisent les Fastes de l'Eglise de Babylone ; qu'ils nous fassent voir une suite d'Evêques de cette ville, comme nous leur en montrons une non interrompuë des Evêques de Rome. Voilà ce que dit M, de Valois.

Saint Clément d'Aléxandrie *a* dans son sixiéme Livre des Hypotyposes, ou des Institutions, témoigne que le démon ayant conduit Simon le Magicien à Rome, la Providence y amena saint Pierre, qui détruisit tout ce que ce séducteur y avoit fait, & qui y fit briller la lumiére de la vérité. Saint Irénée *b* qui vivoit aussi au deuxiéme siécle, & qui avoit vû les Disciples des Apôtres, reconnoît que l'Eglise Romaine a été fondée par saint Pierre, & saint Paul : *Maximæ, Antiquissimæ, & à gloriosissimis duobus Apostolis Petro & Paulo Romæ fundatæ, & constitutæ Ecclesiæ.*

Saint Denys Evêque de Corinthe, qui *c* vivoit de même au deuxiéme siécle, écrivant aux Romains, leur dit que les Apôtres saint Pierre, & saint Paul, ont prêché & à Corinthe, & à Rome, & qu'étant allez à Rome, ils y souffrirent le martyre en même tems. Caïus Prêtre de l'Eglise Romaine, qui vivoit du tems du Pape Zephirin, *d* écrivant contre Procule Montaniste, dit qu'il peut montrer à Rome les trophées des deux Apôtres saint Pierre, & saint Paul, fondateur de l'Eglise Romaine ; que l'un repose au Vatican, & l'autre sur le chemin d'Ostie.

Origénes *e* nous aprend que saint Pierre aprés avoir

a *Clem. Alex. apud Euseb. lib. 2. Histor. Eccles. cap. 14, & 15.*

b *Irenaus, lib. 3. contra hæres.*

c *Dionys. Corinth. apud Euseb lib. 2. Hist. Eccles, cap. 24. seu 25.*

d *Apud Euseb. ibidem.*

e *Origen. tom. 3. Explan. in Genes. apud Euseb. l. 3. c. 1. Hist. Eccl.*

prêché l'Evangile dans le Pont, la Galatie, la Bithynie, la Cappadoce, & l'Asie, vint enfin à Rome, où il fut crucifié la tête en bas, comme il l'avoit souhaité.

Tertullien en plusieurs endroits, témoigne que saint Pierre a été à Rome, qu'il a été martyrisé, qu'il y a établi son siége, qu'il y a eu ses successeurs: *a* Que les hérétiques, dit-il, nous produisent la suite de leurs Evêques, venus jusqu'à eux par une succession non interrompuë, depuis les Apôtres, ou les hommes Apostoliques; car c'est ainsi que Rome nous rapporte Clément, comme ayant été ordonné par S. Pierre: *Edant origines Ecclesiarum, & volvant ordinem Episcoporum suorum ita per successionem ab initio decurrentium, ut primus ille Epispopus aliquem ex Apostolis, vel apostolicis viris habuerit authorem, & antecessorum; hoc enim modo Romanorum Ecclesia Clementem à Petro ordinatum refert.* Ailleurs *b* il reléve le bonheur, & la gloire de Rome, que les Apôtres saint Pierre, & saint Paul ont éclairée par leur prédication, & qu'ils ont arrosée de leur sang: *Ista quàm fœlix Ecclesia, cui tantam doctrinam Apostoli cum sanguine suo profuderunt; ubi Petrus Passioni Dominicæ adæquatur!*

Saint Cyprien *c* reconnoît que dans l'Eglise Romaine est la Chaire de saint Pierre, la principale autorité, le centre de l'unité Sacerdotale: *Ad Petri Cathedram, atque ad Ecclesiam principalem, undè unitas Sacerdotalis exorta est.* Arnobe, *d* Hégésippe, *e* saint Ambroise, *f* saint Jérôme, *g* Eusébe, *h* saint

a *Tertull. de Præscript. cap.* 32.

b *Idem. de Præscript. cap.* 36. Voyez aussi *Scordiat cap.* 15, *& lib.* 4. *contra Marcion. cap.* 5. *& lib. de Baptismo.*

c *Cyprian. Ep.* 55. *ad Cornel. Pap.*

d *Arnob. lib.* 2.

e *Hegesipp. de Excid. Jerosol. cap.* 3. *& cap.* 1.

f *Ambros. Serm. de Basilicis hæreticis non tradendis.*

g *Ieronym. Ep.* 17. *ad Marcell. & lib.* 2. *contra Jovinian, & in Catalog.*

h *Euseb. Histor. lib.* 2. *cap.* 13. 14. 15.

Augustin, *a* Lactance, *b* Théodoret, *c* Paul Orose, *d* Optat de Miléve, *e* saint Epiphane, saint Chrysostome, saint Athanase, les Conciles ; & qu'est-il besoin de les alléguer tous par leurs noms, puisqu'il est certain que tous les Anciens enseignent que saint Pierre a été à Rome, qu'il y a établi son siége, & qu'il y a souffert le martyre, sans qu'aucun ait jamais dit le contraire ?

Saint Clement d'Aléxandrie *f* sur ces paroles de la premiére Epître de saint Pierre : *Marc mon fils vous saluë*, dit que saint Pierre ayant prêché JESUS-CHRIST à Rome en présence de quelques Officiers de l'Empereur, ces Officiers priérent saint Marc, qui étoit son Disciple, de leur mettre par écrit ce que saint Pierre leur avoit annoncé. Saint Jérôme *g* dit expressément que cet Apôtre a voulu marquer Babylone sous le nom de Rome. Béde *h* le dit de même aussi bien qu'Oecuménius, & généralement tous les anciens Commentateurs de cette Epître.

Aussi nos adversaires ne nous opposent ni le témoignage des Historiens Ecclésiastiques, ni celui des Peres ; mais seulement le silence prétendu de l'Ecriture, & quelques raisons de convenance, qui leur paroissent plus fortes que ce consentement unanime des Anciens, dont eux-mêmes certainement feroient un grand cas, s'il étoit favorable à leur prétention.

Mais ne faisons pas l'injustice de faire dire à tous les

a *August. de hæres. cap. 1. & alibi non semel.*

b *Lactant. lib. 4. cap. 11.*

c *Theodoret. Ep. 113. ad Leon. Magnum.*

d *Paul Oros. l. 7. c. 4.*

e *Optat. Milev. lib. 2. contra Parmeniam.*

f *Clem. Alex. in Latinis Cassiodori in 1. Petri v. Marcus Petri sectator, palam prædicante Petro Evangelium Romæ coram quibusdam Cæsareanis Equitibus, petitus ab eis, scripsit de his quæ à Petro dicta sunt, Evangelium.*

g *Hieronym. Catalog. Vir. Illustr. in Marco.*

h *Beda in 1. Petri v. 13.*

Protestans

Proteſtans ſans exception que ſaint Pierre n'a pas été à Rome. Péarſon *a* a prouvé le contraire par toute l'autorité de la tradition, & a fait voir qu'on n'a jamais douté dans l'Antiquité ni qu'il eût fondé l'Egliſe Romaine, ni que les Papes fuſſent ſes ſucceſſeurs. Grotius, *b* & aprés lui Hammond, reconnoiſſent de bonne foi que les Anciens ont entendu Rome ſous le nom de Babylone, dont parle ſaint Pierre dans ſon Epître ; & Grotius déclare nettement qu'il eſt en cela de leur avis, & qu'aucun Chrétien n'a jamais douté que S. Pierre n'eût été dans cette fameuſe Capitale de l'Empire : *De Babylone diſſident veteres, & novi Interpretes. Veteres Romam interpretantur, ubi Petrum fuiſſe nemo verus Chriſtianus dubitabit ; novi Babylonem in Caldæa : Ego veteribus aſſentior.*

Uſſérius *c* reconnoît auſſi avec toute l'Antiquité, que ſaint Pierre, & ſaint Paul moururent à Rome ſous l'empire de Néron. Il dit qu'il écrivit de-là ſa ſeconde Lettre aux Juifs convertis dans le Pont, la Galatie, la Bithynie, la Cappadoce ; & il inſinuë que c'eſt auſſi de-là qu'il leur écrivit ſa premiére Epître.

Chamier *d* avouë que le conſentement des Peres, qui croyent le voyage de ſaint Pierre à Rome, eſt trop reſpectable, pour l'attaquer légérement. Blondel *e* dit par tout que l'Egliſe Romaine a été fondée, & établie par ſaint Pierre, & ſaint Paul. François Junius, Scaliger, Caſaubon, Pierre Du Moulin, Samuël Petit, Selden, Vedel, & tous ceux qui ont travaillé ſur les Epîtres de ſaint Ignace, dans l'une deſquelles, qui eſt celle aux Romains, le ſaint Matyr dit : *f Je ne vous ordonne pas comme ont fait Pierre, & & Paul ;* tout ces Auteurs Proteſtans reconnoiſſent

a *Pearſon. Oper. poſthum. pag.* 27. 31. 32.43.
b *Grot. in* 1, *Petri* v. 13.
c *Uſſer. ad an. Chriſti* 66, 67 &c
d *Chamier Panſtrad.* t. 2. l. 13. c.4.
e Blondel, de la Primauté, pag. 14. 19. &c.
f *Ignat. Ep. ad Roman.*

que saint Pierre a été à Rome. Patricius Junius dans ses Notes sur l'Epître de saint Clement, dit que le martyre de saint Pierre à Rome est trop connu, pour oser le révoquer en doute ; & Hammond *a* ne croit pas qu'aprés les témoignages de Caïus Prêtre de l'Eglise Romaine, & de Denys Evêque de Corinthe, on puisse contester cette vérité.

Loüis Capelle *b* conjecture qu'il faut entendre ici sous le nom de Babylone, la ville de Jérusalem, qui depuis la mort du Sauveur, étoit devenuë à l'égard de l'Eglise Chrétienne, comme une Babylone spirituelle, par les violences qu'elles éxerçoit contre les Saints, & par la captivité où elle détenoit les serviteurs de JESUS-CHRIST, qui tomboient entre ses mains. Cet Acteur a bien senti tout l'inconvénient de l'opinion qui prend ici Babylone dans son sens littéral, & historique pour la Capitale de la Chaldée, ou pour Babylone d'Egypte, prés du Grand Caire : mais ne voulant pas entiérement abandonner le sentiment de son parti, il a crû devoir chercher Babylone dans Jérusalem même, quoiqu'alors cette ville fût exempte d'Idolatrie, & qu'elle fût encore le siége de la Religion Judaïque, dont les Apôtres mêmes pratiquoient les cérémonies, aussi-bien que les Hébreux convertis au Christianisme.

Jules Scaliger sur la Chronique d'Eusébe, & Saumaise dans son Ouvrage de la Primauté du Pape, & & M. de Marca dans son Livre, *De Concordia Imperii, & Sacerdotii*, *c* & M. Basnage dans sa Continuation de Joseph, soûtiennent que Babylone marquée dans saint Pierre, est la fameuse ville de Chaldée. Drusius écrivant sur la seconde Epître de saint Pierre, Chap. II. ℣. 15. croit même remarquer quelques traces du langage Babylonien dans cette Epître,

a *Hammond. Dissert.* 5. *de Episcopis, & Presbyteris, &c.*

b *Lud. Capell. Histor. Apostolorū.*

c *Marca de Concord. parte 2. l. 6. c. 1. n. 4.*

que l'on croit avoir été écrite de Babylone, de même que la premiére. Saint Pierre appelle *Balaam fils de Bosor*, ou *natif de Bosor*, au lieu de, *natif de Pethor*, ou *Balaam fils de Beor*, en changeant le *Phe* en *Beth*, & le *Schin* en *Thau*, ou le *Hain* en *Schin*, si l'on veut qu'il ait mis *Bosor* pour *Beor*.

Ces Auteurs ne conviennent pas que Babylone fût alors aussi déserte qu'on le prétend, ni que tous les Juifs en fussent sortis aprés l'affaire d'Anileus & Asineus, & des autres Juifs qui furent taillez en piéces par ceux de Séléucie. a Ils ajoûtent qu'il n'y a aucune preuve que saint Pierre ait été en Egypte, ni qu'il ait fondé les Eglises de Babylone d'Egypte, & d'Aléxandrie; mais qu'il est trés-naturel que d'Antioche il soit passé en Orient, & qu'il ait été à Babylone, où il y avoit plusieurs Juifs. De plus on sait, à n'en pouvoir douter, que cet Apôtre a prêché dans la Bithynie, dans la Galatie, dans le Pont, dans la Cappadoce, Provinces assez voisines de l'Euphrate, & qu'il avoit pû parcourir ou en allant à Babylone, ou en revenant de cette ville dans la Syrie. Il parle aux Juifs de ces Provinces comme un pere à ses enfans, comme un Apôtre à ses Néophytes; il leur parle de leur tentation, & de leur joye, comme en étant bien informé apparemment par les Lettres qu'ils lui avoient écrites, ou par le commerce qu'il avoit eu avec eux. Dans sa Lettre il s'adresse d'abord aux Provinces qui étoient plus voisines de Babylone, & finit par les plus éloignées. Et il ne passa pas seulement à Babylone; il y demeura assez long-tems, puisque dans ses Lettres on s'apperçoit qu'il a pris quelque chose du langage de cette ville. Voilà ce qu'on dit de plus plausible pour ce sentiment.

Ceux qui tiennent pour Babylone d'Egypte, éxagérent tant qu'ils peuvent la solitude, & la désertion de Babylone de Chaldée, d'où les Juifs avoient été chas-

a *Vide Joseph. Antiq. l. 18. c. ult.*

ſez ; & comme ils veulent trouver une ville qui ait réellement, & non-ſeulement en figure porté le nom de Babylone, ils n'en trouvent point d'autre que celle d'Egypte, où ils ſuppoſent qu'il y avoit alors beaucoup de Juifs, & que ſaint Pierre y alla aprés avoir prêché à Aléxandrie. Ainſi ce que les uns s'efforcent d'établir, eſt renverſé par les autres. Mais la vérité tient le milieu ; & ſans ſe fatiguer à chercher une Babylone réelle, elle ſoûtient qu'il ne s'agit que d'une Babylone myſtique, & figurée.

Certes dans le tems que ſaint Pierre écrivoit aux Juifs convertis, il ne pouvoient entendre ſous le nom de Babylone, ni celle de Caldée, ni celle d'Egypte. Cette derniére étoit trop peu connuë, & peut-être ne l'étoit-elle point du tout aux Juifs convertis de Pont, de Galatie, de Bithynie, de Cappadoce, & d'Aſie, auſquels il adreſſe ſon Epître. Babylone d'Egypte avoit été fondée lorſque Cambyſes ſe rendit maître de l'Egypte. *a* Quelques Perſes, à qui ce Prince permit de s'établir dans le pays, la bâtirent, & y fixérent leur demeure. Du tems de Strabon *b* c'étoit une fortereſſe importante, où les Romains entretenoient une des trois Légions qui étoient deſtinées à la garde de l'Egypte. Nous ne trouvons en aucun endroit qu'il y ait eu alors dans cette ville aucuns Chrétiens, ni aucuns Juifs ; & nul des Anciens n'a dit que Saint Pierre y ait été, ni qu'il y ait prêché. De plus on n'y voit point d'Evêques pendant pluſieurs ſiécles. Le premier Evêque de Babylone d'Egypte que l'on connoiſſe, eſt ſelon M. Sphanhem, *c* Cyrus, dont le nom ſe trouve dans la premiére action du Concile de Calcédoine. Selon Baronius, c'eſt un nommé Zozime, que l'on remarque dans Sophronius, ſous l'empire de Juſtin le Jeune Empereur, au cinquiéme ſiécle. Eſt-il croyable

a *Joſeph. Antiq. l. 2. c. 5.*
b *Strabo. l. 17.*
c *Spanhem. Diſſert. de temeré credita Petri in urbem Romam profectione ; art. 4.*

qu'une Eglise fondée par saint Pierre fût demeurée si long-tems dans l'obscurité ? Si saint Pierre eût voulu marquer cette ville aux Juifs à qui il écrivoit, il auroit dû la désigner par quelque épithéte, ou par quelque terme qui la leur fit connoître : Car naturellement lorsqu'ils entendoient le nom de Babylone, ils devoient porter leur attention à la grande Babylone de Chaldée, ville plus voisine de leur pays, plus connuë dans leur Histoire, & trop célébre par les disgraces de leur nation.

Or cette célébre ville étoit alors dans un état tel, que l'on ne pouvoit soupçonner saint Pierre d'écrire de-là aux Fidéles des Provinces voisines. Elle n'étoit : pour ainsi dire, qu'un grand amas de ruines. Pline *a* dit que le voisinage de Séléucie l'avoit en quelque sorte épuisée, & réduite en solitude : *In solitudinem rediit exhausta vicinitate Seleuciæ, ob id conditæ à Nicanore.* Strabon dit qu'elle étoit presque entiérement déserte ; Diodore, qu'il n'y en avoit qu'une trés-petite partie qui fût habitée. De plus les Juifs avoient été obligez de sortir de Babylone, sous le regne même de Caïus, peu avant l'empire de Claude son successeur, sous lequel cette Epître fut écrite. Joseph *b* raconte assez au long cet évenement. Il dit que les Babyloniens ayant fait main basse sur Aniléus Juif révolté, & sur sa troupe, ils attaquerent les Juifs de Babylone, qui ne se sentant pas assez forts pour leur tenir tête, se retirerent de Babylone à Séléucie, où ils demeurerent pendant cinq ans assez en repos. Mais au bout de ce terme, la ville de Babylone ayant été frappée de la peste, ce qui y restoit des Juifs, fut obligé de se retirer encore à Séléucie, où il leur arriva le plus grand de tous les malheurs : Car les Syriens, & les Grecs qui peuploient cette ville, & qui jusqu'alors avoient toûjours été en guerre, se réconciliérent ; &

a *Plin. l. 6. c. 26.* b *Joseph. Antiq. l. 18. c. ult.*

le gage de leur réconciliation fut la perte entiere des Juifs, qui s'étoient réfugiez dans leur ville, laquelle fut résoluë, & éxecutée presqu'en même-tems. Il périt à Séléucie plus de cinquante mille Juifs. Ceux de cette malheureuse nation qui pûrent se sauver de Babylone, & de Séléucie; (car ces deux villes leur étoient également ennemies;) se retirérent à Néerda, & à Nisibe, où ils se crurent plus en sûreté qu'ailleurs. Ces circonstances ne sont certainement pas favorables à ceux qui tiennent que saint Pierre étoit alors dans Babylone, & qu'il y avoit là une Eglise de Chrétiens assez nombreuse.

D'ailleurs on n'a pas la moindre preuve que saint Pierre ait jamais passé l'Euphrate, ni qu'il ait fait quelque résidence à Babylone. Ni l'Ecriture, ni les Historiens Ecclésiastiques n'en disent pas un mot. Pourquoi donc assûrer un fait comme celui-là, sans aucune preuve; & pourquoi abandonner le sentiment commun des Peres, & des Interprétes, qui entendent sous le nom de Babylone la ville de Rome? Les Juifs convertis à qui cet Apôtre écrivoit, ne pouvant l'entendre ni de Babylone de Caldée, ni de celle d'Egypte, ainsi qu'on la montré, devoient naturellement recourir au sens figuré, & l'expliquer de la ville de Rome, dans qui ils ne trouvent que trop de caractéres de conformité avec l'ancienne Babylone, ennemie des Saints, & siége de l'idolâtrie, & de la corruption des mœurs.

Le passage dont il s'agit ici, n'est point du nombre de ceux dont le sens a pû demeurer vague, & inconnu pendant plusieurs siécles, comme plusieurs autres qui ont pour objet des choses spéculatives, & peu intéressantes pour le commun des Lecteurs. Celui-ci frappoit d'abord tout homme qui le lisoit, ou qui l'entendoit lire, & la curiosité naturelle portoit à demander aussi-tôt s'il falloit le prendre à la lettre, ou dans un sens figuré. Si saint Pierre avoit été réellement à Babylone, ou s'il avoit écrit cette Epître de Rome, &

déſigné cette ville ſous une expreſſion allégorique, c'étoit un fait dont naturellement on aime à s'inſtruire, & dont l'éclairciſſement eſt aiſé, & à la portée des plus ſimples, & qu'il étoit impoſſible d'oublier, qu'and une fois on l'avoit ſçû. Or nous remarquons que les Anciens nous diſent naturellemunt que Rome en cet endroit ſignifie Babylone, ſans nous témoigner la moindre diverſité de ſentimens, ni le moindre doute ſur cet article. Nous-mêmes en liſant l'Epître, nous entrons d'abord comme naturellement dans cette penſée. On doit conclure que c'eſt une tradition reçûë de l'Apôtre même, & de ſes Diſciples, & que les Modernes ne ſont plus en droit de revenir contre elle, n'ayant pour eux ni raiſons, ni autorité. D'ailleurs rien ne fait mieux ſentir l'incertitude de leur hypothéſe, que le peu de concert qui eſt entre eux; je ne dis pas dans quelques légeres circonſtances, mais dans le ſujet principal de la difficulté. On a vû la diverſité de leurs ſentimens. Encore aujourd'hui il ſont déſunis ſur cet article. Or la vérité eſt une, & le plus ſenſible de ſes caractéres eſt la réünion des ſentimens à la reconnoître, & à la ſoûtenir. Tous les Peres, & les Commentateurs depuis les premiers ſiécles juſqu'a ces derniers tems, ont crû, & enſeigné, ſans contradition que Babylone marquée dans la premiére Epître de ſaint Pierre, étoit Rome. C'eſt donc le ſeul vrai ſens de cet endroit.

Il eſt ſuperflu de nous objecter quelques Ecrivains Catholiques, comme M. de Marca, dont on a déja parlé, Jean-Baptiſte Mantouan, Michel Cecænas, Marſile de Padouë, Jean Avintin, Jean Lelandus, Charle Du Moulin, & peut-être quelques autres, qui ont témoigné quelque doute ſur cela. Ce ſont des doutes produits au haſard, & fondez uniquement ſur les raiſons des Proteſtans que nous venons d'examiner, & qui ſont telles, qu'elles n'ont pû ſatisfaire même les plus raiſonnables de leur parti.

On forme encore contre nous quelques autres objections, Par exemple que les Anciens ne sont pas uniformes sur l'année où ils placent l'arrivée de saint Pierre à Rome. Ce fait ne leur étoit donc pas connu distinctement. C'étoit, dit-on, une tradiction sans fondement, un préjugé dénué de preuves. Lactance *a* dit qu'il y vint sous Néron. Eusébe, *b* saint Jérôme, *c* Adon, & plusieurs autres l'y font venir la seconde année de Claude; Paul Orose, *d* au commencement du regne du même Prince; quoi qu'on sache, à n'en pas douter, qu'il étoit à Jérusalem la seconde année de Claude, à la fête de Pâques, *e* & que le Roi Agrippa l'y fit mettre en prison, d'où il fut délivré par un Ange.

De plus Anciens *f* le font demeurer Evéque de Rome pendant vingt-cinq ans; & toutefois on sait certainement qu'il étoit à Jérusalem au Concile qui se tint en cette ville la dixiéme année de Claude, *g* & qu'un peu aprés le Concile de Jérusalem, il vint à Antioche, où il fut repris par saint Paul. *h* Saint Paul qui a écrit plusieurs de ses Epîtres de Rome, *i* ne fait en aucun endroit mention de saint Pierre; ce qu'il n'auroit pas sans doute manqué de faire, si S. Pierre y eut été, comme on le prétend. L'Apôtre écrivit aux Romains l'an quatre de Néron. S. Pierre devoit être alors à Rome, Suivant l'hypothése de ceux qui l'y font sieger pendant vingt-cinq ans. Saint Paul fait un grand dénombrement des personnes qu'il saluë, & ne nomme pas même saint Pierre. Il n'étoit donc pas alors dans cette ville. Saint Luc dans les Actes ne

a *Lactant. de Morte persecutorum.*

b. *Euseb in Chronico.*

c *Hieronym. Catalogo in Petro.*

d *Paul Oros. l. 7. c. 6.*

e *Act.* XII. 3, 4. *& seq.*

f *Pontificale Damasi*, *Beda Isidor. Hispal. Ado, alii.*

g *Act.* XV.

h *Galat. II.* 11.

i Les Epitres aux Coloss. aux Philipp. aux Ephesiens, la seconde à Timotthée.

dit pas un mot qui insinuë que saint Pierre ait jamais été à Rome.

Lorsque saint Paul y arriva l'an 6. de Néron, 60. de Jesus-Christ, les Chrétiens de cette ville vinrent audevant de lui: mais saint Pierre ne paroît ni pour le recevoir, ni aprés son arrivée pour le consoler, & pour le défendre. Les premiers de la Synagogue des Juifs l'étant venus voir, le priérent de leur dire ce que c'étoit que le Christianisme: *Car nous savons*, disent-ils, *que cette secte est contredite & combatuë de tous côtez*: a *Nam de secta hac notum nobis, quia ubique ei contradicitur.* Or est-il croyable qu'ils dussent parler ainsi de la Religion Chrétienne, si saint Pierre eut été à Rome dés le commencement de l'EmpereurClaude, & s'il y eût établi son siége? Enfin on nous dit que saint Pierre, & saint Paul s'étoient partagez l'ouvrage d'Evangile; en sorte que saint Pierre ne devoit prêcher qu'aux Juifs, & saint Paul aux Gentils: b *Cùm vidissent quòd creditum est mihi Evangelium præputii, sicut & Petro circumcisionis, dederunt dextras mihi & Barnabæ societatis: ut nos in gentes, ipsi autem in circumcisione.* Saint Pierre n'a donc pas dû prêcher à Rome, qui étoit une ville toute Payenne; c'étoit un champ destiné à Saint Paul. Aujoûtez que l'Empereur Claude avoit chassé les Juifs de Rome la neuviéme année de son regne, 49. de Jesus-Christ, ou quelques années plus tard. Ainsi saint Pierre n'a pû, ni dû y demeurer aprés ce tems. Cela ne lui étoit plus permis, & sa présence y étoit inutile, puisque les Chrétiens circoncis, qu'on ne distinguoit pas alors des Juifs, en furent chassez comme eux.

Voilà les objections qui me paroissent les plus fortes contre le sentiment que nous avons soûtenu jusqu'ici; car pour les autres difficultez que l'on forme contre nous, elles ne méritent pas la peine d'être relevées. On

a *Act.* xxviii. 22.
b *Galat.* II. 7. 8. 9. *Vide Salmas. de Primatu Petri.*

peut donc répondre en general à celles qui regardent la Chronologie, & les divers ſentimens de nos Auteurs; & de nos Hiſtoriens ſur l'année de la venuë de ſaint Pierre à Rome, 1. Que l'Egliſe n'adopte aucune de ces époques, ni aucun de ces ſentimens en particulier, & qu'elle s'intéreſſe uniquement à ſoûtenir la vérité du fait du voyage de ſaint Pierre à Rome. Qu'il y ſoit venu deux, ou pluſieurs fois; qu'il y ſoit arrivé la premiére, la ſeconde, ou la troiſiéme année de Claude, ce ſont des détails qu'elle abandonne aux recherches des Chronologiſtes.

2. Il n'y a nulle oppoſition entre ceux qui font venir ſaint Pierre à Rome la ſeconde année de Claude, & ceux qui diſent qu'il y vint au commencement du regne de ce Prince. La ſeconde année n'eſt-elle pas le commencement d'un regne qui a duré treize ans, huit mois, & vingt jours? Il pouvoit être à Jéruſalem à Pâques de la ſeconde année de Claude, & arriver à Rome ſur la fin de l'Eté de la même année. Il n'y a là aucune contradiction.

3. Quand on dit que ſaint Pierre a ſiégé à Rome pendant ving-cinq ans, c'eſt déja une choſe que l'on ne prétend pas ſoûtenir avec opiniâtreté, & qui n'eſt point avoüée de tout le monde. Mais quand on voudroit la ſoûtenir, ce n'eſt pas qu'on prétende que pendant ces vingt-cinq ans il ait toûjours été réſident à Rome; il a pû en ſortir ſouvent, & entreprendre durant cet intervale divers voyages & en Orient, & en Occident, ſuivant les beſoins de l'Egliſe, & l'inſpiration du Saint Eſprit. Ainſi rien n'empêche qu'il n'ait été à Jéruſalem, & qu'il n'y ait préſidé au Concile qui s'y tint ſur la néceſſité de cérémonies légales, ſans toutefois quitter ſon ſiége de Rome; non plus que les Evêques ne ſont point cenſez quitter les leurs, lorſque pour le beſoin de l'Egliſe ils ſont obligez de s'abſenter pour aſſiſter à des Conciles. Or depuis la ſeconde année de Claude, juſqu'à la derniére de Né-

ron, qui eſt celle de la mort de ſaint Pierre, il y a environ vingt-cinq ans.

Les diverſitez de ſentimens qui ſe remarquent dans les Anciens, & dans les Modernes au ſujet de l'année de l'arrivée de ſaint Pierre à Rome, ne prouvent donc rien pour nos adverſaires. Il y a dans cette diſpute deux choſes à diſtinguer, dont l'une eſt capitale, & l'autre acceſſoire. La premiére eſt que ſaint Pierre a véritablement fait le voyage de Rome. La ſeconde, qu'il l'a fait un telle, ou une telle année, qu'il y eſt demeuré un nombre d'années plus petit, ou plus grand, qu'il eſt paſſé par une telle ville, ou par une autre ville. Les Anciens conviennent unanimement du premier fait. Mais ils peuvent être partagez ſur le ſecond, ſans que l'article eſſentiel en ſouffre aucune atteinte. Doutera-t'on de la mort de JESUS-CHRIST, parce que les Anciens ont varié ſur l'année en laquelle elle eſt arrivée ? Les variétez des circonſtances qui ſuppoſent le fait, ſont plus propres à l'affermir qu'à le détruire.

De plus ſaint Pierre ayant été pluſieurs fois à Rome depuis le regne de Caligula, juſqu'à la fin du regne de Neron, ſous lequel il mourut, il y a moyen de concilier les ſentimens divers. Il a pû y venir au commencement de Claude, c'eſt-à-dire, en la ſeconde année de ſon regne, ſuivant Euſébe, ſaint Jérôme, & Oroſe; & encore la douziéme, ou treiziéme année de Néron, peu de tems avant qu'il y ſouffrît le martyre. En effet pluſieurs Anciens nous apprenent qu'il y vint pour combattre Simon le Magicien, & qu'ayant été mis en priſon avec ſaint Paul, ils furent enfin tous deux couronnez du martyre l'an 66. de JESUS-CHRIST, dernier du regne de Néron.

Que ſaint Paul écrivant aux Romains, n'ait fait aucune mention de ſaint Pierre, non plus que dans les Lettres qu'il écrivit depuis étant à Rome, cela n'eſt nullement ſurprenant; puiſqu'il eſt trés-poſſible que

saint Pierre n'y fût pas actuellement, lorsqu'il écrivoit, ou qu'il fût dans un autre quartier de cette grande ville, ou que ceux à qui l'Apôtre écrivoit, n'eussent aucune liaison particuliére avec saint Pierre; ou pour vingt autres raisons qu'il n'est pas permis de deviner.

Quant à ce que les Juifs de Rome, qui vinrent voir saint Paul dans son logis, ou dans sa prison, lui dirent qu'ils souhaitoient entendre son sentiment sur la secte des Chrétiens, & qu'ils savoient seulement qu'elle étoit contredite en tout lieu, cela ne fait aucune difficulté. Ce sont des Juifs non convertis qui parlent; ils ne connoissoient proprement le Christianisme que de nom; ils étoient remplis des fausses idées que les Juifs de Judée leur en avoient données par leurs Lettres, & par leurs calomnies. Comme S.t Paul arrivoit de ce pays-là, & qu'on le connoissoit homme fort éclairé, ils étoient bien aisez de l'entendre, & de savoir ce que c'étoit que les Chrétiens, que toutes les Synagogues avoient en horreur. Il y avoit à Rome beaucoup de Fidéles convertis tant du Judaïsme, que du Paganisme, comme il paroît par l'Epître que saint Paul leur écrivit peu auparavant: mais ces Fidéles ne s'assembloient pas dans la Synagogue des Juifs; & il est trés-probable que la Lettre que saint Paul leur avoit écrite, ne fut pas connuë aux Juifs non convertis, & que ceux-ci n'étoient nullement informez des dispositions de saint Paul, ni du progrés qu'il avoit fait dans le Christianisme, ni des causes qui l'amenoient à Rome, comme ils le déclarent eux-mêmes, a *Nos neque Litteras accepimus de te à Judæa, neque aliquis fratrum adveniens nuntiavit, aut locutus est de te malum.*

Quand on partage la prédication de l'Evangile entre saint Pierre & saint Paul, en sorte que saint Pierre ne devoit prêcher qu'aux Juifs, & saint Paul

a *Act.* xxviii. 21.

aux Gentils, on ignore les vrais ſentimens, & la pratique des deux Apôtres. Ils prêchoient l'un & l'autre aux Juifs & aux Gentils ; & on ſçait que l'un & lautre en ont converti & baptiſé un grand nombre. Saint Pierre ne baptiſa-t'il pas Corneille, & toute ſa maiſon ? *a* Et ne déclara-t'il pas dans le Concile de Jéruſalem *b* qu'il y avoit long-tems que Dieu l'avoit choiſi pour annoncer aux Gentils la parole de l'Evangile, & pour les amener à la foi ? Et ſaint Paul dans tous ſes voyages, *c* ne commençoit-il pas toûjours par prêcher aux Juifs, lorſqu'il en trouvoit ; & aprés celà il venoit aux Gentils, s'il rencontroit parmi eux de l'ouverture à l'Evangile ? Saint Pierre s'attachoit principalement aux Juifs ; mais ſans négliger les Gentils : ſaint Paul au contraire donnoit ſes principaux ſoins à la converſion des Gentils, mais ſans abandonner les Juifs.

Mais ſuppoſé même que ſaint Pierre ſe bornât aux ſeuls Hébreux il trouvoit dans Rome dequoi éxercer ſon zéle, puiſqu'il y avoit un trés-grand nombre de Juifs. Aprés la mort du Grand Hérode, douze mille Juifs ſe joignirent aux cinquante Députez qu'on avoit envoyez de Jéruſalem, pour demander que la Judée fût délivrée de la domination des Rois. *d* Philon *e* témoigne que ſous Caligula la plus grande partie de la ville au-delà du Tibre, étoit occupée par les Juifs. Sous le regne de Claude, ils y étoient en ſi grand nombre, que ce Prince n'oſant les en chaſſer, de peur de quelque tumulte, leur défendit ſimplement de s'aſſembler. *f* Enfin il les chaſſa, à ce qu'on croit la neuviéme année de ſon empire, à l'occaſion des

a *Act.* x. 47. 48.

b *Act*, xv. 5. 7. 8. 9.

c *Act.* xiii. 46. *Vobis oportebat primùm loqui verbum Dei ſed quoniam repellitis illud, & indignos vos judicatis æternæ vitæ, ecce convertimur ad Gentes, &c.*

d *Joſeph. Antiq.* xvii. c. 12. p. 610.

e *Philo Legat. ad Caïum.*

f *Dio lib.* lx. *Hiſt.*

troubles continuels qu'ils causoient dans la ville, à cause du Christianisme. *a*

Saint Pierre en sortit alors apparemment avec les autres : Mais cela n'empêche pas qu'il n'y soit revenu sous l'empire de Néron. Ce Prince ne fut pas contraire aux Juifs, mais seulement aux Chrétiens. Lorsque saint Paul arriva à Rome, la sixiéme année de Néron, il y trouva grand nombre de Juifs, & de Chrétiens. *b* Saint Pierre & saint Paul y vinrent constamment pour la derniére fois sur la fin du regne de cet Empereur, & y furent couronnez du martyre, comme nous l'apprennent tous les Anciens.

Je ne parle point du silence de saint Luc dans les Actes, dont on veut tirer une preuve contre le voyage de saint Pierre à Rome; comme si le saint Evangéliste s'étoit engagé de nous faire l'histoire de saint Pierre, qu'il paroît avoir entiérement perdu de vûë, pour ne s'attacher qu'à saint Paul, depuis le seiziéme Chapître des Actes. M. Spanhem *c* s'étend fort à montrer que l'on a débité beaucoup de fables sur le voyage de saint Pierre à Rome; que l'on montre dans cette ville, & dans diverses autres villes d'Italie grand nombre de monumens, d'Eglises, de lieux consacrez par sa présence; qu'on honore plusieurs Evêques de villes fameuses, que l'on croit avoir été compagnons de son voyage. Il ramasse plusieurs circonstances de tems & de lieu, douteuses, ou fabuleuses, pour tâcher de rendre suspect, ou même de faire entiérement tomber la créance de ce voyage.

Mais on ne doute pas qu'il n'ait aussi assez d'équité pour remarquer que nos Savans n'adoptent ni ces fables ni ces circonstances douteuses, ni tout ce que la tradition populaire enseigne sur ces sortes de choses.

a *Sueton in Claudio. Judæos impulsore Christo assiduè tumultuantes Româ expulit.*

b *Act.* XXVIII. 17. 18. *&c.*

c *Spanhem Dissert de temerè credita Petri in urbem Rom profectione, art.* I. *&* II.

On n'auroit eu garde d'inventer ces particularitez si peu dignes de respect, & de considération, si le fait du voyage n'eût passé pour indubitable. Si les mauvaises traditions, & les faussetez ajoûtées aux actions célébres de JESUS-CHRIST, & des Apôtres, étoient des raisons suffisantes pour nous faire abandonner les Histoires authentiques, où en serions-nous aujourd'hui, au milieu de tant de fables dont les siécles d'ignorance ont enveloppé les véritez les plus certaines, & les plus indubitables ? Le vrai usage de la critique est, non pas de rejetter tout, mais de choisir, & distinguer le vrai du faux, le certain du douteux, les faits historiques indubitables, des circonstances peu sûres dont on a voulu les embellir ou les obscurcir.

Pour nous rendre suspecte la venuë de saint Pierre à Rome, & l'interprétation que nous donnons au passage qui fait le princial sujet de cette Dissertation, on tâche d'affoiblir l'autorité des premiers Auteurs qui nous l'ont débitée. On fait voir que Papias étoit un petit génie, un homme simple, & crédule. On rapporte quelques-unes de ses traditions, dont on reléve l'incertitude. On fait ce qu'on peut pour nous faire douter que le passage de saint Ignace le Martyr, Evêque d'Antioche, soit vrai, & que l'Epître qu'il écrivit de Smirne aux Romains, soit de lui. On parle de saint Irénée & de saint Clément d'Aléxandrie, de Tertullien & d'Origénes, comme de gens trop crédules, peu éxacts, qui sont tombez dans différentes erreurs tant en matiére de fait, qu'en matiére de doctrine. On ramasse curieusement les fautes qu'ils ont faites, & on en conclut qu'ils ont bien pû manquer d'éxactitude, de critique, de lumiéres dans cet endroit, & sur cet article, comme dans tant d'autres qu'on leur reproche.

Mais de bonne-foi quelle est cette méthode de répondre à l'autorité des Peres ? Si les Peres des trois

premiers ſiécles ſont gens ſans crédit, ſans autorité ; gens crédules, ſimples, & qui donnent dans des erreurs manifeſtes, de qui apprendrons-nous nôtre Religion ? Les Proteſtans, qui voudroient ne reconnoître pour Maîtres que les Peres des trois premiers ſiécles, comment s'aſſûrent-ils de leur témoignage en matiére de dogme, & de doctrine, ſi ces Peres ſont ſi peu circonſpects en matiére de fait, & d'hiſtoire ? Et combien de dogmes de nôtre Religion ſont fondez ſur les faits, ou du moins ont tant de connexion avec les faits, qu'on ne peut les en ſéparer ? Si les Ignaces, les Clémens d'Aléxandrie, les Origénes ; & les Tertulliens ne ſuffiſent pas pour appuyer un fait ; s'ils ne ſont pas de bons témoins, je demande où il faudra en aller chercher de meilleurs, de plus graves, de plus éclairez, de plus ſaints, de meilleure foi ?

Mais il eſt ſûr qu'ils ſe ſont trompez en bien des choſes ? Ils étoient hommes, je l'avouë : Mais qu'on me juſtifie par des preuves réelles, & de fait, qu'ils ſe ſont véritablément trompez ici, & qu'on ne ſe contente pas de ce mauvais raiſonnement : Ils ont pû ſe tromper ici comme ailleurs ; donc ils ſe ſont trompez. Qu'on nous montre, & qu'on nous prouve leurs erreurs, ou leur inadvertance, & nous les avoüerons ; mais ſans cela, leur autorité eſt pour nous d'un trés-grand poids, ſur tout lorſqu'il s'agit d'un fait public, connu, célébre, intéreſſant, ſimple, & d'une trés grande conſéquence pour la Religion, & pour la diſcipline de l'Egliſe, pour ſavoir où réſidera la principale autorité, à qui l'on s'adreſſera au cas de diviſion ; qui l'on conſidérera comme le centre de l'unité, de la doctrine, & de la communion : Enfin un fait dont ils conviennent tous unanimement, quoiqu'ils varient peut-être dans quelques circonſtances peu importantes, & qui ne changent rien au fond de l'affaire.

De tous ce que l'on a dit juſqu'ici, on peut conclure que le voyage de ſaint Pierre à Rome eſt un fait certain,

certain, & indubitable, fondé sur le témoignage de toute l'Antiquité, & sur celui de plusieurs savans Critiques, même du nombre des Protestans; que le passage de la premiére Epître de saint Pierre, qui porte qu'il l'écrivit de Babylone, ne doit s'entendre ni de Babylone de Chaldée, ni de Babylone d'Egypte, ni de Jérusalem, mais de la ville de Rome, ainsi que l'ont pris les Anciens; & que tout ce que l'on oppose à ce sentiment si ancien, si general, si bien appuyé, mérite à peine que l'on y réponde, puisqu'on ne lui objecte que des argumens négatifs, ou des variétez de circonstances, qui ne touchent point le fait essentiel, qui demeure toûjours en son entier.

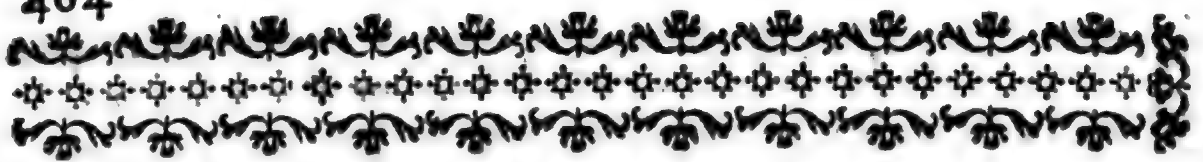

DISSERTATION

SUR L'INSPIRATION DES Livres Sacrez. Voyez 2. Petr. I. 21.

ARTICLE PREMIER.

Certitude de l'inspiration des Livres de l'Ecriture.

Il y a dans le monde une sorte de gens, qui se piquant de force d'esprit, prétend s'élever au-dessus des préjugez du peuple, & n'admettre rien en matiére de Religion, sans preuves, & sans éxamen. Ils nous demandent à tout moment: Vous me citez l'Ecriture; & qu'elle est l'autotité de l'Ecriture? Vous me répondez que l'Eglise la croit inspirée du Saint Esprit, & d'une certitude infaillible, je veux que l'Eglise le croye : mais quelle assûrance en a-t'elle ? Si on leur réplique que c'est Jesus-Christ même qui a promis l'infaillibilité à son Eglise, en disant, a *qu'il ne permettroit pas que les portes d'enfer prévalussent contre elle* ; ils vous disent : Est-il juste de me citer l'Ecriture, pour me prouver l'infaillibilité de l'Eglise, puisque je conteste l'autorité de l'Ecriture ? N'est-ce pas là tomber dans un cercle de raisonnemens, & prouver le douteux par ce qui est contesté ? Ils veulent des preuves directes, & positives de l'inspiration des Ecritures.

Il faut essayer de les contenter. Nôtre Religion

a *Matth.* XVI. 18. *Super hanc Petram ædificabo Ecclesiam meā & portæ inferi non prævalebunt adversùs eam.*

court grand risque, si nos Ecritures ne sont pas divinement inspirées, & les ennemis de la foi Chrétienne remporteront aisément sur nous une pleine victoire, si l'on ne les satisfait pas sur cet article. Si la Religion n'est fondée que sur la raison humaine, il n'y a plus de vraye Religion; puisqu'il n'y aura plus de principes certains, ni de fondement invariable sur lesquels elle s'appuye. Chacun en raisonnera, & en jugera à sa fantaisie. L'un rejettera un article, que l'autre adoptera; & au lieu d'un culte, & d'une créance pures, justes, & raisonnables, on ne verra qu'un assemblage monstrueux d'opinions, & de sentimens divers, qui n'auront ni liaison, ni consistance. Chacun se formera des articles de foi, & des pratiques de Religion toutes de son choix, & de son imagination. Or une telle Religion n'est rien moins qu'une vraye Religion. Il faut donc un principe certain, & invariable.

Nous prétendons que ce principe n'est autre que Dieu même; qui nous a révélé ses volontez, & ses véritez essentielles dans ses Ecritures, & qui en a confié la garde, & l'explication à l'Eglise, à qui il a fait part de son infaillibilité, ainsi qu'aux Auteurs sacrez des Livres saints. C'est ce que nous entr prenons de prouver dans cette Dissertation. Nous supposons que ceux contre qui nous disputons, sont persuadez de l'éxistence de Dieu, de l'immortalité de l'ame, & de la néceffité d'une vraye Religion, laquelle nous apprend à croire en Dieu, à l'aimer, & à le servir d'une maniére digne de lui, & proportionnée à nôtre nature.

De plus nous demandons à ceux qui contestent l'inspiration des Livres saints, qu'ils reconnoissent au moins ces Livres comme authentiques, & contenant des histoires vrayes; à peu prés comme les Livres des Payens, & des Auteurs profanes, qui passent pour gens de bonne foi, éclairez, & instruits des choses

qu'ils racontent. On ne peut certainement pas refuser à Moyse, & aux Evangélistes, ce que l'on accorde à Thucidide, à Jules César, à Suétone, & à tant d'autres Historiens. Si l'on nous accorde de bonne foi ce que nous demandons, & qu'on se deffasse de toute envie de contester, & de tout faux préjugé, nous nous flattons que l'on conviendra bien-tôt que les Livres que nous donnons pour sacrez, & inspirez, le sont véritablement.

S'il y a un Dieu, il y a aussi une Religion, puisque l'homme ne peut se dispenser de rendre à son Dieu certains devoirs, & certaines marques de sa dépendance. Or la Religion ne peut subsister sans une révélation expresse, qui apprenne à l'homme la maniére dont Dieu veut être servi, & adoré.

Si l'Etre souverain laissoit à l'homme le choix du culte qu'il demande de lui, la Religion deviendroit une cohuë, & une source de superstitions, & d'erreurs, chacun voulant se faire une créance, & un culte à sa mode.

Cette révélation doit être subsistante, uniforme, & permanente. Si l'on dit que Dieu révélera à chacun de nous ce que nous devons croire, & pratiquer pour lui plaire, ce sera donner lieu au fanatisme, & à l'irreligion. Chacun se fera illusion, & croira que Dieu lui inspire ce qu'il aura mis lui-même dans son esprit. Il n'y aura rien de fixe, rien d'assûré, rien de certain dans la Religion, & par consequent point de Religion, puisqu'une Religion douteuse, & incertaine, n'est rien moins qu'une vraye Religion.

La revelation ne peut être fixe, & certaine, à moins qu'elle ne soit 1. renfermée dans des monumens publics, communs, & qui soient à la portée des hommes; tels que sont les Livres saints, & les Ecritures que nous donnons pour inspirées; & 2. dans le cas d'obscurité, d'équivoque, ou de partage de sentimens sur l'explication de ces monumens; à moins

qu'on ne reconnoisse dans un corps subsistant, parlant, & rempli du même esprit qui a dicté les Ecritures, le droit, & la puissance de les expliquer, & d'en fixer le sens. C'est ce que nous trouvons 1. dans nos Livres sacrez, qui renferment tout ce qui est nécessaire pour regler nôtre culte, & nôtre Religion; & 2. dans l'Eglise, en qui réside toute l'autorité qu'on peut raisonnablement désirer, pour donner aux Ecritures les explications convenables.

Ce qu'on vient de dire de la nécessité d'une révelation subsistante dans des Livres saints, est fondé sur le bon sens, & sur la droite raison, qui a inspiré à toutes les nations policées, qu'il falloit au peuple des monumens sacrez, *a* qui continssent les regles, & les articles de la Religion qu'ils professoient. *b* Ainsi les Hébreux, les Indiens, les Egyptiens, les Romains, les Grecs, les Mahométans ont eu leurs Ecritures sacrées, qu'ils ont conservées avec un respect profond, & aux Auteurs desquelles ils ont attribué l'inspiration, & des lumieres surnaturelles.

Mais, me direz-vous, les pretendus Livres sacrez des Egyptiens, des Indiens, des Mahométans, & des autres, sont des Livres pleins d'erreurs? Et qui me persuadera que ceux des Juifs, & des Chrétiens ne le sont pas de même? Le voici. Les Ecritures des Juifs, & des Chrétiens portent dans elles mêmes le caractére de leur divinité;

a *Plato. in Timæo de Ægyptiis, pag. 23. Item Joseph. lib. 1. contra Appion. pag. 1052. Ita & Diodor. lib. 2. de Romanis. Vide Macrob. Saturnal lib. 3. Aul. Gell. lib. 5. Tull. lib. 2. de Oratore*

b Voyez un endroit remarquable de Strabon l. v. 16. pag. 722. Il dit que les Anciens alloient consulter les Oracles; que les Législateurs Minos & Lycurge prétendirent que Jupiter leur avoit révelé leurs Loix. Il ajoûte que Amphiaraus, Trophonius, Orphée, Musée, Zamolxis, & quelques autres prétendoient être inspirez. Que les Gymnosophistes des Indiens les Mages des Perses, les Caldéens des Assyriens, les Aruspices des Romains; & qu'enfin Moyse parmi les Hébreux, disoient qu'ils avoient commerce avec la divinité.

elles sont autorisées par des personnes d'une autorité infaillible, comme sont les Prophêtes, JESUS-CHRIST, & les Apôtres: Enfin elles sont reçûës, & reconnuës par l'Eglise, à qui le Sauveur a promis l'éxemption d'erreur dans les jugemens de cette nature. C'est ce qu'il faut prouver. Nous prions de nouveau nos adversaires qu'ils veüillent seulement reconnoître les Livres de Moyse, & les autres Ecritures Canoniques des Juifs & des Chrétiens, comme des histoires véritables. Ils ne peuvent raisonnablement nous refuser cette demande. Les Livres, & les Auteurs dont on vient de parler, méritent sans doute autant nôtre créance, à ne les considerer du côté de l'homme, que les Ouvrages des Auteurs étrangers les plus recommandables par leur discernement, & par leur bonne foi.

Moyse Auteur du Pentateuque, se donne pour Auteur inspiré. Il nous raconte sa vocation miraculeuse. a Il dit que Dieu l'envoya porter ses ordres à Pharaon, & lui dire de sa part de renvoyer en liberté le peuple Hébreu qu'il opprimoit dans l'Egypte; & que ne pouvant se résoudre à se charger de cette commission, Dieu lui dit: b *Qui a fait la bouche de l'homme? Qui a créé le sourd & le muet; celui qui voit, & celui qui est aveugle? N'est ce pas moi? Allez donc, & je serai dans vôtre bouche.* Il nous raconte les miracles qu'il fit au nom du Seigneur; la maniere dont Dieu lui donna la Loi à Sinaï. c Il nous assure que Dieu lui parloit bouche à bouche, face à face, & comme un ami parle à son ami. d Il n'osoit paroître devant le peuple, sans mettre un voile sur sa face, à cause de l'éclat qui en sortoit, & qui venoit de l'entretien, & de la presence du Seigneur. e

a *Exod.* III.
b *Exod.* IV. 12. 13.
c *Exod.* XIX. 3. 4. *& seq.*
d *Num* XII 8. *Ore enim ad os loquor ei. & palam & non per ænigmata Deum videt.*
e *Exod* XXXIV. 29. 30. 33 35. *Qui videbant faciem egredientis Moysi esse cornutam, sed operiebat ille rursùs faciem suã si quando loquebatur ad eos.*

On trouve à tout moment ces manieres de parler dans ſon Ouvrage : *Le Seigneur parla à Moyſe, & lui dit ;* ou bien : *Le Seigneur me parla, me commanda, & me dit, &c.* Il a prédit des événemens futurs, & éloignez ; il en a révélé d'autres paſſez, & inconnus. Or l'une & l'autre de ces deux choſes ſurpaſſe la capacité, & la force de l'eſprit humain. Il nous parle, par exemple, de la création, que nul homme n'a pû ſavoir, ſans une révelation particuliere ; Adam lui-même n'ayant été créé que le ſixiéme jour du monde, *a* & aprés la production des autres êtres. Moyſe à prédit l'infidélité des Hébreux qui devoit arriver aprés ſa mort, *b* la venuë du Meſſie, *c* ou du grand Prophéte, & ſa propre mort, Il a declaré qu'il ne jouiroit pas ni lui, ni Aaron ſon frere, de la terre promiſe. *d* Il a prédit la conquête que Joſué feroit de ce pays, *e* le partage qui en ſeroit fait par le ſort ; & comme s'il eût réglé lui-même les ſorts, il a déſigné les cantons, & les qualitez du terrain que chaque tribu devoit poſſéder. *f* Il a prédit ce qui arriveroit à la plûpart des tribus. *g* Enfin il a donné des Loix, qui portent dans elles-mêmes le caractére de la Divinité, tant par leur excellence, & la pureté de la morale qu'elles enſeignent, que par leur merveilleux accord avec les lumiéres, & les devoirs naturels de l'homme envers ſon Dieu & envers ſes ſemblables ; & par ce qu'elles ſont toutes prophétiques, & ſignificatives de ce qui devoit arriver dans la perſonne de JESUS-CHRIST, & dans ſon Egliſe.

Joſué rend témoignage à Moyſe comme Moyſe le rend à Joſué. Tous les Auteurs ſacrez de l'ancien Teſtament

a *Geneſ.* II. 27, 31.

b *Deut* XXXII. 15. 16. 17. 19. *&c.*

c *Deut-* XVIII. 15. Comparez *Joan.* I 45 *Act.* III. 22.

d *Deut.* III. 21. XXXI. 2. *Num.* XXVII. 13.

e *Deut.* XXXI. 3. 7, 8. *&c.*

f *Deut.* XXXIII. 5. 6. *& ſeq.*

g *Deut.* XXXIII. 6 7. 12. 13, 17. 19. 20. 21. 23. 24. 25.

se rendent témoignage les uns aux autres JESUS-CHRIST rend témoignage à Moyse, *a* & aux autres Ecrivains des Livres sacrez; *b* il les cite comme inspirez, authentiques, & d'une autorité divine. Il faut donc conclure que Moyse, & les autres Ecrivains de l'ancien Testament sont inspirez, ou que Moyse, & les autres Auteurs que nous tenons pour sacrez, sont les plus grands imposteurs qui ayent jamais été; que JESUS-CHRIST même a connivé à leur imposture, & l'a autorisée, en nous renvoyant à eux, & en les citant comme des Ouvrages divins: Que Dieu en accordant le don des miracles, & celui de prophétie à la plûpart de ces Auteurs, a favorisé leur malice, & leur imposture, & nous a, s'il est permis de le dire, engagez dans l'erreur, en les revêtant des caractéres de son autorité, & en leur donnant au dehors tant de marques de son approbation, de son assistance, & de sa bienveillance. Or on ne peut admettre aucune de ces conséquences, sans renoncer à l'idée de Dieu, & aux Loix de la raison commune. Il faut donc conclure que Moyse, les Prophétes, & les autres Ecrivains de l'ancien Testament ont été réellement inspirez.

Il est aisé de montrer la même chose pour les Auteurs du nouveau Testament, pourvû que l'on m'accorde, ce qu'on ne peut raisonnablement me contester, que les histoires du nouveau Testament sont vrayes, & que JESUS-CHRIST est le Messie: Car si j'ai affaire à des gens qui traitent JESUS-

a *Matth.* XIII. 2. *Super cathedram Moysi sederunt scribæ*, *&c. Luc.* XVI. 29. *Habent Moysen & Prophetas, audiant illos. Joan.* I. 45. *Quem scripsit Moyses in Lege. & cap.* V. 46. *De me enim ille scripsit*, *&c.*

b *Joan.* V. 39. *Scrutamini Scripturas, quia vos putatis in ipsis vitam æternam habere, & illæ sunt quæ testimonium perhibent de me* X. 35. *Non potest solvi Scriptura Matth.* XXII. 29. *Erratis nescientes Scripturas.*

CHRIST d'imposteur, & nos Ecrivains de faussaires, ou nos Ecritures de fables, il faut s'y prendre d'une autre sorte. JESUS-CHRIST a promis à ses Apôtres de leur envoyer le Saint-Esprit, *a* qui devoit leur enseigner toute vérité. Il leur a dit que cet Esprit saint les rempliroit, & demeureroit toûjours avec eux. *b* Il leur a dit de ne se mettre point en peine de ce qu'ils auroient à dire devant les Juges, & devant les Princes ; que dans ces rencontres Dieu leur donnera les lumiéres, & la sagesse convenables ; *c* parce qu'alors ce ne sera pas eux qui parleront mais l'Esprit de Dieu qui parlera en eux.

L'Histoire des Actes, & les Epîttes des Apôtres nous prouvent que ces promesses n'ont point été vaines. Les Apôtres, & les disciples se sont donnez pour inspirez, & pour animez du Saint-Esprit ; *d* ils ont parlé comme remplis des lumiéres divines, & surnaturelles. En effet on voit briller dans leurs Ecrits une sagesse, & une science fort supérieures à tout ce qu'ils pouvoient avoir de science, & de connoissance naturelles, ou acquises ; puisqu'on sait que la plûpart étoient gens sans lettres, & sans étude. Dieu a autorisé ce qu'ils avançoient par une infinité de miracles. Ils sont donc inspirez ; ou s'ils ne le sont pas, ce sont les plus grands de tous les imposteurs, & tous

a *Joan* XIV. 26. *Paraclitus Spiritus Sanctus, quem mittet Pater in nomine meo, ille vos docebit omnia, &c.*

b *Joan.* XIV. 16. *Rogabo Patrem, & alium Paraclitum dabit vobis, ut maneat vobiscum in æternum Spiritum veritatis, quem mundus non potest accipere.*

c *Matth.* X. 19. 20. *Nolite cogitare quomodo aut quid loquamini: dabitur enim vobis in illa hora quid loquamini: non enim vos estis qui loquamini, sed Spiritus Patris vestri qui loquitur in vobis. Vide & Luc.* XII. 11.

c I. *Cor.* XIII. 3. *An experimentum quaritis ejus qui loquitur in me Christus* Ibid. VII. 40. *Puto autem quod & ego Spiritum Dei habeam Galat.* I. 8. *Sed licet nos, aut Angelus de Cœlo evangelizet vobis præter quam quod Evangelizavimus vobis, anathema sit.*

en comparaiſon d'une trés grande quantité d'autres endroits, où l'on ne voit rien de ſurnaturel, & où il n'eſt nullement néceſſaire de recourir à l'inſpiration: Par éxemple, dans les Hiſtoires des Rois, & des Paralipoménes, écrites par des Auteurs du tems, ou rédigées par des Ecrivains plus nouveaux ſur les Mémoires des Rois de Juda & d'Iſraël; dans les Sentences de morale des Proverbes, & de l'Eccléſiaſtique, dans l'Eccléſiaſte, dans le Cantique, & dans pluſieurs Pſeaumes. Saint Luc *a* à la tête de ſon Evangile, dit qu'il n'a rien écrit qu'aprés avoir bien éxaminé toutes choſes, & aprés avoir conſulté ceux qui avoient été témoins de la vie, & de la mort de Jesus-Christ.

Et l'Auteur du ſecond Livre des Maccabées dans ſa Préface *b* parle comme parleroit un Auteur ordinaire, qui auroit beaucoup travaillé pour abréger un grand Ouvrage, pour tâcher de ne rien faire perdre à ſon Original, & de conſerver dans ſon abrégé tout ce qui peut intéreſſer ſon Lecteur tant par l'agréement du diſcours, que par l'utilité,

Mais on peut répondre, 1. Que tant que les raiſons que nous avons apportées pour prouver l'autenticité, & la divinité des Livres ſaints, ſubſiſteront, il faut de néceſſité les reconnoître pour inſpirez tous ſans exception, & dans toutes leurs parties. Sans cela l'Egliſe eſt dans l'erreur, & la Religion eſt renverſée. Jesus-Christ & les Apôtres en nous renvoyant aux Ecritures de l'ancien Teſtament, *c* ſans diſtinction, & ſans nous avertir que tout n'en étoit pas

a *Luc.* I. 1. *Quoniam quidem multi conati ſunt ordinare narrationem, quæ in nobis completa ſunt rerum... Viſum eſt & mihi, aſſecuto omnia diligenter à principio, ex ordine tibi ſcribere, &c.*

b 2. *Maccab.* II. 25. 26. *& ſeq.*

c *Joan.* v. 39. *Matth.* xxi. 42. xxvi. 54. 56. *Luc* xxiv. 27. 32. 45. *Act.* viii. 35. xvii. 2. 11. xviii. 24. 28. *Rom.* I. 2. xv. 4. xv. 26. 2. *Timoth.* III. 16. *&c.*

Personne ne nie que David & Salomon n'ayent été remplis de l'Esprit de Dieu ; l'Ecriture marque expressément que Dieu les combla de lumiéres, & de sagesse. *a* Pourquoi ne vouloir pas reconnoître l'inspiration, & la divinité dans leurs Ouvrages ? Y trouvet'on quelque chose d'indigne de l'Esprit Saint qui les animoit ? On ne connoît point les Auteurs des Livres de Judith, d'Esther, des Maccabées, de la Sagesse, & de quelques autres Livres ; mais il suffit que l'Eglise Chrétienne les ait admis dans son Canon, pour fixer les doutes de tout esprit raisonnable, suivant les principes que nous venons d'établir.

L'objection la plus plausibe que l'on forme contre nous, se tire de ce prétendu cercle de raisonnement que l'on veut que nous faisions, en disant : L'Eglise a reçû deDieu le don de l'infaillibilité. Or l'Eglise nous apprend que les Livres de l'ancien & du nouveau Testament son inspirez ; donc ils le sont véritablement. Nous prouvons que l'Eglise est infaillible, par l'Evangile où JESUS-CHRIST a dit : que *les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle.* Où l'on voit que l'Eglise tire son autorité de l'Ecriture, comme l'Ecriture tire la sienne de l'Eglise. Or un tel raisonnement est visiblement vicieux. C'est vouloir prouver ce qui est en question, par cela même qu'on nous conteste. Ceux qui nient l'inspiration des Ecritures, nient aussi par une conséquence necessaire, l'infallibilité de l'Eglise. Et quand ils reconnoîtroient l'infaillibilité de l'Eglise, il ne s'ensuivroit par neces-

a 2. *Reg.* XXIII. 1, *& sequ. Dixit David filius Isai ; Dixit vir cui constitutum est deChristo Dei Jacob, egregius psaltes Israël. Spiritus Dei locutus est per me, & sermo ejus per linguam meam. Act.* I. 16. *Oportet impleri Scripturam quam prædixit Spiritus Sanctus per os David. Matth.* XXII. 43. *Quomodo ergo David in Spiritu vocat eum Dominum, &c.* 3. *Reg.* IV. 29. *Dedit quoque Deus sapientiam Salomoni, & prudentiam multam nimis, &c.* III. 12. *Dedi tibi cor sapiens intelligens, in tantum ut nullus ante te similis tui fuerit.*

côté de l'Eglise ; voici comme je procéde pour m'assurer de la vérité, & de l'inspiration du Livre en question. L'Eglise me met en main, si l'on veut, l'Evangile de saint Matthieu : elle me dit que ce Livre est inspiré ; & elle m'assure qu'elle même a reçû le privilége de l'infaillibilité, en vertu de la promesse de JESUS-CHRIST, renfermée dans le Livre qu'elle me présente. Avant de me rendre & à l'autorité de l'Eglise, & à celle du Livre que l'on me met en main ; je m'informe de l'Auteur de l'écrit, des circonstances de sa vie, & de ce que l'ouvrage contient; toûjours par rapport au principe établi ci-devant, que Dieu ne me peut tromper. En lisant le Livre sans préjugé, & en éxaminant les qualitez de l'Auteur, je trouve que l'Ecrivain étoit un homme rempli de l'Esprit de Dieu, & que l'ouvrage est autentique : j'en conclus qu'il est donc inspiré, & par conséquent que l'Eglise est infaillible. De sorte que par un effet rétroactif, l'infaillibilité de l'Eglise que j'ai reconnuë dans ce Livre, devient à mon égard, & à l'égard du Livre, un nouveau motif de crédibilité, & d'assurance. Je n'avois d'abord qu'une raison de croire que ce Livre étoit inspiré, je commence à présent d'en avoir deux. Ces deux principes s'entr'aident, & se soutiennent l'un l'autre ; ils répandent mutuellement la lumiére l'un sur l'autre. Ce n'est donc point un cercle de raisonnement c'est un raisonnement double, dont les deux moyens concourent à la même conséquence. Ainsi cela au lieu d'affoiblir, ne fait que fortifier ma créance sur l'inspiration des Livres sacrez.

ARTICLE II.

Maniére de l'inspiration.

TOUS les Chrétiens croyent que l'Ecriture est inspirée ; mais les Théologiens ne conviennent pas entr'eux de la maniére dont elle est inspirée. Les uns croyent que le saint Esprit a tellement inspiré les Auteurs sacrez, qu'il n'y a pas la moindre chose dans leurs Ecrits, soit pour le fond, soit pour les expressions, qui n'ait Dieu pour Auteur ; & ce sentiment paroît avoir été suivi généralement par tous les Peres, *a* qui ont traité de l'inspiration, & par les Théologiens qui ont écrit jusqu'à la fin du seiziéme siécle.

D'autres prétendent qu'il suffit de reconnoître dans les Auteurs sacrez une assistance, ou direction spéciale du saint Esprit, qui les empêche de se tromper, dans le rapport qu'ils nous font de ce qu'ils savent d'ailleurs, & qu'ils ont pû apprendre par une étude, ou une industrie humaine : quoique dans les autres choses, qu'ils ne peuvent savoir que par une révélatoin immédiate, il faille reconnoître une inspiration actuelle, non-seulement des choses, mais aussi des termes, & de la maniére de les exprimer.

Quant on convient du point fondamental, qui est que toute l'Ecriture est inspirée, & infaillible, & ne contient que la pure parole de Dieu ; il semble que

a *Vide, si lubet, Iren. lib. 2. cap. 37. Tertull. contra Hermogen. cap. 22. Origen Philocal, cap. 10. & lib. 5. contra Celsum Cyprian. serm. de Opere & Eleemosyn Thaumaturg. serm. 2. de Annonciat. B.M.V. Clem. Alex lib. 2, Strom. Euseb. Histor. Eccl. lib. 5, cap. ult. Epiphan. hæres. 76. Nyssen. Orat. 7. contra Eunom. Chrysost. homil. 26. in Genes. Ieronym. & August. plurib. locis.*

pour

pour le reste on doit nous laisser la liberté de penser, & de dire sur la maniére de l'inspiration, ce qui nous paroît le plus probable. Toutefois lorsque Lessius & Aménius avancérent dans leurs Theses de l'an 1586. ces trois propositions, 1. *Afin que quelque écrit soit Ecriture sainte, il n'est pas nécessaire que toutes ses paroles ayent été inspirées p r le saint Esprit. 2. Il n'est pas nécessaire que toutes les véritez & les sentences des Livres saints ayent été inspirées immédiatement à celui qui les a écrites. 3. Un Livre tel que peut être, par exemple le second des Maccabées, écrit par une industrie humaine, & sans l'assistance du saint Esprit, devient Ecriture sainte, si le saint Esprit témoigne ensuite qu'il ne contient rien de faux.* Les Universitez de Louvain & de Doüay, la premiére en 1587. & la seconde en 1588. censurérent ces propositions.

Les Jesuites tâchérent de se justifier par une Apologie; mais les Docteurs de Louvain répondirent à cette Apologie, par une ample justification de leur censure, le dix-septiéme Août 1588. selon l'ordre qu'ils en avoient reçû des Evêques. Cornelius à Lapide a soûtenu le sentiment de ses confréres au commencement du dix-septiéme siécle, écrivant sur la seconde Epître à Timothée, Chap. III. ℣. 16. Et on le remarque encore dans Bonfrerius, *a* dans Mariana, *b* & même dans Bellarmin. *c* Ce dernier a écrit avant la censure de Louvain; Mariana avant Cornelius à Lapide, & le Commentaire de Bonfrerius sur le Pentateuque parut en 1625.

M. Simon *d* soûtient que ces Ecrivains ne sont pas les premiers auteurs de ce sentiment, il le remarque dans le Commentaire de Cajetán sur S. Luc, *e*

a *Bonfrer Proleg. cap. 8. sect. 1.*

b *Mariana. Tract. d. Vulg. Edit.*

c *Bellarm. Tract. de Verbo Dei.*

d Voyez M. Simon. Hist. Critiq. du N. T, c. 23. 24.

e *Cajet. in Luc. I.*

composé plus de cinquante ans avant la dispute entre les Jesuites, & les Docteurs de Louvain. Il dit de plus, que Ferdinand de Ascalante dans son Bouclier des Prédicateurs, *a* enseigne la même doctrine. Le Pere Frassen *b* a suivi ce que Bonfrere avoit enseigné sur cette matiére. Il distingue trois sortes d'inspirations dans les Livres sacrez. La premiére *antécedente*, lorsque l'Auteur sacré écrit ce qui lui est inspiré, comme un écolier écrit ce qui lui lui est dicté par son maître. La seconde *concomitante*, lorsque le Saint Esprit sans dicter les mots, se contente de diriger l'esprit de l'Ecrivain, empêchant qu'il ne se trompe en quoi que ce soit. La troisiéme *consequente*, lorsque l'homme écrit ce qui lui est connu, sans aucune illustration, ni inspiration, ni secours surnaturel; mais dans la suite ce qui a été écrit par une voye toute humaine, & toute naturelle, est déclaré, & reconnu dans l'Eglise par une inspiration du Saint Esprit, pour véritable, certain, & indubitable.

Melchior Canus *c* reconnoît deux sortes d'inspirations; une immédiate, & particuliére, qui fait connoître à l'Ecrivain sacré ce dont il n'a d'ailleurs aucune connoissance; & une autre inspiration, qu'on appelle de direction, & d'assistance, qui empêche qu'il ne se trompe, en racontant ce qu'il sait. Canus appuye son sentiment de l'autorité de plusieurs Peres. Cet Auteur écrivoit avant les Censures de Louvain, puisque son Ouvrage a été approuvé en 1562. par les Censeurs de Madrid, & en 1573. par ceux des Pays-Bas. On peut joindre à Canus le P. Contenson du même Ordre de saint Dominique, qui a enseigné que les Ecrivains sacrez n'ont pas toûjours eu une inspiration immédiate; mais qu'en plusieurs rencontres ils n'ont eu qu'une assistance, ou une direction spéciale,

a *De Ascalante lib. 1. c. 4.*
b *Frassen, Disquisit. Biblica.*
c *Melchior Canus, de Locis Theolog. lib. 2. cap. 16. 17.*

qui les garantissoit de l'erreur : *In omnibus igitur habuerunt, non revelationem, sed assistentiam & auxilium, ne laberentur.*

M. Simon se déclare nettement pour ce sentiment, dans ce qu'il a écrit sur l'inspiration des Livres saints, *a* & il réfute assez au long les Théologiens de Louvain, & M. Arnaud, qui vouloient que les Ecrivains sacrez eussent toûjours été inspirez immédiatement, & d'une façon particuliére & miraculeuse, soûtenant que sans cela nous n'aurions pas une certitude suffisante de la Divinité des saintes Ecritures. Pour M. Simon, il reconnoît que le Saint Esprit est Auteur de toute l'Ecriture sainte, soit par une nouvelle inspiration, soit par un instinct particulier, assistant dans chaque mot, & dans chaque sentence les Ecrivains sacrez, pour les empêcher de tomber dans l'erreur, ou dans l'oubli.

M. l'Abbé Du Pin *b* dans ses Dissertations préliminaires sur la Bible, remarque que le nom d'inspiration, quand il s'agit de tous les Livres sacrez, doit s'entendre d'une direction, & d'une assistance particuliére du Saint Esprit, qui conduit l'esprit de celui qui écrit ; en sorte qu'il ne permet pas qu'il se trompe, lorsqu'il écrit des choses qu'il sait déja d'ailleurs. Le Saint Esprit opére deux choses dans ces Ecrivains. La premiére : il leur inspire une volonté ferme, constante & infaillible de dire la vérité; & la seconde ; il remplit leur esprit de lumiére, afin qu'ils ne puissent se tromper, ni s'oublier, en rapportant des choses qui leur etoient déja connuës. Ce qui suffit pour établir l'autorité souveraine & infaillible des Eccitures, tant de l'ancien que du nouveau Testament.

Erasme avoit été accusé d'avoir quelques sentimens particuliers sur le sujet de l'inspiration des Auteurs

a Hist. Critique du N. T. c. 23. & 24.

a Dissertation préliminaire sur la Bible, l. 1. c. 2.

ſacrez, & de s'éloigner des Peres, qui les ont crû inſpirez immediatement, & qui ont prétendu qu'il n'y avoit rien dans les ſaintes Ecritures, ſoit pour le fonds, ſoit pour les expreſſions; qui n'eut Dieu pour Auteur. Mais Eraſme s'en juſtifia dans ſon Apologie contre quelques Moines d'Eſpagne.

Les Proteſtans ſont demeurez dans les ſentimens des Peres au ſujet de l'inſpiration des Livres ſacrez; & on croit que Grotius eſt le premier d'entre eux qui ait ſoûtenu *a* que dans les choſes que les Auteurs ſacrez ſavoient déja, il n'avoient eu qu'une aſſiſtance & une direction particuliéres, qui les garantiſſoient de l'erreur. Spinoſa réduit preſqu'à rien l'inſpiration des Livres ſacrez, puiſqu'il ne reconnoît dans leurs Auteurs, aucune qualité ſurnaturelle, ni aucune aſſiſtance divine & particuliere.

Un Auteur anonyme, dont le ſentiment eſt rapporté au long dans la onziéme Lettre des Théologiens de Hollande, *b* eſt à peu prés dans les mêmes principes. Il n'admet dans les Ecrivains ſacrez aucunes qualitez ſurnaturelles; ſi ce n'eſt peut être en quelques cas fort ſinguliers lorſque l'on ne peut expliquer autrement ce qu'ils ont dit & écrit. Les Hiſtoriens ſacrez, ſelon lui, n'ont eu beſoin que de mémoire, de diligence, & d'exactitude. Les Prophétes non plus n'avoient beſoin que de ſe ſouvenir de ce qu'ils avoient vû en ſonge, ou en viſion, pour enſuite l'écrire, ou le dicter. Il ne faut donc pas recourir à une inſpiration ſurnaturelle, pour expliquer la maniére dont ils ont écrit. Quant aux Livres moraux, & aux Pſeaumes, qui ne contiennent aucune prophétie, comme ceux de Job, les Proverbes, l'Eccléſiaſte, le Cantique, cet Auteur ne reconnoît dans ceux qui ont compoſé ces

a *Grot. Votum pro pace Eccleſiaſt. tit. de Canone Scriptur.*

b Sentiment de quelques Théologiens de Hollande, Lettre XI. pag. 232. 233.

Livres, que de la pieté, & de la droiture. Il dit qu'ils étoient rempli de l'Esprit de Dieu, dans le même sens que le sont les gens de bien, & les Justes. Ils étoient éclairez & savans ; ils avoient du zéle, de la sincerité, & de la piété. Il n'en faut pas davantage pour nous assûrer que leurs Ouvrages ne contiennent rien que de certain, de bon, & d'édifiant.

Cet Auteur prétend même prouver que les Historiens sacrez n'étoient nullement inspirez. 1. Parce qu'eux-mêmes nous apprennent qu'ils ont tiré ce qu'ils racontent d'autres monumens authentiques, ou d'anciens Mémoires, où qu'ils l'ont appris par le récit des autres, ou par leur étude, ou par leur propre expérience. 2. Parce que l'on trouve des contradictions entre ces Auteurs, lorsque deux, ou plusieurs, ont rapporté le même fait. 3. Enfin parce que quelque fois au lieu de marquer un nombre fixe & déterminé, ils disent, *environ, en un certain tems, deux ou trois jours, &c.* Expressions qui ne conviennent pas à la certitude du Saint Esprit, que l'on suppose avoir parlé par leur bouche.

Pour ce qui est de l'inspiration que nous attribuons aux Apôtres, elle n'est point du goût de cet Ecrivain. Il ne la leur croit pas nécessaire. Ils savoient clairement les principes de la Religion Judaïque ; ils avoient oüi dire plusieurs fois à JESUS-CHRIST ce que l'Evangile ajoûte au Judaïsme ; ils étoient instruits de ce qui regarde le Messie, & le Sauveur leur avoit prouvé par une infinité de raisons & de miracles, qu'il étoit ce Messie & ce Libérateur si long-tems désiré. Ils pouvoient rapporter infailliblement ce qu'ils avoient vû, & appris. L'esprit des miracles dont JESUS CHRIST les remplit, pût encore contribuer à leur affermir la mémoire, & à leur éclairer l'esprit. C'en est autant qu'il en faut, selon lui, pour nous faire regarder leurs Ecrits, comme la regle de nôtre conduite. Voilà à peu prés le systéme de cet Anonyme.

Ainſi on peut diſtinguer trois ſentimens, ou trois ſyſtêmes ſur la maniére dont ſe fait l'inſpiration des Auteurs ſacrez. 1. Celui qui ne reconnoît rien que de naturel dans nos Ecrivains ſacrez, & qui ne demande dans nos Hiſtoriens que de la fidelité & de la mémoire; dans Moyſe écrivant ſes Loix, que de l'exactitude à rapporter ce que Dieu lui avoit ordonné; dans les Prophétes, que de la mémoire pour rétenir, & pour enſuite dicter, ou écrire, ce que Dieu leur avoit révélé; dans les Auteurs moraux, que de la pieté, du zéle, des lumieres, de la ſageſſe, & la preſence de l'Eſprit de Dieu qui les animoit, & les rempliſſoit; dans les Apôtres qui nous ont inſtruit de la Religion Chrétienne, que de la fidelité à nous rapporter ce qu'ils avoient appris de JESUS-CHRIST.

Le ſecond ſyſtême eſt celui des Peres, qui croyent que les Ecrivains ſacrez ont été inſpirez actuellement, immédiatement, non-ſeulement, quand au fond; mais auſſi quant aux expreſſions; & cela géneralement dans tous les Livres de l'Ecriture.

Le troiſiéme qui diſtingue deux ſortes d'inſpirations. La premiére, pour les choſes que les Auteurs ſacrez n'ont pû écrire ſans une inſpiration actuelle, qui leur découvrît immédiatement & ce qu'ils devoient dire, & la maniére dont il le devoient exprimer. La ſeconde, qui ne regarde que les choſes qu'ils ſavoient déja ou par eux-mêmes, ou par le rapport des témoins fidéles, dans leſquelles il n'ont eu beſoin que d'une aſſiſtance, & d'une direction actuelle du Saint Eſprit, pour donner à leurs Ouvrages une autorité infaillible, & pour empêcher qu'ils ne ſe trompaſſent.

Le premier de ces ſyſtêmes détruit l'inſpiration, & par conſéquent la Religion, qui, comme on l'a montré, ne peut ſubſiſter ſans l'inſpiration. Il réduit la Religion à une foi humaine, puiſque les Ecrivains de l'ancien & du nouveau Teſtament ne meritent pas une foi divine, s'ils ne ſont pas inſpirez

du Saint Esprit. Il est contraire à l'Ecriture même, qui nous dit a que *toute Ecriture est inspirée divinement*, & que b *ce n'est point par la volonté des hommes que les Prophéties nous ont été aportées, mais que c'est par le mouvement du Saint Esprit, que les saints hommes de Dieu ont parlé.* Il est contraire au jugement de l'Eglise, à qui JESUS-CHRIST a promis l'infaillibilité, & qui nous assûre que toute l'Ecriture tant de l'ancien, que du nouveau Testament, est divinement inspirée.

L'Auteur de ce systême fait un paralogisme perpetuel, en disant: Il n'étoit pas nécessaire que les Historiens sacrez fussent inspirez; donc ils ne l'étoient pas. On lui répond 1. Que l'on sait d'une maniére à n'en pouvoir douter, que les Auteurs sacrez ont été inspirez; d'où l'on conclut qu'ils l'ont donc été. Contre un fait, ou, si l'on veut, un dogme aussi bien appuyé que celui-là sur l'autorité de l'Ecriture, & sur les principes les plus solides du raisonnement, il faut autre chose qu'un raisonnement en l'air. Je ne vois point de nécessité par éxemple, que le Verbe de Dieu & le Fils Eternel du Pere se soit incarné, & ait souffert la mort pour racheter les hommes; me sera-t'il permis d'en conclure: Donc il ne s'est pas incarné? Il n'y a presqu'aucun fait révélé que je ne nie avec ce principe.

Dieu ne multiplie pas les miracles sans nécessité; il ne fait rien sans raison, J'en conviens: Mais c'est pour cela qu'il a inspiré les Auteurs sacrez, parce qu'il avoit de trés-grandes raisons pour le faire. Un

a 2, *Timoth*, III. 16 *Ab initio sacras Litteras nosti, quæ te possunt instruere ad salutem, per fidem quæ est in Christo Jesu. Omnis Scriptura divinitus inspirata utilis est ad docendum, &c*

b 2. *Petr*. I. 20 *Hoc primum intelligentes quod omnis Prophetia Scripturæ propria interpretatione non fit. Nom enim voluntate humana allata est aliquando prophetia, sed Spiritu sancto inspirati locuti sunt sancti Dei homines.*

Historien peut bien nous donner une histoire certaitaine sans pour cela être inspiré ; un Prédicateur peut nous faire un sermon plein de veritez solides touchantes, sans une inspiration particuliére : mais ni l'Historien, tout fidéle, & tout éxact qu'il puisse être, ne pourra jamais nous donner une histoire d'une autorité infaillible ; ni l'Orateur un discours qui puisse nous servir de regle certaine, & qui excluë toute sorte de doute dans l'affaire de nôtre éternité, ni devenir à nôtre égard l'objet d'une foi divine & surnaturelle ; à moins qu'on n'ajoûte à l'éxactitude, & à la bonne mémoire de l'Historien ; au zéle, à la piété, & à la science du Prophéte ou de l'Orateur, une lumiére surnaturelle qui préside à son Ouvrage, ou au moins une direction & une assistance divine, qui le garantissent de l'erreur, & des autres foiblesses attachées à l'humanité.

L'Auteur qui a proposé le systême que nous combattons, a reconnoît qu'en suivant son hypothése, „ l'Ecriture ne sera qu'une foi purement humaine, „ puisqu'elle ne sera appuyée que sur des témoigna„ ges humains. Il ajoûte qu'aussi nous ne savons „ que d'une foi humaine que le Livre que nous ap„ pellons Évangile de S. Matthieu, est véritablement „ de lui. Ce n'est, dit-il, que le consentement uni„ forme des Chrétiens, qui n'est au fond qu'un té„ moignage purement humain, qui nous en persua„ de. Mais il soûtient que cette foi humaine est d'u„ ne aussi grande certitude que les démonstrations „ de Géométrie. Il dit que la foi même divine, „ comme l'on parle, est appuyée sur cette certitude. „ Car nous ne croyons en JESUS-CHRIST que „ parce que nous sommes persuadez que l'histoire que „ nous en avons, est véritable. Et comment savons „ nous que cette histoire est véritable ? Parce que des

a Sentimens de quelques Theologiens de Hollande. Lettre XI. pag. 233.

„ témoins oculaires l'ont écrite, & ont souffert la
„ mort pour soûtenir la vérité de leur temoignage.
„ Et comment sommes-nous assûrez de ces faits?
„ Par l'histoire. Ainsi la foi humaine se trouve le
„ fondement de la foi divine. C'est ce que disent les Théologiens de Hollande, ou celui dont ils ont proposé le systême sur l'inspiration des Livres saints.

Mais il faut démêler éxactement ce que cet Ecrivain a voulu confondre. La foi divine étant essentiellement fondée sur l'autorité de Dieu, qui nous révéle quelque vérité, est aussi nécessairement, & de soi infaillible & indubitable, parce qu'elle est appuyée sur la vérité essentielle, qui ne peut ni nous tromper, ni tomber dans l'erreur. La foi humaine au contraire peut avoir plusieurs dégrez de certitude, & de probabilité; mais elle ne va jamais jusqu'à l'infaillibilité, & jusqu'à exclure de nôtre esprit toute sorte de doute; puisqu'il est toûjours trés possible que l'homme se trompe, & qu'il nous engage dans l'erreur, soit par malice, ou par ignorance. Dieu ne nous tient point compte de la créance que nous aurons à un homme, quel qu'il soit; il veut que nous croyons d'une foi divine ce qu'il nous révéle, précisément parce qu'il nous le révéle. Si nous ne le croyons que sur la foi des autres, nôtre foi est sans mérite, parce qu'elle n'est plus une foi divine. Nôtre foi doit être raisonnable. Or elle ne le seroit point, si nous croyons indubitablement ce qu'un simple homme, ou même plusieurs hommes quelques sages & quelques habiles qu'ils pûssent être, nous diroient; parce qu'eux-mêmes pourroient se tromper les premiers, & nous tromper ensuite avec la meilleure foi du monde. Si nous croyons à l'homme comme à Dieu même; je veux dire, si nous captivons nôtre entendement sous l'autorité de l'homme d'une maniére indubitable, au lieu d'honorer Dieu par une telle foi nous l'outrageons en quelque sorte, en transportant à l'homme un hommage, &

une soumission de nôtre esprit, qui ne sont dûs qu'à lui seul.

Dire que nous ne savons les choses qui sont l'objet de nôtre foi divine, que sur le témoignage de l'homme, & en conclure que le fondement de nôtre foi est donc une autorité humaine, c'est un pur paralogisme. Saint Jean, par éxemple, me dit que le Verbe est Dieu; s'ensuit-il que je ne croye la Divinité de Jesus-Christ que sur le témoignage de saint Jean? Point du tout. Je le crois parce que Dieu me l'a révélé par le canal de saint Jean. Saint Jean est l'organe, il est le canal, il est la voix; mais c'est Dieu qui me parle par sa bouche, & qui m'instruit par ses Ecrits. On pourroit conclure par le même raisonnement, que toutes nos connoissances, nos raisonnemens, que les démonstrations même les plus indubitables, sont sujettes à erreur, parce qu'elles dépendent du rapport des sens, qui sont un principe faillible. Nos sens ne sont pas le principe, ni le fondement; mais l'occasion, & le canal des connoissances que nôtre esprit acquiert par sa lumiére, par ses réfléxions, & en consultant la lumiére essentielle, qui éclaire tous les hommes. Ainsi nôtre foi n'emprunte rien de celui qui nous parle, ou qui écrit; elle tire toute son autorité de Dieu, qui parle par l'organe de l'Evangéliste, ou de l'Ecrivain sacré. Balaam étoit un méchant Prophéte, un homme trés-corrompu, qui par lui-même ne méritoit certainement aucun respect, aucune créance; cependant il a été véritablement inspiré. Nous avons de lui des prophéties, dont l'événement a vérifié la certitude. Ce n'est donc pas à la personne, mais à l'Esprit saint qui inspire le Prophéte, que nous devons nos hommages, & nôtre soûmission.

C'est à nous, à nous assûrer si veritablement Dieu a parlé par la bouche de celui qui parle; & nous ne pouvons raisonnablement en douter, en suivant

ce que nous avons rapporté dans la premiére partie de cette Dissertation ; c'est-à-dire, si l'Auteur est approuvé, & reconnu pour inspiré par l'Eglise, si ses Ouvrages contiennent en eux-mêmes tous les caractéres d'inspiration, si Dieu a autorisé l'Ecrivain par des miracles, & par des marques surnaturelles de sa présence, & des lumiéres de son saint Esprit.

Les objections tirées des contradictions prétenduës qui se remarquent dans les histoires de l'Ecriture, & de l'aveu que font les Historiens sacrez qu'ils ont appris des autres, & qu'ils ont recüeilli avec soin ce qui regarde leur sujet ; enfin des maniéres de parler qui semblent marquer quelque doute ; ces objections ne sont d'aucune force. Les contradictions de l'Ecriture ne sont qu'apparentes. On les a conciliées en cent diverses maniéres. L'éxactitude, les soins, la diligence de l'Historien sacré ne nuisent point à son inspiration ; ce sont même des preuves pour ceux qui ne regardent d'abord ces Auteurs que comme de Ecrivains ordinaires, mais qui deviennent ensuite des démonstrations de la divinité de ces histoires ; parce qu'on y voit que Dieu y a promis l'infailibilité à son Eglise, & l'inspiration à ses serviteurs. Enfin les expressions qui paroissent marquer certains doutes, sont des maniéres de parler humaines, dont les Livres saints sont remplis, & qui prouvent la condescendance de Dieu envers les hommes, qui veut bien se proportionner à l'infirmité de leur langage, pour les instruire, & pour s'entretenir avec eux.

Le systême suivi par les anciens Peres sur l'inspiration des Auteurs sacrez, est fondé sur l'Ecriture, & sur l'autorité de JESUS-CHRIST, & des Apôtres, qui sans distinction nous disent que les saints Hommes qui nous ont donné les Livres sacrez, étoient remplis de l'Esprit de Dieu, & qui nous renvoyent à toutes les Ecritures sans exception, comme à des Livres divins, & d'une autorité infailli-

ble. Enfin l'Eglise décide d'une maniére absoluë que tous les Livres saints tant de l'ancien, que du nouveau Testament, sont inspirez.

Mais les Théologiens qui ont distingué deux, ou trois sortes d'inspirations, & qui conviennent avec les anciens Peres que toute l'Ecriture est inspirée, & d'une autorité irréfragable; ces Théologiens ne doivent pas être séparez des Peres, ni considérez comme faisant un parti distingué du leur. Enfans de l'Eglise, & pénétrez de respect pour les Anciens ils ne font que distinguer, & éclaircir ce qui a été soûtenu en gros par les Peres. Ils ne reconnoissent diverses sortes d'inspirations, que pour répondre plus aisément aux hérétiques, & pour mettre dans un plus grand jour un dogme qui souffre quelque difficulté.

Ceux qui les ont attaquez, se sont imaginez qu'ils s'éloignoient de l'esprit de l'Eglise, & des Peres, quoiqu'ils admissent toutes les conclusions des premiers, & les décisions de l'autre sur cette matiére. Mais ils n'en différent que quant aux termes; & quand on éxamine la chose à fond, on conçoit qu'il n'est pas aisé de se passer de leur distinction, & qu'il est avantageux de reconnoître que dans certains cas les Auteurs sacrez, pour mériter une autorité divine, n'ont eu besoin que de la direction, & de l'assistance du Saint Esprit, qui les conduisît, les animât, les soutînt, & empêchât qu'ils ne se trompassent.

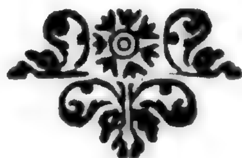

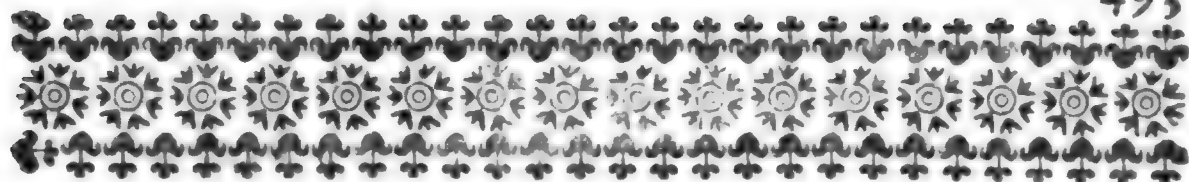

DISSERTATION

SUR LE FAMEUX PASSAGE DE LA premiere Epître de saint Jean, Chap. v. ℣. 7. Tres sunt qui testimonium dant in Cœlo, Pater Verbum, & Spiritus Sanctus : & hi tres unum sunt. *Il y en a trois qui rendent témoignage dans le Ciel, le Pere, le Verbe, & le Saint Esprit ; & tous trois ne sont qu'un.*

IL n'est pas rare de voir des varietez de Leçons dans les Livres sacrez de l'ancien & du nouveau Testament ; mais il n'est pas commun d'en voir d'aussi importantes que celles que l'on remarque dans le cinquiéme Chapître de la premiére Epître de saint Jean. La plûpart des autres diversitez de Leçons, ne regardent que certains mots mis en la place d'autres mots, certains termes omis, ou ajoûtez. Rarement ces diversitez intéressent la Religion, & regardent la Foi : mais ici il s'agit d'une période entiére, qui manque dans un trés-grand nombre d'Exemplaires, & dont l'omission est d'une trés-grande conséquence, puisque les ennemis de nôtre Foi s'en prévalent, pour attaquer la créance de l'Eglise sur la Trinité, & pour appuyer leur sentimens erronez contre la Divinité du Fils, & du Saint Esprit ; & contre l'égalité, & la consubstantialité des personnes divines.

Ce n'est pas seulement les ennemis de la Trinité, qui ont prétendu que ce passage n'étoit point authentique, & légitime. Plusieurs mêmes de ceux qui tiennent comme nous la foi de la Trinité, l'ont attaqué ;

soit que le grand nombre des Exemplaires où il ne se lisoit pas anciennement, eut fait impression sur leur esprit; soit que l'envie de se distinguer, & la demangeaison de critiquer, les eussent emportez; il est certain qu'ils n'ont pas parlé sur ce sujet avec toute la circonspection qui seroit à souhaiter. Erasme, par exemple, les a supprimées dans les premiéres Editions du nouveau Testament en Grec & en Latin, qu'il a procurées. *a* Luther de même ne les a point mises dans sa traduction Allemande. Elles ne paroissent pas dans un bon nombre d'impressions *b* faites par des Catholiques, que l'on ne doit pas soupçonner d'avoir voulu donner atteinte à la foi de l'Eglise sur la Trinité.

M. Simon, *c* connu par ses Critiques du vieux, & du nouveau Testament, a soûtenu expressément & au long, que ce passage étoit ajoûté dans nos Exemplaires de la Bible; & que saint Jean ne l'avoit jamais écrit. Christophe Sandius Socinien, a ramassé avec grand soin tout ce qui peut rendre ce passage suspect. Quelques-uns ont prétendu que les Arriens l'avoient supprimé. D'autres ont crû que les Catholiques l'avoient inseré dans le Texte. Et Grotius a soupçonné les Arriens mêmes de l'avoir fait glisser dans le Texte de saint Jean.

Mais la plûpart des plus judicieux, & des plus savans Critiques, tant Catholiques que Protestans, l'ont reconnu pour autentique. Stunica, *d* le Pere Aléxandre, *e* M. Mille, *f* le P. de Bukentop, *g* M. Ketner, *h*

a *An 1516. & 1519. Basileæ*

b *Edit Aldi Venet.* 1518. *Volfii Argentor. an.* 1524. *Colinæi Paris. an.* 1534 *Vide & Editionem Lovaniens. Lugd. an* 1562.

c Simon, Critique du nouveau Testament, & dans sa Dissertation à la fin de cette Critique.

d *Stunica adversus Erasmum in 1. Joan. v. 7. Compluti* 1519.

e *Natal Alex in nov. Test. tom. 1. art. de Epistolis Canonicis.*

f *Milius Dissert. in 1. Joan. v. 7. ad Calcem. Var. Lect. in Ep. 1. Joan.*

g *Bukentop. Lux. de Luce, lib. 2. pag.* 306.

h *Ketner, Deffensione hujus loci. Dissert. singulari.*

Selden, *a* le P. Martianay, *b* M. Schmith, & en dernier lieu M. Roger, *c* ont écrit expressément pour la deffence du passage en question. Je ne parle pas des Commentateurs, qui presque tous ont soûtenu son autenticité, & sa vérité.

Pour instruire pleinement le Lecteur sur cette question, il est bon de rapporter ici les raisons que l'on produit pour & contre; afin de le mettre en état d'en tirer les justes conséquences, avec une entiére connoissance de cause.

a *Selden lib. 2. de Synedriis cap. 4. pag. 133. & seq.*

b *Martian. Not. in Prolog. Catholic. pag. 1669. 1670. tom. 1. nov. Edit. Ieronimi.*

c *Roger. Dissert. Critico-Theolog. in hunc loc. Paris. 1713.*

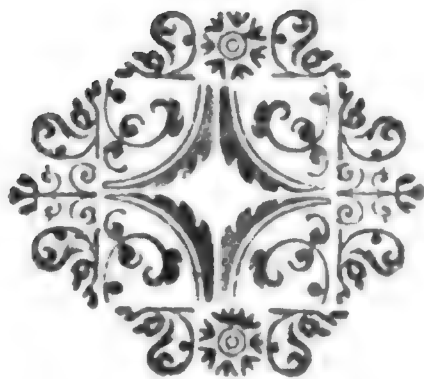

ATICLE PREMIER.

Preuves contre la canonicité du ℣. 7. du Chap. v. de la premiére Epître de S. Jean.

ON peut partager les Exemplaires, tant imprimez que manuſcrits, en trois claſſes. Les uns omettent entiérement ce paſſage ; les autres le portent comme nous le liſons aujourd'hui dans la Vulgate ; & les autres varient. De ces derniers pluſieurs le liſent à la marge : D'autres le portent dans le corps du Texte ; mais avec cette différence que quelque fois le ℣. 8. eſt mis devant le ſeptiéme de cette ſorte : *a Tres ſunt qui teſtimonium dant* ? ou, *dicunt in terra, Spiritus, aqua, & ſanguis ; & hi tres unum ſunt. Et tres ſunt qui teſtimonium dicunt in Cœlo, Pater, Verbum, & Spiritus ; & hi tres unum ſunt.* D'autres Exemplaires ne mettent que ces mots : *b Tres ſunt qui teſtimonium dant in Cœlo, Pater Verbum, & Spiritus ; & hi tres unum ſunt* : & omettent ce qui ſuit : *Tres ſunt qui teſtimonium dant in terra &c*, D'autres liſent au ℣. 8. *c Et tres ſunt qui teſtimonium dant in terra, Spiritus, aqua, & ſanguis* ; & omettent : *Et hi tres unum ſunt.* Et ſaint Thomas *d* ſoûtient que ces derniers mots ne ſe liſoient pas dans les vrais Exemplaires.

a *Vide Cod. Corbei. n. 1. apud Martiana pag. 1675. Ita & Eugen. Charthag. lib. de Cathol. F. de Fide & Idacium advers Varimand & Fulgentium Resp. contra Arianos. Et multa Vulgata Exemplaria. Roger. p. 128.*

b *Ita Cod. duo Murbac. & unus Compend. à me viſi. Et alii quidam.*

c *Omittit Complut. & Cod. Britannic. Codd. Lat. Lovan. 15.*

d *D. Thom. Opuſcul. 24.*

Lorin

Lorin, Luc de Bruge, & Hessel, reconnoissent qu'il y a plusieurs Exemplaires Latins où ils ne se trouvent point. On ne les lit ni dans le Grec, ni dans le Latin de la Bible Polyglotte de Complute, ni dans le Manuscrit Aléxandrin, ni dans celui d'Angleterre dont parle Erasme, ni dans deux Manuscrits de saint Germain des Prez, n. 43. & 44.

D'autres ajoutent : a *Et hi tres unum sunt in Christo Jesu* ; comme pour éloigner l'idée que l'on auroit que l'esprit, l'eau, & le sang sont un, de la méme sorte que le Pere, le Verbe, & le Saint Esprit. Les Exmplaires Grecs au lieu de : *Et tres unum sunt*, du ℣. 7. portent : *Ils sont trois en un.* Ce qui revient au même. Vigile de Tapse, & l'Auteur de la fausse Epître de Hygin, lisent : *In nobis sunt.*

Le premier, & le plus fort argument de ceux qui nient l'authenticité de ce passage, est qu'il ne se trouve point dans les anciens Manuscrits Grecs, qui sont les Originaux, ni dans la Version Syriaque, qui est la plus ancienne des Versions Orientales, ni dans l'Arabe, ni dans l'Ethiopienne, ni dans plusieurs anciens Exemplaires Latins ; & qu'il n'est pas cité dans les anciens Peres Grecs & Latins, qui ont écrit contre les erreurs d'Arius, ni par les Conciles qui se sont tenus contre cet Héresiarque ; quoique ce passage fût un des plus forts, & des plus exprés que l'on pût alléguer contre lui : Ce qui ne peut venir que de ce que cet endroit leur étoit inconnu. Or si dans la plus profonde antiquité, & dans les siécles les plus éclairez de l'Eglise, on n'a pas connu ce passage, c'est une marque qu'il n'étoit pas dans les premiers Originaux, & qu'il ne s'est glisé dans les Exemplaires de saint Jean, que plusieurs siécles aprés lui.

On cite le Manuscrit Aléxandrin, & celui du

a *Ita Clem, Alex. in Latinis Cassiodori Ambros. lib. 3. cap. 11, de Spiritu Sancto, Vigil. Taps. seu alius lib. de Fide ad Theophyl. & lib. de Unica Deitate Trinitatis.*

Vatican, qui passent pour trés-anciens, & qui sont peut-être les plus vieux qui soient dans le monde, qui lisent simplement: *Il y en a trois qui rendent témoignage; l'esprit, l'eau, & le sang; & ces trois ne sont qu'un*; & omettent tout le reste. On voit la même omission dans quinze, ou seize Manuscrits Grecs qui sont citez par M. Mille. M. Simon en cite encore cinq de la Bibliothéque du Roi, & six de la Bibliothéque de M. de Colbert, où l'on voit la même chose. M. Burnet Evêque de Salisburi, en a vû deux de même dans la Bibliothéque de Basle, & un de Venise. Un autre Manuscrit dans la Bibliothéque de l'Empereur, un de la Bibliothéque de Leicestre, & quantité d'autres omettent ces mots: *In Cœlo; Pater, Verbum, & Spiritus Sanctus: & hi tres unum sunt; & tres sunt qui testimonium dant in terra*, comme on l'a déja remarqué.

Les Editions Grecques d'Alde faite à Venise l'an 1518. celles de Basle par Erasme en 1516. & 1519. celle d'Haguenau en 1521. celle de Strasbourg en 1524. celle de Paris par Simon Coliné en 1534. les omettent de même. Robert Etienne dans sa belle Edition Grecque du nouveau Testament en 1550. a mis dans le Texte tout le passage de la maniére qu'on le lit aujourd'hui dans la Vulgate, & dans les Exemplaires Grecs imprimez depuis lui: Mais il remarque en marge qu'il n'a trouvé cette Leçon que dans la seule Edition de Complute; en sorte que de sept Exemplaires Grecs manuscrits qu'il avoit pour les Epîtres Canoniques, il n'y en avoit pas un seul *a* qui lût ce passage comme nous l'avons dans nos Bibles.

A l'égard de l'Edition de Complute, que Robert Etienne jugea à propos de suivre dans cet endroit, on fait voir que l'autorité n'en est pas grande. Le

a *Vide Regeri Dissertat.* §. 3. *pag.* 9. & *seq.* Ces sept Manuscrits sont le 4. 5. 9. 10. 11. 13.

Cardinal Ximenés qui procura l'Edition de la Polyglotte de Complute, n'avoit de Manuſcrit Grec que celui de Rhodes, & quelques autres de Rome, qui lui avoient été envoyez par le Pape Leon X. Or on ſait qu'aucun de ces Manuſcrits ne liſoit le paſſage en queſtion. Jacque Lopés Stunica dans la diſpute qu'il eut ſur le ſujet de ce paſſage avec Eraſme, qui avoit vû les Exemplaires Grecs dont on s'étoit ſervi à Complute, n'en put citer aucun qui contînt l'endroit en queſtion. Et lorſque ſous le Pape Urbain VIII. on voulut travailler à une nouvelle Edition Grecque du nouveau Teſtament, & qu'on eut pour cela raſſemblé avec grand ſoin tout ce qu'il y avoit de Manuſcrits à Rome, tant dans la Bibliothéque Vaticane, que dans celle des Barberins, on n'en trouva que huit, qui continſſent les Epîtres Canoniques, & aucun de ces huit n'avoit le paſſage qui fait le ſujet de cette Diſſertation. *a*

Le Manuſcrit que M. Seidel a apporté de l'Orient à Berlin, & dont parle M. Kuſter dans ſa nouvelle Edition du nouveau Teſtament de M. Mille en 1710. omet le verſet dont il s'agit ici. M. Simon aſſûre qu'il n'en a vû aucun dans la Bibliothéque du Roi qui eût ce fameux paſſage, quoiqu'il y en ait conſulté au moins huit; & entre ces Manuſcrits Grecs, il y en a pluſieurs de trés-nouveaux; ce qui fait juger que les Grecs modernes, non plus que les anciens, ne le reconnoiſſent pas pour authentique. M. Roger en cite encore trois autres de la même Bibliothéque du Roi, *b* leſquels y ont été donnez par M. Le Tellier Archevêque de Reims, & qui ſont tout ſemblables aux autres, quant à l'omiſſion du paſſage.

Les Manuſcrits Latins ſont plus conformes à la

a *Vide Præfat. Joannis Matthei Caryophilli ad Calcem Caten, Græc. Edit. Petri Poſſini in Marc. Romæ 1673.*

b *Codd.* 2241. 2869. 3425.

Vulgate. Il s'en trouve toutefois un fort grand nombre qui ne lisent pas l'endroit en question, L'Auteur du Prologue sur les Epîtres Canoniques, lequel porte le nom de saint Jérôme, & dont on parlera ci-aprés plus au long; cet Auteur se plaint de ce que les Copistes n'ont pas mis éxactement ce passage dans leurs Exemplaires; d'où l'on infére qu'il y en avoit alors un bon nombre qui ne le lisoient pas. Ce Prologue n'est pas apparemment de saint Jérôme; mais il est au plus tard du huitiéme siécle. On le trouve dans des Manuscrits d'une grande antiquité. a

Erasme cite deux Exemplaires Latins de la Bibliothéque de saint Donatien de Bruges, qui ne lisoient pas ce passage. M. Mille en cite deux autres aprés M. Gilbert Burnet; l'un de la Bibliothéque de Basle, & l'autre de Zurich, qu'il croit de plus de huit cens ans d'antiquité; & deux autres de Strasbourg de même âge, ou encore plus vieux. Cinq Manuscrits citez par les Docteurs de Louvain à la marge de leur Bible, un ancien Manuscrit de la Bibliothéque de Bodley, trois Manuscrits de S. Gemain des Prez, un de S. Aubin d'Angers, & un autre de S. Serge de la même ville, tous deux vénérables par leur antiquité; & la belle Bible de Loüis le Débonnaire dans la Bibliothéque de M. de Colbert, & un Manuscrit de S. Martin des Champs écrit du tems de Charle le Chauve, & l'ancien Correctoire de la Bible cité par Luc de Bruges; enfin quantité d'autres Latins omettent entiérement les paroles dont il est ici question.

D'autres Latins les omettent dans le corps de l'Ouvrage, ou du Texte: mais ils les lisent à la

a On le voit dans les deux Bibles Manuscrites de saint Aubin, & de saint Siege d'Anvers, dont la prem ére à 900, & l'autre au moins 800. ans d'antiquité · & dans d'autres anciennes Bibles écrites du tems de Charles le Chauve.

marge ; comme le Manuſcrit des Cordeliers d'Anvers cité par Eraſme, celui de la Bibliothéque du Roi, cotté 3584. dont parle M. Simon, qui ajoute à la marge ces mots : *In Cœlo, Pater, Verbum, & Spiritus ; & tres ſunt qui teſtimonium dant in terra ; & hi tres unum ſunt ;* & un autre de la Bibliothéque de M. de Colbert, nombre 158. à la marge duquel vis-à-vis ces mots : *Tres ſunt qui teſtimonium dant*, on lit : *In Cœlo, Pater, Verbum, & Spiritus ; & tres ſunt qui teſtimonium dant in terra, ſanguis aqua, & caro.* Dans la Bibliothéque de S. Germain des Prez il y a un ancien Manuſcrit, à la marge duquel le ℣. 7. eſt écrit tout au long, & cela de la même main qui a écrit le reſte du Manuſcrit. Il y a divers autres Manuſcrits tant Grecs, que Latins, où l'on trouve ainſi à la marge des additions qui ne ſont pas toûjours uniformes quant aux termes, mais qui reviennent à peu prés au même quant au ſens.

Nous avons déja remarqué en paſſant qu'il y a des Manuſcrits Latins où le ℣. 8. eſt mis devant le 7. mais cette diverſité n'eſt pas contraire à la Leçon reçûë aujourd'hui dans l'Egliſe. Quant aux Verſions Orientales, elles omettent toutes ce paſſage à l'exception de l'Arménienne, qui le porte. Le Syriaque, l'Arabe, l'Ethiopien, le Ruſſien, le Cophte liſent ſimplement le ℣. 8. *Il y a trois témoins, l'eſprit, l'eau & le Sang ; & ces trois ne ſont qu'un*, ſans lire *dans la terre*, qui eſt dans le Grec, & dans la Vulgate. Tremellius ſuppléa le ℣. 7. dans ſon Edition de la Verſion Syriaque en 1569, mais il n'oſa le mettre dans le Texte ; il ſe contenta de le placer à la marge. Gutbirius a été plus hardi ; il l'a inſéré dans le Texte. Il eſt pourtant certain qu'il ne ſe trouve ni dans les Manuſcrits, ni dans la premiére Edition du nouveau Teſtament en Siriaque par Vidmanſtad en 1562.

Les anciens Peres tant Grecs, que Latins, n'ont point lû pour la plûpart le ℣. 7. en queſtion ; du moins

ils ne le citent pas dans les lieux où la matiére qu'ils traitoient, & où le besoin de la cause qu'ils soutenoient, demandoient qu'ils le citassent. Saint Irénée *a* voulant prouver la Divinité de JESUS-CHRIST, cite souvent cette Epître de saint Jean, & même ce Chapître V. sans toutefois faire aucune mention du ℣. 7. Saint Denys Evêque d'Aléxandrie, écrivant à Paul de Samosate, employe en plus d'un endroit le ℣. 8. du Chapitre V. de cette Epître, sans toucher le ℣. 7. qui étoit décisif pour la Divinité de JESUS-CHRIST, & pour la Trinité qu'il deffendoit.

M. Mille ne croit pas qu'aucun des Peres Grecs qui ont vêcu avant le Concile de Nicée, ait jamais cité le passage dont il s'agit. Saint Athanase qui a été pendant toute sa vie occupé à combattre l'Arrianisme, & les erreurs qui y ont du raport, ne l'a jamais employé quoiqu'il n'en néglige aucun de ceux qu'il croit propres à la défense de sa cause. On en peut dire autant de saint Epiphane, des Peres du Concile de Sardique, de saint Basile le Grand, de saint Aléxandre Evêque d'Alexandrie, de saint Grégoire de Nysse, de saint Grégoire de Nazianze, de Didyme, de saint Chrysostome, de saint Cyrille d'Aléxandrie, & de grand nombre d'autres, qu'il est inutile de citer ici, qui se sont trouvez engagez dans des disputes contre les ennemis de la Divinité de JESUS-CHRIST, & de celle du Saint Esprit, & dans l'obligation de soutenir la Trinité, & la foi de l'Eglise sur la consubstantialité, sans qu'ils ayent jamais mis en œuvre un passage si précis, si formel, si décisif pour la cause qu'ils soutenoient. On peut donc conclure qu'assûrément ils ne le lisoient point dans leurs Exemplaires: Car pour peu qu'on sache qu'elle étoit leur méthode, on comprendra qu'ils n'auroient pas négligé l'avantage certain, & indubitable qu'ils auroient tiré de cet endroit.

a *Iren. lib. 3. cap. 18. num. 16. in nov. Edit.*

Les Peres Latins ne paroissent pas l'avoir beaucoup plus connnu que les Grecs. L'Auteur du Traité du Baptême des héretiques, parmi les Oeuvres de saint Cyprien, & dont personne ne conteste l'antiquité, joint ensemble les versets 6. & 8. de ce Chapître V. & omet le 7. qui est celui dont il s'agit ici. Novatien dans son Livre de la Trinité, entasse grand nombre de passages, pour prouver la Divinité du Verbe, & ne dit pas un mot de celui-ci, qui suffisoit pour décider la question. S. Hilaire qui a tant écrit sur la Trinité & Consubstantialité, en a usé de même. Lucifer de Cagliari ne le cite point non plus dans son Traité, *Qu'il ne faut point avoir de commerce avec les hêretiques*; ni dans ses autres Traitez, où il avoit si belle occasion de le faire.

Saint Ambroise *a* non seulement ne le cite point; mais il joint les versets. 6. & 8. & omet le ℣. 7. de cette sorte: *Per aquam, & spiritum venit Christus Jesus. Non solum in aquam, sed per aquam, est sanguinem, & spiritus testimonium, quoniam spiritùs & veritatis. Quia tres sunt testes spiritus, aqua, & sanguis; & hi tres unum sunt in Christo Jesu.* Saint Phébade Evêque d'Agen, & Faustin qui ont écrit tous deux sur la Trinité, & contre les Arriens, ne font nulle mention du passage en question. Saint Jérôme ne l'allégue jamais, non plus que saint Augustin. Ce dernier insinuë même assez qu'il n'étoit pas dans ses Exemplaires, *b* puisqu'àprés avoir cité ces mots: *Il y en a trois qui rendent témoignage, l'esprit, le sang, & l'eau*, il ajoute que ces trois choses marquent le Pere, le Fils, & le Saint Esprit; & il le prouve par des endroits de l'Ecriture amenez d'ailleurs avec assez de violence. Si son Texte eût porté: *Il y en a trois qui rendent témoignage dans le Ciel, le Pere, le Verbe, & le Saint Esprit*, auroit-il oublié de s'en servir dans cette rencontre, & dans

a *Ambros. l. 3. de Spiritu Sancto, c. 11.*

b *August. lib. 2. contra Maximin. cap 22. n. 3. p. 729.*

toutes les autres, où il veut prouver la Divinité du Fils ; & du Saint Esprit, & leur consubstantialité avec le Pere.

Le Grand saint Leon ; qui a eu occasion d'en parler dans son Epître à Flavien ; n'en dit pas un mot. Facundus Evéque d'Hermiane, *a* aprés avoir cité le ℣. 8. l'explique en disant que *l'esprit* marque le Pere, suivant cette parole: *b Dieu est esprit ;* que *l'eau* marque le le Saint Esprit, dont il est écrit : *c Celui qui recevra le saint Esprit, produira un fleuve d'eau vive ;* que *le sang* désigne JESUS-CHRIST, qui s'est revêtu de nôtre chair : Explication qu'il avoit tirée de saint Augustin, & qui est devenuë assez commune dans la suite. Auroit-il été chercher ces détours, s'il eût vû le ℣. 7. dans ses Exemplaires ? Céréalis dans son Ouvrage contre Maximin, où il s'éforce de prouver l'unité du Pere, du Fils, & du Saint Esprit, ne rapporte pas ce passage, quoi qu'infiniment plus favorable à sa cause, que les autres qu'il cite en grand nombre.

Enfin Béde le Vénerable, & les autres qui ont écrit exprés, ou par occasion sur cette Epître de saint Jean, n'ont pas parlé de ce fameux verset. Il faut donc qu'il n'ait pas été dans leurs Exemplaires, Ni Didyme, ni saint Clément d'Aléxandrie, ni Occuménius dans leurs Commentaires, ni six Chaînes Grecques manuscrites, que M, Simon a consultées exprés sur ce passage, ne portent point le ℣. 7. S. Euchere dans ses Questions sur le nouveau Testament explique ces mots *Il y en a trois qui rendent témoignage, l'eau, le sang, & l'esprit*, en disant que l'eau désigne le Pere, le sang JESUS-CHRIST, & l'esprit le Saint Esprit De même que saint Augustin & Facundus l'ont expliqué ; au lieu de citer le ℣. 7. qui auroit dû être immédiatement avant celui qu'ils citoient, & qui auroit été si précis, & si décisif pour leur sentiment.

a *Facund, lib.* 1. *cap,* 3,
b *Joan.* IV. 24.
c *Joan.* VII. 38. 39.

De tout ce qu'on vient de dire, il paroît que jusqu'au septiéme & huitiéme siécle on ne lisoit pas ce verset, ni dans les Eglises d'Orient, comme on l'a vû par les Peres Grecs, & les Manuscrits écrits en cette langue ; ni dans l'Eglise Syriene, ni dans les autres Eglises qui ne parlent point Grec, dont les Bibles ne le portent pas encore aujourd'hui ; ni dans l'Eglise Romaine, comme on l'infére de ce que nous avons dit de saint Léon, & de Novatien ; ni dans l'Eglise d'Afrique, comme il paroît par saint Augustin, Ceréale, Junilius, & Facundus ; ni dans celle de Milan, comme on l'infére du silence de saint Ambroise ; ni dans celle de France, comme on le conclut de ce que saint Hilaire, saint Phébade, saint Euchére ne l'ont point cité, & de ce qu'il ne paroît point dans l'ancien Lectionaire qui étoit autrefois à l'usage de cette Eglise, & qui a été donné par le R. P. Mabillon. Enfin Lucifer de Cagliari est témoin pour l'Eglise de Sardaigne ; & le Vénérable Béde pour celle de la Grande-Bretagne, que ce passage n'étoit point dans leurs Bibles. Il y a donc toute sorte d'apparence qu'il a d'abord été ajouté par forme de glose à la marge de quelques Exemplaires, d'où il est ensuite passé dans le Texte.

Cette conséquence est fondée sur une preuve de fait indubitable, qui est que le passage en question se trouve à la marge d'un bon nombre de Manuscrits Latins assez anciens. Et comme on a l'expérience que plusieurs autres choses sont ainsi passées des marges des Livres, dans le Texte ; on a droit de conclure, que la même chose s'est pû faire ici. Quelque Catholique zélé voyant l'avantage que l'on pouvoit tirer de ce passage contre les Arriens, les Macédoniens, & les autres ennemis de la Trinité, & le trouvant sur la marge de leur Exemplaire, l'ont apparemment inséré dans le Texte. Cela ne s'est point fait dans le fort des disputes; les Arriens s'en seroient apperçûs, & se seroient récriez

contre la corruption. Mais cela s'est fait vers le neuf & dixiéme siécle, où l'on commence à voir ce passage passer insensiblement dans le Texte. On ne peut pas raisonnablement soupçonner les Arriens de l'avoir retranché. Les Catholiques qui furent toûjours en grand nombre, n'auroient pas manqué de s'en plaindre, & de crier à la mauvaise foi. De plus, les Arriens n'étoient pas maîtres des Exemplaires qui se conservoient dans les grandes & principales Eglises d'Orient, & d'Occident; & ils n'auroient pû avec tout leur crédit, supprimer un seul mot que l'on auroit crû être du Texte de saint Jean.

Grotius les a soupçonnez d'avoir non retranché, mais ajouté ce ℣. 7. pour favoriser leur hérésie, & pour montrer que l'union du Pere, du Fils, & du Saint Esprit, n'est point une unité de substance, ou d'essence; mais une conformité de témoignage, telle qu'elle est entre l'Esprit, l'eau, & le Sang marquez ici au ℣. 8. Mais cette conjecture n'a aucun fondement; le passage dont il s'agit est sans comparaison plus contraire aux Arriens qu'il ne leur est favorable. Aucun ancien n'a formé contre ces hérétiques le soupçon dont Grotius les charge. Les Arriens n'ont jamais employé ce passage en faveur de leur dogme; & les Peres mêmes qui ont écrit contr'eux, se servent du ℣. 8. où il est parlé du témoignage de l'Esprit, de l'Eau, & du Sang, pour prouver l'unité d'essence dans la Trinité. A plus forte raison auroient-ils employé pour cela l'autre passage, qui est si positif & si formel.

On cite un fameux passage attribué à saint Jérôme, dans lequel il dit, que les Interprétes qui ont rendu l'Epître de saint Jean de Grec en Latin, ont commis une grande infidélité, en omettant le témoignage du Pere, du Verbe, & du Saint Esprit, qui est si avantageux à la Foi Catholique; & qui établit d'une maniére si forte la

consubstantialité, & la divinité du Pere, du Fils, & du Saint Esprit : *a In qua ab infidelibus translatoribus multum erratum esse fidei veritate comperimus : trium tantùm vocabula, hoc est aquæ, sanguinis, & spiritûs in sua editione ponentes ; & Patris, Verbique, ac Spiritûs testimonium omittentes. In quo maximè & fides Catholica roboratur, & Patris, & Filii, ac Spiritus Sancti, una divinitatis substantia comprobatur.* Si ce passage étoit vraiment de S. Jérôme, il nous donneroit une grande ouverture pour juger des premiers Auteurs de la variété qu'on remarque dans les Manuscrits. Il faudroit la mettre sur le compte des Copistes négligens, ou des Interprêtes peu éxacts, qui auroient omis ce qu'il y a de plus essentiel, & de plus important dans ce Chapitre.

Mais de fort habiles Critiques croyent que ce Prologue n'est point de saint Jérôme. Erasme l'avoit déja soupçonné de faux, puisqu'il dit, *b* que l'on ignore l'Auteur des Prologues des Livres qui sont aprés l'Evangile M. Simon a prétendu aussi que ce Prologue portoit à faux le nom de saint Jérôme. Et le P. Martianay dans sa nouvelle Edition de ce Pere, a appuyé ce sentiment sur cinq raisons.

1. L'auteur du Prologue appelle les *sept Epîtres Canoniques* ; & saint Jérôme les nomme toûjours *Catholiques*. 2. Il dit que l'ordre de ces Epîtres n'est pas le même chez les Grecs orthodoxes, que chez les Latins *Non idem ordo est apud Græcos qui integrè sapiunt, & fidem rectam sectantur, Epistolarum septem, quæ Canonicæ nuncupantur, qui in Latinis codicibus invenitur* ; ce qui est, dit-on, une erreur dont saint Jérôme n'étoit pas capable puisque le Concile de Laodicée, *c* Eusébe, *d* saint Cyrille de Jérusalem, *e* saint Athana-

a *V. de Prolog. Vulgatum D. Ieronym. in Epistolas Canonicas.*
b *Erasm. Censur. Præfat. in Joan. tom. 3. Epist. Ieronym.*
c *Concil. Laodic. can 60.*
d *Euseb. lib. 3. Hist. cap. 25.*
e *Cyrill. Jerosolym. Catech. 4.*

se, *a* saint Grégoire de Nazianze, *b* saint Jean Damascéne; *c* les Manuscrits Grecs les rangent dans le même ordre que nous. Mais ce n'est pas là ce que l'Auteur du Prologue veut dire; il veut marquer que les Exemplaires Latins de son tems différoient des Grecs dans l'arrangement de ces Epîtres, & que pour lui il a reformé cet abus, & a remis les choses dans leur ordre naturel à l'imitation des Grecs. Le fait qu'il avance est indubitable; & nous avons montré dans le Discours sur les Epîtres Canoniques, que saint Augustin, & d'autres aprés-lui, & aprés saint Jérôme, avoient encore suivi l'ancienne maniére d'arrager les Epîtres Canoniques, fort differente de celle dont les Grecs, & les Latins les arrangent aujourd'hui.

Cet Auteur se vante comme d'une importante restitution, d'avoir remis les sept Epîtres Canoniques dans leur ordre ancien, & primitif. C'est dit-on une chose de si petite importance, que saint Jérôme n'auroit pas voulu en tirer vanité. 4. On remarque dans ce Prologue quelque différence de style, comparé aux vrais Ouvrages de saint Jérôme. 5. On dit que saint Jérôme lui-même n'arrangoit pas les Epîtres Canoniques comme elles sont rangées dans les Manuscrits, puisque Cassiodore *d* donnant le Catalogue des Livres saints suivant saint Jérôme, met d'abord les deux Epîtres de saint Pierre, puis les quatorze de saint Paul, puis les trois de saint Jean, celle de saint Jacque; & enfin celle de saint Jude. Toutes ces raisons ne sont pas également fortes: mais réünies ensemble, elles suffisent pour faire au moins douter de la vérité du Prologue en question. Et ce qui le rend encore plus suspect, c'est, à mon avis, que saint Jérôme dans ses Ouvrages indubitables, ne cite jamais le passage

a *Athanas. Epistol. Festiva, & in Synopsi.*

b *Gregor. Nazianz. Carm. de Genui. Script.*

c *Damascen. lib. 4. de Fide Orthodox. c. 18.*

d *Cassiodor. lib. de Institutione Divin. Litt. cap. 8.*

contesté de la premiére Epître de saint Jean.

Mais Erasme, *a* & aprés lui Socin, M. le Clerc, *b* M. Ketner, *c* & le P. de Bukentop, *d* soutiennent que le Prologue dont on vient de parler, est vraiement de saint Jérôme, & ils en tirent chacuns des conséquences conformes à leur dessein, & à leur interêt, quoique trés-differentes entre elles. Erasme, Socin, & M. le Clerc accusent, ou soupçonnent saint Jérôme de mauvaise foi, d'avoir avancé que les anciens Exemplaires Grecs portoient le passage des trois témoins, tel que nous l'avons dans nos Bibles, quoiqu'il dût savoir le contraire. M. Ketner & le P. Bukentop en concluënt que dés le tems de saint Jérôme, les bons, & sincéres Manuscrits Grecs lisoient comme nous le ℣. 7. de l'Epître de saint Jean, quoiqu'il y eût un grand nombre d'Exemplaires, d'où les Copistes négligens & infidelles l'avoient retranché.

Quant à nous, nous aimons mieux rejetter le Prologue comme une Piéce sans autorité, que d'admettre ni l'une, ni l'autre de ces conséquences. Saint Jérome étoit certainement trop habile, pour ignorer ce que portoient les Manuscrits de son tems; il étoit trop sincére pour nous débiter un mensonge; il étoit trop sage, & trop humble, pour se vanter d'une chose qu'il n'auroit pas faite. Ainsi nous nous en tenons à ce que nous avons conclu d'abord, & qui est indubitable; sçavoir, que le plus grand nombre des anciens Manuscrits Grecs, & Latins, & les Versions Orientales ne lisent point le passage que nous examinons; que la plûpart des Peres tant de l'Orient, que de l'Occident, ne l'ont pas connu; qu'on ne peut convaincre ni même raisonnablement soupçonner les Arriens de

a *Erasm. loco citato.*

b *Bibliot. Universel. an 1689. pag. 453. & in Quæstionib. Ieronym.*

c *Dissert. in hunc loc.*

d *Bukentop. Luc. de Luce, lib. 2. pag. 306.*

l'avoir ni ajoûté, ni rettanché; qu'on ne peut non plus en rejetter la faute sur les Catholiques. Mais avant que d'en tirer une conclusion absoluë, favorable, ou contraire à l'authenticité, & à la vérité du passage, nous allons examiner ce que l'on produit en sa faveur, comme nous avons rapporté ce qui lui est opposé.

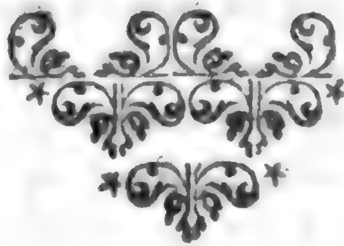

ARTICLE II.

Preuves pour l'authenticité du passage.

POUR prouver que le passage dont il s'agit, est Canonique, & qu'il a été dés le commencement dans le Texte de saint Jean, on se sert de l'autorité des Manuscrits, des Versions, des Peres, & des Conciles; à quoi on ajoute des raisons de convenance, & de vraisemblance, appuyées sur les faits qu'on a exposez. Les Manuscrits anciens où le passage ne se trouve pas, sont certainement en plus grand nombre que ceux où il se rencontre. Mais il y en a de ces derniers de trés-anciens, & un assez bon nombre qui le lisent, ou dans le Texte, ou à la marge. Erasme qui d'abord l'avoit ôté des deux premieres Editions du nouveau Testament Grec & Latin qu'il donna, le rétablit dans la troisiéme sur la foi du Manuscrit de la Grande Brétagne. *a*

Les Théologiens employez par le Cardinal Ximenés à l'Edition de Complute, le mirent aussi dans leur Texte, fondez sans doute sur l'autorité de quelques bons Manuscrits; car on ne doit pas les soupçonner de l'avoir mis de leur chef, aprés ce qu'ils disent dans leur Préface, qu'ils ont suivi dans leur Edition des Manuscrits trés-anciens, ausquels il n'étoit pas permis de ne pas croire: *Exemplaria antiquissima, quibus fidem abrogare nefas videbatur.*

Robert Etienne le mit aussi dans son Edition de 1550. qu'il n'entreprit qu'aprés avoir ramassé des anciens Manuscrits trés-vénérables, *antiquissima, vetustatis specie pené adoranda*, de differentes Bibliothéques, particuliérement de celle du Roi. Les Savans ont été

a *N. T. Edit. 3. an. 1522. Sic habet.*

partagé ſur le nombre des Manuſcrits qu'il avoit ſuivis dans les Epîtres Canoniques. Pluſieurs ont crû que la Leçon dont il s'agit ici s'étoit trouvée dans tous les ſept qu'il avoit en main. Mais M. Roger *a* a ce me ſemble, démontré qu'il n'avoit ſuivi que la ſeule Edition de Complute dans cet endroit. *b*

On peut ajouter à ces Editions celles de Froben à Baſle en 1541. celle d'Hervage; & en un mot toutes les Editions Grecques du nouveau Teſtament. A l'exception de quelques-unes dont on a parlé auparavant, toutes les autres ont mis dans leur Texte le verſet en queſtion. Il ſemble que c'eſt Eraſme qui a autoriſé les autres à l'omettre par ſes deux Editions de 1516. & de 1519. Celle d'Alde-Manuce de 1518. l'a auſſi omis: Car celle d'Haguenau faite en 1521. celle de Straſboug en 1524. & celle de Paris par Coliné en 1534. ne paroiſſent pas avoir été faites ſur les Manuſcrits. Il n'en eſt point parlé par les Imprimeurs, ou Editeurs qui les ont procurées. Ce ſont de ſimples réimpreſſions des premiéres Editions.

Il eſt donc inutile d'en citer d'autres, qui ont été priſes dans la ſuite ſur celles-là, comme a fait Chriſtophe Sandius. Ces dernieres ne doivent paſſer que pour une ſeule, puiſqu'elles ſont de ſimples Copies des premiéres d'Eraſme, ou de Manuce. Or on a déja remarqué qu'Eraſme lui-même avoit enfin rendu hommage à la vérité, en faiſant imprimer le paſſage entier dans ſa troiſiéme Edition faite en 1522. & dans celles qui l'ont ſuivie; quoique dans la ſuite il n'ait pas marqué aſſez de conſtance dans ſon ſentiment, puiſqu'il s'eſt efforcé de ruiner, ou du moins d'affoiblir l'autorité du Manuſcrit d'Angleterre, qu'il avoit d'abord ſuivi avec tant de reſpect.

M. Simon, *c* tout contraire qu'il eſt au ℣. 7. dont nous parlons, avouë que les Manuſcrits où il ne

a *Roger, Diſſert. §. 3. pag 9. & ſeq.*

b *Complut. an 1515. ſic legit:*

c *Simon diſſert. critic. de Mſſ. N. T.*

ſe

se trouve point du tout, sont au dessous de six cens ans d'antiquité ; que dans plusieurs anciens le passage se lit en marge. A l'égard de l'Eglise Grecque d'aujourd'hui, ce qui est décisif sur l'approbation qu'elle donne à ce passage, c'est que leur Lectionaire, ou le Recüeil des Epîtres qu'ils lisent dans l'Eglise, & qu'ils appellent l'Apôtre, *Apostolos*, imprimé à Venise en 1602. porte le passage entier ; & la Rubrique ordonne qu'on le lira le Jeudy de la trente-cinquiéme semaine d'aprés Pâques ; & dans la derniere Confession de foi qu'ils ont envoyée ; ils déclarent que leur créance est que toutes les trois Personnes de la Trinité n'ont qu'une même éssence ; ce qu'ils prouvent par le passage en question, qu'ils y alléguent expressément.

Je ne parle pas des Manuscrits du Marquis de Velez; il y a toute apparence qu'ils ont été réformé sur la Vulgate. Ainsi ils ne peuvent nous servir à établir la maniére de lire dont nous disputons. On trouve aussi ce passage dans un Manuscrit Grec assez nouveau, dont parle le P. Le Long de l'Oratoire, *a* & dans un Fragment Grec du Concile de Latran, tenu sous Innocent III. qui est une traduction d'une décision, ou instruction de ce Concile, où l'on sait que les Grecs assistérent: La Version Arménienne *b* lit aussi nôtre passage, comme nous l'avons déja remarqué, de même que la Traduction Italienne de Bruttioli faite sur le Grec, & imprimée à Venise en 1532.

A l'égard des Manuscrits Latins, la Leçon que nous y éxaminons y est plus commune que dans les Grecs. Erasme cite deux Manuscrits Latins de Constance, & encore un autre Manuscrit de Basle, où elle étoit. Jean Gerard, & Ketner parlent de deux Manuscrits de l'Académie d'Iéne ; & Luc de Bruges d'un autre Manuscrit de saint André, où elle se trouvoit de même.

a *Bibliot. Sacra tom. 1. pag. 672. Vide & Roger- Dissert. in hunc loc. pag. 120. 121.*

c *Mill. ex Guillelmo Gisio.*

Elle est dans un fort beau Manuscrit du grand Couvent des Peres Dominicains de Paris, & que l'on tient avoir été écrit en 1234. par l'ordre de Jourdain Général de l'Ordre de saint Dominique. Elle se voit aussi dans un ancien Correctoire de Sorbonne écrit au dixiéme siécle, comme le croit M. Simon.

Luc de Bruges qui avoit collationné l'Edition Vulgate par ordre des Théologiens de Louvain, sur trente-trois Manuscrits, n'en marque que cinq, où ce verset manquât. Il est vrai qu'il pouvoit y avoir un assez bon nombre de ces Exemplaires qui ne contenoient point les Epîtres Canoniques : mais il étoit mal-aisé qu'il n'y en eût plus de cinq, qui les continssent.

On lit nôtre passage, mais avec quelques petites variétez, *a* dans un ancien Manuscrit de l'Abbaye de S. Germain des Prez, écrit en l'an 809. On le trouve à la marge de plusieurs autres anciens Manuscrits de la Bibliothéque du Roi, & de M. de Colbert. On le remarque aussi dans plusieurs anciens Missels, au rapport d'Hesselius ; & on le chantoit autrefois, comme on le chante encore aujourd'hui aux derniers Répons de Matines dans les Dimanches depuis la Trinité jusqu'à l'Avent. *b* Enfin on le lit dans plusieurs Exemplaires de la Vulgate, tant im-

a Voici ce que porte ce Manuscrit: *Sunt tres qui testimonium dant, Spiritus, aqua, & sanguis. & tres unum sunt; & tres sunt qui de Cœlo testificantur, Pater, Verbum, & Spiritus, & tres unum sunt.* On y a ajouté au dessus de la ligne ces mots ; *In terra*, aprés *testimonium dant*.

b Dans un Breviaire Romain manuscrit de 400. ans, le verset en question ne se lit dans aucun des neufs Répons de Matines du jour de la Trinité, non plus que dans les Dimanches suivans, ou il est marqué qu'on répétera ces Répons au troisiéme Nocturne. Mais au jour de la Trinité, le Capitule de Tierce est : *Spiritus est qui testificatur, quoniam Christus est veritas : quia tres sunt qui testimonium dant in Cælo, Pater, Verbum, & Spiritus Sanctus, & hi tres unum sunt.*

primez, que manuſcrits : *a* mais dans quelques-uns les verſets 7. & 8. ſont un peu dérangez ; je veux dire que le ℣. 8. s'y lit avant le 7. de cette ſorte : (℣. 8.) *Tres ſunt qui teſtimonium dant in terra, ſpiritus, aqua, & ſanguis ; & hi tres unum ſunt :* (℣. 7.) *Et tres ſunt qui teſtimonium dant in Cœlo, Pater, Verbum, & Spiritus Sanctus ; & hi tres unum ſunt.*

Quoique Luther, comme on l'a déja dit, ait ſupprimé le ℣. 7, dans ſa traduction Allemande, fondé apparemment ſur quelques-unes des éditions Grecques d'alors, qui ne le liſoient point, comme celle d'Haguenau de 1521. ou celle d'Alde de 1518. Toutefois les Luthériens ſes ſectateurs l'ont rétabli dans la ſuite dans leurs Bibles ; & ils n'ont point fait difficulté de reconnoître, *b* que Luther même, s'il eût vêcu encore quelque tems, & qu'il eût vû l'édition de Robert Etienne, n'auroit pas manqué de le remettre dans le Texte, tant il avoit de conſidération, & de déference pour ce fameux Imprimeur.

Les Calviniſtes n'ont point varié ſur ce verſet ; ils l'ont toûjours conſtamment conſervé dans leurs Bibles. Théodore de Béze, qui n'ignoroit pas qu'il ne fût omis dans pluſieurs Exemplaires Grecs, ſoutient toutefois qu'il n'y faut rien changer. Et Diodati dans ſa traduction Italienne, l'a conſervé, comme il eſt dans nôtre Vulgate.

Venons à preſent au témoignage des Peres. Avant toutes choſes, il eſt bon de faire ici apés M. Boſſuet Evêque de Meaux, *c* une remarque générale

a *Cod S. Andrææ à Luc Brug. citatus. Codd. 2. Conſtantienſ. ab Eraſmo Laudati Cod. Dominicanorum Pariſ. Codd. 5. Bibl. Bodleianæ. Cod, S. German. ann. 809. Codex Argentorat. Cod. Venet. & Cod. Florent. Viſi Gilberto Burneto. Idatius contra Varimand, Et alii.*

b *Tubingenſ. Lutherani contra Sherrerum & Scherrer ipſe apud Serra.. qu. 1. in cap. 5. Lii Judith, & Comment. in 1. Joan. v. 7. Vide Roger. Diſſert. pag.* 132. 133.

c Cenſure contre le N. Teſtament de M. Simon.

sur leur autorité, qui est qu'elle est beaucoup plus forte, & plus expresse que celle des Manuscrits, pour deux raisons. La premiere, parce que les Peres sont presque tous plus anciens que les Manuscrits les plus vieux qui soient parvenus jusqu'à nous: Car où est le Manuscrit, par exemple, qui soit du tems de Tertullien, ou de saint Cyprien? La seconde, le témoignage des Peres est lié avec l'histoire de leur siécle, & de leur personne, & avec le témoignage de l'Eglise de leur tems, ce qui leur donne un nouveau degré de force, & de supériorité. Si saint Cyprien & Tertullien citent ce passage, il étoit donc dans les Exemplaires de leur tems, & de leur pays; il contenoit la doctrine & la foi de leur Eglise. Car enfin ce passage n'est point sur une matiére indifférente, & commune; il regarde un des points les plus importans de nôtre créance. Il n'étoit point aisé ni de le retrancher des Exemplaires, s'il y étoit, ni de l'y ajouter, s'il n'y étoit pas.

Tertullien *a* fait allusion à ce passage dans ce qu'il dit contre Praxéas, que l'union du Pere dans le Fils, & du Fils dans le Saint Esprit, fait que ces trois Personnes ainsi réünies, ne font qu'une substance en trois Personnes, & non pas une seule Personne. *Ita connexus Patris in Filio, & Filii in Paraclito, tres efficit cohærentes alterum ex altero, qui tres unum sunt, non unus: Quomodo dictum est, ego & Pater unum sumus. Ad substantiæ unitatem, non ad numeri singularitatem.*

Saint Cyprien *b* voulant prouver que le Baptême de certains hérétiques étoit nul, raisonne de cette sorte: S'il a pû recevoir validement le Baptême chez les hérétiques, il a pû aussi y recevoir le pardon de ses péchez. S'il y a reçû le pardon de ses pé-

a *Tertull. contra Praxeam, cap* 25.

b *Cyprian. Epist. ad Jubaian.*

chez, il a reçû la grace ſanctifiante, & eſt devenu le temple de Dieu. Et de quel Dieu? Eſt-ce du Créateur? Et comment cela, s'il ne croit point en lui? Eſt-ce de JESUS-CHRIST? Et comment peut-il devenir ſon temple, s'il nie que JESUS-CHRIST ſoit Dieu? Si c'eſt du Saint Eſprit, puiſque les trois Perſonnes ne ſont qu'une ſubſtance, comment le Saint Eſprit peut-il habiter dans celui qui eſt ennemi du Pere & du Fils? *Si Spiritus Sancti: Cum tres unum ſint, quomodo Spiritus Sanctus placatus eſſe ei poteſt, qui aut Patris, aut Filii inimicus eſt?* Dans ſon Livre de l'Unité de l'Egliſe, ouvrage que perſonne ne lui conteſte; il eſt plus exprés, puiſqu'il dit formellement, que l'Ecriture porte que le Pere, le Fils, & le Saint Eſprit ne ſont qu'une même ſubſtance: *Dicit Dominus: Ego & Pater unus ſumus; & iterum de Patre & Filio, & Spiritu Sancto ſcriptum eſt: Et hi tres unum ſunt.*

M. Simon *a* ſe ſentant embarraſſé de ce paſſage ſi exprés de ſaint Cyprien, a prétendu que ce ſaint Martyr avoit voulu citer, non le ℣. 7. en queſtion, qui comprend le témoignage que le Pere, le Verbe, & le Saint Eſprit rendent dans le Ciel, mais le ℣. 8. qui porte: *Il y en a trois qui rendent témoignage ſur la terre, l'Eſprit, l'eau, & le ſang; & ces trois ne ſont qu'un.* Il croit qu'il entendoit *le Pere* ſous le nom *d'Eſprit*, le Fils ſous le nom de *ſang*, & le Saint Eſprit ſous le nom de *l'eau.* Il appuye ſa conjecture par le témoignage de Facundus *b* Evêque d'Hermiane, ville de la Province de Byzacéne en Afrique, qui écrivoit au ſixiéme ſiécle, qui aprés avoir cité le ℣. 8. & lui avoir donné l'explication dont nous venons de parler, confirme ſon ſentiment par l'autorité de ſaint Cyprien, qu'il prétend l'avoir entendu comme lui.

Mais ſans recourir aux différentes ſolutions qu'on

a Simon, Hiſt. Critiq. du N. T. c. 18.

b *Facund. lib. 1. cap. 3. de Tribus Capitulis.*

a essayé de donner à cette difficulté ; je pense qu'on peut s'en tenir à celle-ci. Facundus ne lisoit point dans son Exemplaire de l'Epître de saint Jean, le ℣. 7. qui fait la difficulté de ce passage, mais le huitiéme que personne ne conteste. Et comme il voyoit que saint Cyprien, pour prouver l'unité d'essence des trois Personnes de la Trinité, avoit employé ces mots : *Et hi tres unum sunt*, qu'il ne trouvoit en aucun autre endroit de l'Ecriture, qu'au ℣. 8. du Chap. v. de la premiére Epître de saint Jean, il emprunta de saint Augustin une explication figurée, ou accommodée de ce ℣. 8. à la Sainte Trinité, & crut lui donner un grand poids, en l'appuyant du nom de saint Cyprien.

Saint Augustin, a & Facundus étoient quant au fond, dans la méme créance sur la Trinité, que saint Cyprien. Mais ces deux derniers ne connoissant pas le passage dont saint Cyprien s'étoit servi pour prouver son sentiment ; en prirent un autre qu'ils adaptérent au même Mystére. Mais il y a bien de la différence entre la force, l'énergie, & la précision des termes de saint Cyprien, & celle de l'explication de saint Augustin, & de Facundus. Saint Cyprien prouve son sentiment, en un mot, parce que son Texte est exprés. Les autres appuyent leur explication par divers autres passages ramassez, parce que le Texte qu'ils citent, n'est point exprés, & que les explications figurées ou accommodées ne décident point en matiére de foi.

Si l'on veut des témoins de la même Eglise d'Afrique, & plus anciens, & en plus grand nombre que ceux que nous venons de citer ; on peut produire saint Fulgence Evêque de Ruspe, Eugene Evêque de Carthage, Vigile de Tapse, & quatre cens Evêques Catholiques de la même Eglise, qui citent le ℣. 7, en

a *Augustin. contra Maximin, lib.* 2. *cap.* 22.

question, pour prouver leur créance sur la Trinité. Lequel est plus digne de créance, ou Facundus qui écrivit à Constantinople, si loin de son pays, son Traité contre les trois Chapitres, & qui fait parler saint Cyprien contre son usage; car on sait que ce saint Evêque est trés-réservé à rapporter des explications allégoriques & figurées; ou saint Fulgence, Eugene, & Vigile, & quatre cens Evêques, qui écrivent au milieu de l'Afrique d'une maniére simple, naturelle, & sans figure. Ces quatre cens Evêques parlent ainsi, non dans un ouvrage obscur & sans aveu, mais dans une profession de Foi qu'ils présenterent l'an 484. à Huneric Roi des Vandales. Voici leurs paroles, comme elles sont rapportées par Victor de Vite. a *Et ut adhuc luce clarius unius divinitatis esse cum Patre, & Filio, Spiritum Sanctum doceamus, Joannis Evangelistæ testimonio comprobatur: ait namque tres sunt qui testimonium perhibent in Cœlo, Pater, Verbum, & Spiritus Sanctus: & hi tres unum sunt.*

Ce passage étoit donc dans les Exemplaires des Ecritures de l'Eglise d'Afrique; il étoit reconnu pour authentique par tous les Evêques qui souscrivirent à la profession de Foi dressée par Eugene de Carthage. Non seulement les Catholiques, mais les Arriens mêmes sujets d'Huneric, devoient le trouver dans leur Exemplaire, & le reconnoître pour Canonique. Autrement à quoi se seroient exposez les Evêques deffenseurs de la Foi de l'Eglise, sous un Prince Arrien, & obsédé d'Evêque de sa communion? Saint Fulgence ne le cite pas seulement une fois, & en passant; mais il le cite dans trois différens Ouvrages contre

a *Victor. Vitens. lib. 3. de Persecutione Vandal.*

les Arriens; *a* & il assure dans l'un des trois, que le S. Martyr Cyprien l'a cité avant lui, & dans le même sens. Vigile de Tapse qui vivoit au sixiéme siécle dans l'Afrique, allégue le même passage; aussi bien que l'Auteur des fausses Décrétales attribuées à Hygin, & au Pape Jean II. Le fabricateur de ces fausses piéces vivoit apparemment au huitiéme siécle, & il ne doutoit pas que le verset en question n'eût toûjours été dans la Bible, puisqu'il le fait citer à deux Papes, dont l'un vivoit au second, & l'autre au sixiéme, siécle.

Je ne repete point ce que j'ai dit ci-devant touchant le passage de l'Auteur de la Preface sous le nom de saint Jérôme, sous les Epîtres Canoniques. Cet Auteur vivoit il y a plus de neuf cens ans, puisqu'on trouve ce Prologue dans des Manuscrits qui ont cet âge. On trouve en terme exprés le ℣. 7. dont nous parlons dans l'ouvrage d'Idacius *b* contre Varimandus; soit que cet ouvrage soit de Vigile de Tapse, qui écrivoit au sixiéme siécle: comme l'ont crû divers Savans; soit qu'on l'attribuë à Idace Espagnol, & Evêque dans la Province de Galice, & qui vivoit vers le milieu du cinquiéme siécle, comme l'a montré le Pere de Montfaucon. *c* Vigile de Tapse dans un ou-

a *Fulgent. lib. de Trinit. c. 4. Ego, inquit, & Pater, unũ sumus; unum ad naturam referre nos decet, sumus, ad personas, similiter & illud: Tres sunt qui testimonium dicunt in Cœlo, Pater verbum, & Spiritus, & hi tres unum sunt. Idem in defensione fidei adversarium Pintam. Item in lib. Responsionum contra Arrianos Resp. 10. Beatus enim Joannes Apostolus testatur dicens: Tres sunt qui testimonium perhibent in Cœlo, Pater, Verbum, & Spiritus; & tres unum sunt. Quod etiam beatissimus Martyr Cyprianus in Epistola de unitate Ecclesiæ confitetur dicens: ... Dicit Dominus: Ego & Pater, unum sumus; & iterum de Patre & Filio, & Spiritu Sancto scriptum est: Et tres unum sunt.*

b *Idatius, lib. 1. cap. 5. contra Varimand.*

c *D. Bernard de Montfaucon. Admonit. in Lib. de Trinit Athanasio suppositos.*

vrage qui ne lui est point contesté, a & qui a été autrefois attribué à saint Athanase, cite encore sans difficulté le passage qui fait le sujet de cette dispute. Voilà assez de témoins de l'Eglise Latine ; venons à l'Eglise Grecque.

L'Auteur de la dispute contre les Arriens, soutenuë au Concile de Nicée, & attribuée à saint Athanase, cite ces paroles comme de saint Jean, pour prouver l'unité de nature des trois Personnes de la Trinité : *Et ces trois ne sont qu'un.* b On sait que l'Ecrivain de cette piéce n'est pas saint Athanase ; mais on convient qu'il est ancien. L'Auteur du Traité, *de unita Deitate Trinitatis*, parmi les Oeuvres du même saint Athanase, cite le passage entier de cette sorte : *Dicente Joanne Evangelistâ in Epistola sua : Tres sunt qui testimonium dicunt in Cœlo, Pater, Verbum, & Spiritus Sanctus,*

Les Peres du Concile de Latran sous Innocent III. où se trouvérent en personne les Patriarches de Constantinople, & de Jerusalem ; & par leurs Legats ceux d'Aléxandrie, & d'Antioche, avec quantité d'Evêques de Gréce leurs Suffragans, dressérent une Instruction, dans laquelle ce passage est cité c comme reconnu par les deux Eglises, & employé pour confirmer un dogme de leur foi. Dans ce même endroit d

a *Vigil. Altercat. adversus Arrium, Sabellium, & Photinum ; lib. 2. n. 45.*

b *Author. Disputat. in Concil Nicæno, inter opera Athanas.*

c *Fragment. Concil. Lateran. IV. in Edit. Concil. Labbæana.*

d Dans l'Edition des Conciles, il y a un intervale comme s'il manquoit là quelque chose : Aprés-quoi il met Le P. Cossart a crû que tout le ℣. 8. du Chap. v. de la premiére de saint Jean étoit omis en cet endroit, & il la suppléé à la marge. Mais M. Simon ayant consulté l'original Grec, qui est dans la Bibliothéque du Roi, n'y a remarqué aucun intervale vuide : & il prouve fort bien que l'on a seulement voulu marquer que ces mots : *Et hi tres unum sunt*, étoient dans quelques Manuscrits au huitiéme verset. Il appuye son sentiment sur un passage d'une Decretale d'Innocent III, à l'Evêque de Ferrare ; & par saint Thomas contre l'Abbé Joachim. Voyez M. Simon, *Dissert Critiq. des Mss. du N. T.*

Il est dit que ces mots : *Et les trois ne sont qu'un*, se trouvoient dans quelques Exemplaires aprés le ℣. 8. Ce que ces Peres, aussi bien qu'Innocent III: & saint Thomas d'Aquin, n'approuvoient pas, & ne croyent pas qu'on le dût lire dans les bons Exemplaires de cette Epître. Manuël Calécas *a* dans son Livre des Principes de la Foi Catholique, cite ce même passage comme Canonique. Il vivoit au treiziéme siécle, & assista au Concile de Lyon.

Aprés tout ce que l'on vient de dire contre l'authenticité de ce fameux passage, & en sa faveur, il s'agit à present d'en tirer les consequences, & de se déterminer à le reconnoître pour Canonique, ou à le rejeter comme supposé. Le tout consiste à savoir s'il étoit originairement dans l'Epître de saint Jean ; car s'il n'y étoit point, nulle autorité ne peut nous le faire reconnoître pour Canonique. L'Eglise peut bien nous declarer quelles sont les Ecritures sacrées ; mais elle ne peut les former elle-même, ni rendre Canonique, & authentique ce qui ne l'est point. La plûpart des Ecrivains Catholiques l'admettent, comme indubitablement de saint Jean, fondez sur deux principes. Le premier, parce que plusieurs anciens Peres l'ont cité comme de saint Jean, & que toute l'Eglise d'Afrique l'a adopté dans un Acte solemnel, & public, présenté à un Roi Arrien au cinquiéme siécle ; & qu'enfin il se trouve dans un bon nombre d'anciens Exemplaires Grecs & Latins.

Le second, parce que le Concile de Trente *b* a reçû pour sacrez, & pour authentiques tous les Livres tant de l'ancien, que du nouveau Testament, *avec*

a *Manuël Calecas. lib. de Princip. Fidei Cathol. apud Combesis Auctuar. pag.* 519.

b *Concil Trident sess.* 4. *Si quis autem Libros ipsos integros cum omnibus suis partibus, prout in Ecclesia Catholica legi consueverunt, & in veteri Vulgata Editione habentur, pro sacris & canonicis non susciperit, anathema sit.*

toutes leurs parties, de la maniere qu'on les lit, & qu'on les reçoit dans l'Eglise Catholique, & dans l'ancienne Edition Latine de la Vulgate. Or ce passage fait partie du Chapitre V. de la premiere Epître de saint Jean dans les Exemplaires de la Vulgate; il faut donc sous peine d'anathême, le recevoir comme le reste pour authentique. Voilà en deux mots à quoi se réduisent les raisons que nous avons de reconnoître ce passage pour Canonique.

Les Protestans, tant Luthériens, que Calvinistes, l'admettent comme nous; mais fondez uniquement sur l'autorité des anciens monumens, des Peres, & des Exemplaires où on le trouve cité. Les Sociniens, & ceux qui à leur exemple en contestent la vérité, soûtiennent que ce passage ne fut jamais dans l'Original Grec de saint Jean: Mais d'où vient donc qu'il est cité par Tertullien, par saint Cyprien, par saint Fulgence, per Vigile de Tapse, par Eugéne de Carthage, par toute l'Eglise d'Afrique écrivant contre les Arriens, qui avoient tant d'intérêt de le contester, & qui n'ont jamais osé s'inscrire en faux contre lui? Comment s'est-il glissé dans l'ancien Manuscrit d'Angleterre, & dans tant d'autres Latins d'une si respectable antiquité? D'où vient qu'on l'a supplée aux marges de ceux où il ne se trouvoit point?

On avouë que hors l'Eglise d'Afrique, les anciens Peres Grecs & Latins ne paroissent pas l'avoir connu, ni lû dans leurs Exemplaires, & que jusqu'aux septiéme, & huitiéme siécles, il est rare de le trouver dans les Peres; & dans les Manuscrits: mais c'est apparemment que quelques-uns des premiers Exemplaires copiez sur l'Original, s'étant trouvez défectueux par la négligence, ou la précipitation des Copistes, la plûpart des Copies qu'on en tira, & ensuite les Traductions que l'on fit sur ces Copies imparfaites, se répandirent par tout; & le respect qu'on avoit pour l'antiquité, & l'impuissance où l'on étoit de confronter les

Exemplaires avec les Originaux, firent qu'on se défia même des Exemplaires plus corrects, où il étoit : En sorte que plusieurs siécles s'écoulérent avant que l'on pût reconnoître le défaut, & l'erreur. On ne les reconnut qu'à la longue ; d'où vient que plusieurs ne le mirent encore que sur la marge de leurs Exemplaires. Enfin la vérité éclatta peu à peu ; & depuis plus de deux cens cinquante ans, les deux Eglises, la Grecque, & la Latine, sont entierement d'accord sur cet article.

Ce que nous supposons de la corruption casuelle de plusieurs des premiéres Copies, n'est ni incroyable, ni extraordinaire. On a dans l'Ecriture même de l'ancien Testament des fautes de Copistes, qui y subsistent depuis plusieurs siécles, & qui ne viennent que de l'ignorance, ou de la négligence ou de la méprise des Copistes. a Cela arrive encore tous les jours, sur tout lorsqu'il s'agit de copier des Textes, où le même mot se trouve plus d'une fois. A moins d'une attention extraordinaire, ou d'une révision trés-éxacte, on est trés-exposé à se tromper. Dans cet endroit-ci l'Ecrivain ayant trouvé deux fois ces mots : *Tres sunt qui testimonium dant*, a sauté du premier au second ; & comme cela n'interrompoit point le sens, on ne s'est apperçû de la méprise que trés-long-tems aprés, lorsqu'on a comparé les anciennes Copies les unes aux autres.

Au reste on ne doit pas s'imaginer que dans les premiers siécles les Copies des Epîtres Canoniques fussent fort communes. Encore aujourd'hui elles sont assez rares dans les anciens Manuscrits. Les premiers tems du Christianisme furent fort agitez par les persécutions. Ces Epîtres n'étoient pas si nécessaires, si publiques, ni si générales que les autres, dont la

a Voyez le Pere Martianay, Notes sur le Prologue de saint Jerôme sur les Epitres Canoniques ; & M. Roger. Dissertation sur ce passage, §. 30. pag. 171.

plûpart avoient été écrites à de grandes Eglises. La première de saint Jean en particulier a été envoyée aux Parthes, selon les Anciens; c'est-à-dire, aux Juifs convertis de de-là l'Euphrate. Or il n'étoit pas aisé d'en tirer des Copies de ces pays si éloignez, & si ennemis de l'Empire Romain.

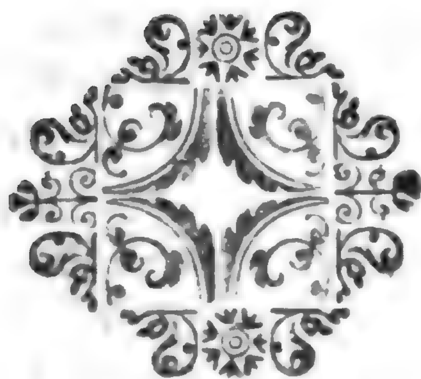

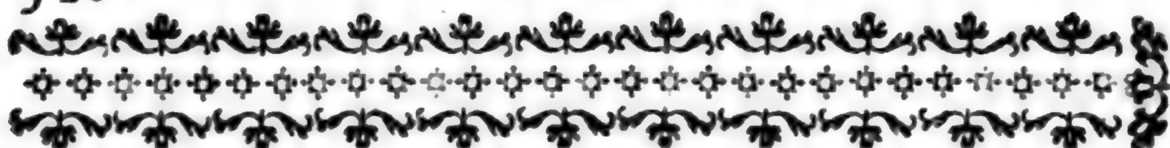

DISSERTATION

SUR LA MORT ET LA SEPULTURE de Moyse. Voyez Judæ ℣. 9.

L'Homme naturellement aime le merveilleux. Les récits ſimples, & les évenemens communs & ordinaires ne le frappent point; il veut du ſurprenant, fût-il fabuleux, & inventé à plaiſir. De-là l'amour, & le goût que nous avons pour les poëſies: & pour les fictions. Les premiers Ecrivains de la Gréce furent des Poëtes; *a* & lorſqu'ils commencérent à écrire l'hiſtoire, ils lui donnérent encore un air de poëſie. Hérodote intitula les neuf Livres de ſon Hiſtoire du nom des neuf Muſes; & il ne raconte rien avec tant de complaiſance, que les faits merveilleux, & les traditions fabuleuſes des peuples dont-il parle. *b*

Mais ſi l'homme aime le merveilleux, on peut aſſûrer qu'il a une paſſion invincible pour le vrai. Tout ce qui n'eſt pas frappé à ce coin, ne peut le contenter qu'imparfaitement. Le merveilleux même, & le poëtique, ponr lequel il a tant de goût, ne lui plaît qu'autant qu'il reſſemble au vrai. Nul ne veut être trompé, ni ſe repaître de fictions groſſiéres & impertinentes. Le fabuleux ne plaît qu'autant qu'il prend les couleurs de la vétité. Les Livres ſacrez de l'ancien, & du nouveau Teſtament ont admirablement réüni les deux choſes pour leſquelles nous avons le plus de penchant; le vrai, & le merveilleux. Ils ne ſont, pour ainſi dire, qu'un tiſſu de faits miraculeux, mais

a *Strabo l. 1. p. 17.* | b *Strabo lib. 1. pag. 16.*

revêtu de tout ce qui peut les rendre aimables, & respectables; parce que la vérité y brille de toute part.

Les Juifs par une extrême dépravation de goût, & par un excés d'amour pour le merveilleux, ont enchéri sur les miracles qui sont racontez dans la Bible. Il n'y a aucun événement surnaturel qu'ils n'ayent encore embelli par de nouveaux traits. Ils ont entassé prodiges sur prodiges, & souvent sans goût, sans choix, sans esprit; & ce qui est pis que cela, sans respect pour la vérité, & pour des histoires toutes divines, & pour des Ecritures, dont la vûë seule doit imprimer de la vénération, & de la frayeur.

La vie, & la mort de Moyse ont ressenti plus qu'aucune autre partie de l'Histoire sainte, la liberté de feindre, que les Auteurs Hébreux se sont donnée de tout tems. Joseph l'Historien *a* nous a donné un grand nombre de particularitez singuliéres de la vie de ce Législateur, qu'il ne pouvoit avoir apprises que de la tradition des Anciens, ou de quelques Livres apocryphes, semblables à ceux que M. Gaulmin a fait imprimer à Paris en 1629. sous le nom de *La Vie de Moyse*, & de *l'Assomption de Moyse*, ou de la mort de Moyse.

Nous faisons si peu de cas de ces Ouvrages, & nous nous intéressons si peu à les relever, ou à les faire connoître, qu'il ne tiendroit pas à nous qu'ils ne demeurassent dans un oubli éternel. Mais saint Jude ayant cité une circonstance de la mort, & de la sépulture de Moyse, que l'on a crû avoir été tirée originairement d'une Vie de Moyse, pareille à celle dont nous venons de parler; de peur que l'on ne confondît ce que saint Jude a dit, avec le reste du récit de cet Ouvrage, & qu'on ne donnât à ce dernier une autorité qu'il ne mérite point, ou qu'on ne reffusât à la

a *Joseph. Antiq. lib. 2. c. 5.*

narration de ſaint Jude le reſpect qu'elle mérite, nous nous ſommes réſolu de faire connoître le Livre de la Vie de Moyſe, & de faire nos réfléxions ſur ce que nôtre Apôtre en a tiré, & que nous tenons pour ſacré, & authentique, afin de le diſtinguer de ce qui n'a point d'autre fondement que la foi des Rabbins.

Saint Jude pour montrer l'éloignement qu'on doit avoir du blaſphéme, & de proférer des paroles injurieuſes, & outrageantes, a dit que *l'Arcange ſaint Michel diſputant avec le démon, & conteſtant pour le corps de Moyſe, n'oſa le condamner avec éxécration; mais qu'il ſe contenta de lui dire: Que le Seigneur te commande*, ou *qu'il éxerce ſur toi ſa puiſſance*. On convient que ces paroles ne ſont dans aucun endroit des Livres Canoniques, quoiqu'on y faſſe alluſion à ces mots de Zacharie, III. 2. *Increpet Dominus in te, Satan*: mais dés que ſaint Jude les a citées, elles ont acquis une autorité Canonique, & elles ſont d'une vérité irréfragable,

On diſpute pour ſavoir d'où il les a appriſes. Les uns ſoutiennent qu'il les a connuës par une révélation immédiate; d'autres, qu'il les a reçûës de la tradition de ſes peres; car il y avoit parmi les Juifs pluſieurs choſes qui n'étoient point écrites, & qu'on ne conſervoit que dans la mémoire des Anciens. Mais les plus Savans b croyent avec aſſez de vraiſemblance, que cet Apôtre avoit tiré ces paroles de *l'Aſſomption de Moyſe*; Livre apocryphe à la vérité, mais qui ne laiſſoit pas de contenir certaines veritez mêlées avec pluſieurs fables. Les Auteurs ſacrez; éclairez qu'ils étoient d'une lumiére ſupérieure, pouvoient demêler le vrai du faux? & tout ce qu'ils nous donnent pour certain, acquiert par leur témoignage un dégré de certitude, & d'autorité que tous les hommes ne leur ſauroient donner.

a *Jude* ℣. 9.

b *Eſt. Grot. Vide Athanaſ. in Synopſi Clem. Alex. lib. 6. Strom. & in Epiſt. Jud. Didym. in Epiſt. Jude. Evod. Epiſt.* 259. *Inter Auguſtianas. Origen. lib.* 3.

C'eſt

C'est ainsi que le même saint Jude, nous cite quelque chose du Livre d'Hénoch, *a* dont tout le monde reconnoit la supposition ; & que saint paul nous parle de Jannés, & de Mambrés, Magiciens de Pharaon, qui s'opposoient à Moyse, *b* Circonstances que nous ne lisons nulle part dans les Livres de l'ancien Testament, & que les Apôtres n'ont pû apprendre que de la tradition, ou des Livres Apocriphes des Juifs.

Le respect excessif que les Juifs ont eu pour Moyse, leur a fait avancer plusieurs choses trés-douteuses sur sa mort. Les uns ont prétendu qu'il n'étoit pas mort ; mais qu'il avoit été enlevé au Ciel tout en vie : Opinion que l'on trouve même dans bon nombre d'Auteurs Chrétiens. *c* D'autres le font mourir dans les bras, & dans le baiser du Seigneur. D'autres croyent qu'il mourut comme un autre homme. D'autres laissent la chose incertaine. Joseph *d* dit que *Moyse s'étant retiré sur une montagne avec Eleazar, & Josué, comme il les embrassoit, & leur disoit adieu, tout d'un coup une nuée l'envelloppa, & l'emporta dans une certaine vallée. Il écrivit lui-même dans les Livres sacrez qu'il étoit mort, de peur que le peuple pénetré d'admiration pour sa vertu, ne s'avisat de dire qu'il étoit allé vers Dieu.* Il dit assez clairement que Moyse mourut, & fut enseveli dans un vallon : mais personne ne fut témoin ni de sa mort, ni de sa sépulture.

Philon *e* croit aussi qu'il mourut, & fut enterré : *Etant*, dit-il, *sur le point de retourner à son Dieu, il fut rempli de l'esprit de prophétie, & dans un saint anthousiasme il écrivit qu'il étoit mort, & enterré, quoiqu'il ne le fut point encore ; que personne n'ait jamais connu le lieu de sa sépulture ; parce qu'il avoit été enseveli non par des*

a *Juda.* ℣. 14 15.
b 3. *Timot.* III. 8.
c *Vide Ambros. l. 1. de Caïn & Abel, cap. 2. n. 8. Isidor. Hispal. de Vit. & Morte SS. Rupert in Deut. lib. 2. Catharin*
d *Joseph. Antiq. lib. 4. cap ult.*
e *Philo de Vita Mosis ad finem. pag. 696.*

mains mortelles, mais par des puissances immortelles.

Les Livres Hébreux intitulez *Pethirath Mose*, a ou L'Assomption de Moyse, contiennent de longs & ennuyeux entretiens que l'on prétend que Moyse eut avec Dieu quelques heures avant sa mort. Moyse y fait tous ses efforts, & y employe toutes sortes de raisons, pour obtenir de Dieu qu'il le laisse en vie jusqu'à ce qu'il ait vû de ses yeux le pays de Canaan, promis depuis si long-tems à son peuple. Il revint plusieurs fois à la charge, & l'Auteur lui fait tenir des discours si puériles, qu'on a honte de les rapporter. Par exemple: Seigneur, puisque vous avez juré que je ne passerois point le Jourdain, & que je n'introduirois point vôtre peuple dans cette terre, qu'au moins j'y entre en qualité de serviteur de Josué mon serviteur. Cela ne se peut, dit le Seigneur. Moyse lui réplique: Que je puisse au moins y passer transformé en oiseau, ou en poisson. Le Seigneur: Je ne le puis sans violer mon serment. Souffrez donc, ajoûta Moyse, que je monte sur les nuës, & qu'élevé de trois parasanges, c'est-à-dire, quinze, ou dix-huit lieuës, au-dessus de la terre, j'entre ainsi dans ce pays. Cela est contraire à ma parole, répondit le Seigneur. Enfin, dit Moyse, mettez mon corps en piéces, & jettez les piéces au delà du Jourdain; aprés quoi vous me ressusciterez, & je verrai ce merveilleux pays. Non répondit le Seigneur, ma parole est inviolable. Au moins que je puisse le contempler de mes yeux. J'y consens, dit le Seigneur. Alors par sa toute puissance il racourcit l'espace de quatre-vingt milles, & le reduisit au yeux de Moyse, comme une planche de Jardin; en sorte qu'il vit tout d'un coup en racourci les choses les plus éloignées, les plus hautes, & les plus profondes, d'une seule vûë, & avec une merveilleuse facilité.

a Voyez M, Gaulmin, Vie de Moyse, seconde partie. A Paris 1629.

Cependant *Samaël* Prince des démons, attendoit avec impatience le moment marqué pour la mort de Moyse, afin de le tûer, & lui enlever l'ame : mais saint Michel, protecteur du peuple d'Israël, le voyant ainsi dans la joye, le regarda en pleurant, & lui dit avec larmes : *Malheureux, tu ris pendant que je suis dans les pleurs.* D'autres veulent qu'il lui ait dit ; *Ne te réjoüis point, méchante bête : je suis tombé ; mais je me suis relevé : je suis tombé par la Mort de Moyse ; mais je me suis relevé dans la personne de Josué, établi de Dieu pour gouverner le peuple en la place de Moyse, & qui doit faire périr trente & un Rois de Canaan. Je demeurerai dans les tenébres pendant la ruine du premier, & du second Temple : mais Dieu sera ma lumiére au tems du Messie.* Ces mots sont une preuve que cet Ouvrage a été écrit depuis Jesus-Christ, & depuis la ruïne du second Temple brûlé par les Romains. Cela se trouve dans tous les deux Livres donnez par M. Gaulmin.

Quelque tems aprés Moyse ayant remis à Josué la souveraine autorité, & le gouvernement du peuple, il dit au Seigneur : Jusqu'ici, mon Dieu, je vous ai demandé la vie ; mais à présent mon ame est entre vos mains. Alors le Seigneur ordonna à Gabriel de faire sortir l'ame de Moyse. Mais Gabriel lui répondit : Seigneur, qui pourra résister à six cens mille hommes ? Moi lui ôter la vie ? Moi oser l'attaquer ? Saint Michel répondit de même. Et Dieu ayant donné le même ordre à Zinghiel, cet Ange répondit : Seigneur j'ai été le Maître de Moyse, je l'ai enseigné ; voudriez-vous que je fisse mourir mon Disciple ?

Le Seigneur dit donc à Samaël Prince des démons, de le faire mourir. Celui-ci accourut tout joyeux, & l'épée à la main, pour le frapper : Mais Moyse étoit brillant comme un Ange ; le feu sortoit de son visage, & de ses yeux ; ses paroles étoient comme les rayons du soleil. Samaël effrayé, & tous les Anges déclarérent que la chose étoit au-dessus de leur force. Dieu fâché contre Samaël,

le renvoye avec ménaces, & lui ordonne de lui amener l'ame de Moyse. Samaël vient à Moyse l'épée nuë à la main, pour le tuer : mais Moyse prenant la verge miraculeuse, avec laquelle il faisoit ses miracles, & sur laquelle étoit gravé le nom de Dieu poursuit le démon, le menace le met en fuite, le saisit, & l'aveugle par l'éclat de sa gloire.

Enfin le dernier moment de la vie de Moyse étant arrivé, il se prosterne par terre, & supplie le Seigneur de ne le point livrer à l'Ange de mort. Dieu écouta sa priére, & lui dit : Je descendrai, & je vous ensevelirai moi-même. Il descendit donc accompagné des Anges Michel, Gabriel, & Zinghiel. Gabriel prit soin de préparer le cercüeil ; Michel étendit le drap de pourpre sur lequel Moyse devoit rendre l'ame. Zinghiel disposa les habits de Moyse à sa tête, & à ses pieds, Michel étoit d'un côté, Gabriel de l'autre. La seconde *Petbirat*, ou *Assomption de Moyse*, porte que Zinghel disposa l'oreiller sur lequel Moyse devoit expirer ; que Gabriel étoit à sa droite, Michel à sa gauche, & Zinghiel à ses pieds.

Lors donc que Moyse fut couché, le Seigneur lui dit de mettre ses deux mains sur sa poitrine, & de fermer les yeux. Dés qu'il se fut ainsi composé, Dieu adressant la parole à son ame, lui dit : Ma fille, je vous ai donné cent vingt ans pour animer le corps de ce Juste ; sortez-en à present sans différer. Elle répondit : Seigneur, je sai que vous êtes le Dieu des Esprits, & que vous avez le pouvoir absolu sur toutes les ames des vivans ; vous m'avez créée, & vous m'avez placée dans le corps de Moyse ; où en pourrai-je trouver un meilleur, & un plus pur ? Je vous prie de trouver bon que j'y demeure encore. *a* Ma fille, répliqua le Seigneur, ne différez point de sortir ; je vais vous placer dans le trône de ma gloire auprés des Anges, des Séraphins, & des Chérubins. Elle répondit : Seigneur,

a Cet endroit insinuë le sentiment de la Metempsycose.

je ſuis bien ici. Aza, & Azaël qui étoient des Anges, étant deſcendus du Ciel ont corrompu leur voye : *a* mais Moyſe depuis que vous lui avez apparu dans le buiſſon, n'eſt point approché de ſa femme; trouvez donc bon que je demeure ici. Le Seigneur donc embraſſant Moyſe, retira ſon ame par ſon baiſer, ſuivant cette parole : *Moyſe ſerviteur de Dieu, mourut ſur la bouche du Seigneur. b*

Alors le Seigneur commença le deüil de Moyſe, en diſant : Qui prendra ſa place ? Et les Anges en pleurant diſoient : Où trouvera-t'on la ſageſſe ? Les Cieux crioient : Le Juſte eſt péri de deſſus la terre, La terre diſoit : Il n'y a plus de droiture parmi les hommes. Le Ciel, le ſoleil, la lune, & les planétes, avec le Saint Eſprit, s'écriérent : on ne verra point de Prophéte dans Iſraël comme Moyſe. Joſué le chercha aprés ſa mort ; mais il ne put le trouver, L'Ange Metatron dit au Seigneur : Moyſe a été à vous pendant ſa vie ; il ſera auſſi à vous aprés ſa mort.

Voilà le précis des deux Livres donnez par M. Gaulmin, qui contiennent l'un & l'autre le récit de la mort de Moyſe, quoiqu'avec aſſez de diverſitez. Mais ni l'un, ni l'autre ne raconte la diſpute de ſaint Michel avec le démon pour le corps de Moyſe. Ce qui fait juger que le Livre de *L'Aſſomption de Moyſe*, connu par les anciens Peres Grecs, étoit différent de ces deux *Pétirath*, & qu'apparemment ce Livre Grec eſt perdu.

Origénes *c* en cite quelque choſe, Il dit que ſaint Michel reprochoit au démon qu'il étoit la cauſe de la chûte, & de la prévarication d'Adam & d'Eve, par la mauvaiſe ſuggeſtion qu'il leur avoit envoyée par le ſerpent. Saint Clément d'Aléxandrie *d* rapporte un fait rapporté dans le même Ouvrage, que Joſué,

a Il fait alluſion au faux Livre d'Hénoch, qui porte que les Anges ſe ſoüillent avec les filles des hommes.

b *Deut.* xxxiv, 5.

c *Origen lib.* 3. *ex Anabaſi Moſis.*

d *Clem. Alex. lib.* 6. *Stromat.*

& Caleb étant ſur la montagne où Moyſe devoit finir ſa vie, virent Moyſe, mais non pas tous deux de la même ſorte. Joſué vit deux Moyſes; l'vn au milieu des Anges, & l'autre ſur la montagne. Celui-ci fut tranſporté dans le vallon, où l'on fit ſes obſéques, & où l'on célébra ſon deüil. Caleb étant deſcendu avant Joſué, ne vit pas le même ſpectacle. Mais Joſué comme plus pur, & plus éclairé, le vit, & le raconta à ſon retour dans le camp d'Iſraël.

Evode dans une Lettre à ſaint Auguſtin, *a* cite le même endroit de ce Livre, & dit que Moyſe étant monté ſur la montagne, pour y mourir, on y diſtingua deux corps; l'un qui devoit être mis dans le tombeau, & un autre qui devoit demeurer avec l'Ange qui le conduiſoit: *Ut aliud eſſe quod terræ mandaretur, aliud quod Angelo comitanti ſociaretur.* Ce qui eſt conforme à l'idée de quelques Anciens, qui croyoient qu'outre le corps groſſier & terreſtre que nous portons, & qui meurt aprés un certain nombre d'années, nôtre ame en a un autre plus ſubtil, & d'une nature aërienne, qui lui demeure attaché aprés la mort.

Enfin on allégue encore ces paſſages tirez du même Livre de l'Aſſomption de Moyſe. *b* Saint Michel diſputant avec le diable, lui dit: *Nous avons tous été créez par l'eſprit de Dieu.* Et encore: *L'eſprit*, ou *le ſouffle eſt ſorti de la face de Dieu, & nous avons tous été créez.* Et ailleurs il eſt dit *c* que Moyſe étant prés de mourir, appella à lui Joſué, & lui dit: *Dieu a prévû avant la création du monde que je ſerois le médiateur de ſon alliance.* Rien de tout cela ne ſe trouve dans les *Petirath*, compoſées par les Juifs, & que nous avons encore aujourd'hui. Le Livre de l'Aſſomption de Moyſe étoit donc différent de ces Ouvrages; & s'il eſt vrai que ſaint Jude l'ait voulu citer, com-

a *Evod. ad Auguſtin. Ep.* 259 *In te Auguſtianas.*

b *Ex Actis Synod. 1. Nicana, lib. 2. cap. 2. cap. 20.*

c *In Actis Nicana Synod. 1. lib. 2. cap.* 18.

me l'ont crû Origénes, & Didyme, & la plûpart des Peres, & des Interprétes; il faut qu'il ait été composé avant JESUS-CHRIST; au lieu que ceux que les Juifs conservent aujourd'hui dans leur Langue, sont écrits depuis la ruine du second Temple, ainsi que nous l'avons remarqué ci-devant.

Mais quel étoit le sujet de la dispute de l'Ange St. Michel, avec le démon? Saint Jude nous dit bien qu'ils contestoient pour le corps de Moyse; mais il ne nous dit pas la cause de cette contestation. Oecumenius *a* la raconte aussi, l'ayant apprise sans doute de la tradition des Anciens. On dit que saint Michel s'employoit pour procurer à Moyse une sépulture honorable: mais le démon s'y opposoit fortement, & soutenoit que le corps de Moyse lui appartenoit, & qu'il ne méritoit pas les honneurs de la sépulture, comme ayant tué l'Egyptien, dont il est parlé dans l'Exode. *b* Ce fut donc dans cette occasion que saint Michel, pour réprimer Satan, & pour le faire taire, lui opposa l'ordre de Dieu, & lui dit: *Que le Seigneur te commande.* Saint Epiphane *c* dit aussi, & il le dit aprés Philon *d* que le corps de Moyse fut enseveli par les mains des Anges: & cela, selon les anciens Peres, *e* de crainte que les Hébreux prévenus du mérité de leur Législateur, & trop enclins à l'idolâtrie, ne se portassent à lui defférer les honneurs divins, s'ils eussent sçû le lieu de sa Sépulture.

La précaution n'étoit pas inutile à l'égard des Hébreux, puisque quelques peuples de l'Arabie Pétrée, comme les Iduméens, & quelques autres, qui n'avoient nulle obligation à Moyse, ne laissérent pas d'a-

a *Oecumen. in Juda Epist. 1ta & Glycas part 2. Annal, & Pantaleon Chartophylax, &c.*

b *Exod.* II. 11. 12.

c *Epiphan. Heres. 9. & 84. contra Origen.*

d *Philo. de Vita Mosi ad finem.*

e *Chrysost. homil. 5. in Math. Theodoret. qu. 45. in Deuter. Procop. in Deuter. Adde Joseph. Antiq. l. 4. cap. ult.*

dorer ce Législateur, au rapport de saint Epiphane. *a* Ils le représentoient apparemment avec des cornes ; ce qui peut avoir donné occasion de croire que les Arabes adoroient Bacchus sous cette forme : Et on remarque en effet que l'on a attribué à ce faux Dieu plusieurs actions de Moyse. Mais ne nous écartons point de nôtre sujet.

D'autres *b* ont crû que le diable auroit voulu que le corps de Moyse déja enseveli, fût découvert aux Hébreux, ou suscité par les Magiciens, pour ensuite le faire passer pour un Dieu parmi le peuple. Quelques autres ont enseigné *c* que le diable s'opposoit non à la Sépulture de Moyse, mais à ce que son ame entrât dans le lieu de repos. Serarius conjecture que le démon craignant la vertu du corps de Moyse, s'opposoit à ce qu'il fût enterré dans la terre de Moab, pays qui étoit à lui, & où l'idolâtrie étoit en honneur : de même à peu prés que long-temps aprés il se plaignoit que l'on eût mis le corps du Martyr saint Babilas dans le bois de Daphné, prés d'Antioche, où Apollon étoit principalement adoré.

Quelques Peres, & quelques Interprétes sur le Deutéronome, Chap. XXXIV. 5. paroissent avoir crû que Moyse n'étoit pas mort, mais qu'il avoit été enlevé du monde, & transporté dans le Ciel, ou dans le Paradis terestre, comme Enoch, & Elie. Saint Clément d'Aléxandrie *d* dit que le nom de Moyse depuis son transport au Paradis, est Melchi. Saint Hilaire, *e* saint Ambroise, *f* saint Jérôme, *g* saint Isidore de Seville, l'Abbé Rupert, & d'autres ont paru croire qu'il n'étoit pas mort comme les autres hommes : Sen-

a *Epiphan. heref. 55. quæ est Melchisedech.*

b *Ambrosiast. in Galat, III.*

c *Martyrius Syntagm. de Statu morientium. Et Etherianus de regressu animarum, c. 9.*

d *Clem. Alex. lib. 1. Strom.*

e *Hilar. in Matth, cap.* XX. *n.* 10.

f *Ambros. lib. 1. cap. 2. de Caïn & Abel.*

g *Ieronym. in cap.* VIII. *Amos.*

timent qu'ils avoient apparemment tiré de quelque Livre apocryphe que nous n'avons plus. C'est-ce qu'insinuë saint Hilaire par ces mots : *Si quis conditionem & mortis, & supulturæ, & sepulcri Moysis diligenter adverterit*, ET SECRETAM SCRIPTURAM, *secundùm Apostoli authoritatem, intelliget omnia ita esse tractata, ut Moyses potuerit jam videri.*

On a voulu confirmer le sentiment qui veut que Moyse ne soit pas mort, par son apparition à la Transfiguration du Sauveur : mais nous avons fait voir au même endroit *a* que la plûpart de ces Peres avoient simplement voulu marquer que le Législateur des Juifs étoit mort d'une maniére fort distinguée de celle des autres hommes, que son ame étoit transportée dans un lieu de repos, & de délices. Et à l'égard de ceux qui ont crû sérieusement qu'il n'étoit pas mort, mais qu'il avoit été simplement transféré, nous leur opposons les expressions formelles de l'Ecriture, qui marquent sa mort, & sa sépulture.

Il est vrai que les Livres saints ne marquent pas qui est celui qui l'ensevelit. Voici ce que l'on lit dans le Deutéronome : *b Et Moyse serviteur du Seigneur, mourut dans la terre de Moab, selon l'ordre du Seigneur, & il l'ensevelit dans une vallée de la terre de Moab.* Quelques-uns rapportent ces paroles, *il l'ensevelit*, au Seigneur, qui est exprimé immédiatement auparavant. Dieu l'ensevelit lui-même, ou plûtôt, il le fit ensevelir par les mains des Anges, selon la tradition des Hébreux, & des Chrétiens. D'autres veulent que ces mots : *Et sepelivit eum*, se traduisent ainsi : *Et il s'ensevelit lui-même.* Moyse se coucha dans la caverne où il devoit rendre l'esprit, & y étant mort, il y demeura caché, & inconnu aux hommes. Il semble par le Texte sacré que Moyse mourut sur la montagne de Nébo, & sur la montagne de Pharga, & qu'ensuite

a *Vide Comment. in Deut.* XXXIV. 10.

b *Deut.* XXXIV. 5. 6.

il fut apporté dans la vallée, & qu'il y fut enterré apparemment par Josué, & par Eléazar : Car à quoi bon chercher du miracle dans une occasion où l'Ecriture n'en marque point, & où il n'y a aucune nécessité d'en admettre ? Josué, & Eléazar étoient assez prudens pour comprendre le danger qu'il y avoit que le peuple à l'occasion de Moyse ne se portât à l'idolâtrie. Ils étoient trés-interessez l'un & l'autre à empêcher ce malheur. Moyse lui-même pouvoit les avoir prévenus là-dessus. Ils furent apparemment témoins de la mort de Moyse. Ils recüeillirent ses dernieres paroles, & ses derniers soupirs. Aprés sa mort ils l'emporterent dans quelque caverne au bas de la montagne, hors de la vûë du peuple. Ils fermerent la caverne, & ne la découvrirent à personne : En sorte que *nul homme jusqu'aujourd'hui n'a connu le lieu de sa sepulture.*

Les Auteurs Hébreux des Livres Pethirath que nous avons citez, disent que Dieu lui-même l'ensevelit, & que Gabriel prépara le tombeau. Moyse se coucha, rendit son ame, & demeura enseveli au même endroit, & dans la même posture où il avoit reçû le baiser du Seigneur ; & que les saints Anges Michel, Gabriel, & Zinghiel, qui assistérent à sa mort, lui préparerent son lit, ou son tombeau.

Quelques-uns ont prétendu que Jérémie avoit découvert son tombeau, lorsqu'il alla cacher dans le mont Nébo le Tabernacle, l'Arche, & l'Autel des parfums, un peu avant la prise de Jérusalem par Nabuchodonosor. *Il fit apporter,* dit l'Auteur a du second Livre des Maccabées, *l'Arche, & le Tabernacle à la montagne sur laquelle Moyse étoit monté, & d'où il avoit vû l'héritage du Seigneur. Jérémie y étant arrivé, y trouva la caverne, & y mit ce qu'il avoit apporté.* Mais on peut aussi traduire. *Il y trouva une caverne*, où il déposa le Tabernacle, l'Arche, & l'Autel des parfums.

a 2. *Maccab.* II. 4. 5.

Les cavernes ne ſont pas rares dans les montagnes. Toute l'Idumée, la Paleſtine, la terre de Moab ſont pleines de montagnes dans leſquelles l'on a creuſé des cavernes pour ſe retirer, lorſque les ennemis ſont répandus dans la plaine. Il ne s'agiſſoit que d'en trouver une commode, cachée, & dont on pût tellement fermer l'entrée, qu'il ne fût pas aiſé de la découvrir. Les Voyageurs témoignent qu'il y en a de ſi bien formées, qu'on a de la peine à comprendre comment on y pouvoit pénétrer, ni même comment on les a pû creuſer.

Cédréne *a* nous débite un prétendu miracle, qui ſe remarque, dit-il, ſur le tombeau de Moyſe. On y voit un nuage éclattant, qui couvre l'endroit d'une obſcurité majeſtueuſe, & qui forme comme un mur impénétrable aux yeux des hommes; en ſorte qu'on n'a pû le découvrir juſqu'aujourd'hui. Toutefois en 1655. *b* on crut l'avoir découvert; & voici comme George Hornius raconte cet événement. Au mois d'Octobre de l'an 1655. des Paſteurs Maronites paiſſant leurs chévres dans le montagnes de Nébo, & d'Abarim, s'apperçûrent que de tems en tems quelques-unes de leurs chévres s'éloignoient du troupeau de deux ou trois jours de chemin, & qu'à leur retour elles étoient comme embaumées d'une odeur excellente, & toute extraordinaire. Ils jugerent à propos d'examiner la cauſe d'un événement ſi ſingulier. Ils ſuivirent les chévres, & arriverent à des précipices d'une profondeur prodigieuſe, au milieu deſquels ils apperçûrent une vallée fort petite, mais fort agréable, où l'on ne pouvoit arriver qu'au travers de pluſieurs quartiers de Rochers, que des tremblemens de terre avoient apparemment détachez des montagnes voiſines. Ils y trouverent un caveau, au milieu duquel étoit un tombeau creuſé dans la roche vive, avec une inſcription

a *Cedren, Hiſt. lib.* 1.
b *Vide Horn. Hiſt. Eccleſ.* Baſnage, Hiſt. continuation de Joſeph, &c.

assez courte, qu'ils ne purent déchiffrer. Toute la Caverne exhaloit une odeur admirable. Les Pasteurs en rapportérent leurs mauvais habits tout parfumez. La chose fut bien-tôt rapportée à Mataxat Patriarche dés Maronites, qui demeuroit au mont Liban, dans le Monastére de *CanobeenKadischa Mariam*. L'odeur de leurs habits étoit une preuve sensible de la vérité de leur rapport.

Mataxat y envoya deux de ses Prêtres, gens d'une prudence reconnuë ; & en particulier Aben Useph, recommandable par sa sagesse, & par sa science. Ils trouverent le monument avec cette inscription : *Moyse serviteur de Dieu*. Le Patriarche transporté de joye pour une si heureuse decouverte, va trouver Morat Bacha de Damas ; pour lui demander la garde du tombeau. Les Grecs, les Arméniens, les Juifs, les Franciscains informez de cette avanture, se remuérent & répandirent beaucoup d'argent, pour avoir à l'exclusion les uns des autres la garde de ce précieux monument. Les Juifs sur tout employérent de puissantes sollicitations, pour se la faire adjuger. Ils remontroient que cela les regardoit plus que personne, puisque Moyse étoit leur Legislateur. On flattoit la Cour Ottomane de la gloire qu'elle auroit désormais de posséder dans ses Etats les tombeaux de JESUS-CHRIST à Jérusalem, de Mahomet à la Méque, & de Moyse au mont Nébo.

Hornius ajoûte que les Jésuites pour éluder les esperances de tous ces pretendans, obtinrent des Turcs que le tombeau, & les avenuës qui y conduisoient, seroient fermez, & que l'on feroit défense sous peine de la vie, à qui que ce soit d'y aller. Ainsi le Bacha Morat envoya ordre au Sanjac de Jérusalem, & de Saphétte de faire boucher le tombeau, & la caverne. Mais le dessein de ceux qui avoient sollicité cet ordre, étoit d'enlever eux-mêmes le corps du tom-

beau, & de le transporter en Europe. Ils prirent avec eux des Druses du mont Liban, & allérent clandestinement ouvrir le tombeau: Mais ils n'y trouvérent rien. Toutefois comme ils vouloient au moins arracher quelque piéce du sépulchre, le Sanjac de Jérusalem averti de leur entreprise, envoya du monde, qui les dissipa, & les maltraita. On roula ensuite sur le lieu de trés-grosses pierres, pour empêcher qu'on n'y vint en pelerinage. Tout cela fit grand bruit dans la Cour de Constantinople, & lesSavans furent partagez sur le jugement qu'on devoit porter de ce tombeau de Moyse, vrai, ou prêtendu. Mais un sçavant Juif, nommé Jéchonias fils de Gad, demeurant à Saphette, composa un Livre; pour faire voir que ce n'étoit point le tombeau du Legislateur des Hébreux, mais d'un autre Moyse, plus recent de plusieurs siécles. Ainsi s'évanoüit l'esperance dont on s'étoit flatté de la découverte du tombeau de Moyse. Voilà ce que raconte Hornius.

Mais on peut former beaucoup de difficultez sur ce recit. 1. On soupçonne que le prétendu *Jêchonias fils de Gad*, habitant de Saphette, qui a, dit-on, écrit pour montrer que ce tombeau n'étoit pas de Moyse, on soupçonne qu'il n'a jamais existé, & que c'est un auteur imaginaire. *a* 2. Le Patriarche des Maronites qui vivoit en 1655. ne s'appelloit pas *Metaxat*, mais *Jean*, auquel succéda *George Besbchel* en 1657. 3. Le Bacha de Damas d'où dépendoit cette Province, ne s'appelloit point Morat, mais *Beschis*, qui fut depuis grand Vizir, étranglé quarante jours aprés son élevation, & qui laissa son fils *Maimed* en sa place à Damas. 4. Il n'y a nulle apparence que des Bergers du mont Liban, allent paître leur troupeau jusqu'au mont Nébo, qui en est éloigné de soixante & dix lieuës. Il n'est guéres plus croyable que des chevres s'éloignent de trois journées de chemin de leur troupeau, & qua-

a Battoloai. tom. 3. p. 930. Basnage, continuation de l'Histoire des Juifs, tom. 4. liv 6. chap. 17. Edit. de Paris

prés cela elles reviennent auprés de leurs Pasteurs. Tout le reste des circonstances de cette histoire quand on les examine de prés, ont tout l'air d'une fable. Ainsi on doit ranger ce fait au nombre des autres que les Juifs nous ont racontez dans leur Petirath de Moyse.

Ce que nous savons certainement, c'est que Moyse est mort, non de maladie, ou de caducité, puisqu'au moment de sa mort ses yeux n'étoient nullement obscurcis, ni ses dents ébranlées; *a* mais par l'ordre, & la volonté du Seigneur. Qu'il fut enseveli au pied du mont Nébo ou Pharga; mais on ignore qui lui rendit ce dernier devoir; si ce furent Josué, ou Eleazar; comme il y a beaucoup d'apparence; ou si Dieu le fit entrer seul dans la caverne où il devoit mourir, & où il demeura aprés sa mort, sans être connu de personne. Nous savons de plus qu'il y eut une contestation entre saint Michel, & le démon, au sujet du corps de Moyse, dans laquelle saint Michel au lieu d'user d'éxécration, se contenta de lui dire; *Que le Seigneur te le commande*, ou, *que le Seigneur te domine*; sans qu'on sache les circonstances de cette dispute, laquelle ne se passa pas d'une maniere sensible & corporelle. Mais seulement saint Michel par l'ordre de Dieu empêcha par des voyes inconnuës aux hommes, & proportionnées à sa nature, & à celle de Satan, que cet ennemi de Dieu ne decouvrit aux hommes le tombeau de Moyse, & ne les engageat dans l'idolâtrie à son occasion.

Enfin le passage de saint Jude est tiré, selon les Peres, d'un Ouvrage apocryphe que nous n'avons plus intitulé: *L'Assomption de Moyse*; fort différent des deux que M. Gaulmin a fait imprimer à Paris 1629. sous le titre Hébreu de *Petirath Mose*. L'ancienne Assomption de Moyse étoit écrite apparemment en Grec, & avant JESUS-CHRIST, dans le même goût

a Deut. XXXIV. 7.

que les deux Livres dont nous venons de parler, qui ne sont que depuis la ruine du temple par les Romains.

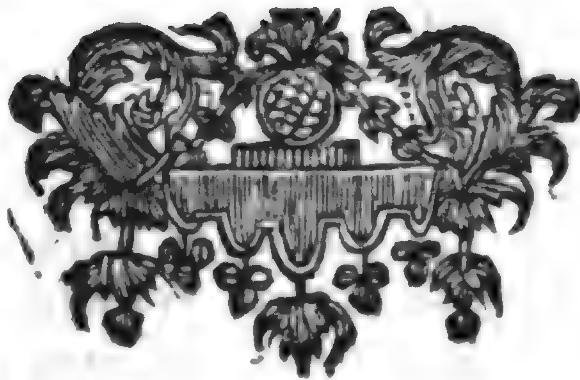

DISCOURS

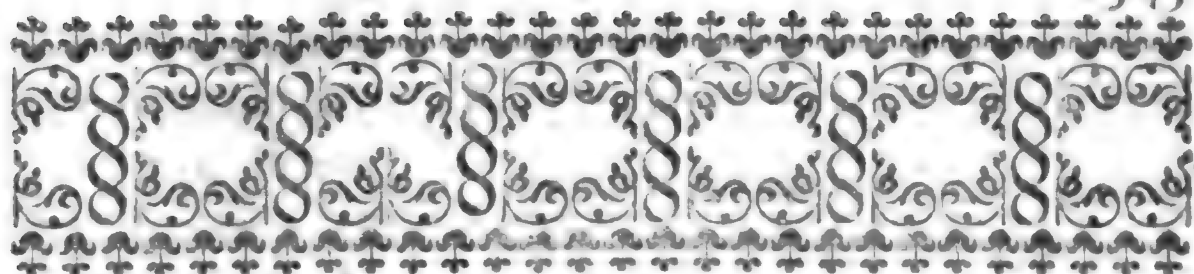

DISCOURS SUR LA I. ÉPITRE DE SAINT PIERRE.

PIERRE, autrement Simon fils de Jean ou de Jonas, étoit de Betzaïde, autrement Juliade, ville de Galilée, située au de-là du Jourdain, prés l'embouchure de ce fleuve dans le Lac de Genezareth. Il étoit frere de S. André, & fut appellé par lui à la suite de JESUS CHRIST *a* Il étoit marié, & avoit sa maison à Capharnaüm *b* il y étoit occupé à la pêche avec son frere André, *c* lorsque le Sauveur les appella pour toûjours à son service. Saint Pierre temoigna dans toute occasion, son zéle pour son Maître, & il se distingua par-là, par dessus les autres Apôtres; aussi JESUS-CHRIST lui marqua toûjours une bonté toute particuliére; il voulut qu'il fût témoin de sa Transfiguration; *d* il lui déclara une autrefois qu'il étoit la pierre sur laquelle il vouloit bâtir son Eglise, *e* & que les portes de l'enfer ne prévaudroient point contre elle.

Quoique saint Pierre eût eû le malheur, ou la foiblesse de renoncer JESUS-CHRIST dans sa Pas-

a *Joan.* I. 42.
b *Matth.* VIII. 14. *Luc.* IV. 38.
c *Luc.* V. 8.
d *Luc.* IX. 28. *&c. Matth.* XVII. 2.
e *Matth.* XVI. 18.

sion, le Sauveur ne laissa pas aprés sa Résurrection, de lui donner de nouvelles preuves de son amitié ; *a* il lui conserva la primauté sur les autres Apôtres, & le fit d'une maniére expresse, le Chef visible de son Eglise, en lui disant par trois fois : *b Simon fils de Jean, m'aimez-vous plus que ceux-ci*, & saint Pierre lui ayant répondu autant de fois qu'il l'aimoit, JESUS lui dit: *Paissez mes agneaux & mes brebis*.

Aprés la descente du saint Esprit sur les Apôtres, saint Pierre comme Chef de l'assemblée monta au Temple, & fit au peuple assemblé un discours si pathétique & si touchant, qu'il convertit trois mille personnes. *c* Peu de jours aprés comme il parloit encore au peuple dans le Temple il fut arrêté & mis en prison de la part des Prêtres, & des Saducéens ; *d* mais cela ne ralentit pas son ardeur, n'abbatit pas son courage. Ayant été obligé de comparoître devant l'assemblée des principaux de la nation, il leur prêcha hardiment JESUS-CHRIST, & leur dit qu'il falloit plûtôt obéïr à Dieu qu'aux hommes.

Je ne m'arrêterai point à raconter ici toutes les actions de S. Pierre ; je me contenterai de marquer les principales, pour conduire le Lecteur jusqu'au tems où il écrivit cette Epître. Aprés la mort de saint Etienne, tous les fidéles, hors les Apôtres, furent dispersez, & se sauvérent de Jérusalem. *e* Les Samaritains ayant reçû l'Evangile par la prédication de saint Philippe Diacre, saint Pierre vint à Samarie pour leur donner le saint Esprit ; *f* Simon le Magicien voulut achéter à prix d'argent, le don de pouvoir aussi conférer le saint Esprit ; mais saint Pierre le rejetta, & le chassa de l'Eglise de JESUS-CHRIST.

Quelque tems aprés Dieu fit voir à saint Pierre, qu'il vouloit qu'on ouvrît la porte de l'Evangile aux

a *Marc*. XVI. 7.
b *Joan*. XXI. 15. 16. 17.
c *Act*. II 14. *& seq.*
d *Act*. IV. 1. 2. 3. *& seq.*
e *Act*. VIII. 1. *& seq.*
f *Act*. X. 9. 10. *& seq.*

Gentils, par une vision qu'il eût à Joppé, d'un linceul rempli de reptiles, que Dieu lui dit de tuer & de manger. Il donna donc le Baptême à Corneille, *a* ne fit plus de difficulté de manger, de converser, & de prêcher aux Gentils; il alla bientôt aprés à Antioche, *b* où il établit son premier Siége. Etant de retour à Jérusalem, vers l'an trente sept de JESUS-CHRIST, saint Paul vint l'y trouver, & rendre ce respect à la dignité de premier Apôtre; il y demeura quinze jours auprés de lui & ne vit aucun Apôtre que lui, & saint Jacque frere du Seigneur; les autres Apôtres étant allez prêcher l'Evangile en divers autres endroits.

Saint Luc ne nous dit plus rien, jusqu'à sa prison en l'an quarante de JESUS-CHRIST; ainsi l'on peut mettre entre l'an trente sept & l'an quarante quatre, ce que l'Histoire de l'Eglise nous apprend *c* de sa prédication aux Juifs répandus dans le Pont, dans la Galatie, dans la Bithynie, dans la Cappadoce, & dans l'Asie, aprés quoi il alla à Rome, pour y établir son Siége. Il étoit dans cette ville lorsqu'il écrivit sa premiére Epître; mais comme on croit qu'il y a fait plusieurs voyages, on ne peut décider précisement si ce fut avant l'an quarante-quatre, auquel il étoit sûrement à Jérusalem, à la fête de Pâque, & où il fut mis en prison par Hérodes Agrippa; *d* ou si ce fut dans un second voyage qu'il fit en cette ville.

Ce qui est certain, c'est 1. qu'alors on donnoit communément le nom de Chrétiens dans les Provinces, aux Disciples de JESUS-CHRIST; *e* ce qui commença selon saint Luc, *f* par l'Eglise d'Antioche, & que l'on ne peut mettre qu'en l'an quarante-trois de

a *Act.* x. 47. 48.
b *Ieronym. in Gal.* ii. *Chrysost. tom.* 5. *homil.* 12. *Vide Concil. tom.* 2, *pag.* 269. *& tom.* 5. *p.* 1269. *&c.*
c *Euseb. lib.* 3. *cap.* 1. 71. *Ieronym de Viris Illustr. cap.* 1. *Leo Magn. serm.* 8.
d *Act.* xii. 1. *& seq.*
e 1. *Petri* iv. 16.
f *Act.* xi. 26.

JESUS-CHRIST. 2. Saint Marc étoit avec lui, & n'étoit point encore venu prêcher en Egypte, ce qu'on croit qui n'arriva que vers l'an quarante-neuf de JESUS-CHRIST. 3. Les Eglises d'Asie, de Pont, de Galatie, de Bithinie, ausquelles il écrit, étoient nombreuses, & souffroient beaucoup de la part des Juifs incrédules, & des Gentils. *a* 4. Enfin saint Pierre dit ici que le jour du Seigneur étoit proche, *d* ce qui marque la ruine prochaine de Jérusalem ; ainsi on peut mettre cette Epître entre l'an quarante-cinq & cinquante de JESUS-CHRIST, sans toutefois rien décider absolument sur cela.

Comme il étoit l'Apôtre de la Circoncision, comme saint Paul l'étoit des Gentils, il adresse son Epître principalement aux Hébreux, qui avoient embrassé la foi dans les Provinces dont on vient de paler Ce qui n'empêche pas selon saint Augustin, *c* & quelques nouveaux Commentateurs, *d* qu'il ne parle aussi aux Gentils convertis qui étoient mêlez parmi eux ; & on croit remarquer certains traits, & certains avis qui paroissent ne pouvoir regarder que les Gentils qui avoient embrassé la foi. Par exemple, ce qu'il dit, *e* qu'avant leur conversion ils étoient plongez dans toutes sortes de désordres & dans l'idolâtrie ; qu'ils aimoient JESUS-CHRIST, quoiqu'ils ne l'eussent point vû, &c. Toutefois nous croyons avec beaucoup d'autres, *f* qu'il n'y a rien ici qu'on ne puisse aisément expliquer des seuls Juifs convertis à JESUS-CHRIST.

Le but principal de l'Apôtre est de confirmer dans

a 1. *Petri* I. 6. 7. II 20. 21. *&* *seq*. IV. 12. 13. *&* *seq*.

b 1. *Petri* IV 17. 18.

c *August. in Psal*, CXLVI. *&* *in Faust. lib.* 22. *cap.* 89.

d *V. de Est. Præfat. D. Thom. Beda*, *Glossa*, *Liran. &c. Theodoret. Præfat. apud Mill. p.* 552.

e 1. *Petri*. II. 10. *&* IV. 3 *&* I. 8

f *Euseb. lib.* 3. *Hist. Eccl, c.* 4. *Ieronym. Catalog. Scriptorum Eccl. Didymus*, *Oecumen. Cajet*, *Titelman. Canus lib.* 2 *de locis alii plures.*

la foi, les fidéles ausquels il écrit, de les soûtenir au milieu des afflictions & des persécutions qu'ils souffroient, de leur faire voir qu'il étoit parfaitement d'accord avec saint Paul sur le fond de la doctrine, & de réfuter les erreurs de Simon, & des Nicolaïtes, qui prétendoient, que la foi seule sans ses œuvres suffisoit pour nous sauver. C'est pour cela qu'il les exhorte avec tant de zéle à la pratique des bonnes œuvres, & à la persévérance dans la Foi en JESUS-CHRIST; il leur parle souvent du bonheur de leur vocation, & des avantages qu'ils ont acquis par le Baptême; il donne d'éxcellens avis aux Supérieurs Ecclésiastiques, aux personnes mariées, aux esclaves; il recommande la soûmission aux Puissances établies de Dieu.

On y remarque diverses similitudes, & diverses expressions, qui sont toute pareilles à celles qui se voyent dans saint Paul; par exemple sur la predestination de JESUS-CHRIST, sur les effets de sa mort, sur le Baptême; on y trouve les mêmes avis aux Evêques, aux personnes mariées, & la même attention à recommander aux fidéles l'esprit de douceur dans les souffrances, & l'obéïssance aux Princes, & aux Magistrats. Grotius *a* y trouve une force, une véhémence, une vigueur digne du Prince des Apôtres: Erasme, & Estius *b* reconnoissent qu'elle est pleine d'une majesté Apostolique, & renferme de grands sens en peu de mots.

Baronius a conjecturé que cette premiére Epître avoit été écrite en Hébreu par saint Pierre, & traduite en Grec par saint Marc: mais on croit communément qu'elle a été écrite en Grec par S.Marc: quoi qu'a-

a *Grot. Præfat. in hanc Epist. Habet hæc, Epistola conveniens Principi Apostolorum.*

b *Erasm. & Est. Præfat. in Ep. 1. Petri. Est, autem Epistola profecto digna Apostolorum Principe, plena authoritatis & majestatis Apostolicæ: verbis parca, sententiis referta.*

dressée aux Hébreux convertis. On parloit Grec dans toutes les Provinces où ils étoient dispersez ; & d'ailleurs saint Pierre y cite toûjours l'Ecriture selon la Version des Septante. Saint Jérôme *a* remarque entre les Epîtres de Saint Pierre, des différences de stile, de caractére, de méthode : ce qui lui fait dire que S. Pierre se servoit tantôt d'un Interpréte, tantôt d'un autre, suivant les rencontres ; on comprend bien que cette diversité d'Interprétes, emportoit nécessairement la différence du stile. Saint Marc étoit son Interpréte ordinaire ; & on sait qu'il étoit alors à Rome avec lui, puisqu'il fait ses complimens aux fidéles à qui il écrit, Chapitre V. ℣. 13. Ces Interprétes n'étoient pas employez à traduire d'Hébreu, ou de Syriaque en Grec, ce que les Apôtres leur disoient : mais de réduire en meilleur stile, ce qu'ils leur dictoient en Grec, ou en Latin, suivant qu'ils étoient inspirez ; ensorte que le saint Esprit qui leur accordoit le don des Langues, ne leur en donnoit pas toute la perfection, & toute la délicatesse, pour des raisons que nous ne pouvons pénétrer. Saint Jérôme en parlant de Tite, dit qu'il faisoit cette fonction auprés de saint Paul, parce que cet Apôtre ne pouvoit avec son langage ordinaire, parvenir à la majesté de choses divines, qui lui étoient révelées : *Qui divinorum sensuum majestatem digno non poterat Græci eloquii explicare sermone.*

Tertullien, *b* & S. Cyprien, *c* citent cette Lettre sous le nom d'Epître à ceux du Pont : *Epistola ad Ponticos*, parce qu'ils sont les premiers nommez dans l'Inscription. Erasme, *d* & aprés lui Grotius, *e* ont crû que saint Pierre avant cette Epître, en avoit écri-

a *Ieronym. Ep. 150. qu. 11. lib 3. pag. 139. Duæ Epistolæ quæ feruntur Petri, stylo inter se, & caractere differunt, structuraque verborum, ex quo intelligimus pro necessitate rerum diversis eum usum interpretibus.*

b *Tertull. Scorpiac cap. 12.*

c *Cyprian. lib. 3. cap. 36. Testim.*

d *Erasm. Præfat.*

e *Grot. ad 1. Petri. ℣. 12.*

te une autre aux Juifs convertis, dispersez dans les Provinces d'Asie ; ils se fondent sur ces mots du Chapitre V: ℣. 12. *Je vous ai ; ce me semble , écrit briévement par nôtre frere Sylvain.* Mais ces paroles s'expliquent fort naturellement de cette Epître même, que saint Pierre envoya par Sylvain, & qui lui paroît être courte, comme elle l'est en effet, par rapport à la grandeur de la matiére qu'elle contient.

Au reste cette Epître a toûjours passé pour Canonique, comme le remarquent Origénes, *a* Eusebe, *b* & les autres anciens, qui la citent souvent. Pour la seconde Epître du même Apôtre, elle a été longtems contestée, comme on le verra dans le Discours sur cette Epître. On a attribué à saint Pierre quelques autres Ecrits apocryphes, comme une Apocalypse, un Voyage, ou un Itineraire, des Actes, un Evangile, un Livre intitulé la Prédication, & un autre, le Jugement de saint Pierre.

a *Origen. apud. Euseb. lib. 6. cap. 25. & in Joan. pag. 88.*

d *Euseb. Hist. lib. 3. cap. 3.*

e *Ieronym. de Scriptorib. Eccl.*

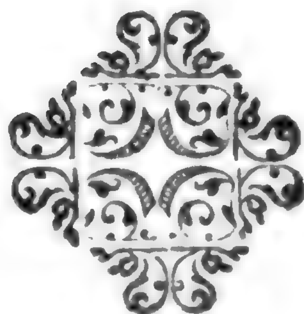

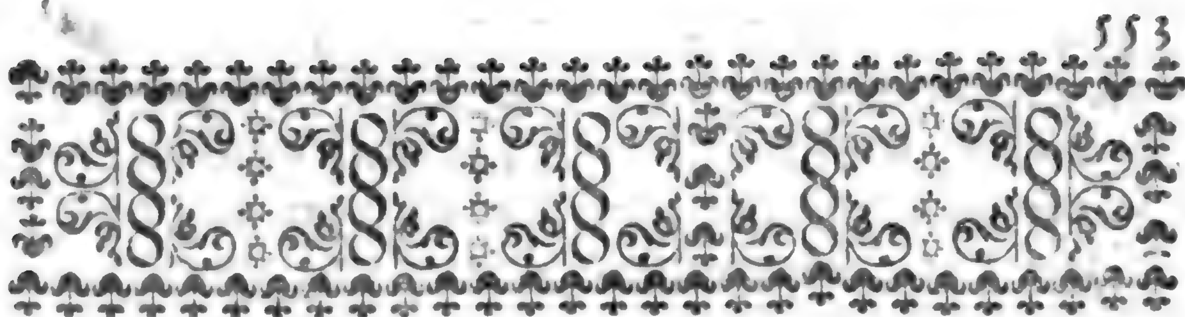

DISCOURS
SUR LA II. ÉPITRE
DE SAINT PIERTE.

DEPUIS que S. Pierre eut envoyé sa premiére Lettre qu'il écrivit de Rome, entre l'an 45. & 50. de JESUS-CHRIST, comme nous l'avons montré dans le Discours sur cette Epître : Il retourna dans la Palestine ; on y tint en l'an 51. le Concile de Jérusalem, où saint Pierre soûtint qu'il ne falloit point imposer aux fidéles le joug de la Loi, & son sentiment ayant été appuyé par saint Jacque, fut embrassé par toute l'assemblée, comme la décision du S. Esprit. Aprés ce Concile, ce Prince des Apôtres alla à Antioche, comme il est dit dans l'Epitre aux Galates. *a* Depuis ce tems on ne sait pas distinctement ce que fit saint Pierre, jusqu'à son dernier voyage de Rome, Il y fut conduit par le S. Esprit, pour rendre témoignage à la vérité devant Néron, & pour y combattre Simon le Magicien, qui y séduisoit plusieurs personnes par ses prestiges. Saint Paul s'y trouva dans le méme tems, l'an 65. de JESUS-CHRIST, & ils se joignirent ensemble pour s'opposer à cet ennemi de l'Evangile. *b*

Nous croyons que ce fut dans cette ville qu'il écri-

a *Galat.* II. 12. 13.
b Voyez M. de Tillemont, Saint Pierre, art. 33. 34.

vit cette seconde Epître ; & quoiqu'il n'y parle ni de sa prison, ni de ses liens, il y a toute apparence qu'il la composa aprés une apparition qu'il eut de JESUS-CHRIST, comme il sortoit de Rome, pour se dérober aux poursuites de Néron. Nôtre Seigneur se montra à lui, comme il étoit déja à la porte de la ville ; & saint Pierre lui ayant demandé, où il alloit ? Le Sauveur répondit : *Je viens à Rome pour y être crucifié de nouveau a.* Ces paroles firent comprendre à saint Pierre, que bien-tôt il devoit consommer son martyre. Et c'est apparemment à cela qu'il fait ici allusion, lorsqu'il dit : *b* Que le tems auquel la tente de son corps doit être abbatuë, est proche, *comme nôtre Seigneur Jesus-Christ le lui a fait connoître.* En effet, peu de tems aprés il fut arrêté & mis en prison, où il demeura, dit-on, pendant neuf mois, & n'en sortit que pour aller au martyre, qu'il souffrit l'an 66. de JESUS-CHRIST. *c*

Dans cette Epître il montre la nécessité des bonnes œuvres pour le salut ; il précautionne les fidéles contre les faux Prophétes qui devoient paroître, & contre les faux Docteurs, qui répandoient alors leurs erreurs dans l'Eglise, & qui la scandalisoient par leurs mauvais exemples. Il rappelle dans la mémoire des Fidelles, ce qu'il leur avoit autrefois enseigné ; il les exhorte à la patience dans leurs persécutions ; il prédit sa mort prochaine ; il le conjure de continuer à étudier assiduément les saintes Ecritures. Il fait un portrait affreux des hérétiques de son tems, & des faux Docteurs qui troubloient l'Eglise. Il réfute les erreurs de ceux qui soûtenoient que le jour du Jugement & de la Résurrection, ne viendroient jamais. Il parle trés-avantageusement de Saint Paul, & de ses

a *Ambros serm.* 68. *Origen.* G. L. *in Joan. tom.* 21. *pag.* 118. *&* 298. *Gregor. Mag. ser.* VII. *in Psal.* CI.

b 2. *Petri* I. 14.

c Cette époque est contestée Voyez Tillemont, Note 40. sur saint Pierre.

Epîtres, dont quelques mauvais esprits abusoient, aussi bien que des autres Ecritures, pour soûtenir leurs erreurs, & principalement l'inutilité des bonnes œuvres, & l'excessive liberté qu'ils se donnoient de faire plusieurs choses contraires à la Loi, sans se mettre en peine du scandale qu'ils donnoient par-là à leurs freres, encore foibles dans la foi.

Saint Grégoire le Grand *a* dit que quelques-uns attribuoient cette Epître à Céphas, à qui saint Paul résistat en face à Antioche, comme il est dit dans l'Epître aux Galates, *b* & qu'ils prétendoient être différent de l'Apôtre saint Pierre. Mais ce saint Pape réfute solidement cette opinion. Grotius entre les modernes, est celui qui a porté le plus loin le sentiment, que conteste cette Epître à saint Pierre. Il veut attirer dans son parti ceux des Anciens qui ne l'ont pas reconnuë pour canonique: & en effet s'ils l'eussent crûë de ce saint Apôtre, il n'y a nulle apparence qu'ils l'eussent rejettée du Canon. Il ajoûte que le style est assez différent de celui de la premiére, & cette différence est remarquée par Eusébe, *c* & par saint Jérôme. *d* Il dit de plus, qu'elle a été écrite aprés la ruine de Jérusalem, & par conséquent qu'elle ne peut être de S. Pierre, qui fut martyrisé sous Néron. La preuve qu'elle a été écrite aprés la ruine de Jérusalem, selon cet Auteur, est qu'elle parle du Jugement dernier comme prochain. Or personne n'a jamais crû que le Jugement dernier dût arriver avant la ruine de Jérusalem. Il croit qu'elle a été écrite sous l'Empire de Trajan, & qu'elle pourroit bien être l'ouvrage de Siméon, ou Simon Evéque de Jérusalem, successeur & imitateur de saint

a *Gregor. in Ezech homil.* 18.

b *Galat,* II. 11.

c Je ne trouve rien de cela dans Eusebe, l. 3. c. 3. & 25 Hist. Eccles.

d *Ieronym. de Viris Illustr. cap.* 1. *Scripsit duas Epistolas, quæ Catholicæ nominantur. quarum secunda à plerisque ejus esse negatur propter styli cum priore differentiam.*

Jacque le Mineur. Enfin il ſuppoſe, que certains traits qui ſemblent démonſtratifs pour l'attribuër à l'Apôtre ſaint Pierre, y ont été ajoûtez par ceux qui entreprirent de lui donnér du crédit, & de le faire paſſer ſous le nom de cet Apôtre.

Il faut convenir que pluſieurs Anciens l'ont euë pour ſuſpecte, & n'ont pas voulu l'admettre dans le Canon des Livres ſacrez. Quelques uns l'ont ſoupçonné de ſuppoſition; & Didyme *a* l'a crû corrompuë. Origénes dit qu'elle eſt douteuſe, *b* & conteſtée. Euſébe *c* avance que S. Pierre n'a écrit qu'une Epître certaine, connuë, & citée par les Anciens. Saint Amphiloque *d* remarque que de ſon tems on doutoit encore qu'elle fut de ſaint Pierre. Saint Jérôme témoigne le même doute.

Mais elle porte avec elle les preuves de ſon authenticité, & de ſa vérité. Elle ne contient rien qui ne ſoit digne de ſaint Pierre, rien de contraire à ſon eſprit, & à ſon caractére; rien d'oppoſé aux circonſtances des tems auquel il a vêcu: Elle porte en tête le nom de cet Apôtre; *e* elle eſt d'un des trois Apôtres qui furent préſens à la transfiguration de nôtre Seigneur: *f* elle rappelle la premiére Epître de ſaint Pierre, *g* comme ayant été écrite par le même Auteur. *Hanc ecce vobis ſecundam ſcribo Epiſtolam.* Aucun des paſſages qui ont paru douteux à Grotius, ne manquent dans les anciens Manuſcrits. Origénes *h* la cite ſans difficulté comme de ſaint Pierre. Novatien, *i* qui vivoit du tems de Tertullien, ſaint Cyprien, *k* ſaint Juſtin même le Martyr, *l*

a *Didym. Comment. in hunc Epiſt. ad finem. Non eſt ignorandum præſentem Epiſtolã eſſe falſatam: quæ licet publicetur, non tamen in canone eſt.*

b *Origen. in Joan. pag.* 88.

c *Euſeb. Hiſtor. Eccl. lib.* 3. *c.* 3. & 25.

d *Amphiloch. apud Greg. Nizianz. Carm.* 125.

e 2. *Petr.* I. 1.

f 2. *Petr.* I. 18.

g 2. *Petr.* III 1.

h *Origen in Joſue homil.* 7.

i *Novatian. lib. de Trinit. cap.* 8.

k *Cyprian. Ep.* 75.

l *Juſtin. Dialogo cum Tryphone.*

ou la citent, ou y font allusion. Saint Jude dans son Epître Catholique allégue les propres paroles de celle-ci, & les cite comme ayant été préduites par les Apôtres de nôtre Seigneur JESUS-CHRIST: *a* *Memores estote verborum quæ prædicta sunt ab Apostolis Domini nostri Jesu Christi, qui dicebant vobis, quoniam in novissimo tempore venient illusores, &c.* Ce qui est en termes exprés dans le troisiéme Chapitre de cette seconde Epître de saint Pierre.

Il est inutile de citer saint Cyrille de Jérusalem, *b* saint Athanase, *c* saint Gregoire de Nazianze, *d* saint saint Epiphane, saint Hilaire, *e* saint Augustin, *f* saint Ambroise, *g* saint Jérôme, *h* Facundus, Salvien, saint Macaire les Conciles de Laodicée, *i* le troisiéme de Carthage, *k* & tous ceux qui sont venus depuis, & qui nous ont donné des Catalogues des Livres saints, puisqu'ils sont tous d'accord sur ce sujet, & qu'ils reconnoissent sans difficulté cet ouvrage comme Canonique. Or si elle est canonique, elle est aussi certainement de saint Pierre; car si elle n'est pas de cet Apôtre, elle est d'un insigne fourbe. Si elle ne se trouve pas dans quelques exemplaires Syriaques, c'est qu'elle a été autrefois contestée. Elle se lit dans d'autres exemplaires des Syriens. Saint Ephrem, *l* & saint Jean de Damas qui étoient Syriens, se sont servis de son témoignage; & saint Jean Damascéne *m* la met expressement au nombre des Livres canoniques.

La diversité de style que saint Jérôme a remarqué dans cette Epître, & que Grotius aprés lui fait va-

a *Jude* ℣. 17. *Confer.* 2. *Petri* III 3. *cum Juda* ℣. 18.
b *Cyrill, Cathech.* 4.
c *Athanas. Synops. & orat.* 2. *contra Arianos*,
d *Nazianz. Car.* 4.
e *Hilar. lib.* 1. *de Trinit.*
f *August. lib.* 2. *cap.* 8. *de Doctr. Christ.*
g *Ambros. de Incarn. cap.* 8.
h *Ieronym, lib.* 1. *cap.* 24. *contra Jovinian.*
i *Concil. Laodicen. cap.* 60.
k *Concil. Carthag.* 3. *can.* 47.
l *Ephrem, serm. contra Impudic.*
m *Damascen. lib.* 4. *cap.* 18. *de Fide orthodoxa.*

loir, pour la contester à saint Pierre, n'a pas paru fort sensible à plusieurs habiles Critiques ; *a* & saint Jérôme, *b* qui est le seul qui l'ait relevée, nous en découvre une raison qui paroit fort probable. C'est que saint Pierre se servant de differends Interprétes, tantôt de Glaucias, *c* & tantôt de saint Marc, le style de ses Lettres se sentoit nécessairement de la diversité de ses Secretaires. Saint Marc qui étoit avec lui , lorsqu'il écrivit la premiére, *d* n'y étoit pas lorsqu'il dicta celle-ci.

Ce que Grotius ajoûte qu'elle a été écrite aprés le siége & la ruine de Jérusalem, & que Simon Evêque de Jérusalem en est l'Auteur, ne mérite pas une réfutation sérieuse, parce qu'il n'est appuyé sur aucune preuve solide. Les passages qui embarrassent cet Auteur, & sur lesquels il auroit souhaité que quelqu'un consultat les anciens Manuscrits, se trouvent dans tous ceux qu'à consultez M. Mille, qui y a fait une attention toute particuliére, comme il le remarque sur tous ces endroits.

Nous croyons avec le commun des Commentateurs, qu'elle a été écrite aux mêmes Chrétiens hébraïsans, à qui saint Pierre envoya sa premiére Epître. Il insinuë assez lorsqu'il dit, *e Voici la seconde Epître que je vous écris.* De plus il leur parle comme à gens instruits dans les Ecritures, & qui s'appliquoient fort sérieusement à l'étude des Prophétes, qui étoient entre leurs mains. *f* L'Auteur du Livre des Promesses attribué à saint Prosper *g* la nomme *l'Epître aux Gentils.* Et l'Auteur du Sermon *de Cataclysmo* ou du *Déluge*, parmi les œu-

a *Magdeburgens. Gemar Gerhard. Cajet. Est. Cornel. Alti*

b *Ieronym. Duæ Epistolæ quæ feruntur Petri, stilo inter se & charactere discrepant; structuraque verborum: ex quo intelligimus pro necessitate rerum diversis eum usum interpretibus.*

c *Clem. Strom. l. 7. p. 674.*

d 1. *Petri* v. 13.

e 2. *Petri* III. 1.

f 2. *Petri* I, 19. 20.

g *Prosper. seu. alius Pro nission.* lib. 4. *cap.* 2.

vres de saint Augustin, *a* lui donne le nom de *Seconde Epître de saint Pierre aux Gentils*. Quelques Commentateurs *b* croyent qu'en effet on peut la regarder comme écrite aux Gentils convertis, aussi-bien qu'aux Juifs. ils se servent de ces paroles du Chapître I. pour prouver leur sentiment. *Simon-Pierre Apotre de Jesus-Christ, à ceux qui ont reçû la même Foi que nous*; paroles qu'on prétend désigner les Gentils, appellez aussi-bien que les Juifs à la Religion Chrétienne. Mais rien n'est plus naturel que de les expliquer des Juifs fidéles, qui au milieu de tant d'autres Juifs, qui demeuroient dans l'endurcissement, avoient eu le bonheur de croire en JESUS-CHRIST.

a *Vide apud August tom. 6. nov. edit. pag. 606.*

b *Quidam. apud. Est. hic.*

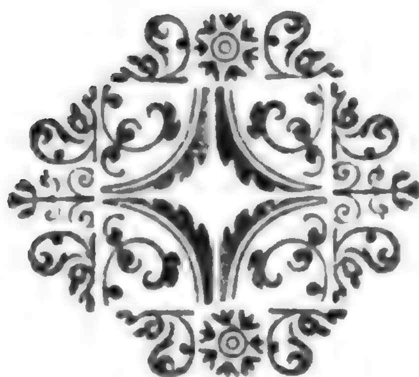

DISCOURS

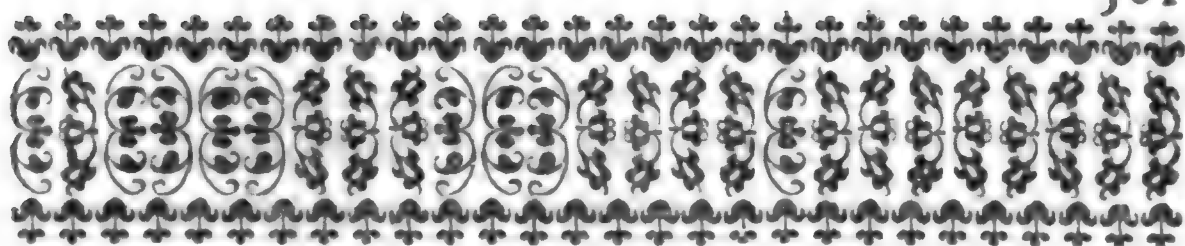

DISCOURS
SUR LA I. ÉPITRE
DE SAINT JEAN.

LA premiére Epître de ſaint Jean a toûjours paſſé pour Canonique dans l'Egliſe. On ignore le tems, le lieu, & les perſonnes auſquelles elle a été écrite : mais on propoſe ſur cela diverſes conjectures. Saint Auguſtin, *a* & quelques autres *b* la citent ſous le nom d'*Epîtres aux Parthes*. Et Grotius croit que ſous ce nom on doit entendre tous les Juifs convertis qui étoient nom ſous l'Empire des Romains, mais ſous celui des Parthes, qui conteſtoient alors aux Romains l'Empire d'Orient ; & ſur tout aux Chrétiens hébraïzans, qui étoient au-delà de l'Euphrate, à Nearda, à Niſibe, & autres lieux.

De cette inſcription d'*Epîtres aux Parthes*, Baronius a inferé que ſaint Jean avoit prêché aux Parthes. *c* Et les Miſſionaires des Indes racontent que les Indiens tiennent par tradition, qu'il a prêché dans leur pays ; mais la choſe n'eſt nullement certaine. On ne voit dans l'antiquité aucune trace que ſaint Jean ait jamais été en ce pays-là. Et quand il ſeroit vrai que ſon

a *Auguſt. Quaſt. Evangel. lib. 1. c. 39.*

b *Proſidius* Indicul *oper S. A. Idac* Clar. *contra Varimand. Athanaſ. apud Bed. Prolog. in Epiſt Canonic. Vide & pſeudo Higyn Epiſt. 1. cap. 1. & Joan.* II. *ad Valerium.*

c *Baron. ad an. 34. §. 30.*

Epître auroit été adressée auxParthes ; il ne s'ensuivroit pas qu'il y eût été. Saint Paul écrivit aux Romains qu'il n'avoit jamais vû. Il ne paroît pas non plus qu'il ait jamais prêché aux Colossiens, ausquels il écrivit.

Ligfoot *a* a proposé une autre conjecture sur l'Eglise à laquelle cette Epître est adressée. Saint Jean dit dans sa troisiéme Epître écrite à Gaïus, *b* qu'il a *déja écrit à l'Eglise.* A quelle Eglise, sinon à celle dont Gaïus étoit membre ? Saint Paul *c* nous apprend qu'il n'a baptisé à Corinthe que Crispus & Caïus, ou Gaïus ; c'est donc à l'Eglise de Corinthe que saint Jean a écrit. Et quelle autre Epître peut-il leur avoir écrite que la premiére dont nous parlons ici ? Il vaut mieux sans doute le croire ainsi, que de dire que cette premiére Epître de S. Jean à l'Eglise d'où étoit Caïus, est perduë. C'est le raisonnement de Ligfoot, qu'il laisse au jugement des Savans. Je doute qu'il trouve beaucoup d'approbateurs. Le fondement de sa conjecture est ruineux. On doute avec raison que Caïus, auquel saint Jean écrit sa troisiéme Epître, soit de Corinthe. Il étoit plûtôt d'Asie.

On doute aussi si S. Jean l'a écrite aux Gentils, ou aux Juifs convertis. La plûpart croyent qu'il l'écrivit aux Juifs convertis ; & je ne vois rien dans toute la Lettre qui ne revienne à ce systême. Barthelemi Pierre qui a continué l'ouvrage qu'Estius avoit commencé, & presqu'achevé sur cette Epître, infére qu'il l'avoit aussi écrite aux Gentils, de ce que sur la fin de sa Lettre il les exhorte d'éviter le culte des idoles : *Custodite vos à simulacris.* Mais ne peut-on pas donner cet avis à des Juifs convertis, qui vivoient loin de leur pays, au milieu des Gentils, & des Idolâtres, tous les jours exposez à l'idolâtrie ?

a *Ligfoot. hora Hebr. in* 1. *Cor.* I. 14.

b 3. *Joan.* ℣. 9. *Scripsissem forsitan Ecclesiæ; sed is qui amat principatum Diotrephes, non recipit nos. Græc.*

c 1. *Cor.* I. 14.

L'Auteur ne met ſon nom ni au commencement, ni à la fin, & ne parle pas de ſa perſonne dans tout le corps de la Lettre, d'une maniére qui puiſſe le faire remarquer. Mais ſon ſtyle, & ſa maniére de raiſonner, ſes principes, la charité dont il étoit plein, & qui éclattent de toute part dans cette Epître, le font aſſez connoître. On y ſent l'eſprit de l'Apôtre bien-aimé. Il la commence comme ſon Evangile; par : *In principio.* Il s'y ſert du mot *logos*, *a* pour déſigner le Fils de Dieu; & du verbe Grec *erotao*, *b* qui ſignifie proprement *interroger*, pour *prier*. S'il n'a pas mis ſon nom à la tête de cet Ouvrage, comme il a fait à l'Apacalypſe; c'eſt, dit Grotius, qu'il l'envoyoit par des marchands d'Ephéſe, dans des pays qui étoient en guerre avec les Romains, & que ceux-ci auroient pû prendre ombrage de cet innocent commerce de Lettres, & en auroient fait porter la peine aux Chrétiens. Baronius croit que le titre en eſt perdu, & qu'elle étoit intitulée : *Epîtres aux Parthes*.

Grotius veut qu'elle ait été écrite de l'Iſle de Patmos, peu de tems avant la ruine de Jéruſalem. Il ſemble en effet qu'au Chap. II. ℣. 18. il parle de la ruine prochaine de Jéruſalem, lorſqu'il dit que la derniére heure eſt venuë *Filioli, noviſſima hora eſt.* Mais Grotius qui la fait écrire de l'Iſle de Patmos, ne ſe ſouvient pas que ſaint Jean ne fut relégué dans cette Iſle que par l'Empereur Domitien, *c* plusieurs années aprés la guerre des Juifs, & la deſtruction de Jéruſalem.

D'autres *d* croyent qu'elle fut écrite long-tems aprés ſon retour de l'exil de Patmos. Mais s'il eſt vrai qu'elle ait été écrite contre les diſciples de Simon, & Cérinthe, & autres hérétiques de ce tems-là, qui nioient

a 1. *Joan.* v. 7.
b 1 *Joan.* v. 16.
c *Tertull. Præſcript. pag.* 345. *A t. Quæſt. in vet. & N. T. inter opera Auguſt. q.* 72. *tom.* 3. *Append. pag.* 71. *Sulpit. Sever lib.* 2. *Primaſ. & Victorin. in Apocal. Alii.*
d *Baron. ad An. Chriſt,* 99. *art.* 7. 8.

la Divinité de JESUS-CHRIST, & qui ſoutenoient qu'il n'avoit paru dans le monde qu'en apparence. Si, dis-je, elle eſt écrite contre ces hérétiques, comme on n'en peut guéres douter, ſi on la lit avec attention, & comme ſaint Clément d'Aléxandrie, ſaint Epiphane, ſaint Jérôme, & pluſieurs autres le témoignent, on pourra la mettre quelque tems avant la guerre des Romains contre les Juifs; & long-tems avant que ſaint Jean écrivit ſon Evangile; car Cérinthe & Simon vivoient du tems même de ſaint Paul, comme on le voit par les Epîtres de cet Apôtre, & comme le témoigne ſaint Epiphane. *a* En ſorte que ſuivant cette idée, on peut régarder cette Epître comme une eſpéce de préface, ou de prélude de l'Evangile de ſaint Jean.

Quelques ſouſcriptions portent qu'elle fut écrite d'Ephéſe. Il eſt aſſez croyable qu'il l'écrivit de l'Aſie Mineure, *b* où les Anciens nous apprennent qu'il demeura aſſez long-tems. Mais perſonne juſqu'ici n'en a pû fixer l'année préciſe. Si elle eſt d'avant la deſtruction de Jéruſalem, il faut la mettre avant l'an 70. de JESUS-CHRIST. Saint Jean pouvoit alors être en Aſie, âgé d'environ 70. ou 74. ans S'il l'écrivit aprés ſon retour de l'Iſle de Patmos, & aprés ſon Evangile, il faudra la mettre aprés l'an 96. de JESUS-CHRIST ſaint Jean étant âgé de prés de cent ans.

Quant au deſſein de cette Epître, il eſt aiſé de voir que ſaint Jean a voulu y réfuter, 1. Ceux qui nioient la néceſſité des bonnes œuvres. *c* 2. Ceux qui diviſoient JESUS-CHRIST, & qui ſoutenoient que JESUS n'étoit pas le CHRIST. *d* 3. Ceux qui cro-

a *Epiphan. hæreſ.* 28. Voyez M. de Tillemont tom. 2. art. des Cèrinthiens.

b Il put venir en Aſie vers l'an 66. de J. C. l'année du martyre de S. Pierre & de S. Paul

c 1. *Joan* III. 4. 5. 6. 7.

f 1. *Joan.* I. 18. 19. 23.

yoient que JESUS-CHRIST n'étoit venu qu'en apparence. *a* Voilà les principales erreurs qu'il se propose de combattre. Elles étoient enseignées par Simon le Magicien, & par Cérinthe, & par leurs émissaires, qui causoient de grands ravages dans les Eglises. Il désigne les Fidéles par la qualité d'enfans de Dieu, & ces mauvais Docteurs ou ces hérétiques, sous celui d'enfans du démon. Il exhorte les Fidéles à la patience, *b* & à demeurer fermes dans la Foi. Il recommande par tout & l'amour que Dieu a eu pour nous, & celui que nous devons avoir pour lui, & pour nos freres. Il s'éleve contre les faux Prophétes, & les faux Docteurs, & & montre que le caractére des vrais Fidéles est la foi, l'innocence, & la charité.

a 1. *Joan.* IV. 1. 2. 3. 6. 8. | b 1. *Joan.* III. 1. 13. 11. 18.

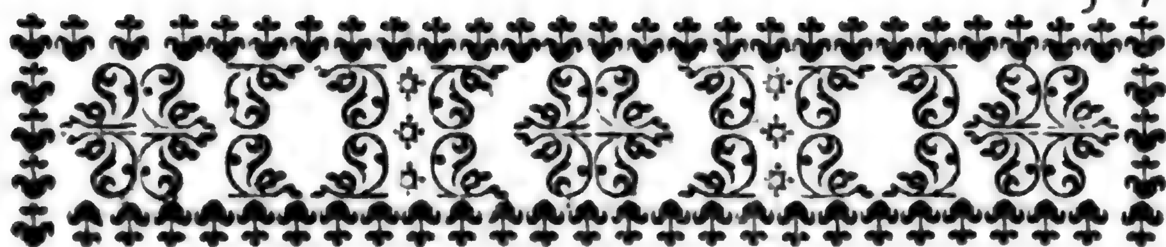

DISCOURS SRU LA II. EPITRE DE SAINT JEAN.

CETTE seconde Epître, & la suivante ont souvent été contestées à saint Jean l'Apotre. *a* On les a données à un autre Jean, surnommé l'Ancien, dont parlent Papias, Eusébe, & saint Jérôme, & dont on montroit le tombeau à Ephése. Ces disputes qui ont partagé les Eglises jusqu'aprés le quatriéme siécle, ont été renouvellées de nos jours par quelques nouveaux Critiques, *b* qui se sont inscrits en faux contre elles, prétendant qu'elles n'étoient point l'ouvrage de saint Jean l'Evangéliste. Et voici les preuves dont ils se servent pour appuyer leur opinion. 1. L'Ecrivain de cette Epître ne prend pas le nom d'Apôtre, mais celui de *Prêtre*, ou de *Vieillard*. 2. Ces deux derniéres Epîtres furent long-tems rejettées par les Eglises, & ne furent traduites en leur Langue qu'assez tard. 3. Il n'est nullement croyable qu'aucun Chrétien ait eu l'insolence de s'opposer à un Apôtre, comme ici dans la troisiéme Epître, ℣. 9. Diotrephes ne veut point

a *Origen. apud. Euseb. lib. 6. cap, 26. Hist. Eccles. Ieronym de Viris Illustrib, cap, 9. Reliquæ duæ Epistolæ Joannis presbyteri asseruntur, cujus & hodie alterum sepulchrum apud Ephesum ostenditur. Vide Papiam apud eund. cap. 18. Nazian. car 125.*

b *Grot. Ita censet. Erasmus. Dubitat Cajetan.*

recevoir celui qui est Auteur de cette Lettre.

Mais on répond que les Apôtres ne mettent pas toûjours ni leur nom, ni leur qualité d'Apôtres à la tête de leurs Lettres. Saint Paul n'a mis ni l'un, ni l'autre à la tête de l'Epître aux Hébreux ; ni saint Jean à la téte de sa premiére Epître ; que jusqu'ici personne ne lui a contestée. Et qui nous empêche de dire ici ce que Grotius a dit, en parlant de cette premiére Epître, que ce qui a obligé saint Jean à n'y mettre pas son nom, a été la peur qu'elle ne tombât entre les mains des Infidéles, & qu'on ne l'interprétât dans un mauvais sens. *a* Je conviens que ces deux deniéres Epîtres furent assez long-tems sans être reçûës universellement dans le Canon des Ecritures: mais on ne peut pas dire qu'elles ayent jamais été absolument rejettées. Nous montrerons ci-aprés, que depuis le premier siécle, jusqu'au quatriéme, & cinquiéme, ausquels elles ont été reconnuës unanimement pour Canoniques, elles ont souvent été citées par plusieurs Peres comme Ecriture sacrée.

On avance sans preuve qu'elles n'ont été traduites dans les autres Langues qu'assez tard. Nous les voyons dans tous les Recüeils des Latins, des Syriens, & des autres Orientaux, & on ne peut nous montrer aucun tems, auquel elles ayent été rejettées par ces peuples. Le doute de quelques Eglises, & la circonspection de quelques Peres, ne sont point une preuve contre leur authenticité. L'insolence de Diotréphes, & le mépris qu'il faisoit de l'Apôtre saint Jean, sont de foibles preuves contre l'autorité de cet Apôtre. De quoi n'est pas capable un ambitieux, un superbe ? Saint Paul lui-même n'a-t'il pas été exposé au mépris ? *b* Les disciples de Simon, & de Cérinthe, & les autres précurseurs de l'Ante-Christ, contre lesquels saint Pierre, saint Paul, saint Jacque, & saint

a Voyez M. le Clerc, Note sur cet endroit.

b 1. *Cor*. x. 10.

Jean s'élévent avec tant de force, portoient le nom de Chrétiens, & n'avoient toutefois aucun respect ni pour la personne, ni pour la doctrine des Apôtres.

Ce Jean l'Ancien, que Papias *a* reconnoît pour son Maître, & que l'on a prétendu être l'Auteur de ces deux derniéres Epîtres, n'est pas bien connu; & saint Jérôme, *b* qui dit que l'on montroit son tombeau à Ephése avec celui de saint Jean l'Evangéliste, dit aussi que plusieurs croyoient que ce second tombeau étoit un autre monument du même saint Jean l'Evangéliste. Ceux qui ont conjecturé que l'Auteur de ces deux piéces pouvoit être Jean Marc, *c* connu dans les Actes des Apôtres, *d* n'apportent aucune bonne preuve de leur opinion. Ainsi puisque le style, les sentimens, les raisonnemens, & toutes les autres circonstances, & par-dessus tout, la possession de tant de siécles, nous déterminent à l'attribuer à saint Jean l'Evangéliste, & que les raisons qu'on apporte pour les lui ravir, sont si peu solides; nous ne croyons pas pouvoir toucher aux bornes que nos Ancêtres ont mises, & nous rangeons ces deux Lettres au nombre des véritables Ecrits de cet Apôtre.

Sur ce principe, nous sommes aussi obligez de les reconnoître pour Canoniques, & nous avons pour garands les Conciles, & les Peres, qui les ont citées comme Ouvrages inspirez du Saint Esprit. La seconde Epître de saint Jean est citée comme de cet Apôtre par un Evêque du grand Concile de Carthage sous saint Cyprien. *e* Saint Cyrille de Jérusalem les met dans son Catalogue des Livres Canoniques, *f* aussi-bien que saint Grégoire de Nazianze, *g* & le Canon 60.

a *Apud Euseb. lib. 3. cap. 39. Eccles.*

b *Ieronym de Viris Illustrib. cap. 9. Nonnulli putant duas memorias ejusdem Joannis Evangelistæ esse.*

c *Dodvel, Dissert. 1. in Irenæ.*

d *Act. XII. 25.*

e *Apud Cyprian. pag. 303.*

f *Cyrill. Cathech. 4.*

g *Gregor. Nazianz. car. 24.*

du Concile de Laodicée, & le troisiéme Concile de Carthage de l'an 397. Canon 47. & S. Célement d'Aléxandrie dans ses Hypotyposes. *a* S. Jérôme qui ne lui paroît pas favorable dans son Livre des Hommes Illustres, la cite en d'autres endroits avec éloge: *b La trompette du fils du tonnerre, que le Seigneur aima particuliérement, & qui puisa dans le sein du Sauveur les fleuves de la doctrine, se fait entendre avec éalat, en disant* : Le Prêtre à la Dame Electe, *& à ses fils que j'aime en vérité, &c.* Saint Irénée *c* la cite aussi sous le nom de Jean Disciple de JESUS-CHRIST: Aléxandre Evêque d'Aléxandrie, *d* & S. Athanase, sous le nom du Bienheureux Jean. Le même saint Athanase dans son Epître Pascale, & dans sa Synopse, la reconnoît aussi pour Canonique. Enfin Rufin, *e* saint Augustin *f* le Pape Innocent I. *g* & ceux qui sont venus depuis, ne font nulle difficulté sur cela.

Reste à examiner qui étoit cette *Electe* à qui saint Jean adressa cette premiére Epître. Le sentiment commun que nous avons suivi, est qu'elle étoit une personne de qualité, demeurant aux environs d'Ephése, à qui saint Jean écrivoit, & à sa famille, pour les précautionner contre les Héretiques qui attaquoient la Divinité du Fils de Dieu, & qui nioient la vérité de son incarnation. Mais ce sentiment souffre de grandes difficultez. Saint Athanase *h* croit que le nom de cette Dame est *Kyria*, ou *Domina*, & que *Electa* est une épithéte, ou un titre d'honneur que saint Jean lui donne: *A Kyria choisie de*

a *Apud Euseb. libi 6. c. 14.*
b *Ieronym. Ep. 85.*
c *Irena. lib. 1. cap, 12. 13. l 3. cap. 18.*
d *Alex. apud Socrat. lib. 1 cap. 16.*
e *Rufin. Exposit. Symbol. apud Cypri pag. 5*[illegible]*3.*
f *August. de Doctr. Christ. lib. 2. cap. 8.*
g *Innocent. I. Epist. 3 c, 7.*
h *Athanas. in Synopsi.*

Dieu. D'autres *a* soutiennent que le nom de la personne à qui saint Jean écrit, n'est pas exprimé dans cette Epître, & que *Electa*, & *Kyria* sont des noms d'honneur, & de civilité; saint Jean ayant jugé à propos pour des raisons particuliéres, de n'y mettre ni son nom, ni celui de cette Dame. Le porteur de la Lettre, le caractére dont elle étoit écrite, & le style la faisoient assez connoître. Il en use à peu prés de même dans l'Epître suivante, où il ne se désigne que sous le nom d'Ancien, & celui auquel il écrit, que sous celui de *Gaïus*, ou *Caïus*, qui étoit un prénom, & non pas un nom propre.

Quelques autres *b* ont prétendu que cette Epître étoit écrite non à une personne, mais à une Eglise entiére. Il la nomme *Electa*, & *Kyria*, Eluë, & Dame, par un langage figuré, & énigmatique. Il lui donne des enfans; il lui parle ensuite en plurier, en la considérant comme ne faisant qu'un avec ses enfans. Il la saluë à la fin de la Lettre de la part *d'Electe sa sœur, & de ses fils*; c'est-à-dire, disent ces Auteurs, de la part de l'Eglise d'Ephése, & des Fidéles qui la composoient. Dans la premiére Epître de saint Pierre, à la fin du Chapître v. on lit le salut de l'Eglise de Babylone sous le nom de *Ecclesia quæ est in Babylone coëlecta*. L'Eglise choisie qui est à Babylone, c'est-à-dire, à Rome. Les Chrétiens sont souvent appellez Elûs dans les Ecrits des Apôtres. *c* *Si la Dame Elûë* signifie ici une Eglise, & si *sa sœur Elûe avec ses enfans*, signifie une autre Eglise, c'est certainement un langage assez extraordinaire. Mais il y a des tems, & des circonstances qui obligent d'employer des termes figurez, pour cacher ce que l'on ne

a *Barthol. Petri.* Et M. le Clerc.

b *Quidam. apud. Oecumen. hic. Maudrut. Differt.* 23. *Cornel. Serar. ad* ℣. 13. *Bukentop. Lux. de luce*, *lib.* 1. *pag.* 124. *Hammond.*

c *Coloss.* III. 12. *Rom.* XVI. 13. 1. *Petri.* I. 1.

veut pas qui ſoit connu à tout le monde. Saint Pierre dans ſon Epître, *a* & ſaint Jean dans l'Apocalypſe, *b* appellent Rome Babylone. Saint Paul appelle Néron le Lion. *c* Les Prophétes ſont pleins de pareilles maniéres de parler. On ne doit donc pas mépriſer le ſentiment qui croit qu'il s'agit ici non d'une Dame: mais d'une Egliſe. La foi n'eſt nullement intéreſſée dans cette queſtion. Saint Clément d'Aléxandrie dans ſon Commentaire ſur cette Epître, traduit en Latin par les ſoins de Caſſiodore, dit que *Electe* étoit une Dame de Babylone à qui ſaint Jean écrivoit.

On ignore le tems précis auquel elle a été écrite. On peut la mettre vers le même temps que la précédente. Elle attaque les mêmes perſonnes, & les mêmes erreurs; c'eſt-à-dire, celles de Simon, de Cérinthe, & des Gnoſtiques. Il y a quelque apparence qu'elle a été écrite d'Ephéſe, pendant le tems que l'Apôtre gouvernoit cette Egliſe, & toutes les autres de l'Aſie. Il promet à Electe de l'aller voir inceſſamment,

a 1. *Petri* v. 13.
b *Apoc.* XVI. 19. XVII. 5. XVIII. 2. 19. 21.
c 2. *Timoth.* IV. 17.

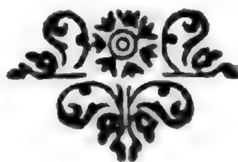

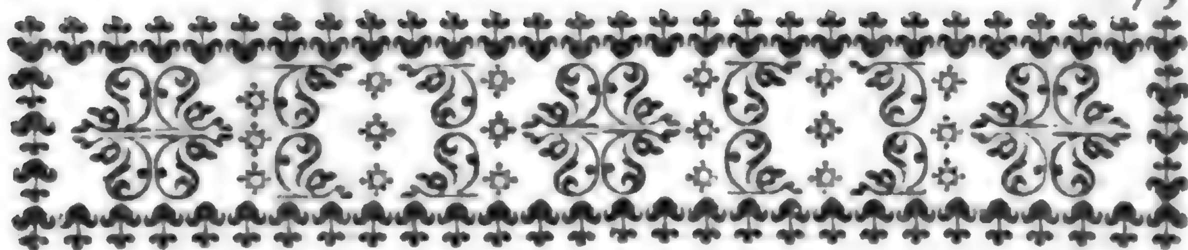

DISCOURS SUR LA III. ÉPITRE DE SAINT JEAN.

NOUS avons parlé à la tête de la seconde Epître de saint Jean, de l'authenticité, & de la canonicité de celle-ci. Nous y avons remarqué que quelques Anciens avoient douté qu'elle fût de saint Jean l'Apôtre, & l'avoient attribuée à un autre Jean, surnommé l'Ancien, dont Papias parle comme de son Maître. Mais & les caractéres de vérité qui se remarquent dans celle-ci, & le style, & les autres circonstances ; & enfin l'autorité unanime des Eglises depuis le quatriéme siécle, ne nous laissent aucun scrupule qu'elle ne soit l'ouvrage de l'Apôtre saint Jean, & qu'elle ne soit Ecriture sacrée, & canonique.

Caïus à qui cette Epître est adressée, est apparemment l'un des deux disciples de saint Paul, qui portoient ce nom. Le plus fameux est celui de Corinthe, chez qui saint Paul logeoit étant dans cette ville, & auquel il donne cet éloge écrivant aux Romains, *a* qu'il est *non seulement son hôte, mais encore celui de toute l'Eglise.* Il avoit été converti, & baptisé par saint Paul. *b* Béde, *c* l'Ambrosiaster, *d* Adon, & aprés eux Ligfoot, *e* &

a *Rom.* XVI. 23. *Caïus hospes meus & universæ Ecclesiæ.*
b 1. *Cor.* I. 14
c *Beda in* 3. *Joan pag.* 754.
d *Ambrosiaster ad Rom.* XVI.
e *Ligfoot, Cronogr, pag.* 152. *Hugo Glossa. Liran. Men, Tir.*

la plûpart des Commentateurs, croyent que c'est lui à qui saint Jean a écrit cette troisiéme Epître. D'autres *a* veulent avec plus de vraisemblance, que ce soit Caïus de Derbes, connu dans les Actes. *b* Il paroît certain que Caïus dont il s'agit ici, vivoit en Asie, plûtôt qu'à Corinthe. Saint Luc parle aussi d'un Caïus Macédonien, *c* disciple de S. Paul, qui étoit venu avec lui à Ephése, & qui y fut en danger dans la sédition de Démétrius. Grotius *d* veut que ce dernier Caïus soit le même que celui de Derbes. Il étoit, dit-il, originaire de Derbes en Lycaonie, & né à Thessalonique. Mais il faut avoüer que nous n'avons rien de certain sur cela.

Ce que nous savons certainement de Caïus, dont il est parlé ici, est qu'il étoit fort chéri de saint Jean, qu'il éxerçoit l'hospitalité avec beaucoup de zéle, & de générosité, malgré la dureté, & les mauvaises maniéres de Diotréphes, qui paroît avoir été Evêque du lieu où demeuroit Caïus, & qui ne vouloit pas qu'on exerçat l'hospitalité envers les freres qui étoient convertis du Judaïsme. Non-seulement il ne les recevoir point; mais il ne vouloit pas que les autres les reçûssent, & il excommunioit ceux qui les recevoient. Tous les freres, & saint Jean lui-même rendoient un témoignage avantageux à la piété, & à la vertu de Caïus. Saint Jean lui promet de l'aller voir bien-tôt, & de réprimer l'orgüeil de Diotréphes. Grotius croit que Caïus étoit habitant de l'une des sept Eglises, dont il est parlé dans l'Apocalypse. *e* Ligfoot veut qu'il ait demeuré à Corinthe. Mais nous supposons que saint Jean écrivit cette Epître à Ephése, & qu'il l'envoya dans quelque ville voisine. Pour l'année en laquelle elle a été écrite, il est inutile de la rechercher, puisqu'on n'a aucune voye pour la connoître avec certitude. Baronius, & plusieurs Ecrivains aprés lui, mettent

a Tillemont tom. 1. Saint Paul art 23. & Not, 29.
b *Act.* xx. 4.
c *Act.* xix. 29.
d *Grot. in Acta.*
e *Apoc.* I. 4. *& sequ.*

les trois Epîtres de ſaint Jean vers la quatre-vingt-dix ſeptiéme année de ſaint Jean. Mais d'autres les placent avant ſon Evangile, & ſon Apocalypſe.

Il y a beaucoup d'apparence qu'elle fut portée par des Juifs convertis, qui voyageoient pour prêcher l'Evangile, & qui ſe faiſoient une religion de ne point entrer chez les Gentils; & de ne rien recevoir d'eux, On peut conſidérer cette Piéce comme une Lettre de recommandation en faveur de ces hommes apoſtoliques. Voyez les verſets 5. 6. 7. 8. 9. 10. Il paroît par cette Piéce que les Gentils convertis n'étoient pas toûjours d'accord avec les Chrétiens hébraïzans, & qu'il fallut beaucoup travailler pour lever l'antipathie mutuelle qui étoit entre les deux peuples, même aprés leur converſion. On remarque dans les Epîtres de ſaint Paul les mêmes ſemences de diviſion entre les Juifs, & les Gentils convertis; & ç'a été un des premiers ſoins de l'Apôtre, de réprimer d'une part dans les Juifs les ſentimens de vanité, & de ſuffiſance, qui faiſoient qu'ils ſe préféroient beaucoup aux Gentils; & dans les Gentils une autre ſorte d'orgüeil, qui leur faiſoit mépriſer les Juifs. On peut voir toute l'Epître aux Romains. Ailleurs il modere la hardieſſe des Gentils convertis, & les empêche de donner du ſcandale aux Juifs, en ſe prévalant imprudemment de la liberté où les met l'Evangile d'uſer indifféremment de toute ſorte de nourriture. Voyez les Epîtres aux Corinthiens. Enfin par tout il tient tête aux Hébreux convertis, qui vouloient impoſer aux Gentils le joug de la Loi. Voyez principalement l'Epître aux Galates, & celle aux Philippiens. Tout cela marque le concert admirable des Apôtres entre eux ſur les points de foi, & de diſcipline.

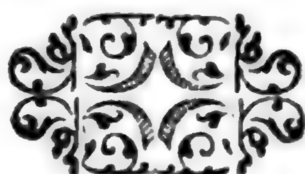

DISCOURS

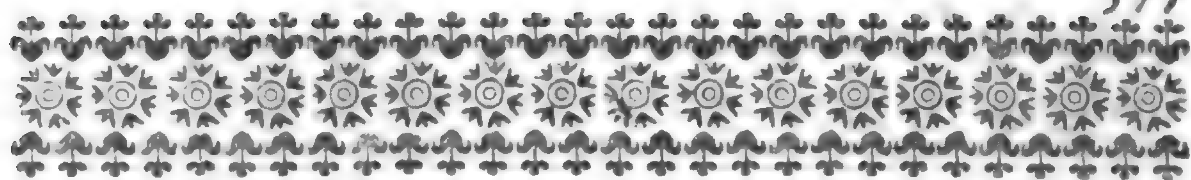

DISCOURS SUR L'EPITRE DE SAINT JUDE.

JUDE, autrement Thadée, ou Lebbée, & surnommé *le Zélé*, selon Origénes, *a* saint Chrysostome, *b* saint Jérôme, *c* le Pape Gélase, *d* & quelques autres, est aussi quelquefois nommé *frere du Seigneur e* parce qu'il étoit fils de Marie sœur de la sainte Vierge, & frere de saint Jacque le Mineur, Apôtre & Evêque de Jérusalem. *f* Il fut marié, & eut des enfans, puisqu'Hégésippe *g* parle de deux Martyrs ses petits-fils. L'Epitre que nous avons sous son nom, & qui est la derniére des Epîtres Catholiques, n'est adressée à aucune Eglise particuliére, mais en géneral à tous les Fidéles, qui sont aimez du Pere, & appellez par le Fils nôtre Seigneur. Il paroît par le verset 17. où il cite la seconde Epître de saint Pierre, & par tout le corps de la Lettre, où il imite les expressions du même Apôtre, comme déja connuës à ceux à qui il parle que son dessein a été d'écrire aux Juifs convertis, & répandus dans les diverses Provinces d'Orient. Toute

a *Origen. in Matth. tom.* 35. *pag.* 195.

b *Chrysost. tom.* 5. *orat.* 32. *pag.* 409.

c *Ieronym. in Galat.* IV. *& in Helvid. cap.* 7.

d *Vide Florent. Martyrolog. pag.* 170.

e *Matth.* XIII. 55.

f Voyez M. de Tillemont, tom. 1. p. 682. Not. 2. sur saint Jude.

g *Hegesipp. apud Euseb Histor. Eccles. lib.* 3. *cap.* 20.

la ſuite de ſon diſcours s'y rapporte tout naturellement.

Il déclare d'abord que depuis long-tems il avoit deſſein de leur écrire ; mais qu'il s'y étoit enfin trouvé engagé par la néceſſité de combatre certains màuvais Docteurs , qui corrompoient la ſaine Doctrine , qui jettoient le trouble dans l'Egliſe , & qui la ſcandaliſoient par les dereglemens de leurs mœurs. On *a* croit, qu'il en vouloit principalement aux Simoniens , aux Nicolaïtes , & aux autres héretiques d'alors , qui ſont connus dans l'Hiſtoire ſous le nom de Gnoſtiques , & dont les opinions extravagantes , & les deſordres honteux , & criminels nous ſont décrits par ſaint Epiphane , par ſaint Irénée , & par les autres anciens Peres. Saint Jude en fait ici une peinture qui n'eſt nullement flattée : mais on ne pouvoit parler avec trop de force contre des ennemis auſſi dangereux que ceux-là.

Sur la fin de ſa Lettre , il exhorte les Fidéles à demeurer fermes dans la foi qu'ils ont reçûë s'appliquant à la priere , perſévérant dans la charité , & attendant la miſericorde de nôtre Seigneur JESUS-CHRIST , & la vie éternelle qu'il leur a promiſes. il les conjure de ne pas négliger le ſalut de leurs freres, qui pourroient s'être laiſſez ſéduire , & de tirer comme du milieu du feu , ceux qui auroient eu le malheur de ſuivre les égaremens de ces héretiques. Craignez , leur dit-il , juſqu'à la ſoüillure de l'habit qui a touché une chair impure.

On ne ſait pas diſtinctement en quel tems elle a été écrite. On ſait ſeulement qu'elle n'eſt que depuis la naiſſance des Nicolaïtes , & des Gnoſtiques , ſortis de l'Ecole de Simon ; & que ſaint Jude y parle des Apôtres , comme des perſonnes déja mortes depuis

a *Epiphan. hæreſ. 26. Oecumen. hic ad* ỳ. 4. *Athanaſ. in Synopſi. Alii. recentiores plerique.*

quelque tems. *a* Il se sert des paroles de la seconde Epître de saint Pierre, & semble faire allusion à celle de la seconde à Timothée ; *b* & par conséquent elle ne peut avoir été écrite qu'aprés l'an 66. de Jesus-Christ, qui est celui de la mort de saint Pierre, & de saint Paul. Ce fut donc apparemment aprés le regne de Néron, & peut être aprés la ruine de Jérusalem que saint Jude l'écrivit.

Cette Epître n'a pas toûjours été reçûë dans le Canon des Ecritures par toutes les Eglises. Plusieurs Anciens ont douté de son autenticité. Eusébe, *c* saint Jérôme, *d* S. Amphiloque *e* témoignent que quelques uns contestoient sa canonicité. Eusébe dit de plus *f* que peu d'Anciens l'avoient citée. Mais il remarque en méme tems qu'on la lisoit publiquement dans plusieurs Eglises. Ce qui l'a fait rejetter par plusieurs, est le Livre d'Hénoch, qui est cité comme une Prophétie véritable, quoique ce Livre soit aujourd'hui reconnu pour apocryphe. L'Auteur y cite aussi un fait sur le corps de Moyse, qui ne se trouve point dans l'Ecriture de l'ancien Testament, & qu'on croit avoir été tiré d'un autre Livre apocryphe intitulé : *L'Assomption de Moyse.*

Mais on répond *g* à cela, que quand saint Jude auroit effectivement cité ces deux Ouvrages Apocryphes, il a pû comme Prophéte discerner dans ces Ouvrages ce qui étoit vrai de ce qui étoit faux. Il y avoit dans ces Ecrits plusieurs véritez, que saint Jude pouvoit avoir apprises d'ailleurs ; & à l'égard de *l'Assomption de Moyse*, & du combat de saint Michel contre le démon, à l'oc-

a *Vide* ℣. 17. *&* 2. *Petr.* III. 31.

b Comparez Jud. ℣. 18. avec 2. Timot. III. 1.

c *Euseb. lib.* 3. *cap.* 25. *Hist. Eccl.*

d *Ieronym. de Viris. Illustrib. cap.* 4.

e *Amphiloch. Carm. ad Seleuc.* N*azianz. carm.* 125.

f *Euseb. lib.* 2. *cap.* 25.

g *Vide August. lib.* 15. *de Civit. cap.* 23. *& lib.* 18. *cap.* 38. *Barthol. Petri hic alios.*

casion du corps de Moyse, nous l'avons examiné dans une Dissertation particuliére. Saint Jérôme *a* ne trouve pas plus d'inconvenient à dire que saint Jude ait cité un Livre apocryphe, qu'il y en a à dire que saint Paul a cité des Poëtes profanes. Mais la différence est grande, en ce que saint Paul cite les profanes comme profanes, & que saint Jude cite Hénoch, comme étant Prophéte. *b*

Grotius s'est imaginé que cette Epître étoit l'Ouvrage de Judas, quinziéme Evéque de Jérusalem, qui vivoit sous Adrien, un peu avant que Barcochéba parut. Il croit que ces mots qu'on lit à la tête de l'Epître : *Frater autem Jacobi*, y ont été ajoûtez par les Copistes, intéressez à la faire passer pour l'Ouvrage d'un Apôtre. Il dit de plus que *Judas*, ou *Juda* ne se qualifie point Apôtre, mais seulement *serviteur de Jesus-Christ*. Ce qui est contre l'usage des vrais Apôtres, qui ont grand soin de mettre leur qualité à la tête de leurs Epîtres, pour leur concilier plus d'autorité. Enfin il ajoûte que si on l'eût crûë de S. Jude Apôtre, aucune Eglise ne l'auroit rejettée, & que toutes se seroient empressées à la traduire en leur Langue dés le commencement; ce qui ne paroit pas que l'on ait fait. *c* Luther, les Centuriateurs, les Anabaptistes, & Kemnitius la rejettent aussi comme douteuse, sans en donner aucune bonne preuve : car celles qu'on vient de proposer, sont toutes des plus foibles.

A l'égard du doute de quelques Anciens, on peut leur opposer Origénes, *d* qui fait l'éloge de cette Epître, en disant que saint Jude a écrit une Lettre, qui dans le peu de lignes qu'elle contient, renferme des

a *Ieronym. in Tit. cap. 1.*

b *Juda* ℣. 1. 4. *Prophetavit de his septimus ad Adam Henoch.*

c On l'a en Syriaque, en Arabe, & en Ethiopien dans la Polyglotte d'Angleterre : Elle est en Syriaque, & en Arabe dans la Polyglotte de M. le Jay, & ailleurs. Voyez Cornel. à Lapide, Préface sur cette Epître.

d *Origen. in Matth. p. 223. Vide & homil. 7. in Joan.*

discours pleins de la force, & de la grace du Ciel. Saint Epiphane *a* dit qu'il croit que le Saint Esprit a inspiré à saint Jude le dessein d'écrire contre les Gnostiques dans l'Epître que nous avons de lui. Saint Clément d'Aléxandrie dans son Commentaire sur cette Epître, traduit par les soins de Cassiodore, dit que ce saint Apôtre n'a pas voulu par modestie se qualifier frere du Seigneur, mais seulement *serviteur de Jesus-Christ, & frere de Jacque.* Le même saint Clément d'Alexandrie dans ses Stromates, & dans son Pédagogue, *b* & Tertullien dans son Livre des parures des femmes, *c* la citent comme Ecriture canonique, & comme de saint Jude:

Elle est incerée dans les anciens Catalogues des Livres sacrez, comme dans celui du Concile de Laodicée, *d* dans ceux du troisiéme Concile de Carthage, *e* de saint Athanase dans son Epître Pascale, & dans sa Synopse, dans saint Cyrille de Jérusalem, *f* dans saint Gregoire de Naziance, *g* dans Rufin, *h* dans saint Augustin, *i* dans Innocent I. *k* & dans ceux qui sont venus depuis. Elle est citée par les Peres que l'on vient de nommer, & par Lucifer de Cagliari, *l* par saint Ambroise, *m* par saint Jérôme, *n* & par beaucoup d'autres: De maniére qu'on ne peut raisonnablement douter qu'elle ne soit aujourd'hui reconnuë par toute l'Eglise; & elle l'est incontestablement depuis le quatriéme siécle.

a *Epiphan. hæres.* 26.

b *Clem. Alex Pedagog. lib.* 3, *& Stromat. lib.* 3.

c *Tertul. de Cultu Femin. cap,* 4.

d *Laodicen. Can* 50.

e *Carthag. can.* 47,

f *Cyrill. Jerosol. Cathech.* 4,

g *Nazianz. Carm'* 34.

h *Rufin Exposit. in Symbol. apud Cyprian. pag.* 553.

i *August. de Doctrin. Christ. lib.* 2. *cap,* 8.

k *Innocent. I. Epist'* 3. *cap.* 7.

l *Calaritan. Tract. De non conveniendo cum hæreticis.*

m *Ambros' in Luc* VIII. ℣. 28.

n *Ieronym. in Jerem.* XXIX. 8, *& in Ezech.* XXXII.

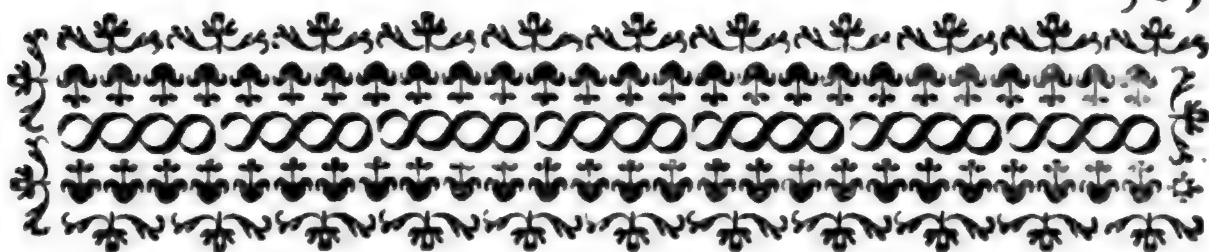

DISCOURS SUR L'APOCALYPSE.

ARTICLE PREMIER.

Idée générale de l'Apocalypse ; son éloge, son obscurité ; difficulté de la bien expliquer.

ON a porté sur l'Apocalypse des Jugemens fort divers. Les uns *a* l'ont méprisée, & rejettée comme un Livre inutile, à cause de son obscurité. D'autres *b* ont prétendu qu'il étoit superflu d'entreprendre de l'éclaircir par des Commentaires, qu'on n'en entendroit jamais la meilleure partie, qu'il falloit attendre la fin du monde pour voir le dénouëment de toutes ses difficultez, & l'explication de toutes ses figures. Mais les plus sages en ont jugé plus favorablement. Saint Denys d'Aléxandrie *c* qui vivoit au troisiéme siécle, disoit que ce Livre n'étoit pas moins admirable qu'il étoit obscur : Car encore, ajoûtoit-il, que je n'en entende pas les paroles, je crois néan-

a *Quidam apud Dionys. Alex apud Euseb. lib 7. cap 25.*

b *Castalio, & alii quidam. Dionys. Alex. apud Euseb. lib. 7. cap. 25. de Dionys. Alexand.*

c *Dionys. Alexand. apud Euseb. lib. 7. Histor. Eccles. cap. 25.*

moins qu'il n'y en a aucune qui ne renferme de grands sens sous leur obscurité, & leur profondeur, & que si je ne les entens pas, c'est que je ne suis pas capable de les entendre. Je ne me rends pas juge de ces véritez, & je ne les mesure point par la petitesse de mon esprit; mais donnant plus à la foi qu'à la raison, je les regarde comme si élevées au-dessus de moi, qu'il ne m'est pas possible d'y atteindre. Ainsi je ne les estime pas moins, lors même que je ne les puis comprendre mais au contraire je les révére d'autant plus, que je ne les comprens pas.

Saint Jérôme *a* en étoit aussi pénétré d'estime que saint Denys d'Aléxandrie. Toutes les paroles de l'Apocalypse sont, dit-il, autant de mystéres. C'est encore parler trop foiblement d'un Livre si estimable. Tout ce qu'on en peut dire est au-dessous de ce qu'il mérite; & il n'y a point de mots qui ne renferment plusieurs sens, si nous sommes capables de les y trouver: *Apocalypsis Joanis tot habet sacramenta quot verba. Parum dixi; & pro merito voluminis laus omnis inferior est. In verbis singulis multiplices latent intelligentiæ,* Nos plus judicieux Critiques en ont porté à peu prés le même jugement. Ils prétendent que ce divin Livre est d'une trés-grande utilité, & que son obscurité même, au lieu de le rendre méprisable, doit lui attirer du respect, *b* & qu'on doit lui appliquer ce que dit Socrate *c* aprés qu'il eut le Livre d'Héraclite: *Tout ce que j'en ai compris, m'en a paru trés-beau, & trés-fort; & je crois que tout ce que je n'en ai pû comprendre est de même: Mais il lui faudroit quelque habile plongeur, pour en pénétrer toute la profondeur.*

Malgré les obscuritez de ce Livre, on y ressent en le lisant, une impression si douce, & tout ensemble si magnifique de la Majeste de Dieu, il y paroît des idées si hautes du mystére de JESUS-CHRIST,

a *Ieronym. Ep. ad Paulin.*
b *Perrer. in Apoc.*
c *Socrat. apud Laërt. lib. 2. seg. 22.*

de si nobles images de ses victoires, & de son regne, & des effets si terribles de son jugement, que l'ame en est toute émuë, & toute pénétrée. Toutes les beautez de l'Ecriture sont ramassées dans ce Livre. *a* Tout ce qu'il y a de plus touchant, de plus vif, & de plus majestueux dans la Loi, & dans les Prophétes, y reçoit un nouvel éclat.

L'Apocalypse étant un Ouvrage prophétique, il n'est pas surprenant qu'il soit environné de ténébres. Il est en quelque sorte de l'essence des Prophéties d'être obscures, sur tout avant l'événement, & dans le tems même qu'elles s'accomplissent. Ce n'est qu'aprés coup, & lorsqu'on réfléchit sur ce qui avoit été prèdit, & qu'on compare l'évenement avec la prédiction, que les Prophéties deviennent claires. Celles de l'ancien Testament avant la venuë de JESUS-CHRIST, étoient un Livre scéllé. Les Juifs savoient en général que le Messie leur y étoit promis: mais les contrariétez apparentes qu'ils remarquoient dans la peinture que les Prophétes faisoient du Messie, répandoient sur cette matiére un nuage, qui n'a été dissipé qu'aprés la mort, & la résurrection du Sauveur. Il en étoit de même de l'Apocalypse à l'égard des Peres qui ont vêcu dans les cinq, ou six premiers siécles de l'Eglise. Les uns tout occupez des dangers présens de l'Eglise, ne portoient pas leurs vûës plus loin, & ne faisoient pas attention que par là s'éxécutoient les prédictions de ce Livre. Les autres s'y figuroient des mystéres, & des profondeurs impénétrables, & dont on ne devoit voir l'accomplissement qu'à la fin des siécles. D'autres enfin désespérant d'en découvrir les sens cachez, se jettoient dans des sens allégoriques, & tiroient de tout des instructions morales.

Saint Augustin *b* nous avertit que l'Apocalypse est

a Bossuet, Discours sur l'Apocalypse.

b *August. de Civit lib.* 2. c, 8. *Liber. Apocalypsis totum hoc tempus complectitur, quod à primo adventu Christi, usque in sæcul. finem, quo erit secundus ejus adventus, excurrit.*

une prophétie de ce qui doit arriver à l'Eglise depuis l'Ascension de JESUS-CHRIST, jusqu'à son second avénement. Ainsi comme il y a dèja prés de dix sept siécles que cette prophétie est publiée, on ne doit pas douter que la plus grande partie des choses qui y sont prédites, ne soit à présent accomplie. L'Histoire de l'Eglise, & celle de l'Empire Romain nous sont plus connuës que jamais; nous avons sur cela plus de secours que n'en ont eu tous ceux qui nous ont précédez. Il semble donc que nous sommes plus à portée de réüssir dans l'explication de ce Livre, que ne l'étoient les anciens Peres, & les anciens Commentateurs. Il n'y a qu'à chercher dans les siécles qui se sont écoulez depuis saint Jean jusqu'à nous, de quoi vérifier ces prophéties.

D'abord nous avions envisagé ce Livre comme absolument inexplicable; & sans l'engagement où nous nous trouvons d'écrire sur tous les Livres du nouveau Testament, nous ne nous serions pas hasardé de travailler sur celui-ci, tant l'entreprise nous en paroissoit difficile. Le peu de succés qu'ont eu la plûpart des Commentaires qu'on a faits sur l'Apocalypse, étoit encore une nouvelle raison qui augmentoit nos craintes, & nos répugnances, & si je l'ose dire, nôtre desespoir.

Mais envisageant la chose de plus prés, & encouragé par l'éxemple de quelques grands Hommes, qui de nos jours ont entrepris de l'expliquer d'une maniére purement historique, nous l'avons essayé à leur imitation, & insensiblement les monstres qui nous avoient d'abord effrayé, se sont évanoüis, & les difficultez qui nous avoient paru insurmontables, se sont trouvées heureusement applanies. D'où nous avons conclu que ce qui avoit empêché jusques-ici la réüssite des Ouvrages qu'on a entrepris sur l'Apocalypse, étoit ou le peu de connoissance qu'on a eu jusqu'au dernier siécle, de l'Histoire Ecclésiastique; ou le peu d'usage qu'on en

a fait dans l'explication de ce Livre ; ou enfin un respect mal-entendu pour ceux qui l'ont voulu expliquer avant nous, & qui ayant vêcu, les uns avant l'accomplissement de ces prophéties, & par conséquent dans un tems où il leur étoit impossible de l'interpréter historiquement ; & les autres dans des tems d'ignorance, où l'on n'avoit ni les Livres, ni les secours nécessaires pour débroüiller les faits, & pour fixer les dattes de l'Histoire, ont été obligez de recourir à des sens mystiques, & moraux ; ou nous ont rejetté dans de plus grands embarras, en renvoyant l'accomplissement de tout ceci à la fin du monde ; ou se sont appliquez à nous débiter des conjectures, qui par elles-mêmes ne sont nullement propres à nous donner l'intelligence d'un Livre de la nature de celui-ci.

L'Eglise persécutée, puis victorieuse, & paisible, est certainement la vraye clef de l'Apocalypse. Tout se rapporte à cela. Il n'y a qu'à dépoüiller les figures de l'Apocalypse de leur art prophétique, & énigmatique, & donner aux choses le nom, & leur face naturelle, pour faire de l'Apocalypse une véritable histoire. L'Ancien des jours, l'Alpha & l'Oméga, celui qui est, qui a été, & qui sera, est Dieu le Pere; l'Agneau est le Fils; la terre est l'Empire Romain ; la bête à sept têtes sont les sept Empereurs persécuteurs de l'Eglise ; le dragon qui poursuit la femme prête à accoucher, sont les mêmes persécuteurs qui poursuivent l'Eglise ; la Bête qui a des cornes semblables à celles de l'Agneau, est Julien l'Apostat ; la grande prostituée, la Babylone mystique, est Rome ; les trois ans & demi marquez tantôt par le nombre de quarante-deux mois, & tantôt par celui de douze cens soixante jours, ou par *des tems, un tems, & la moitié d'un tems*, ou par *trois jours & demi*, désignent la durée de la persécution. La chûte de Babylone, la mort de la bête, & celle de la grande prostituée, signifient la perte des persécuteurs, & la chûte de Rome idolâtre. Les dif-

férens fleaux dont Dieu afflige la terre, & les coupes de sa colére qu'il y fait répandre, sont les malheurs dont l'Empire Romain fut affligé, sur tout depuis la persécution de Dioclétien.

On ne doit pas s'attacher ici à la minutie, ni chercher du mystére par tout. Il peut y en avoir : mais sans une révélation particuliére, qui pourra le découvrir? Vouloir raisonner sur le nom, & sur les propriétez de chaque pierre prétieuse, sur la couleur des habits des Anges, & sur la figure des Chérubins, c'est abuser de son loisir. Du moins si on le fait, ce doit être avec beaucoup de réserve, & sans prétendre élever ses conjectures au rang des choses certaines. Dans cette prophétie, comme dans toutes celles de l'ancien Testament tout n'est pas prophétique. Ce que saint Jean vit dans le Ciel de l'appareil de la Majesté de Dieu, des vingt-quatre vieillards qui l'adorent, des quatre animaux qui supportent son trône, du livre scêllé présenté à l'Agneau, & diverses autres choses de cette nature, sont des objets que Dieu presente à l'imagination du Prophéte, pour lui inspirer un respect profond envers la Majesté divine, & pour fixer son attention, & celle de son Lecteur : Mais cela ne fait qu'indirectement au principal objet de sa prophétie. Cela nous marque le pouvoir infini de Dieu, sa grandeur, sa puissance. Le livre scêllé représente la profondeur de ses décrets inconnus aux hommes; le même livre ouvert par l'Agneau, ses desseins révélez par JESUS-CHRIST à saint Jean dans l'Apocalypse. Les Anges envoyez du trône de Dieu avec des trompettes, & des coupes, nous font voir que ce qui est arrivé dans l'empire, & les maux dont Rome à été accablée, ne sont pas des choses casuelles; mais que Dieu les a ordonnées, & conduites par sa puissance, & par sa justice infinie.

Ces idées génerales ne sont point de l'invention des Commentateurs; elles sont fondées sur le Texte de ce Livre. Saint Jean lui-même, ou l'Ange qui lui parle,

nous en developpent les plus importantes. Ils donnent à l'Agneau des caractéres qui ne conviennent qu'à JESUS-CHRIST. Ils décrivent l'ancien des jours d'une maniere qui ne convient qu'au Pere. La femme qui fuit le dragon, & qui enfante dans le désert, malgré les poursuites de cet ennemi, est visiblement l'Eglise. La Babylone mystique, Rome, est désignée par sa situation sur sept montagnes. Cela n'est pas fondé sur le caprice d'un Interprête; c'est l'Ange même qui le découvre à saint Jean.

Que ce qui est dit dans l'Apocalypse, regarde des événemens futurs, & dont l'accomplissement n'est pas fort éloigné, c'est encore une chose dont on ne peut pas douter, puisque saint Jean en avertit en plusieurs endroits, & qu'il nous assure que l'éxécution en est prochaine. *Le tems est proche*, nous dit-il; a *je viendrai bien-tôt pour rendre à chacun selon ses œuvres*. Dans l'ancien Testament, lorsque les predictions regardoient des événemens éloignez, le Seigneur ordonnoit à ses Prophétes de les scêller: *b* Mais pour l'Apocalypse, il defend d'y mettre le sceau, parce qu'elle devoit bientôt s'accomplir: c *Ne scéllez point vôtre prophétie; car le tems est proche*. Or il y a plus de seize cens ans que ce Livre est écrit; il en faut donc chercher l'accomplissement, au moins de la plus grande partie, dans les siécles qui nous ont précédez.

a *Apoc*. 22. xvii 7. 10. 12.
b *Dan*. viii. 26. *Tu autem visionem signa, quia post multos dies erit*. *Item*. *Dan*, xii. 4. 5. *Isai* viii. 16.
c *Apoc*. xxii. 10.

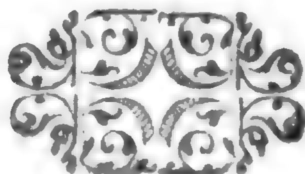

ARTICLE II.

Méthode des Commentateurs de l'Apocalypse.

ON peut partager les Commentateurs de l'Apocalypse en quatre classes. Les uns expliquent toutes les visions de l'Apocalypse du Jugement dernier. Selon eux, la bête à sept tête est l'Ante-Christ, les deux témoins sont Hénoch, & Elie, le regne de mille ans est le regne des Justes sur la terre aprés le Jugement dernier. Les sept trompettes, & les sept coupes de la colére de Dieu versées sur la terre, désignent les malheurs qui précéderont la fin du monde.

La seconde classe est de ceux qui l'entendent de ce qui est arrivé à l'Eglise dans les tems de persécutions : mais ces Auteurs ne sont nullement d'accord entre eux quand il s'agit de faire l'application des termes de l'Apocalypse aux événemens particuliers.

La troisiéme classe est de plusieurs Commentateurs Protestans, qui voulant justifier leur séparation de l'Eglise Romaine ont fait tous leurs efforts pour la rendre odieuse, & dans cette vûë lui ont imputé tous les caractéres les plus horribles que saint Jean attribuë à la bête, à Babylone, à la prostituée, Le Pape selon leur systême, est l'Ante-Christ ; Rome Catholique, ou l'Eglise Romaine, est celle contre qui sont faites les menaces qui doivent tomber sur Rome idolâtre. Il s'en est même trouvé parmi eux d'assez témeraires, pour fixer les années, & les momens de sa prétenduë destruction. Mais malgré leur prédiction, l'Eglise Romaine & Catholique subsiste, & subsistera jusqu'à la fin des siécles.

Enfin la quatriéme classe est de ceux qui ont donné à tout ce Livre des explications morales, & édifiantes.

Il semble que ç'ait été la méthode de Lychanius Donatiste habile, dont le Gennade dit qu'il expliquoit l'Apocalypse d'une maniere spirituelle. Ambroise Autpert Abbé de saint Vincent de Voltorne en Italie, a gardé la même mêthode, de même que le P. de Viegas, & quelques autres.

La plûpart des anciens Peres, & des premiers Commentateurs de l'Apocalypse ont suivi le sistême qui explique tout ce Livre du Jugement dernier. C'est ainsi que saint Justin, saint Irénée, saint Victorin de Petavv, ville de l'ancienne Pannonie, située sur la Drave en Styrie, qui vivoit sur la fin du troisiéme siécle de l'Eglise; que saint Hippolyte Evêque de Porto, au commencement du troisiéme siécle, dans son Livre de la fin du monde; que les Millénaires, que Papias, que Nepos Evêque d'Egypte, qu'André de Césarée, & Arétas Evêque de la même ville, au sixiéme siécle; que Primasius Evêque d'Adrumet, ville de la Province Bizacéce, que le Venerable Béde, que saint Ambroise, ou plûtôt Berengaud, imprimé sous le nom de saint Ambroise; que S. Anselme, ou l'Auteur que l'on cite sous son nom, & plusieurs nouveaux, ont tout, ou presque tout rapporté au Jugement dernier. J'en excepte les trois premiers Chapitres, que les Interprétes expliquent d'ordinaire à la lettre des sept Eglises d'Asie.

Nous n'avons pas jugé à propos sur chaque verset de nôtre Discours de donner à mesure les explications de chacun de ces Auteurs. Ce détail auroit été presque impossible dans la foule de tous ces Interprétes, dont, les vûës, & la méthode sont si différentes. Il nous a paru plus convenable d'exposer ici en gros les divers systêmes qu'on y a suivis, & de prouver en general, comme nous avons fait dans le premier article, que celui que nous avons embrassé est le meilleur, & le seul que l'on doive suivre dans un Commentaire littéral; que de charger nôtre

Ouvrage d'une infinité d'opinions que l'on n'auroit pû lire qu'avec dégoût, & qui n'auroient servi de rien à l'éclaircissement de ce Livre, ni à nôtre dessein. Si quelqu'un souhaite de voir ces opinions ramassées, il peut consulter la Synopse des Critiques pour les nouveaux, & principalement les Protestans; & Cornelius à Lapide pour les anciens, & les nouveaux Commentateurs Catholiques. L'exprérience fait voir que l'exposé de ces variétez d'explications ne produit d'ordinaire que de la confusion dans les idées d'un Lecteur, & de l'incertitude dans son esprit. On veut être fixé; c'est á l'Auteur de prendre sur soi le travail de l'éxamen, & du discernement des opinions,

Les Commentaires Moraux n'entrent point dans nôtre dessein, & les explications des Protestans sont pour la plûpart si extraordinaires, qu'elles ne méritent pas d'être relevées. Aussi Grotius & Hammond, plus judicieux & de meilleure foi que la plûpart de leurs Confreres ont pris le parti d'expliquer l'Apocalypse d'une maniére historique. Ils entendent presque tout ce qui y est dit depuis le Chapitre troisiéme, des maux que souffrit l'Eglise de Judée sous l'Empire de Néron, & sous celui de Vespasien. Ce qui les a engagé dans ce systême, est une erreur de chronologie, où ils sont tombez en suivant saint Epiphane, *a* qui place l'éxil de saint Jean dans l'Isle de Patmos, sous le regne de Claude; au lieu que saint Irénée, *b* Eusébe, *c* & une infinité d'autres le mettent unanimement, sous l'Empire de Domitien, vers l'an 94. de JESUS-CHRIST.

M. Bossuet Evêque de Meaux, dans son fameux Ouvrage sur l'Apocalypse, a réformé le plan de Grotius, & a prétendu que saint Jean dans l'Apo-

a *Epiphan. hæres.* 51.
b *Iren lib.* 5. *cap.* 30.
c *Eusb. in Chronic. ad an.* 14. *Domitian. & Hist. lib.* 3. *cap.* 18.

calypse,

calypſe, aprés les trois premiers Chapitres qui regardent les ſept Egliſes d'Aſie, avoient voulu prédire les perſécutions que l'Egliſe devoit ſouffrir ſous les Empereurs payens, juſqu'à la paix de l'Egliſe ſous Conſtantin ; & enſuite celles que lui fit ſouffrir Julien l'Apoſtat ; les Victoires que l'Egliſe remporta ſur ſes perſécuteurs, la vengeance que Dieu éxerça contre l'Empire Romain, & contre Rome par des fleaux envoyez de ſa main, & par les armes des peuples barbares, qui inondérent l'Empire au quatriéme & cinquiéme ſiécle.

Malgré le peu d'eſtime que certaines gens ont fait de cet Ouvrage, on doit convenir que perſonne juſqu'ici n'a pris une route plus ſûre, & n'a porté plus loin les découvertes que l'on peut faire ſur cet ouvrage. L'Auteur peut n'avoir pas toûjours été heureux dans les applications qu'il a faites des faits hiſtoriques, aux figures de l'Apocalypſe: mais en gros ſon ſyſtême paroît certainement le plus ſoutenable de tous ceux qu'on a propoſez juſqu'ici ; & je ſuis perſuadé que pour donner quelque choſe de raiſonnable ſur ce Livre, il en faudra toûjours revenir à ſa méthode, quoiqu'on n'adopte pas tous ſes ſentimens en particulier.

M. de la Chetardye Curé de ſaint Sulpice de Paris, a compoſé une explication de l'Apocalypſe, où il a ſuivi la même méthode que le Prélat dont nous venons de parler ; je veux dire, qu'il s'eſt appliqué à nous donner un Commentaire hiſtorique de ce divin Livre. Aprés l'explication de trois premiers Chapîtres qui regardent les Egliſes de l'Aſie Mineure, qui ſubſiſtoient du tems de ſaint Jean, & qui ne font point de difficulté, parce qu'on convient qu'elles ne concernent point l'état de l'Egliſe univerſelle, il montre que les Chapîtres IV. & V, ne ſont qu'une eſpéce de préparatif aux viſions ſuivantes. Saint Jean y décrit ce qui lui parut dans le Ciel de la gloire de Dieu, & de ce qui l'accompagne. Aux Chapîtres VI. VII. VIII.

IX. X.XI. il prétend que les sept sceaux qui sont ouverts, marquent les sept âges de l'Eglise. Le premier âge est figuré par la grêle mélée de sang & de feu. C'est le tems des Martyrs, qui dura depuis le commencent de l'Eglise jusqu'à Constantin. Le second sceau marqué par un cavalier ayant un glaive à la main, & qui met tout le monde en guerre, & en dissention, désigne les hérésies, qui ont succédé aux persécutions. Le troisiéme sceau, & la troisiéme trompette, qui nous representent un cavalier monté sur un cheval noir, & suivi de la famine; marque le troisiéme âge de l'Eglise, où les nations barbares quittent leurs demeures, attaquent l'Empire Romain, & en ravagent les Provinces.

Le quatriéme sceau, ou la quatriéme trompette, font paroître un homme comme mort, monté sur un cheval pâle, suivi de l'enfer qui porte dans les quatre parties du monde la guerre, la peste, & la famine; c'est le quatriéme âgé de l'Eglise, qui renferme le Mahométisme, & le schisme de l'Eglise Grecque. A l'ouverture du cinquiéme sceau, & au son de la cinquiéme trompette, une étoile du Ciel tombe; c'est le symbole de la chûte & de l'apostasie de Luther, Prêtre & Religieux ? dont la révolte contre l'Eglise est suivie d'une infinité de guerres, d'hérésies, & de malheurs. La sixiéme trompette sonne, & une infinité d'ennemis désolent l'univers, & font périr la troisiéme partie des hommes. L'Auteur n'entreprend point d'expliquer cette prophétie, parce qu'il la croit future, & regardant le sixiéme âgé de l'Eglise, pendant lequel au Chapitre VII. l'Ange découvre à saint Jean la conversion des Juifs. Au Chapître X. un Ange lui annonce la fin du monde; & au Chapître XI. la venuë d'Hénoch, & d'Elie, & le regne de l'Ante-Christ, qui fait mourir ces deux Prophétes. Enfin le dernier sceau s'ouvre, & la septiéme trompette retentit; & voilà le Jugement dernier, & Jesus-Christ qui descend du Ciel; accompagné

des Anges, & des Saints, Chap. XI. 15. & ſuiv.

Voilà ſelon cet Auteur, l'objet général de l'Apocalypſe. Saint Jean au Chap. XII. & dans les ſuivans, revient à la premiére partie de ſa prophétie, qui regarde l'établiſſement de l'Egliſe, les perſécutions qu'elle devoit ſouffrir, & ſa victoire contre les perſécuteurs. Une femme revêtuë du ſoleil, & ayant la lune ſous ſes pieds, repréſente l'Egliſe. Le dragon à ſept têtes & à dix cornes, traînant avec ſa queuë la troiſiéme partie des étoiles du Ciel, eſt le démon qui aſſiſté de ſept Empereurs Romains, marquez par les ſept têtes, & de dix perſécutions, déſignées par les dix cornes, prétend engloutir la femme & ſon fruit, l'Egliſe & ſes enfans, par les perſécutions qu'il leur ſuſcite. Mais le dragon eſt défait par ſaint Michel. Conſtantin devient ſeul maître de l'Empire, par la perte de ſix Tyrans. Il en reſtoit un ſeptiéme, qui ne devoit paroître qu'aprés lui; c'eſt Julien l'Apoſtat, dont la perſécution eſt décrite aux Chap. XIII. & XIV. Mais enfin le tems de la vengence arrive; les nations barbares ravagent & démembrent l'Empire Romain. Sept Anges par l'efuſion de ſept phioles, vont faire tomber toutes ſortes de malheurs ſur Rome, & ſur l'Empire. C'eſt ce qu'on voit dans les Chap. XV. XVI. XVII. XVIII.

Aprés la chûte de l'Empire Romain, les nôces de l'Agneau ſe célébrent, & l'ancien ſerpent eſt enchaîné C'eſt l'état de l'Egliſe, juſqu'à la venuë de l'Ante-Chriſt. On nous décrit ſes perſécutions au Chap. XIX. mais Dieu vient au ſecours de ſon Egliſe; JESUS-CHRIST paroît dans les airs, le Jugement arrive, la bête eſt précipitée dans l'enfer; aprés quoi les Saints vont regner dans le Ciel avec JESUS-CHRIST, dont l'empire eſt décrit dans toute ſa gloire aux Chap. XXI. & XXII. de ce Livre. Tel eſt le plan hiſtorique que M. de la Chetardye a formé ſur l'Apocalypſe. Je crains qu'on ne trouve que cette diſtribution

des tems de l'Eglise en six âges, ne paroisse un peu trop arbitraire, & que le retour qu'il fait du Chap. XI. qui, selon lui, marque le Jugement dernier, à l'établissement de l'Eglise, exprimée, suivant son systême, dans le Chapitre XII. & dans les suivans, ne semble un peu trop éloigné. Enfin la durée du quatriéme âge de l'Eglise, qu'il fait aller depuis Mahomet jusqu'à Luther me paroît bien longue, en comparaison des autres; il contient environ mille ans d'interval. Je n'entre point dans l'examen de ses explications particuliéres, cela meneroit trop loin.

M. l'Abbé du Pin, qui a travaillé depuis peu sur l'Apocalypse, a pris un champ plus vaste que ni M. Bossuet Evêque de Meaux, ni M. de la Chetardye. Il ne s'attache point à chercher l'Histoire des faits détaillez, pour y trouver l'accomplissement des Prophéties de saint Jean, il se contente de dire en général, que les trois premiers Chapitres de l'Apocalypse, regardent des Eglises particuliéres d'Asie; & les trois derniers, la fin du monde, le Jugement dernier, & le bonheur des Saints dans le Ciel. Tout le reste prédit en général les persécutions que les Fidéles avoient à souffrir la punition des persécuteurs, & la ruine de l'idolâtrie. Saint Jean pour consoler les Fidéles affligez, leur représente le même objet sous un grand nombre de figures diverses, qui vont toutes au même but, & représentent la même chose.

Il prétend que ceux qui veulent appliquer chaque vision à un événement particulier, entreprennent une chose, non-seulement impossible, mais même contraire à l'intention de S. Jean; & que toutes ces visions, à le bien prendre, n'ont pas plus de rapport à un événememt qu'à un autre. Il croit que les sept têtes de la bête marquent les sept Empereurs idolâtres, qui ont été les auteurs de la derniére persécution contre l'Eglise: savoir, Dioclétien, Maximien, Galére, Sévére, Maxime, Maximin, & Licinius;

& encore ne donne-t'il cette explication que comme une conjecture, tant il craint d'avancer des choses douteuses.

Cette méthode est aisée, & tranche tout d'un coup une foule de difficultez. Elle n'engage pas à de grandes recherches historiques, ni à des détails embarrassans ; elle n'est point sujette à l'inconvénient de proposer des conjecturés douteuses, & à faire des suppositions incertaines. Elle est fondée sur l'Histoire ; elle la suppose quoiqu'elle n'entre pas assez avant dans l'examen des faits, pour vérifier toutes les particularitez de la Prophétie, Mais s'il m'est permis d'en dire ce que j'en pense ; elle laisse l'esprit trop vuide, & trop flottant ; ses explications sont trop vagues. Nous croyons que l'Apocalypse de même que toutes les autres prophéties, a son objet géneral, & son objet particulier. Isaïe, Jéremie, Ezéchiel nous parlent en plusieurs endroits de la ruïne de Jérusalem, de la captivité de Juda, & du retour de la captivité. Ils nous parlent aussi de la ruine de Babylone, de la chûte de l'Empire des Chaldéens. Daniel nous a décrit sous plusieurs figures la persécution d'Antiochus Epiphanes contre les Juifs. Ces Prophétes ne se contentent pas de nous prédire l'avénement en général, ils nous en marquent la datte, la durée, les circonstances, les auteurs ; & tout cela envelòppé de figures. Les Commentateurs ne se croyent pas dispensez de vérifier ces particularitez par l'Histoire ; ils cherchent le sens des figures ; ils fixent les événemens prédits, par la chronologie : & l'essai qu'on en a fait par exemple sur Daniel, dans lequel nous trouvons une histoire presqu'aussi circonstanciée que dans les Historiens mêmes, ensorte que Porphyre soûtenoit que cette prophétie avoit été composée aprés coup ; fait voir que la chose n'est pas impossible, & que si l'on ne peut justifier de même chaque partie des anciennes prophéties contre Ninive, Babylone, & l'Egypte ; c'est que l'histoire de

ces tems-là nous manque. On ne peut pas dire la même chose de l'Apocalypse. Nous savons trés-certainement que la plus grande partie de ce qu'elle a prédit est arrivé ; & nous connoissons l'histoire du tems dont elle a voulu parler. Pourquoi donc ne pas appliquer les faits particuliers de cette histoire, aux figures de cette prophétie ? Pourquoi ne pas travailler à dévelloper les figures ; a relever les circonstances, à vérifier les événemens marquez dans la prophétie, par l'Histoire Romaine, & par celle de l'Eglise ?

Mais on risque de se méprendre quelquefois, & de débiter des conjectures incertaines. On l'avoüe ; & les Lecteurs ne doivent pas s'en plaindre, si l'Autenr ne donne ces pensées que pour ce qu'elles sont;je veux dire, s'il se contente de proposer modestement à son Lecteur, ce qu'il rencontre dans l'Histoire, qui paroît conforme à ce qui est prédit dans la prophétie, en lui en laissant le jugement. Le public, a droit ce me semble, d'éxiger d'un Commentateur, qu'il se charge de ce travail, & qu'il coure le risque de ne pas rencontrer sûrement ce qu'il cherche. On ne lui pardonne pas de ne l'avoir pas cherché. Il seroit injuste de demander ici des demonstrations, & des preuves indubitables. On doit être content, lorsque l'application que l'on fait, est juste, probable, & ne renferme rien de contraire à l'esprit, & à l'intention du Prophéte. lorsqu'on ne lui fait pas prédire ce qui est arrivé avant lui, ou ce qui n'a nul rapport à son but géneral, qu'il ne manque jamais de marquer par des traits bien sensibles, & ausquels il est mal aisé de se méprendre. C'est la méthode qu'ont suivie les meilleurs Interprétes des Prophéties de l'ancien Testament. Il n'est pas croyable que S. Jean n'ait rien voulu exprimer de particulier, par tant de détails, de circonstances, de nombres, de dattes, de peintures. Et si tout cela est significatif, & doit se vérifier par l'Histoire ; pourquoi ne pas faire ses effortspour en montrer l'éxecution littérale & historique ?

ARTICLE. III.

De l'Auteur de l'Apocalypse, & de sa canonicité.

L'ON a douté autrefois que saint Jean fut l'Auteur de l'Apocalypse. On l'a attribuée à Cérinthe, fameux héréſiarque de la fin du premier siécle, qui l'avoit, disoit-on, composée, pour autoriser ses reveries. Il est certain que Cérinthe, avoit écrit une Apocalypse, *a* & Baronius croit qu'il l'avoit publiée sous le nom de saint Jean. Mais ce qu'on en trouve dans les Anciens, fait voir qu'elle étoit differente de celle que nous avons de cet Apôtre. *b*

L'obscurité de la vraye Apocalypse: qui l'a rendoit intelligible à la plûpart des Lecteurs, ne contribua pas peu à la faire considerer comme apocryphe. *c* Les Prophéties avant l'éxecution, sont toûjours trés-obscures; & tandis qu'on n'en a point la clef, elles demeurent fermées, & inutiles à nôtre égard. Grotius conjecture qu'un autre raison qui l'a fait rejetter par quelques Eglises pendant quelques siécles, est qu'elle étoit fort rare, & que les Evêques l'a tenoient cachée, de peur d'irriter les Empereurs, dont elle parloit d'une maniére énigmatique à la vérité; mais pourtant assez claire, si l'on se fut avisé de vouloir l'éxaminer. De plus, comme l'Auteur y parle de Gog & de Magog, du regne de mille ans, d'une prémiére résurrection, d'une Jérusalem nouvelle, choses dont les Cérinthiens, & quelques Chrétiens hebraïzans abusoient; on n'en conseilloit pas indifferemment la

a *Theodoret, hæretic. fabul. lib. 2. cap. 3.*

b Voyez M. de Tillemont, Note 3. sur les Cérinthiens.

c *Dionys. Alexand. apud Euseb. lib. 7. cap. 25. Hist. Eccles.*

lecture, & on la conservoit dans les archives des Eglises avec beaucoup de réserve.

Dés le second siécle Marcion, & Cerdon rejettérent l'Apocalypse. Caïus Prêtre de l'Eglise Romaine, au troisiéme siécle, dans sa dispute contre Procle chef des Cataphyrges, ayant entrepris de détruire l'erreur des Millénaires, dont les deffenseurs s'appuyoient principalement de l'autorité de ce Livre, prétendit que l'Apocalypse n'étoit pas de saint Jean; mais de l'héresiarque Cerinthe. Son sentiment fut suivi par plusieurs Catholiques, comme le remarque S. Denys d'Aléxandrie. Mais ce dernier, *a* qui vivoit au milieu du troisiéme siécle, ne doutoit pas que ce Livre ne fût d'un homme Saint & inspiré, qui portoit le nom de Jean, ainsi qu'on le lit dans plus d'un endroit de l'Apocalypse; mais il doutoit qu'il fût de saint Jean l'Evangéliste. Le style, & l'esprit de l'Auteur de ce Livre, lui paroissoient différent de celui de l'Evangéliste, dans son Evangile, & dans sa premiére Epître, Il n'y trouvoit pas la même pureté de style, ni la même correction de langage, que dans ces autres ouvrages, qui sont sûrement de saint Jean. Il aimoit mieux l'attribuer à Jean Marc, dont il est parlé dans les Actes des Apôtres; ou à un autre Jean, dont on voyoit le tombeau à Ephése, avec celui de saint Jean l'Evangéliste.

Au quatriéme siécle, les Aloges, sorte d'Arriens dont parle saint Epîphane *b* la réjettoient aussi; parce que saint Jean y donne au Fils de Dieu le nom de *Verbe*, ainsi que dans l'Evangile, qu'ils réjettoient de même. Ils objectoient contre l'Apocalypse, qu'il y étoit parlé de l'Eglise de Thyatires, qui n'avoit jamais été, disoient-ils. Il est vrai que de leur tems elle étoit toute infectée du Manichéïsme; mais elle étoit Catholique du tems de saint Jean: & peu de tems

a *Dionys. Alexand. loco citato.*

b *Epiphan. hæres. 52. cap. 3. pag. 423.*

aprés les Aloges, elle retourna à l'Eglise, & renonça à l'erreur. Les difficultez qu'on formoit contre cet Ouvrage, n'étoient point encore terminées au cinquiéme siécle. Saint Jérôme *a* dit que de son tems les Grecs ne le recevoient point encore ; & en effet il n'est point dans le Catalogue dressé par le Concile de Laodicée, *b* ni dans celui de saint Cyrille de Jérusalem, *c* ni dans saint Grégoire de Nazianze. *d* Saint Amphiloque dit que quelques-uns le reçoivent ; mais que la plûpart le rejettent : *e* & saint Epiphane *f* qui le reçoit, n'ose condamner ceux qui ne le reçoivent pas.

Un Auteur imprimé mal-à-propos sous le nom de saint Jérôme, mais qui vivoit vers le tems de ce Pere, dans son explication du premier Pseaume, *g* dit que de son tems le Livre de l'Apocalypse n'étoit point reçû dans les Provinces où il écrivoit ; or il vivoit apparemment dans la Palestine ; mais que dans tout l'Occident, & dans les autres Provinces de la Phénicie, & dans l'Egypte, il étoit reçû comme canonique, & que les anciens Auteurs Ecclésiastiques, comme saint Irénée, saint Polycarpe, saint Denys d'Aléxandrie, & saint Cyprien, l'avoient cité, reçû, & expliqué. Depuis le cinquiéme siécle, il semble qu'il a été reconnu unanimement pour canonique : jusqu'au tems des derniéres hérésies : car Calvin, Luther, & quelques autres l'ont retranché du Canon.

a *Ieronym. Ep. 129. ad Dardan Quod si Epistolam ad Hebraos Latinorum consuetudo non recipit inter Scripturas canonicas, nec Gracorum quidem Ecclesia Apocalypsis Joannis eadem libertate suscipiunt, & tamen nos utraque suscipimus, nequaquam hujus temporis consuetudinem. sed veterum Scriptorum authoritatem sequentes. qui plerumque utriusque abutuntur testimoniis.*

b *Laodicen. Concil. c. 60.*

c *Cyrill. Jerosol. Cathech. 4.*

d *Gregor. Nazianz. cap. 34.*

e *Amphiloc. in Catalog.*

f *Epiphan. hæres. 51 cap. 32.*

g *In nov. Edit. S. Ieronym. 526.*

M. Mille *a* soutient qu'avant l'an 210. personne n'avoit contesté l'authenticité de l'Apocalypse, & n'en avoit disputé la possession à saint Jean ; si ce n'est Marcion, qui méprisoit presque toutes les Ecritures du nouveau Testament. Ce fut Caïus Prêtre de l'Eglise, Romaine, qui le premier fit naître du doute sur cela, quoique sans mauvaise intention. Comme il avoit à combattre l'erreur des Millenaires, il crut devoir ruiner tout d'un coup leur édifice, en l'attaquant par le fondement, & en niant l'autorité d'un Livre, qui leur fournissoit la principale de leurs preuves. Il l'attribua à Cérinthe, trompé peut être par le titre d'un Livre de cet Héréſiarque, qui portoit comme celui-ci, le nom d'Apocalypse.

Mais saint Justin, *b* & saint Irénée *c* plus anciens que Caïus, reconnoissent sans difficulté qu'elle est de saint Jean Apôtre de JESUS-CHRIST. Tertullien, *d* saint Hippolyte, *e* Origénes, *f* saint Victorin, *g* Eusébe, *h* saint Athanase, *i* saint Hilaire, *k* saint Basile, *l* saint Grégoire de Nysse, *m* saint Ambroise, *n* saint Paulin, *o* saint Epiphane, *p* saint Jérôme, *q* saint Augustin, *r* & divers autres la citent comme de saint Jean, & comme Ecriture canonique, Plusieurs autres la citent aussi comme Ecriture sainte, mais sans en nommer l'Auteur ; comme saint Clément

a *Mill. Proleg. in Apocal.*

b *Justin. Dialogo cum Tryph*

c *Iren. lib. 5. cap. 3. & apud Euseb. lib 5. cap. 8. &c.*

d *Tertull. Scorpiac. c. 12 contra Marcion lib. 3. cap. 14. Præscript. cap. 33.*

e *Hippolyt. Tract. contra Noët. Bibl. PP. tom 15. pag 623, & de Anti-Christo, pag. 48.*

f *Origen. homil 7. in Josue. Et Præfat. in Evang. Joan. p. 4.*

g *Victorin. in Apoc. Bibl. PP. tom. 1. pag. 576.*

h *Euseb. Chronic. anno 14. Domitiani.*

i *Athanas. in Synopsi.*

k *Hilar. l. 6. de Trinit p. 44.*

l *Basil. in Eunom lib. 2.*

m *Nyssen. homil. de Ordinat. sua.*

n *Ambros. in Symbol. cap. 27. & Ep. Chromat.*

o *Paulin. Ep. 24.*

p *Epiphan. hæres. 51. cap. 32.*

q *Ieronym. in Catalogo. Et in Ezech. XL: 11.*

r *Aug. Tract. 13. & 36. in Joan.*

d'Aléxandrie, *a* saint Cyprien, *b* Firmicus Maternus, *c* saint Macaire d'Egypte, *d* saint Pacien, *e* & quelques autres. Enfin d'autres l'attribuënt à saint Jean, sans s'expliquer davantage ; comme Théophile Evêque d'Antioche, saint Clément d'Aléxandrie dans le sixiéme Livre des Stromates, Apolonius, *f* l'Auteur du Traité contre les Novatiens, parmi les Oeuvres de saint Cyprien, saint Méthode, *g* saint Athanase, *h* saint Phébade d'Agen, *i* saint Grégoire de Nazianze, *k* Rufin, *l* le troisiéme Concile de Carthage, *m* & le Pape Innocent I. *n* Aprés cela peut-on douter que cette piéce ne soit de saint Jean l'Evangéliste, & qu'elle ne soit Ecriture canonique ?

Les Protestants mêmes, nonobstant le doute de leurs premiers Chefs, la reçoivent aujourdhui sans difficulté, & Beze l'a soutenuë avec force, & a répondu à toutes les difficultez qu'on formoit contre elle. Les raisons que saint Denys d'Aléxandrie rapporte pour faire douter qu'elle soit de saint Jean, ne sont pas sans réplique. La différence du style n'est pas fort grande, & ne vint apparemment que de la diversité de la matiére. Sulpice Sévére *o* croyoit si peu qu'on pût douter de son authenticité, qu'il ne feint pas de dire que ceux qui ne la reçoivent pas, sont des foux, ou des impies : *A plerisque aut stulté, aut impié non recepitur.* Saint Jean s'y désigne en plus d'un endroit par des traits qui ne conviennent qu'à lui seul :

a *Clem. Alex. Pædag. lib. 2. cap. 20.*
b *Cyprian. Ep. 63.*
c *Firmic. Mater. contra Idol cap. 20.*
d *Macar. homil. 30.*
e *Pacian. Ep. 1. Bibl. PP. tom. 3.*
f *Apollon lib. cap. 18.*
g *Meth. apud Phot. cod. 234.*
h *Athanas orat. 3. contra Arianos.*
i *Phebad. contra Arianos, lib. 4. Bibl. PP. pag. 175.*
k *Nazianz. orat. 32.*
l *Rufin. Exposit. Symb. apud Cyprian. pag. 541.*
m *Concil. 3. Carthag. an. 397. can. 47.*
n *Innocent. I. Ep. 3. cap. 7.*
o *Sulpit. Sever. Hist. lib. 2.*

a Moi Jean, ai été dans l'Isle de Patmos, pour la parole de Dieu, & pour le témoignage de Jesus. Il dit aussi *b qu'il a rendu témoignage à la parole de Dieu, & à Jesus-Christ dans tout ce qu'il a vû.* Caractéres qui désignent saint Jean l'Evangéliste, qui dit de lui-même dans son Evangile : *c Celui qui a vû ces choses, en rend témoignage, & son témoignage est vrai.* Enfin on remarque ici des termes qui lui sont propres, comme ceux d'*Agneau*, *d* & de *Verbe e* donnez au Fils de Dieu.

Il est inutile de réfuter l'opinion qui vouloit l'attribuer à Cérinthe, puisque les erreurs de cet Hérésiarque y sont trés-solidement réfutées. Le titre de *Theologiens f* que l'on donne à l'Auteur de cet Ouvrage, prouve encore que c'est S. Jean. Ce surnom lui a été consacré par l'antiquité, principalement à cause de l'élévation du premier Chapitre de son Evangile, & de la maniére sublime dont il parle de la Divinité

La Vulgate ne lui donne que le titre d'Apôtre ; & les Exemplaires Grecs varient sur le titre. Quelques-uns ajoutent le nom d'Apôtre, & d'Evangéliste à celui de Théologien. Enfin ce Livre porte en lui même tous les caractéres de Divinité qu'on peut désirer, dans la pureté, & dans l'excellence de sa doctrine, & dans les prophéties sur l'état futur de l'Eglise desquelles l'événement a pleinement justifié la vérité. Or il n'y a point de preuve plus certaine à nôtre égard de la Divinité, & de l'inspiration d'un Ouvrage, que la prédiction de l'avenir, *g* lorsqu'elle est suivie de l'effet. On ne trouve ici rien qui démente le caractére de la vie, de la doctrine & des sentimens de saint

a *Apoc.* I. 9.
b *Apoc.* I. 2.
c *Joan* XIX 35.
d *Apoc.* v, 7. 8. *&c Confer. Joan.* I. 29. 36.
e *Apocal.* XIX. 13. *Confer Joan.* I. 2. & 1. *Joan.* I. 1. v. 7.
f *Titul. in editis.*
g *Isai.* XLI. 23. *Annunciate quæ ventura sunt in futurum, & sciemus quia Dii estis vos.*

Jean. Il y parle comme Chef, & Apôtre des Eglises d'Asie. *a* On y remarque ses hauts sentimens de la Divinité, & une profonde connoissance des prophéties, & des usages des Juifs.

ARTICLE IV.

En quel tems, en quel lieu, en quelle Langue, l'Apocalypse a-t'elle été écrite ? Jugement sur son style.

L'Auteur de l'Apocalypse nous apprend lui-même qu'il la composa dans l'Isle de Patmos, *où il avoit été rélégué pour la parole de Dieu, & pour le témoignage qu'il rendoit à Jesus-Christ. b* Ceux qui l'ont attribuée à Cérinthe, ont crû apparemment que cet Hérésiarque l'avoit feinte sous le nom de saint Jean : Car pour Cérinthe, on sait qu'il n'a jamais été éxilé à Patmos ; & toute l'antiquité parle de l'exil de saint Jean dans la même Isle. Saint Irénée, *c* Eusébe, *d* saint Jérome, *e* saint Victorin, *f* & les autres en font foi. On ne connoît que saint Epiphane qui ne mette pas son éxil sous l'Empire de Domitien. Il le place sous celui de Claude, & il est suivi par Grotius, comme nous l'avons déja vû. Ligfoot, & Hammond ont embrassé le sentiment de Grotius. Salmeron, Hentenius, & le P. Possines ont prétendu aussi qu'il l'avoit écrite avant la ruine de Jérusalem. Mais

a *Ieronym in Catalogo, in Joanne.*

b *Apocal.* I. 9. *Ego Joannes fui in insula, quæ appellatur Patmos, propter verbum Dei, & testimonium Jesu, fui in Spiritu in Dominica die.*

c *Iren. lib.* 5. *cap.* 30.

d *Euseb, in Chronic. ad an.* 14. *Domit.*

e *Ieronym. in Catal.*

f *Victorin. in Apocal.*

la foule des Interprétes anciens, & modernes placent l'Apocalypse entre l'an 94. & 96. de JESUS-CHRIST. La premiére datte est celle de son exil sous Domitien ; & la seconde est celle de son rappel aprés la mort de ce Prince. Grotius avance qu'Eusébe dit que saint Jean composa son Apocalypse à Ephése. Je ne trouve rien de cela dans Eusébe : Mais saint Victorin Evêque de Petavv, croit que ce ne fut qu'au retour de son éxil, qu'il donna & publia cet Ouvrage. *a*

Scaliger *b* a crû que l'Apocalypse avoit été écrite en Hébreu. C'est un paradoxe qui n'a été suivi de personne. Tout le monde dit, ou suppose qu'elle a été composée en Grec ; & le Texte même en est une preuve. Dieu y dit en plus d'un endroit : Je suis *l'Alpha & l'Omega :* Ce qui ne pourroit s'entendre en Hébreu, *l'omega* n'en étant pas la derniére lettre, & n'entrant pas même dans l'Alphabet Hébreu. S. Denys d'Aléxandrie *c* remarquoit une grande différence de style entre l'Evangile, & la premiére Epître de S. Jean, comparées à son Apocalypse. Il trouve de l'élégance dans l'arrangement des termes, & de la pureté dans le langage de l'Evangile, & de la premiére Epître de saint Jean. On n'y voit, dit-il, ni barbarisme, ni solécisme, ni même idiotisme. Le Seigneur ayant accordé à son Disciple bien-aimé, le double don de la science, & de l'éloquence. Mais pour l'Apocalypse, il trouvoit que la diction n'en étoit pas bien grecque, & qu'elle étoit quelquefois gâtée par des solécismes, ou des barbarismes. Il s'abstient, dit-il, par respect, d'en produire des exemples, n'en ayant même parlé que pour montrer qu'il avoit éxaminé la chose, & que le style de cet ouvrage n'étoit pas le même.

a *Victorin. Petav. in Apoc. p. 579. D.*
b *Scaligerana.*
c *Dionys. Alexand. apud Euseb. Histor. Eccles. lib. 7. cap. 25.*

Il eſt certain que ſi la diverſité du ſtyle étoit toûjours un argument déciſif, pour prouver qu'un ouvrage n'eſt pas d'un Auteur ; on auroit lieu de douter que l'Apocalypſe fût de ſaint Jean. Mais pluſieurs choſes peuvent cauſer de la variété dans le ſtyle de la même perſonne. L'âge, les circonſtances du tems, la diſpoſition de l'eſprit, la nature du ſujet que l'on traite. Salomon eſt fort différent de lui-même dans les trois ouvrages que l'on a de lui. Dans les Proverbes il eſt ſérieux, & ne parle que par ſentences. Dans l'Eccléſiaſte, il marche par raiſonnemens, & par preuves. Il eſt doux, tendre, paſſionné, dans le Cantique des Cantiques. D'ailleurs ſaint Jean à Patmos n'avoit pas les mêmes ſecours qu'à Ephéſe, pour faire revoir ſes Ouvrages, & pour en faire châtier le ſtyle, par des perſonnes habiles, & polies. Je parle dans le ſentiment commun, qui veut qu'il l'ait écrite à Patmos.

De fort habiles Critiques admirent l'art, & la beauté de cet Ouvrage. On a vû au commencement les éloges que ſaint Jérôme lui a donnez. Saint Denys d'Aléxandrie ne parle qu'avec admiration du fond de l'Ouvrage. Henry Morus. [a] croit qu'il n'y eut jamais d'ouvrage écrit avec plus d'art, & de beauté ; tout y eſt peſé, & mis en ſa place dans la derniére juſteſſe. M. l'Abbé du Pin [b] dit que le ſtyle de l'Apocalypſe eſt élevé & prophétique, que toutes les narrations & deſcriptions de ce Livre, ſont grandes, ſublimes, & exprimées en termes pathétiques. Qu'il eſt écrit avec beaucoup d'art, & d'élévation. Les figures de l'ancien Teſtament y ſont appliquées d'une maniére trés-juſte ; & les expreſſions des anciens Prophétes y ſont employées trés-à-propos. Le Ciel & la

a *Henric. Morus, Viſion. in Apoc. lib. 5. cap. 15. in Synopſi pag. 1661. Nullus umquam liber majori cum artificio ſcriptus eſt, uncquoque verbo velut in bilance penſitato.*

b *Du Pin, Apocalypſ. pag.* 253. 254.

terre ſont le théatre de toutes les viſions. Le Seigneur, l'Agneau, les Anges, les puiſſances infernales, les Rois de la terre, l'idolâtrie, en ſont les acteurs; & ce qu'ils repréſentent eſt repréſenté d'une maniére vive naïve, qui frappe, & qui touche ſenſiblement l'eſprit des Lecteurs. La narration en eſt ſimple & naturelle; mais en même-tems grande & élevée, & les expreſſions en ſont nobles & magnifiques. S'il y a quelque obſcurité, elle n'eſt point dans les termes, mais dans les choſes.

S'il m'eſt permis de joindre ma penſée à celle de ces grands Hommes je reconnoîtrai ingénuëment, que lorſque je commençai à travailler ſur ce Livre, je n'étois nullement prévenu en ſa faveur. Je le conſidérois comme un énigme, dont l'explication étoit impoſſible aux hommes: ſans une révélation particuliére. Je regardois tous les Commentateurs qui ont entrepris de l'expliquer, comme des gens, qui au milieu des ténébres, vont au hazard, où les porte leur bonne ou mauvaiſe fortune. Mais éxaminant cet Ouvrage avec plus de ſoin, j'y ai remarqué des beautez comparables à tout ce qu'il y a de plus pompeux, de plus grand dans les Prophéties d'Iſaïe, de Daniel, de Jérémie, d'Ezéchiel. J'y ai admiré l'ordre, l'arrangement, le choix des faits, la lumiére répanduë à propos ſur certains endroits obſcurs; les faits noblement enveloppez ſous des figures naïves, & expreſſives. Une infinité d'alluſions magnifiques à ce qu'il y a de plus brillant dans les Prophétes, & à ce qui ſe pratiquoit de plus pompeux dans le Temple. Des peintures grandes, & propres à inſpirer du reſpect, & de la frayeur, lorſqu'il s'agit d'attirer l'attention du Lecteur ſur quelque objet important. La majeſté de Dieu, ſon pouvoir infini, ſon autorité abſoluë ſur les Empires, ſur les Rois, ſur les choſes du monde, marquées par des traits vifs, & perçants. Le récit y eſt ſoutenu, vif, varié, léger, intereſſant.

Je

Je n'ai point vû de poësie plus animée ; car tout y agit, & tout parle, & les caractéres y sont admirablement conservez. Et quand on a une fois saisi le fil de l'histoire, à laquelle il fait allusion ; il vous semble lire une histoire écrite en figure, ou embellie par les ornemens de la poësie.

ARTICLE. V.

Sujet de l'Apocalypse. Précis de ce Livre.

ON peut fort naturellement partager l'Apocalypse en trois parties : La premiere contenuë dans les trois premiers Chapitres, regarde les sept Eglises d'Asie, dont saint Jean prenoit un soin particulier, & qu'il gouvernoit de son Isle de Patmos, où il étoit relegué. La seconde partie, qui tient depuis le Chapitre IV. jusqu'au XIX. inclus, comprend la guerre que l'Eglise a soûtenuë de la part de ses persécuteurs ; les maux qu'elle a soufferts, la victoire qu'elle a remportée sur eux, les châtimens dont Dieu a frappé ses ennemis, & la vengeance qu'il a tirée du sang des Martyrs. Enfin la troisiéme, qui comprend les trois derniers Chapitres, est proprement le triomphe du Fils de Dieu, & la description du Bonheur des Martyrs dans la Béatitude; le Jugement dernier, la resurrection des morts, la demeure des Bienheureux dans le Ciel,

Tout le monde convient que la premiere partie est une instruction prophétique, adressée aux Eglises d'Ephése, de Smirne, de Pergame, de Thyatire, de Sardes, de Philadelphie, & de Laodicée : Quoique plusieurs Interprétes y cherchent aussi du mystere, & prétendent que les avis donnez aux sept Eglises, regardent des choses futures, & qui ont rapport à toute

l'Eglise. On convient aussi que la troisiéme partie regarde la fin du monde, & la félicité des Saints dans le Ciel. Toute la difficulté de l'interprétation roule sur la seconde partie, & consiste à montrer dans l'Histoire, non seulement en géneral; car sur cela on est encore assez d'accord : mais aussi en particulier, que les prédictions de saint Jean se sont accomplies depuis l'an 303. qui est la premiére année de la grande persécution suscitée par Dioclétien & Galére, jusqu'à l'année 410. qui est celle de la prise de Rome par Alaric. Les persécutions qui ont précédé, tant de la part des Juifs, que de la part des Empereurs Romains, ou des Gouverneurs, & peuples idolâtres, n'étant, pour ainsi dire, que des préludes de celle-ci.

Le Chapitre IV. n'est qu'un préambule, où l'on décrit la Majesté de Dieu, & pour ainsi dire, la scéne où cette vision se passa. Le Chapitre V. représente les ordres, & les decrets de Dieu, inconnus aux hommes, & révélez par Jesus-Christ à saint Jean Cela est représenté sous la figure d'un Livre scêlé de sept sceaux, qui sont ouverts par l'agneau. A l'ouverture de chacun de sept sceaux, on voit (Chap. VI. & VII.) les événemens qui étoient cachez sous ces sceaux; où plûtôt, on voit la prediction de ce qui doit arriver dans la suite. Au premier sceau Jesus-Christ paroit monté sur un cheval blanc, en vainqueur, & pour rassurer ses Saints. *Confidite ego vici mundum.* a Au second, on prédit la guerre qui doit être faite à l'Eglise. Au troisiéme, la disette, qui doit accabler l'Empire. Au quatriéme, la peste, ou la mortalité. Au cinquiéme, les saints Martyrs demandoient vengeance de leur sang répandu. Au sixiéme, on voit des tremblemens de terre, l'éclyse du soleil, & de la lune, la chûte des étoiles, &c. qui marquoient les malheurs dont l'Empire Romain, Rome, & les persécuteurs devoient être frappez, en punition de leurs cruautez exercées contre

a *Joan.* XVI. 33.

les Chrétiens. Voilà le ſujet géneral de toute l'Apocalypſe. Mais dans les Chapitres ſuivans, On nous découvre toutes ces choſes dans un plus grand détail. Juſqu'ici ce n'eſt, pour ainſi dire, qu'une ébauche, où ſi l'on veut, un tableau en racourci. On va voir les mêmes objets en grand, & avec étenduë; car la prophétie va par degrez. Le Saint Eſprit répand la lumiére à meſure qu'on avance.

Au Chapitre VII. On nous diſpoſe a voir un grand ſujet, en nous repreſentant quatre Anges, qui retiennent tous les vents, & tous les fleaux du Seigneur. Il leur eſt deffendu de ſouffler, juſqu'à ce que Dieu eſt fait imprimer ſon ſceau à tous ceux qu'il a choiſi. On imprime ce caractére ſur un trés-grand nombre de perſonnes. Aprés quoi l'Agneau ouvre le ſeptiéme ſceau, (Chap. VIII.) & à ſon ouverture, on voit paroître ſept Anges avec autant de trompettes. Au ſon de la premiére trompette, la troiſiéme partie de la terre eſt brûlée. Le feu eſt le ſymbole de la guerre. Au ſecond ſon de la trompette, une montagne fut jettée dans la mer. Je penſe que c'eſt la chûte entiére de la nation Juïve, dans leurs derniéres révoltes contre les Romains, ſous Trajan, & ſous Adri n. A la troiſiéme trompette, une étoile tombe d Ciel, & empoiſonne toutes les eaux des fleuves. Il y a aſſez d'apparence que c'eſt le fameux Barchoquebas, ce faux fils de l'Etoile, qui engagea les Juifs dans la révolte contre les Romains; révolte qui fut ſi funeſte à cette malheureuſe nation, & qui couta ſi cher aux Romains.

A la quatriéme trompette, le ſoleil, & la lune furent éclypſez dans la troiſiéme partie de leur diſque; où ils perdirent la troiſiéme partie de leur lumiére. On l'explique ou des premiéres héreſies, qui cauſérent tant d'obſcurciſſement dans l'Egliſe; ou des diſgraces de la nation Juïve; ou des malheurs de l'Empire Romain. Aprés ces quatre trompettes un aigle annonce de grands

malheurs ſur la terre, qui doivent arriver au ſon des quatre trompettes qui n'avoient pas encore ſonné. A la cinquiéme trompette, (Chap IX.) une étoile tombée du Ciel, ouvre l'entrée de l'abîme, d'où il ſort une infinité de ſauterelles, qui ravagent toute la terre. Ces ſauterelles déſignent les peuples barbares qui ſe jettérent dans l'Empire Romain, aprés la mort de Conſtantin, & de ſes enfans. Tous les caractéres de ces peuples ſont admirablement exprimez ſous les figures de ces ſauterelles. Les Prophétes pour rélever la Majeſté de Dieu, aiment à employer ces maniéres de parler figurées : *Je ſiffierai, & je ferai venir la mouche de l'Egypte, & l'abeille de l'Aſſyrie ; & elles viendront ſe repoſer ſur la terre d'Iſraël*, dit le Seigneur dans Iſaïe. *a* Il veut marquer les armées d'Egypte, & d'Aſſyrie.

Au ſon de la ſixiéme trompette, on donne ordre de délier les quatre Anges qui gardoient la frontiére des deux Empires des Parthes, & des Romains. Ce ſont les Garniſons des deux Empires, qui étoient demeurées en paix depuis l'an 320. juſqu'en 337. Sapor rompit la treve. Conſtantin mourut avant que de pouvoir commencer la guerre. Conſtance la ſoutint ſans ſouffrir aucune perte conſiderable : mais Julien y pétit, & ſon armée faillit à y périr auſſi par l'imprudence, & la témerité de cet Empereur. Avant que la ſeptiéme trompette ſonnât, il parut, (Chap. X.) un Ange qui tenoit en main un petit Livre. Saint Jean le mangea, & l'avalla. Cela veut dire qu'il apprit par revélation quels étoient les deſſeins de Dieu ſur ſon Egliſe.

En même tems on lui ordonne (Ch. XI.) de meſurer le Temple, de laiſſer les parvis extérieurs, & la ville de Jéruſalem, ſans les toiſer ; parce qu'ils ſont abandonnez aux Gentils, qui la fouleront aux pieds pendant quarante-deux mois, ou douze cens ſoixante

a *Iſai.* VIII. 18.

jours, ou trois ans & demi. C'est la durée de la persécution de Dioclétien. Pendant ce tems l'Eglise de JESUS-CHRIST, & son Temple saint dans ce qu'il avoit d'exterieur, furent en quelque sorte livrez aux Idolâtres. Ils démolirent les Eglises, ils persécutérent les Fidéles, & furent cause de l'apostasie d'une infinité de Chrétiens foibles, ou téméraires; mais aussi ils procurérent la couronne du martyre à un nombre innombrable de Chrétiens fidéles, marquez par les deux témoins, qui aprés une infinité de miracles, furent mis à mort par les ennemis de JESUS-CHRIST. A cette tempête succéda la tranquillité. Constantin étant demeuré seul maître de l'Empire; la paix fut renduë à l'Eglise, & les Martyrs reçûrent dans le Ciel, & sur la terre les honneurs qui leur étoient dûs. Mais pour parvenir à cette paix, Constantin fut obligé de soûtenir, & d'entreprendre bien des guerres, désignées dans la prophétie sous le symbole d'un tremblement de terre, dans lequel la dixiéme partie de la ville tomba.

Ce qui est rapporté dans les Chapitres X. & XI. dont nous venons de donner le précis, n'est que comme un intermède, pour répandre la lumiére sur ce qui étoit désigné plus obscurement par les six Anges qui avoient sonné de la trompette. Ces deux Chapitres nous fournissent le denouëment de ces prédictions, en nous montrant ce qui a attiré sur l'Empire tant de disgraces, & de malheurs. Le septiéme Ange (Ch. XI.] ayant donc sonné de la trompette, on entendit que la victoire, & le regne avoient été donné au Fils de Dieu. Voilà la paix de l'Eglise procurée par Constantin,

Les persecutions de l'Eglise n'avoient été represéntées qu'en gros dans la figure des sept sceaux, & des sept trompettes: Voici quelque chose de plus exprés. L'Eglise de JESUS-CHRIST est figurée sous l'idée d'une femme revetuë du soleil, (Chap. XII.) prête

à accoucher, qu'un dragon à ſept têtes mênace de dévorer avec ſon fruit. Les ſept têtes du dragon ſont les ſept Empereurs perſécuteurs de l'Egliſe ; Dioclétien, Maximien, Hercule Galere, Maximin Sevére, Maxance, & Licinius. L'Egliſe enfanta heureuſement malgré les perſécutions mais elle fut obligée de ſe retirer pendant quelque tems dans le deſert, pour laiſſer paſſer le fort de la perſécution. Le dragon l'y pourſuivit ; mais il ne put l'atteindre.

Pour imprimer la même choſe plus fortement dans l'eſprit de ſaint Jean, & de ſes Lecteurs, le ſaint Eſprit lui fait voir au Chap. XIII. une bête à ſept têtes qui ſort de la mer, & à laquelle le dragon donne toute ſa puiſſance. Cette bête eſt la ville de Rome, ou l'Empire Romain. Des ſept têtes de la bête, il en tombe d'abord cinq. Dioclétien, Maximien, Galere, Sévére Maxence, ne durérent que peu de tems. Mais Maximin en Orient fit de trés-grand maux à l'Egliſe. Aprés la chûte de cette ſixiéme tête, il en parut une ſeptiéme, mais qui ne dura pas long-tems ; c'eſt Licinius. Enfin il en vint une huitiéme, qui eſt Julien l'Apoſtat, deſigné dans ce même Chapitre ſous le nom de bête qui a deux cornes comme celle de l'Agneau. De tous les traits dont ſaint Jean le depeint, il n'y en a pas un qui ni ſe vérifie admirablement par l'hiſtoire. Il faut comparer ce Chap. XIII, avec le XVII. qui en eſt comme le Commentaire.

Au Chap. XIV, on voit la victoire de JESUS-CHRIST, & de ſes Martyrs, & l'établiſſement de l'Evangile éternel par tout le monde ; la vengeance exercée contre Rome idolàtre, ſous la figure d'une moiſſon, & d'une vendenge au Chap. XV. ſept Anges ayant chacun une coupe pleine du vin de la colére de Dieu, les répandirent ſur la terre, ſur les ennemis de JESUS-CHRIST, & de ſon Egliſe. (Chap. XVI. Ce ſont apparemment le malheurs qui arrivérent dans l'Empire depuis la mort de Conſtantin, & de ſes

fils. Il faut voir ces sortes de détails dans le Commentaire. Le Chap. XVII. nous represente Rome, & l'Empire Romain sous la figure d'une grande prostituée, maîtresse des Rois de la terre, bâtie sur sept montagnes, teinte du sang des Martyrs, & nommée Babylone dans le sens mystique, & qui a enyvré du vin de sa prostitution tous les peuples du monde. Il est évident que tous ces caractéres ne conviennent qu'à Rome idolâtre, comme Capitale de l'Empire Romain. Cette grande prostituée est assise sur la bête à sept têtes. La bête est mise à mort, & ses sept têtes désignant les sept Empereurs persécuteurs, & la huitiéme, qui est Julien l'Apostat, sont abbatuës. Dix cornes leur succédent; ce sont les Rois des nations barbares qui s'établirent dans l'Empire Romain. Leur dessein étoit d'y vivre suivant la Religion, & les Loix Romaines; ils firent même d'abord la guerre à l'Agneau, & à son Eglise: mais enfin ils furent vaincus, ils se convertirent, & adorérent celui qu'ils avoient persécuté.

Le Chap. XVIII. est comme la conclusion de toutes les guerres, & de toutes les ménaces qu'on a vûës jusqu'ici. Babylone est abattuë, le peuple du Seigneur en sort, les nations, & les Rois éloignez pleurent sa chûte; les autres la maudissent, & insultent à son malheur. Les Saints, & les Martyrs sont vengez dans la prise de Rome par Alaric. Le Chap. XIX. nous dépeint en gros la victoire de JESUS-CHRIST sur ses ennemis, la vengeance exercée contre Rome, & contre les Empereurs Romains; enfin les nôces de l'Agneau, & le bonheur des Saints qui sont invitez à cette nôce.

Les Ch. XX. XXI. & XXII. regardent l'autre vie, & ce qui se passera à la fin du monde. Le regne de l'idolâtrie étant détruit, & le sang des Martyrs vengé; un Ange enchaîne le dragon, ou le diable, & l'enferme dans l'abîme pour mille ans, aprés lesquels il

sera délié de nouveau, & suscitera Gog & Magog contre JESUS-CHRIST, & contre son Eglise : mais le feu du Ciel les dévorera. Cela regarde la venuë de l'Ante-Christ à la fin du monde. Aprés cela le souverain Juge fera comparoître devant son tribunal tous les hommes, pour recevoir chacun selon ses œuvres.

Le Ciel, & la terre étant renouvellez, (Chap. XXI.) l'Epouse de JESUS-CHRIST, la nouvelle Jérusalem, l'Eglise Chrétienne descend du Ciel, vient trouver son Epoux ; on célébre ses nôces. Rien de plus pompeux de plus riche, de plus beau que cette nouvelle Epouse. Tous les Elûs se trouvent au festin. Au milieu de la ville, (Chap. XXII.) est un fleuve de délices ; & sur le fleuve il y a plusieurs arbres qui donnent l'imortalité. Ces figures pompeuses ne marquent autre chose que la souveraine felicité des bienheureux dans le Ciel, aprés la résurrection générale. Voilà toute l'économie de ce Livre.

ARTICLE VI.

Apocalypses apocryphes attribuées aux Apôtres S. Jean, S. Pierre, S. Paul, S. Thomas, S. Etienne, &c.

LEs imposteurs qui ont forgé de faux Evangiles de faux Actes, & de fausses Epîtres sous le nom des Apôtres, ont aussi attribué de fausses apocalypses, ou de fausses révélations à ces Hommes si respectables en toutes maniéres. On trouve dans la Bibliothéque de l'Empereur a un Livre Grec manuscrit, qui a pour titre : *Apocalypse de faint Jean le Théologien, & tou-*

a *Apud Lambec, Cod.* cxix. *fol.* 108. 115.

chant l'Ante-Christ. Aprés l'Ascension de nôtre Seigneur Jesus-Christ, comme j'étois seul, moi Jean, sur le mont Thabor, &c. Mais ce Livre est inconnu aux Anciens, & ne merite aucune considération.

La fausse Apocalypse de saint Pierre est plus fameuse, & bien plus ancienne, puisque Théodote, qui vivoit au deuxiéme siécle, & qui est cité dans saint Clément d'Aléxandrie, *a* & saint Clément d'Aléxandrie lui-même, *b* Eusébe, *c* saint Jérôme, *d* & d'autres Anciens en ont fait mention. Sozoméme *e* dit qu'on la lisoit tous les ans une fois dans les Eglises de la Palestine le jour du Vendredi saint, où tout le peuple jeûnoit fort religiéusement en mémoire de la Passion de nôtre Seigneur. On dit *f* que ce Livre est encore aujourd'hui en honneur dans l'Egypte, & qu'on l'y lit dans les Eglises : mais cela n'est nullement certain. Jacque de Vitry Ecrivain du treiziéme siécle, cite une Apocalypse de saint Pierre, qui avoit pour titre : *Révélations du bienheureux Apôtre saint Pierre, réduites en un volume par son Disciple saint Clément ;* où l'Auteur dit que saint Pierre parloit de la destruction de la Loi des Agareniens, ou des Turcs, & de la prochaine ruine du Paganisme. Il y a toute apparence que cette derniére Apocalypse est beaucoup plus récente, que celle qui est citée par les Anciens; & elle mérite encore moins de respect, & de créance.

Saint Paul *g* nous apprend qu'il fut ravi jusqu'au troisiéme Ciel, jusques dans le paradis, oú il oüit des merveilles ineffables, & qu'il n'est pas permis à l'homme de rapporter. A l'occasion de ce ravissement de saint Paul, les hérétiques Caïnites *h* composé-

a *Vide Grabe Spicileg. tom. 1. pag. 74.*

b *Vide Euseb lib. 6. cap. 14*

c *Vide Euseb. l. 3 Hist. c. 3.*

d *Ieron Catalog. Scriptor. Eccl. de S. Petro.*

e *Sozomen. lib. 7. cap. 19. Vide & Nicepohr. l b. 12 cap. 34*

f *Prateolus Elench. haeres. pag. 138. Petr. de Luzembourg Catalog. haeres. 2.*

g *2. Cor. XIII. 2. 3. 4.*

h *Epiphan. haeres. 38. cap 2. pag. 277.*

rent un Livre infâme, qu'ils attribuoient à saint Paul, & dont les Gnostiques se servoient aussi. Il avoit pour titre : *Elévation de saint Paul.*

Saint Augustin *a* parle encore d'une fausse Apocalypse de saint Paul, qui étoit pleine de fables, & où l'on prétendoit rapporter les merveilles que l'Apôtre dit être ineffables. Sozoméne *b* assûre que beaucoup de Moines faisoient grand état d'une Apocalypse de saint Paul au siécle où il vivoit, c'est-à-dire, au cinquiéme siécle, & ils disoient que ce Livre avoit été trouvé par une révélation divine, dans la maison de saint Paul à Tharse en Cilicie, sous l'Empire de Théodose I. dans un coffre de Marbre. Sozoméne eut la curiosité de vouloir s'informer de la vérité du fait. Il consulta un vieillard vénérable, Prêtre de l'Eglise de Tharse, qui lui dit qu'il n'en avoit aucune connoissance, & qu'il soupçonnoit les hérétiques d'avoir supposé cet Ouvrage. Le même Auteur dit que les Anciens n'avoient point connu cet Ecrit. Ainsi il étoit différent de l'Ascension, ou de l'Apocalypse de saint Paul, dont parlent saint Epiphane, & saint Augustin. Et certes il seroit mal aisé de croire que les Religieux du tems de Sozoméne en fissent un si grand cas, s'il eût été aussi méchant que le disent ces Peres.

M. Grabe *c* a trouvé à Oxfort dans la Bibliothéque du Collége de Merton, un Manuscrit intitulé : La révélation de saint Paul, qui contient ce qu'il vit pendant les trois jours qui suivirent sa conversion ; où saint Michel lui fit voir les peines du purgatoire, & de l'enfer. On y lit que l'Apôtre obtint de Dieu le pardon pour les ames qui se trouveroient dans le Purgatoire tous les jours de Dimanche dans toute la suite des tems. Mais cette seule circonstance suffit

a *August. in Joan. homil.* 98.

b *Sozomen. lib. 7. cap. 19.*

c *Grabe Spicileg. Patr. tom. 1. pag. 85. ex Biblioth. Merton. cod. 13. n. 2. art. fol.* 77.

pour prouver tout à la fois & la nouveauté, & la fausseté de cet Ouvrage.

Cérinthe fameux héréſiarque du premier ſiécle, avoit auſſi écrit une Apocalypſe, *a* dans laquelle il feignoit avoir reçû d'un Ange de ſublimes revelations, comme s'il eût été un grand Apôtre. Il diſoit en particulier qu'aprés la réſurrection, il y auroit un regne tereſtre de JESUS-CHRIST à Jéruſalem, oú les hommes ſeroient de nouveau aſſujettis aux vices, & à la concupiſcence ſous leſquels nous gémiſſons aujourd'hui; & que ce regne dureroit mille ans, accompagné des plaiſirs des ſens, du boire, & du manger. Et c'eſt peut-être pour cela que quelques Anciens *b* ont attribué la vraye Apocalypſe de ſaint Jean à Cérinthe, & que d'autres *c* ont douté que ſaint Jean en fût le véritable Auteur. L'abus que les hérètiques faiſoient de ce qui eſt dit dans la vraye Apocalypſe du regne de mille ans, fit douter de la canonicité de l'Ouvrage; & la conformtiè que ce Livre ſaint paroiſſoit avoir en cela avec la fauſſe Apocalypſe de Cérinthe, faiſoit craindre de les confondre, & de recevoir pour un Ouvrage de ſaint Jean, celui qui n'étoit que de l'invention de Cérinthe.

En 1595. on trouva, dit-on, ſur la montagne de Grenade en Eſpagne une nouvelle Apocalypſe écrite ſur des lames de plomb, & différente de toutes celles dont nous venons de parler. Quelques Auteurs Eſpagnols l'attribuënt à Cecilius Diſciple de Saint Jacque le Majeur, qu'ils qualifient Apôtre d'Eſpagne. *d* Cecilius qui ſouffrit le martyre la ſeconde année de Néron, la traduiſit, diſent-ils, en Eſpagnol, & l'é-

a *Euſeb. Hiſt. Eccleſ. lib. 3, cap. 28 ex Caïo Romanæ Eccl. Presbytero.*

b *Vide Philaſtr. hæreſ. 69. & Epiphan hæreſ. 50. Quidam apud Dionyſ Alex. apud Euſeb. lib, 7. cap. 25.*

c *Dionyſ, Alex. apud Euſeb. lib. 3. cap. 39. Alii.*

d *Vide Bivarium. Michaël de Luna, Bern. de Aldrede, &c. apud Fabric. tom. 2. de apocryph pag. 963.*

claircit par ses Commentaires. On y trouve plusieurs prophéties sur l'empire de Mahomet, & sur les ravages que les sectateurs de ce faux Prophéte devoient faire en Espagne. Mais comme saint Cecilius put-il écrire en Espagnol tant d'années avant que cette Langue fût formée ? C'est, dit François Bivarius, *a* que ce Saint reçut par l'inspiration de Dieu le don de connoître une Langue nouvelle, étrangére, & non encore formée; ou selon Grégoire Lopez, *b* que dés le tems de JESUS-CHRIST, & des Apôtres, la Langue Espagnole étoit déja en usage, & que depuis ce tems elle a été corrompuë par le mélange de quantité de termes Arabes. Mais laissons ces rêveries méprisées mêmes par les Espagnols les plus sensez, & condamnées par les Bulles des Papes. *c*

L'Apocalypse prétenduë de saint Thomas est rejettée par le Décret de Gélase, de même que l'Apocalypse de saint Etienne, premier Martyr. Les Manichéens faisoient si grand cas de ce dernier Ouvrage, qu'ils le portoient enfermé sous la peau de leurs cuisses, si l'on en croit Serapion cité par Sixte de Sienne; *d* quoiqu'on ne trouve pas cette particularité dans les Exemplaires imprimez que nous avons de cet Ecrivain.

a *Bivarius Cisterciens. Monach. Comment. in Pseudo-dextri Chronic. an.* 54. *pag.* 110.

b *Greg Lopes Apolog. pro vera Sancti Montis Granat. antiquitate.*

c *Vide apud Bolland. tom.* 1. *Februar. p.* 10. *& tom.* 7. *Maii. pag.* 285.

d *Sixt. Sen. Bibliot. lib.* 2. *Ex Serapione opere contra Manichaos.*

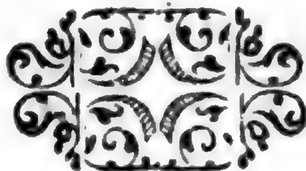

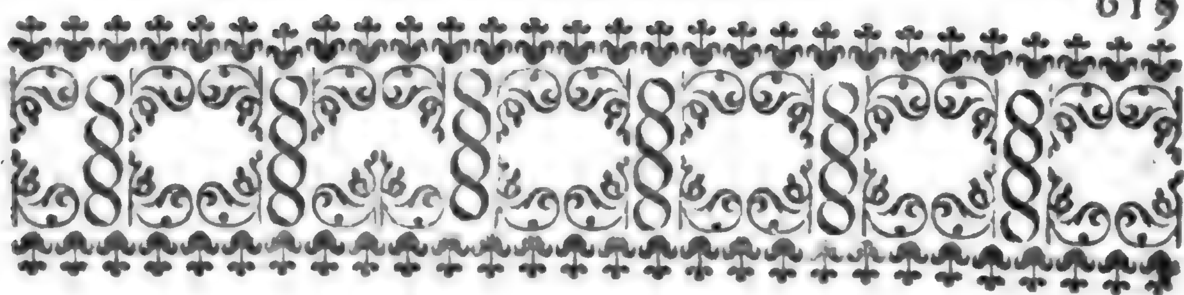

VIES DE QUELQUES EMPEREURS,

AUTEURS de la derniere Perſecution, ſuivie de la Paix de l'Egliſe, dont il eſt parlé dans le Diſcours de l'Apocalypſe.

AVERTISSEMENT.

UN des principaux dénouëmens de l'Apocalypſe, conſiſtant dans l'Hiſtoire du Regne de Dioclétien, & de ſes Collegues, & de la grande perſecution qu'ils exciterent contre les Chrétiens, auſſi bien que dans celle de la délivrance de l'Egliſe par Conſtantin, nous avons crû devoir l'expoſer icy en peu de mots, tout le monde n'ayant pas les Auteurs qui l'ont rapportée, ni le temps d'en ramaſſer les circonſtances.

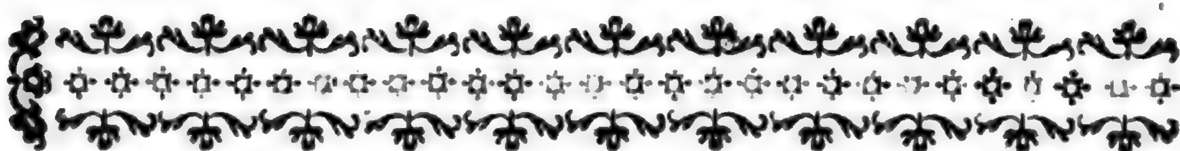

DIOCLETIEN.

Et l'Hiſtoire de la grande Perſecution de l'Egliſe.

DIOCLETIEN étoit originaire de Dalmatie, d'un petit Bourg prés de Salone, nommé ainſi que ſa mere, Dioclea: il prit le nom de Dioclés, qu'il garda juſqu'à ſon élevation à l'Empire. D'Ecrivain, ou d'Affranchi du Senateur Anulius, & de ſimple Soldat, il monta aux premieres Charges de la Milice: étant un jour à Liege dans une Hôtellerie, il ſe mit à diſcourir par divertiſſement avec une Druide, ou Magicienne, de la dépenſe & de l'œconomie de ſa Maiſon: Cette femme étonnée de ſon grand ménage, lui reprocha qu'il étoit trop avare; à quoi Dioclés lui repartit en riant, *qu'il deviendroit liberal quand il ſeroit Empereur*; la Druide, ſoit par hazard, ſoit pour le flatter, ſoit par permiſſion divine, lui repliqua: *Ne vous mocquez point, Dioclés, vous ſerez Empereur, quand vous aurez tué le ſanglier.* A ces mots il ſe prit à rire, & ſe tût.

Cela ne laiſſa pas de faire impreſſion ſur ſon eſprit: dés-lors il conçut l'eſperance de parvenir à l'Empire, il s'adonna beaucoup à la chaſſe, eſſayant de tuer autant de ſangliers qu'il en pouvoit rencontrer; mais voyant aprés cette prédiction, qu'Aurelien, Probus, Tacite, Carus & Numerianus avoient été élus Empereurs, & qu'on n'avoit pas ſongé à lui, il diſoit quelque-fois à ſes amis, ſans découvrir davantage ſa penſée, *qu'il ne ceſſoit de tuer des ſangliers, mais qu'un autre en mangeoit toûjours le meilleur.*

L'an 284. au mois de Decembre, il est declaré Cesar & Auguste; dés que les Soldats l'eurent assis dans son Tribunal, ils lui demanderent la mort d'*Arius Aper*, meurtrier de Numerianus: aussi-tôt Diocletien se leve, met l'épée à la main, & la passe au travers le corps de cet assassin, qu'il renversa mort sur la place, disant, *qu'il avoit enfin tué le sanglier fatal.* Ensuite il attaque Carinus son competiteur, & lui fit perdre dans une bataille, & la prétention à l'Empire, & la vie.

De grandes seditions s'étant élevées en Occident, Diocletien l'année 285. au mois d'Avril associe à l'Empire *Maximien* son ancien compagnon d'Armes, qu'il déclara Auguste & qu'il envoya dans les Gaules pour dompter les rebelles, comme il fit.

Diocletien prit le surnom de *Jovius*, en l'honneur de Jupiter, & Maximien celui d'*Herculius* en l'honneur d'Hercule; & les Soldats de l'un & de l'autre s'appelloient les *Joviens* & les *Herculiens*.

L'an 293. Diocletien & Maximien adoptent *Constance Chlore* & *Galerius*, & les créent Cesars, envoyant le premier pour réduire le rebelles dans les Gaules & dans l'Angleterre, & défendre les bords du Rhin contre l'incursion des Francs; & le second en Orient, pour résister aux Perses & puis en Thrace défendre les bords du Danube contre les Barbares: quant à Herculius, il choisit Rome pour son sejour, aprés avoir appaisé les troubles de l'Afrique. Pour Diocletien, il appaisa aussi les troubles de l'Egypte, & en ayant fait mourir les auteurs, & usé cruellement de sa victoire, il vint établir le siege de sa domination à Nicomedie, où il fit élever tant de superbes Bâtimens, qu'il prétendoit l'égaler à Rome.

Sous le gouvernement de ces deux Augustes & de ces deux Cesars ainsi partagez & bien unis, l'Empire se soûtint avec assez de gloire jusqu'à l'année 302. que commença la grande & derniere persecution con-

tre l'Eglise par les Tyrans Idolâtres, & qui dura dix ans, non toutefois qu'auparavant cette année il n'eussent bien répandu du sang fidele dans tous les endroits de la terre; mais on n'avoit pas accoûtumé d'appeller cela persecution, à moins qu'on ne martyrisât les Chrétiens en vertu des Edits publics, & par l'autorité des Magistrats, qui punissoient comme un crime capital & proscrit par les Loix, la profession de la Religion Chrétienne, ce qui n'est arrivé que dix fois, ainsi qu'on l'a prouvé cy-dessus.

Histoire de la dixiéme & derniere persecution de l'Eglise.

LE premier qui donna mouvement à cette grande persecution, fut un General des Armées Romaines, nommé *Veturius*, qui commença vers l'an 298. à tourmenter les Soldats Chrétiens, voulant qu'ils sacrifiassent aux Dieux, où qu'il fussent dégradez de la Milice, quoiqu'il n'osat pas d'abord en faire mourir beaucoup: plusieurs Fidéles se retirerent du service, aimant mieux perdre leur fortune que leur Religion. Cet Officier payen avoit voulu sçavoir le nombre des Chrétiens qui étoient enrôlez, & voyant que leur multitude étoit trés grande, il craignit de répandre tant de sang, mais peu-à-peu on s'y accoûtuma, & dez-ce moment la persecution devint insensiblement generale,

L'an 302. Diocletien étant allé passer l'Eté en Orient comme il étoit extrêmement timide, & qu'il apprehendoit toûjours l'avenir, il faisoit sans cesse immoler des Victimes, pour en trouver des présages dans leurs entrailles, Quelques Chrétiens s'y trouverent une fois presens, & ayant fait le signe de la Croix sur le front, aussi-tôt les marques ordinaires que les Démons causoient, disparurent, de sorte que quelques efforts que fissent

fissent les Sacrificateurs, & quelques victimes qu'ils immolassent, les signes ne parurent plus, parce que les Démons avoient été mis en fuite. Aussi-tôt ils s'écrierent que quelques-uns avoient troublé le Sacrifice, on en accusa les Chrétiens presens, qu'on soupçonna d'autant plus, qu'on leur avoit vû faire le signe de la Croix. Diocletien en fureur, commanda non-seulement à tous les Assistans, mais encore à tous ceux qui se trouverent dans son Palais, de sacrifier, & condamna au foüet ceux qui en feroient refus. Il écrivit même aux Generaux de ses Armées, & leur enjoignit de forcer les Soldats de sacrifier aux Idoles, avec ordre de casser les desobéïssans. Sa colere n'alla pas pour lors plus loin, & jusques-là le culte du vray Dieu ne reçut point d'autre atteinte.

* Ensuite Diocletien vint passer l'hyver en Bithynie. Galerius s'y rendit pareillement, pour rallumer le couroux de ce vieillard contre les Chrétiens, ausquels il ne portoit pas une moindre haine ; & voicy comment elle lui avoit été inspirée,

Sa mere *Romula*, femme fort superstitieuse, avoit une devotion particuliere aux Dieux des Montagnes, il se passoit peu de jours qu'elle ne sacrifiât à ces Divinitez fabuleuses, ensuite elle faisoit des festins à ses domestiques : ceux de ses Officiers qui étoient Chrétiens, évitoient ces excés, & passoient en prieres & jeûnes le tems que leur Maîtresse passoit à la bonne chere ; cette conduite l'irrita contre eux, & ses plaintes continuelles animerent son Fils, touché de la même superstition, à resoudre leur perte. Galerius & Diocletien tinrent durant tout l'hyver des conferences secretes sur l'execution de ce dessein. Comme personne n'y étoit admis, on croyoit qu'il s'agissoit entre eux du salut entier de l'Etat. Diocletien resista long-temps au méchant conseil de cet homme fu-

* L'an 302.

rieux, il ne trouvoit pas à propos de répandre tant de ſang humain, & de troubler la paix de l'Empire. Il diſoit que les Chrétiens ne marchoient que trop volontiers à la mort, qu'il ſuffiſoit que les Officiers de ſa maiſon & les Soldats conſervaſſent l'ancienne Religion. Toutes ces raiſons ne pouvant fléchir l'opiniâtreté de Galerius, ils reſolurent de prendre le ſentiment de leurs amis ſur cette difficulté. Car Dioclelien avoit coûtume, de faire le bien tout ſeul pour s'en attirer le mérite, & le mal avec conſeil, pour ſe décharger de la haine ſur ſes Miniſtres. Il conſulterent donc quelques gens de robe & d'épée. Ceux de la plus grande dignité parlerent les premiers. Quelques-uns pouſſez d'une animoſité particuliere contre les Chrétiens dirent qu'il falloit exterminer ces ennemis des Dieux, & de la Religion dominante. Les autres ayant découvert le ſentiment du Prince, ne manquerent pas de s'y ranger, ou par crainte, ou par flatterie.

Tout cela ne pût encore fléchir Dioclerien. Il fallut conſulter les Dieux, & envoyer à l'Oracle d'Apollon Mileſien. Apollon ne manqua pas de répondre comme un ennemi de la Religion du vray Dieu. Ainſi Diocletien fut contraint de donner les mains contre ſon inclination à la perſecution.

Voicy comme Conſtantin lui-même raconte la choſe.

On aſſure, dit-il, qu'Apollon déclara lors par une voix ſortie du fond d'une caverne, & non de la bouche d'un homme, que les gens, de bien, ou les Juſtes l'empêchoient de dire la verité, & qu'ils étoient cauſe des fauſſes prédictions qu'il avoit faites. Diocletien affligé de cette réponſe, laiſſa croître ſes cheveux pour témoigner ſa douleur, & déplora le malheur où le ſiecle étoit réduit de n'avoir plus d'Oracles. Je vous prens maintenant à témoin, Seigneur qui êtes dans le Ciel, continuë Conſtantin, de ce

que je vas dire. Vous sçavez qu'étant encore fort jeune, j'entendis que le miserable Empereur, qui tenoit alors le premier rang, demanda à l'un de ses Gardes, qui étoient ces Justes & ces gens de bien dont on faisoit tant de bruit ? & qu'un Prêtre payen qui étoit present, lui répondit que c'étoient les Chrétiens. Ayant écouté cette réponse avec beaucoup de joye, il tira contre l'innocence l'épée qui ne doit être employée que contre le crime. Il écrivit avec la pointe de cette épée; s'il est permis de parler ainsi, des Edits sanglans, & commanda aux Juges de se servir de toute l'adresse de leur esprit, pour inventer de nouveaux supplices.

Diocletien ne pouvant donc resister à ses amis, à Galerius Cesar, & à Apollon, commanda neanmoins qu'on détruisît la Religion Chrétienne sans effusion de sang; car Galerius vouloit que l'on brûlât tout vifs ceux qui refuseroient de sacrifier aux Idoles. On choisit un jour propre & de bon augure; ce fut la fête des Terminales 23. Février de l'année 303. comme si ce jour eût dû servir de terme à la Religion Chrétienne. C'est ce jour fatal qui fut si funeste aux Empereurs & à toutes les Nations. Enfin sous le huitiéme Consulat de Diocletien, & le septiéme de Maximien Herculius, l'an 19. du regne de Diocletien, au point du jour de la fête des Terminales, les Officiers & les Soldats des Gardes, & les Officiers du fisc, entrerent dans l'Eglise aprés en avoir rompu les portes : aussi-tôt on cherche l'Idole du Dieu; car bien des Payens s'imaginoient que les Chrétiens en avoient : on brûle les saintes Ecritures, tout est au pillage, les uns ravissent, les autres tremblement, les autres fuyent. Les Empereurs consideroient tout ce desordre de leurs Apartemens; car comme l'Eglise de Nicomedie est bâtie sur une éminence, on la peut voir du Palais. Ils disputoient entre eux s'ils feroient mettre le feu à cet édifice sa-

cré : mais l'opinion de Dioclécien prévalut. Il eut peur que l'embrasement ne se communiquât à plusieurs grandes maisons voisines de cette Eglise, & qu'ainsi une grande partie de la Ville ne fût brûlée. Les Gardes accouroient avec des haches, & d'autres ferremens, & quoique ce Temple fût fort haut, en peu d'heures neanmoins on le rasa jusqu'aux fondemens. * Le lendemain on publia un Edit, par lequel on declaroit infames tous ceux qui faisoient profession de la Religion Chrétienne ; que de quelque qualité ou condition qu'ils fussent, on les exposeroit à la torture ; & qu'il seroit permis à toutes sortes de personnes de les accuser, On defendoit aux Juges de recevoir leurs plaintes, ni pour injures, ni pour vol, ni pour adultere.

* Enfin on leur ôtoit même la liberté & l'usage de la voix. Un particulier avec plus de courage que de prudence, eut la hardiesse d'arracher cet Edit : & de le mettre en piéces, se mocquant des surnoms de Gotiques & de Sarmatiques que les Empereurs y prenoient. On se saisit de lui, & non seulement on lui fit endurer la question, mais on le mit sur le gril, & on le brûla, ce qu'il souffrit avec une constance invincible.

* Galerius quelques jours aprés, pour exiter davantage la fureur de Dioclécien, fit mettre secretement le feu au Palais, afin de rejetter ensuite ce crime sur les Chrétiens. Le Palais brûla en partie, & la haine du nom Chrétien croissoit avec la flamme. On disoit

* *Cette Eglise de Nicomedie fut rebâtie tres-magnifiquement par Constantin environ vingt-cinq ans aprés que Diocletien l'eut ruinée.*

* Nova oratoria Constantinus longè præstantiora iis quæ paulò ante expugnata fuerant, extruxit, & posteriora multo magnificentiora prioribus effecit, Nicomediam totius Bithyniæ facilé principem urbem, amplissimâ & pulcherrimâ exornans basilicâ. *Oratio Paneg. Const. c. 9.*

* Profligata nuper Ecclesia rursùm exurgit, & majore gloria templum Dei, quod ab impiis fuerat eversum, misericordia Domini fabricatur. *Lactant. c. 1. de mort.*

qu'ils avoient conſpiré avec les Officiers du Palais la mort des Princes, & que deux Empereurs avoient preſque été brûlez dans leur propre maiſon. On les regardoit comme des peſtes publiques. Diocletien qui en toutes choſes vouloit être crû l'homme du monde le plus fin & le plus ruſé, ne pût neanmoins rien ſoupçonner de cette horrible malice, mais tranſporté de rage, il commanda ſur le champ qu'on déchirât dans les tortures tous ſes domeſtiques. Aſis dans une chaiſe, il voyoit de ſes yeux, & devant lui brûler ces pauvres Innocens. Tout ceux qui avoient autorité dans le Palais, donnoient la géne à ceux qui tomboient entre leurs mains. C'étoit à qui pourroit le premier découvrir quelque choſe, mais inutilement, parce qu'on ne donnoit la queſtion à aucun des domeſtiques de Galerius. Ce méchant étoit preſent, qui excitoit les Bourreaux, & qui enflammoit toûjours de plus en plus la colére de Diocletien.

Quinze jours aprés il tâcha de cauſer encore un ſecond incendie, mais on l'étegnit d'abord, ſans toutefois qu'on en pût découvrir l'auteur. Alors Galerius, malgré la mauvaiſe ſaiſon, s'en alla le même jour, proteſtant qu'il fuyoit, de peur qu'on ne le fît brûler tout vif.

La colére de Diocletien ne ſe repandit pas ſeulement ſur ſes domeſtiques, mais ſur toutes ſortes de perſonnes. Il contregnit ſa fille Valeria, & Priſca ſa femme de ſacrifier. On traînoit au ſupplice les principaux Officiers, dont les conſeils lui avoient été ſi utiles. On arrêtoit les Prêtres, & les Miniſtres de l'Autel, & ſans preuves, ni confeſſion, on les faiſoit paſſer par les mains des Bourreaux. Les perſonnes de tout ſexe & de tout âge étoient expoſées aux flammes. A cauſe de leur grand nombre on ne les brûloit plus ſeparément mais en foule. On en jettoit d'autres dans la mer, une pierre au cou. La perſécution népargnoit perſonne. Tous les Magiſtrats étoient dans les Temples, & for-

çoient le peuples à offrir des Sacrifices aux fausses Divinitez. Les prisons étoient pleines de miserables. On inventoit tous les jours de nouveaux supplices pour les tourmenter ; & de peur que sans y penser, on ne leur rendit justice, on dressa des Autels dans les Greffes & devant les Tribunaux des Juges, ou les Cliens venoient sacrifier avant qu'on plaidât leur Causes. Ainsi on se presentoit devant les Juges, comme devant les Dieux. Pendant que ces choses se passoient en Orient, Maximin Hercule trés attaché à l'idolâtrie, ancien ennemi & persecuteur des Chrétiens, & naturellement cruel & sanguinaire, averti par ses deux Collegues, ne faisoit pas de moindres ravages dans l'Italie, l'Afrique & l'Espagne. Pour Constance-Chlore, il se contenta de laisser abattre les Eglises, sans souffrir d'autre vexation.

* Ainsi depuis l'Orient jusqu'à l'Occident ; tout l'Univers, excepté la Gaule, gemissoit sous la fureur de ces trois bêtes feroces. Quand j'aurois cent langues cent bouches je ne pourrois pas, dit Lactance, raconter les divers tourmens dont les Fidéles furent affligez, ainsi fut suscitée cette grande persecution, qui commença vers le temps que l'Eglise celebroit les Mysteres de la Mort & Passion de JESUS-CHRIST en l'année 303. le 25. Février, & la dix-neuviéme année du regne de Diocletien. Elle fut continuée par Galerius, qui l'an 305. succeda à Diocletien : renouvellée à Rome par Maxence vers l'an 307. & par Maximin en Orient l'an 312. Et enfin par Licinius l'an 318. & fut tout-à-fait éteinte par la mort de ce dernier Tyran l'an 324.

De sorte qu'encore que cette derniere persecution ne durât que dix ans dans sa grande fureur, neanmoins on peut compter vingt & un ans depuis sa

* Sub Diocletiano & Maximiano in toto orbe persecutio fuit proscriptæ sunt Ecclesiæ atque vastatæ. *S. Hier. l.* 11. *in c.* 26. *Ezec. p.* 952.

naissance jusqu'à son entiere extinction, y comprenant divers intervalles, & à l'égard des Provinces particulieres.

Fin du Regne de Diocletien.

SUR la fin de cette année 303. Diocletien alla celebrer la vingtiéme année de son Empire à Rome, où il triompha des Perses : ne pouvant souffrir la liberté du Peuple Romain qui railloit de ses déportemens, impatient & inquiet, il quitte cette Ville, il y devoit recevoir le Consulat dans treize jours, ce terme lui parut trop long. Il l'alla prendre à Ravenne le premier Janvier l'an 304. d'où continuant son chemin en plein hyver, & par un temps extrêmement rigoureux, il s'en vint à Nicomedie porté dans une Litiere en côtoyant le Danube, parmi la neige & les pluyes continuelles. L'extrême froid qu'il avoit enduré, & la fatigue de ce voyage, ne l'empêcherent pas d'y dédier un Cirque ; mais aussi-tôt accablé d'une langueur mortelle, il tomba malade : on le crut mort le premier Decembre suivant 304. Il parut en public le premier de Mars 305. mais méconnoissable au dernier point, & d'ailleurs ayant en partie perdu l'esprit ; car il devint fou à certaines heures : sa folie consistoit en ce qu'il croyoit toûjours, au rapport de Constantin, que le tonnerre alloit l'écraser.

Peu de jours aprés, Galerius arriva auprés de lui, & premierement par remontrances, & ensuite usant de menaces, il le contraignit de se démettre de l'Empire, qu'il lui fallut quitter, quelques raisons qu'il alleguât pour s'en dispenser. Ainsi le premier May de l'année 305. la troisiéme année de la grande persecution contre les Fidéles, aprés avoir vû son Palais & son Cabinet brûlez par le feu du Ciel, sa santé rüinée & sa raison perduë, il sortit de Nicomedie,

& en presence de l'armée, & de tout le monde accouru à ce spectacle, & au même endroit où il avoit creé Cesar Galerius douze ans auparavant, il se dépoüilla de la pourpre, & en revêtit Maximin que Galerius venoit de retirer des Bois, où il faisoit le métier de Berger & de Vacher, & redevint encore une fois Dioclés, rentrant dans Nicomedie comme un particulier, d'oú il se retira dans une vile maison, couvert d'opprobre & de confusion, ce fut à Dioclea sa patrie, prés Salone en Dalmatie, où il alla passer le reste de ses jours.

L'an 307. au mois de Novembre, Dioclés se trouva à Carnuntum, Ville de la Pannonie, avec Galerius & Herculius, où Licinius fut déclaré Auguste, lieu où l'ancien Severe l'avoit été autrefois par l'Armée Romaine l'an 193.

L'an 312. Dioclés apprenant que Constantin faisoit par tout déchirer les Images d'Herculius, avec lequel il étoit peint, & voyant ainsi lui vivant sa dignité flétrie, accablé de douleur & d'angoisses, il se laissa mourir de faim & d'ennuy au mois de Decembre. On prétend que Constantin & Licinius l'ayant convié de venir à Milan aux Nôces de Constantia, & l'ayant refusé, ils lui reprocherent de s'être ligué avec Maxence, & le menacerent de mort, ce qui l'obligea de s'étrangler.

* Sur quoy il est bon d'observer la fin tragique des persecuteurs de l'Eglise : car Diocletien mourut de la maniere qu'on vient de voir, quelques-uns y ajoûtoient la corde & le poison : Herculius fut étranglé : Seve-

* Furoris sui illicò ultionem senserunt : vix enim breue temporis spatium intercesserat, cùm procella cælitùs invecta, omnes uno momento abripuit : adeo ut nec genus, nec soboles, nec ullum vestigium nominis eorum inter homines relictum sit, sed omnes, licèt numero plurimi essent, verberibus divinitùs inflictis excruciati, funditùs perierint. *Oratio Paneg, Concil c. 9. sine stirpe, sine domo, sine lare, &c. ibid. infrâ.*

re eut les veines coupées : Maxence fut noyé : Maximin mourut enragé : Galerius fut frapé d'un cancer & rongé par les vers, & Licinius étranglé ; leur posterité n'eût pas un meilleur sort, & aucun d'eux n'eut d'enfant qui leur succedât. Prisca femme de Dioclétien, Valeria sa fille, femme de Galerius, eurent la tête tranchée par la main du Bourreau. Candidianus fils adoptif de Galerius, & Severianus fils de Severe, avec une de ses sœurs, furent tuez par l'ordre de Licinius. La femme de Maximin fut précipitée dans l'Oronte : Fausta fille d'Herculius, & femme de Constantin, fut suffoquée dans le Bain ; Licinianus fils de Licinius, fut condamné au dernier supplice, & la memoire de tous ces Tyrans devint en execration. Les Annales du Regne de Diocletien, qui avoit voulu supprimer tous les Livres sacrez, ont peri, particuliement celles de Claudius Eusthenius son Secretaire, qui en rapportoit toutes les circonstances avec un extrême soin. Ainsi la famille & les Histoires de ceux qui s'étoient efforcez de détruire l'Eglise ou la famille de Jesus-Christ, ont elles-mêmes été détruites. A quoi si l'on ajoûte la fin tragique de Neron, Domitien, Dece, Valerien, Aurelien & Julien, on reconnoîtra que l'Eglise de Dieu n'a jamais été attaquée impunément, & que ceux qui ont porté leurs mains sacrileges sur cette Epouse de Jesus-Christ, ont été tres-severement punis tôt ou tard, comme saint Jérôme l'a remarqué cy-dessus.

MAXIMIEN-HERCULE

Marc Valere Maximien, natif de Sirmium, Ville d'Illirie ou Pannonie, Soldat de fortune, ayant

passé par tous les degrez de la Milice, fut élevé à la dignité de César & d'Auguste l'an 285. par Dioclétien son Compagnon d'Armes. Il étoit si indigne de ce rang par ses vices horribles, sa cruauté & ses perfidies, que Julien l'Apostat dans ses Cesars, représente Silenus, le bannissant du rang & de la compagnie des bons Empereurs.

Rome & l'Occident lui étant échûs dans son partage, il s'y transporta, dompta les Rebelles, & persecuta l'Eglise d'une maniere cruelle. Ce fut lui qui peu de temps aprés son avenement dans les Gaules, & environ l'an 286. fit souffrir le 22. Septembre le Martyre à saint Maurice, & à toute la Legion Thebéenne dans un Bourg nommé en ce temps-là Octodure, aujourd'huy Martinach en Valais, au pied de la Montagne du grand saint Bernard, Diocese de Sion, & où l'on bâtit dans la suite le celebre Monastere d'*Agaunum*, au-dessus de Geneve à la source du Rhône. On a crû qu'il seroit utile d'en traduire les Actes autentiques suivant l'Edition la plus correcte, donnée depuis peu : Les voicy.

Sous l'Empire de Maximien-Hercule, Collegue de Diocletien, le Peuple Chrétien se vit en plusieurs Provinces déchiré dans les tourmens, & immolé par le Martyre. Car cet Empereur n'étoit pas un moindre monstre en avarice, en luxure, en cruauté, & toutes sortes de vices, qu'en Idolâtrie, & qu'en impieté envers le Dieu du Ciel. Il s'étoit armé à dessein d'éteindre le nom Chrétien de dessus la terre. Déslors qu'on découvroit quelqu'un qui fit profession du Christianisme, aussi-tôt ses Soldats alloient l'enlever pour le faire perir dans les tourmens : & comme si ce Prince eût voulu donner tréve aux Barbares, il ne songeoit qu'à abolir la Religion du vray Dieu. Il avoit dans son Armée une Legion entiere de Soldats appellez Thebéens, composée de six mille six cens hommes venus d'Orient à son secours, tous gens bra-

ves & experimentez dans la guerre, illuſtres par leur Nobleſſe & par leur vaillance, mais encore plus par leur foy, & par leur amour pour JESUS-CHRIST, & qui au milieu même de la licence des armes, ſe ſouvenant du Commandement de l'Evangile, rendoient à Ceſar ce qui étoit à Ceſar, & à Dieu ce qui étoit à Dieu. Deſtinez auſſi-bien que les autres Troupes à la perquiſition des pauvres Chrétiens, eux ſeuls de toute l'Armée réfuſerent d'obéïr à cet ordre injuſte, & à être les Miniſtres d'une telle impieté. Maximien averti de ce refus, & que cette Legion s'étoit campée ſéparément, s'abandonne à la fureur. Il commande qu'on la decime, eſperant par-là intimider le reſte. Cet ordre executé, il renouvelle ſon Commandement, & veut obliger les autres d'aller á la quête des Chrêtiens. Ces genereux Soldats reſiſtent encore une fois, & proteſtent tous d'une voix, qu'ils ne veulent point ſervir à un ſi ſacrilége deſſein; qu'ils déteſtent les Idoles: qu'ils profeſſent une Religion ſainte; qu'ils adorent un ſeul Dieu éternel; qu'ils ſont prêts de ſouffrir toutes ſortes de ſupplices plûtôt que de renoncer à la Foy Chrétienne. Maximien apprenant leur reſolution, plus inhumain qu'une bête feroce, réprend ſon eſprit ſanguinaire, il ordonne une ſeconde Decimation, & que l'on contraigne toûjours le reſte à ſe ſoûmettre à ſa volonté. On égorge ces Victimes, tandis que les autres s'exhortent à demeurer fermes dans leur reſolution.

Parmy ceux qui inſpiroient ce courage à ces Soldats Chrétiens, *Maurice*, un de leurs principaux Officiers, ſe diſtinguoit par ſon zele, & ſecondé d'Exſupere & de Candide, il leur repréſentoit les engagemens du Chriſtianiſme; l'exemple de leurs Compagnons déja couronnez de la gloire du Martyre; l'obligation qu'ils avoient de mourir pour J. C. pour le maintien de la Foy, & pour l'obſervation des Loix de Dieu. L'ardeur du Martyre s'allume dans le cœur de ces gene-

reux Athletes : embrasez de ce feu cèleste, ils députent vers Maximien, & lui font sçavoir leurs dispositions en ces termes.

Nous sommes vos Soldats, ô Empereur, mais nous confessons librement, que nous sommes aussi les serviteurs de Dieu. Nous vous devons le Service Militaire, mais nous lui devons une conscience pure. Nous recevons de vous la paye qui nous fait vivre, mais nous tenons de lui la vie même que nous respirons. Nous ne devons pas tellement condescendre à vos volontez, que nous devions violer les Loix de celui qui est & nôtre Créateur, & le vôtre aussi, malgré que vous en ayez. Si vous ne voules pas pousser vôtre autorité jusqu'à nous contraindre de l'offenser, nous nous soûmettrons à vos ordres ; sinon, nous lui obéïrons préferablement à vous. Nous offrons d'aller combattre contre les ennemis, mais nous ne pouvons nous resoudre à soüiller nos mains d'un sang innocent. Nous avons toûjours regardé la justice & la pieté comme la plus digne récompense des perils où la guerre nous expose. Mais quel moyen d'employer le fer contre le Citoyen soûmis & religieux ? comment serons-nous fidéles à nôtre Empereur, si nous sommes infidéles à nôtre Dieu ? si nôtre premier serment ne suffit pas pour nous contenir dans le devoir, & nous faire garder ses loix, le second nous retiendra-t'il, & nous obligera-t'il à garder les vôtres ? vous nous commandez de traîner devant vous les Chrétiens pour les exterminer, n'allez pas plus loin, n'en faites pas chercher d'autres, nous voici tous trouvez. Nous faisons profession de croire un Dieu Pere & Créateur de toutes choses, & son Fils J. C. Dieu aussi-bien que lui. Nous avons vû passer par le tranchant de l'épée les compagnons de nos travaux & de nos perils, & leur sang a réjailli sur nous ; cependant nous n'avons point pleuré la mort de ces tres-saints freres, nous ne les avons pas plaints : au contraire nous leur avons donné

des loüanges, nous nous sommes réjoüis de leurs victoires, nous les avons estimez heureux de s'être trouvez dignes de souffrir pour Dieu La dure necessité où vous nous réduisez en nous ravissant la vie, ne nous a pas engagez à la revolte, & le desespoir même, qui porte les hommes à tant d'extrêmitez, n'a pû, ô Empereur nous obliger à rien entreprendre contre vous. Nous tenons le fer à la main, & nous nous laissons égorger sans résistance, aimant mieux perdre la vie que de l'ôter, & mourir innocens, que de vivre coupables. Que si vôtre colere n'est pas encore satisfaite, si vous méditez contre nous de nouvelles peines & de nouveaux supplices, nous voici prêts à les recevoir, n'épargnez ni le fer, ni le feu, ni toute sorte de tourmens. Nous sommes disposez à les endurer. Nous avoüons que nous sommes Chrétiens, nous ne sçaurions nous résoudre à persecuter les Chrétiens.

Maximien ayant oüy ce discours, & reconnoissant leur inviolable attachement au service de JESUS-CHRIST, ne songea plus à ébranler leur constance, qui lui parut insurmontable. Il les condamne tous à la mort par un Arrêt, Il les fait envelopper par son armée. Les Troupes s'avancent le fer à la main. Les impies environnent les Saints, pour leur ôter une vie qu'ils n'aiment pas, & qu'ils donnent sans peine. On les passe au fil de l'épée. Ils tombent sans se plaindre, sans jetter un soûpir, sans se défendre. Ils mettent les Armes bas, & présentent leur tête, ils tendent le col, ils découvrent leur poitrine pour recevoir le coup, ils ne se prévalent point de leur multitude capable d'une juste défense, ils ne regardent point les Armes qu'ils ont entre les mains, ils ne songent point à défendre la justice de leur cause par la force, ils ne s'occupent que de JESUS-CHRIST pour lequel ils répandent leur sang, ils pensent qu'ils font profession de croire en celui

qui s'est laissé mener à la mort sans murmurer, & qui comme un agneau n'a pas ouvert la bouche : ils se considerent comme les brebis de ce bon pasteur qui ne peuvent que se laisser déchirer aux loups. La terre est en un moment couverte des corps de ces saintes victimes, & les ruisseaux de sang découlent de toutes parts. Quelle rage a jamais fait de sang-froid & hors le temps de guerre un tel carnage ? quelle barbarie a jamais condamné tout à la fois à la mort, non tant d'innocens, mais tant de criminels ? On ne considera point qu'il est, & contre la justice de faire perir un si grand nombre de gens, de peur d'envelopper l'innocent avec le coupable ; & contre la politique de se venger de la multitude, qui porte avec elle son pardon. La cruauté de ce Tyran trouva digne d'elle de s'assouvir du meurtre d'un peuple entier. Heureux Martyrs, en qui l'esperance des biens futurs fit si genereusement sacrifier l'amour des biens presens ? Heureuse Legion de Soldats, qui alla accroître dans le Ciel le nombre des Legions Angeliques qui forment la Milice du grand Dieu des Armées.

Voilà un échantillon de l'esprit sanguinaire de Maximien-Hercule, & de sa haine contre les Chrétiens, qu'on a crû devoir rapporter icy.

L'an 293. il adopta Constance-Chlore, & l'obligea de répudier Helene, pour lui faire épouser Theodora, fille de sa femme, & l'envoya dans les Gaules & en Angleterre ; quant à lui, il demeura à Rome, où il regna toûjours.

L'an 303. voulant se conformer à Diocletien & à Maximien-Galere, il excita dans ses Etats la persecution contre les Chrétiens, ou plûtôt il la redoubla, les ayant toûjours persecutez pendant son regne.

La même année il reçut Diocletien à Rome, qui venoit en Italie prende le Consulat pour la neuviéme fois, ainsi que devoit faire Herculius pour la huitiémé. C'est ce que celui-là executa à Ravenne,

& celui-cy à Rome, au commencement de l'an 304.

L'an 305. Maximien-Galere lui envoya Severe pour l'obliger de se dépoüiller de la dignité d'Empereur, & de donner la Pourpre à ce Severe, qui suivi d'une grande Armée, le contraignit de se soûmettre à cet ordre.

L'an 305. le premier de May, Herculius déposa à Milan, ainsi que Diocletien à Nicomedie, la dignité d'Auguste, créa Cesar, Severe, & Constance-Chlore, Augustes : aprés quoy il se retira à la campagne, pour y mener une vie privée ; de sorte que la dégradation de ces Empereurs suivit de prés leur persecution contre l'Eglise.

L'an 306. Maxence son fils s'étant fait déclarer Cesar à Rome, & se sentant foible, l'appelle à son secours. Herculius quitte sa retraite volontiers, le vient trouver à Rome, & reçoit le nom d'Auguste pour la seconde fois.

L'an 307. Severe venu en Italie pour détrôner Maxence, tombe entre les mains d'Herculius, qui le prit dans Ravenne, où il s'étoit refugié, Severe lui rend la Pourpre qu'il avoit reçûë de sa main deux ans auparavant, & n'en peut impetrer qu'une mort moins cruelle.

La même année Herculius se transporte dans les Gaules, & pour engager Constantin dans ses interêts, il lui donne en mariage sa jeune fille Fausta qu'il avoit euë d'Eutropia, esperant de se fortifier par ce moyen contre Maximien-Galere qu'il croyoit devoir venger la mort de Severe, comme en effet il vint à ce dessein en Italie, mais inutilement, ayant été presqu'abandonné de ses Soldats, & contraint de se retirer sans rien faire.

Aprés cette retraite, Herculius de retour à Rome, assembla le Peuple & les Soldats, & voulut en leur presence dépoüiller de la dignité Imperiale son fils Maxence, de la puissance duquel il étoit jaloux, mais

il souleva tout le monde contre lui par cette violence, & fut honteusement chassé de Rome & d'Italie, comme un autre Tarquin le Superbe.

Il revint dans les Gaules, où aprés quelque sejour il va à Carnuntum, Ville de Pannonie, trouver Galerius, l'ennemi de Maxence son fils, comme pour conferer avec lui des affaires d'Etat, & apparemment l'appaiser sur la mort de Severe, sur sa retraite honteuse de Rome, & se reconcilier avec lui, mais en effet, à dessein de le tuer, & de s'emparer de son Empire, aprés avoir été chassé, du sien, voulant à quelque prix que ce fût être Empereur. Là il rencontra Dioclés, autrefois Diocletien, qui avoit été appellé par Galerius son Gendre, afin de faire revêtir de la Pourpre en sa presence Licinius, qu'il vouloit substituer en la place de Severe, ce qui fut executé par ces deux anciens Collegues Diocletien & Herculius, le 10. Novembre 307. de sorte qu'on vit tout à la fois sept Empereurs, Dioclétien, Maximien-Hercule, Maximien-Galere, Lucinius, Maxence, Maximin & Constantin.

Herculius fit ce qu'il pût, quoy qu'inutilement, pour persuader à Diocletien de remonter sur le Trône, & de partager encore une fois tout l'Empire entre eux deux. Pour venir à bout de cette entreprise, il ne méditoit rien moins que de tuer Galerius, Licinius, Constantin son gendre, & Maxence son fils; ce qu'il attenta, sans neanmoins pouvoir l'executer, mais c'étoit là son secret dessein.

Aprés cette ceremonie, Herculius n'ayant pû venir à bout de ses cruelles resolutions, & voyant ses projets rompus par cette nouvelle promotion, s'évade de la Cour de Galerius, & retourne dans les Gaules, à dessein de tuer Constantin son gendre & son petit-fils, (car il avoit épousé la fille de sa femme) & il étoit fils de Constance-Chlore mary de Thodora, fille du même Herculius : Ce double lien ne le retient pas

pas pour mieux couvrir ſa trahiſon, il quitta la Pourpre. Conſtantin le reçoit avec reſpect, quoiqu'occupé à la guerre contre les Francs qui pour lors étoient en armes: Ce méchant Vieillard perſuade à ce jeune Prince de ne prendre qu'une petite portion de ſon Armée, & de lui laiſſer le reſte, alleguant que de nombreuſes troupes lui ſeroient inutiles, & qu'une poignée de gens ſuffiroit pour repouſſer les Barbares.

Conſtantin ſuit à la bonne foi le conſeil d'un ancien & experimenté Empereur, & tout enſemble ſon beau-pere, Peu de jours aprés ſon départ, Herculius publie la défaite & la mort de Conſtantin, reprend la Pourpre, ſe ſaiſit des tréſors de ſon gendre, & fait de grandes largeſſes aux Soldats pour les gagner.

Conſtantin averti de cette perfidie revint incontinent ſur ſes pas, les Soldats retournent à leur Chef, & Maximien s'enfuit à Marſeille. Conſtantin l'y pourſuit, & du bas des murailles lui demande la cauſe de ce changement, & par des paroles officieuſes & reſpectueuſes tâche de le ramener à la raiſon, mais il n'en reçoit que des injures & des maledictions. Marſeille ouvre ſes portes, on traîne ce rebelle Empereur, ce pere impie, & ce perfide beau pere devant Conſtantin. On lui reproche ſes crimes, on le dépoüille de la Pourpre, & on lui laiſſe la vie par pitié.

Revenu à la Cour de Conſtantin, & incapable de ſupporter l'abjection où il ſe voyoit, il conçoit un nouveau & funeſte deſſein, il flatte Fauſta ſa fille, & par ſes prieres & ſes promeſſes, il veut l'engager à trahir ſon mary, l'aſſurant qu'il lui en donneroit un plus illuſtre Il la prie de laiſſer pendant la nuit la porte de ſa Chambre ouverte, elle lui promet d'obéir, mais elle en avertit Conſtantin. On diſpoſe tout pour le ſurprendre ſur le fait. Au millieu de la nuit Herculius vient dans l'Antichambre de Conſtantin. Il trouve peu de Gardes, même aſſez éloignez: il leur dit qu'il a fait un ſonge qu'il veut ra onter à ſon gen-

dre. On le laisse passer. Il entre dans la chambre, il va au lit Imperial, il poignarde un homme qu'il y trouve, croyant que c'étoit l'Empereur, mais ce n'étoit qu'un malheureux Eunuque qu'on avoit mis en sa place, & lui ayant coupé la tête, il sort de la chambre, & se vante du meurtre qu'il vient de commettre. Constantin paroît à la tête d'une troupe de gens armez, on traîne le cadavre de cet Eunuque devant cet homicide impie, il demeure interdit & muet, on lui donne à choisir un genre de mort, il est pendu & étranglé à une poutre, & finit ainsi la vingtiéme année de son Empire, & la soixantiéme de sa vie, l'an 310. On flétrit aprés sa mort la memoire de son nom comme celle d'un Tyran, de toutes sortes d'opprobres, on soüilla ses Inscriptions, on renversa ses Statuës, & on foula aux pieds ses Edits.

MAXIMIEN-GALERE.

GALERIUS étoit Dalmate, né dans un petit Bourg prés de Sardique, qu'il fit appeller Romulian, du nom de sa mere Romula. Ses parens étoient Paysans, & lui dans sa premiere jeunesse fut Vacher, à cause dequoy il fut surnommé *Armentarius*. Pour relever la bassesse de son extraction, il assuroit avoir été conçû ainsi qu'un autre Romulus, du Dieu Mars, ou selon un Auteur, comme Alexandre de sa mere Olympias, d'un Dragon, ou Serpent, & de Romula sa mere. On l'enrôla avec les Soldats comme un jeune homme de belle taille, fort & robuste. Il commença à paroître & à se faire renommer entre les Capitaines sous l'Empire de Probus, il fit aussi beaucoup d'actions genereuses en la guerre que Carus entreprit contre les Perses.

Le premier de Mars de l'an 293. Diocletien l'adopta, le nomma Cesar, lui fit repudier sa femme, lui donna Valeria sa fille en mariage, & l'envoya faire la guerre aux Perses. Son entreprise ne fut pas d'abord heureuse. Il livra trois combats, dans les deux premiers il se soûtint, dans le troisiéme il fut défait, & son Armée mise en déroute. Revenu vers Diocletien qui le reçut fort mal, & qui le laissa courir aprés son chariot à pied & la Pourpre sur ses épaules, il ramassa une nouvelle Armée, retourna en Perse, dressa si bien une embuche à ces Barbares, qu'il les défit entierement, prit un nombre infini de prisonniers, & tous les équipages, leur Roy avec sa femme, ses sœurs, ses enfans & une grande partie de la Noblesse.

Il revint chargé de gloire, & se rendit redoutable à Diocletien, qui le craignoit extrémement. En effet c'étoit un homme plus cruel & plus sanguinaire que les bêtes les plus feroces & les plus carnassieres, orgueilleux jusqu'à un excés inconcevable de brutalité, monstreux en sa taille, qui étoit énorme en grosseur & en grandeur, l'œil farouche, & la voix terrible, en un mot, n'ayant rien d'humain, ni qui sentît la generosité Romaine.

L'an 302. il vint à Nicomedie plein de fureur contre les Chrétiens, que sa mere Romula lui avoit inspirée pour les raisons dites en la vie de Diocletien, lequel il engagea contre sa pensée dans cette grande & generale persecution qui dura dix ans. Ses gens par son ordre mirent le feu au Palais Imperial de Nicomedie, afin de rejetter cet attentat sur les Chrétiens, & d'allumer encore davantage contre eux la haine publique ; il fit raser leurs Eglises, remplir les prisons des plus considerables, les fit déchirer à coups de foüets, condamner à des supplices effroyables, & exerça sur eux une rage inconcevable.

L'an 305. le 1. May il contraignit Diocletien son beau-pere, de se démettre de l'Empire, de le créer

Auguste, & de nommer Cesars Severe & Maximin, faisant rejetter de cette dignité Constantin pour lors à Nicomedie, & en la fleur de son âge. Cela fut executé sur une petite éminence prés Nicomedie, où il y avoit une colonne sur laquelle étoit placée la Statuë de Jupiter, en memoire de ce que 12. ans auparavant Diocletien & Herculius y avoient fait la promotion à l'Empire ou avoient fait la ceremonie de nommer Cesars Constance-Chlore & Galerius. Le dessein de Galerius étoit d'obliger Constance-Chlore à quitter aussi l'Empire, ainsi qu'il y avoit contraint & Diocletien & Herculius, en cas qu'il ne mourût pas bien-tôt de mort naturelle, comme il se l'étoit persuadé, & de mettre Licinius en sa place, le créant Auguste avec Severe, & nommant Cesar son fils Candidien âgé de neuf ans, avec Maximin, partageant ainsi l'Empire entre deux Augustes & deux Cesars, suivant la disposition de Diocletien : aprés quoy il vouloit déposer la pourpre, & passer tranquillement le reste de sa vie, ayant ainsi rempli de ses créatures tous les Trônes de l'Empire : mais Dieu renversa ses projets.

L'an 306. Constance-Chlore se trouvant malade en Angleterre lui redemanda son fils Constantin, ainsi qu'il l'avoit déja fait plusieurs fois, sans qu'il éut voulu le laisser partir de sa Cour, où il le retenoit à dessein de lui ravir la vie aprés l'avoir exclus de la dignité de Cesar : il l'avoit exposé aux lions & aux bêtes farouches sous prétexte d'exercice & de jeu, n'osant ouvertement le faire mourir par la crainte qu'il avoit des Soldats dont Constantin étoit aimé : par la protection de Dieu, ce jeune Prince s'étoit tiré de ces embuches & de ces perils. N'ayant plus de prétexte de le retenir ni de le perdre, il lui permet de partir le lendemain matin, mais avec ordre de ne pas monter à cheval sans prendre congé de lui ; son dessein étoit de le faire arréter, ou de mander à Sevére qui étoit sur sa

route, de se saisir de lui : mais Constantin dés que Galerius fut couché, part en diligence, & enleve ou estropie tous les chevaux de Postes par lesquelles il passe : le jour suivant Galerius ayant affecté de se lever extraordinairement tard, demande Constantin, on lui dit qu'il étoit parti dés le soir, il entre dans une fureur extrême, il veut qu'on coure aprés, mais il apprend qu'il n'y a plus de chevaux de Postes.

Peu de jours aprés un Courier dépêché par Constantin lui apporte l'image de ce jeune Prince, qui étoit la marque de la Dignité Imperiale, à laquelle il venoit de succeder en la place de son pere Constance, la rage de Galerius se redouble, il veut faire bruler le Courier, & l'image, mais la crainte d'une émotion militaire & d'une guerre Civile le retient, & il est contraint malgré lui de le nommer Cesar seulement, & non Auguste, dignité qu'il défera à Severe, comme plus âgé que Constantin, qu'il mit ainsi du second rang au quatriéme.

L'an 307. Severe ayant peri en Italie, Galerius avec une armée immense s'y en alla pour venger sa mort sur Maxence. Il assiege Rome qu'il n'avoit jamais vûë, & qu'il croyoit n'être pas plus grande que le reste des villes, mais il trouve toutes choses prêtes à le recevoir, & peu d'apparence de réüssir dans son entreprise. Les Soldats de son Armée se fâchant de voir que le Beau-pere faisoit la guerre à son Gendre, & qu'un Empereur Romain voûlut détruire Rome, commencent à vouloir l'abandonner & à se ranger du côté de Maxence, le reste de l'armée est ébranlé par leur exemple, & Galerius éffrayé. Il se jette à leurs pieds, & toute sa fierté tombe avec lui par terre. Il craignoit le sort de Severe ; il prie avec tant d'instances ses soldats, & leur fait tant de promesses pour les engager à ne le pas mettre entre les mains de Maxence, qu'il les arrêta. Il se retire avec frayeur, peu de gens pouvoient le defaire dans sa retraite, s'il eût

été poursuivi. Il permet à ses Troupes de ravager l'Italie, où ils exercerent les hostilitez les plus barbares dans tous les lieux de leur route.

La même année 307. étant à Pannonie dans la Ville de Carnuntum avec Dioclecien & Herculius, subsistua Licinius en la place de Severe, & l'éleva à la dignité d'Auguste. Cependant ses cruautez ne diminuoient point. Il se servoit contre ses Sujets qu'il opprimoit par des subsides horribles, des mêmes tourmens qu'il avoit inventez & exercez contre les Chrêtiens. Les peines legeres, comme la prison, l'exil, les mines n'étoient plus d'usage, tout étoit digne du feu, de la croix des bêtes sauvages. Il ne châtioit ses Officiers & ses Domestiques qu'avec la halebarde : ne couper que la tête passoit pour une grace, & il falloit avoir rendu un service considerable à l'Etat, pour meriter une mort si douce ; il avoit en horreur les lettres & la Jurisprudence : il vouloit abolir le nom Romain, & faire appeller l'Empire du nom des Daces dont il étoit originaire. Il imposa un tribut par tête sur tous les sujets de son Empire, & soupçonnant que plusieurs pour s'en exempter contrefaisoient les mendians, il les fit embarquer sous quelque pretexte, & les fit tous jetter & noyer dans la mer.

* Enfin il fut frappé de cette playe épouventable rapportée au long ci-dessus, qui le consuma pendant plus d'un an, au bout duquel domté enfin par la rigueur de la Justice divine, & toute la masse de son corps reduite en pourriture & en corruption, parmi des douleurs intolerables, il fit amende honorable à Je-

* Putrefacto introrsùm pectore, & vitalibus dissolutis, cùm ultra horrorem humanæ miseriæ, etiam vermes eructaret, neque medici ultrà jam fœtorem ferentes, crebo jussu ejus occiderentur, à quodam medico constantiam ex desperationè sumente increpitus iram Dei esse pœnam suam, atque ideo à Medicis non posse curari, Edictis latè missis, Christianos revocavit, &c. *Paul. Oroz. Lib. 7. c. 20.*

sus-Christ il se repantit de son impieté, il s'écria qu'il retabliroit les Eglises qu'il avoit renversées il publia un Edit en faveur des Chrétiens, contraire aux précedens, il fit ouvrir les prisons oú ils étoient renfermez & recommandant sa femme & son fils à Licinius, il expira à Sardique ou à Tharse en Cilicie, le dernier Avril de l'an 311, laissant sa memoire en execration à toute la terre. Cependant cette recommandation fut fort inutile;Car son fils Candidien fut poignardé à Nicomedie ; & sa femme Valeria aprés milles persecutions souffertes de Maximin, perit par la main du Bourreau, l'un & l'autte suivant l'ordre de Licinius, fâché de ce qu'ils avoient préferé la protection de Maximin à la sienne, contre la disposition de Galerius.

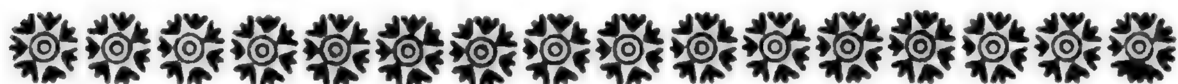

SEVERE.

L'An 305. Maximin-Galere étant à Nicomedie, obligea Diocletien de consentir que Maximien-Hercule élevât à la dignité de Cesar ce Severe, dont on ne sait rien, sinon que par le témoignage de Diocletien même il étoit trés-indigne de ce rang : car cet Empereur representa à Galerius que Severe n'étoit qu'un danseur, un extravagant, & un yvrogne qui passoit les jours & les nuits dans la débauche ; mais malgré tout cela il fut envoyé en Italie avec de puissantes Troupes, & Herculius forcé contre son inclination de se depoüiller do la Dignité Imperiale à Milan le premier May de cette méme année, laissant sa qualité d'Auguste à Constance-Chlore, & revêtant de celle de Cesar le même Severe, qui revint ensuite en Orient,

L'an 306. au mois de Janvier, Galerius déclara Severe, Auguste, parce que Constance-Chlore venoit d'expirer en Angleterre, ne voulant pas que Constan-

tin, à qui il portoit une haine secrete, succedât à la dignité de son pere, & lui preferant Severe, comme plus âgé & plus ancien Cesar.

Sur la fin de cette même année Maxence s'empara à Rome de l'autorité souveraine, se faisant déclarer Cesar, & prévoyant la guerre que Severe lui feroit, il rappella à son secours son pere Maximien-Hercule, qui quitta sa solitude avec joye, & redevint Auguste pour la seconde fois.

L'an 307. Severe par l'ordre de Galerius marche à la tête d'une grande armée pour aller combattre Maxence qu'il assiége dans Rome. Mais une partie de ses Troupes qui autrefois avoient servi sous Herculius, se rangerent du côté de Maxence. Cet accident inopiné obligea Severe de prendre la fuite, & trouvant sur sa retraite Herculius qui venoit au secours de son fils, il se jetta dans Ravenne accompagné de peu de Soldats. Là, voyant qu'on alloit le livrer à Herculius, il se remit lui-même entre ses mains au commencement de Février 307. & lui rendit l'habit Imperial & la Pourpre dont le même Herculius l'avoit revetu à Milan deux ans auparavant. Cette démission ne put impetrer à Severe qu'une mort moins cruelle, car on lui ouvrit les veines, & il mourut perdant son sang, ou il fut étranglé, peut-être souffrit-il ces deux supplices ensemble, si l'on veut accorder les Historiens.

MAXENCE.

MAXENCE fils de Maximien-Hercule, & Gendre de Maximien-Galere, étoit d'un si mechant naturel, & d'un esprit si pernicieux & si mal fait, qu'il refusoit même de rendre le salut à son pere, & à son beau-pere: orgueilleux, cruel, & adonné à toutes sortes de sorti-

leges & de luxure : C'est pourquoy ni l'un, ni l'autre Maximien ne pouvoit le souffrir, loin de songer à le créer Cesar.

Portant avec impatience que Severe lui eût été préferé dans la Dignité Imperiale aussi bien que Constantin, il s'en empara de sa propre autorité à Rome 27. Octobre l'an 306. lorsqu'on y portoit les images de Constantin, qui étoit une maniere ordinaire en ce temps-là de se faire reconnoître Empereur.

Maxence ainsi parvenu à l'Empire, prévoyant que Severe soûtenu de Galerius, viendroit infailliblement lui faire la guerre, appella à son secours Herculius son pere, pour lors dans la retraite : celui-cy ne manqua pas d'y accourir aussi-tôt d'accepter pour la seconde fois le titre d'Auguste que son fils lui défera; de devenir son Collegue, & d'aller dans les Gaules tâcher d'engager Constantin dans ses interêts contre Galere.

Maxence pour mieux établir son autorité, & pour acquerir la reputation de Prince pieux & debonnaire, donna la paix à l'Eglise dans ses Etats, & y fit cesser la persecution contre les Chrétiens.

L'an 307. Severe par ordre de Galerius entre en Italie avec une Grande Armée pour détrôner Maxence, il assiege Rome, mais une partie de ses Soldats qui avoient servi sous Herculius, se tournerent du côte de Maxence. Severe s'enfuit, & trouvant à sa rencontre Herculius, il se renferme dans Ravenne avec peu de Soldats, on le livre à Herculius qui le dépoüille de la Pourpre, & le fait mourir.

La même année Galerius suivi d'une Armée imense, entre en Italie pour vanger la mort de Severe sur Maxence qu'il assiegea dans Rome ; mais ses Soldats indignez de voir que le beau-pere voulût détrôner son gendre, & ruïner la Capitale de l'Empire, détestant son entreprise, furent sur le point de l'abandonner. Galerius effrayé de ce soulevement, & craignant

le ſort de Severe, appaiſe ſon Armée, lui permet de ravager l'Italie, & ſe retire en l'Illirie, laiſſant Maxence paiſiblement regner à Rome.

Herculius revenu des Gaules à Rome, aſſemble le le peuple & les Soldats, comme pour diſcourir en leur preſence des calamitez de l'Empire, & y chercher quelque remede, monté ſur un Trône avec ſon fils Maxence ſon Collegue, duquel il étoit jaloux, quoique ce fût lui qui lui eût redonné la qualité d'Auguſte, aprés avoir diſcouru long-temps ſur le mauvais état de la Republique, il ſe tourna vers Maxence, & l'accuſant d'être l'auteur & la cauſe principale de tous les malheurs de l'Empire, il lui ôta la Pourpre de deſſus les épaules; mais Maxence ſe jettant de ſon Tribunal à terre, fut reçu des Soldats, dont la colere & les clameurs effrayerent ſi fort Maximien, qu'il perdit cœur, & fut chaſſé de Rome & d'Italie, où il laiſſa ſon fils regner paiſiblement.

L'an 311. Maxence à Rome ſe plonge en toute ſorte de débauches & de cruautez, perſecute, les Chrétiens, s'allie ſecretement à Maximin, & declare la guerre à Conſtantin, ſous prétexte de venger la mort de ſon pere Herculius, Fortifié des Soldats de l'Armée de Severe qui autrefois avoient ſervi ſous ſon pere, & de ſes propres Troupes qu'il avoit retirées, & qu'il entretenoit à Rome; il ſe ſaiſit du paſſage des Alpes, afin d'empêcher les approches de Conſtantin pour lors dans les Gaules, & munit tous les lieux forts de l'Italie & tous les paſſages difficiles à deſſein de l'arrêter ſur ſa marche. Ses Armées nombreuſes & plus conſiderables que celles de Conſtantin étoient conduites par des Chefs braves & experimentez, & pour lui il ſe tint renfermé à Rome, où malgré l'état de ſes affaires, il commettoit mille violences horribles, & faiſoit maſſacrer ſans aucun ſujet le peuple Romain, & ſur-tout les Chrétiens qu'il perſecutoit avec une extrême impieté.

Il couronna ſes autres crimes par les ſacrileges de la magie, ouvrant le ventre des femmes enceintes, & des enfans nez depuis peu de jours, égorgeant des Lions, & offrant d'abominables Sacrifices pour invoquer les Demons, & détourner la Guerre dont il étoit menacé. Il eſperoit d'obtenir la victoire par les enchantemens des Magiciens. Il traitoit cependant ſes Sujets avec une dureté ſi extraordinaire, qu'ils ſouffrirent ſous ſon Regne une diſette dont il n'y avoit point eu d'exemple dans les ſiécles précedens.

Mais Conſtantin ayant par la vertu de la Croix qui marchoit devant lui, forcé les détroits des Alpes, & défait en trois rencontres les Troupes de Maxence, s'approcha de Rome. La Guerre devint alors plus ſanglante, & les ſoldats de Maxence prévaloient : ce Tyran mettant ſa confiance dans la magie & dans le ſecours des Démons, plûtôt que dans l'affection de ſes Sujets, n'oſoit ſortir de la Ville proche laquelle les deux Armées livroient un combat opiniâtre. Le Peuple Romain s'émeut, & reproche à Maxence qu'il trahit la cauſe publique ; épouvanté de ce murmure, il appelle quelques Senateurs, & l'on conſulte le Livre des Sibylles. L'on y trouve que ce même jour l'ennemi du Peuple Romain devoit perir. Il interprete l'Oracle à ſon avantage, & certain de la victoire, il court au combat,

Dieu qui ne vouloit pas que Conſtantin fût obligé de mettre le Siege devant Rome pour ſe rendre maître de Maxence, le lui amena ainſi hors des murailles, comme avec des chaînes inviſibles. A ſon arrivée le combat ſe rallume, & ce Tyran voulant faire tomber Conſtantin dans un piege qu'il lui avoit dreſſé, tâche de l'attirer aprés lui ſur un Pont de Batteaux * conſtruit ſur le Tybre, de telle ſorte qu'au moyen de certains reſſorts, toute cette machine s'en alloit

* Pons Milvius *Ponte Mole.*

en pieces : mais comme il passoit lui-même dessus avec ses principaux Officiers, le Pont se rompit à l'impourvû, & Maxence tomba le premier comme une masse de plomb au fond de l'eau, où il se noya avec une partie de ses gens, renouvellant en sa personne le sort funeste de Pharaon, & laissant Rome & le peuple de Dieu entre les mains de son Liberateur Constantin, qui comme un autre Moïse l'affranchit de la Tyrannie sous laquelle il gemissoit.

On trouva à grande peine le corps de Maxence, on lui coupa la tête, on la porta au bout d'une lance par tout Rome, puis elle fut envoyée en Afrique, afin d'intimider les Capitaines de son parti qui l'occupoient : Il fut déclaré Tyran, ses Images furent brisées, ses Statuës renversées, & ses Loix abolies.

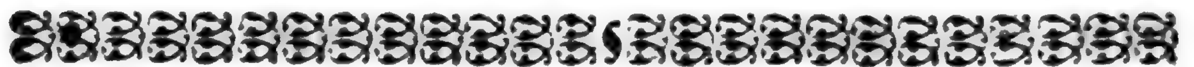

MAXIMIN.

LE premier May de l'an 305. Maximin-Galere contraignit Diocletien de créer Cesar Daza, ou Daïa, fils de sa sœur, lequel il avoit peu de temps auparavant nommé Maximin, & qui jusqu'alors, ou du moins peu auparavant, avoit fait le metier de Berger & de Vacher : si-tôt aprés sa promotion il se retira en Orient pour y commander.

L'an 308. Maximin fâché de ce que Galerius avoit créé Licinius Auguste préferablement à lui, ne pouvant être appaisé par les remontrances du même Galerius son oncle & son bienfacteur, se fait proclamer Auguste par son Armée.

L'an 311. Galerius étant mort, Maximin son neveu voulut s'emparer d'une partie de ses Etats il s'avança dans la Bithynie, & pour se concilier la faveur des peuples, il les déchargea d'un tribut

onereux. Parvenu jusqu'au Bosphore, il trouva de l'autre côté Licinius en armes. Sur le point de se faire la guerre, ils écoutent des propositions de paix, & s'accordent.

L'accord fait, Maximin revint en Syrie & en Egypte, d'abord il infirme l'Edit de Maximien-Galere qui remettoit l'Eglise en liberté, & que tous les Princes avoient reçû d'un commun consentement, Il se fait sous main présenter par les Villes de Requêtes tendantes à ce qu'il ne fût permis aux Chrétiens de faire des Assemblées dans l'enceinte de leurs murailles, afin de rejetter sur autrui la persecution que sa haine impie lui suggeroit, & les cruautez qu'il meditoit. Il releve plus que jamais le culte sacrilege des Idoles. Il fait par de nouvelles ceremonies consacrer Prêtres les premiers Magistrats de chaque Ville, ausquels il prépose par toutes les Provinces de nouveaux Pontifes d'une plus grande autorité. On offre un nombre infini de victimes à tous les faux Dieux. On ordonne à tous les anciens Prêtres Idolâtres de se joindre aux nouveaux, & de donner leurs soins tous ensemble à ce que les Fidéles ne bâtissent aucun Oratoire, & n'exercent leur Religion ni en public ni en secret, & que si quelqu'un y contrevient, de le déferer aux Juges. Cependant comme il vouloit paroître clement en apparence, il défendit de les tuer, mais il commanda de les estropier: Si bien qu'on arrachoit les yeux aux Confesseurs, on leur coupoit les pieds & les mains, on leur déchiroit le nez & les oreilles, &c.

Au milieu de ses fureurs il reçoit des Lettres de Constantin en faveur des Chrétiens. Il est contraint de dissimuler, mais si quelqu'un d'eux tomboit entre ses mains, il le faisoit noyer en cachette. Tous les jours on offroit des Sacrifices aux Idoles dans son Palais, & il fut le premier qui ordonna que les animaux des boucheries ne fussent plus tuez que par des Prêtres & devant les Autels des faux Dieux, &

qu'on ne mangeât de rien qui n'eût été soüillé par le sang des Victimes, ou par des liqueurs offertes aux Démons.

On ne sçauroit lire sans horreur tous les excez de sa tyrannie, de ses cruautez, de son avarice & de ses débauches. N'ayant pû corrompre Valeria fille de Diocletien, & femme de Galerius, qui aprés la mort de son mary s'étoit retirée avec sa mere Prisca auprés de lui, comme en azile sacré, & comme auprés d'un homme qui étoit redevable de l'Empire à son mary, sa passion se tourna en furie, il poursuivit cette Imperatrice, il lui ôta son bien & ses Officiers, il fit mourir ses Esclaves dans les tourmens, il l'envoya en exil, il supposa des crimes aux Dames qui l'accompagnoient, & les fit executer à mort. Valeria avertit son pere de son infortune, celui-cy demande sa fille à Maximin deux & trois fois, & le prie de la lui renvoyer, & de la rappeller des deserts de Syrie, où elle étoit releguée; il lui dépêche même un de ses parens, homme d'autorité, mais tout cela inulement.

L'an 313. Constantin au mois de Février sort de Rome, & vient à Milan pour celebrer les Nôces de sa sœur Constantia avec Licinius; aprés quoi il s'en va dans les Gaules, & Licinius en Illirie.

Maximin picqué déja contre Licinius à cause que Galerius le lui avoit préferé dans la dignité d'Auguste, prit ombrage de son alliance avec Constantin, & crût qu'elle n'avoit autre but que sa ruïne. Il s'étoit quelques mois auparavant ligué secretement avec Maxence, sur la nouvelle du projet de ce mariage. Le voyant accompli, déclare la guerre à Licinius, & prétend aprés l'avoir vaincu, marcher contre Constantin à qui il en vouloit encore, parce que le Senat lui avoit donné le premier rang & le titre d'Auguste: sans avoir égard à ce que Maximin se l'étoit arrogé lui-même. Il témoigne ouvertement son dépit de

cette préference. Il mêle les railleries aux menaces contre Constantin. Il se promet sa défaite, & ensuite de regner seul dans tout l'Empire, d'exterminer l'Eglise sans ressource, & de retablir l'Idolâtrie dans son premier lustre.

La persecution contre la Religion Chrétienne redouble en Orient, & on exerça de si horribles cruautez contre les Fidelles, quelles surpassoient de beaucoup toutes les précedentes quelques effroyables qu'elles eussent été. Ce fut sous ce Prince que les Payens composerent des Actes également faux & impies de ce qui avoit été fait en la personne du Sauveur sous Ponce Pilate; il les envoya dans les Provinces avec ordre de les afficher & de les publier. On grava alors sur l'airain les Edits que les Empereurs avoient publiez contre les Chrétiens, ce qui n'avoit jamais été fait: Les enfans ne recitoient autre chose dans les écoles que les faux Actes de Pilate. Un Officier d'Armée ayant pris des femmes perduës dans le marché de Damas, les contregnit par la crainte des tourmens de déclarer par un Acte public qu'elles avoient été autrefois Chrétiennes, & s'étoient soüillées de tous les crimes que les Payens imputoient aux Chrétiens, & d'assurer tout ce que la calomnie la plus impudente avoit accoûtumé de vomir contre la Religion. Cette infame Declaration fut envoyée à l'Empereur qui la rendit publique.

Mais rien n'égale l'inhumanité plusque barbare qu'il exerça contre les Martyrs, & qu'il seroit trop long de rapporter; il suffit de dire avec saint Jerome, que ç'a été le Tyran le plus sanguinaire qui jamais ait persecuté l'Eglise.

Cependant il se prepare à la guerre, il part de Syrie avec son armée, s'avance dans la Bithynie, traverse la Mer, & entre dans les terres de Licinius pour lors à Andrinople, & qui n'avoit pas eu le temps de ramasser ses Troupes: A peine avoit-il trente mille hommes à opposer à soixante & dix mille que

Maximin menoit avec lui. Cet impie fait vœu à Jupiter, & lui promet, s'il remporte la victoire, d'abolir à jamais le nom Chrétien. La bataille se donne le premier May de l'an 313. Maximin tâche en vain de débaucher les Soldats de Licinius, & de le défaire; le Ciel se declare par une merveille inoüie pour Licinius; une partie de l'Armée de Maximin est taillée en pieces, & l'autre se rend aux victorieux. Le Tyran s'enfuit, & en deux nuits & un jour il gagne Nicomedie, distante de soixante lieuës du lieu où s'étoit donnée la Bataille; il prend sa femme & ses enfans, il quitte la Pourpre, & suivi de peu d'Officiers, il se retire en Orient. Il s'arrête neanmoins en Cappadoce, ramasse quelques Soldats, & reprend sa dignité; mais Licinius passe le détroit, entre dans Nicomedie, rend graces à Dieu de sa victoire, & publie un Edit en son nom & en celui de Constantin, par lequel il remet l'Eglise en liberté. Il poursuit Maximin refugié & fortifié dans les détroits du Mont Taurus, il y est forcé, il s'enfuit à Tarse, où assiegé par mer & par terre, ne voyant plus d'espoir pour lui, il s'empoisonne, il s'arrache les yeux, il voit JESUS-CHRIST, à qui il fait amende honorable, & il meurt de la maniére horrible rapportée cy dessus: ainsi perirent les persecuteurs de l'Eglise que la Justice divine extermina encore en la personne de leurs enfans. Car Licinius fit mourir 1. Valeria fille de Dioclerien, & femme de Maximin-Galere. 2, Candidien fils illegitime de ce même Galerius, & que Valeria qui étoit sterile, avoit adopté. 3. Severianus fils de Severe, déja parvénu à l'âge viril. 4. Le fils aîné de Maximin âgé de huit ans, & sa fille qui n'en avoit que sept, déja fiancée à Candidien, 5. La femme de Maximin qu'il fit précipiter dans l'Oronte, où elle avoit fait noyer tant de chastes Chrétiennes. 6. Licinius fit perir dans les tourmens tous les Devins & Magiciens ausquels Maximin avoit tant de croyance;

Les

Les Prêtres des Idoles confesserent les fourberies inventées contre les Chrétiens : Les ennemis de la pieté furent couverts de confusion. Maximin fut déclaré impie & ennemi de Dieu, ses Statuës & celles de ses enfans abattuës, ses Officiers les plus chers, qui avoient tant fait répandre de sang Chrétien, furent traînez au supplice. On redressa les Eglises, & les Chrétiens joüirent de la paix.

LICINIUS.

LICINIUS qui se disoit descendu de l'Empereur Philippe, étoit un ancien ami de Maximien-Galerius & le compagnon de ses premieres Armes, des conseils duquel il se servoit en toutes choses. Lorsque ce même Galerius le premier May 305. contraignit Diocletien de quitter la Pourpre à Nicomedie, ainsi qu'Herculius à Milan, il ne voulut pas que l'un ni l'autre créât Cesar Licinius, de peur d'être obligé de le qualifier du nom de fils, se reservant de le nommer lui-même Auguste & Frere, aprés la mort de Constance-Chlore, qu'il se persuadoit ne devoir pas long-temps vivre, ou qu'il vouloit contraindre à déposer la Pourpre.

L'an 307. Diocletien & Herculius se trouverent dans la Ville de Carnuntum dans la Pannonie avec Galerius, qui le dixiéme Novembre de cette année-là, nomma avec eux Licinius Auguste, & le substitua en la place de Severe.

L'an 311. Galerius étant mort, Licinius qui regnoit dans la Pannonie, prétendit succeder aux Etats du défunt, mais Maximin ayant le même dessein, s'avança de l'Orient jusqu'au Bosphore, où la Paix se traita entre ces deux Princes, qui partagerent en-

tr'eux les Provinces de Galerius, ſans en venir à une Guerre ouverte,

L'an 312. Licinius obtint de Conſtantin qu'il lui donnera ſa ſœur Conſtantia en mariage, ce qui s'accomplit à Milan, où Conſtantin & Licinius ſe rendirent avec Conſtantia au mois de Février de l'an 313. aprés quoy Conſtantin s'en alla dans les Gaules, & Licinius dans la Pannonie.

Maximin qui regnoit en Orient, indigné de ce que le Senat de Rome avoit deferé à Conſtantin la dignité d'Auguſte laquelle il avoit uſurpée de ſa propre autorité : jaloux de ce que Galerius avoit deferé le même honneur à Licinius préferablement à lui, & prenant ombrage de l'union & de l'alliance de Licinius & de Conſtantin, qu'il regarda comme une conſpiration contre lui, aprés s'être ligué ſecrétement dés l'année précedente avec Maxence qui venoit de perir, leve le maſque, & declare la Guerre à ces deux Empereurs Beaux-freres.

Et dés l'hiver de cette même année 313. tandis que la celebration des Nôces ſe faiſoit à Milan, il s'avance vers le Boſphore, paſſe le détroit, ſe ſaiſit de Byzance, puis d'Héraclée & de Perinthe, & s'approche d'Andrinople, où Licinius s'étoit rendu plûtôt à deſſein de retarder le progrés de Maximin. que de le combattre. Il avoit été ſurpris par ſa diligence, & n'avoit pû ramaſſer que trente mille Combattans, tandis que Maximin en avoit ſoixante-dix mille.

Les Armées n'étant diſtantes que de ſix lieuës, on attendoit de jour à autre la Bataille. Maximin fit vœu à Jupiter, & lui promit que s'il remportoit la victoire, il détruiroit le nom Chrétien pour jamais, & renverſeroit l'Egliſe de fond en comble.

La nuit ſuivante un Ange de Dieu s'apparoit en ſonge à Licinius, & l'avertit de ſe lever promptement, & d'écrire une priére au Dieu tout-puiſſant, l'aſſurant que s'il l'a faiſoit, ainſi que ſon Armée, il obtiendroit

la victoire : il lui ſembla donc qu'il ſe levoit, & que l'Ange lui enſeignoit les termes de cette Priére. S'étant éveillé il appelle un de ſes Secretaires, il lui dicte ces mêmes mots qu'on venoit de lui ſuggerer. *Dieu Tout-Puiſſant nous te prions, Dieu ſaint nous te prions, nous te recommandons la juſtice de nôtre cauſe, nous te recommendons nôtre Empire : C'eſt par toy que nous vivons, c'eſt de toy que nous attendons la victoire, Dieu Tout-Puiſſant, Dieu ſaint exauces-nous, nous te tendons les mains exauces-nous, Dieu ſaint, Dieu tout-puiſſant,* On fait pluſieurs copies de cette priere que l'on diſtribuë aux Colonels, & aux Capitaines pour l'apprendre à leurs Soldats. Perſuadez que le Ciel leur promet la victoire, ils en deviennent plus courageux. Le jour du combat eſt pris au premier May. Ce jour terminoit la huitiéme année du regne de Maximin. Il prévint ce terme d'une journée, & dés le matin il mit ſes Troupes en bataille pour celebrer avec plus de pompe la fête du jour qui avoit été le premier de ſon Empire. Car il tenoit la victoire toute certaine. Licinius averti du mouvement de ſon ennemi, fait prendre les Armes à ſes gens, & les mene au combat. Une Plaine ſterile appellée *Seréne* ſeparoit les deux Armées. Comme elles furent en preſence, les Soldats de Licinius ôtent leurs Caſques, poſerent à terre leurs Boucliers, tendent les mains au Ciel ainſi que leurs Officiers. L'Empereur commence la Priére, les Soldats la recitent aprés à haute voix. Les ennemis en entendent le murmure. Trois fois la Priére eſt repetée. Aprés quoi ils reprenent le Caſque & le bouclier. Cependant on menage une conference, mais Maximin rejetta toutes les propoſitions de paix. Comme il étoit liberal, il mépriſoit Licinius qu'il croyoit devoir être abandonné de ſes Soldats à cauſe de ſon avarice. C'étoit auſſi le motif qui lui avoit fait entreprendre la guerre. Il eſperoit par ſes profuſions gagner l'Armée de Licinius, & l'ayant jointe à la ſienne, de marcher enſuite contre Conſtantin.

Enfin l'on s'appproche, les Troupes de Licinius attaquent les ennemis avec furie, ceux-cy s'épouventent, ils ne peuvent ni tirer l'épée ; ni lancer le javelot. Maximin tourne autour des bataillons de Licinius & tâche à les débaucher par ses priéres & par ses promesses. On lui ferme par tout l'oreille. On détache même de la Cavalerie contre lui, & on l'oblige à se retirer parmi les siens. On taille impunement son Armée en piéces, & tant de Legions succombent sous une poignée de gens. Personne ne se souvenoit de son devoir, ni de sa reputation. On eût dit qu'ils n'étoient pas venus au combat, mais à une mort volontaire ; tant Dieu avoit donné d'ascendant sur eux à leurs ennemis. La campagne étoit toute couverte de morts. Maximin voyant ses esperances trompées, quitte la Pourpre, & sous l'habit d'un esclave s'enfuit & passe la mer. Une partie de son Armée est taillée en piéces, l'autre se rend aux victorieux, ou prend la fuite. On suivoit sans honte l'exemple de l'Empereur, qui en deux nuits & un jour gagne Nicomedie, distante du lieu du combat de soixante lieuës. Là il prend sa femme & ses enfans, & suivi d'un petit nombre de ses Officiers, il tire vers l'Orient arrivé en Cappadoce il rassemble les debris de son Armée, & quelques Troupes de l'Orient le viennent joindre.

Licinius aprés avoir reçû une partie des Legions ennemies, & les avoir distribuées en des quartiers differens, passa en Bithynie peu de temps aprés la bataille ; il rentra dans Nicomedie, & rendit graces à Dieu, comme à l'Auteur de sa victoire : & le 13. de Juin de l'an 313. Constantin & lui étant Consuls pour la troisieme fois, on publia un Edit pour le retablissement de l'Eglise, & on l'adressa au Président de Nicomedie.

Aprés cette Ordonnance, il exhorta même les Habitans de Nicomedie à remettre les Eglises au même état qu'elles étoient auparavant. Ainsi depuis leur ruïne jusqu'à leur rétablissement on compte dix années, & quatre mois environ.

Licinius pourſuivit juſques dans le détroit du Mont Taurus Maximin, qui voyant ſes affaires deſeſperées, s'empoiſonna : Licinius fit mourir le fils aîné de Maximin âgé de huit ans, ſa fille âgée de ſept ; ſa femme qui fut précipitée dans l'Oronte, Priſca femme de Diocletien, & Valeria ſa fille, femme de Maximien-Galere, & le fils de celui-cy nommé Candidianus que Valeria ſterile avoit adopté, & enfin Severien fils de Severe deja parvenu à l'âge viril : il fit encore perir dans les tourmens les Miniſtres des cruautez de Maximin, qui avoient tant fait repandre de ſang Chrétien, ainſi que les Prêtres des faux Dieux, les Magiciens & Sorciers en qui ce Tyran avoit mis toute ſa confiance.

Depuis la defaite de Maximin arrivée l'an 313. juſques vers l'an 317. Conſtantin en Occident ; & Licinius en Orient gouvernerent l'Empire d'un commun accord, & l'Egliſe joüit de la paix : Mais enfin Licinius declara la guerre à l'un & à l'autre ſans qu'on ait jamais bien ſçû la raiſon de ce changement. On ne peut pas deſirer de plus grandes marques d'amitié que celles que Conſtantin lui avoit données, l'honorant de ſon alliance, lui accordant ſa ſœur en mariage, lui communiquant la ſouveraine puiſſance qu'il avoit reçûë de ſes Ancêtres, & partageant avec lui ſon Trône : Cependant ce perfide Prince, au lieu de reconnoître ſes bienfaits, ne lui rendit que de mauvais offices. Il lui dreſſoit chaque jour des pieges : il conjura contre lui, & rechercha pour le perdre les plus deſtables moyens que la plus noire trahiſon puiſſe inventer. Il diſſimula au commencement ſes deſſeins, & fit ſemblant d'être ami de Conſtantin, eſperant de le ruïner par ſes artifices, mais ſes premieres malices ayant été decouvertes, il eut recours à d'autres : il fit de nouvelles proteſtations d'amitié & de nouveaux ſermens & les viola à l'heure même : Il envoya ſes Ambaſſadeurs pour demander pardon de ſa perfidie, & il retomba comme auparavant

vant. Enfin il declara la guerre * à l'Eglise, à Constantin, & pour mieux dire à JESUS-CHRIST, au culte duquel il savoit que Constantin étoit devoüé. L'exemple des Tyrans, dont il avoit lui-même reprimé l'insolence, & vû la fin tragique, ne le pût détourner de cette impieté. Il chassa les Chrétiens de son Palais, il ordonna que les Gens de guerre sacrifieroient aux démons, ou seroient dégradez de la Milice. Il fit démolir certaines Eglises, & fermer les autres, s'imaginant qu'on n'y prioit pas Dieu pour lui, mais pour Constantin seulement. Il remplit les prisons de Chrétiens, & defendit de les visiter, ou secourir, sous peine d'être traitez comme eux. Les Gouverneurs des Provinces pour gagner ses bonnes graces, condamnoient les Evêques aux mêmes supplices que les plus scelerats hommes du monde: ils en écarteloient quelques-uns, & jettoient leurs membres dans la mer pour servir de pature aux poissons. Il persecuta tous les plus saints & celebres Prélats & les fit hacher à morceaux. Quoyqu'il fut dans un âge fort avancé, on ne sçauroit croire les débauches & les lubricitez où il se plongea. Il consulta les oracles des faux Dieux qui lui promirent tous la victoire; puis il marcha contre Constantin. Leur premiere rencontre se fit à Cibalis dans la Pannonie. Constantin faisoit porter la Croix à la téte de ses Troupes, & par-tout où elle paroissoit, elle étoit suivie de la victoire. Licinius s'en mocqua d'abord, & en fit de railleries impies, mais il ne put jamais la renverser, ni tuer ceux qui la portoient; un d'eux dans un grand peril saisi de crainte la donna à un autre, & fut incontinent percé, & enfin Licinius ordonna qu'on évitât sa rencontre, mais inutilement; car il perdit la bataille, & sa défaite fut entiere. Il s'enfuit en Thrace le plus vîte qu'il pût, pour y recueillir de nouvelles forces, il fit rompre en fuyant un Pont

* La persecution sous Licinius arriva l'an 320. environ. c'est-à-dire, lors des commencemens de sa guerre contre Constantin

ſur la Save à Sirmium, il créa Ceſar un de ſes premiers Capitaines, appellé *Valens*, pour l'intereſſer d'avantage dans ſon party. Conſtantin les pourſuit tous deux, leur donne une ſeconde bataille prés d'Andrinople, & la gagne. Licinius demande la paix, Conſtantin la lui accorde, à condition qu'il ne retiendroit de tout l'Empire que la Thrace, l'Orient & l'Egypte: qu'il feroit mourir Valens nouvellement créé Ceſar, à qui on imputoit la cauſe de tous ces troubles: qu'il créeroit trois Ceſars, Criſpus fils aîné de Conſtantin d'une premiere femme, & pour lors dans ſon adoleſcence: Conſtantin qui lui étoit né à Arles depuis peu de jours: & Licianus fils de Licinius & de Conſtantia, & neveu de Conſtantin, âgé ſeulement de vingt mois. Cette paix fut confirmée par ſerment vers l'an 317. trois ou quatre ans aprés leur entrevûë à Milan, & le mariage de Conſtantia.

Environ l'an 320. la guerre s'étant encore allumée entre ces deux Princes, une nouvelle bataille ſe donne vers Andrinople, que Conſtantin gagna avec tant d'avantage, que trente-quatre mille Soldats de Licinius demeurerent ſur la place; une partie du reſte mit les armes bas, & ſe rendit au Vainqueur, Licinius s'enfuit juſqu'au Boſphore, où il avoit une puiſſante armée Navale compoſée de 200. Vaiſſeaux & beaucoup ſuperieure à celle de Conſtantin qui n'en avoit que 80. Les Generaux de Licinius mépriſent la Flotte de Conſtantin, mais JESUS-CHRIST combat pour lui. Au ſecond jour du combat un vent de Midy s'éleve, qui pouſſe la Flotte de Licinius vers le rivage de l'Aſie, en briſe une partie contre les rochers & ſubmerge l'autre, de ſorte que 130. Vaiſſeaux de Licinius periſſent en cette occaſion. Conſtantin aſſiege Bizance, où Licinius s'étoit renfermé, mais il en ſort, il paſſe la mer, & ſe retire à Calcedoine, là il déclara Ceſar *Martinien*, un de ſes principaux Officiers, puis ramaſſant toutes ſes Trou-

pes, il donne ſur le bord de la mer la derniere bataille à Conſtantin, qui remporta une victoire ſi pleine, que de cent trente mille hommes, à peine en reſtà-t-il trente mille à Licinius. Bizance & Calcedoine ouvrent les portes, & Licinius aſſiegé dans Nicomedie par Conſtantin, deſperant de pouvoir rétablir ſes affaires, ſe rend au Vainqueur, met ſa robe Imperiale à ſes pieds, le prie d'oublier le paſſé, & de lui accorder la vie, comme il l'avoit promis avec ſerment à ſa femme Conſtantia. Conſtantin livra Martinien à ſes Gardes pour l'executer à mort, & envoya Licinius à Theſſalonique pour y vivre en ſûreté. Mais Licinius ſelon ſa coûtume viola bien-tôt aprés ſes ſermens, & fût étranglé l'an 325. environ.

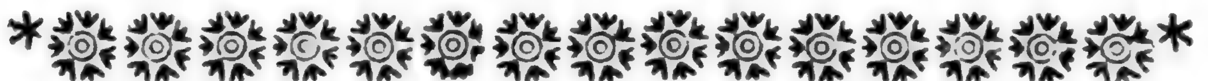

CONSTANCE-CHLORE.

CLAUDIUS II. originaire de Dalmatie ou Illyrie, fils du plus grand Seigneur de l'Empire, iſſu de Flave Veſpaſien, à ce qu'on prétend, (car ſelon quelques Auteurs, ſa race étoit obſcure) la famille des Flaviens étant l'ancienne ſouche de celle des Claudiens (raiſon pour laquelle Conſtantin & les ſiens prenoient le ſurnom de Flavien) nâquit l'an 214. & ſucceda à Galien l'an 268.

Ce fut un Prince d'un merite extraordinaire. Aureole qui n'avoit jamais voulu ſe ſoûmettre à ſon Prédeceſſeur, mit bas les armes devant lui : il les reprit, mais il perit.

Comme ſous les Regnes précedens on avoit établi pour maxime, que tout étoit à l'Empereur, & que ſur ce fondement le bien des particuliers étoit en proye aux Favoris, il révoqua dés ſon avenement à l'Empire cette mauvaiſe pratique, défendant par une

Loy qu'on lui demandât le bien d'autruy. Une Dame de qui autrefois il avoit ainsi obtenu la terre, se prévalant de cet ordre lui presenta une Requête pour y rentrer. Il trouva bon cette liberté, & lui dit, *qu'il étoit juste que l'Empereur rendît le bien que Claude avoit usurpé.*

Le Senat déliberant à qui de deux ennemis on feroit premierement la guerre, ou à Posthume Tetricus qui disputoit encore l'autorité souveraine, ou aux Schythes qui avoient envahi les Provinces; Claude present dit, que la revolte du premier ne regardoit que sa personne, & que l'irruption des Barbares regardoit l'Empire; qu'ainsi il falloit aller au plus important.

En effet, il marcha contre les Goths, il en fit perir trois cens vingt mille, & il leur coula à fond deux mille Vaisseaux.

A peine regna-t'il deux ans. Se voyant mourir sans enfans, (il avoit une sœur appellée Constantine) il nomma Aurelien comme le plus digne de lui succeder: mais on avoit tant d'estime & d'amour pour lui, & tant de regret de sa perte, qu'on mit sur le Trône son frere Quintillus, qui s'en jugeant incapable, le ceda à Aurelien, & se fit ouvrir la veine pour lui laisser avec la vie le souverain commandement.

* Claude avoit eu un autre frere nommé Crispus, qui s'étoit marié, & avoit eu entre plusieurs enfans une fille nommée Claudia, qu'Eutrope un des plus illustres Seigneurs de Dardanie épousa; & de ce mariage nâquit Constance-Chlore pere du grand Constantin.

* Constance sous l'Empereur Carus fut Gouverneur de Dalmatie, & dans une si haute réputation, que Carus fâché d'avoir associé à l'Empire son fils Carinus, à cause de ses débauches & de ses cruautez, vou-

* 270.   I   * 250.

loit le faire mourir & ſubſtituer en ſa place Conſtance eſtimé le plus homme de bien, & le Prince le mieux fait de ſon temps.

* Pour ne point donner lieu aux paſſions dereglées, il avoit épouſé dés ſa jeuneſſe Helene, fille d'une excellente beauté & d'une rare vertu, dont il eut Conſtantin le Grand : mais Diocletien l'ayant créé Ceſar, * la lui fit répudier pour lui donner Theodora, fille ou belle-fille de Maximien-Hercule, de laquelle il eut, 1. Conſtance pere de Gallus & de Julien l'Apoſtat. 2. Anibalius pere de Dalmatius Ceſar. 3. Dalmatius. 4. Conſtantin. 5. Conſtantia mariée à Licinius. 6. Eutropia mariée à Nepotien. 7. Et Anaſtaſia mariée à Baſſianus que Licinius fit mourir.

Venu dans les Gaules qui lui étoient échûës en partage, il y remporta & en Angleterre de celebres victoires ſur les Francs & ſur les Bretons; il réprima les Barbares, & les pouſſa au-delà du Rhin, & il gouverna ſes ſujets pendant dix ou douze ans avec une extrême bonté.

Diocletien lui ayant reproché par ſes Ambaſſadeurs que ſa negligence à lever les ſubſides ruïnoit le Fiſc, ce bon Prince fit témoigner à ſes Sujets qu'il avoit beſoin d'argent, & auſſi-tôt on lui apporta tant de richeſſes, que le Tréſor Royal s'en trouva rempli; puis il le montra à ſes Ambaſſadeurs : éblouïs à l'aſpect de tant de richeſſes, il leur dit en les congediant que ſes Sujets lui conſervoient ſes Finances, & qu'il aimoit mieux en confier la garde à leur affection, qu'à l'avarice de ſes Treſoriers.

Lors de la perſecution contre l'Egliſe excitée par Diocletien & Maximien qui commencerent par répandre le ſang des principaux Officiers de leur Palais, Conſtance, dans les Etats duquel ces mêmes Edits furent publiez, fit venir ſes domeſtiques devant lui,

* 270. I * 292. ou 291.

& faisant semblant de vouloir chasser tous ceux qui ne renonceroient pas JESUS-CHRIST pour adorer le Idoles, il remarqua ceux qui étoient dispósez à sacrifier leur Religion à leur fortune, & indigné de leur lâcheté les chassa de sa maison, retenant auprés de lui ceux qui avoient persisté à vouloir être fidéles à leur Dieu, comme devant indubitablement l'être à leur Prince, & il les admit au nombre des ses Confidens, & de ses principaux Conseillers.

Il est vrai que n'osant tout-à-fait s'opposer aux violences des trois autres Tyrans ses Collegues & Persecuteurs de l'Eglise, il souffrit qu'on ruïnât dans ses Etats les Oratoires des Chrétiens qui pouvoient se rétablir aisement ! mais, dit Lactance, il ne souffrit pas qu'on touchât aux Temples vivans du saint Esprit qui sont les Fidéles. Que si neanmoins on compte quelques Martyrs sous son Regne, ce fut par un effet de la malice impie des Magistrats Payens dont il n'étoit pas toûjours le maître.

Eusebe & quelques Historiens écrivent qu'il abhorra toûjours les Idoles, qu'il connut & adora le vray Dieu, & que durant le cours de son Regne il consacra toute sa famille à son culte, l'Imperatrice sa femme & les Princes ses enfans, & que sa Cour étoit une assemblée de vrais Fidéles toûjours appliquez à la priére. Peut-être cela est il flaté.

Deux ans avant sa mort il eut le titre d'Empereur & de premier Auguste, par la déposition de Diocletien & de Maximien-Hercule. Selon ce nouveau partage entre lui & Galere, l'Italie & l'Afrique devoient accroître son Domaine, mais il les refusa par une moderation fort rare.

Enfin âgé de cinquante-cinq ans environ, consolé de la presence de Constantin arrivé tout-à-propos pour lui fermer les yeux, & lui succeder, & de celle de l'Imperatrice sa femme & de ses autres enfans qui entouroient son lit, il mourut paisiblement en Angleterre entre les bras de Constantin, laissant ce bel éloge

à sa memoire, *de n'avoir jamais reçû d'injure & de n'en avoir jamais fait à personne.*

Auparavant d'aller plus loin, on croit devoir avertir icy le lecteur, qu'on ne prétend pas avoir suivi une Chronologie incontestable dans les années des Empereurs rapportées cy-dessus, ni dans celles qu'on rapportera encore dans la suite. Les Critiques même ne conviennent pas de leur propre datte en plusieurs endroits, non-seulement à quelques mois, mais de plus à quelques années prés. Et cette exactitude scrupuleuse seroit inutile à nôtre dessein. Par exemple, on ne s'est pas conformé à la supputation de ceux qui veulent que Diocletien ait été déclaré Empereur à Calcedoine le 17. Septembre 284. Epoque celebre où commence l'*Ere Diocletienne* suivie encore à present en quelques endroits de l'Orient. On a mis ce couronnement quelques mois aprês. on a dit que Diocletien déclara Maximien-Hercule Auguste, & se l'associa à l'Empire au mois d'Avril de l'Année 285. Bien des Auteurs prétendent que ce fut en 286. & ces choses-là ont leurs raisons. On trouvera plusieurs autres differences semblables dans la vie de Constantin: mais aprés tout elles sont d'autant moins considerables, que le fond des évenemens étant constant, il importe peu en quelle des années contestées ils sont arrivez, particulierement quand la difference n'est pas grande, & que les divers sentimens ne font rien au but qu'on s'est proposé. Il seroit à desirer que quelque sçavant & pieux Auteur se donnast la peine d'écrire au long l'Histoire du grand Constantin, le premier Empereur Romain qui ait embrassé la foy Chrétienne, & qui ait vêcu conformément à son esprit & à ses Loix: ce seroit un service important à la verité & à la Religion, de justifier sa memoire contre diverses calomnies que les Payens ont répanduës dans leurs écrits, & ausquels quelques Historiens Chrétiens se sont laissez surprendre. On trouveroit dans

cette vie le parfait modele d'un Prince qui a ſçû allier enſemble la Dignité Imperiale dans toute ſa grandeur, avec la profeſſion autentique de l'Evangile dans toute ſa modeſtie & ſon humilité. Ce qu'on en dira icy, n'en eſt qu'un petit échantillon, & que ce qu'on en a crû neceſſaire pour éclaircir cette Explication de l'Apocalypſe, omettant même ce qu'on en a mis cy-deſſus en divers endroits, pour ne pas fatiguer le Lecteur par des redites importunes.

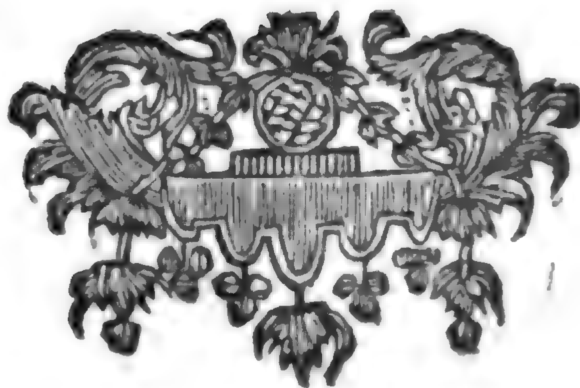

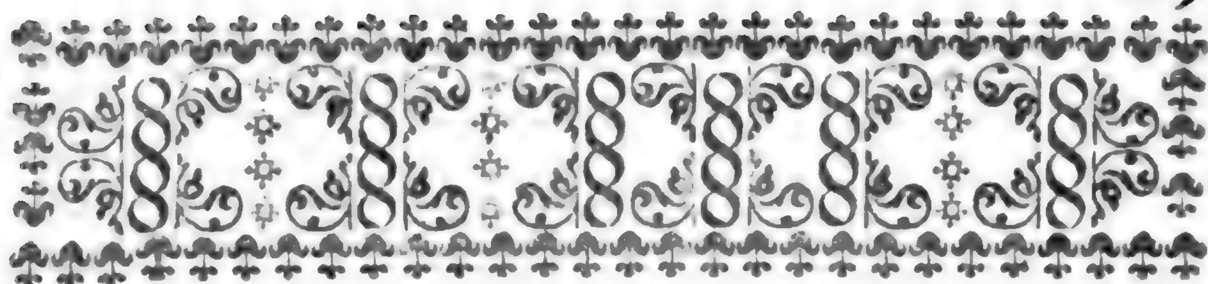

CONSTANTIN.

De l'Histoire de la delivrance de l'Eglise.

CONSTANTIN nâquit à Tarsa Bourgade de Bithynie prés Nicomedie, ou à Naisus petite Ville de la Dace Mediterranée, le 3. Avril jour de Pâques l'an 272. de Constance-Chlore & de Sainte Helene; son pere l'an 293. épousant Théodora petite fille d'Herculius, répudia sainte Helene, & laissa le jeune Constantin comme en ôtage à la Cour de Diocletien où il fut élevé, & en celle de Galerius, ainsi que Moyse auprés de Pharaon, disent les Auteurs du temps.

L'an 302. comme Diocletien passoit par la Palestine, Eusebe vit Constantin pour lors en la fleur de son âge, marchant à la droite de l'Empereur & revenant de la guerre d'Egypte où il avoit fait ses premieres armes. Tout le monde couroit en foule pour le considerer, & admirer les marques de generosité & d'élevation qui paroissoient sur son visage. Personne ne lui étoit comparable en hauteur, en bonne mine & en force: mais il étoit encore beaucoup plus avantageusement partagé des vertus de l'ame, que de celles du corps; car outre l'excellence de son naturel cultivé par l'étude, Dieu l'avoit prévenu de ses dons, & doüé d'une sagesse toute celeste.

Ses grandes qualitez le rendirent aimable aux gens de guerre, & redoutable aux Tyrans chez qui il étoit élevé. Diocletien neanmoins le fit Tribun du premier

Ordre, mais Galerius qui vouloit le faire perir, & substituer en la place de Constance-Chlore son pere, une de ses creatures, c'est-à-dire, Licinius, empécha 1. que Diocletien ne le creât Cesar: car lorsque le premier de May de l'an 305. tout le monde étant sorti de Nicomedie pour voir la ceremonie de la dépositon de Diocletien, qui se fit sur un lieu élevé proche de cette Ville, & que l'Armée s'attendoit de voir proclamer Cesar, Constantin; on fut étonné que Galerius le repoussant de la main, produisit Maximin Daza son Neveu, & le fit revetir de la Pourpre. La surprise de cette action ne donna pas le temps aux soldats de s'opposer à une si criante injustice.

En second lieu, Galerius exposa Constantin par maniere de jeu & d'exercice aux Lions & aux bêtes farouches, dont toutefois il vint heureusement à bout par son adresse & par le secours de Dieu. Enfin Galerius le refusa à son pere Constance-Chlore qui le demandoit souvent, jusqu'à ce que n'ayant plus de pretexte pour le retenir, il lui dit un soir qu'il pouvoit partir le lendemain, aprés neanmoins qu'il auroit pris ses ordres. Son dessein étoit ou de l'arrêter, ou de mander à Severe pour lors en Illirie sur son passage, de se saisir de lui: mais Constantin informé de sa mauvaise volonté, partit dés le soir même, & s'en alla avec une extrême diligence trouver son pere en Angleterre, estropiant ou emmenant avec lui tous les chevaux de Poste par où il passoit, pour n'être pas suivi. Arrivé heureusement en Angleterre, il trouva son pere à la derniere extrémité, qui lui laissa par sa mort l'Empire d'Occident & le titre d'Auguste que Galerius ne voulut pas neanmoins lui deferer, le nommant Cesar seulement, & au lieu du second rang qu'il devoit remplir, le rejettant au quatriéme. On écrit que Constantin refusa l'Empire jusqu'à vouloir se cacher, mais que l'Armée le contregnit de l'accepter. Tout cela arriva vers l'an 306. Constantin étant alors dans sa tren-

te troiſiéme année environ, car il y a de la difficulté au compte de l'année de la naiſſance de cet Empereur, de ſa promotion à l'Empire & de ſa mort; mais la ſupputation exacte de ces choſes appartient à des gens plus habiles, & on ne parle icy qu'à quelques années prés.

La premiere Loy & la premiere Ordonnance de ce pieux Empereur fut d'éteindre dans ſes Etats la perſecution contre les Chrétiens, & de remettre l'Egliſe en liberté Il écrivit auſſi dans la ſuite des lettres à Maximin, pour l'obliger à ceſſer la perſecution contre les Chrétiens, ce qui eût un ſuccés aſſez favorable.

Pour eviter les déreglemens ou la paſſion des voluptez précipite les hommes, il avoit, étant encore fort jeune, épouſé une femme appellée *Minervina*, dont on ne ſçait, ni le pays, ni la parenté, de laquelle il eut *Criſpus* qui porta le tître de Ceſar.

L'an 307. Maximien-Hercule voulant s'appuyer dans la Guerre que lui & Maxence ſon fils avoient à ſoûtenir contre Galerius, alla dans les Gaules trouver Conſtantin à qui il donna en mariage ſa jeune fille *Fauſta* qu'il avoit eu d'Eutropia Syrienne de Nation, laquelle fut dans la ſuite une ſi chrétienne & vertueuſe Princeſſe, que par les ſoins qu'elle prit d'informer l'Empereur ſon Gendre des Idolâtries qui ſe commettoient à Mambré dans la Paleſtine, on abattit les Temples des faux Dieux, & on en érigea au veritable.

L'an 310. Conſtantin fit mourir Herculius qui avoit voulu l'aſſaſſiner, & pendant qu'il fut dans les Gaules, il réprima les Francs, fit conſtruire à Cologne un Pont ſur le Rhin, entra en Allemagne, & gagna pluſieurs grandes victoires ſur les Barbares, où il donna des preuves de ſa grande conduite & de ſon extrême valeur. Maxence lui ayant declaré la guerre pour venger la mort de ſon Pere Herculius, il ſe reſolut de paſſer en Italie, & de delivrer l'Egliſe, & l'Empire de ce Tyran.

Méditant cette guerre, & le besoin qu'il avoit d'une Divinité plus puissante que les Démons dont Maxence imploroit sans cesse le secours par ses charmes & malefices, il resolut d'adorer le vray Dieu, au culte duquel son pere Constance, au rapport d'Eusebe, avoit été toûjours attaché, & dont il avoit éprouvé les faveurs continuelles, lui ayant donné une longue vie, un heureux regne une posterité nombreuse, une mort tranquille, * au lieu que les Empereurs Idolâtres & persecuteurs de la vraye Religion, aprés mille disgraces épouventables, avoient fait une fin funeste. Rempli de ces pensées, & marchant un jour à la tête de son Armée, il vît aussi-bien que tous les soldats, une Croix de lumiere formée au-dessus du Soleil, pour lors dans son couchant, avec ces paroles à l'entour :*Vous vaincrez en ce signe*. Ce spectacle le surprit extrémement, & cette idée l'occupant beaucoup, JESUS-CHRIST lui apparut en songe la nuit suivante avec ce même signe, lui commandant d'en faire construire une semblable, & de s'en servir pour principale Enseigne Militaire, qui portée à la tête de ses Troupes, lui donneroit partout la victoire. Etant éveillé il raconte ce songe à ses amis, fait appeller des Ouvriers & Lapidaires leur ordonne de fabriquer cet étendart qu'on nomma *Labarum* *, & qu'on peut dire en effet avoir été la fin des travaux qu'avoient souffert les Chrétiens. Puis il fit appeller les Evêques & les Prêtres de JESUS-CHRIST, s'instruisit à fonds de la Religion Chrétienne, & plein d'une foi vive, & d'une dévotion digne de ces premiers temps, il se mit au rang des Catechumenes. Il marche ensuite vers l'Italie précedé de

* Constantinum Christianam Religionem primùm suscepisse constat, antequam bellum Maxentio intulisset, & in Italiam atque urbem Romã pervenisset : cujus rei fidem faciunt iterùm tum tempora ipsa, tum leges quas ille pro Religione sanxit. *Sozom* I. 5.

* Quasi finis laborum, *Ex S. Grg. Naz.*

la Croix; il force les détroits des Alpes que Maxence faisoit garder, s'empare de Suze, gagne une victoire à Turin, qui se rend avec le Piémont, défait la Cavalerie ennemie à Bresse commandée par un vaillant Chef, assiege Crémone qu'il prend aprés avoir gagné deux batailles, se rend maître d'Aquilée, de l'Istrie, & de la Gaule Cisalpine, & malgré l'extréme valeur, & le grand nombre des Troupes ennemies, il s'approche de Rome, ou les Troupes du Tyran ayant eu de l'avantage, la guerre devint plus opiniâtre & plus sanglante : mais sa confiance en JESUS-CHRIST augmente avec le peril : averti en songe de la part de Dieu, il fait former la Croix sur les boucliers de ses Soldats, qui animez d'une ardeur divine, marchent avec un courage sans égal au-devant de Maxence sorti de Rome ; le combat s'échauffe, Maxence voulant joindre la ruse à la force, tâche d'attirer Constantin sur un Pont de batteaux construit sur le Tybre d'une telle maniere, qu'au moyen de certains ressorts il se brisoit & alloit à fonds ; mais il fut pris dans le piege qu'il avoit dressé ; passant le premier sur ce Pont, la machine se défit, & lui avec ses principaux Officiers allérent à fonds & se noyérent. Constantin victorieux entre dans Rome ; on lui dresse une Statuë, tenant une Croix à la main, avec une inscription qui portoit que par la vertu de ce Signe salutaire il l'avoit délivré de l'opression l'Empire & l'Eglise,

*L'an 313. au commencement de Février, Constantin sort de Rome, & se transporte à Milan pour y celebrer les Nôces de sa sœur Constantia avec Licinius, puis s'en va dans les Gaules, d'où il repoussa les Barbares, s'appliqua à donner la paix à l'Eglise pour lors

* Constantinus copias omnes ad urbem propiùs admovit, & è regione Pontis Milvii consedit : commonitus est in quiete Constantinus, ut cœleste signũ notaret in scutis, atque ita prælium committeret : fecit ut jussus est &c. *Lactant, de mort. n.* 44. 312. 26. Oct.

divisée par les Donatistes, & publia diverses Loix en faveur des Chrétiens de son Empire, qui comprenoit en ce tems-là l'Afrique, l'Espagne, l'Angleterre, les Gaules & l'Italie. Et ce fut dans ces conjonctures, qu'il fit venir à Treves Lactance, auquel il confia l'éducation de son fils Crispus.

L'an 315. ou 16. Licinius ayant déclaré la Guerre à Constance, les Armées de ces deux Empereurs se rencontrèrent à Cibalis Ville de Pannonie : la Bataille fut une des plus furieuses qui ayent jamais été données; mais enfin celle de Constantin, à la tête de laquelle brilloit l'Etendart de la Croix, remporta une pleine victoire : il se saisit de Cibalis & de Sirmium, il poursuivit son ennemi dans la Thrace : il lui livre une seconde Bataille & la gagne ; le lendemain Licinius demande la paix & l'obtint, en cedant une grande partie de ce qu'il possedoit en Occident (apparemment comme une portion des Etats de Maximin, qui devoient être partagez entre ces deux Princes, & que Licinius avoit gardé pour lui seul.) Constantin declara Crispus son fils Cesar, & son autre fils Constantin, qu'il avoit eu de Fausta, né depuis peu de jours à Arles, comme aussi un fils de Licinius & de Constantia, âgé de vingt mois nommé Licianus, & neveu de Constantin. Cette paix fut confirmée par des sermens réciproques.

L'an 318. les Sarmates & les Goths passent le Danube, & ravagent les terres de l'Empire : Constantin sous l'Etendart de la Croix marche à leur rencontre, gagne une grande victoire sur eux, en fait passer plusieurs par le fil de l'épée, en prend encore plus de prisonniers, & met le reste en fuite. Leur Roy de retour en son pays médite une seconde irruption : Constantin informé de ce dessein prévient des ennemis si opiniâtres, passe le Danube, attaque leur Armée, & la défait : Leur Roy demeure mort sur la place, les autres se soumettent à la puissance du Vainqueur ; il

les distribuë dans les Villes de l'Empire, & s'en va à Thessalonique.

L'an 320. Licinius viole les traitez & les sermens, declare la guerre à Constantin, ainsi qu'aux Chrétiens qu'il persecute cruellement : ensuite il s'avance contre leur pieux Protecteur jusques auprés d'Andrinople. Une riviere les separe, mais Constantin, joignant le stratagême à la valeur, la passe heureusement lui douzieme dans un endroit, tandis qu'une partie de ses Troupes amusoit les ennemis de l'autre, & toûjours précedé de l'Etendart de la Croix, attaque Licinius avec tant de confiance en ce signe salutaire, qu'il lui tua trente quatre mille hommes sur la place, le reste se rendit au Vainqueur. Licinius s'enfuit à Bizance, ou Constantin l'assiege: Une bataille navale se donne sur le détroit de l'Hellespont, & le Ciel favorisant Constantin, en toutes choses un vent du midy s'éleve, & brise la Flote de Licinius contre les rochers de d'Asie, où cent trente Vaisseaux perirent à la vûë de Constantin qui n'en avoit en tout que quatre vingt, commandez par Crispus son fils, à opposer à deux cens des ennemis. Licinius se derobe de Bizance, passe à Calcedoine, crée Cesar Martinien, un de ses principaux Officiers, & ramasse tout le reste de ses Troupes. Constantin le poursuit au delà du détroit. Les deux Armées se rangent en bataille sur le bord de la mer, entre Calcedoine, & le sacré Promontoire, & leur choc fut si furieux, que de cent trente mille hommes qui combattoient pour Licinius, cent mille demeurerent étendus sur la place. Ce malheureux Empereur s'enfuit à Nicomedie, où Constantin l'assiege aussi-tôt. Là, desesperant de rétablir ses affaires, sa femme Constantia, sœur de Constantin, va trouver son frere, & obtint la vie pour son mary, qui déposa la Pourpre, & la mit aux pieds de Constantin, le pria d'oublier le passé, consentit à la mort de Martinien, & se retira à Thessalonique pour y vivre en sureté; mais selon sa coutume vio-

lant bien-tôt aprés ses sermens, il y fut étranglé l'an 325. laissant Constantin seul maître de tout l'univers, & l'Eglise victorieuse à jamais des Tyrans Idolâtres, & étendant sa foy encore plus loin que l'Empire Romain n'étendoit sa domination.

Le premier soin de Constantin fut de rappeller les Confesseurs de leur exil, & de les remettre dans leurs biens, & dans leurs dignitez de défendre l'Idolâtrie, & de faire bâtir par tout des Temples & des Eglises à Jesus-Christ.

Nous vîmes aprés cela, dit Eusebe, la solemnité des Dédicaces & des Consecrations de nos Oratoires, les Assemblées des Evêques, le concours des Peuples, les témoignages réciproques de la charité des Fidéles, la réünion des membres du corps du Sauveur, & suivant l'ancienne Prophétie, *l'os se rejoignit à l'os, & la jainture rentra dans la jointure* : la force du même esprit se répandoit dans tous les membres, l'ardeur de la même pieté animoit les Fideles, pour publier d'une même voix les louanges de leur Créateur. Les Ceremonies de l'Office divin furent observées avec plus de pompe & plus de majesté que jamais. Les Fideles de tout sexe & de tout âge joignirent leurs cœurs & leurs voix pour faire à Dieu leurs prieres; & les Evêques prononcerent des discours pour lui rendre des actions de graces.

L'année suivante 325. L'Eglise assembla son premier Concile universel à Nicée, presque tout composé de Martyrs ou de Confesseurs defigurez par les supplices qu'ils avoient endurez pour la defence de la foy : les uns estropiez d'une jambe, les autres ayant l'œil crevé, & la plûpart brûlez & mutilez en divers membres, & parties de leurs corps. Constantin ravi de voir cette nombreuse multitude de saints Prélats, les reçût comme les Anges de Dieu. On celebra le Concile avec une pompe qui n'eut jamais d'égale : La Divinité de Jesus-Christ y fut établie, & le culte des Dé-

mons proscrits pour jamais. Constantin donna les principales charges de l'Empire aux Chrétiens, fit renverser les Statuës des faux Dieux, & démolir leurs Temples, défendit qu'on y mit en quelque maniere que ce fut son Portrait, de peur d'être soüillé par la moindre ombre ou apparence de cette damnable superstition, ni de donner lieu de croire qu'il voulût être adoré, comme les Princes précedens. Il empêcha qu'on n'érigeat plus aucun monument de cette ancienne superstition, il ordonne qu'on bâtît par tout de plus amples & espacieuses Eglises, il ouvrit ses Trésors, & il voulut qu'on n'épargnât rien pour ce dessein. Sur-tout il fit réedifier plus magnifiquement que jamais l'Eglise de Nicomedie, dont la démolition avoit été le premier acte de la Tragedie, & comme le signal de la grande persecution excitée par Diocletien.

En un mot, toute la terre renonça à l'idolâtrie, & adora JESUS-CHRIST. Les Chrétiens persecutez dans la Perse se refugierent dans les Etats de Constantin, qui les protegea, & qui écrivit en leur faveur à Sapor, afin de leur procurer la paix.

Aprés la celebration du Concile de Nicée, Constantin fit un voyage à Rome, où il defendit un celebre exercice de la superstition payenne, fit construire quantité de somptueux Temples au vray Dieu, enrichit l'Eglise, professa hautement le Christianisme, c'est-à-dire, selon quelques-uns, y reçut le Baptême.

Ne pouvant plus supporter les restes de l'ancienne Idolâtrie de laquelle Rome ne vouloit pas se desabuser, & ennuyé d'y voir par-tout des marques du culte qu'on avoit rendu aux Démons, il se resolut de faire son séjour dans un autre endroit, & de bâtir une nouvelle Rome qui ne cedât point à la majesté de l'ancienne, sans qu'il y vit aucunes marques du Paganisme.

* Profligata nuper Ecclesia rursùm exurgit, & majore gloriâ templũ Dei, quod ab impiis fuerat eversum, misericordiâ Dei fabricatur *Lact. de mor. Per.* I.

* Il choisit d'abord un lieu fort propre à ce dessein entre Troade & l'ancienne Troye. Il y jetta des fondemens, & y éleva une partie de la muraille, mais s'étant dégoûté de cette entreprise, ou plûtôt ayant connu dans des songes mysterieux & celestes dont il étoit souvent gratifié, que Dieu vouloit qu'il la bâtît ailleurs, il laissa ce dessein imparfait, & ayant admiré la situation de Bizance, il prit resolution de l'aggrandir de telle sorte, qu'elle pût avoir la gloire d'être la Capitale de l'Univers, qu'il nomma de son nom *Constantinople*, conformément à la vision qu'il en avoit euë, & où il fit son séjour. Il en jetta les fondemens l'an 326. & la fit dédier l'an 335. elle fut nommée la nouvelle Rome. Il la remplit d'un grand nombre d'Eglises trés-superbes & trés-riches. Il se fit representer dans ses Portraits & dans ses Médailles en la même posture qu'il avoit accoûtumé de prier Dieu, les mains étenduës, & les yeux élevez au Ciel. Il fit mettre à l'entrée de son Palais un Tableau où le Démon étoit dépeint précipité dans les Enfers. Cette Ville fut si zelée pour la Foy, qu'en peu de temps il n'y eut presque plus de Juifs, ni de Payens, qui ne fussent convertis par la pieté des Habitans. Elle ne fut jamais soüillée par les Temples, les Autels, ou les Sacrifices des faux Dieux. Son aggrandissement fut si prompt & si merveilleux, que les Auteurs du temps ne peuvent l'attribuër qu'à son attachement pour la Religion de JESUS-CHRIST, à la liberalité qu'on y exerça envers les pauvres, & au commandement que Constantin reçût de Dieu de la bâtir.

Pendant le reste de son Regne, il ne s'appliqua qu'à étendre la Foy, qu'à proteger l'Eglise, qu'à faire fleurir la pieté qu'à faire observer les Loix & la Discipline Ecclesiastique, qu'à établir l'usage des Prieres

* Tu narrare poteris innumerabiles Servatoris nostri Divinitatem suam tibi exhibentis apparitiones; in somnis visiones; Dei suggestiones, &c. *Euseb Oratio. Paneg. c.13 init.*

Chrétiennes dans sa Maison & dans ses Armées, & qu'à humilier les Hérétiques, les Juifs & les Payens. Travaillant ainsi à faire regner Dieu dans tout son Empire, Dieu soûmit à ses pieds les Nations Barbares & les plus éloignées; les Scythes & les Sarmates furent domtez. Le Roy de Perse rechercha son Alliance, & lui demanda la paix. Les Indiens & les Ethiopiens vinrent des extrémitez du monde chargez de presens, aussi-bien que beaucoup d'autres Nations reculées, pour tèmoigner à ce pieux Empereur leur veneration & leur respect, & tout l'Univers fit hommage à sa Grandeur, * & admira sa gloire. Il eut trois fils qui lui succederent, & qui partagerent ses Etats; Constantin, Constance & Constans, & une fille nommée Helene que Julien épousa. Il en eût aussi une mariée de son vivant. Sa femme Fausta fille d'Herculius fit une fin tragique; car comme si Dieu eût voulu exterminer jusqu'à la derniere posterité des Tyrans, pendant que la valeur & la pieté de Constantin maintenoient l'Empire & l'Eglise dans une souveraine tranquilité, le repos de sa famille fut troublé par les artifices de cette malheureuse; Crispus accusé par elle de l'avoir voulu corrompre, trouva son pere inflexible; sa mort fut bien-tôt vengée, cette marâtre convaincuë de cette horrible calomnie, & d'avoir soüillé la couche Imperiale, fut suffoquée dans le Bain: mais Constantin deshonoré par la malice de sa femme, reçût en même temps beaucoup d'honneur par la pieté de sa mere.

* Optimis filiis ejusque generi. *Oratio Paneg. c. 9, ad fin.*

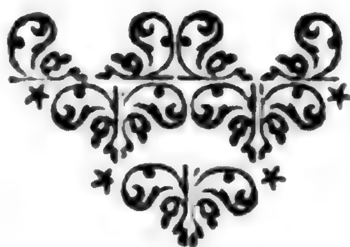

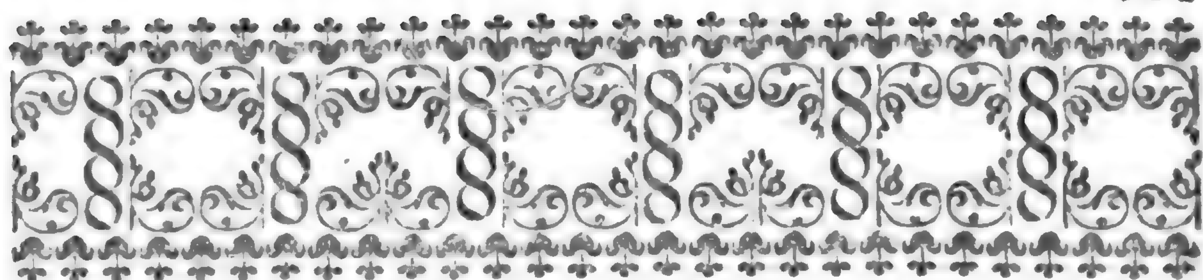

SAINTE HELENE.

SAINTE Helene nâquit au Bourg de Drepani prés de Nicomedie, Capitale de Bithynie environ l'an 250. Elle n'étoit que fille d'un Hôte : l'Empereur Constance-Chlore passant par-là, touché de sa vertu & de sa beauté, l'épousa vers l'an 270. & en eut Constantin. Diocletien élevant Constance à la dignité de Cesar l'an 293. lui fit repudier Helene, & épouser Theodora, fille ou belle-fille de Maximien-Hercule.

Incontinent aprés le Concile de Nicée, Constantin fit un voyage à Rome : il passa par Pole Ville d'Istrie, & ce fut là où il fit mourir Crispus, dont sainte Helene, qui selon Zozime, se trouva peu aprés à Rome avec Constantin, eut une douleur trés-sensible, peut-être parce qu'elle l'avoit élevé. Constantin, selon ce même Auteur, fit tout ce qu'il pût pour l'en consoler, jusques-là qu'il comdamna à la mort celle qui par sa calomnie avoit été cause de la perte de ce jeune Prince, & garda depuis le célibat.

Revenuë en Orient, elle eut une forte inspiration de visiter la Terre-sainte, ce que Dieu lui fit connoître par une revelation, lui être agreable. Constantin de son côté desireux d'illustrer les saints lieux prophanez par les Idolâtres, entra dans ce dessein, & lui donna cette liberté ; mais il voulut que ce voyage se fit avec toute la magnificence convenable à son rang & à sa dignité d'Imperatrice, & qu'elle eût un pouvoir absolu dans tous les lieux où elle

passeroit, & d'employer l'argent du Fisc, selon que sa pieté lui feroit juger à propos sans aucune limitation. Pour marquer encore plus combien cette entreprise agréoit à sa dévotion, ce Prince écrivit la Lettre suivante à Macaire Evêque de Jerusalem.

Lettre de Constantin à Macaire Evêque de Jerusalem, pour la construction d'une Eglise.

„ La grace que le Sauveur nous fait, est si extraordinaire & si admirable, qu'il n'y a point de paroles qui la puissent dignement exprimer : En effet, qu'y a-t'il de si merveilleux que l'ordre de sa providence, par lequel il a caché sous terre un si longtemps le monument de sa Passion, jusqu'à ce que l'ennemi de la pieté eût été vaincu, & que ses serviteurs eussent été mis en liberté ? Il me semble que quand on assembleroit tout ce qu'il y a de Sçavans & d'Orateurs dans le monde, ils ne pourroient jamais rien dire qui approchât de la grandeur de ce Miracle, parce qu'il est autant au-dessus de toute créance, que la Sagesse éternelle est au-dessus de la raison : c'est pourquoy je me propose d'exciter tous les peuples à embrasser la veritable Religion avec une ardeur égale à l'éclat des évenemens merveilleux, par lesquels la verité de la Foy est confirmée de jour en jour : Je ne doute point que comme ce dessein-là que j'ai est connu de tout le monde, vous ne soyez trés-persuadé que je n'ai point de plus forte passion que d'embellir par des magnifiques bâtimens ce lieu, qui étant déja saint, a été encore sanctifié par les marques de la Passion du Sauveur, & qui a été déchargé par la volonté de Dieu & par mes soins du poids d'une Idole dont il avoit été deshonoré, je remets à vôtre prudence de prendre les soins necessaires, pour faire en sorte que les Edifices surpassent en grandeur &

en beauté tout ce qu'il y a de beau & de grand "
au reste du monde ; j'ai donné charge à nôtre tres- "
cher Gracilien, Vicaire des Préfets du Pretoire, & "
Gouverneur de la Province, d'employer suivant "
vos ordres, les plus excellens Ouvriers à élever "
les murailles. Mandez-moi quels marbres & quel- "
les colomnes vous desirez ; afin que je les fasse con- "
duire ; je serai bien aise de sçavoir, si vous jugez "
que l'Eglise doive être lambrissée, ou non ; car si "
elle doit être lambrissée, on y pourra mettre de l'or. "
Faites sçavoir au plûtôt aux Officiers que je vous "
ai nommez, le nombre des Ouvriers, & les som- "
mes d'argent qui seront necessaires, & les marbres "
& les colomnes, & les ornemens qui seront les plus "
beaux & les plus riches, afin que j'en sois promp- "
tement informé ; je prie Dieu, mon tres-cher fre- "
re, qu'il vous conserve. "

A cette lettre il joignit des ordres tres-precis à ses principaux Officiers & aux Gouverneurs des Provinces, d'assembler tout ce qui se trouveroit de plus habiles Ouvriers & de plus précieux materiaux, afin d'executer les grands desseins qu'il avoit d'enrichir la Palestine de tous les augustes monumens que sa pieté lui suggeroit.

Ces lettres & ces ordres furent portez par la mere de l'Empereur, dit Theodoret, par cette Princesse si heureuse en enfans, qui avoit produit cette grande lumiere, & qui l'entretenoit par l'infusion continuelle de l'esprit & des sentimens de la veritable Religion, & dont la vertu recevoit des éloges de la bouche de toutes les personnes de pieté.

* Macaire informé de sa venuë, sortit & alla au devant d'elle, accompagné de plusieurs autres Evêques, pour lui rendre tous les honneurs dûs à son auguste rang, & à sa grande religion. Jerusalem tant

* Hierusalem ab Helio Hadriano de ruinis & cineribus in Æliam suscitata est S. *Hier, Epis. Pav.*

de fois detruite, & ensuite rebâtie il y avoit 180. ans environ par l'Empereur Adrien surnommé Elien, avoit pour cette raison changé de nom, & s'appelloit communément alors *Ælia* : elle n'étoit neanmoins encore qu'un grand amas de ruïnes, lorsque nôtre Imperatrice y arriva : mais elle la fit rebâtir & entourer de murailles, & elle lui rendit son ancien nom. On éleva prés le Sepulchre du Sauveur dit Eusebe, une nouvelle Jerusalem vis-à-vis du lieu où avoit été autrefois l'ancienne, dont Dieu avoit permis la ruïne en punition de son impieté.

* Son premier soin fut de faire chercher le Tombeau & la Croix du Sauveur, car il faut sçavoir que le saint Sepulchre ayant été en grande veneration aux premiers Fideles, les Payens le comblerent de terre, ainsi que le Calvaire & la Grote de Betheléem : & pour abolir à jamais la memoire des grands mysteres qui s'y étoient operez, ils avoient posé au dessus du sacré Tombeau une statuë de Venus : au dessus du Calvaire une statuë de Jupiter, & au dessus de la Grote de Bethléem une statuë d'Adonis. Ces trois statuës étoient exposées dans trois Temples dédiez à ces trois fausses Divinitez, entourez d'une muraille, afin que les Chrétiens rebutez de ce culte infame, ne vinssent plus reverer ces saints Lieux. La tromperie fut neanmoins découverte, & ce lieu que les ennemis de l'Eglise cachoient avec tant d'artifice, fut indiqué par un Juif qui avoit gardé quelques me-

* Ab Adriani temporibus usque ad Constantini imperium, per annos circiter 180 in loco Resurrectionis simulacrum Jovis ; in crucis rupe statua ex marmore Veneris à gentibus posita colebatur : existimantibus persecutionis autoribus, quòd tollerent nobis fidem resurrectionis & crucis si loca sancta per idola polluissent. Bethleem nunc nostram, & augustissimum orbis locum, de quo Psalmista canit : Veritas de terra orta est: lucus inumbrabat thamus, id est, Adonis: & in specu ubi quondam Christus parvulus vagiit, Veneris amasius plangebatur. *S. Hier. ad Paulin.*

moires de ses peres, dans lesquels il en étoit parlé; ou plûtôt il fut revelé durant le sommeil à des personnes pieuses, disent Zozomene & saint Paulin.

Nôtre grande Princesse ayant fait démolir ces sacrileges Temples, abattre & briser ces statuës de Venus & de Jupiter, ôté les immondices de ces lieux, & creusé bien avant en terre, découvrit enfin le sacré Tombeau & les trois Croix, avec l'Ecriteau, mais separée de celle de JESUS-CHRIST, il étoit difficile de la reconnoître & de la distinguer des deux autres. Les moyens humains manquant, on eut recours à Dieu par la priere. L'Evêque de Jerusalem Macaire s'étant mis en oraison, eut dans l'esprit d'appliquer ces Croix sur une Dame de qualité pour lors griévement malade en Jerusalem. Les deux premieres qu'on mit sur elle, ne l'ayant pas guerie, elle le fut sur le champ lorsqu'on lui fit toucher la troisiéme. Saint Paulin & les autres Ecrivains assurent qu'un mort recouvra la vie de la même sorte. La vraye Croix reconnuë à cette Illustre marque, combla de joye nôtre sainte Imperatrice, laquelle ayant fait venir un trés-grand nombre d'Ouvriers qui accoururent de tous côtez, donna ordre qu'on élevât un des plus magnifiques Temples du monde sur le saint Sepulchre, qui fut nommé l'*Anastasie*, ou la Resurrection, & que Constantin enrichit avec une profusion & une magnificence sans exemple, dans lequel Temple le Tombeau du Sauveur étoit renfermé, ainsi qu'on le voit à present. Et quant au Calvaire qui étoit tout joignant cette somptueuse Basilique, elle fit construire une espece de grand Oratoire qu'on appella le *Martyrium*, & qui fut dans la suite conjoint avec l'Anastasie, pour ne faire plus ensemble qu'un même Temple, ainsi qu'on le voit encore aujourd'huy.

Sainte Helene prit la plus grande partie de la vraye Croix, & la fit enchâsser dans de l'argent, la

laissant en Jerusalem pour être exposée à la veneration des peuples, & y servir d'un monument éternel de nôtre Redemption, au lieu même où elle s'étoit operée ; & quant à l'autre partie, elle l'envoya à l'Empereur son fils qui la reçût avec un souverain respect, & qui l'enferma dans sa Statuë posée sur une grande Colomne de Porphyre au milieu de la Place publique de Constantinople, tenant en sa main droite une pomme d'or supportant une Croix, avec cette Inscription : *O Christ mon Dieu, je vous recommande cette Ville,* A l'égard des trois Cloux qu'on trouva aussi, & dont le Corps adorable de JESUS-CHRIST avoit été percé, cette grande Princesse fit faire un Diadême, dit saint Ambroise, énrichi de toutes sorte de pierreries, & elle y en plaça un encore trempé du sang de son Redempteur, puis elle envoya ce magnifique present à Constantin son fils, comme la chose du monde qui devoit lui être la plus precieuse & la plus venerable. Elle mit le second Clou sur le Casque qu'il portoit dans les combats, & le troisiéme au frein du Cheval qu'il montoit, pour accomplir cette parole du Prophete Zacharie, disent les Auteurs de ce temps-là : *Ce qui est au frein du Cheval, sera saint au Seigneur tout-puissant* ; Et aussi pour marquer, dit saint Ambroise, que la violence brutale des Tyrans Idolâtres étoit refrenée.

Au reste Constantin voulut qu'on dressât un lieu en Jerusalem pour y élever le Bois salutaire de la Croix que sainte Helene y avoit laissée, afin que le peuple pût l'adorer particulierement le Vendredis qu'il ordonna être chômez ainsi que le saint jour du Dimanche, en l'honneur de la Mort & Passion du Sauveur ; & c'est une chose constante & attestée par les saints Peres & les Historiens de ce temps-là, que quoique l'on coupât un nombre infini de morceaux de ce Bois sacré, cependant il ne diminuoit pas.

Pour revenir à sainte Helene, il est de plus fait mention

tion de deux ſuperbes Egliſes qu'elle fit bâtir, & qui ſubſiſtent encore, l'une en Bethléem, & l'autre ſur le ſommet de la Montagne des Oliviers, d'où le Sauveur monta aux Cieux, & où il laiſſa imprimé ſur le roc les veſtiges de ſes pieds ſacrez qui s'y voyent même aujourd'huy, ſans que les parcelles qu'en arrachoient les Chrétiens, pûſſent les effacer. Et c'eſt encore une choſe autoriſée, que l'on ne pût jamais fermer la voûte au deſſus de l'endroit d'où le Sauveur s'étoit élevé vers les Cieux,

Ce qui mit le comble à tant de magnificences, fut le concours d'un nombre trés-grand de Prélats & d'Officiers qui vinrent en la Terre-ſainte pour la conſecration de tant d'auguſtes Sanctuaires. Car un Concile ſe tenant pour lors à Tyr Ville de Phenicie, les Evêques reçûrent ordre de ſe tranſporter au plûtôt à Jeruſalem pour la ſolemnité de la Dédicace du Temple nouvellement conſtruit ſur le ſaint Sepulchre.

L'Empereur y avoit déja convoqué les autres Evêques de toutes les parties de l'Orient, de ſorte que s'y rencontrant avec ceux de Tyr, on y vit une des plus belles & des plus grandes Aſſemblées qui fut jamais. Outre la multitude infinie de toutes ſortes de perſonnes qui s'y étoient renduës de toutes parts pour aſſiſter à cette ceremonie, Conſtantin qui dix ans auparavant avoit été magnifique à Nicée, ſe voulut ſurpaſſer lui même en cette occaſion où il fit éclater ſa pieté par les effets, ou plûtôt par les profuſions d'une magnificence auſſi chrétienne que royale, & qui ne pouvoit être que d'un maître abſolu de tout le monde; il envoya ſes principaux Officiers, & ſur tout Marianus Secretaire de ſes Commandemens, auquel il donna charge de prendre ſoin de cette Fête, & que rien n'y fut épargné, parce qu'outre qu'il l'aimoit fort, & qu'il le connoiſſoit trés capable de s'acquiter de ce devoir, c'étoit un homme trés-illuſtre entre les Chré-

tiens pour la parfaite intelligence qu'il avoit de l'Ecriture, & pour avoir glorieusement confessé la foy durant les persecutions. Il y apporta des Tresors inestimables en toutes sortes de Vases d'or & d'argent, en Pierreries, en Meubles, en Ornemens precieux, & en autres presens sacrez en si grand nombre, qu'il y en eut assez pour composer un Livre entier qu'Eusebe de Cesarée offrit quelque temps aprés à Constantin. De plus, il fit traiter chaque jour magnifiquement tous les Evêques & leur suite : & quoique l'année fut sterile, & qu'il y eut à Jérusalem & aux environs une infinité de peuples accourus de toutes les Provinces, on y vit neanmoins une abondance extraordinaire de toutes sortes de vivres qu'on distribua aux dépens du Prince liberalement à tout le monde : il donna même de l'argent & des habits à tous les pauvres, afin qu'il n'y eut rien qui ne parut avec bienseance dans une Fête où l'on vouloit que tout fit honneur à JESUS-CHRIST.

Ces ordres ainsi executez, on fit la consecration du Temple & des vases qui devoient servir aux saints Mysteres, & on la fit avec tout l'appareil imaginable. Toute l'Eglise étoit tenduë des plus riches tapisseries du monde. Le saint Autel étoit éclatant d'or & de pierre précieuses. Le Sepulchre de JESUS-CHRIST brilloit par la majesté de ses ornemens, comme le monument de sa victoire. Durant tous les jours que l'on employa à une si belle solemnité, il n'y eut presque point d'heure qui ne fut destinée par les Evêques à quelque celebre action. Les uns prêchoient, les autres interpretoient les saintes Ecritures. Ceux-cy faisoient de doctes Conferences sur les points de la Religion ; ceux-cy prononçoient des Panegyriques sur la sainteté de cette Fête, & à la loüange de l'Empereur. Les autres que Dieu n'avoit pas grâtifiez de ces talens, s'occupoient à offrir des sacrifices non sanglans, & à faire des consecrations mystiques pour le bien de l'Eglise, & pour la prosperité de Constantin, & de ses enfans les Cesars.

Tel fut le ſucces du voyage de cette grande Imperatrice ; à quoi il eſt bon d'ajouter, qu'elle fit non ſeulement rebâtir les murailles, mais encore qu'elle fit renfermer dans ſon enceinte l'Egliſe du Saint Sepulchre, & le mont du Calvaire.

Mais ce ne fut pas aſſez pour elle d'avoir enrichi de Temples, d'ornemens, & de monumens precieux, toute la Paleſtine, elle l'édifia encore par les exemples merveilleux d'une vie veritablement Chrétienne & digne de la pieté de ces premiers-temps. Entre les preuves qu'elles donna d'une ſinguliere devotion, elle aſſembla en Jeruſalem une nombreuſe multitude de filles qui avoient conſacré à Dieu leur virginité, pour leur faire un feſtin de charité ; elle les fit aſſeoir, leur donna à laver, leur verſa à boire, & les ſervit à table. Viſitant les lieux de l'Orient, elle fit des preſens aux Egliſes, elle enrichit ceux qui avoient été dépouillez de leurs biens, elle ſoulagea les pauvres, elle rapella les exillez, elle delivra les priſonniers, & elle fit mettre en liberté ceux qui travailloient aux mines. Jamais Princeſſe n'eſt montée à un ſi haut comble d'honneur, & n'a conſervé tant d'humilité dans cette élevation ; car quoique mere de l'Empereur, elle fut neanmoins proclamée Auguſte & Imperatrice. On bâtit une Ville dans la Paleſtine, que l'Empereur ſon fils voulut être appellée de ſon nom *Helenopolis* ; & la mer de Bithinie *Helenopontus*, ou la mer d'Helene, parce qu'elle étoit voiſine de Drepany, Bourgade que l'Empereur agrandit & en fit une Ville celebre, qu'il voulut auſſi être appellée *Helenopolis*, à cauſe que c'étoit le lieu de la naiſſance de cette mere bien-aimée.

On frappa de la monnoye d'or à ſon image, & elle puiſa dans les treſors de l'Epargne ſans bornes : cependant elle joignoit à tant de grandeur une pieté ſi modeſte & une devotion ſi humble, qu'elle faiſoit ſes prieres dans les Egliſes avec les autres femmes du commun : elle admettoit à ſa table les pauvres filles de

l'Eglise, elle les servoit elle même, elle n'alloit vetuës que d'habits simples & communs, & elle distribuoit liberalement son bien pour le soulagement de ceux qui étoient dans la necessité : c'est ce que les Auteurs du tems en écrivent mot à mot,

Mais comme Eusebe Evêque de Cesarée fut témoin occulaire de la vie admirable de cette pieuse Princesse, & que ceux qui l'ont suivi l'ont copié presque tous, y ajoutant seulement quelques circonstances qu'il avoit omises, on a crû qu'il seroit utile & consolant de rapporter ici ce qu'il en dit.

Constantin rendit le nom d'Helene sa mere fort celebre, particulierement par la magnificence des bâtimens dont il consentit qu'elle ornât du fonds du Tresor Imperial les lieux sacrez de la Palestine.

Cette Imperatrice dont la prudence étoit tout-à-fait singuliere, resoluë de rendre à Dieu, Souverain de tous les Princes, l'humble homage de ses prieres, & de lui donner des marques de la reconnoissance qu'elle avoit de tant de faveurs dont il avoit comblé l'Empereur Constantin & les Cesars ses petits fils, elle alla avec une merveillleuse ardeur dans un âge fort avancé visiter les saints lieux. Elle pourvût en passant au besoin des Provinces & des Villes d'Orient, & elle rendit à Dieu ses respects dans l'endroit qui avoit été consacré par la presence de son Fils, selon ce que le Prophete avoit prédit par ses paroles : *Nous entrerons dans son Temple, Nous adorerons dans le lieu où ses pieds se sont arrêtez.* Non contente d'y avoir presenté à Dieu le tribut de son adoration & de son culte, elle éleva encore deux Eglises en son honneur, l'une à la Grotte de Bethléem, où nôtre Emmanuël, c'est-à-dire, Dieu avec nous, étoit né, n'oubliant rien de ce qu'elle pût faire pour honorer l'enfantement de la Vierge ; & Constantin son fils desirant de son côté seconder sa devotion & sa magnificence, envoya quantité de presens d'or, d'argent & d'étoffes précieuses,

pour orner l'auguste Sanctuaire où ce mystere s'étoit accompli : l'autre sur le haut de la Montagne des Oliviers, d'où le Sauveur étoit monté au Ciel. De plus l'Histoire sainte rapportant que ce fut dans une Grotte de cette celebre Montagne que JESUS-CHRIST revela les saints mysteres à ses Apôtres, elle y fit aussi construire un beau Monument, où l'Empereur envoya encore un grand nombre de presens.

Cette grande princesse ayant ainsi durant sa vie fait paroitre dans sa bouche & dans ses mains de dignes fruits de sa vertu, & conservé une parfaite vigueur de corps & d'esprit, eut une fin dont le bonheur répondoit parfaitement à la pureté de ses mœurs, & reçût dés cette vie les arrhes de la felicité qui lui étoit préparée,

Pendant son voyage d'Orient, elle fit des largesses extraordinaires aux Communautez & aux particuliers, aux Officiers de l'Armée & aux Soldats ; elle subvint genereusement aux besoins de toutes sortes de personnes ; donnant de l'argent aux uns, des habits aux autres, delivrant ceux-là de prison, & tirant ceux-cy des mines, rappellant quelques-uns des lieux où ils avoient été exilez, & protegeant les foibles contre les puissans qui vouloient les opprimer.

L'application avec laquelle elle exerçoit ces œuvres exterieures de charité, ne l'empêcha pas de s'acquiter trés-exactement des devoirs de sa pieté envers Dieu, elle alloit assiduëment aux Eglises, elle les paroit de divers ornemens, & elle ne negligeoit pas le moindre Oratoire des petites Villes. C'étoit une chose merveilleuse de la voir au milieu du peuple avec un habit simple & modeste dans tous les exercices chrétiens.

Lorsqu'aprés une longue suite d'années Dieu eut agreable de l'appeller à un état plus heureux, elle fit à l'âge de quatre-vingt ans son Testament, & laissa heritier Constantin son fils l'Empereur de l'Univers, & les Cesars ses petits-fils, ausquels elle partagea les

biens qu'elle possedoit en divers endroits du monde; elle mourut bien-tôt aprés en presence de l'Empereur, qui lui rendit toutes sortes de devoirs en cette derniere occasion, l'embrassant & lui tenant les mains: Ceux qui jugeroient sainement des choses en cette occasion, regarderoient sa mort comme un passage d'une vie mortelle & miserable, à une vie immortelle & bienheureuse. Son ame étant donc parvenuë à un état incorruptible & spirituel, comme celui des Anges, fut élevée à son Sauveur.

On lui rendit de grands honneurs apres sa mort: son corps fut porté au milieu des Gardes à la Ville Imperiale, & mis dans le Tombeau des Empereurs. Ainsi mourut cette Princesse, qui pour avoir fait tant d'actions de pieté, & avoir donné au monde un aussi grand Empereur que Constantin, merite de vivre éternellement dans la memoire des hommes. Il n'y a presque point de circonstances dans la vie de ce Prince, qui ne donne sujet de publier qu'il étoit heureux; mais il n'y a rien qui fournisse un fondement plus raisonnable de le faire que la tendresse & la deference qu'il a toûjours eu pour l'Imperatrice Helene sa mere. Il l'instruisit si bien des maximes de nôtre Religion dont elle n'avoit pas auparavant de connoissances, qu'il sembloit qu'elle les eut apprises de la bouche du Sauveur même. Il lui fit rendre de si grands honneurs, qu'il n'y avoit personne dans les Provinces, non pas même parmi les Gens de guerre, qui ne la saluât en qualité d'Imperatrice. Son effigie étoit gravée sur la Monnoye d'or. Il lui donna une liberté absoluë de disposer comme il lui plairoit des fonds du Tresor public, si bien qu'elle fut extrémement considerée dans l'étenduë de l'Empire, & tout le monde la publioit heureuse. Or comme le soin que Constantin a pris de s'acquiter exactement des devoirs ausquels Dieu oblige les enfans envers leurs pere & mere, contribuë extrémement à l'honneur de sa memoire, je n'ai eu garde d'omettre d'en parler en cet endroit, dit Eusebe.

Fin du Regne de Constantin.

LA Palestine ne fut pas seulement enrichie d'une multitude incroyable d'Eglises magnifiques, & d'Oratoires illustres, dont Constantin orna tous les saints lieux où quelque mystere divin s'étoit operé; mais de plus il en fit élever dans l'étenduë de tout son Empire; particulierement à Rome & à Constantinople, où il avoit établi le siege de sa domination, mais sur-tout il rétablit l'Eglise de Nicomedie où le premier Acte de la Tragedie avoit commencé lors de la persecution, & en fit une trés-somptueuse *Basilique. De sorte qu'abattant les Temples des Idoles, en érigeant d'autres au vray Dieu, & faisant fleurir la foy & la pieté par toute la terre; on ne sçauroit croire combien il étendit le Royaume de JESUS-CHRIST, & combien JESUS-CHRIST le combla de benedictions. Les Goths s'étant jetez sur les Sarmates, & ravageant leur païs, ceux-cy implorerent le secours de Constantin, qui leur envoya son fils aîné pour les defendre. Ce jeune Prince qui portoit le nom de son pere, & qui n'étoit pas rempli d'une moindre foy, ni d'un moindre courage, fit perir cent mille de ces barbares. Abattus d'une si grande perte, ils demanderent la paix, ils l'obtinrent, promettant de ne molester plus leurs voisins, & donnant des ôtages de leur fidelité, entr'autres le fils de leur Roy qui fut conduit à Constantinople. Cette insigne victoire arriva l'an 333.

* Urbem verò primariam Bithyniæ pulcherrimæ & magnificentissimæ Ecclesiæ monumento exornavit: erectis proprio sumptu in honorem Servatoris sui, eo etiam loco trophæis victoriæ quam de hostibus, & de adversariis Dei retulerat. *Lib.* 3. *c.* 50.

Aprés ces grands succez, Constantin fit construire un pont de pierre sur le Danube, par le moyen duquel il entra souvent sur les terres des Barbares toûjours inquiets & prêts à faire irruption dans l'Empire : il les vainquit en plusieurs rencontres, & les chassa bien loin des Provinces Romaines. *

Sous son Regne la Religion Chrétienne se répandit par toute la terre, & la vaste étenduë de l'Empire Romain n'étoit pas capable de la contenir : les Goths, les Sarmates, & les Barbares de la Germanie & de la Pologne, brisoient leurs Idoles pour embrasser le Christianisme ; les Armeniens & Tyridate leur Roy chargeoient sur leurs épaules la Croix de JESUS-CHRIST; les Perses devenus Chrétiens, illustrerent l'Eglise d'un nombre infini de Martyrs. Constantin par ses lettres arrêta la fureur du Prince qui les persecutoit. Les Indes Orientales reçûrent l'Evangile par la predication de deux celebres Docteurs ; & la vie Monastique avec toute la perfection de ces premiers temps éclata chez eux, La Nation entiere des Iberiens fut aussi convertie avec leur Roy & leur Reine par le moyen d'une fille esclave & Chrétienne, qui par ses instructions & ses miracles les gagna à JESUS-CHRIST, & les obligea d'envoyer des Ambassadeurs à Constantin pour obtenir de lui des Evêques & des Prêtres, afin d'achever ce qu'elle avoit commencé : ce Prince relegieux beaucoup plus plein d'ardeur pour le progrés du Royaume de JESUS-CHRIST que pour l'affermissement du sien, reçût cette nouvelle avec une extrême joye, & regarda cette conquête plus glorieuse pour lui, que s'il s'étoit assujetti un

* Præter multas gentes diversis præliis subegit... Statuit citra ullam hominum cædem paganorum, Idolorum templa claudi, mox Gothorum fortissimas & copiosissimas gentes in ipso barbarici soli sinu, hoc est, in Sarmatarum regione delevit : Calocerum quemdam in Cypro aspirantem novis rebus oppressit *Paul Oroz. Lib. 7. c. 29.*

autre Empire, un des Princes de ce peuple appellé Bacurius, se retira en sa Cour, & l'Empereur le fit un des principaux Officiers de sa maison.

Ce fut aussi sous le regne de ce Prince que tant de celebres Solitaires ornerent l'Eglise, & peuplerent les deserts les plus affreux. L'Empereur leur écrivoit & particulierement au grand saint Antoine, & recommandoit à leurs prieres sa personne, sa famille & ses Etats, ne se croyant pas en assurance au milieu de ses Armées, s'il n'y étoit conservé par le secours des Saints.

Dieu lui avoit fait la grace de voir ses trois enfans (que Zozime prétend sans raison lui être nez d'une autre femme que de Fausta) répondre à la sainte éducation qu'il leur avoit donnée. Il les créa tous trois successivement Cesars, il maria les deux plus âgez avec une magnificence digne de leur rang, & il leur partagea son Empire : il donna la part qu'il avoit reçûë de ses ancêtres, à l'aîné ; l'Orient au second, &les Pays qui s'étendent entre deux au troisiéme ; mais il leur laissa un autre succession beaucoup plus excellente & plus avantageuse, qui fut celle de la Pieté dont il leur inspira les sentimens, & par lui-même, & par les Gouverneurs & les Précepteurs qu'il mit auprés d'eux : il eut soin aussi de leur faire apprendre les belles Lettres, la Jurisprudence, la Politique, & les Exercices du corps. Ils avoient tous un grand nombre d'Officiers pour les garder & les servir, & l'Empereur les avoit lui-même choisis selon la connoissance qu'il avoit de leur fidelité : Ils avoient pendant leur jeunesse des Intendans qui prenoient soin de leurs affaires ; mais lors qu'ils furent parvenus à un âge parfait, ils ne se conduisirent plus que par les conseils de l'Empereur leur pere : Tantôt il leur proposoit de vive voix son exemple, & tantôt il leur donnoit par ses Lettres des préceptes de toutes les vertus necessaires à un Prince. Il leur re-

commandoit sur tout de préferer la connoissance & le service du Seigneur absolu de l'Univers à toutes les grandeurs du siecle, & à la souveraine puissance ; de proteger l'Eglise, & de faire profession publique de la Religion Chrétienne. Pleins de ses sages instructions, ils eurent toûjours la Loy de Dieu devant les yeux, & s'acquitterent dans leur Palais de tous les devoirs de la pieté : Constantin n'avoit pas voulu leur donner aucun Officier qui ne fût chrétien, & il en usoit ainsi à l'égard des Principales charges de l'Armée, persuadé que ceux qui gardent à Dieu la fidelité qu'ils lui ont promise, ne manquent jamais de la garder aux hommes. Tout cecy est tiré des Auteurs du tems, sans y avoir changé aucun terme.

Ayant dônc délivré l'Eglise de la tyrannie des Persecuteurs Idolâtres ; aboli le Paganisme ; autorisé le Christianisme dans tout l'Empire ; attiré à la Foy les peuples les plus barbares & les plus éloignez ; protegé les Chrétiens persécutez hors de ses Etats ; donné la paix à tous ses Sujets ; ôté une grande partie des impôts & subsides dont ils étoient accablez sous les Regnes précedens ; procuré le premier Concile General, où la Divinité de JESUS-CRHRIST fut professée, & dont il fit respecter les Decrets par tout le monde ; reprimé les Heretiques qui troubloient la paix des Fidéles ; érigé un nombre infini de Temples en l'honneur du vray Dieu, & de son Eils JESUS-CHRIST ; embelli toute la Terre sainte par le grand nombre de Monumens qu'il fit dresser dans tous les lieux où il avoit plû à Dieu d'operer quelques Mysteres ; merité le glorieux titre d'Evêque exterieur de l'Eglise ; fait fleurir les Loix, & reformé la Milice ; élevé ses enfans dans la pieté Chrétienne, & partagé ses Etats entr'eux ; prêché lui-même à sa Cour les veritez les plus importantes de nôtre Religion avec un zele incomparable ; rendu le Trophée de la Croix celebre par toute la terre, le faisant ex-

poser & reverer sur le Calvaire, ordonnant qu'il fût le principal Etendart des Armées Romaines, pour son Chiffre les lettres qui forment le nom de JESUS-CHRIST, dont il reçût plusieurs graces miraculeuses; & fait un nombre infini de grandes & saintes actions, qui l'ont fait regarder par toute la posterité comme le modele achevé d'un Prince Chrétien; il délibera sur la fin de ses jours, comme pour mettre le sceau à tant d'illustres entreprises, de rendre un dernier service à l'Eglise, en délivrant de l'oppression les Chrétiens de la Perse, que Sapor tâchoit d'exterminer de ses Etats, & duquel l'Empire recevoit plusieurs insultes : mais comme il se preparoit à l'execution de ce dessein avec les sentimens d'une incomparable pieté, Dieu voulut lui donner place dans son Eglise triomphante, l'an de nôtre Seigneur JESUS-CHRIST 337. le 22. jour de May, jour de la Pentecôte, le 32. de son Regne, & le 64. de son âge. Il avoit jusqu'alors joüi d'une santé parfaite, & conservé une vigueur aussi grande que celle des jeunes gens, une bonne mine qui le faisoit admirer, & des forces capables de toutes sortes d'exercices & de fatigues : il montoit à cheval, il couroit, & remportoit l'avantage des jeux & des combats qui n'étoient que pour le divertissement, aussi-bien quand il le falloit, que de veritables victoires sur des ennemis effectifs.

Mais pour achever la vie de ce grand Empereur, on ne peut se dispenser d'emprunter encore les paroles d'Eusebe qui en décrit les dernieres actions en ces termes, laissant neanmoins à part la question du lieu de son Baptême.

Les Perses informez, dit-il, que l'Empereur avoit pris les Armes, & apprehendant extrêmement d'en venir aux mains avec lui, envoyerent lui demander la paix. Il la leur accorda volontiers, & renvoya leurs Ambassadeurs trés-satisfaits. Comme c'étoit alors

le temps de la Fête de Pâques, il paſſa la nuit en prieres avec les Fidéles. Il avoit élevé une Egliſe dans Conſtantinople, pour honorer la memoire des Apôtres, dont les murailles étoient revêtuës de marbre depuis le pavé juſqu'à la couverture ; le lambris de menuiſerie étoit doré : au lieu de tuile on ne voyoit que du cuivre doré, qui jettoit un éclat extrêmement vif, & qui éblouïſſoit. Le dôme étoit auſſi de cuivre enrichi d'or, cizelé avec beaucoup d'induſtrie. Cette Egliſe étoit bâtie au milieu d'une grande place, aux quatre côtez de laquelle il y avoit quatre Galeries, & de plus des Bains & des Maiſons pour loger les Miniſtres & les Prêtres, d'une étenduë égale à celles des Galeries. Il érigea ce magnifique édifice en l'honneur des Apôtres du Sauveur, mais en cela même il avoit un autre deſſein qu'il tint long-temps ſecret, & qu'il ne découvrit que ſur la fin de ſa vie, c'eſt qu'il ſouhaitoit que ſon corps y fût mis aprés ſa mort, afin d'avoir part aux prieres qui y ſeroient faites en l'honneur de ces premiers Prédicateurs de l'Evangile : il fit placer ſon tombeau au milieu de douze autres, qu'il avoit fait pratiquer en formes de colomnes en l'honneur des douze Apôtres. Dieu favoriſa ſes loüables intentions ; car aprés qu'il eut celebré la Fête de Pâques avec les exercices ordinaires de la pieté chrétienne ; ainſi qu'on a dit, & les marques d'une réjoüiſſance ſainte, Dieu dont il procuroit la gloire par ces devoirs de Religion, eut la bonté de l'appeller à une vie plus heureuſe que celle qu'il menoit ſur la terre.

D'abord il ſe ſentit attaqué d'une legere indiſpoſition, & enſuite d'une dangereuſe maladie : il alla auſſi-tôt aux Bains chauds qui ſont à Conſtantinople, & ſon mal continuant, il ſe fit porter à Helenopolis qu'il avoit fait bâtir en l'honneur de ſa mere. Il fit de longues prieres dans l'Egliſe des Martyrs. Peu aprés ſe ſentant défaillir, il crût devoir expier ſes pechez par la reception du ſaint Baptême. Il alla à

cette Eglise des Martyrs, il se mit à genoux, il confessa ses fautes, en demanda pardon à Dieu, & reçût la premiere imposition des mains. Etant ensuite allé à un Faubourg de Nicomedie, il envoya querir les Evêques, & leur parla de cette sorte.

Voicy le temps que j'ai desiré avec ardeur, & auquel j'ai esperé d'être sauvé; Voicy le temps de recevoir le signe de l'immortalité & le sceau du salut. J'avois autrefois resolu de me faire baptiser dans le fleuve du Jourdain à l'imitation du Sauveur: mais Dieu qui sçait ce qui m'est le plus avantageux, a agreable que je le reçoive en ce lieu icy. Ne differons plus, je vous prie, un si grand bonheur. Que si Dieu, qui est l'arbitre de la vie & de la mort, me laisse icy bas encore quelques années pour le prier au milieu des Fidéles, j'ai resolu de me prescrire une maniere de vie tout-à-fait conforme à la sainteté de ses Loix.

Aprés qu'il eut parlé de la sorte, les Evêques firent sur lui les saintes Ceremonies, lui confererent les sacrez Mysteres, & lui préscrivirent les Regles qu'il devoit garder. Ainsi il fut le premier de tous les Empereurs qui reçût une naissance nouvelle & une vie spirituelle dans l'Eglise des Martyrs, & qui fut rempli de l'esprit saint, & éclairé d'une lumiere celeste. L'ardeur de sa foy le combloit d'une joye que l'on ne peut exprimer, & les miracles que la divine puissance operoit en sa faveur, le ravissoient en admiration Dês que la Ceremonie eut été achevée, il fut revêtu d'une robe, dont la blancheur éclatoit comme le soleil, ensuite il se coucha, ne voulut jamais depuis reprendre sa robe de pourpre.

Il éleva incontinent aprés sa voix pour rendre à Dieu ses actions de graces, & lors qu'il les eut achevées, il prononça ces paroles: Je reconnois maintenant le bonheur que j'ai d'avoir reçû la lumiere de la foy, & le droit à la vie éternelle. Il déploroit le malheur de ceux qui étoient exclus de ces biens. Les

Officiers de ſon Armée étant allez le ſalüer, & lui ayant témoigné combien ils apprehendoient de le perdre, & combien ils deſiroient que Dieu prolongeât ſa vie, il leur répondit qu'il commençoit à joüir de la veritable vie, qu'il connoiſſoit ſeul la valeur des biens que Dieu venoit de lui faire, & qu'il ſouhaitoit avec impatience de les poſſeder. Il diſpoſa enſuite de ſes affaires, ordonna que chaque année certains preſens ſeroient donnez en ſon nom aux Habitans de Conſtantinople, partagea les Provinces entre ſes enfans, & laiſſa encore d'autres ordres, ſelon qu'il le jugea à propos.

Il fit tout ce que je viens de diré au temps de la ſolemnité de la Pentecôte, dont la celebration arrive au jour qui ſuit les ſept ſemaines d'aprés la Reſurrection du Sauveur, & auquel monté dans le Ciel, il envoya ſon eſprit ſaint ſur la terre, ſelon le témoignage de l'Ecriture. Le dernier jour de cette Fête qu'on peut appeller la plus grande de toutes, ce grand Prince expira ſur le midy à Anchirona une de ſes Maiſons prés Helenopolis, laiſſant aux hommes ſon corps, & rendant à Dieu ſon ame qui étoit pleine de ſa connoiſſance & de ſon amour.

Les Gardes déchirent à l'heure même leurs vêtemens, ſe proſternerent à terre, ſe frapperent la tête contre le plancher, remplirent le Palais de gemiſſemens & de cris, & pleurerent la mort de l'Empereur avec la même tendreſſe que les enfans pleurent la mort de leur pere. Les Tribuns & les Centeniers publierent les bienfaits & les faveurs qu'ils avoient reçûs de ſa bonté, les Soldats le regretterent, comme un troupeau abandonné regrette ſon Paſteur; le peuple répandu dans les ruës donna toutes ſortes de marques de ſa douleur. Pluſieurs étoient pâles & étonnez, & il n'y avoit perſonne qui ne prît part à la perte publique.

Les Gens de guerre ôterent le corps de deſſus le

lit pour le mettre dans un cercueil d'or, & le porterent dans une des plus belles Chambres du Palais de Constantinople. On alluma une si prodigieuse quantité de cierges tout autour, que jamais on n'avoit vû rien de pareil. Les Gardes veilloient jour & nuit autour du corps.

Les Officiers de l'Armée, les Comtes & les Magistrats alloient à certaines heures saluer l'Empereur de la même façon qu'ils avoient accoûtumé de le salüer durant sa vie, Les Senateurs y venoient ensuite selon leur rang, & le peuple y accouroit en foule pour voir la Ceremonie. Elle dura fort long-temps parce que les Gens de guerre avoient resolu de garder de la sorte le corps de Constantin, jusqu'à ce que les Princes ses enfans fussent de retour, & qu'ils pûssent assister à la Pompe Funebre. Ainsi ce celebre Empereur eut seul l'avantage de gouverner aprés sa mort avec le pouvoir absolu qu'il avoit gouverné pendant sa vie. Dieu lui fit cet honneur qu'il n'avoit fait à aucun de ses Prédecesseurs, en recompense des honneurs qu'il avoit reçûs de lui, & qu'il n'avoit reçû d'aucun autre Prince. Il n'y a personne, pour peu qu'il ait de lumiere, qui ne juge que l'ame de nôtre incomparable Empereur possede dans le Ciel un Royaume éternel, & c'est un rare bonheur, que son corps ait conservé sur la terre aprés sa mort, le même Commandement que pendant sa vie.

Les Tribuns choisirent parmi les Officiers de l'Armée ceux qui avoient autrefois paru les plus affectionnez au service du feu Empereur, & les envoyerent aux Princes ses enfans pour les informer de tout ce qui étoit arrivé. Mais dés que la nouvelle de cette mort eut été portée aux Troupes dispersées dans les Provinces, à l'heure même comme si elles eussent été animées du même esprit de ne reconnoître pour Empereur aucun autre que ses enfans, elles commencerent à les appeller Empereurs, au lieu de les appeller Cesars, com-

me auparavant. Elles s'écrivirent les unes aux autres, & leur intention fut connuë en peu de temps dans toute l'étenduë de l'Empire.

Dés que le bruit de cette mort fut parvenu à Rome, le Senat & le Peuple s'abandonnerent à la douleur, les Bains furent fermez, les Marchez interdits, les Jeux, les Spectacles, & les autres Divertissemens cesserent. Il n'y avoit personne qui ne portât les marques de la tristesse publique, & qui ne publiât les éloges de ce grand Empereur. Plusieurs voulurent avoir son Portrait, & quelques-uns le representerent dans le Ciel, où il joüit d'une félicité éternelle, (sans doute pour recompense de s'être fait graver pendant sa vie à genoux, & les mains jointes devant Dieu.) Ils proclamerent les Princes ses enfans seuls Empereurs, & demanderent avec des instances trés-pressantes, que le corps fut aporté à leur Ville.

Constance second fils de Constantin étant arrivé à Constantinople, y fit la Ceremonie de la Pompe Funebre. Il marchoit le premier, ayant derriere lui les Compagnies des Gens de guerre, suivies d'une foule innombrable de peuple: les Gardes étoient autour du corps: il fut déposé dans l'Eglise des saints Apôtres.

Lorsque Constance se fut retiré avec les Gens de guerre, les sacrez Ministres de l'Eglise commencerent les prieres avec le peuple, & les entrecouperent par leurs soûpirs & par leurs larmes; Dieu reconnut la fidelité des services de ce Prince par la grace qu'il lui fit de lui donner ses enfans pour Successeurs. Son corps fut inhumé dans le Vestibule de cette Eglise des Apôtres, ainsi qu'il l'avoit desiré; sans doute afin que comme son corps avoit conservé l'autorité souveraine, même aprés sa mort son ame participât aux prieres des Fidéles, aprés même qu'elle ne joüiroit plus de cette vie.

SUPPLEMENT

SUPPLEMENT
DES
DISCOURS ET DISSERTATIONS
SUR LES LIVRES
De l'Ancien & du Nouveau Teſtament.

TOME I.

LA GENESE,

QUELQUES perſonnes auroient ſouhaité que nous donnaſſions des Prolégoménes ſur les Livres ſaints. Il ſemble en effet que cela manque à nôtre Ouvrage. Mais ſi l'on y fait attention, nous avons traité à part toutes les matiéres qui doivent entrer dans des Prolégoménes. On n'a qu'à prendre nos Diſſertations, que nous allons indiquer, pour ſe former un corps complet de Prolégoménes.

Sur l'antiquité des caractéres, ſur leur origine, ſur la forme des livres, des écritures anciennes, &c. on peut lire nôtre Diſſertation ſur la forme des Livres anciens, à la tête de la Geneſe. Et la Diſſertation, ſi Eſdras a changé les anciens caractéres Hébreux, *&c.*

Sur les anciens caractéres Hébreux ou Samaritains, on peut lire la même Diſſertation.

Quoique les Peres ſe ſoient moins appliquez au ſens littéral, & grammatical, que n'ont fait nos nouveaux Critiques, il faut avouer toutefois que l'antiquité a produit de trés-habiles Commentateurs,

& d'excellens Critiques. Ce qui nous reste d'Origénes, d'Eusébe de Césarée, de Théodore d'Héraclée, de Théodore de Mopsueste, fait voir qu'ils n'étudioient pas l'Ecriture d'une maniére superficielle. Les Commentaires de saint Chrysostome, de saint Jérôme, de Théodoret, sont remplis de bonnes remarques critiques, & littérales, & on peut avancer que sur tout dans ce qui regarde le nouveau Testament, les Modernes n'ont presque rien dit, qui n'ait été découvert avant eux par les Anciens.

Pour ce qui est de l'ancien Testament, il faut avoüer qu'ils avoient de grands secours qui nous manquent aujourd'hui. Les Héxaples d'Origénes qui étoient entre leurs mains, étoient un trésor qui leur tenoit lieu d'une infinité de livres. C'étoit-là ou ils confrontoient les diverses Versions du même Texte, & où ils prenoient leur parti sur le sens des Livres Hébreux, dont pour la plûpart ils n'entendoient pas la langue. Mais ce que j'admire le plus dans leurs Ecrits, c'est que leur critique étoit sage, modeste, circonspecte, & qu'ils se faisoient une religion de suivre ceux qui les avoient précédez; & cela non-seulement dans le sens littéral, mais aussi dans les sens moraux, & allégoriques. C'est ce que nous avons remarqué en confrontant ensemble plusieurs Peres Grecs, & Latins sur le même Livre de l'Ecriture.

Avant les disputes qui survinrent dans l'Eglise à l'occasion des Livres d'Origénes, cet Auteur étoit presque le seul que l'on suivît en ce genre d'études. Depuis ce tems, les Grecs se sont attachez à saint Jean Chrysostome, & n'ont fait presque que le copier, ou l'abreger. Les Latins avant saint Augustin, & saint Grégoire le Grand, suivoient beaucoup les Grecs, comme on peut s'en persuader en comparant saint Jérôme à Origénes, & à Eusébe de Césarée; & saint Ambroise à Origénes, & à saint Basile, & ainsi des autres. Mais depuis saint Augustin, & saint

Grégoire le Grand, & lorſque les études commencérent à baiſſer, on ſe contenta de faire des précis, ou des chaînes tirées des Ecrits des Docteurs anciens & c'eſt à peu prés la méthode qu'ont ſuivie, Béde, Alcuin, Raban Maur, Haymon, Auſbert, Rupert, &c.

Depuis le douziéme ſiécle, l'étude de l'Ecriture eut le même ſort que toutes les autres ſciences, On la traita à la maniére des Scolaſtiques, en agitant diverſes queſtions, & en y rapportant quantité de lieux communs. Ce que nous avons de ſaint Thomas ſur le nouveau Teſtament, eſt proprement une chaîne des Peres. Liran qui étoit Juif de naiſſance, & qui s'étoit fait Catholique, & Religieux de l'ordre de ſaint François, rappella l'étude de la lettre de l'Ecriture, qui avoit été aſſez négligée juſqu'alors. La Gloſe ordinaire, Denys le Chartreux, & Hugues de ſaint Chere, & quelques autres firent des Notes courtes ſur le Livres ſaints; mais comme ils n'avoient point la connoiſſance des langues originales, il ſe contentérent d'expliquer la Vulgate, en ſuivant les Peres Latins qui étoient entre leurs mains. Toſtat ſuivit une autre méthode; il propoſa diverſes queſtions ſur les Textes, & les traita avec étenduë, à la maniére des Scolaſtiques. Téna ſur l'Epître aux Hébreux, Mendoza ſur les Livres des Rois, & Pérérius dans ce qu'il nous a donné ſur l'Ecriture, ont ſuivi à peu prés la même méthode.

Sanctius, Serrarius, Bonfrerius, Cornelius à Lapide, & pluſieurs autres, ont donné des Commentaires ſuivis embraſſant tous les ſens, le littéral, le moral, l'allégorique, mêlant même aſſez ſouvent la controverſe dans leurs Ecrits, ce qui les a rendus extrémement diffus, & ce qui dans la ſuite a été cauſe qu'on en a négligé la lecture. Pour remédier à cet inconvénient, d'autres ont fait des Abrégez, ou des Notes fort courtes, comme Emmanuël-Sa, Tirin, Ménoch, Mariana, &c. Mais leur bréveté a cela

d'incommode, que ne donnant point les preuves de leurs explications, ils laissent souvent le Lecteur dans le doute, & dans l'inquiétude sur le parti qu'ils lui proposent.

Depuis le seiziéme siécle, on s'est appliqué plus que jamais à l'étude des langues, & des Textes de l'Ecriture, à l'Histoire, à la Critique, aux belles Lettres, à la lecture des Peres, & des Auteurs Juifs. On a fait de nouvelles Traductions sur le Grec, & l'Hébreu, & on a cherché à l'envi de nouvelles explications. Enfin on a vû paroître dans l'espace de cent cinquante ans, plus de Commentaires, & d'Ecrits sur l'Ecriture, qu'on n'en avoit vû pendant plus de quinze cens ans auparavant. Le défaut général que l'on peut reprocher à la plûpart des Commentateurs Protestans, quoique trés-habiles pour la plûpart, c'est que leurs Ouvrages sont trop secs, trop chargez de remarques grammaticales, trop attachez au Rabinisme, & qu'ils témoignent ordinairement trop peu d'estime, & de respect pour les Peres. Je ne parle point des sentimens contraires à la foi de l'Eglise qu'ils y établissent, & où souvent on peut dire qu'ils n'ont pas toute la bonne foi qu'on pourroit souhaiter ; car ils imputent souvent à l'Eglise Catholique des sentimens qu'elle ne reconnoît pas pour siens.

Sur la Version des Septante, nous savons les difficultez que l'on forme sur l'Histoire que Joseph, & Philon aprés Aristée, nous ont donnée de cette Traduction. Ce n'est point ici le lieu d'entrer dans cet examen. *a* Il nous suffit que les Juifs d'Egypte ayent eu une Traduction du moins des cinq Livres de Moyse, dés le tems de Ptolemée Philadelphe environ deux cens

a Nous avons traité cette matiére assez au long dans la Dissertation, si les Philosophes ont puisé leurs sentimens dans les Livres saints, à la tête du Livre des Proverbes.

cinquante ans avant JESUS-CHRIST. *Hieronym. in Ezech.* VI. *Quamquam & Aristeus, & Josephus, & omnis Scola Judæorum quinque tantum Libros Moysi à septuaginta translatos asserant.* Ces Interprétes vivoient dans un tems où la Langue Hébraïque étoit encore connuë, &c.

Hugues de saint Chere Cardinal Dominicain qui mourut en 1261. ou 1262. est le premier qui ait fixé la Bible par Chapitres en composant la Concordance Latine de tous les mots déclinables de la Bible. Il se fit aider, dit-on, par cinq cens de ses Religieux, qui travailloient sous lui. Arlot de l'Ordre des Freres Mineurs, qui vivoit en 1290, perfectionna ces Concordances; & le Rabbin Gédalia dit que c'est sur les Concordances Latines du P. Arlot, que le Rabbin Nathan fit sa Concordance Hébraïque en 1538. Conrad d'Alberstad Dominicain vers l'an 1290. ajoûta aux Concordances Latines les mots indéclinables; enfin Jean de Segovie au tems du Concile de Bâle, an 1430. ajoûta aux anciennes Concordances une table alphabetique des particules indéclinables, qui ont été souvent imprimées separement à la fin des Concordances Latines, & enfin mises dans le Texte avec les autres dans les Editions postérieures. Dans les anciennes Editions, on n'indique que le Chapitre, & la lettre qui marque le commencement, le milieu, ou la fin du Chapitre. On n'y a mis les verses qu'assez long-tems depuis les premieres impressions. Je ne m'etens pas sur les Concordances imprimées, dont les unes sont beaucoup plus étendues, & plus correctes que les autres. Celles de Bulloco suivent une methode particuliere; elles ont plus d'égard à l'ordre des matieres, & des choses, qu'a celui des lettres de l'alphabet. C'est la science d'un bon Bibliothécaire de savoir discerner les bonnes Editions des Concordances,

L'exemple des Latins fit naître à Euthalius Moine Grec de Rhodes en 1300. la pensée de faire une Con-

cordance de la Bible en sa langue ; & Conrad Kircher Protestant d'Ausbourg fit imprimer en 1607. une Concordance Grecque de sa façon, qui est d'une grande utilité pour l'intelligence des Livres saints. Le défaut qu'on lui reproche c'est d'avoir suivi le Grec des Septante de l'Edition de Complute, qui n'est pas la veritable Version des Septante, c'est-à-dire, qui a été reformée & retouchée, sur la Vulgate.

Les Concordances Grecques du nouveau Testament furent composées par Xiste Bétuleius, & imprimées d'abord à Bâle en 1546. puis à Geneve en 1600. & en 1624. & à Virtemberg en 1634.

Quant aux Concordances Hébraïques, nommées en Hébreu, *Livre qui éclaire le chemin*, elles furent composées au commencement du quinziéme siécle par un Rabbin nommé Isaac Nathan, ou Mardochée Nathan. Il commença son Ouvrage en 1438. & le finit en 1448. Reuclin est le premier qui les a fait imprimer. Buxtorf dans la Préface de celle dont il a procuré l'édition à Bâle, cite le Rabbin Nathan, qui avouë qu'il a été obligé de suivre le partage des Chapitres & des versets qu'il a trouvé dans les Bibles Latines, &c.

Le Texte Samaritain avoit été inconnu depuis le tems d'Origenes & de saint Jerôme, qui en ont quelque fois fait mention. Dans le dernier siécle on en rapporta quelques Exemplaires d'Orient, & le P. Morin fit imprimer en 1631. le Pentateuque Samaritain. Le paralléle que l'on a fait de ce Texte, avec le Texte Hébreu des Juifs, a fait croire à quelques-uns *a* qu'il étoit plus pur que celui des Juifs; d'autres ont prétendu qu'il avoit été corrompu par un certain Dosithée, dont

a Usserius a prétendu que le Texte Samaritain avoit été corrompu par Dosithée: Le P, Morin au contraire s'est déclaré en faveur du Texte Samaritain, contre le Texte Hébreu:

parle Origenes. *a* M. le Clerc *b* a ramassé avec beaucoup d'exactitude les endroits où il juge que le Texte Samaritain est plus ou moins correct que le Texte Hébreu. Par exemple, le Samaritain paroît plus correct, *Genes.* II. 4. VII. 2. XIX. 19. XX. 2. XXIII. 16. XXIV. 14. XLIX. 10, II. L. 26. *Exod* I. 2. IV. 2.

Il s'exprime d'une maniere plus conforme à l'analogie, *Genes* XXXI. 39. XXXV. 26. XXXVII. 17. XLI. 34. 43. XLVII. 3. *Deut* XXXII. 5.

Il y a des gloses & des additions, *Genes.* XXXIX. 15. XXX. 36. XLI. 16. *Exod.* VII. 18. VIII. 23. XIX. 5. XXI. 20. XXII. 5. XXIII. 19, XXXII. 9. *Levit.* I. 10. XVII. 4. *Deut.* V. 21.

Il paroît qu'il a été corrigé par quelque main critique, *Genes.* II. 2. IV. 10. IX. 5, X. 19. XI. 21. XVIII. 3. XIX. 12. XX, 16. XXIV. 38. 55. XXXV. 7. XXXVI. 6. XLI. 50. *Exod.* I. 5. XIII. 6. XV. 3. *Num* IV 14. *Deut* XX. 16.

Il est fautif, *Genes.* XX. 16. XXV. 14.

Il s'accorde avec les Septante, *Genes.* IV. 8. XIX. 12. XX. 16. XXXIII. 2. XXIV. 55. 62. XXVI. 18. XXIX. 27. XXXV. 29. XXXIX. 8. XLI. 16. 43. XLIII. 26. XLIX. 26. *Exod.* VIII. 3. & en plusieurs autres endroits.

Quelques fois aussi il s'éloigne des Septante, *Genes.* I. 7. V. 29. VIII. 3. 7. XLIX. 22. *Num* XXII. 5. Ce qui est remarquable contre Ussérius, qui a pretendu que le Texte Samaritain avoit été corrigé par Dosithée, sur le Texte des Septante.

Page 27. *Dissertation sur la matiere, & la forme des Livres anciens ligne* 24. Le nom de *volumen* se trouve souvent dans la Vulgate du Pentateuque, mais il n'est pas une seule fois dans le Texte Hébreu de ces Livres, mais seulement dans ceux de Jéremie, d'Ezéchiel, d'Es-

a *Vide Origen. lib.* I. *contra Cels. Item in Matth. tract.* 27 *& in Joan. tom.* 14.

b *Joan. Cleric, in Pentateuch. Indice* II.

dras, du Pseaume xxxix. & dans Zacharie. Je ne m'arrête pas...

Page 29. *l.* 22. Les témoins souscrivent à ce contrat, comme il paroît par l'Hébreu, les Septante, & l'Arabe: *In conspectu testium qui scripserant*; ou en suivant une autre maniere de lire, & de ponctuër l'Hébreu: Les témoins étoient seulement inscrits, & dénommez dans l'acte, ainsi que le Caldéen, le Syriaque, & la Vulgate l'entendent, *qui scripti erant in libro emptionis.* Et ce dernier sens paroît le plus probable, parce qu'encore aujourd'hui dans l'Orient, on ne signe point les actes, & les contrats; on y met seulement son sceau, & celui des témoins. *a* Ce contrat original.

Page 42. *Dissertation sur le païs d'Ophir* Grotius *b* croit que les vaisseaux de Salomon n'alloient peut-être pas jusqu'aux Indes, mais jusqu'aux ports de la ville qu'Arrien nomme *Aphar*, Pline *Saphar*, Ptolomée *Saphera*, Etienne *Saphirina*, qui étoit sur les côtes d'Arabie qui sont baignées de l'Océan; & que les Indiens apportoient là leurs marchandises, que les Hébreux, & les autres peuples y venoient achetter. M. Huët...

Page 43. *lig.* 30. Effacez: Au reste je ne trouve ni dans Strabon, ni dans Ptolemée, *Gastion Gaber*, ni *Betogabria* sur la Mediterranée.

Page. 58. *Dissert. sur l'origine de la circoncision* Aprés ces mots, *lig.* 5. nommé Ilus comme nous le verrons ciaprés; ajoutez Saint Barnabé *c* dans son Epître dit que tous les Syriens, & les Arabes, & les Prêtres Egytiens reçoivent la circoncision. Saint Epiphane *d* dit aussi que les Ismaëlites, autrement dit Sarasins, les Samaritains, les Iduméens, les Homérites, la prenent aussi-bien que les Juifs. Saint Jérôme *e* y joint les Ammonites, & les Moabites. Saint Ambroise *f* avance

a Chardin, Voyage de Perse. liv. 2. p. 90. & gouvernement des Perses, p. 262.
b *Grot. in 2. Reg.* IX. 28.
c *Barnab. pag.* 32.
d *Epiphan. t.* 2, *haeres.* 30.
e *Hieronym. in Jerem.* IX.
f *Ambros. Annot. in Levit. ad Constat. seu Ep.* 72. *n.* 6. *nov. Edit.*

que non seulement les Prêtres Egyptiens mais aussi quelques-uns des Ethiopiens, des Arabes, des Phéniciens recevoient la circoncision. On trouve la même chose dans le Livre de la circoncision, parmi les Oeuvres de saint Cyprien.

Ensorte que selon ces Auteurs, dont l'autorité, & l'antiquité sont reconnuës, la coûtume de se circoncire étoit trés-répanduë dans l'Orient. Je ne dis rien des Ismaëlites, des Iduméens, des Arabes, des Ammonites, & des Moabites. Ils pouvoient tous l'avoir reçûë d'Abraham, On sait que Jean Hircan obligea les Iduméens à se faire circoncire, aprés qu'il les eut assujettis. *a* Il traita apparemment de même les Moabites, & les Ammonites. Je soupçonne que sous le nom de Phéniciens, saint Ambroise, & Hèrodote ont entendu les Samaritains; car saint Epiphane qui parle des Samaritains, ne dit rien des Phéniciens. Or nous ne sommes pas en peine de découvrir l'origine de la circoncision parmi les Samaritains, puisqu'ils observoient les Loix de Moyse. Reste donc les Egyptiens, & les Ethiopiens. Ces derniers ne se ventent pas d'être les auteurs de cet usage. Ils en rapportent l'origine aux Hebreux, ou aux Egyptiens. Ainsi toute la difficulté est réduite à examiner qu'elle est la source de la circoncision chez les Egyptiens.

Or il paroît par tous les Auteurs qui en ont parlé, que parmi eux l'obligation de se circoncire, n'a jamais eu force de Loi, & ne s'est point pratiquée universellement dans leur pays. Philon. *b* dit que ces peuples se font circoncire pour plusieurs raisons. La premiere, pour éviter une maladie dangereuse, nommée le charbon, à laquelle sont sujets ceux qui ne sont pas circoncis. La seconde, afin de conserver le corps dans une plus grande pureté, en retranchant ce qui est capable de contenir quelque soüillure; c'est dans la même vûë

a *Joseph. Antiq. l. 13. c. 7.* b *Philo de circumcis. p. 810.*

qu'ils coupent tout le poil du corps, de peur qu'il ne reste sous le poil *a* quelque chose capable de les rendre impurs. La troisiéme raison est toute symbolique, & ne regarde point nôtre sujet. Enfin la quatriéme, pour aider à la fécondité ; car ils prétendent que ceux qui sont circoncis, engendrent avec plus de facilité que d'autres.

Saint Ambroise *b* semble dire que les Egyptiens croyoient qu'il y auroit une espéce d'impiété pour les Prêtres de ne prendre pas la circoncision. Ils sont persuadez que ni les Magiciens, ni les Astrologues ne pourroient rien opérer par leur art, sans la circoncision. *Neque Magicì carminis sapientiam, nec Geometriam, nec Astronomiam judicant vim suam obtinere, sine circumcisionis signaculo.* Vesting Médecin célébre *c* prétend qu'il y a une raison naturelle pour les Egyptiens, & les Arabes, de prendre la circoncision, tant aux hommes qu'aux femmes. Pour les hommes, c'est que le prépuce leur croît tellement, qu'on est obligé de le couper par nécessité, & non par religion ; quoique peut-être parmi ces peuples superstitieux, la Religion s'y soit aussi mêlée. Pour les femmes c'est une raison à peu-prés pareille. (Voyez la Note Latine, *pag.* 46.) Ce qui est certain, c'est que la chose n'est ni générale, ni d'obligation parmi ces peuples; la circoncision est un remède dont on se sert si l'on veut. J'en excepte ceux qui suivent la Loi de Mahomet, chez qui elle est d'obligation pour les hommes.

Saint Clément d'Aléxandrie...

Page 65. Aprés avoir rapporté la citation de Sanchoniaton, au lieu de la réfléxion dont nous l'avions accompagnée, supposant qu'elle étoit de quelque autorité, il faut lire : Mais comme nous mettons Sancho-

a L'Imprimé de la Genese porte : par dessus le poil, il faut lire par dessous.

b *Ambros. Ep.* 72, *ad Constantium*, *n.* 5.

c *Vesting. syntagm. anatomic. c.* 6.

niaton au rang des Auteurs fabuleux, nous ne croyons pas devoir perdre le tems à le réfuter, ni à faire des réfléxions sur son récit.

Page 64. lig. 6. . . n'ont aucun usage de la monnoye. M. Bernier *a* dit qu'il n'y a point de monnoye en Ethiopie; & que dans le Bengale, *b* on se sert de petites coquilles de la mer des Maldives, au lieu de basse monnoye. Tout le commerce de la Mingrelie *c* se fait par échange. On donne marchandise pour marchandise; l'argent n'a point de prix arrêté parmi ces peuples. La monnoye qu'on y voit, est des étrangers.

Page. 65. lig. 29. Dans ce pays-là; ajoûtez: Dans le Royaume de Lar, qui fut conquis il y a environ cent cinquante ans par les Perses, *d* la monnoye étoit un fil d'argent, rond, gros comme une plume, plié en deux de la longueur d'un travers de pouce. On en voit encore dans ce pays-là.

Page 97. Chronologie des Egyptiens. Les années des Egyptiens étoient beaucoup plus courtes que les nôtres. Paléphate *e* dit qu'au commencement, il ne comptoient les regnes de leurs Rois, que par jours. Par exemple, aprés la mort de Vulcain, son fils Elios lui succéda, & regna quatre mille quatre cens soixante & dix-sept jours, qui font douze ans trois mois quatre jours. On ne commença parmi eux à avoir des années de douze mois, que depuis que les Rois eurent des peuples tributaires. D'autres prétendent qu'originairement leurs années n'étoient que de quatre mois...

Sur la Table Chronologique. Un nommé M. Yon, que je n'ai pas l'honneur de connoître, que parcequ'il fit écrire à M. Emery mon Libraire, le 31.

a Bernier Lettres, c. 2,

b Bernier, Lettre de l'Etat d'Indoustan, p. 20,

c Chardin voyage de Perse, p. 84.

d Voyages de Tavernier, & de Paul de Venise, l. 11. c. 21.

e *Palaphat. fragment. ex Chronico Alex.*

Janvier 1711. quelques remarques sur nôtre Table Chronologique, dont je vais donner ici l'extrait, parce qu'elles m'ont paru fort sensées. Les voici : Comme l'année Julienne, dont se servent les Chronologistes, est plus longue d'environ onze minutes, cela fait que l'équinoxe n'est pas attaché à un certain jour du mois, mais s'avance peu à peu, de telle sorte qu'il le faut placer au tems de la création du monde, un mois plus tard qu'à la naissance de nôtre Seigneur. C'est pourquoi ils mettent le premier jour du monde, qui étoit un Dimanche, au vingt-troisiéme jour d'Octobre.

Ussérius qui avoit fait cette observation, vivant dans un pays où l'on suit encore cette année Julienne, & où la correction du Calendrier faite par le Pape Grégoire XIII. en 1581. par laquelle il retrancha dix jours de cette année, n'est point reçûë, n'a eu garde de s'en éloigner dans ses supputations. Mais les Auteurs de la Chronologie de la Bible de Vitré, de celle de M. Sacy, & les Bénédictins de S. Vanne écrivant en France, où l'on suit l'année Grégorienne selon laquelle l'équinoxe est fixé de maniére qu'il n'est plus sujet à passer ainsi d'un mois en un autre, ils auroient dû y avoir quelque égard, en marquant à quel jour de nos mois répond chaque événement marqué dans l'histoire. Par exemple, on dit que Noé ouvrit l'arche par le toit l'an du monde 1657. le premier jour du mois, & de l'année hébraïque, qui répond au Vendredi 23. Octobre ; mais il ne sortit de l'arche que le vingt-septiéme jour du second mois, qui répond au Vendredi dix-huitiéme Décembre même année. Ce qui est pris d'Ussérius. Ne seroit-il pas plus naturel, & plus intelligible, de dire qu'une chose que l'on suppose avoir été faite à l'équinoxe de l'automne, est arrivée à un jour qui répond si vous voulez, au 21. ou au 22. de Septembre, que de dire que ce jour répond au 23. Octobre, & qui

donne l'idée d'une ſaiſon où les jours ſont bien autrement courts, qu'à l'équinoxe.

Outre cela il paroît qu'on n'a pas pris garde qu'en ſuivant les années Juliennes, l'équinoxe de l'automne qui faiſoit le commencement des années des Hébreux, ne répondoit plus au 23. Octobre l'année du déluge, comme il faiſoit au tems de la création, mais bien au dixiéme, comme l'a marqué le P. Petau; car s'avançant d'un jour dans l'eſpace d'environ cent trente & un ans, ce que les Auteurs de la correction Grégorienne ont réduit pour l'uſage à trois jours en quatre ſiécles; il devoit tomber au 20. Octobre, vers le tems du déluge, de la même maniére qu'il s'eſt toûjours avancé depuis, juſqu'à ce qu'on y ait remédié en diminuant l'année par le retranchement du biſſexte à la fin du ſiécle. Ce qui fait que les Anglois, & les autres peuples qui n'ont point reçu cette correction, ſont éloignez de nous en ce ſiécle, d'un jour plus qu'ils ne l'étoient au ſiécle, paſſé, & qu'ainſi l'équinoxe s'eſt encore avancé chez eux d'un jour.

EXODE.

D*iſſertation ſur les Miracles*, page 163. lig. 7.*contra quam eſt nota natura.* Ajoûtez: On comprend bien que ce principe de ſaint Auguſtin, que la volonté de Dieu & la nature des choſes, ſe doit reſtreindre aux choſes naturelles; car pour les choſes morales, cela eſt aſſez differend. Quoiqu'il ſoit tout-puiſſant dans le moral, comme dans le phiſique, toutefois la volonté de l'homme n'obéit pas paſſivement à ſa grace, comme la matiére, qui n'a ni ame, ni liberté, obéit à la volonté de Dieu.

Page 180. *lig.* 2. Quand un homme sans lettres, & sans étude ne pourroit pas précisément savoir jusqu'où va le pouvoir des Anges, des Démons, des Magiciens, & ce qu'un habile charlatan est capable de faire pour tromper les yeux des hommes, il ne peut ignorer au moins qu'un agent naturel, de quelque qualité qu'il soit, ne peut en un moment par sa propre vertu se ressusciter soi-même, arrêter le soleil, faire cesser une tempête. Quand je ne saurois pas exactement jusqu'où va le pouvoir des agens dont je viens de parler, je suis bien seur qu'il ne va pas jusques-là. Pour faire agir les corps sur la matiere, & pour y causer des changemens considérables, il faut de la préparation, il faut du tems, il faut suivre certaines loix du mouvement, il n'y a que la premiere cause, que l'agent tout-puissant qui puisse dans un moment produire ces effets miraculeux. On doit bien distinguer entre ces deux propositions : les simples, & même les plus habiles ne connoissent pas toutes les loix de la nature, ni toute la vertu des agens naturels ; & celle-ci. Les simples, & les sçavans, ne peuvent ignorer qu'une chose est au-dessus des forces de la nature. Je sai bien ce que je ne puis pas mais je ne sai pas bien ce que je puis, ni jusqu'à quel point peuvent aller mes forces naturelles. Quoique je sache, par exemple, que je ne puis courir aussi vîte qu'un trait d'arbalête, je ne saurois dire jusqu'à quel point de vîtesse je puis courir.

De plus, lorsqu'on parle de l'impression que les miracles doivent faire sur les esprits, on doit distinguer divers états, & divers dégrez de personnes. Un homme, par exemple, qui est dans l'ignorance de la vraye Religion, un Payen, doit croire la doctrine qu'on lui propose. & qu'on lui prouve par des miracles ; à moins que cette doctrine ne soit contraire aux lumiéres naturelles, ou que les miracles qu'il voit faire, ne lui donnent juste sujet d'y supçonner de l'illusion. Que s'il vient un second faisseur de miracles, qui dé-

truiſe la doctrine du premier, & qui confirme ſon propre ſentiment par des miracles oppoſez à ceux du premier; le Payen doit ſuſpendre ſon jugement, & examiner la doctrine. Mais ſi c'eſt un Chrétien, déja inſtruit, qui ſe trouve entre deux faiſeurs de miracles, il doit préferer 1. celui qui eſt approuvé par l'Egliſe; 2. celui qui fait de plus grands miracles, & 3. celui qui prêche une doctrine plus pure, & plus ſaine; & il doit rejetter abſolument celui qui eſt rejetté par l'Egliſe, qui prêche contre JESUS-CHRIST, qui annonce une fauſſe doctrine, ou une morale corrompuë.

Mais, me dira-t-on, n'y a-t'il pas un cercle de raiſonnement, & une pétition de principe dans cela? Je vous demande une marque pour diſtinguer les vrais, & les faux miracles; & vous me dites: Que les vrais miracles ſont ceux qui ſervent à confirmer la ſaine doctrine; & ſi je vous demande des preuves de la doctrine de deux Prédicateurs, vous me dites de m'en tenir à celui qui fait des miracles; que s'ils en font tous deux, de m'en rapporter à l'Egliſe, & ſi je doute qu'elle eſt la vraye Egliſe, vous me renvoyez aux miracles, & à la doctrine. Une choſe ne peut pas ſervir de preuve à elle-même, on ne doit pas donner pour principe, ce qui eſt en queſtion.

On répond qu'ici, le principe ſur lequel eſt fondé tout ce que nous diſons, eſt que Dieu étant la verité même, ne peut nous induire à erreur, ni autoriſer l'impoſture, & le menſonge par ſon approbation, & par une ſuite de vrais miracles; qu'ayant promis l'infaillibilité à ſon Egliſe, il ne peut manquer à ſa promeſſe, Voila le principe de nôtre raiſonnement; principe inconteſtable, & renfermé dans l'idée même que nous avons tous de la Divinité, comme d'un être infiniment parfait. Lors donc que dans le doute de la vérité d'un miracle, ou dans le concours de deux faiſeurs de miracles, je renvoye à l'examen de la doctri-

ne, ou à l'autorité de l'Eglise; je ne le fais qu'en conſequence du principe infaillible que l'on ne peut conteſter, qui eſt que Dieu ne peut tromper, & que la déciſion de ſon Egliſe, eſt la déciſion de ſon Saint-Eſprit. L'Egliſe tire donc ſa force de la parole de Jesus-Christ; les miracles, & la doctrine ſont appuyez ſur le même fondement. Ce n'eſt point là une pétition de principe, c'eſt un enchaînement de preuves, & de principes, qui répondent l'un à l'autre, & qui ſe prêtent mutuellement de la force, & de la lumiere.

Que les Magiciens, &c...

La même *lig.* 26. Abſolument. Ajoûtez:

Le Sauveur a dû faire des miracles pareils à ceux des anciens Prophétes qui avoient prédit ſa venuë, dit ſaint Auguſtin, [a] & qui l'avoient annoncé comme leur Dieu, leur Seigneur, & leur Maître; de peur qu'il ne parut abſurde s'il n'eut pas fait, ce que d'autres avoient fait avant lui. Mais il a fait certaines merveilles, que nul autre n'a jamais fait, ni pu faire, pour montrer qu'il étoit au-deſſus de tous les faiſeurs de miracles, de quelque nature, & de quelque qualité qu'il fuſſent. Ces merveilles ſont, par exemple, naître d'une Vierge, ſe reſſuſciter ſoi-même par ſa propre vertu, monter au Ciel; ſi cela ne ſuffit pas pour prouver ſa Divinité, je ne ſai ce qui la peut prouver.

Celſe objectoit...

Page 209. *l.* 25. *Colſum.* Le jeune Thévenot [b] met Cliſma à l'extrêmité du bras ſeptentrional de la mer Rouge, & il remarque que dans les quinze jours qu'il a cottoyé le bord de cette mer, en allant au mont Sinaï, il n'y a pas remarqué que de huit ou neuf mille de largeur. Cliſma eſt l'endroit où eſt le Monaſtére de ſaint Antoine, qui ſubſiſte encore. Ainſi les Hébreux paſſérent la Mer Rouge vers ſon extremité, peut-être

a *Aug. Ep.* cxxxvii. *ad Voluſian.* c. 4. *n.* 13. *nov. edit.*

b Thévenot voyage, partie 2. ch. 33.

une

une lieuë, ou une demie lieuë au-dessus de la pointe du golphe, beaucoup plus haut que ceux qui leur font faire le trajet de Crondel à Tor.

Page 214. *lig.* 22. Les tonnerres, & les éclairs. Ajoûtez : Cette circonstance n'est pas marquée dans Moyse, mais elle l'est dans le Pseaume LXXV. 15. 16. 17. & dans Joseph, *Antiq. l.* 2. *c.* 7. Les Egyptiens.

Page 218. *l.* 36. Pfeiffer, ajoûtez Grotius, *a* aux Auteurs qui tiennent que la poësie des anciens Hébreux n'étoit ni rimée, ni mesurée. Nous avons fait imprimer à la tête du second Tome des Pseaumes, une petite Dissertation de M. l'Abbé Fleuri sur la poësie des anciens Hébreux. On peut la lire avec la nôtre qui est à la tête de l'Exode.

LEVITIQUE.

D*Iscours*, *page* 242. *l.* 28. Un droit mauvais, de mauvais préceptes. Corrigez, & lisez :Une loi ou des ordonnances qui ne sont pas bonnes, *præcepta non bona.*

Page 244. *l.* 16. *Dissertation sur la lépre.* Semblent être de leur sentiment. Ajoûtez : M. le Clerc qui a fait une Dissertation exprés sur cette maladie, paroît être persuadé qu'elle est du nombre de celles que la Providence envoye aux hommes en certains tems, & qui n'ont qu'un certain regne. On connoît aujourd'hui des maladies que nos ancêtres ne connoissoient pas. Ils en connoissoient que nous ne connoissons plus. On ne peut rendre raison de ces sortes de diversitez dans la nature.

a *Grot. in Luc.* 1. 46 *Erant enim sive numeri Hebræorum non, sed lege soluti, cujusmodi etiam erant, & nunc quoque sunt eorum saltationes.*

Page 251. *l.* 9. De petits enfans. Ajoutez : Prosper Alpin *a* remarque que l'éléphantiasis, qui attaque principalement les pieds, est encore fort commune en Egypte. Hippocrate, *b* & Gallien, *c* ont connu une sorte de maladie commune en Phénicie, qui est une espéce de lépre. Il paroît par la description qu'en fait Hypocrate, que c'étoit la lépre blanche. Quelques nouveaux Médecins *d* parlent aussi d'une lépre qu'ils appellent tyrienne ; & Maundrel *e* dit qu'il a remarqué dans la Palestine quelques lépreux, dont les pieds étoient comme ceux des éléphans, ou des chevaux rongez de farcin ; de sorte que les cuisses leur enfloient sans douleur toutefois : mais ils ne pouvoient se servir de leur pieds pour marcher.

Page 256. *lig.* 16. Observations exactes. Le même Prosper Alpin, qui a fort examiné les maladies d'Egypte, croit que la lépre dont plusieurs pauvres sont toûjours attaquez, ne vient que des eaux corrompuës, & puante dont ils boivent, & de ce qu'ils se nourrissent de chair de bœuf, & de chameau salez, & de poisson salé, & à demi pourri, qu'on a pris dans les lacs ; comme aussi d'un certain fromage fort salé, & presque pourri, qui est à trés-bon marché dans le pays, & dont les pauvres usent beaucoup.

Page 260. *lig.* 31. La lépre des habits, dont parle Moyse, ajoûtez, est bien plus difficile à expliquer que celle des corps humains ; & les sentimens sur cela sont fort partagez. Quelques Rabbins *f* ont crû que cette lépre des habits étoit entierement miraculeuse, & qu'elle ne regardoit que la terre de Canaan. Dieu traitoit ainsi les Juifs rébelles en se retirant d'eux, & en versant sur leur habits cette es-

a *Alpin. de Medicin. l.* 1. *c.* 13.

b *Hypocrat. lib.* 2. *porrheticon.*

c *Galeni Glossa.*

d *Guido Cauliac.*

e Maundrel, voyage d'Alep à Jerusalem.

f *Moses Bar Nachman.*

péce de malédiction. D'autres *a* ont crû que la lépre des corps se communiquoit aux habits par la transpiration ; de la viennent les taches rouges, & vertes que l'on remarque sur les habits des lépreux. Il est certain que la lépre des habits ne peut porter le nom de lépre, qu'à cause de quelque analogie, &c.

LES NOMBRES

Discours, *Page* 297. *l.* 7. de mes droits. Ajoutez: Les Samaritains dans leur Lettre à Scaliger, témoignent qu'ils donnent une autorité souveraine à leur grand-Prêtre ; on porte devant son tribunal les causes de toutes les villes ; il juge le peuple, & il éxerce son jugement jusques sur les pensées. Toutes choses se décident par son avis. Bienheureux est celui qui obéït à sa parole, & malheur à ceux qui se révoltent contre lui.

DEUTERONOME.

Discours, *p.* 372. *l.* 24. Restituée au double. Effacez jusqu'à, celui aussi ; & mettez en la place : Restitué au double par le dépositaire, s'il est convaincu de fraude. Sinon, il sera renvoyé quitte sur son serment, qu'il prêtera devant les Juges.

Page 375. *l.* 13. Du pays, il voudra. Ajoûtez : Si un pere vend sa fille, l'achetteur, ou son fils

a *Abarbanel.*

pourront la prendre à titre de femme du second rang, ou de concubine, & la garder en cette qualité. S'ils ne la prennent point, ils la mettront en liberté en l'année Sabbatique, en lui donnant, disent les Rabbins, le present ordinaire de trente sicles. Le maître ne la pourra pas vendre à un autre, & la fille ne pourra proroger sa servitude au-delà de l'année Sabbatique. Si le maître aprés l'avoir fait épouser à son fils, donne encore à ce fils une autre femme, ce nouveau mariage ne préjudiciera point aux droits de la premiére femme. Son mari lui donnera la nourriture, le logement, l'entretien, & lui rendra le devoir du mariage. Que s'il manque à quelques-unes de ces conditions, la fille sortira de servitude gratuitement, & sans attendre l'année Sabbatique.

Page 389. *l.* 28. De les réünir. Ajoûtez : Les Juifs tiennent par tradition que tous les soldats qui alloient à l'armée, donnoient en partant à leurs femmes des lettres de divorce, afin qu'au bout de trois ans elles pussent se marier, s'ils demeuroient prisonniers chez l'ennemi. Les Rabbins entendent ainsi ces paroles du premier Livre des Rois, Chap. XVII ℣. 18. *Allez vers vos freres, & m'en rapportez les gages*, ou *les assûrances*, c'est-à-dire, les lettres de divorce. Ils ajoûtent qu'Urie avoit donné de ces lettres de divorce à sa femme, afin qu'elle pût se marier au cas qu'il fût pris à la guerre. L'Auteur des Traductions Hébraïques sur les Livres des Rois, & des Paralipoménes, parle de cette ancienne coûtume, qui est certainement trés-douteuse, pour ne rien dire de plus.

Page 391. *lig.* 3. Qu'il avoit auparavant. Ajoûtez: Michol épouse de David fut donnée par son pere Saül à Phaltiel, *a* du vivant, & sans le consente-

a *Reg.* xx. 44.

ment de David. C'est-là une espéce de divorce. Saül ne peut éxercer ce pouvoir sur sa fille qu'il avoit donnée en mariage à David, qu'en conséquence de la Loi qui permettoit la répudiation. Il regardoit David comme un proscrit, un banni, un rébelle, & un perfide. C'étoit le motif de la répudiation. Mais ce divorce doit-il être mis sur le compte de Michol? C'est ce que l'Ecriture ne dit pas. Ce ne fut pas non plus David qui la répudia, puisqu'il la redemanda, & qu'elle lui fut renduë aprés la mort de Saül. Cet exemple d'un divorce fait par un homme, n'est donc pas sans difficulté, & il semble que ce fut la seule autorité du Prince qui força Michol à épouser Phaltiel.

La même, *l.* 17. Peu aprés son mariage. Ajoûtez: Les trois sœurs du jeune Agrippa qui fut premiérement Roi de Calcide, ensuite de la Traconite, & de la Batanée, usérent toutes du droit de répudier leurs maris. Bérénice l'aînée, qui avoit épousé en premiéres nôces Hérodes Roi de Calcide son oncle, épousa ensuite Polémon Roi du Pont, & le répudia quelque tems aprés. *a* Mariamne sa sœur quitta Archélaüs son premier mari, pour épouser Démétrius, Alaberque, ou Chef des Juifs d'Aléxandrie. *b* Enfin Drusille aprés avoir été mariée à Aziz Roi d'Emése, qui prit la circoncision pour l'épouser, le quitta quelques années aprés, pour épouser Félix Gouverneur de Judée. *c*

Page 398. *lig.* 16. Dans l'Eglise Grecque. Ajoûtez: Et dans toutes les Eglises d'Orient. Ces Eglises *d* enseignent l'indissolubilité du mariage Chrétien, comme le caractére qui le distingue du mariage Judaïque, & qui le rappelle à sa premiére institution;

a *Joseph. Antiq. l.* 20. *c.* 5 *p.* 693. *e f.*
b *Joseph. ibidem.*
c *Joseph. ibidem.*

d Renaudot, perpetuité de la foi, t. 5. l. 6. c. 7. p. 447. & suiv.

mais ils croyent que dans le cas d'adultére, JESUS-CHRIST permet de répudier sa femme, & d'en prendre une autre. Les Cophtes, les Syriens, & tous les Orientaux sont dans le même sentiment que les Grecs sur cet article, Parmi les Latins mêmes, Lactance *a* & Tertulien *b* croyent que ce mariage est dissous par le divorce. *Tam enim repudio matrimonium dirimitur, quàm morte.* Et ailleurs: *c* le Créateur lui-même ne rompt pas le lien du mariage, si ce n'est dans le cas d'adultére : *Præter ex causa adulterii, nec Creator disjungit, quod ipse scilicet conjunxit.* Et toutefois Tertulien ne permettoit point aux personnes séparées de se marier. *d* Mais Lactance ne faisoit nulle difficulté sur cela.

Origénes...

Page 404. *lig.* 4. Le divorce, & la séparation. Ajoûtez : Quant à la liberté que quelques Anciens donnoient aux parties séparées par le divorce de se marier, il y a de la variété sur cela. Les uns donnoient aux femmes à cet égard, la même liberté qu'aux hommes ; les autres la leur refusoient. L'Ambrosiaster *e* croit que l'homme qui a quitté sa femme adultére, en peut épouser une autre ; mais il ne croit pas que la femme qui a fait divorce avec son mari adultére, en puisse faire de même. Le Concile d'Elvire *f* n'est pas contraire à ce sentiment, puisqu'il veut que l'on empêche une femme qui a quitté son mari adultére, d'en épouser un autre ; mais si elle l'a épousé, il veut qu'on lui refuse la communion jusqu'à la mort de son premier mari. On peut voir Cajétan sur S. Matthieu XIX. II. & Catharin sur la

a *Lactant. l. 6. c. 23.*
b *Tertull. de monogamia.*
c *Tertull. l. 4. contra Marcionem. Vide & lib. 2. ad uxorem c. 1.*
d *Vide de monogam. c. 9. 10.*
e *Ambrosiast. in 1. Cor. VII. 10. 11.*
f *Concil. Eliberit. can. 9.*

premiére aux Corinthiens, Chap. VII. ℣. 11. qui favoriſent ce ſentiment.

Mais pluſieurs Anciens accordent à la femme la même liberté qu'à l'homme. Saint Epiphane *a* dit clairement qu'une femme qui a répudié ſon mari adultére, en peut épouſer un autre. On cite auſſi pour ce ſentiment les Conſtitutions des Apôtres, *b* Origénes *c* Pollantius cité dans ſaint Auguſtin, *d* un ancien Pénitentiel Romain, Photius, *e* & le Concile de Vermerie. *f*

Quelques anciens...

Page 435. *Diſſert. ſur les ſupplices*, *lig.* 23. De Tibére. Ajoûtez : Il y a aſſez d'apparence que le Tribun Romain qui prit S. Paul à Jéruſalem, *g* vouloit lui faire ſouffrir ce ſupplice. Saint Luc dit qu'il le fit étendre avec des liens, afin de lui faire donner la queſtion, par le foüet, ou par les verges, à la maniére des Romains. Encore aujourd'hui la baſtonade, dont nous venons de parler, eſt la maniére ordinaire de donner la queſtion parmi les Perſes.

Là-même, *l.* 38. Déchiroient même ſes habits. Ajoûtez : C'eſt-a-dire, que l'on déchiroit ſa tunique, dequis le col, juſqu'aux reins ; pratique qui étoit auſſi commune parmi les Romains dans l'exercice du même ſupplice. *h*

Page 458. *l.* 12. Dans aucun jugemeut réglé. Ajoûtez : Il eſt parlé dans ſaint Matthieu *i* d'un ſupplice dont je ne vois aucun exemple dans l'ancien Teſtament, C'eſt de précipiter un homme avec une groſſe pierre au col au fond de la mer. Grotius, & M. le Clerc écrivant ſur le paſſage cité de ſaint Matthieu, ne croyent pas que ce ſupplice ait jamais

a *Epiphan. hæreſ.* 59.
b *Conſtitut. Apoſt. l.* 3. *c.* 1.
c *Origen in Matth.* XIX. 8.
d *Pollent apud Aug. l.* 1. *de adulterin. conjug. c.* 6.
e *Photius Epiſt.* 1.
f *Concil. Vermer. can* 18.
g *Act.* XII, 25.
h *Act.* XVI, 22.
i *Matt.* XVIII. 6.

été en usage chez le Hébreux, mais seulement chez les Syriens. S'il fut usité chez les Hébreux, mais seulement chez les Syriens. Ce ne fut que depuis le regne des Rois de Syrie sur la Judée.

Page 461. *lig.* 29. En parlant du supplice de la scie, ajoûtez : dans saint Matthieu *a* le mauvais serviteur est coupé par le milieu, & rangé avec les hypocrites. Hérodote *b* dit que Sabacus Roi d'Egypte reçût ordre en songe de couper en deux tous les Prêtres d'Egypte. Dans Aristophane *c* une femme dit qu'elle est prête d'être coupée en deux par le milieu du corps. Dans plusieurs endroits de l'Ecriture, le Texte Hébreu semble faire allusion à ce supplice, lorsqu'il employe si souvent le verbe *diviser*, pour faire mourir. *d*

Page 465. Darius surnommé Ochus. Quelques personnes ont crû qu'il y avoit faute en cet endroit, & qu'il falloit lire, Darius fils d'Hystaspe. En effet, c'est de Darius fils d'Hystaspe dont j'ai prétendu parler. Mais ce Prince s'appelloit *Ochus*. Dans Esther *a* il est nommé *Assuérus*, ou Achas-ueros; ce qui est la même chose qu'Ochus. D'ailleurs Valere Maxime, *b* dont je rapportois le passage, le nomme expressément Ochus.

JOSUE.

PAge 501. *l.* 6. Mouvement particulier de l'Orient au couchant : Lisez : Du couchant au levant. *Dissertation sur le pays où se sauverent les Cananéens*,

a *Matt.* XXIV. 51.
b *Herodot. l.* 6.
c *Aristophan.*
d *Vide* 1. *Reg.* XV. 31. 33. *Exod.* XIX. 24. 2. *Reg.* VI, 8.
e *Esth.* 1. 1.
f *Valer, Maxim. l.* 9. *c.* 2. *de crudelit, extern. art.* 6.

pag. 532. *l.* 15. Du peuple de Dieu. Ajoûtez : On remarque en particulier dans l'histoire, ou si l'on veut, dans la fable de Cadmus, tant de traits qui prouvent qu'il étoit sorti du païs de Canaan, qu'on n'en peut pas douter. Le tems de la sortie revient à peu-prés à l'entrée de Josué dans la terre promise. On dit qu'ayant fondé le Royaume de Tyr, & de Sidon avec son frere Phénix, l'an du monde 2559. & avant Jesus-Christ 1455. ce qui revient à la trente-septieme année du voyage des Hébreux dans le désert, sous la conduite de Moyse, & trois ans avant l'entrée de Josué dans la terre promise, Cadmus se retira dans la Gréce. Les Marbres d'Arondel mettent son arrivée en Gréce, & la fondation de Thébes, en l'an 64. de l'Ere Attique, qui revient, dit-on, à l'an 3195. de la Période Julienne, mil cinq cens dix-neuf ans avant Jesus-Christ. ce qui repond au tems auquel Moyse demeuroit à Madian, auprés de son beau-pere Jéthro. Or suivant cette supputation, on ne pourroit pas dire que Cadmus se fut sauvé de la terre de Canaan, dans la crainte des Hébreux, puisque leur dessein d'y entrer à main armée, n'étoit pas encore déclaré. Il faut donc s'en tenir à la premiére époque, ou abandonner entierement l'opinion qui le met au nombre des fugitifs de la terre de Canaan. Ceux qui admettent l'hypothése de la demeure des Hébreux pendant quatre cens trente ans effectifs en Egypte, se sauvent aisément de ces difficultez. Mais nous n'avons aucun interêt particulier à soûtenir que le voyage de Cadmus en Gréce, ait été une suite de l'arrivée de Josué dans la terre de Canaan.

Dans l'Isle de Walcheren à Vestcappel, qui est un port de la Province de Zélande, on trouve une Inscription à l'honneur d'Hercule Magusanus, que M. Gallé fait contemporain de Moyse, & qu'il croit avoir été le conducteur des Cananéens lorsqu'il s'enfuirent de la Palestine, de devant la face de Josué fils de Nun.

C'est cet Hercules qui planta les fameuses colomnes de Cadis. On le peignoit comme un vieil pilote, demi chauve, & tout brûlé du soleil, à qui la posterité consacra un Temple dans la ville de Vestcappel, l'adorant comme un Dieu, & selon le Rit Phénicien. *Magusanus* vient du Caldaïque Gouz, qui signifie proprement *couper*, & métaphoriquement, *passer*, ou *traverser*. Les Caldeens appellent *megiza*, une barque, le gué d'une riviére; & l'on trouve *megisan*, pour dire *traversant* dans le second des Rois xix. 17. *Esdr.* xvi. 2. On ne sauroit douter que l'Hercules de Cadis, ou au moins quelques-uns de ses descendans, ou même quelqu'autre Phénicien qui avoit le même surnom, ne soit allé plus loin que le détroit de Gibraltar, puisqu'on raconte de cet Héros, qu'il a parcouru toute la terre par mer, & que Diodore lui attribuë la fondation d'Alet en Languedoc.

LES JUGES.

D*issertation sur les demeures des Hébreux.* Sur ce que j'ai dit que le lieu où l'on rendoit la justice, étoit la porte de la ville, ajoûtez ce passage de saint Jérôme : a *Ne cogerentur agricolæ intrare urbes, & aliquod subire dispendium judices, in portis residebant, ut tam urbanos, quam rusticos in exitu, & introitu urbis audirent, & finito negotio unusquisque confestim ad sedes proprias reverteretur.*

Page 566. l. 2. L'Auteur du second Livre des Maccabées b parle des peintures en cire. On appliquoit la peinture sur la muraille, ou sur le bois, puis on les enduisoit de cire, que l'on faisoit fondre, & que l'on frottoit ensuite avec une brosse, ou avec un linge

a *Hieronym. in Zach.* viii. | b *Macc.* ii. 30.

de la maniére qui est marquée dans Vitreuve. *a* Joseph *b* parle aussi des dorures qui étoient appliquées sur la cire dans les plafonds des galeries du temple.

Page 568. l. 10. Les voyageurs nous parlent encore des appartemens des Orientaux pratiquez pour prendre le fraix. Prosper Albin *c* dit qu'en Egypte il y a de trés-longs tuyaux qui s'élevent du milieu des maisons, ayant une ouverture au-dedans de la largeur de dix coudées : & au dehors elle s'ouvrent à la maniére d'une cloche du côté du septentrion ; en sorte que l'ouverture qui reçoit l'air, est beaucoup plus vaste, que ne l'est le tuyau qui le conduit dans les appartemens.

Page 573. *l.*20. Leur montant, & leur linteau. Ajoutez: Dans tout l'Orient *d* voici comme les portes sont faites tant aux palais, qu'aux maisons particulieres. Les jambages, & le linteau sont ordinairement de bois. Au haut, & au bas on laisse un bout, & un avance, dans lesquelles on fait deux troux, qui deviennent les pivots sur lesquels, & dans lesquels la porte roule, & se remuë. Il n'y a ni ferrures, ni pentures, ni serrures de fer à leurs portes. On n'y voit de fer que la chaîne, & le piton qu'on y met pour les fermer. En quelques endroits il y a des portes de pierres d'une seule piéce, roulant sur leurs pivots aussi de pierres. L'on nous décrit celles qui sont aux sépulcres des Rois de Juda, comme une merveille ; ce sont des portes d'une seule piéce, taillées dans le même roc, avec les jambages, le seüil, le linteau, les pivots.

La même, *ligne* 26. Fermée sur la terre. Ajoutez : Dans les Livres des Rois *e* il est parlé de certaines chaînes qui servoient à fermer les portes du Sanctuaire. On vient de voir dans Chardin l'usage des chaînes

a *Vitruv. l.* 7. *c.* 5.
b *Joseph. Antiq. l.* 18. *c.* 11.
c *Prosper. Alpin. lib.* 1, *c*, 6, *de Medicina Ægypti*,
d Chardin, voyage de Perse, tom. 2. p. 79. 80.
e 3. *Reg.* VI, 21. *in Hebræo.*

employées pour fermer les portes en Orient. Homére parle des liens avec lesquels on lioit les couvercles des coffres. Cela se voit encore dans le Levant. On ferme les coffres avec un lien, auquel on applique le sceau. *a*

Page 578. *l.* 2. A fermer, & à ouvrir. Ajoûtez : Chardin *b* dit que la serrure est comme une petite herse, qui entre à demi dans une gache de bois ; & la clef est un manche de bois, au bout duquel sont des pointes, qu'on pousse par dessus dans la gache, & qui levent cette petite herse. Voyez aussi Dandini, voyage du mont Liban, *c.* 14. *p.* 73.

Page 579. *l.* 25. Celui des chaises. Ajoûtez : Ezéchiel *d* parle des lits de table, & des parfums que l'on mettoit sur la table : *Sedisti in lecto pulcherrimo, & mensa ornata est ante te. Thymiama meum, & ungentum meum posuisti super eam.* Amos *d* invective contre les riches qui dormoient sur des lits d'yvoire, & qui vivoient dans le luxe, & dans la molesse.

I. LIVRE DES ROIS.

PAge 607. *& suiv. Dissertation sur l'origine des Philistins.* Quelques Critiques *e* ont attaqué nôtre sentiment sur l'origine des Philistins. Nous n'avons nulle envie d'entrer en dispute avec personne, sur tout dans des matieres aussi problématiques que celles dont il s'agit. Toutefois les raisons qu'on nous a objectées, ne nous ont pas paru assez fortes pour nous faire abandonner nôtre sentiment

a Chardin, gouvernement politique des Perses ; tom. 2. p. 262.

b *Idem tom.* 2. *p.* 79.

c *Ezech.* XXIIII. 41.

d *Amos.* VI. 4.

e Journal de Trévoux, mois d'Aoust 1712. p. 1376. & suiv.

On dit donc, 1. que Sésostris Roi d'Egypte, *a* si célébre par les grandes conquêtes, fut celui qui commença à persecuter les Hébreux peu de tems avant la naissance de Moyse. Il regna cinquante-neuf ans, Ramessés son fils en regna soixante-six. Les Hébreux sortirent d'Egypte sous le regne d'Aménophis seccesseur de Ramessés. C'est le systême chronologique de ceux qui nous attaquent. Nous ne nous interesserons point à le combattre, tandis qu'ils le donneront pour ce qu'il est, c'est-àdire, pour une hypothése probable,

2. Ils avancent sur l'autorité d'Herodote, *b* que Sésostris laissa une colonie d'Egyptiens dans la Colchide. Que ces Egyptiens laissez en Colchide par Sésostris, étoient les Casluchins de Moyse. Que de cette colonie sortirent les Caphtorins, & allérent dans la Cappadoce voisine de la Colchide, oú ils s'établirent, principalement à Sidé, ou dans la Sidéne, petite province de la Cappadoce. La preuve est que *Sidé* en Grec signifie une grénade de même que *Caphtor* en Hébreu.

3. Que le pays qui a été appellé Chanaan, est Judée, s'appelloit d'abord *Palestine*, parce, disent-ils, que dans la premiére division de l'Univers, il séparoit l'Asie de l'Afrique; le partage de Cham, de celui de Sem. Que depuis l'invasion des Chananéens, le nom de Palestine resta à la frontiere qui touchoit l'Egypte. Que du tems d'Abraham, & d'Isaac elle étoit possedée par des Princes Hévéens, qui sont nommez Philistins dans les Chapitres xx. & xxvi. de la Genése.

4. Les Caphtorins, on ne sait par quel motif, ils quittérent, dit-on, la Cappadoce, vinrent tomber sur les Hévéens, les chassérent de leurs terres, & s'établirent en leur place. Ils prirent le nom de Philistins, que portoient les Hévéens, comme les Goths conquérans de l'Espagne, ont pris le nom d'Espagnols.

a Voyez le Pere Tournemine, Dissertation contre Marsham. Avril 1702.

b *Herodot. l.* 2. *c.* 183. 104.

5. A l'égard du nom de *Crétim*, ou *Cérétbim*, que l'Ecriture donne quelques fois aux Philistins ceux dont nous exposons le sentiment, disent que ce nom leur vient, ou de ce qu'une colonie de Crétois vint s'établir dans la Palestine, ou de l'habileté des Philistins à tirer de l'arc, ou enfin de ce qu'une colonie de Philistins alla s'établir dans l'Isle de Créte, & que de là peut venir la grande conformité que nous avons remarquée entre les mœurs, & les divinitez des Crétois, & des Philistins,

Enfin Jérémie, *a* & Amos *b* nous disent que les Philistins sont venus de l'Isle de Caphtor. Or qui a jamais donné le nom de l'Isle à la Cappadoce ? Les Hébreux donnent quelquefois le nom d'Isles aux pays qui sont à leur égard situez au-delà de la mer, & baignez par la mer, aux péninsules, aux régions où l'on ne va de la Judée que par mer. Par exemple à l'Ionie, à la Macédoine, à la Gréce, à l'Asie mineure : mais on ne peut pas avancer en général qu'ils appellent du nom d'Isles tous les pays maritimes. A ce compte, la Judée, l'Egypte, l'Arabie, seroient des Isles ; ce qui n'est encore venu dans l'esprit de personne. Aucun de ceux qui savent le mieux la langue, & le style des Hébreux, n'a jamais dit absolument que les Hébreux, appellent du nom d'Isles, tous les pays maritimes.

Le nom de *Sidé*, qui en Grec signifie une pomme de grénade, est une raison si foible pour montrer que les Caphtorins sont venus de là dans la Palestine, que j'ai peine à comprendre comment on a pû s'en servir. La ville de Sidé a pû prendre son nom, ou de la quantité des grénades qui y venoient, ou de sa forme. Peut être même que ce nom ne dérive pas du Grec. Car il y a lieu de douter que du tems de Moyse, ou si l'on veut, de Sésostris,

a *Jerem.* XLVII. 4. | b *Amos* IX. 7.

& de Rameſſées, la langue de ce pays-là ait été la Grecque. Or ſi ce n'eſt pas des Caphtorins que Sidé a tiré ſon nom, tout ce que l'on na fondé ſur ce nom, ne conclut point.

Mais les Septante, dit-on, & aprés eux une foule d'Interprétes, traduiſent *Caphtorins*, par les Cappadociens. Ils devoient ſavoir mieux que perſonne, d'où venoient les Caphtorins. Je répons, 1. en oppoſant les Septante aux Septante, les Traducteurs Grecs du Pentateuque, à ceux qui ont traduit Ezéchiel, *a* & Sophonie, *b* leſquels ont rendu par *Crétois*, le nom de *Céthétim*, qui eſt ſynonime à celui des Philiſtins. 2. Joſeph *c* fait venir les Cappadociens de *Moſoch* fils de Japheth ; & à l'égard des *Capthorins*, & des *Caſluchims*, il dit que l'on n'en connoît que les noms. 3. Aquila Juif de naiſſance, & fameux Interpréte de l'Ecriture, a laiſſé par tout dans le Texte Caphtor, & Caphtorins ; 4. Enfin M. Bochart *d* a montré que les Auteurs Juifs ne ſont point d'accord entr'eux à traduire *Caphtorins*, par les Cappadociens.

La prétention qui veut que les Philiſtins ſoient les premiers habitans de la Paleſtine, & qu'ils y ayent été avant les Cananéens, n'eſt pas ſoûtenable; elle eſt contraire à l'Ecriture. L'Ecriture *e* nous dit que les Philiſtins ſont deſcendus des Caphtorins, & qu'ils ſont ſortis de l'Iſle de Caphtor ; *f* & Moyſe *g* nous aſſûre que les Philiſtins chaſſérent les Hévéens de leurs terres. Nous liſons en dix endroits que les Hévéens ſont des peuples Chananéens. Cela montre trois choſes. La premiere que les Chananéens ſont les premiers habitans de la Paleſtine ; la ſeconde, que les Philiſtins ſont étrangers dans ce pays, &

a *Ezech*. XXV. 16.
b *Sophon*. II. 5. 6.
c *Joſeph. Antiq l.* 1. *c.* 6.
d *Bochart. Chanaam. l.* 4. *c.* 38
e *Geneſ*. X. 14.
f *Amos* IX. 7. *& Jerem.* XLVII. 4.
g *Deut*. II. 23.

qu'ils y sont venus depuis les Chananéens; & la troisiéme, qu'ils sont sortis des Caphtorins, & de l'Isle de Caphtor.

On n'a jamais prouvé, & on ne prouvera jamais que le premier nom de la terre de Chanaan, ou de la Judée, soit la *Palestine*. Hérodote Pline, Méla, Ptolomée que l'on cite, ne le disent point; & quand ils le diroient, nous ne les recevrions point pour témoins dans une chose qu'ils ne peuvent nous apprendre. L'Ecriture nous insinuë par tout que les Chananéens sont les plus anciens habitans de ce pays. Moyse nous apprend que les Moabites avoient chassé les *Emims*; *a* que les Ammonites avoient chassé les *Zomzomims*; *b* que les Iduméens s'étoient rendus maîtres du pays des *Horréens*, *c* & les Caphtorins de celui des *Hévéens*. *d* Il fait ces remarques pour autoriser, ou pour encourager en quelque sorte les Hebreux à faire la conquête de la terre des Chananéens, que le Seigneur leur avoit promise. Il étoit naturel qu'au même endroit il remarquât que les Chananéens eux-mêmes avoient chassé les anciens Philistins. Il n'en dit pas un mot.

La chronologie la plus exacte ne nous permet pas même de mettre d'autres peuples dans la Palestine, avant les Chananéens. Chanaan leur pere nâquit trés-peu de tems aprés le déluge, puisque quand Noé son ayeul planta la vigne, Chanaan étoit déja assez grand pour encourir sa malédiction. *e* Chanaan eut onze fils. *f* La separation des peuples arrivée à la construction de Babel, se met environ deux cens cinquante, on trois cens ans aprés le déluge. La race de Chanaan devoit alors être une des plus nombreuses qui fût dans le monde. Nous ne voyons dans l'histoire aucune preuve qu'ils ayent habité d'autres terres, que

a *Deut.* 11. 10.
b *Deut.* 11 20.
c *Deut.* 11, 22.
d *Deut.* 11. 23.
e *Genes.* IX. 25. 26.
f *Genes.* X. 15. 16. 17. 18

la

la Palestine. Du tems d'Abraham, c'est-à-dire, environ deux cens cinquante ans aprés l'entreprise de Babel, les Chananéens étoient paisibles, & habituez depuis long-tems dans leurs terres. Qu'on nous montre donc quand ils y sont venus ? & qui sont ceux qu'ils en ont chassez.

Les Philistins dés le tems d'Abraham, étoient puissans dans leur pays; Ils y possédoient plusieurs villes, ils y avoient des Rois, ils en avoient déja chassé les Hévéens. Ces derniers qui sont Chananéens d'origine, sont donc les premiers habitans de la Palestine; il sont donc plus anciens que la prétenduë colonie des Casluchims envoyez par Sésostris en Colchide, & plus anciens par conséquent que les prétendus Caphtorins venus de Cappadoce. Mais on nous réplique que ces Philistins du tems d'Abraham, & d'Isaac, sont des Hévéens descendus de Chanaan, lesquels sont nommez *Philistins*, comme qui diroit *séparateurs*, parce qu'ils séparoient le partage de Cham, & de Sem. Foible ressource; car 1. pourquoi vouloir confondre, ce que Moyse prend si grand soin de distinguer ? Pourquoi mêler les Philistins, & les Chananéens, pendant que l'Ecriture nous dit que les Philistins sont venus dans la terre de Chanaan, aprés les Hévéens ? 2. Le nom de Philistins pris dans le sens que l'on suppose, ne se trouve dans aucun monument, ni sacré, ni prophane. La garde des frontiéres de Cham, & de Sem, & le nom de *Philistins* donné aux peuples qui se trouvoient entre l'Afrique, & l'Asie, entre Cham, & Sem, de quelque race qu'ils fussent, Chananéens, ou de Caphtorins d'origine, est une prétention dénüée, non-seulement de preuves, mais même de vrai-semblance.

Que des Crétois sortis de l'Isle de Créte, soient venus s'établir sur les côtes de la Méditerranée, & dans la Palestine, comme le conjecture Théodoret, a

a *Theodoret. in Sophon.* II.

ou que des Philiſtins ſoient paſſez dans l'Iſle de Créte ; que le nom de *Céréthim*, ou de *Crétim*, ſignifie, ſi l'on veut, des hommes habiles à manier l'arc, & les fléches, je ne m'y oppoſe pas. Cela fait plus pour moi; que contre moi ; puiſqu'il conduit à faire croire que les Philiſtins ſont Crétois d'origine, & que l'Iſle de Caphtor n'eſt autre que l'Iſle de Créte ; ce qui eſt l'objet de ma Diſſertation ſur l'origine des Philiſtins. Je ne m'intéreſſe ici qu'à réfuter quatre choſes. La premiére ; que l'Iſle de Caphtor ſoit la Cappadoce ; la ſeconde, que les Philiſtins ſoient ſortis des prétendus Caphtorins de Sidéne en Cappadoce, la troiſiéme, que la colonie d'Egyptiens laiſſée par Séſoſtris dans la Colchide, ſoit un fait certain ; la quatriéme, enfin que la Paleſtine ait été poſſédée par des Philiſtins, avant l'arrivée des Caphtorins, & avant les Chananéens, & que les Hévéens du tems d'Abraham, ſoient des Philiſtins anciens habitans du pays ; je ſoûtiens que ces quatre chefs ſont inſoûtenables, qu'ils n'ont jamais été prouvez, & ne le ſeront jamais.

On a de plus prétendu contre moi, que le culte de *Béelsébub*, ou du Dieu Mouche, ait paſſé de la Colchide, dans la Suéde, & on eſſaye de le prouver par ce que Rudbekius raconte de certaines mouches dont ſe ſervent les Magiciens Suédois. Ces Magiciens portent ſur eux un grand nombre de Démons captifs, ſous la figure des mouches, dont les aîles ont la couleur de cuivre. Quand ils veulent opérer quelques prodiges, ils delivrent une de ces mouches, & lui donnent leurs ordres. Ils aſſûrent que le Démon qu'ils ont adoré ſous le mont de Thor, a un ſouverain empire ſur tous les Démons mouches, Rudbekius fait paſſer le Démon mouche de la Suéde, dans la Paleſtine, par une colonie Suédoiſe. Mais ceux qui attaquent mon ſentiment, le font paſſer de la Colchide, dans la Suéde, par le moyen

d'un certain Odin, qui y vint peu de tems avant la naissance de JESUS-CHRIST.

Je ne sai si l'on prétend par-là bien montrer que le culte des mouches soit passé de la Suéde dans la Palestine, ou de la Colchide dans la Suéde; pour moi j'avouë qu'il faudroit d'autres preuves pour m'en convaincre, & je croirois abuser de mon loisir de m'arrêter à réfuter de pareilles hypothéses. A-t'on prouvé que le culte de la mouche ait jamais subsisté, ou dans la Suéde, ou dans la Colchide? Le fait des sorciers de Suéde prouve-t'il que les Suédois ayent adoré ce Démon; qu'ils tiennent ainsi enfermé, qu'ils délivrent quand ils leur plaît, à qui ils donnent leurs ordres? Est-ce là une marque du respect, & du culte qu'ils lui ayent rendus? Et puis qu'est-ce que cela fait pour les Philistins qui vivoient avant la captivité de Babylone, & avant JESUS-CHRIST, & qui adoroient Béelsébub? ainsi nonobstant la critique que l'on a faite de mon hypothése, je persiste à croire que les Philistins sont originaires de l'Isle de Créte, & je vais donner quelques nouvelles preuves, que j'ai rencontrées depuis l'impression de ma Dissertation.

Pag. 611. *lig.* 10. Etienne de Bizance *a* dit que la ville de Gaze en Palestine porta le surnom de *Minoa*, à cause que Minos Roi de Créte, avec ses freres Eaque, & Radamanthe, étant venu dans la Palestine, donna à Gaza le nom de Minoa, comme qui diroit la ville de Minos. Voilà des vestiges de la venuë des Crétois dans le pays des Philistins, dans les tems les plus reculez,

Jupiter qui étoit adoré sur le mont Casius, situé entre la Palestine, & l'Egypte, étoit representé tenant à la main une grenade, nommée en Hébreu Caphtor, & en Grec Rhoïa. *b*

a *Steph. in Gaza.* | b *Achill. Eatius*, *l.* 3.

Page 616. *lig.* 28. Du veau marin. Ajoûtez : Les Egyptiens adoroient plusieurs Divinitez, dont la forme étoit composée, de même que nous supposons que l'étoit celle de Dagon ; en sorte, dit Sénéque que si quelqu'un de leurs Dieux venoit tout d'un coup à se montrer en vie, on s'enfuiroit, & on les regarderoit comme autant de monstres. *a Habitus illis hominum, ferarumque, & piscium. Quidam verò mixtos ex diversis corporibus inducunt. Numina vocant, quæ si spiritu accepto subitò occurrent, monstra haberentur.*

Page 618. *lig.* 6. Nous parlent les Poëtes, Ajoûtez : La Déesse Eurynomé fille de l'Occéan, étoit adorée en Arcadie, & avoit un Temple dans la ville de Phygale. Ce Temple ne s'ouvroit qu'une fois l'année. La Déesse y étoit attachée par des chaines d'or, depuis la ceinture en haut, elle étoit comme une belle femme ; de la ceinture en bas, elle avoit la figure d'un poisson. Cette Divinité étoit apparemment passée de l'Isle de Créte dans la Péloponése.

Page 628. *l.* 24. Le Paganisme a donné de l'encens. Ajoûtez : L'Auteur du Livre de la sagesse *b* aprés avoir dit que Dieu envoya contre les Amorrhéens, & les Chananéens des guépes, & des mouches pour les chasser petit à petit de leurs pays, dit dans le même endroit, *c* que Dieu les châtia par les mêmes choses à qui ils rendoient les honneurs divins. Ils adoroient donc des mouches réelles, ou du moins des figures de mouches

Dissertation sur l'apparition de Samuël, page 634. *l.* 6. Opinion téméraire, dangereuse, & contraire au Texte sacré. Effacez ces mots.

Là-même, *l.* 23. Par son pouvoir immediat. Ajoûtez : Les Rabbins ne sont pas moins partagez sur cette apparition, que les Peres de l'Eglise. Le Rabbin Sa-

a *Senec. apud D. August. de Civit. lib.* 16. *c.* 10.

b *Sap.* XII. 8.

c *Sap.* XII. 23, 24.

muël Hophni ſoûtient que tout ce qui eſt dit de l'apparition de Samuël, n'eſt qu'un jeu, & une friponnerie de la Pythoniſſe. Elle ſavoit que Saül étoit reprouvé de Dieu, que David avoit été oint Roi d'Iſraël par Samuël. Elle feignit de ne pas connoître Saül. Elle jugea par les circonſtances que ce Prince perdroit la bataille. Elle ſuborna un homme qui lui fit d'un lieu ſecret les réponſes, que Saül crut entendre de la bouche de Samuël même.

Saadia Gaon, & le Rabbin Haï enſeignent qu'il étoit impoſſible que la Pythoniſſe fit paroître Samuël, à moins que Dieu n'eut auparavant reſſuſcité ce Prophéte. Or il n'y a, diſent-ils, nulle apparence que Dieu l'eût voulu reſſuſciter pour découvrir à Saül ce qui lui devoit arriver, pendant qu'il réfuſoit de lui répondre, lorſqu'il l'interrogeoit par l'urim, & thummim, qui étoient les moyens légitimes que le Seigneur avoit établis parmi ſon peuple.

Lévi Ben Gerſon veut que tout ſe ſoit paſſé dans l'imagination de Saül. Ce Prince frappé des menaces que Samuël lui avoit faites, que Dieu devoit lui ôter ſon Royaume, s'imagina fortement que ce Prophête lui apparoiſſoit, & lui diſoit ce que nous liſons dans l'hiſtoire de la Pythoniſſe, quoiqu'au dehors il ne ſe paſſât rien de pareil,

Abarbanel croit que quelque Démon ſe revêtit du corps de Samuël, avec quoi il apparut à Saül, & lui decouvrit ce qui lui devoit arriver, autant qu'il pouvoit le connoître par conjecture. Menaſſé Ben-Iſraël *a* n'admet aucuns de ces ſentimens. Il s'attache aux principes marquez dans le Livre Zohar, qui portent qu'il y a des eſprits qui ont un ſi grand pouvoir ſur les ames des morts, qu'ils en font preſque tout ce qu'ils veulent, & qu'ils leur font prendre quel corps ils jugent à propos. Ils leur commandent d'entrer dans un cada-

a *Vide Menaſſe Ben-Iſraël, lib. 2. c. 6. de reſurrect. mortuorum*

vre, & de l'animer, & ils lui obéïssent sans résistance. Mais il faut que cela se fasse dans l'année de la mort. Car durant ce tems, selon les Rabbins, l'ame descent souvent dans le corps qu'elle a animé, & le visite ; de sorte qu'on ne peut pas dire qu'alors elle l'ait entierement abandonné. Les esprits dont nous avons parlé, peuvent pendant tout ce tems-là les forcer d'y rentrer, & de l'animer de nouveau. La Pythonisse aidée de son art magyque, força donc les Démons de contraindre l'ame de Samuël de venir reprendre son corps pour apparoître à Saül. Il suppose qu'il n'y avoit pas un an que ce Prophéte étoit mort ; mais selon nôtre Chronologie il étoit mort deux ans auparavant.

IV. LIVRE DES ROIS.

T*Able Chronologique, p. 755.* Il faut corriger l'année de la maladie d'Ezéchias, & la mettre l'an du monde 3291. Nous montrerons ci-aprés qu'elle arriva l'année même de la venuë de Sennacherib dans la Judée.

La pretenduë expedition de Sennacherib contre l'Egypte, nous paroît absolument douteuse ; il pût s'avancer jusques vers Peluse en marchant contre Tharaca Roi de Chus ; & ce fut dans ce voyage, que son armée fut mise à mort par l'Ange exterminateur.

Page 761. Ajoûtez : An du Monde 3322. Assaradon réünit le Royaume de Babylone à l'Empire d'Assyrie la vingt-neuviéme année de son regne.

An du Monde 3329. C'est lui qui députa un Prêtre aux Cuthéens, envoyé à Samarie par Salmanasar. 4. *Reg.* XVII. 25. 26.

Discours, p. 720. lig. 9. On peut ce me semble répondre à toutes ces raisons, & concilier toutes ces pre-

tenduës contrarietez. Premierement, tout ce que l'on a dit pour prouver que ce ne peut-être le méme Auteur qui a écrit, ou compilé les Rois, & les Paralipoménes, n'est d'aucune force, si l'on suppose qu'Esdras ayant en main divers memoires à jugé à propos de nous les rédiger comme il les trouvoit dans ses originaux, sans se mettre en peine de les concilier, & de les accorder; sans affecter d'éviter les redites & de raconter la même chose, tantôt avec plus d'étenduë, & tantôt plus en racourci.

2. Ce que l'on rapporte pour montrer qu'Esdras n'en peut être l'Auteur, est demonstratif, si l'on veut supposer qu'Esdras a composé cet Ouvrage tel que nous l'avons. Mais si l'on suppose que depuis sa mort on y a ajoûté quelques circonstances, ainsi qu'Esdras lui-même a crû pouvoir en ajoûter aux Livres qu'il a rédigez, & aux mémoires qu'il nous a laissez, le raisonnement que l'on forme contre lui, tombera, & demeurera sans force. Ainsi je ne voudrois pas m'éloigner legerement du sentiment commun qui attribuë à Esdras les Rois & les Paralipoménes.

Page 729. *l.* 12. Quelqu'un *a* a attaqué un point de nôtre Dissertation sur la priére que fit Naaman à Elisée, aprés que ce Prophéte l'eut gueri de la lépre. On trouve mauvais que nous ayons adopté *le sentiment singulier de Bochart*, qui est que Naaman demande pardon d'une faute passée; au lieu qu'on veut qu'il demande permission de se trouver avec le Roi de Syrie son maître dans le Temple de Remmon, & de s'y prosterner lorsque ce Prince s'appuyera sur son bras. On prétend que *nôtre sentiment est insoutenable. Naaman*, dit-on, *n'avoit-il point fait d'autre acte d'idolâtrie, que d'adorer avec le Roi dans le Temple de Remmon? Pourquoi ne demande-t'il pardon que de celui-là seulement? On n'en rapportera jamais une raison tolerable.* D'ailleurs le Texte,

a Mémoire de Trevoux Mars 1713.

les Verſions, marquent toutes le preſent, ou le futur; aucune n'inſinuë le paſſé. Il faut donc s'en tenir au ſentiment de tous les Interprétes Catholiques. Voila ce qu'on m'objecte. Il faut éſſayer d'y répondre.

Ce ſentiment que l'on croit être ſingulier à Bochart, eſt ſoûtenu au moins par une bonne douzaine d'Ecrivains célébres par leur érudition, & par leur connoiſſance de la langue ſainte, & du ſtile de l'Ecriture. On peut conſulter Jean-André Quenſtedt dans la Diſſertation qu'il a faite ſur cet endroit. *a* Il cite Saubert, Valtherus, Glaſſius, Doſchæus, Danhaver; Calovius, Dilhærus, & quelques autres, On peut ajoûter Vantil, & Céne dans ſon Livre intitulé, *Projet de traduction.* Nous ne parlons point de Bochart, que nous avons ſuivi, & cité dans nôtre Diſſertation.

Tous ces Ecrivains frappez comme nous du danger qu'il y a d'approuver la demande que Naaman ſemble faire à Eliſée; & la permiſſion qu'Eliſée ſemble lui donner de ſe trouver avec un Roi idolâtre dans un Temple d'Idole, & de s'y proſterner devant les faux Dieux, ont crû qu'il falloit recourir à l'explication que nous avons donnée à ce paſſage. Nous pouvons ajoûter que nous avons rencontré plus d'une perſonne, de fort bon eſprit, à qui les explications ordinaires, que l'on prétend être celles de tous les Interprêtes Catholiques, ne ſatisfaiſoient point, & qui avoient beaucoup de peine ſur ce paſſage expliqué de cette ſorte.

On avance un peu trop legerement que le ſentiment que nous avons abandonné, ſans toutefois le condamner, eſt celui de tous les Interprétes Catholiques. Gré-

a *Joan. Andr. Quenſtedt Diſſert. ſingul. in 4. Reg. v. 18. in Theſauro Diſſert. Theol. Philologic Saubert. Vivarienſes Paraphraſſa in Bibl. Norimberg. Valther. centur. miſcellan. Theolog. art. 6. Glaſſius ab Hankſpau de hoc loco conſultus. Dorſchaus Theol. Zach. part. 6. Danhaver conſciential t. 1. p. 2. Calovius annotat Antigrot. in. 4. Reg. v. 18. Dilher. diſput. Academi. t. 1. diſput. 16. & 22 Vantil. Medull. p. 436.* Céne, 'projet de traduction, p. 471,

goire de Valence *a* fameux Jésuite, condamne comme nous la demande de Naaman, dans la supposition qu'il veüille continuer à frequenter le Temple de Remmon. Le Cardinal Hugues de saint Cher *b* prouve fort bien que l'action de Naaman étoit un péché ; il n'excuse Elisée, qu'il suppose la lui permettre, que par une assez mauvaise raison. Il dit que ce Prophéte usa de dispense envers Naaman, en faveur de la Religion Judaïque ; il ne lui permit d'accompagner le Roi son maître dans le Temple de Remmon, qu'aprés lui avoir fait promettre qu'il renonceroit en tems & lieu au service de ce Prince, & dans l'esperance que sa demeure dans la Cour du Roi de Damas, lui donneroit des ouvertures, & des facilitez pour y prêcher le vrai Dieu, & pour y soûtenir les interêts de la vraye Religion. Je m'en rapporte aux Juges équitables, si ces raisons suffisent pour autoriser Naaman à demeurer dans une Cour idolâtre, à frequenter un Temple d'idoles, & à y faire à l'exterieur, ce qu'y faisoit un Roi adorateur de Remmon. Peut-on soûtenir ce sentiment depuis la condamnation solemnelle que l'Eglise à faite du Culte Chinois ?

On soutient que je ne donnerai jamais une raison tolerable que Naaman n'ait fait aucun autre acte d'idolâtrie ; que d'adorer avec le Roi son maitre dans le Temple de Remmon ; ce qu'il faudroit dire pour soutenir mon opinion. Je puis déja nier absolument ce principe. Ne peut-on pas demander pardon d'un grand péché, & qui enferme en quelque façon éminemment tous les autres, sans faire mention des autres péchez qui en sont des suites ? Quant un idolâtre, honnête homme d'ailleurs, demande pardon de ses actes d'idolâtrie les plus marquez, & les plus publics, n'est-il

a *Gregor. de Valent. tract. de fide. & fidei profess. disput. 1. quæst. 3. puncto 2. ad 3 apud Cornel. à Lapide in 4. Reg. v. 18.*

b *Hugo Cardinal. in 4. Reg. v. 18.*

pas censé demander pardon de tous les autres ? Qu'y-a-t'il en cela de contraire à la raison, au bon sens, à l'usage ordinaire ? Ces raisons sont-elles intolérables ?

On ajoûte que le Texte ; & les Versions marquent toutes le present, ou le futur, & qu'aucune n'insinuë le passé. Il faut que l'on n'ait pas pris la peine de consulter le Texte, car certainement il lit au passé. Le Chaldéen y lit de même, Voici l'Hébreu à la lettre: *Que le Seigneur pardonne ceci à vôtre serviteur. Mon maître venant au Temple de Remmon pour y adorer, & s'appuyant sur mon bras, & j'ai adoré dans le Temple de Remmon ; lorsque j'ai adoré dans le Temple de Remmon que le Seigneur pardonne cette action à vôtre serviteur. Elisée lui répondit : Allez en paix.* Si l'on s'en rapporte à ce Texe, il est visible que Naaman demande pardon pour le mal qu'il a fait avant sa conversion. Il est mal-aisé de ne le pas prendre en ce sens, si l'on fait attention que l'Auteur sacré se sert du même terme pour signifier l'adoration de Naaman, & celle du Roi. Or le Roi de Damas rendoit sans doute le culte de latrie à Remmon ; on a donc sujet de croire que Naaman le lui rendoit aussi. Or comment excuser dans Naaman le culte des Idoles, de quelque maniére qu'on l'entende ?

Si l'on veut qu'il ait rendu ses adorations au vrai Dieu dans le même Temple de Remmon, où le Roi de Damas les rendoit à l'Idole, & que l'action de l'un, & de l'autre étant la même au dehors, ait été fort differente au dedans, à cause de la diversité des objects, on tombe dans un inconvenient dangereux à la Religion, & qui ne peut-être approuvé dans le Christianisme, ou le deguisement, & la fiction dans la foi, & dans le culte essentiel, passe pour une vraye prévarication. *a Qui me erubuerit, & meos sermones, hunc filius hominis erubescet, cum venerit in majestate sua.* Reste donc le parti qui veut que Naaman en se prof-

a *Luc.* IX. 26.

ternant devant l'Idole avec le Roi, ait rendu au Roi un ſervice qu'il lui devoit, à cauſe de ſon emploi, ſans aucun rapport à l'idole, pour laquelle il n'avoit que du mépris. J'avouë ma foibleſſe, ſi c'en eſt une; je ne puis être de ce ſentiment; j'en crains les conſequences: & je ne puis me perſuader qu'un Iſraëlite éclairé, & zélé comme étoit Eliſée, ait pû approuver une telle action.

I. ET II. LIVRE D'ESDRAS.
Tome II.

PAge 81 *Diſſertation ſur le quatriéme Livre d'Eſdras, l. 20. Accipiunt palmam.* Ajoûtez: Saint Barnabé dans ſon Epitre *a* cite ces paroles du quatriéme d'Eſdras, comme d'un homme inſpiré. *Et quand ces choſes seront-elles accomplies? Lorſque le bois ſera abattu, & relevé, & lorſque le bois découlera de ſang.* Saint Jean même dans l'Apocalypſe *b* ſemble y faire alluſion, en diſant: *J'ai vû ſous l'autel les ames de ceux qui avoient été mis à mort... qui crioient à haute voix en diſant: Juſqu'à quand, Seigneur, ne nous jugerez-vous point, & ne vengerez-vous point nôtre ſang?* Et l'Auteur du quatriéme d'Eſdras: *Les ames des Juſtes qui demeurent dans le lieu où elles ſont en réſerve, ne demandent-elles pas la fin de ces choſes, en diſant: Juſqu'à quand eſpérerai-je ainſi? Et quand viendra le*

a *Barnab.* Ep. *c,* XII. *Quod legitur in 4. Eſdr.* v. 4. *Item citatus ab Authore Comment in Marc. inter opera S. Hieronym. & in tract. Cui titulus eſt: Teſtimonia de adventu Domini in carne inter opera. Greg. Nyſſeni.*

b *Apoc.* VI. 9. *Vidi ſubitùs altare animas interfectorum propter verbum Dei... & clamabant voce magna, dicentes: Uſquequò, Domine, ſanctus, & verus, non judicas, & non vindicas ſanguine noſtrum? Confer.* 4. *Eſdr.* IV. 35. *Nonne de his interrogaverunt animæ juſtorum in promptuariis ſuis, dicentes; Uſquequò ſpero ſic? Et quando veniet fructus areæ mercedis noſtra*

fruit de ma réecompenſe? Mais il y a plus d'apparence que c'eſt l'Auteur du quatriéme d'Eſdras, qui fait alluſion à l'Apocalypſe, dont l'antiquité, & l'autenticité ſont reconnuës. Les anciens Peres, &c.

Page 91. *lig.* 7. Par ſaint Cyprien qui vivoient au troiſiéme ſiécle, &c. Corrigez : Par ſaint Cyprien & par l'Auteur de l'Epître de ſaint Barnabé, nous ne pouvons le mettre plus tard qu'au commencement du ſecond ſiécle, puiſqu'il eſt cité par des Auteurs qui ont vêcu dans ce même ſiécle.

Page 123. *l.* 25. *Hebræorum caractéres fuiſſent.* Ajoûtez : Le même ſaint Jérôme remarque au même endroit, qu'encore de ſon tems quelques anciens Exemplaires Grecs liſoient le nom ſacré de Jéhovah écrit en lettres Samaritaines ; ce qui eſt conforme à ce que nous venons de voir d'Origénes & d'Euſebe.

Les Juifs obſervent ls coutume de prier trois fois par jour. Maimonide attribuë l'origine de cet uſage, au moins quant à l'heure où ſe faiſoient ces prieres, à Eſdras, & à la grande Synagogue. Aux jours de fête, & de jeûne, ils ajoûtoient une quatriéme priére, comme on le voit 2. *Eſdr.* IX. 3.

LIVRE DE JUDITH.

D*Iſſertation*, *p.* 193. *l.* 18. En ſuivant le Texte Grec, je ne ferois point difficulté d'avoüer que cette hiſtoire eſt poſtérieure au retour de la captivité de Babylone, Les Médes, & les Perſes que l'on met dans l'armée d'Holofernes, Ch. XVI ℣. 12. & les autres endroits où l'Auteur fait alluſion aux uſages des Perſes, peuvent appuyer cette conjecture. L'Empire des Perſes, & des Médes réünis, n'a ſubſiſté que depuis Cyrus. Enfin je ne vois rien qui fixe abſolument mes doutes ſur tout cela. On peut lire ce

que j'ai dit à la fin de la Dissertation sur Gog, & Magog, à la tête d'Ezéchiel.

LIVRE DE JOB.

P*Age 353. l. 2. Dissertation sur la maladie de Job.* Quelques personnes nous ont fait des objections sur ce que nous avons dit de la maladie de Job ; sur tout sur la facilité avec laquelle nous avons prétendu que l'on pouvoit gagner la maladie dont il a été attaqué. Mais Chardin *a* assûre qu'en Orient, sur tout en Perse, il ne faut souvent que s'entretenir familiérement avec une personne gâtée de ce mal, pour le gagner, tant à cause de l'activité, & de la subtilité de la maladie, qu'à cause de la disposition du corps préparé à le prendre en ce pays-là plus qu'ailleurs, parce que la chaleur, & la sécheresse de l'air, & l'usage fréquent du bain, laissent les pores trés-ouverts.

Page 356. *l.* 4. La même chose. Ajoûtez : L'Auteur de l'Ecclésiastique *b* décrit cette honteuse maladie, qui est la suite de l'intempérance, en ces termes : *Celui qui se joint aux femmes prostituées, perdra toute honte ; il sera la pâture de la pourriture, & des vers; & il deviendra un grand exemple.* Ou selon d'autres Exemplaires : *Il sera desséché pour servir d'exemple aux autres.* Et Salomon dans les Proverbes : *c Ne livrez point vôtre honneur à une femme étrangére, & n'abandonnez point vos années à une femme cruelle, de peur que vous ne gémissiez à la fin, lorsque vous verrez vôtre corps consumé & vos chairs corrompuës, &c.*

a Chardin. voyage de Perse. tome 2. premiére partie. ch. dernier, p. 200.

b *Eccli.* XIX. 3.

c *Prov.* V. 9. 10. 11.

La même l. 20. Les vilaines emplâtres de l'Empereur Tibére. Ajoûtez : L'Empereur Julien *a* ne la point épargné dans ses Césars ; il a découvert ses cicatrices ses dartres, les honteuses taches causées par son incontinence, les boutons, & les ulcéres qui le couvroient de toutes parts.

PROVERBES.

DIssertation *p.* 692. *l.* 16. On commença à l'examiner (la Loi des Juifs) avec plus de soin. Ajoûtez: Il faut pourtant reconnoître qu'il n'est pas aisé de démêler la vérité de cette traduction faite en Egypte, au travers de l'obscurité dont ce fait est enveloppé. On est en doute encore aujourd'hui malgré tout ce qu'en disent Aristée, Philon, & Joseph, si ce fut le Roi d'Egypte, ou son Bibliotécaire qui procurérent la Version du Pentateuque en Grec, ou si ce fut quelque Juif qui l'entreprit de son propre mouvement. Philon *b* nous dit que tous les ans les Juifs d'Egypte font une fête dans l'Isle de Pharos, en mémoire de cette traduction que l'on croyoit y avoir été faite. Les autres Juifs au contraire nous disent dans leur Calendrier, *c* que l'on observe parmi eux un jeûne le huitiéme de Thebet, auquel jour on vit disent-ils, pendant trois jours la terre couverte de ténébres, comme pour témoigner son horreur de la prophanation qui avoit été faite de la Loi, en la traduisant en une langue étrangére. Ligfoot *c* prétend que les Juifs furent forcez de faire cette traduction, & qu'ils l'entreprirent malgré eux.

a *Philo de vita Mos. lib.* 1. *p.* 660.

b *Vide Joseph. Scalig. Calend. Jud. in Can. Isagog. lib.* 11 *p.* 42. *Vide & Selden de jure nat. & Gent. lib* 3. *c.* 3. *p.* 284.

c Voyez la Bibiot. universelle, t. 1. p. 370 & t. 2. p 236.

ECCLESIASTIQUE.

Tome III.

D*Issertation sur le système du Monde*, *p*.190. *l*. 23. *Ambiet orbem*. Ajoûtez : Les Perses *a* disent que la terre nage dans l'eau, comme un melon d'eau ; c'est-à-dire, qu'elle y est enfoncée de toute la moitié de sa masse. Saint Pierre *b* dit *que la terre est sortie du sein de l'eau, & qu'elle a sa consistance au milieu des eaux*. Elle en est pénétrée, elle y est comme plongée.

Page 197. *l*. 7. L'opinion contraire. Ajoûtez: Saint Jérôme sur l'Epître aux Ephésiens, traite de *Stultiloquium*, l'opinion qui tient les Cieux en forme de voûte; mais sur le Chap. III. de la même Epître, ℣. 18. il semble dire que le Ciel n'a pas plus d'étenduë que la terre ; quoiqu'il reconnoisse que quelques-uns le croyent sphérique.

ISAIE.

D*Iscours Page* 208. *l*. 10, Saint Clément d'Aléxandrie *lib*. 1. *Stromat.* compte trente-cinq Prophétes depuis Moyse.

Les Juifs Mégillah, ch. 1. comptent en tout quarante-huit Prophétes, & sept Prophétesses. Les Prophétes sont, 1. Abraham. 2. Isaac. 3. Jacob. 4. Moyse. 5. Aaron. 6. Josué. 7. Phinées. 8. Elchana. 9. Eli 10. Samuël. 11. Gad, 12. Nathan. 13. David 14. Salomon. 15. Addo. 16. Michée fils d'Emula. 17. Abdias. 18. Ahias Silonite. 19. Jéhu fils d'Aanadi. 20. Azarias fils d'Oded. 21. Chaziel fils de Ma-

a Chardin, voyage de Perse, t. 2. | b 2. *Petr*, III. 5.

tanias. 22. Eléazar fils de Dodo 23. Osée. 24. Amos. 25. Michée de Morasti. 26. Amos. 27. Elie. 28. Elisée. 29. Jonas. 30. Isaïe. 31. Joël. 32. Nahum. 33. Habacuc. 34. Sophonie. 35. Jérémie. 36. Urias. 37. Ezéchiel. 38. Daniel. 39. Baruch. 40. Nérie. 41. Saraïas. 42. Machasias. 43. Aggée. 44. Zacharie. 45. Malachie. 46, Mardochée. On ajoûte à ceux-là pour remplir le nombre de quarante-huit, Hanaméel parent de Jérémie, & Sellum mari de Holda.

Les Prophéteſſes sont, 1. Marie sœur de Moyse. 2. Débora. 3. Anne. 4. Abigaïl. 5. Holda. 6. Ester. Et pour remplir le nombre de sept, ils ajoûtent les Sages femmes d'Egypte, qui furent, disent-ils, remplies de l'Esprit de prophétie.

Page 275. *l.* 17. Astyagés ayeul d'Evilmérodach. Lisez : Oncle maternel d'Evilmérodach.

Dissertation sur la beauté de JESUS-CHRIST, *p.* 340. *l.* 11. N'étoit pas beau. Saint Irenée *a* dit que JESUS-CHRIST comme homme est laid, passible, monté sur un ânon, abreuvé de fiel, & de vinaigre ; mais que comme Dieu, il est saint, admirable, conseiller, beau, Dieu fort. *Homo indecorus, & passibilis... Dominus noster, & mirabilis, consiliarius, & decorus specie.*

Page 345. *l.* 30. *Postea crucifigeretur, &c.* Ajoûtez : Et saint Chrysostome qui, comme on l'a vû, a parlé si avantageusement de sa beauté, avouë ailleurs *b* que la figure de JESUS-CHRIST étoit si peu respectable, que son air étoit si peu imposant, que des femmes de mauvaise vie, des publicains, des gens de lie du peuple, s'approchoient de lui, & lui parloient avec une entiére liberté.

a *Iren. lib.* 3. *cap.* 19. *Olim. c.* 21. *p.* 212. *nov. Edit.*

b *Chrysost. homil* XII. *in c.* 1. *Joan. p.* 84. 85.

JEREMIE.

JEREMIE.

D*Iscours*, *Page* 355. *l*. 15. Si clairement Chap. xiv. Lisez : Si clairement dans Joël, Ch. i. ii. iii.

Là-même, *l*. 30. Dans le Chap. xii. on lit des plaintes de Jérémie. Effacez ces mots : A l'occasion du bonheur des méchans, &c. jusqu'à : Les Chapitres xiv. & xv. sont... & lisez : A l'occasion des ménaces, & des persécutions que lui faisoient ceux d'Anathoth ses compatriotes, il se plaint à Dieu du bonheur dont joüissoient les méchans, pendant que les gens de bien étoient dans l'oppression, & dans la douleur. Les Chapîtres xiv. & xv. sont du même tems.

Page 778. *l*. 9. C'est à cette année qu'il faut commencer les soixante & dix ans de captivité, &c. Effacez ces trois premiéres lignes.

Page 780. An du Monde 3415. Ajoûtez : C'est en cette année que commencent les soixante & dix ans de captivité : marquez *Jerem*. xxv. 11. & xxix. 10.

Page 429. *lig* 10. On catéchisoit le peuple. On peut voir Philon au Livre troisiéme de la vie de Moyse. *Qu'est-ce que ces oratoires que nous appellons proseuques, sinon, des écoles où l'on apprend la prudence, la force, la tempérance, la justice, la piété, la sainteté & toutes sortes de vertus?*

Dissertation sur les Ecoles des Hébreux, *p*. 433. A Sammaï, & à Hillel. Ajoûtez : L'Historien Joseph parle de *Saméas*, qui est le même que *Sammaï*, au commencement du regne d'Hérodes; *a* & ailleurs *b* il dit que ce Docteur étoit Disciple de Pollion Pharisien : je n'ai pas remarqué qu'il parle d'Hillel.

a *Joseph. Antiq. lib*. 14. *c*. 17. | b *Antiq. lib*. 15. *c*. 1.

SAINT MATTHIEU.

DEPUIS l'impreſſion des Diſſertations ſur l'Evangile de ſaint Matthieu, j'ai eu communication d'un trés-ancien Manuſcrit de l'Abbaye de Corbie nº. 195. écrit au ſixiéme ſiécle, en lettres majuſcules, où trés-ſouvent les mots ne ſont point ſéparez les uns des autres, & où l'ortographe eſt fort défectueuſe. Ce Manuſcrit contient les quatre Evangiles, tels qu'ils étoient avant la correction, où la traduction qu'en fit ſaint Jérôme. Comme on s'en ſervoit à l'Egliſe pour chanter l'Evangile à la Meſſe, aſſez ſouvent ſur tout dans ſaint Matthieu, l'on y a fait des corrections pour le rendre plus conforme à la Vulgate de la traduction de ſaint Jérôme. Mais ces corrections ſont aiſées à diſtinguer du corps de l'ouvrage, par la diverſité de l'encre, & du caractére. Les quatre Evangéliſtes y ſont placez dans un ordre tout différent de nos Exemplaires. 1. On y voit d'abord ſaint Matthieu, dont les onze premiers Chapitres ſont perdus. 2. Saint Jean, 3. ſaint Luc, ou *Lucanus*, comme il l'appelle ; & 4. ſaint Marc. Nous avons ramaſſé les principales varietez de leçons de ce Manuſcrit. Si nous euſſions voulu les marquer toutes, il auroit fallu le copier tout entier ; car il y en a preſque dans chaque verſet, ſi l'on ne regarde que l'arrangement des mots, & les termes équivalans.

Par le moyen de ce Manuſcrit, & de quelques autres que l'on pourroit encore trouver dans les anciennes Bibliotéques, je ne doute pas que l'on ne pût reſtituër le Texte de l'ancienne Italique pour les Evangiles. Luc de Bruges cite un ancien Manuſcrit de l'Abbaye de Malmédy, qui contenoit l'ancienne Vulgate. Le R. P. Martianay nous adon-

né l'ancien Texte de saint Matthieu tiré de deux anciens Manuscrits, l'un de saint Germain des Prez, & l'autre de Corbie ; mais fort différent du nôtre, & par son antiquité, & par son caractére. Celui de Corbie qui est entre les mains du P. Martianay, n'a que huit cens ans d'antiquité, & est écrit en lettres Saxones, ou Mérovingiennes. Celui que nous avons vû est écrit en caractéres Latins, quarrez, majuscules, & du sixiéme siécle, au jugement des plus habiles. Celui du P. Martianay ne contient apparemment que l'ancienne Italique de saint Matthieu ; le nôtre contient les quatre Evangiles. En comparant nôtre Manuscrit avec son Edition de saint Matthieu nous avons remarqué que le nôtre à plus de conformité avec le Manuscrit de saint Germain des Prez, dont il a mis les variantes à la marge de son Edition. On verra par la confrontation de toutes ces variétez ; la preuve de ce que dit saint Jérome, *a* qu'il y avoit autrefois tant de diversitez dans les Exemplaires, qu'on pouvoit compter autant d'Exemplaires divers, qu'il y avoit de Livres.

Discours p. 8. *l.* 22. Saint Pierre d'Aléxandrie, à la fin du second, ou au commencement du troisiéme siécle. Corrigez : sur la fin du troisiéme, & au commencement du quatriéme, étant mort en 311.

Page 14. *lig.* 10. Cette ancienne Version Italique ne se trouve plus entiére. Corrigez : On ne doit pas désespérer de trouver l'ancienne Vulgate de tout le nouveau Testament, aprés la découverte que nous avons faite du Manuscrit de Corbie, qui contient indubitablement les quatre Evangiles de cette ancienne Version.

a *Hieronym. Præfat. in 4. Evang. Si Latinis Exemplaribus fides est adhibenda, respondeant, quibus ? Tot enim sunt Exemplaria penè, quot codices,*

Page 25. *l.* 24. Origénes, au second siécle. Lisez: Au troisiéme siécle.

Harmonie p. 68. & 69. Il faut mettre, 1. la contestation des Apôtres, savoir qui d'entre eux étoit le plus grand. *Luc.* XXII. 25. & *suiv.*

2. Le lavement des pieds. *Joan.* XIII. ℣. 2. & *suiv.*

3. Le trouble où JESUS entra, & la déclaration qu'il fit à saint Jean que ce seroit Judas qui le trahiroit. *Joan.* XIII. 21.... 32.

4. L'instruction que JESUS donna à ses Apôtres lorsqu'il se fut remis à table sur l'humilité qu'ils devoient exercer les uns à l'égard des autres, *Luc.* XXII. 25. & *suiv.*

5. La prédiction du renoncement de Pierre. *Joan.* XIII. 33...38. & *Luc* XXII. 33. 34.

Page. 99. *l.* 20. En parlant des actes de Pilate sur la mort de nôtre Sauveur, il faut ajoûter que nous n'avons plus aucuns vrais actes de Pilate, & que peut-être n'en a-t'on jamais eu de sincéres. Tous ceux que l'on a, & qui sont en assez grand nombre, tant imprimez, que manuscrits, sont tous faux. Cette matiére mérite d'être traitée plus au long dans une Dissertation particuliére. Les Payens inventérent de faux Actes de la Passion de JESUS-CHRIST dés le commencement du quatriéme siécle. Les Quartodécimans *a* avoient des prétendus Actes de Pilate. Les Bollandistes *b* en ont aussi publiez; on trouve une Lettre de Pilate à Tibére dans la récapitulation du faux Hégésippe; *c* Florentinius *d* en rapporte une autre fort différente, & que l'on donne comme ayant été écrite aussi-tôt aprés la mort de JESUS-CHRIST, & dattée du second Avril. M. Cotelier dit que l'on en lit une dans un Manuscrit de la Bibliotéque du Roi, n°. 2431. M. Fabricius dans ses Livres apocryphes du nouveau Testament, en donne une en Grec, & en

a *Epiphan, hæres.* 50. *c.* 1.
Vid. Bolland. 4. *Februar.*

c *Bibl. PP. t.* 7. *p.* 573.
d *Florentin. p,* 111. 113.

Latin tirée d'un Manuſcrit de M. de Colbert, n°. 21463. Mais quand on examine toutes ces piéces avec un peu d'attention, on en découvre facilement la fauſſeté. Il eſt étonnant que l'on ait perdu les vrais Actes de Pilate, s'il ont jamais exiſté, pendant que l'on nous en a conſervé un ſi grand nombre de faux, & de mauvais. Les faux Actes de la Paſſion de JESUS-CHRIST, que les Payens publiérent au commencement du quatriéme ſiécle, étoient dattez de la huitiéme année de Tibére, a ce qui ſuffiſoit pour en faire voir la fauſſeté, étant certain, ſelon Joſeph, que Pilate ne fut Gouverneur de Judée, que pluſieurs années aprés cella-là.

SAINT MARC.

D*Iſſertation ſur les Sectes des Juifs*, *p.* 289. *l.* 30. Fit mourir ſaint Jacque Evêque de Jéruſalem. Liſez: Saint Jacque le Majeur frere de Jean.

Page 135. *l.* 23. Je cite les Conſtitutions des Apôtres, ſous le nom du Pape ſaint Clément, parce qu'elles lui ſont attribuées par pluſieurs Anciens: mais cela eſt ſans conſéquence; le nom de ſaint Clément n'eſt qu'acceſſoire en cet endroit. On peut remarquer en quelques autres endroits que nous citons de même certains ouvrages ſous le nom des Auteurs à qui l'on a coutume de les attribuër, quoique nous ſachions qu'il ne leur appartiennent pas. Il faut lire dans la Note *Clem. Rom. ſeu alius*, *Recognit. l.* 2. *c* 23. *Vide not. Coteler in eum locum.*

a *Euſeb. l.* 2. *c.* 9. *p.* 27.

SAINT LUC.

Page 412. *l.* 26. La chûte des Anges rébelles n'est arrivée qu'assez long-tems aprés le déluge. La faute est visible. Corrigez : Elle est arrivée assez long-tems avant le déluge.

Page 416. *lig.* 30. Les Anges, ou les Démons, ou matériels, ou revêtus de corps trés-subtils. Lisez : Les Anges, & les Démons étoient materiels, c'est-à-dire, revêtus de corps trés-subtils.

Page 422. On peut consulter sur les Chrétiens de saint Jean, dont j'ai parlé en cet endroit, le R. P, Philippe de la sainte Trinité, Carme Déchaussé ; dans son voyage d'Orient imprimé à Lyon en 1652. au liv. 6. ch. 7. p. 338. & suiv. où il rapporte plus au long leurs cérémonies, & leur créance.

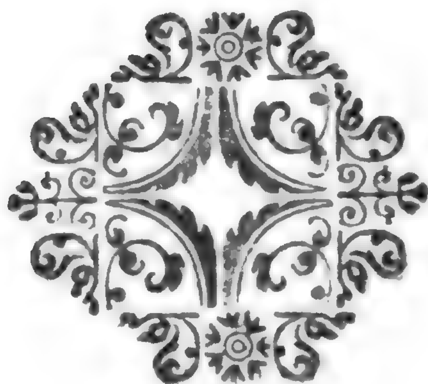

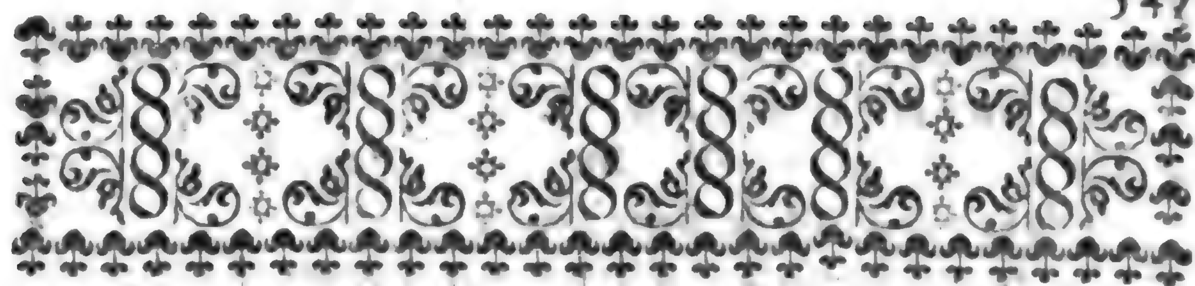

TABLE GÉNÉRALE
DES
DISCOURS ET DISSERTATIONS
SUR
L'ANCIEN TESTAMENT.
Selon l'Ordre Alphabetique.

A

D

E

F

G

H

I

L

M

N

O

P

R

S

T

V

Z

Fin de la Table génerale des Discours, & Dissertations sur l'ancien Testament.

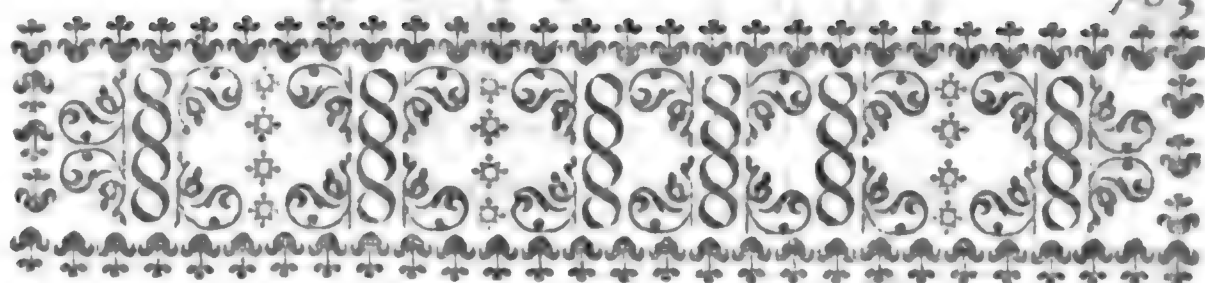

TABLE GÉNÉRALE D[E]S DISCOURS ET DISSERTATIONS SUR LE NOUVEAU TESTAMENT.

Par Ordre Alphabetique.

A

C

Caractéres

D

E

F

G

Motifs

L

M

N

O

P

Q

R

Fin de la Table générale des Discours & Dissertations sur le nouveau Testament.

Digitized by Google